

Université Paris Ouest Nanterre- La Défense

École doctorale Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent

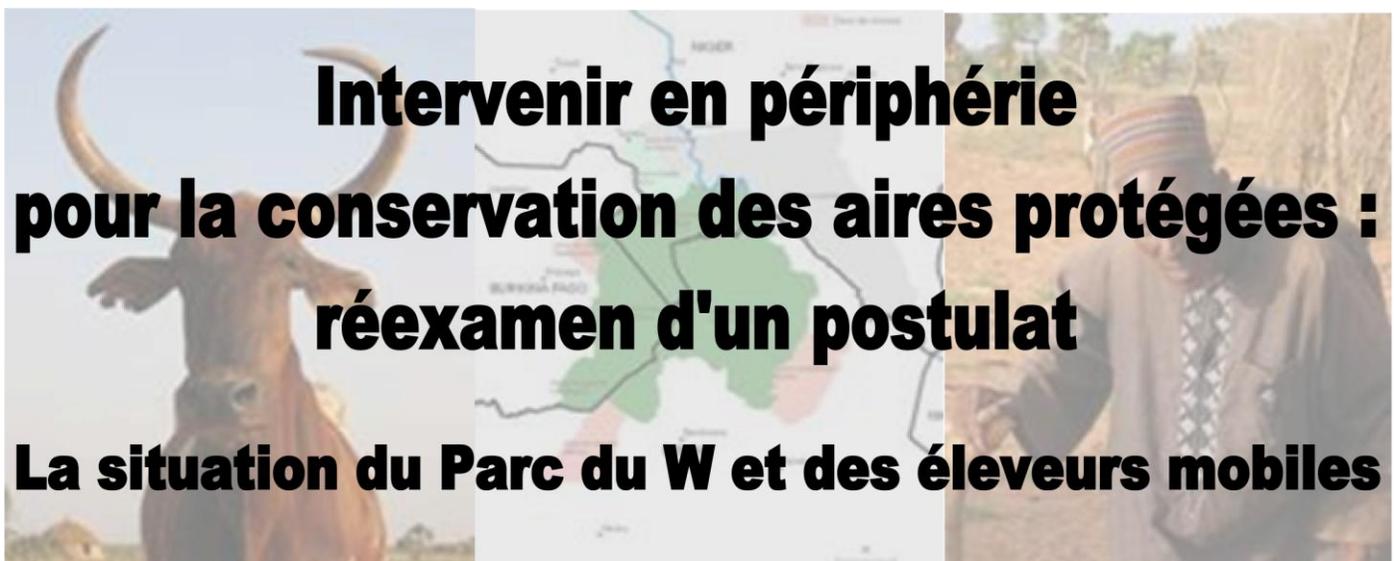
Laboratoire de Géographie comparée des Suds et des Nords (Gecko)

UMR TETIS - Territoires, environnement, télédétection et information spatiale – Cirad



Doctorat
GÉOGRAPHIE

Stéphane MANCERON



Thèse sous la codirection de Jérôme MARIE et Boureima AMADOU

soutenue le 7 octobre 2011

Membres du jury

Patrick CARON, géographe, Directeur de recherche, Cirad

Jérôme MARIE, géographe, Professeur émérite, Univ. Paris Ouest Nanterre-La Défense

Boureima AMADOU, géographe, Maître de conférence, Univ. Abdou Moumouni, Niamey

Jean BOUTRAIS, géographe, Directeur de recherche émérite, IRD

Ibrahim BOUZOU, géographe, Professeur, Univ. Abdou Moumouni, Niamey

Thomas PRICE, anthropologue, Chef, Sous-division des Partenariats

avec la Société Civile et le Secteur Privé, FAO

Président

Codirecteur

Codirecteur

Rapporteur

Rapporteur

Examinateur

Résumé

Intervenir en périphérie pour la conservation des aires protégées : réexamen d'un postulat. La situation du Parc du W et des éleveurs mobiles.

L'intervention en périphérie d'aire protégée visant l'amélioration de la conservation est une démarche largement partagée par les programmes de conservation depuis les années 1990. Il s'agit pourtant d'un postulat, que nous voulons réexaminer grâce à la situation du Parc du W (Bénin, Burkina Faso, Niger). Ce Parc est un complexe transfrontalier d'aires protégées, confronté à la pénétration illégale de troupeaux bovins transhumants conduits par des bergers peuls à la recherche de pâturage.

Nous identifions d'abord les différents espaces où se jouent les relations entre le Parc et les pasteurs. Au-delà d'une périphérie proche, déjà prise en compte par le Parc, les espaces d'interaction dépassent, par des effets indirects, l'échelle de la mobilité des pasteurs. Ils englobent non seulement une aire d'attraction mais des espaces plus lointains, qui comprennent tous les pôles d'accueil pastoraux de la région. Nous analysons les facteurs de l'attractivité relative de ces espaces.

Nous décrivons ensuite les formes de mobilité des éleveurs et leurs relations avec le Parc. A l'aide d'un modèle de décision, nous mettons en évidence les facteurs influençant les pratiques de mobilité dans leur diversité.

Enfin, nous étudions les stratégies du Parc en périphérie pour examiner leur influence réelle ou potentielle sur les pasteurs. Elles souffrent du manque d'explicitation d'objectifs d'intervention basés sur l'analyse des relations entre Parc et périphérie. Au delà, nous montrons les limites de tout projet de conservation, cantonné à une ingénierie écologique, alors qu'est mise au jour la nécessité d'une ingénierie territoriale menée simultanément à de multiples échelles.

Mots-clés : élevage transhumant ; conservation ; aire protégée ; pastoralisme ; mobilité ; zone périphérique

Abstract

Intervening in the periphery of protected areas : a postulate examination. The situation of the W Park and the mobile pastoralists.

Protected area managers act on peripheral zones because they hope that it will improve conservation. This is a common behavior of most development programs since the 1990's. However, this relies on a postulate, which we try to examine thank to the case of the W Park (Benin, Burkina Faso, Niger). This transboundary park is a complex of protected area that faces with cattle herds, led by Fulani herdsman, that illegally enters to find pasture.

We identify spaces where the interactions between the Park and pastoralists take place. Beyond the close periphery that was already taken into account by the Park, interaction spaces are even greater than the spaces where the pastors move because of indirect effects. They encompass an attraction area, and even further afield, all of the surrounding main pastures area. We explore all factors that make the spaces attractive, including Park, compared to each other.

Then, we describe the different pastoralists mobility types and how they affect their relationships to the Park. A decision model helps us to show the factors influencing various mobility practices.

Finally, we analyze the Park strategies in the surrounding areas to evaluate its actual or potential influence on pastoralists. Its intervention lacks explicit goals and should be grounded on an analysis of the relationships between the Park and its surrounding areas. Furthermore, we highlight the limits of any conservation project, confined to ecological engineering, though multi-scale territorial engineering would be necessary.

Keywords : transhumance ; conservation ; protected area ; pastoralism ; mobility ; periphery

Remerciements

Je souhaite adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux qui ont participé à la construction de cette thèse.

Patrick Caron est le premier qui ait accepté de m'accompagner. Il a bien voulu m'encadrer alors qu'il ne savait pas encore qu'il allait être amené à faire face à de lourdes responsabilités à la direction du Cirad. Depuis, il a réussi à « orienter » ma recherche (puisque c'est ainsi qu'il conçoit son rôle, là ou d'autres préfèrent « conduire » ou « diriger ») avec subtilité, rigueur et toujours une chaleureuse humanité.

Jérôme Marie de l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense et Amadou Boureima, de l'Université Abdou Moumouni de Niamey ont été mes directeurs de thèse et ont su rester présents toutes ces années.

Les membres d'un comité de suivi ont donné leur avis et fait des propositions à deux reprises, au commencement de l'entreprise et au milieu du gué. Ils ont apporté leurs compétences disciplinaires et leur connaissance du terrain. En France, il s'agit de : Anne Luxereau (anthropologue, IRD), Bernard Toutain (pastoraliste, Cirad), Anne Fournier (écologue, IRD), Alexandre Ickowicz (pastoraliste, Cirad), Jean-Paul Cheylan (géographe, CNRS/CIRAD). Au Niger, il s'agit de Salamatou Sow (ethno-linguiste, Université de Niamey), Amadou Oumarou (anthropologue, Université de Niamey), Maxime Banoïn (agronome, Université de Niamey), Bode Sambo (en thèse sur la mobilité pastorale à l'est du Niger). Mme Sow en particulier n'a pas ménagé son appui au Niger, avec générosité et compétence.

Deux équipes de recherche ont bien voulu m'accueillir : en France, l'UMR Tetis au Cirad, dirigée par Jean-Philippe Tonneau qui a assuré un appui efficace, sur les plans logistique et scientifique ; au Niger, le département de Géographie de l'Université de Niamey.

Deux chercheurs ont coencadré le stage de Hugo Le Charpentier sur la cartographie des aires pastorales autour du Parc du W : Cyrille Cornu a assuré la direction du stage ; Stéphane Dupuy a encadré le volet technique sur la télédétection et l'usage du logiciel Definiens Developer.

Plusieurs personnes ont accepté de relire tout ou partie du manuscrit et de donner leur avis à différentes étapes du travail : Bernard Toutain (pastoraliste, Cirad), Marie-Noël de Visscher (écologue, Cirad), Aurélie Binot (anthropologue, Cirad), Hubert Manichon (agronome, Cirad), Géraud Magrin (géographe, Cirad), Frédéric Landy (géographe, Cirad), Jean-Philippe Tonneau (géographe, Cirad). Christian Carrier (géographe, Cirad) m'a apporté son aide pour la conception des cartes et des chorèmes. Et enfin, last but not least, Elsa Delcombel (agroéconomiste, bonne connaissance du Niger et... mon épouse), citée en dernier car elle a lu plusieurs fois le manuscrit !

Plusieurs personnes au Niger ont été des informateurs privilégiés et m'ont consacré beaucoup de temps, tout au long de la thèse, pour essayer de transmettre une partie de leur savoir. Le contenu de ce travail leur doit beaucoup : Boubacar Al Tine (responsable périphérie pour Ecopas Niger) ; Samaila Sahailou (conservateur du Parc du W du Niger) ; Boubacar Bello (Président des Chambres d'agriculture du Niger et ancien président du Capan, association fédérant les associations pastorales du Niger) ; *Rugga* Boureima Moussa, de Kollo.

Enfin, Amadou Inoussa a assuré la traduction de toutes les enquêtes en *fulfulde* et en zarma. Sa compétence et sa rigueur au travail me poussent à donner ses coordonnées afin qu'il puisse encore apporter son appui à des chercheurs ou des projets au Niger : gorelniger@yahoo.fr et tél (Niamey) : (227) 96 57 64 56.

Sommaire

Introduction	11
Chapitre 1. Problématique	13
<hr/>	
I. Un postulat à examiner : les interventions en périphérie des aires protégées en faveur de la conservation	13
II. Un cas éclairant : le Parc du W et ses relations avec les pasteurs mobiles	40
III. Question principale de recherche	45
Chapitre 2. Méthode de recherche	47
<hr/>	
I. Le choix d'un angle particulier : le lien entre les interventions du Parc et la pénétration des éleveurs	47
II. Démarche de recherche	52
III. Des outils de recherche adaptés à une analyse multi-échelle, une grande région d'étude, un large champ	54
IV. Outils conceptuels pour l'analyse du comportement pastoral	74
Chapitre 3. La recherche des espaces pertinents pour comprendre les relations entre les pasteurs et le Parc du W	117
<hr/>	
I. Évolution de la fréquentation du Parc par les éleveurs depuis sa création	118
II. Décrire la mobilité à différentes échelles : du déplacement individuel au schéma régional de mobilité	138
III. L'aire d'attraction du Complexe du W	143
IV. L'attractivité des espaces pour les pasteurs	167

V. Conclusion du chapitre 3 : les espaces d'interactions entre Parc et éleveurs	242
---	-----

Chapitre 4. La mobilité des pasteurs dans l'aire d'attraction du Parc **247**

I. Les connaissances sur les mobilités dans la région du Parc du W	248
II. Les clés pour comprendre la mobilité pastorale	262
III. Les formes de mobilité	307
IV. Les usages pastoraux du Parc	326
V. Le processus de décision	343
VI. Les leviers d'action pour influencer la transhumance	372
VII. Conclusion du chapitre 4 : formes et facteurs multiples des transhumances	380

Chapitre 5. Les stratégies du Parc en périphérie **385**

I. Le Parc : des entités multiples	386
II. Logiques d'intervention du Parc en périphérie	402
III. La déclinaison des actions envers le pastoralisme	424
IV. Influence des actions du Parc sur la mobilité	433
V. Des erreurs ou des intentions inavouées	456
VI. Conclusion du chapitre 5 : un Parc démuni face aux éleveurs dans la périphérie	470

Chapitre 6. Outils et Perspectives pour la gestion des périphéries d'aires protégées **473**

I. Proposition d'un cadre conceptuel des interventions en périphérie d'aire protégée	474
II. Vision prospective des stratégies du Parc du W en périphérie	500

III. Perspectives : nouvelles formes d'organisation des espaces, entre ségrégation et intégration	507
Conclusion générale. Les conditions d'intervention en périphérie d'aires protégées grâce à l'exemple du Parc du W	517
<hr/>	
Bibliographie	537
Annexes	553
Tables	567
<hr/>	
Table des cartes	568
Table des figures	569
Table des tableaux.....	571
Table des sigles	572
Index	573
Table des matières.....	575

INTRODUCTION

Cette thèse est la dernière née d'un programme de recherche initié autour du Parc Régional Transfrontalier du W, complexe d'aires protégées situé à la jonction du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Un projet de conservation du Parc, Ecopas, a eu l'ambition dès son démarrage d'asseoir son action sur une connaissance approfondie du milieu dans lequel il travaillait. De 2001 à 2007, il a commandé et fait naître de nombreux travaux de recherche et notamment plusieurs sur les éleveurs et leurs troupeaux qui entrent dans le Parc illégalement à la recherche de pâturage. Le thème de la présente recherche a été défini en 2006 pour tenter de répondre aux questions qui persistaient sur ce thème. Les gestionnaires du Parc étaient encore à la recherche des meilleures actions à entreprendre pour lutter contre ce qu'ils pensaient être la principale menace pour les écosystèmes protégés. Ils voulaient identifier des populations cibles, des zones prioritaires pour obtenir un relâchement de l'étau des pasteurs sur le Parc. Ils étaient conscients que la prise en compte du pastoralisme posait des problèmes d'échelle inédits, et que les études nationales ou locales menées jusque là ne suffiraient pas à éclairer convenablement la situation.

C'est donc avec une orientation pastorale que cette recherche a débuté. Il était question d'identifier l'aire d'attraction du Parc sur les pasteurs et de mieux comprendre les facteurs qui les poussaient à y entrer. Mon travail s'est vite émancipé du projet qui l'avait fait naître, car celui-ci a pris fin en 2007, seulement un an après le début de la thèse. J'ai néanmoins gardé des contacts avec le Parc du W et présenté les résultats à ses gestionnaires nigériens qui y ont trouvé des éléments pour répondre à leurs questions.

La recherche a pris un tour inattendu en cours de route. En effet, j'ai naturellement cherché à étayer mes questionnements en exposant les stratégies de conservation utilisées dans le monde et comment elles se déclinent en périphérie des aires protégées. J'avais seulement l'intention d'analyser la place prise par les pasteurs dans ces stratégies, que j'imaginais bien structurées et théorisées en raison de l'ancienneté des projets de conservation qui agissent presque tous aujourd'hui en périphérie auprès des populations riveraines. Pourtant, j'ai eu la surprise de découvrir que les stratégies d'intervention en périphérie ne reposaient sur aucune théorie, ou pour le moins sur des justifications fragmentaires, voire peu cohérentes. La nécessité d'une intervention en périphérie de la part des programmes de conservation relève plus d'un postulat que d'un corpus théorique bien argumenté. Il s'est avéré que la mobilité pastorale, avec le changement d'échelle qu'elle impose et certaines particularités des acteurs qu'elle implique, était particulièrement féconde pour mettre au jour les hypothèses implicites et les non-dits qui fondent ces stratégies. D'une recherche tournée exclusivement vers les mobilités pastorales, j'ai donc été conduit à modifier ma démarche et à compléter mes questions de recherches au sujet des stratégies de conservation et de leur prise en compte de la périphérie.

La thèse porte ainsi en elle son origine car la mobilité pastorale constitue le prisme permettant de porter un nouveau regard sur la conservation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui. C'est donc un aller-retour entre ces deux thèmes – pastoralisme et conservation – et entre plusieurs objets – Parc, pasteurs, stratégies de conservation, pratiques de mobilité – qui constituent l'ossature de cette recherche.

Au cours du premier chapitre, je vais expliquer plus en détail la surprise qui m'a conduit à m'intéresser aux périphéries d'aires protégées et à définir une problématique remettant en question les stratégies de conservation.

Chapitre 1.

PROBLÉMATIQUE

1. Un postulat à examiner : les interventions en périphérie des aires protégées en faveur de la conservation

Le plus souvent, les discours actuels sur les aires protégées évoquent la nécessité de prendre en compte la périphérie dans le cadre des actions de conservation. Les espaces autour de l'aire protégée ont reçu un statut ou un nom, qui les désignent comme objets d'intervention pour les acteurs qui travaillent en vue de la conservation des écosystèmes de l'aire elle-même : zone tampon, zone de transition, aire à usage multiple etc. L'aire protégée principale, autour de laquelle et pour laquelle ont été définis de nouveaux espaces devient le « cœur » d'un espace complexe composé de zones aux statuts variables, protégées –à des niveaux plus ou moins élevés – ou non, et objets d'interventions diverses. Les projets travaillant en faveur de la conservation sont devenus en grande majorité des « projets intégrés de conservation et de développement », même s'ils prennent des formes et des dénominations variées. Les manuels de gestion d'aires protégées font la place à un important chapitre sur « les populations locales ». Les grilles d'évaluation de la gestion des aires protégées prévoient une attention importante aux relations entre la structure de gestion et les populations environnantes.

Bref, pour les acteurs qui travaillent en vue de la conservation de la nature au sein d'aires protégées, la prise en compte de la « périphérie », que ce terme désigne les populations ou les espaces qui environnent l'aire, est devenue incontournable, dans les discours mais aussi dans les faits, même si elle prend évidemment des formes diverses. L'idée a apparemment une telle forme d'évidence que même les projets de conservation dont les composantes « développement » ou « participation » sont réduites à la portion congrue la revendiquent et la mettent en avant.

Pourtant, cette idée qui paraît naturelle et ne semble plus discutée, manque de fondements et ne va pas de soi. Il apparaît en effet que si la périphérie s'est imposée aujourd'hui dans les discours et les programmes de conservation, l'histoire des courants d'idées conservationnistes a connu des périodes où les relations entre les gestionnaires d'aires protégées et la périphérie étaient guidées par des conceptions fort différentes.

I. 1. Les courants conservationnistes et les liens entre aire protégée et périphérie

Historiquement, l'implication des gestionnaires d'aires protégées envers la périphérie ne date que des années 1970. A partir de cette date, elle s'est progressivement renforcée sous des impulsions multiples avant d'être à nouveau contestée, mais de façon minoritaire.

I.1.1. La préservation « impérialiste »

Au début du vingtième siècle, les aires protégées étaient conçues comme des espaces complètement, et volontairement, isolés des espaces adjacents et des populations voisines. La conception d'une Nature vierge par rapport à l'homme vu comme un perturbateur les a fait concevoir comme des forteresses, selon l'expression anglaise « fortress conservation ». Pourtant, un débat a très tôt agité les défenseurs de la nature. Si, parmi eux, tous étaient d'accord sur l'idée qu'une protection de la nature était devenue nécessaire, deux tendances se sont opposées, qui divergeaient sur les objectifs de cette protection. Certains souhaitaient une « préservation » (selon le terme désignant aujourd'hui ce courant) totale, la nature ayant à leurs yeux une valeur intrinsèque, éventuellement une valeur pour l'homme de nature éthique, esthétique ou à la limite spirituelle, mais non utilitaire. Pour d'autres, la protection ne devait être qu'une « conservation », ayant pour but le renouvellement des ressources utiles à l'homme, la valeur de la nature n'étant estimée que par rapport aux besoins humains. Ce courant de la « conservation » a pu être également appelé « ressourcisme » aux États-Unis ou « patrimonialisme » en Europe, où certains le font remonter à la protection de la ressource en bois imposée par Colbert en France¹.

¹ Le terme « conservationniste » à ainsi deux sens : un sens large, qui désigne les acteurs ou les idées visant la protection de la nature ; un sens restreint, qui s'oppose au terme « préservationniste ».

Avant le 19^{ème} siècle, dans les îles tropicales colonisées, ou en Inde, les classements ont été réalisés sans ambiguïté dans un objectif de protection de ressources (Rodary et Castellonet, 2003b). Dans certaines réserves créées au début du 20^{ème} siècle, notamment en Asie, c'était encore la protection des ressources en eau qui était recherchée (Takforyan, 1994). Mais progressivement, la dimension préservationniste s'est affirmée jusqu'à devenir générale. En Afrique de l'est, et dans une moindre mesure en Afrique francophone, les premières réserves du 20^{ème} siècle ont été motivées par la protection de la grande faune recherchée par les chasseurs sportifs, où l'on peut encore voir un objectif de « conservation » de la ressource faunique, même si l'usage protégé est ici récréatif, difficile à classer entre les motivations revendiquées par les deux courants opposés car il est non utilitaire, au même titre que les usages esthétiques ou spirituels par exemple. Mais à partir de 1930, les classements d'espaces naturels l'ont été sous forme de Parcs nationaux ou de réserves intégrales, dont même la chasse à son tour était interdite. De fait, seuls les usages d'une certaine catégorie de population ont été ainsi vus comme compatibles avec la protection de la nature : d'abord ceux des « grands chasseurs blancs » puis ceux des « touristes blancs ». Ils ont ainsi supplanté une vision plus utilitariste défendue par d'autres « blancs » désireux d'exploiter jusqu'au bout et partout les ressources agricoles ou minières (Benoît, 1998b). Les classements ont conduit à l'expulsion des populations qui vivaient dans les espaces classés et à l'interdiction absolue aux riverains d'y pénétrer, leurs usages étant jugés moins respectueux des ressources ou peut-être moins contrôlables que ceux des touristes et des chasseurs blancs. Dans les années 1950 et 1960, on a pu retrouver quelques arguments prônant la protection aussi dans l'intérêt « bien compris » des populations locales, la faune étant pour elles une ressource alimentaire. Mais la notion d'utilisation durable de ressources était très minoritaire dans les justifications de classements (Roe, 2008).

Ce débat originel entre préservationnistes et conservationnistes existe encore aujourd'hui et structure nombre d'oppositions au sein des protecteurs de la nature. L'hégémonie préservationniste était accompagnée d'un concept d'aires protégées dont les espaces périphériques et leurs populations étaient tout à fait absentes des préoccupations de leurs défenseurs et de leurs gestionnaires.

I.1.2. L'apparition de la périphérie : les approches intégratives

A partir des années 1970, les populations riveraines ont fait leur apparition dans les discours et les documents produits lors des grands congrès de conservation. Les déplacements de population pour la création des aires protégées ont attiré les critiques, parfois médiatisées, à propos des aires protégées elles-mêmes. Les conservationnistes, en position d'accusés, ont ainsi été obligés d'inclure le sort des populations dans leurs discours, au nom du droit des déplacés à voir leur perte compensée et du droit des populations riveraines au développement. La Stratégie Mondiale de

Conservation de 1980 (UICN, WWF, PNUE) réclame ainsi la prise en compte des populations locales pour lutter contre l'idée dominante des opposants aux courants conservationnistes selon laquelle la conservation n'est pas seulement neutre en matière de développement mais dangereuse et antisociale (cité par (Roe, 2008)). Les échanges d'arguments ont pris la forme d'un débat souvent nommé dans la littérature anglo-saxonne « parks and people », qui dure encore aujourd'hui. La prise en compte de la périphérie s'est finalement imposée avec deux objectifs : objectif éthique, pour que les aires protégées ne soient pas des obstacles au développement des riverains ; et objectif politique, pour légitimer la création d'aires protégées auprès de l'opinion publique mondiale et des bailleurs de fonds.

Cette pression a été concomitante avec l'intérêt nouveau des programmes de développement envers la gestion des ressources naturelles et leur conservation. Or la communauté du développement qui intervenait dans les pays du sud subissait la lame de fond des « approches participatives ». L'inefficacité des approches descendantes, dites top-down, les politiques d'ajustement structurel et la décentralisation se sont conjuguées pour conduire tous les projets à inclure la participation des populations dans leurs interventions. Cette convergence a conduit à la conception, puis à la domination très rapide (quelques années), de projets de type « mixte » labellisés sous plusieurs formes voisines de « programmes intégrés de conservation et de développement », « gestion communautaire des ressources naturelles » ou « conservation participative » (Roe, 2008). Les projets ont alors eu recours à une rhétorique quasiment obligée pour obtenir des fonds de la part des bailleurs internationaux en déclinant les relations entre conservation et développement sous toutes les formes possibles. Alors qu'au début les aires protégées devaient seulement affirmer qu'elles traitaient humainement les déplacés, puis qu'elles n'étaient pas des obstacles au développement des riverains, les arguments sont allés plus loin : les aires protégées ont du ensuite affirmer qu'elles étaient des moteurs du développement. A l'inverse, les projets de développement ont du se montrer « durables ». Plutôt qu'une opposition entre conservation et développement, les discours ont présenté un objectif commun, censé être nourri par des synergies.

Au nom de l'intégration, les projets de conservation ont ainsi inclus des actions de développement en périphérie et la prise en compte des populations est devenue un passage obligé largement admis. Pourtant, les documents des projets, comme ceux du projet Ecopas au Parc du W, ainsi que ceux des grands organismes de conservation, ne font pas référence à des réflexions approfondies sur les objectifs précis de ces actions, ni aux avantages attendus en terme de conservation. Il semble qu'il s'agit le plus souvent d'une rhétorique, mettant en avant des slogans et des mot-clé devenus nécessaires pour faire accepter socialement les projets et les faire financer par les bailleurs de fonds (Binot, 2010).

Il existe maintenant une littérature abondante sur les critiques de ce type de projet. En pratique, au-delà d'une rhétorique convenue et plus ou moins uniformisée tournant autour de la participation et des liens entre conservation et développement, il existe toute une gamme d'actions mises en place. Le spectre des pratiques s'étend de l'utilisation d'informations venues des populations locales, à l'intéressement par le partage de revenus issus de l'aire protégée (salarial, partage de revenus touristiques...) et jusqu'à la gestion par des « communautés ». Les études sont en général assez critiques et concluent que les objectifs des projets ne sont pas atteints, aussi bien ceux concernant la participation que ceux visant la conservation. Les aires gérées de façon intégrée n'auraient au mieux qu'un faible bénéfice de cette approche voire au contraire ce seraient les aires les plus strictement protégées, « à l'ancienne », qui auraient les meilleurs résultats en terme de conservation.

Depuis la fin des années 90, apparaît une tendance, encore minoritaire, à un retour vers des approches plus strictement protectrices, pour lesquels la prise en compte de la population n'est plus centrale. La communication basée sur des zones prioritaires à protéger, comme les *hotspots* de biodiversité (Myers, 2003) mis en avant par Conservation International ou le *Global 200* du WWF (Olson et Dinerstein, 1997), s'appuie sur des critères strictement biologiques et écarte d'autres critères politiques ou sociaux. Pour certains, l'enjeu d'un usage durable des ressources dans les aires protégées a été remplacé par l'idée très différente de construire des « aires protégées durables », avec des modes de financement pérennes, moins dépendants des politiques gouvernementales ou des aléas de financement de projets.

Le débat entre protection pure et participation, occulté pendant une décennie par une unanimité de façade, n'est donc pas clos. Les discours des organismes de conservation affichent toujours ostensiblement la prise en compte des intérêts des populations locales et les convergences entre développement et conservation (voir par exemple Annexe 2, p. 557, des extraits du dernier Congrès International de la nature à Barcelone en 2008 (IUCN, 2009) et la déclaration de Dana en 2002, sur les populations mobiles et la conservation). Certains jugent que les projets n'ont pas été en mesure de mettre en place de véritables approches intégrées et les critiques sont autant de pistes d'améliorations d'un principe qui serait toujours valable : le fonctionnement des projets ne le permettait pas d'appliquer réellement leurs principes (leur fonctionnement à court terme, la formation des cadres des projets ou des populations cibles etc.) ; les objectifs n'allaient pas assez loin, ne prévoyant pas une véritable dévolution du pouvoir de décision aux populations ; les financements des volets « périphérie », très inférieurs à ceux alloués à la conservation étaient insuffisants, ou de trop courte durée, pour aboutir à des résultats. Il a été proposé que les modes de gouvernance strictement locaux promus par ces projets pourraient être complétés par des dispositifs transcalaires, dans lesquels la légitimité de tous les niveaux, du local

à l'international, seraient réaffirmée et tous les acteurs impliqués (Rodary et Castellanet, 2003a). Par conséquent, le principe de la participation et son corollaire d'intervention en périphérie auprès des populations, ne sont pas massivement remis en cause mais seulement à tester plus avant sur la base de nouvelles méthodes d'actions.

I.1.3. La recherche de nouvelles approches de la conservation

De nouvelles approches commencent à apparaître, en complément ou en concurrence des anciens mots d'ordre « participation » et « développement ». Certaines semblent écarter les préoccupations liées à la périphérie quand d'autres les prennent toujours en compte.

Parmi les premières, certaines s'appuient sur de nouveaux arguments en faveur de la conservation, liés au réchauffement climatique. Les arguments strictement préservationnistes, d'une conservation justifiée en tant que telle, existent toujours, sous les nouveaux termes de « lutte contre l'érosion de la biodiversité » (vue sous différentes composantes génétique, écosystémique ou paysagère). Mais la vision utilitariste de la biodiversité, comme un moyen de lutte contre le réchauffement climatique ou comme un « tampon » qui en atténuera les effets, vient s'y ajouter. Elle permet de justifier de nouveaux classements autoritaires ou des démarches top-down (Roe, 2008). L'urgence de la protection de certaines espèces emblématiques en danger a toujours été un argument pour justifier le classement en évitant la lourdeur des approches intégratives et participatives. Aujourd'hui c'est l'importance de la protection des forêts comme puits de carbone qui prend le relais.

Une autre tendance est la prise en compte de plus en plus forte des *systemes d'aires protégées*. Elle renforce la volonté de classement pour certains biomes non encore bien protégés au niveau régional ou mondial. La nécessaire connectivité entre aires incite au classement de corridors, qui sont autant de nouveaux espaces soustraits aux usages agricoles actuels ou futurs. Les aires transfrontalières, par exemple les Parcs pour la Paix, sont surtout présentées comme des vecteurs de l'amélioration de la coopération inter-États. Les conséquences de cette mise en réseau font alors passer les populations locales et les régions périphériques au second plan. De même, une tendance à l'extension des approches néolibérales, sous forme de partenariat public-privé ou du développement d'aires protégées privées, focalisées sur le tourisme de vision ou de chasse, pourrait renforcer des acteurs qui n'ont que peu d'incitations à prendre en compte les populations de la périphérie.

D'autres approches encore peu développées maintiennent cependant la prise en compte de la périphérie. Le paiement direct de services environnementaux constitue une nouvelle justification pour travailler avec les populations riveraines. L'approche a été mise en place en Europe, aujourd'hui sous la forme de mesures agro-environnementales auprès des agriculteurs, ou au

Costa Rica pour la préservation des sources d'eau. Elle commence à être utilisée à propos de la déforestation évitée, au nom de la lutte contre le réchauffement climatique (Karsenty et Pirard, 2008). Les populations riveraines sont alors vues comme les gardiens de la biodiversité, qu'il faut rémunérer pour leurs actions (surveillance, entretien...), qu'il faut inciter à mettre en œuvre de bonnes pratiques (pour l'agriculture, la pêche, la chasse...) en en prenant en charge les surcoûts ou encore qu'il faut compenser parce que ces contraintes constituent des obstacles à leur développement. A ma connaissance, cette approche n'a pas été mise en œuvre en Afrique autour d'aires protégées. Elle pose elle aussi de nombreux problèmes non encore résolus. Les mécanismes pérennes de financement doivent être définis et garantis car, à l'opposé des approches participatives ou patrimoniales qui visent une appropriation des objectifs de conservation et leur autonomisation pour la conservation, on peut craindre au contraire que l'absence de financement et l'arrêt du paiement des services stopperaient automatiquement les bons comportements des populations riveraines. Leur dépendance accrue vis-à-vis d'une rente extérieure instable pourrait les contraindre alors à se comporter en prédateurs des ressources de l'aire. Les mécanismes de calculs des montants à payer et du choix des bénéficiaires sont ardues et toujours sujets à remise en cause : doivent-ils se faire sur la base de la valeur attribuée à l'écosystème ou sur celle des coûts imposés aux populations ? Comment évaluer évolutivement le blocage du développement qui leur serait infligé ?

La dernière approche de la conservation que je vais citer est plus radicale. Elle revient à remettre en cause la position centrale, et quasiment unique, des aires protégées totales dans le dispositif de conservation *in situ*. La conservation au sein d'espaces strictement protégés, si elle apparaît dans certains cas inévitable, n'est pas la seule voie possible. Même les défenseurs des aires protégées reconnaissent les dangers d'une conservation « excluante » et promeuvent de nouvelles formes d'aires protégées : obligés de reconnaître que les aires de catégories I à IV (parmi les 6 catégories d'aires protégées de l'UICN) qui excluent les riverains totalement sont des freins à leur développement, une résolution du Congrès de Barcelone veut promouvoir les catégories d'aires habitées (catégories V et VI) où des prélèvements sont autorisés. Le gain en surface protégée pourrait compenser un niveau de protection moins strict (Recommandation 4.123 dans (IUCN, 2009)). Certaines ressources naturelles pourraient être conservées au côté des activités humaines (Clapp, 2004). Cette approche conduit à remettre en cause, au-delà des aires protégées, les modèles et les objectifs de conservation. D'une part, il s'agirait de ne plus séparer radicalement l'homme et la nature mais d'accepter que l'anthropisation des écosystèmes est un phénomène inévitable, voire même parfois générateur de biodiversité, que la vision d'une nature vierge est une utopie jamais réalisée. Cette tendance est déjà engagée depuis longtemps et elle a conduit l'UICN à plus de souplesse dans les définitions de ses catégories d'aires protégées. Cela oblige à

rechercher plutôt la biodiversité ou les services écosystémiques, à s'intéresser à une *biodiversité ordinaire* (des oiseaux courants, des insectes invisibles pour le grand public, voir par exemple (Godet, 2010)) qu'à une *naturalité* difficile à définir ou à des espèces rares et emblématiques. Les partisans de cette vision avancent que la biodiversité peut être supérieure dans les anthropo-écosystèmes, par exemple dans des paysages maintenus ouverts et fragmentés par rapport à des forêts de plus en plus uniformes (Cibien et Etienne, 2008).

D'autre part, cette vision oblige à s'intéresser aux modes de développement à privilégier. Déjà présent depuis la naissance du développement durable, ce questionnement peut prendre ici une nouvelle ampleur. Les « peuples autochtones » peuvent utiliser le classement de leur espace comme un rempart face à des utilisations qu'elles ne souhaitent pas : installation d'industrie minière, d'un oléoduc (West et al., 2006)... Dans ce cas, la protection de l'environnement est revendiquée en même temps qu'un droit au développement, mais l'opposition entre développement et conservation est déplacée par la redéfinition d'itinéraires alternatifs vers « une certaine conservation » et « un certain développement ». Concrètement cela se traduit par l'affirmation de la valeur des aires protégées habitées, classées en catégories V et VI de l'UICN, dont l'intérêt en matière de conservation serait équivalent aux autres, plus adaptées en certaines situations et compensant des règles moins strictes par des surfaces protégées supérieures.

On le voit l'idée de nécessaires interventions en périphérie d'aire protégée a occupé une place changeante dans les discours et les dispositifs de conservation. D'abord totalement absente, elle a été imposée par des pressions extérieures et ceci pour des raisons éthiques, principalement au nom des populations déplacées. Puis cette idée est devenue incontournable dans les discours mais multiforme, contestée à la marge, souvent jugée insatisfaisante dans ses applications concrètes sinon dans son principe. Cela montre qu'il existe une controverse à ce sujet parmi les acteurs de la conservation. Trente à quarante ans après l'irruption de ce nouvel objet dans les programmes de conservation, quelles sont les justifications théoriques actuelles qui structurent les interventions en périphérie en faveur de la conservation ?

I. 2. Les interventions en périphérie traversées par des débats multiples

En fait, malgré l'importance de ce thème dans les discours et la bibliographie, je n'ai paradoxalement pas identifié de corpus théorique cohérent, qui pourrait justifier directement cette idée d'une intervention en périphérie en faveur de la conservation d'une aire protégée. Cette absence en fait un véritable postulat. Cette proposition se passe ainsi de démonstration et induit pourtant de nouvelles propositions ou de nouvelles actions qui en découlent.

Certes, la biologie de la conservation a réfléchi et proposé des méthodes de gestion des zones tampon, mais il s'agit d'une gestion technique selon des objectifs biologiques, qui font de ces zones

des aires protégées d'un type particulier. Mais les interventions dans les zones non protégées, les « zones banales » ou « agricoles » autour des zones protégées, ne sont évoquées que comme des éléments de questions théoriques différentes qui ne traitent qu'indirectement des logiques d'intervention en périphérie. J'ai recherché les justifications des logiques d'intervention en périphérie de la part des institutions de la conservation dans le monde. J'ai pour cela analysé la littérature composée de documents de deux types : ceux issus des grands organismes qui mettent en œuvre la gestion des aires protégées (ONG conservationnistes mais aussi Unesco, PNUE...) ; ceux qui sont produits par des scientifiques indépendants de ces organismes.

Dans les documents officiels des organismes de conservation, ces questions peuvent être abordées de façon très vague et générale sous forme de principes d'action, qui se veulent des réponses, quelque peu incantatoires, aux accusations qui leur ont été faites de négliger les problèmes sociaux posés par les aires protégées. Les scientifiques quant à eux évoquent les interventions en périphérie au cours de débats, aux allures parfois polémiques, voire caricaturales, opposant souvent des acteurs distincts. Je vais en présenter maintenant la teneur en montrant leurs implications pour les logiques d'intervention en périphérie. J'ai choisi trois débats qui m'ont semblé être les plus présents dans la littérature, souvent bien individualisés comme des questions indépendantes, mais je ne prétends pas épuiser les sujets de discussion qui animent les acteurs de la conservation. Mon propos est seulement de montrer comment les concepteurs d'un programme de conservation d'une aire protégée sont amenés à faire la synthèse de questions diverses pour imaginer leurs interventions en périphérie.

I.2.1. Les objectifs de la protection : conservation contre préservation

Le premier débat, à la fois historiquement et parce qu'il intervient en amont de tous les autres, est celui qui divise deux pôles extrêmes, que j'appellerai ici, selon l'usage maintenant établi, « préservation » et « conservation », définis en fonction des objectifs qui justifient la protection.

Les tenants de la préservation stricte justifient la protection totale des aires protégées pour des raisons éthiques, estimant que l'Homme doit respecter la Nature à laquelle il est, par essence, opposé. Les positions extrêmes sont défendues par des courants nommés « naturalisme » ou « écologisme », surtout actifs aux États-Unis, sont susceptibles de s'opposer rudement à un « humanisme » qui y voit des dérives « romantiques », « mystiques », voire « pathologiques », « marquant le dégoût des semblables » (Brunet et al., 1993). Selon cette logique, il faut isoler complètement les Parcs par des barrières spatiales et institutionnelles, pour les protéger de toute influence sociale et des aléas des décisions politiques. L'idée de participation est alors écartée, qu'elle soit celle des populations mais aussi celle des États. Aucun prélèvement n'est compatible avec cet isolement recherché. D'éventuelles conséquences sociales de la protection sont assumées et ne remettent pas en cause cet objectif qui est de premier ordre, considéré comme un intérêt

d'un ordre supérieur ou équivalent aux intérêts humains. La résolution des conflits doit être indépendante de la gestion des Parcs, vus comme des sanctuaires.

Le pôle opposé est celui de la conservation, pour laquelle la protection n'a d'intérêt que pour l'Homme, la nature étant vue comme une ressource². Outre certains défenseurs des espèces ou des écosystèmes menacés, on trouve dans ce camp des acteurs qui s'intéressent à l'exploitation des ressources naturelles. Leur lien avec la conservation vient de ce qu'ils peuvent s'opposer à une extraction « minière » des ressources et plaident pour une utilisation rationnelle comme condition de survie des activités d'exploitation. Pour eux, l'homme fait partie des écosystèmes, même les plus sauvages en apparence, et l'idée d'une nature vierge ou indépendante de l'homme est absurde. Pour certains auteurs, la notion de préservation serait absente en particulier pour « les Africains » qui ne sépareraient pas la nature de son utilisation par l'homme. L'idée de préservation est ainsi souvent considérée comme celle d'une élite occidentale, riche et déconnectée de la nature (Burgess et al., 2010).

Bien entendu, de nombreuses nuances existent et c'est tout un spectre d'arguments qui coexistent entre ces deux pôles. Les conséquences en pratique pour la périphérie rapprochent certaines visions pourtant situées à chaque extrémité et opposent des tenants d'un même camp.

L'idée de préservation stricte de certaines zones peut ainsi être défendue par les deux bords. En effet, même les usages humains peuvent nécessiter une préservation dans un noyau, où sont maintenues les capacités de reproduction maximales des ressources (Montamat, 2006). Cette vision d'une discontinuité possible et souhaitable entre des zones de forte production à protéger et des zones où l'exploitation est permise s'oppose à certains arguments qui écartent la possibilité de sanctuaires, même d'un point de vue écologique. A l'inverse, les aires excluantes seraient parfois contreproductives car la communication entre les aires protégées est nécessaire, car la taille de tels « puits » de ressources est souvent trop faible pour permettre la survie des écosystèmes et des populations animales ou en raison de leur sensibilité à des ruptures d'équilibre, par exemple l'apparition d'espèces invasives. Préservationnistes et conservationnistes peuvent se retrouver alors pour justifier la création d'aires protégées avec des niveaux de protection variables, avec des noyaux intégralement protégés nécessaires et des aires moins protégées, vues comme des tampons, des protections supplémentaires pour le noyau ou comme des zones où l'exploitation durable des ressources est un objectif en soi.

Une autre nuance existe sur le sujet des bénéficiaires de la protection de la nature. Certains partisans de la conservation n'envisagent l'utilisation des ressources qu'à long terme, réservent leur usage aux générations futures et excluent donc leur usage actuel. Les aires protégées sont des réserves de biodiversité pour les besoins futurs, qu'il faut protéger en vertu d'un principe de

² Y perdant au passage sa majuscule.

précaution, protection à la limite révoquée une fois ce potentiel réellement évalué (Schroeder, 1999). Cette position philosophiquement différente du « naturalisme » s'en rapproche beaucoup dans les faits car elle justifie toute exclusion.

L'échelle des bénéfices attendus de la protection, et les services écosystémiques recherchés, peuvent aussi avoir des conséquences pratiques. Certains envisagent ainsi les écosystèmes comme le support de nos civilisations, les garants des grands équilibres mondiaux. S'il s'agit bien d'une vision utilitariste, elle peut exclure pourtant elle aussi la volonté d'exploitation des ressources.

Ces deux arguments, mettant en scène le long terme et l'échelle mondiale, font des « hotspots », définis comme des réservoirs de biodiversité sur des bases scientifiques et non politiques, des biens publics mondiaux qu'il est alors considéré comme légitime de soustraire aux riverains même si c'est une forme de violence et de spoliation.

Pour certains conservationnistes, c'est l'urgence de la protection et l'état de fragilité extrême de la biodiversité qui empêche toute exploitation des ressources, et même la mise en œuvre de mesures visant la participation ou le développement car ce sont des processus longs et incertains. Ces arguments sont souvent employés dans les situations où des populations d'espèces emblématiques sont très réduites³.

Enfin, certains types d'usages sont considérés comme légitimes au détriment d'autres qui sont alors exclus. Historiquement, on l'a vu, c'était le cas de la chasse sportive. Certains y voient le privilège que s'accordait une classe. On peut y voir aussi une interprétation technique où la recherche de trophées, visant des animaux les plus âgés non nécessaires à la reproduction, était jugée comme respectueuse du renouvellement des ressources et s'opposant à la chasse « traditionnelle » ou à l'agriculture. Loin d'être archaïque, cette vision, renforcée par l'apport économique important des taxes et permis de chasse, justifie encore aujourd'hui la création de zones de chasse (cf. Chapitre 5.I.1.2. p. 388, autour du Parc du W). C'est aussi le cas du tourisme de vision qui n'est parfois critiqué que quand il prend la forme d'un tourisme de masse, nécessitant d'importantes infrastructures et menaçant la quiétude des animaux. Les Parcs Nationaux d'Afrique francophone se sont jusqu'à très récemment distingués sur ce point de ceux d'Afrique Anglophone en refusant toute infrastructure d'accueil ou des routes au cœur des Parcs. Cette vision a cédé très récemment devant le besoin de revenus plus abondants, par exemple dans le W, où viennent d'être accordés des concessions et des permis de construire des bâtiments pour l'accueil touristique. Auparavant, seuls des campements très rustiques et sans aménagement définitifs sur le terrain étaient acceptés.

³ Binot cite à ce propos un discours typique à propos de la gestion d'une aire protégée tchadienne : « (...) je veux bien, moi, laisser les locaux s'occuper de Zakouma à leur manière, mais on n'a pas le temps... Et il ne faudra pas venir pleurer quand il ne restera plus d'éléphants au Tchad ! » (Binot, 2010).

On peut aussi voir les activités scientifiques comme les usages préservés d'une certaine catégorie d'acteurs. Pour beaucoup, ces usages récréatifs et scientifiques sont implicitement exclus de la discussion à propos du débat conservation/préservation mais à la faveur en fait de présupposés discutables sur les conséquences plus ou moins néfastes accordées aux différentes activités. Ces présupposés font par exemple que la présence des pasteurs dans les Parcs, supposée repousser les animaux qui évitent l'homme, n'est pas évaluée à la même aune que la présence des véhicules des touristes. Ils expliquent aussi que les Parcs puissent être considérés comme la chose des Blancs, créés à leur avantage et pour leurs intérêts exclusifs.

Alors que la distinction entre conservation et préservation est définie initialement par les objectifs de la protection, les conséquences pratiques sur les activités permises ou non, sur la prise en compte des conséquences sociales des Parcs, opposent plutôt, dans les deux camps, ceux qui acceptent certains modes d'utilisation des ressources, et en particulier ceux des populations locales, de ceux qui prônent une séparation totale. Mais cette opposition, et la position réelle que les acteurs adoptent entre ces deux pôles extrêmes, sous-tendent de nombreuses discussions sur les moyens et les méthodes à adopter pour la protection qui peuvent parfois cacher des affrontements entre objectifs incompatibles. C'est souvent le cas, pour les deux débats suivants, qui ne peuvent être constructifs qu'à condition qu'un accord préalable soit trouvé sur cette question fondamentale des objectifs.

1.2.2. Parks and people : conservation vs développement

Dès l'apparition des aires protégées, est né un débat complexe et récurrent que je vais exposer comme deuxième exemple d'une controverse ayant des implications pour les stratégies en périphérie d'aires protégées. A leur origine, les Parcs se sont constitués dans les pays du sud d'une manière apparemment légitime pour les opinions publiques des pays colonisateurs pour protéger la nature des dégradations que lui faisaient subir les populations locales par leurs pratiques traditionnelles. Puis, dans un changement de perspective, la révolution environnementale des années 1970 a modifié la cible des défenseurs de la nature : cette fois, c'était les pratiques des pays développés, ceux du nord, qui mettaient en danger la nature. En parallèle, les Parcs ont été accusés de mettre en danger les populations locales, d'abord à cause des déguerpissements puis en représentant des freins à leur développement. Le dernier renversement de perspective est celui opéré par les défenseurs des Parcs qui affirment aujourd'hui que la nature et par conséquent la conservation sont des facteurs de développement.

Tous ces faits amènent des interprétations plus générales sur les liens qui existent entre les aires protégées d'un côté, et développement ou pauvreté de l'autre. Ce deuxième débat qui déchire les acteurs de la conservation est plus large que le précédent et le mieux représenté dans

la littérature. Il a pris le nom évocateur de « Parks and people » et il anime des réseaux, des sites internet, des conférences, des ouvrages, des « revues » périodiques de l'état des discussions scientifiques. Il prend souvent un tour polémique, en raison de l'intervention des médias internationaux, par exemple autour de l'expulsion d'une population du cœur d'un Parc nouvellement créé ou suite à des prises de position politique. Il est structuré par une opposition tranchée entre les biologistes de la conservation et les chercheurs en sciences humaines, qui entretiennent un débat souvent qualifié de dialogue de sourds (Burgess et al., 2010; Clapp, 2004), et ceci malgré le rapprochement des objets de recherche de la part de la *political ecology* ou de l'*environmental anthropology* par exemple, et malgré l'inclusion de spécialistes des sciences sociales au sein des organisations conservacionnistes.

Les faits qui ont fait naître le débat sont apparemment contradictoires. Cela montre que les liens entre les Parcs et le développement sont multiples et complexes et peuvent être analysés dans plusieurs directions causales : le niveau de développement d'une société a une influence sur les écosystèmes et sur le besoin de conservation ; à l'inverse, les Parcs ont un impact sur le développement. Le sens des causalités est variable et les interrelations peuvent être positives comme négatives. Certains insistent sur les liens positifs, d'autres sur les effets néfastes, les débats sont souvent tranchés et teintés d'idéologie. Je vais tenter de montrer la teneur des questions posées et des arguments échangés car les opinions des différents acteurs les entraînent à adopter différentes postures vis-à-vis des populations en périphérie.

La conservation : frein ou moteur du développement ?

Historiquement, on l'a vu, ce sont les déplacements de populations qui ont attiré le plus de critiques sur les Parcs et qui les ont obligés dans les années 1970 à affirmer leur préoccupation envers les intérêts des populations « déguerpies ». En cas de déplacement, la création d'un Parc détruit un capital des populations concernées (savoir-faire des populations adapté à leur environnement, infrastructures, possession de terres...) et la nécessité de prendre en compte ces situations difficiles n'est pas contestée. Des codes de conduites ont été proposés, par exemple par la Banque Mondiale, mais leur application est souvent critiquée.

Au-delà des compensations, et de la prise en compte des seules populations déplacées, les interrogations se sont élargies pour s'intéresser à tous les riverains, les Parcs ayant des conséquences sociales plus ou moins directes qu'il fallait prendre en compte. Les riverains se voient privés de l'exploitation des ressources naturelles qu'ils exploitaient. Même s'ils ne sont pas déplacés ou expropriés, ils subissent un préjudice puisqu'ils sont privés de l'accès à des « communs » utilisés par tous. Cela les fragilise d'autant plus qu'ils sont pauvres et dépendants des ressources naturelles. C'est donc la survie même des populations qui peut être mise en cause. La protection des aires protégées empêche aussi les riverains de se défendre contre diverses

menaces : attaque de fauves, dégâts aux cultures de la part des animaux, maladies telles que la maladie du sommeil qui pourrait être combattue par des défrichements importants...

Mais de nombreux autres effets ont été dénoncés, souvent moins directs, conséquences de la protection mais aussi des activités des projets. Les plus importants et les plus cités sont ceux liés à la déstructuration des systèmes fonciers, qui touche bien sûr les ressources du noyau mais aussi celles de la périphérie. On a décrit aussi des bouleversements de l'organisation sociale, par exemple l'exclusion de certains acteurs, souvent les plus faibles mais aussi parfois les anciens occupants accusés de dégrader les ressources, les fragilisant vis-à-vis de nouveaux arrivants. On peut parfois déplorer une modification des valeurs liées aux ressources naturelles, dans le sens d'une sanctuarisation ou, à l'inverse, d'une marchandisation, notamment par les programmes d'inspiration néolibérale. La liste des effets négatifs est longue et conduit à craindre un blocage du développement dans les pays du sud, qui, à l'image des trajectoires suivies par les pays développés opposent leur droit au développement et leur liberté d'exploitation des ressources, vue comme un préalable nécessaire au développement.

J'ai ici cité les effets négatifs supposés des aires protégées sur le développement. Les conservationnistes n'ont d'abord pu avancer comme argument que leurs efforts pour *amoindrir* ces conséquences inévitables. Puis, le débat est devenu plus complexe à partir des années 1980, car les projets intégrés et les discours des conservationnistes ont alors réussi à renverser complètement le point de vue : ils se sont mis à présenter la conservation non comme un frein mais comme un moteur au développement. Il y a eu un glissement progressif des discours de plus en plus audacieux en faveur de la conservation. D'un amortissement des conséquences négatives, ils se sont mis à revendiquer des effets positifs. Si beaucoup de documents restent prudents et évoquent la nécessité de découvrir ou de démontrer des synergies possibles et seulement hypothétiques entre conservation et développement, certains vont plus loin en *affirmant* l'existence de ces liens ou en les présentant comme automatiques.

Et effectivement, les évolutions des modes de protection ont pu créer des facteurs faisant des aires protégées des pôles de développement économique : salaires des employés du Parc (travaux de réfection des pistes, mise à feu, travaux d'infrastructures etc.), revenus indirects du tourisme, partage des revenus du Parc (droits d'entrée, taxes) etc. Les aires protégées jouent alors un rôle positif pour les populations grâce aux interventions en périphérie. Ce cas se présente principalement pour les aires protégées « totales » car elles sont demandeuses d'aménagements ou pourvoyeuses de revenus touristiques.

Les aires protégées peuvent aussi avoir des effets positifs espérés par les populations, au point que certains groupes ont milité en faveur de la création d'une aire, par exemple en Amérique du sud où la protection a pu être utilisée comme un rempart contre certaines industries (minières ou

d'extraction du bois) vues comme un danger. Les aires protégées peuvent ainsi être considérées, et parfois affichées, comme le support d'un mode de développement plus positif et comme un moyen de résistance contre des évolutions non souhaitées par les « communautés ». Ces avantages attendus ne concernent cette fois que les modes de protection compatibles avec l'exploitation des ressources, n'excluant pas les riverains, même s'ils sont souvent en périphérie d'un noyau central strictement protégé. Les interventions en périphérie prennent alors la forme d'une aide à la définition de programmes d'aménagements locaux souhaités par les populations cibles, la création de zonages organisant les activités sur le territoire etc. Certaines conséquences des projets intégrés peuvent aussi être avancées en faveur d'un développement : si les projets ont pu être accusés de bouleverser les institutions locales, ils ont aussi pu conduire à l'inclusion de certains acteurs jusque là écartés, les femmes ou des minorités, inclusion vue comme un mode de développement plus sain, voire comme un moteur.

A l'extrême, la conservation est vue comme nécessaire au développement. Pour certains, elle ne doit pas se réduire aux espèces mais aux écosystèmes, appréhendés comme le support de « notre développement » (au niveau mondial), par exemple dans la Stratégie Mondiale de Conservation de 1980 (Barbault et al., 2002). Si cette vision au niveau global n'a pas de conséquence automatique pour les actions en périphérie, elle peut aussi être déclinée au niveau local : la conservation – celle qui est compatible avec l'utilisation rationnelle des ressources – serait une des formes d'action nouvelle à développer pour le développement des plus pauvres, et rendue nécessaire parce qu'ils ont été de fait jusque là écartés des processus classiques promus par les agences de coopération. Dans le même ordre d'idée, la conservation serait un gage du maintien de ressources naturelles nécessaires aux populations les plus exposées aux conséquences du réchauffement climatique. Dans cette optique, conservation et exploitation durable des ressources naturelles sont mêlées dans un flou artistique probablement volontaire de la part des promoteurs d'une extension de la conservation. Cette vision conservationniste, on l'a vu dans la partie précédente, n'est pas forcément incompatible avec des aires protégées excluantes, mais exige une certaine souplesse et certains modèles d'exploitation des ressources par les populations de la périphérie.

Si les arguments présentés par les uns et les autres sont souvent marqués d'idéologie qui fait privilégier les effets positifs ou négatifs, les débats les plus nuancés arrivent à proposer une évaluation des effets globaux de l'existence d'une aire protégée : la conservation permet-elle un réel développement ou seulement la survie des populations riveraines ou le maintien, en l'état, des modes de vie ? Le « filet de sécurité » peut-il être aussi un facteur bloquant la transformation des modes de production favorables à un « vrai développement » ?

Le développement : ennemi ou allié ?

J'ai présenté une partie du débat *Parks and people*, celle qui envisage les conséquences de la conservation sur le développement. La relation inverse est aussi examinée au cours de ce débat : le développement est-il un ennemi ou un allié de la conservation ? En effet, à l'origine des classements dans les pays colonisés, la pauvreté et les traditions étaient considérées comme les ennemis de la nature. Dès le début, les modes de production des populations étaient vus comme archaïques et peu efficaces, trop consommateurs de ressources. Aujourd'hui encore, les traditions peuvent être pointées du doigt comme des entraves à l'optimisation et à l'intensification, et c'est souvent le cas des pratiques pastorales extensives qui touchent le Parc du W. Les traditions peuvent même être moralement condamnées en tant que pratiques cruelles dans le cas de la chasse. La modernisation des techniques et l'éducation par la coopération internationale seraient donc nécessaires pour préserver les ressources. En attendant, la mise sous cloche était jugée indispensable pour éviter la dilapidation des dernières ressources.

Puis, à partir des années 1970, la « révolution environnementale » occidentale a imposé une autre vision, née cette fois dans les pays du nord mais peu à peu étendue à toute la planète : c'est le développement, celui des pays riches, qui est devenu l'ennemi, pourvoyeur de pollutions, épuisant les ressources naturelles à une échelle mondiale, mettant en danger des équilibres vitaux pour la planète.

Si l'ennemi de la nature, entre pauvreté et développement, n'est pas facile à identifier, ses alliés sont aussi sujets à controverse. Les traditions millénaires des peuples autochtones, loin d'être à combattre, seraient pour certains de leurs défenseurs les garants du maintien des équilibres locaux qu'elles seules savent préserver, grâce à une co-évolution des environnements et des pratiques. C'est le développement à l'échelle locale qui est donc la solution, permettant à la fois la préservation des ressources et un développement durable endogène. Certes... mais pour d'autres, seul un certain niveau de richesse permet le dépassement des logiques de survie, la prise en compte de l'environnement, l'investissement dans des techniques permettant à la fois un développement durable continu et la réparation des inévitables dégâts occasionnés par le développement, notamment la croissance de la population. De plus, c'est le basculement vers des modes de production plus « modernes » qui permettra aux populations de ne plus dépendre étroitement de l'exploitation des ressources.

La négation du dilemme empêche sa résolution

On le voit les arguments fusent de part et d'autres. La confusion règne en partie parce qu'ils sont mis en avant par des partis, celui de la conservation contre celui du développement.

Les organismes de conservation notamment entretiennent une confusion volontaire, liant pour des raisons de communication, la conservation, les aires protégées et le développement. Le débat,

sous ses formes les plus opposées, la plus polémique ou la plus consensuelle d'affichage de synergies, mélange souvent les enjeux et les concepts, par exemple richesse et développement ou nature et conservation : le développement peut-il être à la fois vu comme l'ennemi de la nature et l'allié de la conservation (c'est-à-dire du processus réactionnel de protection) ? La conservation finalement est-elle une contrainte ou un moyen pour la lutte contre la pauvreté ? L'exploitation excessive est-elle conséquence des traditions, de la pauvreté, de la richesse des populations ou du processus de développement ?

Les politiques et les discours imposent des orientations aux projets et des modes d'évaluation qui entretiennent la confusion. Ainsi, l'indicateur choisi pour le « Goal 7 » pour un développement durable, du *Millenium Development Goals* est le pourcentage d'aires protégées atteint alors que le lien entre les deux phénomènes est loin d'être évident. Autre exemple, pris dans un document de proposition de stratégie pour la coopération française en matière de conservation. Il conseille de choisir les aires protégées où intervenir sur des critères biologiques mais aussi sur la possibilité de synergies entre conservation et développement : les aires à privilégier doivent avoir une présence humaine en leur sein ou à proximité. Pourtant l'auteur reconnaît que l'association des deux objectifs conservation et développement, qu'il serait nécessaire d'explicitier clairement, rend encore plus difficile leur définition et leur évaluation (Babin, 2003).

Ce débat est parfois encore troublé par une accusation d'« impérialisme écologique », les pays du nord imposant leur vision d'urbains riches à des ruraux pauvres. Pourtant, les pays en voie de développement paraissent avoir pleinement intégré les objectifs de conservation puisqu'ils ont maintenu la création d'aires protégées après la décolonisation. Une majorité d'aires protégées ont même été créées depuis les indépendances. Mais que vaut cet engagement ? Il se serait fait selon certains analystes sous la pression des grandes ONG conservationnistes prenant à témoin les grands médias et l'opinion publique internationale et instrumentalisant les bailleurs de fonds. Une méfiance vis-à-vis des conceptions préservationnistes existerait malgré un engagement formel car en 1992 à Rio, les pays en voie de développement ont exigé d'accoler systématiquement « utilisation durable » et « conservation » dans les déclarations (Davies, 2003).

La rhétorique d'une conservation favorable au développement paraît nier le dilemme et les conflits causés par la création des aires protégées. Dans leurs évaluations des projets, chaque bord se contente d'attribuer l'absence d'efficacité au fait que les projets intégrés négligeraient les préoccupations qu'il juge prioritaire : pour les uns, les projets dilapident de rares subsides en vaines tentatives de développement ; pour les autres, les fonds alloués aux volets « développement » sont insuffisants. Il est possible aussi que le problème d'aménagement du territoire lié aux aires protégées ne puisse se résoudre toujours par des accords gagnants-gagnants ou des synergies et qu'il imposerait alors des choix politiques qui lèsent certains acteurs et en

favorisent d'autres. En effet, les situations de conflit entre les aires protégées les mieux protégées, qui sont encore la clé de voute des dispositifs de conservation, et les populations locales sont encore nombreuses. Sur le terrain, les deux volets conservation et développement restent souvent tout à fait séparés, ce qui tendrait à montrer que la synergie n'est pas du tout évidente (Burgess et al., 2010).

Certains acteurs, du côté des conservacionnistes, voudraient simplifier le débat en plaidant pour la dissociation des deux processus : la conservation ne devrait pas être systématiquement chargée de la responsabilité de la pauvreté (comme responsable ou pour la soulager) ; la conservation est un problème scientifique biologique ou écologique qui doit être posé séparément des problèmes économiques ou politiques (Adams et Hutton, 2007). Mais cette séparation morale ne résout pas les questions pratiques très diverses et ne dispense pas des choix devenus incontournables à faire dans les politiques de conservation : la forme des projets, mêlant de façon plus ou moins intégrée conservation et développement en périphérie ; les droits des populations à exploiter les aires protégées et les zones périphériques ; les types d'aires protégées à favoriser, entre les plus excluantes et les plus intégrées ; les modes de production, de vie et de développement à favoriser autour des aires protégées.

C'est le rôle des scientifiques d'éclairer et si possible de dépasser les polémiques en posant clairement le débat et en documentant les interrelations complexes liant conservation et développement. Certains s'y essaient : un auteur (Wittemyer et al., 2008) montre par exemple qu'une aire protégée est un facteur de croissance de la population en périphérie, processus pouvant être vu comme un indice de développement mais pouvant représenter un risque pour l'aire. Un autre (Sherbinin, 2008) évalue la mortalité infantile autour des aires protégées, la considérant comme un indicateur synthétique de la pauvreté, sans pouvoir détecter d'influence des aires.

Ceux qui cherchent des guides pour des interventions en périphérie d'aires protégées censées favoriser la conservation ne peuvent que ressortir désorientés d'un tel débat. C'est l'idée d'interrelations complexes qui en sort confortée et il est difficile d'en tirer des orientations concrètes.

I.2.3. Les modes de gouvernance : conservation autoritaire contre participation

Un troisième débat enfin est très présent dans les discussions autour des projets de conservation. Il aborde les choix concrets des modes de gouvernance, que ce soit pour les projets, les aires protégées mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse ici, pour les territoires qui les entourent.

L'introduction des approches participatives

Je vais m'en tenir en fait à un seul aspect des modes de gouvernance, celui de la participation des populations locales, qui est le cœur de cette nouvelle controverse. Les approches participatives sont en effet absolument incontournables au sein des programmes de conservation en Afrique, à l'ouest comme à l'est ou au sud. Elles sont devenues un des piliers de quasiment tous les programmes de conservation, notamment depuis la Stratégie de Séville de 1995. Elles sont par exemple une des conditions de définition des Réserve de Biosphère de l'Unesco.

Les approches participatives apparaissent très liées aux projets intégrés de conservation et de développement dont elles sont de fait une composante essentielle alors qu'en fait ce type de projet aurait pu exister sans elles. Le lien entre les deux est venu d'abord du fait que les approches participatives ont été le pilier des projets de développement préconisés par les agences de coopération suite à ce qui est perçu comme l'échec des anciennes méthodes top-down. La convergence entre les programmes de développement et de conservation a ainsi conduit à l'importation de ces méthodes dans les modes de gouvernance des aires protégées.

Puis elles ont été utilisées pour des besoins spécifiques à ce nouveau contexte. Elles ont été appliquées pour combattre le sentiment d'injustice créé par le classement autoritaire des aires protégées. L'approche participative semblait alors un moyen de rétablir des principes éthiques et démocratiques pour les choix d'aménagement du territoire qui concernaient les populations locales. La « participation » est enfin née d'un constat d'échec : dans les pays du sud, il est apparu impossible de contrôler à moindre coût et efficacement une population opposée aux aires protégées. L'accord des populations est alors apparu indispensable pour la survie des aires protégées. Enfin, en parallèle avec certaines idées sur la décentralisation, elle est apparue comme une solution pour atteindre une autonomie financière et de gestion des aires protégées gérées par des instances locales, pour soulager les efforts des États ou des bailleurs de fonds internationaux (Babin, 2003). Ces deux derniers arguments relèvent d'une « pragmatique de la conservation pour les gestionnaires d'aires protégées, pour exercer un contrôle sur un espace trop grand, soumis à des usages multiples, que les locaux connaissent mieux que personne. [...] Mieux vaut un compromis sur les objectifs que des règles strictes non appliquées et non acceptées » (Beuret, 2008). Un certain niveau d'appropriation des objectifs de conservation et des aires protégées par les populations locales est ainsi jugé indispensable à leur longévité, notamment dans les pays où l'implication des États et des projets est incertaine et intermittente.

Des visions différentes sur les communautés locales

La participation des populations n'allait pourtant pas de soi dans le contexte des aires protégées. Les populations locales avaient été initialement considérées, on l'a vu, comme l'ennemi de la nature. Des auteurs ont montré que leur gestion de l'environnement n'était parfois qu'une

exploitation minière des ressources, seulement tempérée par la mobilité ou par l'insécurité au début du 20^{ème} siècle (Benoît, 1998b). Certaines populations se sont opposées parfois violemment à la création des aires.

Mais un autre regard sur les populations locales est apparu. Certains ont mis en avant que la « nature sauvage » que l'on tente de préserver s'est construite au contact des populations qui ne peuvent être accusées d'en être les ennemis. Leurs connaissances et leurs savoir-faire sont indispensables à une bonne gestion, et doivent être considérés à égalité avec les savoirs scientifiques. Ce sont donc les interventions extérieures ainsi que la gestion étatique qui sont accusées de leur avoir enlevé leurs moyens d'action et d'avoir ainsi perturbé des équilibres ancestraux.

L'existence d'arguments opposés, comme dans le débat entre conservation et développement, montre bien la complexité des interrelations entre les populations locales et la nature. Dans ce débat chargé d'idéologies mais controversé, la difficile recherche d'un consensus apparaît dans les déclarations des organisations de conservation, qui affichent de grands principes en apparence contradictoires. Dans la déclaration finale du congrès de Barcelone de l'IUCN par exemple, les populations locales sont d'abord présentées comme les détenteurs de savoirs et de pratiques favorables. La résolution 4.047 préconise en conséquence de « donner aux communautés locales les moyens de conserver et gérer les ressources naturelles en Afrique » car « depuis des millénaires, les populations locales gèrent leurs ressources naturelles, élément essentiel de leurs moyens d'existence [...] » (IUCN, 2009). Pourtant, dans une résolution suivante, les activités d'agriculture et d'élevage en Afrique sont présentées comme des dangers et justifient la promotion des activités basées sur l'exploitation de la faune sauvage. La résolution 4.059, « Promouvoir une utilisation des terres fondée sur la faune sauvage dans les régions arides et semi-arides d'Afrique australe » affirme ainsi que « l'agriculture et l'élevage sur les terres arides d'Afrique australe ont causé de graves dommages à la santé et à la résilience des écosystèmes, notamment : perte de couverture végétale, ruissellement accru des eaux de pluie, érosion des sols, sédimentation des rivières et des masses d'eau, diminution de la diversité des plantes, absorption réduite du carbone atmosphérique, effets complexes d'albédo, éradication délibérée ou indirecte de certaines espèces de la faune sauvage, utilisation de pesticides et exacerbation des conflits entre l'homme et les animaux sauvages » (IUCN, 2009).

La recherche de modes de gouvernance

La remise en cause des modes de gouvernance « traditionnels », c'est-à-dire ceux des populations locales, avait trouvé une justification théorique à travers l'analyse célèbre et très commentée du texte de Hardin sur la « tragédie des communs », en 1968 (Hardin, 1968). Elle a pu conduire à des propositions tout à fait diverses, parfois la prise en main étatique de la gestion des

ressources naturelles mais aussi la privatisation des terres. Les aires protégées, biens communs comme les ressources pastorales présentées par Hardin, étaient alors vues comme menacées par l'exploitation irraisonnée des populations. Pourtant, selon certains auteurs, on aurait ainsi détruit d'anciens modes de régulation de l'accès aux ressources peu apparents mais efficaces. L'appropriation par l'État aurait transformé une gestion des ressources en un « accès libre de fait » (sinon de droit), cause d'une exploitation non régulée épuisant les ressources (Thébaud, 2002; Weber, 1995). D'autres critiques ont aussi visé la privatisation foncière notamment pour ses aspects excluants et pour sa complexité juridique à mettre en œuvre.

Les interventions autoritaires ayant ainsi montré leurs limites, la participation est alors devenue l'élément central devant guider les institutions de régulation de l'accès aux ressources naturelles. Dans le cadre de la conservation, la participation peut concerner à la fois le volet « développement » des projets intégrés, et donc la gestion des territoires de la périphérie, mais aussi la gestion des aires protégées elles-mêmes. Elle prend en fait des formes très variées qui impliquent plus ou moins profondément les populations. Ces dernières peuvent n'être qu'associées dans la mise en œuvre d'activités décidées par le projet : phases de diagnostic, apport d'informations, cibles de séances d'éducation environnementale ou de formations à de « bonnes pratiques ». La participation peut aussi être recherchée grâce à un intéressement économique des populations, selon une approche néolibérale. Encore une fois, les formes de cet intéressement sont très diverses et peuvent faire appel à des populations passives ou actives : partage des revenus directs de l'aire protégée, emploi de salariés locaux, soutien à des microprojets générateurs de revenus, notamment liés au tourisme généré par l'aire protégée, paiement de services etc.

Ces formes d'implication des populations locales sont les plus courantes selon les évaluations de projets mais peuvent être considérées comme d'un niveau modeste. Pourtant, les promoteurs de la participation et les critiques faites aux projets appellent plutôt une réelle *responsabilisation* des populations dans les décisions, de la définition des objectifs à leur mise en œuvre. L'idée de « médiation patrimoniale » peut être vue comme le pôle le plus abouti de la gamme des formes de participation⁴ car elle repose sur une négociation et un contrat par lesquels les différents acteurs concernés par la conservation définissent ensemble des objectifs communs à long terme (Weber, 1998).

Une des difficultés qui se pose pour la mise en pratique de cette participation est que les institutions qui pourraient en être des supports n'existent pas ou sont fragiles dans les pays du sud. Dans certains cas, les nombreux projets intervenant sur une même zone ont créé une multitude de

⁴ Même si l'auteur lui-même juge cette méthode une alternative à la « participation », prise alors dans un sens restreint.

« comités » de gestion ad-hoc pour leurs besoins propres. La création ex-nihilo de telles structures est l'objet de critiques parfois contradictoires : d'un côté on peut leur reprocher de bouleverser et de concurrencer les modes de régulation locaux préexistants ; de l'autre, ils peuvent être accusés de les conforter, avec pour conséquence de renforcer la domination de certains acteurs et les rapports de force existants, d'attiser les conflits liés à l'identité ou à l'ethnicité, échouant dans leurs objectifs de gestion égalitaire et démocratique (West et al., 2006). Il apparaît ainsi extrêmement complexe de mettre en place de telles institutions ou seulement de faire fonctionner des institutions existantes avec des objectifs nouveaux.

La seule définition des populations cibles à inclure est sujette à controverse, parce que dès lors qu'on reconnaît la dimension politique du processus, elle devient centrale et primordiale et non plus instrumentale et secondaire. Même les notions d' « acteurs locaux » ou de « communautés » sont dénoncées comme des mythes (Agrawal et Gibson, 1999; Olivier de Sardan, 1995a). Les projets de conservation sont critiqués car ils n'auraient pas de légitimité à imposer leur vision.

En outre, dans bien des cas, les incitations à la protection qui devraient découler de la participation des populations locales sont jugées tout à fait insuffisantes : les revenus redistribués par les aires protégées sont faibles, les bénéfices accaparés par des acteurs extérieurs (État, entreprises privées...), la fréquentation des touristes sporadique, les techniques plus durables préconisées pas assez compétitives par rapport aux techniques habituelles etc. Il est aussi reproché que les acteurs réellement impliqués dans les actions participatives ne sont souvent pas les acteurs de base, c'est-à-dire ceux qui exploitent réellement les ressources naturelles. Les bénéfices touchent les institutions, associations, collectivités territoriales, chefferies,... au détriment des paysans, bûcherons chasseurs, pasteurs etc. Le filtre institutionnel remet en cause parfois la légitimité démocratique de ces institutions mais aussi l'effet d'incitation qui était recherché initialement.

Il apparaît une fois de plus, comme c'était le cas pour les deux premiers débats préservation/conservation et *Parks and people*, que les réponses adoptées au cours de ces discussions sur la gouvernance des aires protégées impliquent des principes d'actions variables pour la périphérie. Elles incitent les gestionnaires d'aires protégées à prendre des positions sur des sujets apparemment éloignés des objectifs de conservation, aussi bien pour choisir des formes de gouvernance pour les aires protégées elles-mêmes – et même de leurs noyaux totalement protégés – mais aussi pour leurs périphéries. Elles les obligent à se positionner par rapport aux populations, à les définir en tant qu' « ennemis » à écarter, simples appuis passifs ou comme véritables partenaires actifs.

* * *

Il apparaît au travers de ces débats majoritaires qui structurent les courants d'idées et les théories de la conservation qu'il n'existe pas de théorie bien organisée, une ou plusieurs, qui permettrait aux intervenants de structurer leurs interventions en périphérie. Ces derniers utilisent alors un faisceau d'idées, de justifications pas toujours compatibles entre elles, qui relèvent de logiques différentes mais qui semblent toutes pouvoir justifier une intervention. Peu approfondies, hésitantes entre des objectifs flous, les interventions sont difficiles à mettre en place de façon efficace et à évaluer. Ce lien « flou » convient à tous, chaque acteur y mettant ses logiques propres. Les actions mises en place sont ainsi la résultante d'une multitude de justifications, pas forcément compatibles, avancées par des acteurs ayant des visions différentes. Le résultat est une collection d'interventions qui existent car elles correspondent aux lignes de moindre résistance de la part de l'ensemble des acteurs, sans satisfaire les souhaits d'aucun acteur en particulier.

Ces débats restent « sectoriels » et d'ordre technique au sens où ils sont internes aux acteurs de la conservation et même plus précisément aux gestionnaires d'une aire protégée. Mais, ils sont parfois intégrés à un niveau plus politique, quand certains proposent un projet pour le territoire, incluant à la fois l'aire protégée et la périphérie. Je vais tenter d'examiner si, à cette nouvelle échelle plus globale, ont émergé des théories permettant de raisonner les interventions en périphérie.

I. 3. Le niveau territorial, un point de vue fécond pour la gestion de la périphérie ?

Plusieurs modèles d'aires protégées font appel à un cadre qui dépasse les espaces de conservation, celui du territoire qui les englobe. Le modèle le plus répandu au niveau international et le mieux documenté est celui de la Réserve de Biosphère, que je vais exposer dans un premier temps pour tenter d'en comprendre les logiques d'intervention en périphérie. Il n'est pas le seul modèle incluant dans un même cadre les fonctions différentes des espaces, et en particulier la conservation des écosystèmes. Les Parcs Régionaux français par exemple sont un concept voisin en tant que territoires multifonctionnels cogérés par de multiples partenaires. J'étudie ici les Réserves de Biosphère car elles ont été un modèle extrêmement important suivi par de nombreux projets qui intègrent plusieurs aires protégées de statuts différents et un zonage comme principal outil de gestion.

Dans un deuxième temps, je montrerai comment un courant théorique récent, celui de la *géographie de la conservation*, tente de formaliser les questions territoriales posées par les aires protégées et d'en tirer des conséquences en terme de stratégies de conservation et de stratégies d'intervention en périphérie.

I.3.1. Le modèle des Réserves de Biosphère

L'Unesco, organisme international voué à l'éducation, la science et la culture, est aussi liée à la conservation. D'abord indirectement, car dans les années 1960 l'UICN et le WWF ont été créés sous l'impulsion de son directeur général de l'époque. Puis l'organisation s'est directement impliquée en créant le Programme *Man and Biosphère* (MAB) en 1971. Le programme définit une catégorie d'aires protégées, les Réserves de Biosphère, construites selon une organisation contraignante validée et contrôlée tous les 10 ans, et réunies en un réseau mondial.

Plus que des aires protégées, les Réserves se veulent « des projets d'aménagements du territoire s'articulant autour des aires protégées" (Cibien et al., 2006). Le principe essentiel de leur conception est la reconnaissance de la multifonctionnalité des espaces, au moins à un certain niveau d'organisation puisque « l'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines » (UNESCO, 1996). Elles visent trois fonctions, combinées et au même niveau d'importance : conservation des écosystèmes, développement, logistique (c'est-à-dire recherche, éducation, formation).

L'outil principal de l'organisation des Réserves de Biosphère est le zonage en 3 régions, lié aux fonctions déjà citées sans toutefois s'y superposer :

1. une **aire centrale** (ou plusieurs) bénéficie d'une protection à long terme et permet de conserver la diversité biologique, de surveiller les écosystèmes à protéger et de mener des recherches et d'autres activités censées être peu « perturbantes » (l'éducation par exemple). Elle doit avoir une taille suffisante pour remplir ces objectifs.
2. une **zone tampon**, bien délimitée, qui normalement entoure ou jouxte les aires centrales, utilisée pour des activités de coopération compatibles avec des pratiques écologiquement viables, y compris l'éducation relative à l'environnement, les loisirs, l'écotourisme et la recherche appliquée et fondamentale. Même si elle n'est pas tenue d'avoir une définition légale, la zone tampon doit bien être de fait une aire protégée car les usages y sont restreints et seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu.
3. une **zone de transition** (ou aire de coopération) flexible, dont les limites externes peuvent ne pas être fixées. Elle peut comprendre un certain nombre d'activités agricoles, d'établissements humains ou autres exploitations et dans laquelle les communautés locales, agences de gestion scientifiques, organisations non gouvernementales, groupes culturels, intérêts économiques et autres partenaires travaillent ensemble pour gérer et développer durablement les ressources de la région. Contrairement à la zone tampon, les

usages ne sont pas restreints mais les pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.

Ces trois zones ont été conçues à l'origine comme une série de cercles concentriques selon un gradient centrifuge d'importance des activités humaines. Mais elles ont été mises en place dans les plus de 500 Réserves existant à ce jour sous des formes très variées afin de s'adapter aux conditions et aux besoins locaux. La souplesse d'application de ce cadre d'aménagement doit rester une règle selon les statuts du MAB.

D'autres principes de gestion des Réserves ont été formalisés dans la *Stratégie de Séville* en 1995. Ils imposent en particulier une gestion concertée et même participative de cette mosaïque.

Les Réserves sont apparemment encore considérées par l'Unesco elle-même non comme un aboutissement mais comme un pari, un laboratoire devant faire la « démonstration [des] approches de développement durable ». Comme d'autres courants de la conservation, elles ont buté sur l'obstacle de leur mise en œuvre concrète : les premières Réserves, mises en place jusqu'en 1983, se concentraient sur le noyau central et la fonction de conservation, négligeant les deux autres fonctions, développement et logistique. Même aujourd'hui, la position centrale du noyau protégé et la définition de la zone tampon par sa contribution aux objectifs de conservation, en font surtout un outil privilégié de la conservation, auquel on associe des objectifs de développement, plus qu'un nouveau modèle de développement. Le programme MAB ne se revendique pas comme un modèle abouti mais plutôt comme une démarche : ainsi, en 2003, un ouvrage de l'Unesco a proposé comme objectif de « repenser et définir les relations entre aire centrale, zone tampon et aire de transition plus large » (Unesco, 2003).

Au-delà d'une démarche et d'un zonage type, le programme a proposé des outils pour la gestion des relations entre les différents espaces qui peuvent être considérés comme des moyens d'aboutir à une vraie stratégie conçue pour la gestion de la périphérie : définitions d'indicateurs de suivi des espaces de manière participative, appui à l'élaboration des plans de gestion à l'aide de modélisation d'accompagnement... Mais en l'absence de capitalisation, ces démarches constituent encore des expériences en cours et elles n'ont pas abouti à l'élaboration d'une théorie ou d'un guide d'action sur la place de la périphérie dans la stratégie de conservation.

I.3.2. Une géographie de la conservation

Une théorie des interventions en périphérie est alors peut-être à poursuivre au sein des recherches géographiques récentes mais encore minoritaires. Cette géographie de la conservation, qui se revendique comme un courant de la *political ecology*, se focalise sur les interactions entre société et environnement et veut mettre au centre de l'analyse la prise en compte de l'échelle. L'échelle des phénomènes observés est notamment présentée non comme une « donnée

ontologique » mais comme contingente de processus sociaux et environnementaux (Zimmerer et Bassett, 2003).

Zimmerer propose de tirer les conséquences des nouvelles théories en écologie qui insistent en particulier sur les notions de non-équilibres dynamiques (plutôt que celle de climax), de changements à long terme (plutôt que celle de stabilité), de flux entre espaces (plutôt que celle d'espaces isolés) (Zimmerer, 2000). Les principes qui avaient guidé la définition d'aires protégées doivent alors être repensés : frontières spatiales intangibles, échelle unique, caractéristiques temporelles fixes. Il propose de classer les territoires de conservation (les aires protégées) sur des critères sociaux plutôt qu'écologiques ou même politiques (tels que des limites de communes par exemple). Il conviendrait aussi de définir des zonages et des frontières avec souplesse, prenant en compte la possibilité d'évolutions ou de définitions multiples selon les utilisateurs ou les usages.

D'autres auteurs ont aussi avancé des idées similaires : Clapp montre par exemple qu'au Canada les conflits liés à la définition d'aires protégées ont pu être amoindris grâce à un outil de « zonage négocié » (*remapping*), qui conduit à la définition de zones à dimensions variables selon les usages permis (Clapp, 2004). Hubert invoque la possibilité d'imaginer des « espaces mixtes », non plus seulement consacrés à un usage exclusif (agricole, urbain, conservation...) mais où différents usages pourraient coexister, conduisant à la définition de « nouvelles frontières », qui ne seraient plus spatiales (Hubert, 2008).

Ces préoccupations conduisent à des concepts d'aires protégées et à des visions de l'organisation des territoires bien plus complexes et à la mise en œuvre d'innovations. Des « zones tampons multiples » voient le jour mais aussi des zones tampon prises cette fois à l'intérieur des aires protégées, pour contrer la vision de zones tampon comme des extensions des aires protégées (Martino, 2001). L'Unesco a ainsi reconnu des Réserves de Biosphère (notamment sur le continent américain) dépassant largement le triple zonage fondateur et définies à des échelles plus larges : c'est le cas par exemple de la réserve Maya au Guatemala qui comporte 7 aires centrales, 4 Parc nationaux et 3 réserves de faune, une zone à usages multiples de taille égale à l'ensemble des aires centrales (800 000 ha de forêts tropicales consacrées à l'exploitation de palmiers, de bois etc.) et une zone tampon (Unesco, 2003).

Certains poussent la logique de changement d'échelle plus loin encore : ce n'est plus seulement l'espace autour des aires qui serait à zoner et à considérer comme un tout mais l'ensemble d'un territoire à l'aide d'un « métazonage » qui agencerait les différentes aires protégées et les aires banales. Ainsi Perrings propose un modèle de territoire qui permettrait d'associer de nécessaires bénéfices locaux aux avantages des aires protégées à l'échelle planétaire, par la multiplication de petits espaces protégés aux côtés des terres exploitées (terres agricoles, forêts, zones de pêches) (Perrings et Gadgil, 2002). Une autre idée consisterait à « inclure l'aire protégée dans un ensemble

géographique fonctionnel où chaque espace dispose d'un statut reconnu par la loi. [...] L'un des défis importants pour le futur serait de ne plus voir les aires protégées comme des îles mais comme les éléments d'un réseau, abordées comme des éléments à part entière et appréciés de l'aménagement du territoire national, voire régional. » (Guéneau et Jacobée, 2005).

* * *

Ainsi, le changement d'échelle apporte des outils conceptuels utiles à la conception du rôle de la périphérie pour la conservation des aires protégées. Il permet de dépasser le seul objectif de conservation, présenté comme un objet politique à concevoir dans un territoire plus vaste. Une nouvelle question apparaît, celle de la légitimité du classement d'une aire protégée et des groupes sociaux qui décident de ce qui se révèle forcément comme une exclusion d'autres groupes ou de certaines activités. Mais le recul manque encore pour en tirer des enseignements : en effet, la mise en place d'une Réserve de Biosphère reste un pari, un lieu d'expérimentation de nouvelles relations entre l'homme et la nature. Le projet est ambitieux mais la réalité est que le réseau des Réserves de Biosphère s'est créé majoritairement sur des aires préexistantes qui cherchent encore, a posteriori, à appliquer sur le terrain des principes très généraux. Babin, dans sa proposition d'une stratégie de conservation pour la coopération française, plaide lui aussi pour une vision plus large des aires protégées, « dans le cadre d'une approche globale et prospective d'aménagement du territoire », d'« un projet de société à long terme » (Babin, 2003). Mais on comprend que cette orientation a un caractère innovant et qu'il considère les aires protégées comme un laboratoire ou au moins « un lieu d'innovation pour le développement durable » et pour la mise en œuvre de politiques visant à concilier de multiples objectifs (croissance économique, conservation, équité sociale...). Même pour les réserves de biosphères récentes, leur création ne repose pas sur un corpus cohérent et argumenté de principes d'actions à mettre en œuvre en périphérie. La géographie de la conservation tente de théoriser de nouveaux espaces de conservation, propose de nouveaux concepts et fait émerger une réflexion sur les principes d'interventions en périphérie, mais là encore de façon indirecte.

Reprenons maintenant le raisonnement depuis le début. L'intervention en périphérie d'aire protégée en faveur de sa conservation est aujourd'hui mise en avant dans tous les discours et apparaît comme une idée naturelle et incontournable. L'évolution des idées en faveur de la conservation montre bien pourtant que cette idée n'a pas toujours fait partie des principes de la conservation. Elle est d'ailleurs toujours sujette à remise en cause par un courant actuel, minoritaire, favorable à un retour à des formes exclusives de protection.

Quels éléments ont motivé ce changement de paradigme ? La question de la justification des interventions en périphérie n'a pas été abordée directement. Les débats qui ont eu lieu et qui ont conduit à la situation actuelle ont porté sur d'autres questions. Il n'a été traité des logiques d'intervention en périphérie qu'indirectement, et au détour d'autres controverses, portant sur les objectifs de la protection, sur les liens entre conservation et développement ou sur les modes de gouvernance. Ces réponses elles-mêmes, qui conditionnent pourtant, on l'a vu, les choix d'intervention en périphérie, restent souvent implicites dans les objectifs des projets. Ces derniers doivent ainsi souvent agir alors qu'ils restent face à des dilemmes, non résolus car non exprimés et même niés, tels que celui qui oppose le choix entre développement et conservation. Les interventions en périphérie ressemblent alors plus à la résultante « par défaut » des réponses apportées à ces différents débats qu'à la mise en œuvre d'un principe cohérent et démontré.

J'ai enfin examiné les tentatives de dépassement d'une vision centrée sur les aires protégées et sur la conservation, considérées isolément d'un territoire ou d'une société plus vastes, grâce aux orientations concrètes des Réserves de Biosphère ou aux apports théoriques d'une géographie de la conservation. Pourtant, l'absence de synthèse ou de théorie cohérente pouvant justifier les actions en périphérie fait bien de cette idée un postulat, dont je me propose d'examiner la validité ou les conditions d'application.

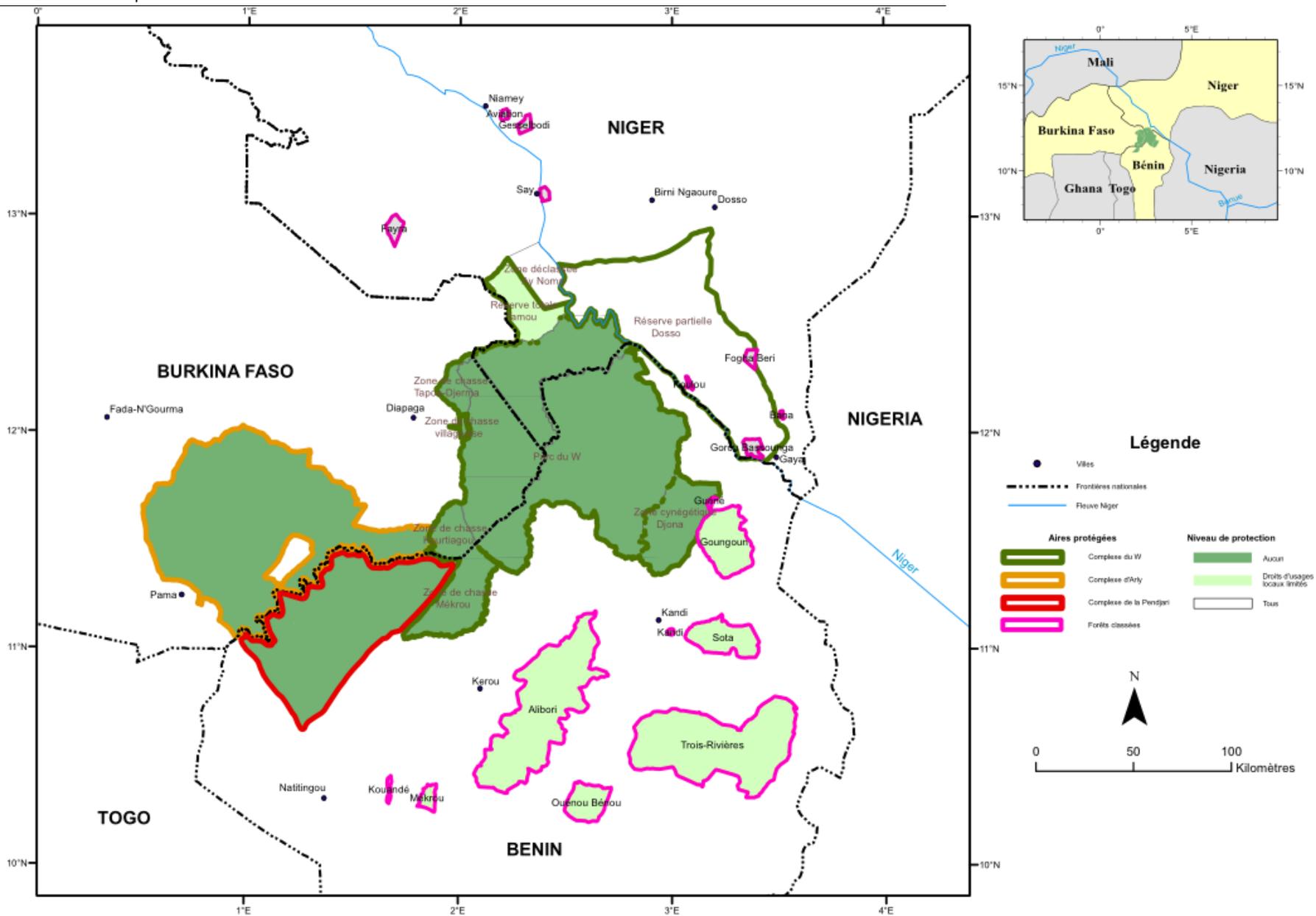
Il persiste donc bien aujourd'hui une controverse sur la nécessité d'intervenir en périphérie pour favoriser la conservation et sur la nature des interventions pertinentes. Il s'agit d'un angle d'observation nouveau des politiques de conservation, même si les actions mises en œuvre en périphérie et certains arguments qui les défendent, sont quant à eux déjà anciens. L'objet de cette recherche est d'éclairer cette controverse en considérant la situation du Parc du W, et plus précisément, sa fréquentation illégale par des éleveurs mobiles.

II. Un cas éclairant : le Parc du W et ses relations avec les pasteurs mobiles

Ce que j'appellerai par la suite le « Parc du W » dans un souci de simplicité est en réalité un complexe d'aires protégées⁵ (cf. Carte 1, p. 42) en Afrique de l'Ouest, situé à la jonction du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Il comprend trois Parcs Nationaux (un dans chaque pays), des Réserves partielles ou intégrales, des zones de chasse etc. Ce complexe est un des éléments de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W, statut attribué par le programme MAB de l'Unesco en 2002. Il est voisin d'autres complexes, ceux d'Arly et de la Pendjari, avec lesquels il constitue le

⁵ Voir le chapitre 5 pour une présentation plus complète du processus de classement et des différentes aires qui constituent le complexe.

complexe WAP (W, Arly, Pendjari). A proximité, existent aussi des forêts classées aires protégées moins contraignantes mais qui jouent également un rôle important dans la problématique pastorale.



Carte 1. Complexe d'aires protégées W-Arly-Pendjari

II. 1. L'évolution typique des stratégies de conservation d'un Parc

Le Parc du W a connu une évolution typique de l'évolution des aires protégées dans les pays du sud telle que je l'ai présentée plus haut, avec trois phases successives de mise sous cloche, de remise en question de l'isolement puis de tentative d'une gestion intégrée prenant en compte la périphérie. Il a été créé en 1927 par l'administration coloniale française qui avait le souci de protéger les écosystèmes de la chasse. Le classement est intervenu dans une région très peu peuplée pour des raisons sanitaires et politiques si bien que sa mise sous cloche s'est longtemps bornée à entériner un état de fait et n'a pas suscité de conflits. Les gouvernements indépendants ont maintenu puis étendu les espaces protégés dans les années 1960. Ce n'est qu'à partir de 1973 que divers facteurs (sécheresses sahéliennes, évolution des conditions sanitaires, pression agricole) ont contribué à redonner une attractivité à ces espaces, alors confrontés à l'avancée de plusieurs fronts pionniers de la part des cultivateurs et des éleveurs. La surveillance et la répression ont d'abord été la seule réponse des trois États, avec une efficacité inégale. Puis de 2001 à 2007, un projet intégré de conservation et de développement (Ecopas) a été mis en œuvre pour initier une nouvelle dynamique de protection incluant la périphérie et les populations riveraines, ainsi qu'une gestion unifiée du complexe par les trois pays.

II. 2. Le Parc face aux éleveurs mobiles : une situation particulièrement éclairante

Une des caractéristiques de ce Parc qui rend la situation particulièrement éclairante et riche pour le problème que je pose est l'importance prépondérante de l'élevage mobile. En effet, le Parc est confronté depuis plusieurs décennies à l'intrusion illégale, mais longtemps plus ou moins tolérée dans les faits, de troupeaux de bovins mobiles, conduits par des bergers peuls à la recherche de pâturages selon un système de transhumance⁶. Les bergers viennent de toutes les directions pour entrer dans le Parc, même si sa localisation en région nord soudanienne en fait une zone d'accueil particulièrement importante pour les éleveurs venus des régions sahéliennes moins arrosées et moins riches en pâturages pendant la longue saison sèche.

L'importance des relations du Parc avec les pasteurs en fait une situation particulièrement intéressante car la mobilité des troupeaux conduit à se poser des questions qui auraient pu rester implicites dans d'autres situations plus classiques où seuls sont pris en compte les villages riverains de l'aire protégée : quels espaces sont en interaction avec l'aire protégée et quelle est la nature des interactions ? La mobilité établit en effet une connectivité entre différents espaces et différentes populations, même éloignés, mêmes apparemment sans rapport les uns avec les

⁶ La nuance entre les termes *mobiles* et *transhumance* sera explicitée en chapitre 2.

autres, connectivité qui est ici évidente alors qu'elle est moins apparente dans d'autres situations. Beaucoup d'actions menées dans les villages riverains habituellement par les projets, telles que celles qui cherchent des changements de pratiques agricoles ou pastorales, peuvent prétendre viser à la fois le développement des populations et des objectifs écologiques, car les espaces concernés où vivent les populations sont des espaces tampon pour la zone centrale. Les pasteurs venant de loin, les actions sont mises en œuvre dans des espaces périphériques sans rôle tampon évident : le cas des pasteurs oblige alors à clarifier les objectifs visés. Enfin, la « participation » des pasteurs pour la gestion de l'aire protégée est particulièrement difficile du fait de leur dispersion mais aussi de leur faible insertion dans les institutions existantes en périphérie. S'il apparaît naturel en général de travailler avec les chefs de villages ou les comités de concertation locaux, avec qui nouer le dialogue pour résoudre les problèmes pastoraux, qui ne sont pas liés à un espace ou des institutions bien identifiées ? Comme c'est souvent le cas, les mesures mises en œuvre par le Parc ont été décidées pour des objectifs propres aux conservationnistes et non aux éleveurs. On sait que les éleveurs conduisent leurs bêtes mais aussi les troupeaux d'autrui. Il y a bien divergence de vues et d'objectifs sur l'espace du Parc : comment s'entremêlent les activités, les objectifs et les perceptions de ces différents protagonistes ?

II. 3. Une approche comparative riche

Le Parc du W autorise une approche comparative très utile pour comprendre les différentes logiques d'action des gestionnaires en périphérie. En effet, les éleveurs pénètrent dans toutes les aires du complexe où leur présence pose des problèmes différents selon le statut de l'aire. Il est ainsi particulièrement instructif de comparer les aires où certains usages locaux sont autorisés à la « zone centrale » où tous les usages sont prohibés en théorie. De plus, la comparaison des politiques mises en œuvre dans les trois pays, et leurs évolutions, offrent un élargissement des données à analyser.

D'un point de vue plus opérationnel, travailler sur ce Parc offre de nombreux intérêts. En effet, il s'agit d'un Parc important dans le dispositif de conservation régional, le plus grand d'Afrique de l'Ouest (20 000 km²). Il abrite de nombreuses espèces emblématiques menacées d'Afrique de l'Ouest tels que l'éléphant, le lion, le guépard, probablement le lycaon etc. Il est considéré par certains comme un rempart contre le processus de désertification en œuvre dans la région sahéenne. Les conflits entre aires protégées et pasteurs sont fréquents dans le monde mais relativement peu étudiés et la situation du Parc du W en butte aux éleveurs mobiles pourrait servir à éclairer d'autres cas.

III. Question principale de recherche

Ma question de recherche principale, justifiée au cours du chapitre 1, est donc la suivante :

Le Parc peut-il améliorer la protection des zones protégées par des interventions en périphérie ?

J'ai limité le champ de la recherche en me focalisant sur une catégorie d'acteurs particuliers. Je me suis intéressé uniquement aux interactions entre le Parc et les pasteurs qui le fréquentent car, on l'a vu, ils créent une situation particulièrement éclairante pour répondre à cette question générale. Mon objectif est donc d'étudier comment l'institution Parc tente de protéger les espaces protégés de la pénétration des pasteurs par des interventions en périphérie, qui s'ajoutent bien sûr à des actions de protection directe des aires par la surveillance et la répression.

J'ai dans ce but analysé en détail le comportement des pasteurs au sein de la périphérie du Parc et plus particulièrement leurs pratiques de mobilité, en m'attachant plus précisément à leurs relations avec le Parc. En effet, parmi tous les actes techniques qui composent l'élevage de bovins, c'est la mobilité qui règle les relations des éleveurs avec les autres acteurs. C'est parce qu'ils sont mobiles que les troupeaux entrent dans le Parc et qu'ils entrent en conflit avec les autres acteurs dans la périphérie, agriculteurs, forestiers, douaniers etc. Bien sûr, les pratiques de mobilité ne peuvent être dissociées des autres actes techniques : alimentation, protection sanitaire, reproduction... qui dépendent des modes de déplacement et imposent aussi des contraintes sur ces derniers. Ainsi, la mobilité permet d'avoir accès à certaines ressources alimentaires et à l'inverse, le choix de compléter les animaux en saison sèche permet parfois de ne pas partir en transhumance. La description de la mobilité impose donc de décrire tous les paramètres de conduite du troupeau qui lui sont liés. Mais c'est bien la connaissance de la mobilité qui est l'enjeu de cette recherche car cette pratique conditionne l'impact des pasteurs sur le Parc et, en retour, sa connaissance permet d'éclairer les stratégies du Parc en périphérie.

La question de recherche doit donc être reformulée pour se limiter aux pasteurs et à leurs pratiques de mobilité. Elle devient donc :

Le Parc peut-il influencer la pénétration des éleveurs dans les aires protégées, et ainsi leur influence potentielle sur la conservation des écosystèmes, par des interventions dans la périphérie ?

Cette formulation de la question nécessite en toute rigueur quelques précisions. Dans cette question, et au cours de cette recherche, « le Parc » désigne en réalité de multiples acteurs qui se donnent pour objectif principal l'amélioration de la conservation au sein du complexe d'aires protégées du W. Il inclut des organisations internationales telles que l'Unesco, l'État, des ONG, des projets de conservation et de développement etc. L'expression « Parc » peut à la fois désigner l'espace du complexe mais aussi ces acteurs multiples.

Les « interventions » en périphérie qui sont ainsi examinées sont des actions de toutes natures mises en œuvre par le Parc et dont on suppose qu'elles ont pour objectif ultime la satisfaction de sa mission, c'est-à-dire la conservation des écosystèmes de toutes les aires protégées du Parc. Ces actions peuvent prendre la forme de modification de statuts d'espaces, d'aménagements matériels, d'animation, de concertation etc.

La « périphérie » enfin demande une clarification sémantique. Habituellement, elle a autour des aires protégées un sens restreint de « proximité » et désigne souvent seulement la zone tampon ou les villages riverains du Parc. Elle concerne alors un rayon de l'ordre d'une dizaine de kilomètres autour de ses limites. Dans cette recherche, j'emploie le terme dans un sens large pour désigner tous les espaces extérieurs au Parc et qui sont susceptibles d'être en interaction avec lui par l'intermédiaire des éleveurs mobiles qui le fréquentent. L'espace concerné a donc un rayon d'un autre ordre de grandeur, plusieurs centaines de kilomètres.

* * *

J'ai dans ce chapitre défini une problématique originale de recherche, la remise en cause d'une idée largement admise qui s'est révélée en fait être un postulat : celle de l'intervention en périphérie d'aire protégée pour en protéger le cœur. La question de recherche principale vise donc à examiner cette idée dans le cas du Parc du W et des éleveurs mobiles.

Au cours du chapitre suivant je vais m'efforcer de tracer un chemin pour guider la résolution de cette question. Je vais exposer le choix d'une démarche de recherche, ordonnée par des questions secondaires successives. Ce choix m'a conduit à sélectionner des outils, méthodes et concepts pour répondre à toutes ces questions.

Chapitre 2.

MÉTHODE DE RECHERCHE

Le premier chapitre a abouti à la formulation d'une question de recherche portant sur des objets bien définis, le Parc du W et les éleveurs mobiles. Dans ce deuxième chapitre je vais exposer l'ensemble des méthodes sélectionnées pour répondre à cette question. Il s'agit d'abord d'une démarche, c'est-à-dire d'une succession d'étapes qui sont autant de questions secondaires de recherche. Ce sont ensuite les outils, méthodes d'investigation et concepts utiles pour aborder ces questions.

I. Le choix d'un angle particulier : le lien entre les interventions du Parc et la pénétration des éleveurs

La question de recherche traite d'un vaste domaine thématique, celui des relations entre une aire protégée et les acteurs de sa périphérie. Elle l'aborde sous un angle géographique, celui de l'organisation spatiale induite par le Parc et de l'organisation spatiale des déplacements des éleveurs.

Il n'est peut-être pas inutile de préciser d'ores et déjà que d'autres angles d'approche et d'autres questions auraient été possibles et intéressants pour éclairer les relations entre les éleveurs et le Parc du W mais qu'ils n'ont pas été étudiés au cours de cette recherche. C'est le cas

par exemple du problème de la légitimité de la définition d'une aire protégée, que je ne remettrai pas en cause dans cette recherche, non parce qu'aucune question ne se pose à ce sujet mais bien parce qu'il est nécessaire de délimiter des contours à une question.

Je ne traiterai pas non plus la question de l'impact des éleveurs sur les écosystèmes, même si là aussi d'amples investigations pourraient être utiles. Je me contente dans cette recherche de prendre acte de la volonté du Parc d'empêcher l'entrée des troupeaux et des bergers dans le Parc et d'examiner les actions mises en œuvre dans cet objectif.

Pourtant, une analyse succincte de la bibliographie montre que considérer l'impact des troupeaux comme systématiquement négatif, comme semble le faire le Parc, n'est qu'une hypothèse et relève d'un principe de précaution. L'impact environnemental des pasteurs en général a suscité des débats en dehors du cadre des aires protégées (Turner, 1999). Le Parc du W énonce une longue liste d'impacts négatifs possibles ((Kleitz et al., 2002) et (Convers, 2002), cf. Figure 1, p. 49) : compétition pour l'eau et le fourrage entre faune sauvage et bétail domestique ; dégradation des sols ; destruction et tarissement des mares ; dégradation des couverts végétaux, notamment en saison sèche ; feux tardifs⁷ provoqués par les pasteurs ; émondage excessif d'arbres fourragers ; risques de contamination de la faune par des maladies dont le bétail est porteur ; perturbation de la faune et éviction comportementale par la simple présence des troupeaux et des bergers ; petit braconnage par les bergers ; empoisonnement des carnivores par les bergers ; conflits avec les gardes ; détournement de l'image des parcs, leur donnant une vocation pastorale plutôt que pour la conservation ; dévalorisation des produits touristiques de chasse et de vision. Toutes ces conséquences seraient d'autant moins justifiables aux yeux des agents du Parc que la transhumance serait un « élevage contemplatif », sans nécessité économique.

Mais les études précises évaluant ces impacts sont rares. Signalons une recherche récente dans le Parc du W qui semble montrer le phénomène de séparation spatiale entre les troupeaux et leurs bergers d'une part et certaines espèces sauvages d'autre part (les « grands paiseurs » au comportement alimentaire proche des bovins, buffles et Cobes Défassa, mais aussi l'éléphant au régime alimentaire différent) (Hibert et al., 2010). Cette source cite d'autres auteurs qui ont montré que la compétition avec le bétail pousse les herbivores sauvages à modifier leur régime alimentaire ou à adopter un habitat « refuge ».

⁷ Alors que les gestionnaires brûle presque tous les ans le Parc mais à l'aide de feux précoces moins préjudiciables à la végétation.

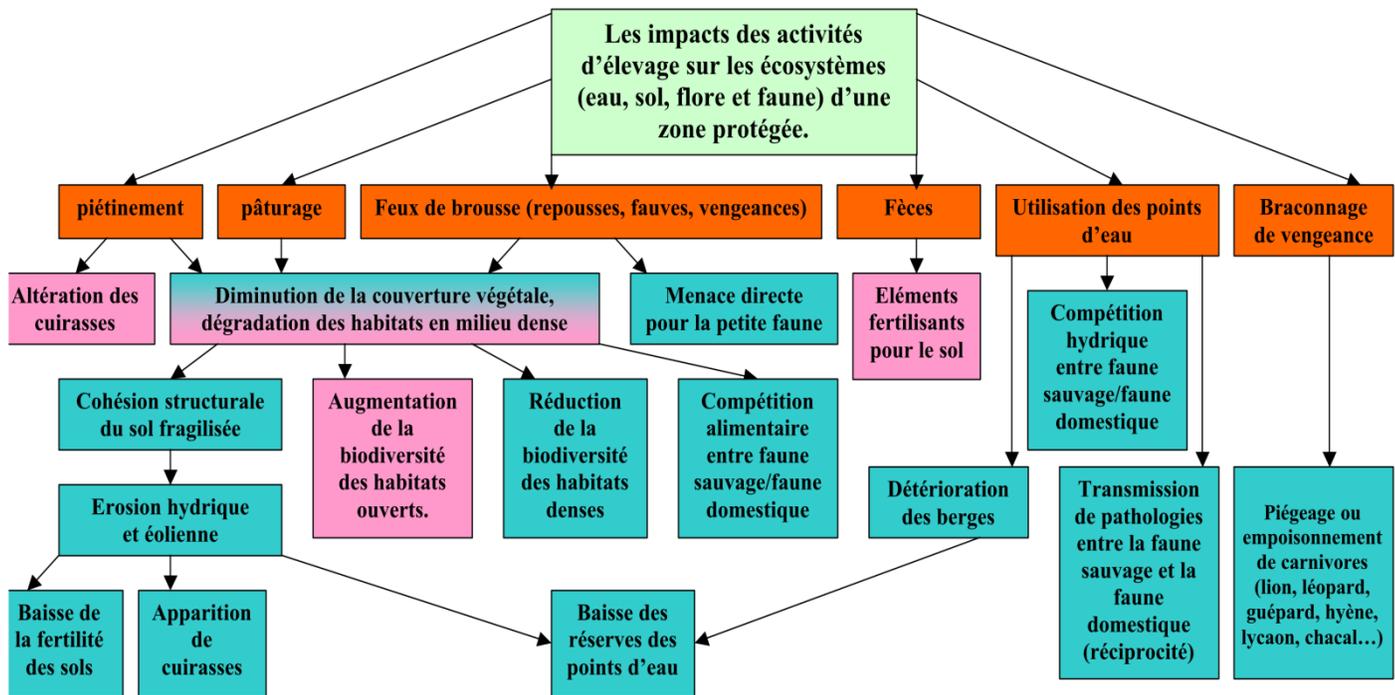


Figure 1. Les impacts des activités d'élevage sur les écosystèmes d'une zone protégée

Source : (Convers, 2002)

Les impacts cités par cette source ne sont pas justifiés par des références scientifiques et ont donc le statut de connaissance empirique des agents du Parc du W ou d'hypothèses. Les carrés bleus sont des impacts négatifs, les carrés roses des impacts positifs. La liste n'est pas exhaustive : l'impact positif sur les carnivores qui se nourrissent du bétail n'est par exemple pas indiqué.

Pourtant, certains auteurs nuancent cette analyse. Sans entrer dans une analyse de fonds qui nécessiterait à elle seul un travail de recherche, je cite ici quelques arguments et quelques références. Certains mettent en avant l'équilibre ancestral entre les pasteurs, la brousse et la faune (Benoît, 1984). Mais cet état ancien a pu être bousculé par l'évolution des situations, notamment l'augmentation de la population (Chatty et Colchester, 2002).

Boutrais a étudié la bibliographie d'Afrique de l'est d'où viennent selon lui les seules données fiables et quantifiées, qui sont partiellement contradictoires (Boutrais, 2008).

Il existe de nombreux **exemples de cohabitation** réelle entre pasteurs et faune sauvage mais ces milieux sont bien plus riches que ceux d'Afrique de l'ouest. Un cas parmi les mieux étudiés est celui de la réserve du Ngorongoro en Tanzanie où les Maasai vivent depuis 1959 et où les populations sauvages sont très vigoureuses. Mais il s'agit d'un des écosystèmes les plus favorables aux herbivores d'Afrique (Galvin et al., 2002).

D'une façon générale, les **perturbations** provoquées par le pastoralisme des Maasai au Kenya sur les grands herbivores sauvages seraient **bénignes**. La présence des pasteurs aurait au contraire permis d'augmenter les effectifs d'éléphants de la réserve d'Amboseli. Il serait admis que l'exclusion des pasteurs de réserves attribuées uniquement à la faune ne contribue pas à mieux

protéger celles-ci. Mais la part des raisons écologiques et sociales pour expliquer ce constat (l'intéressement économique des communautés de pasteurs à la conservation) n'est pas faite (Western, 1994, cité par (Boutrais, 2008)).

Kiéma, sur la base de travaux en écologie des savanes en Afrique de l'ouest, estime certes qu'« une grande prudence s'impose, par manque de connaissance » mais que dans certains cas le pâturage contrôlé d'animaux domestiques dans les savanes pourrait apparaître comme une « solution d'ingénierie écologique » par exemple pour pallier le déséquilibre que constitue la diminution (voire la disparition) des herbivores sauvages. Le pâturage aurait en fait des **impacts divers selon les milieux** et selon son intensité, de négligeable à très préjudiciable (Kiéma et al., 2009). Achard montre par exemple que, dans une brousse tigrée⁸ de l'ouest nigérien, le pâturage modéré est un facteur positif favorisant la production herbacée (Achard, 1997). Cibien cite des exemples en milieu aride, en Israël et en Afrique du sud, où une mise en défens vis-à-vis des troupeaux s'est avérée préjudiciable, en raison d'un embuissonnement (Cibien et Etienne, 2008). Chaque type d'herbivores pourrait occuper une niche fourragère différentes, ce qui limiterait les risques de compétition mais, à l'inverse, des études ont montré des régimes alimentaires assez similaires surtout en saison sèche (cité par (Boutrais, 2008)). Lungren semble montrer que le facteur limitant la biomasse de faune sauvage dans le Parc du W serait d'abord le manque de points d'eau, limitant les surfaces fourragères accessibles en saison sèche. La compétition avec les troupeaux domestiques, ayant lieu après les premières pluies dans le Parc, pourrait exister et même être un facteur aggravant mais serait alors secondaire (Lungren et Bouche, 2005).

En dehors d'une possible compétition alimentaire, le problème de l'**évicton comportementale** de la faune par les troupeaux est également complexe à analyser. Low montre en Afrique de l'est que troupeaux domestiques et zèbres coexistent sur les mêmes espaces (Low et al., 2009). Berlin montre qu'au Burkina Faso les éléphants préfèrent les espaces en bordure de l'aire protégée, au voisinage des villageois riverains, peut-être parce qu'ils sont moins fréquentés par les braconniers (El Fassi Fihri, 2002). Au Niger, des girafes partagent le milieu avec les paysans et les troupeaux, et même si une certaine protection de cette espèce a été rendue nécessaire contre le braconnage et que des conflits naissent des dégâts qu'elle occasionne sur les cultures, la coexistence est néanmoins possible (Luxereau, 2004; Newby et al., 2006).

Il semble donc que le problème est complexe car les **interactions sont différentes selon les espèces**. Une prise en compte adéquate de l'échelle est nécessaire : en Tanzanie, dans l'aire de Ngorongoro, il y aurait cohabitation à l'échelle de la réserve, mais une certaine ségrégation spatiale à l'échelle locale entre la faune sauvage et les bovins. Mais en fait, cette dernière est volontaire de

⁸ Fourré forestier structuré en bandes alternées de sol nu et de végétation. Cf. Index p. 536.

la part des pasteurs car ils craignent la contamination par une maladie mortelle transmise par les gnous. Toutefois les chercheurs qui ont réfléchi à l'avenir de la réserve ont estimé qu'une telle coexistence serait préférable à l'exclusion à la fois pour les pasteurs et pour la faune (cité par (Boutrais, 2008)).

Dans le W, les forestiers reconnaissent aussi que les troupeaux peuvent constituer un **facteur favorable aux carnivores** qui attaquent les troupeaux ou se nourrissent des carcasses. Il est reconnu que les bergers peuls ne chassent pas dans le Parc du W (contrairement à d'autres pasteurs selon (Hibert et al., 2010)). Le problème principal serait alors les pratiques d'empoisonnement, attribuées aux pasteurs⁹.

D'autres auteurs rappellent que les interactions entre le bétail et les écosystèmes modifient probablement ces derniers mais que l'impact n'en est pas forcément négatif, la biodiversité pouvant même être dans certains cas favorisée par les activités humaines. Le choix d'un objectif de conservation est dans tous les cas un choix sociétal comme cela est d'ailleurs affirmé dans la Stratégie de Séville, à laquelle adhère le Parc du W. Plusieurs états de nature peuvent être défendus : « nature ordinaire » ou anthropo-écosystèmes, compatibles avec certaines utilisations, mais aussi « naturalité » ou « wilderness », ce qui reviendrait par exemple à accepter la fermeture des milieux et l'arrêt des feux d'aménagement, au détriment de la grande faune. La recherche de la naturalité maximale est critiquée par certains comme une utopie, un état des écosystèmes plutôt qu'un autre serait d'abord le reflet d'un système de valeur particulier (Cibien et Etienne, 2008).

Boutrais conclue son article en avançant que, sur la base des arguments en présence, il y aurait une « compatibilité vraisemblable » qui lui font envisager des *aires protégées à vocation multiple*, protégeant autant les écosystèmes que les pasteurs, leurs modes de vie et leurs races bovines. En bordure des aires, les espaces pastoraux, plutôt qu'une menace, pourraient constituer un écran protecteur de la faune contre l'expansion agricole, et notamment d'une agriculture mécanisée qui serait la vraie menace pour la conservation. Dans cette optique, l'extension du coton en bordure du Parc du W, accélérée par la culture attelée, pourrait être vue comme une menace prioritaire, avant celle constituée par les pasteurs. Les espaces pastoraux pourraient en outre jouer le rôle de corridors et d'aire de dispersion de la faune entre les Parc nationaux.

Après avoir ainsi précisé le champ de recherche, et donné quelques éléments sur des questions voisines mais que je ne traiterai pas, je vais maintenant exposer la démarche que j'ai utilisée au cours de cette recherche.

⁹ Elle constitue le principal grief des forestiers, mais n'est pas mise en évidence par mes enquêtes, cf. *Les pratiques pastorales spécifiques à l'intérieur du Parc*, p. 307

II. Démarche de recherche

Je rappelle ici la question de recherche principale que j'ai déjà énoncée au chapitre 1 :

Le Parc peut-il influencer la pénétration des éleveurs dans les aires protégées, et ainsi leur influence potentielle sur la conservation des écosystèmes, par des interventions dans la périphérie ?

Pour y répondre, je l'ai décomposée en sous-questions qui constituent un cheminement, un fil directeur de mes investigations. Le plan de la thèse suivant ce cheminement, je préciserai la correspondance entre les questions abordées et les chapitre successifs.

Tout d'abord, afin de définir une zone d'étude a priori, j'ai tenté de préciser l'origine des éleveurs qui fréquentent le Parc. Cela m'a conduit à définir une « **aire d'attraction** » du Parc sur les éleveurs.

Quelle est l'origine des éleveurs qui fréquentent le Parc ?

Quelles en sont les limites, actuelles et passées de l'« aire d'attraction » du Parc sur les éleveurs ?

Désireux de comprendre la mobilité des éleveurs à toutes les échelles pertinentes, je me suis attaché à la décrire à **l'échelle de la mobilité des éleveurs de l'aire d'attraction**, définie et délimitée précédemment. J'ai ainsi cherché à comprendre comment les déplacements des pasteurs de l'aire d'attraction sont organisés dans l'espace. J'ai analysé la répartition spatiale des principaux facteurs influençant la mobilité qui constituent le contexte orientant les choix de déplacements des éleveurs.

Quels sont les autres destinations des éleveurs, en dehors du Parc, à l'intérieur et à l'extérieur de cette aire ?

À cette échelle, quels sont les facteurs influençant les pratiques de mobilité des éleveurs ?

Comment sont-ils répartis dans l'espace ?

Ces questions et cette analyse à l'échelle régionale sont l'objet du **chapitre 3**.

Passant d'une échelle régionale à une échelle familiale, j'ai ensuite tenté de décrire ensuite la mobilité des éleveurs, dans sa diversité, en décrivant en particulier leurs trajets, les périodes de déplacements, leurs relations avec le Parc.

Quelles sont les formes de mobilité des éleveurs ?

Quelles sont leurs relations avec le Parc ?

Comment leurs stratégies font-elles intervenir le Parc ?

Le **chapitre 4** a été consacré à ces questions et à ce niveau familial.

Enfin je suis revenu vers ma question principale, et grâce à la compréhension acquise sur la mobilité des pasteurs, j'ai tenté de jeter une nouvelle lumière sur les stratégies du Parc vis-à-vis des éleveurs. Le Parc, depuis les débuts du projet Ecopas en 2001, avait déjà conduit des actions en périphérie dont j'ai analysé les impacts sur les comportements des éleveurs.

Quelles actions le Parc a-t-il mené en périphérie, notamment à destination des éleveurs ?

Quels effets ont-elles eu sur les pratiques de mobilité des éleveurs ?

Cependant je n'ai pas voulu limiter l'analyse aux actions réellement conduites par le Parc. En effet, ce dernier a initié d'autres types d'actions, mais qui n'ont pas abouti – ou bien très récemment et seulement localement – en attendant des effets tangibles seulement à moyen terme et après une mise en œuvre régionale. En outre, certaines actions ont été recommandées, mais n'ont pas pu être mise en place faute de moyens ou de mandat. Il s'agit par exemple des opérations de sécurisation foncière des pasteurs, de création de cadres de dialogue et de concertation avec les éleveurs pour obtenir leur participation (au moins passive) à l'effort de protection, d'amélioration des ressources pastorales. Plutôt que de me limiter à une évaluation, forcément partielle, des actions menées à terme, j'ai élargi le questionnement pour tenter de mesurer comment les stratégies du Parc et les actions envisagées sont susceptibles de faire partie des facteurs influençant les pratiques des éleveurs, identifiés grâce aux questions précédentes. La question précédente s'élargit donc ainsi :

Quelles sont les stratégies d'action du Parc en périphérie ?

Quels impacts pourrait-elle avoir sur les pratiques de mobilité des éleveurs ?

C'est le **chapitre 5** qui est consacré à l'analyse des stratégies et des actions du Parc.

La démarche de recherche m'aura alors permis d'acquérir une vision particulière de la question posée. J'aurai fourni nombre d'éléments qui permettent de construire une réponse, mais celle-ci sort du champ scientifique pour entrer dans le champ politique et dans celui de l'action. Dans le **chapitre 6**, je proposerai des outils utilisant les connaissances acquises pour faire avancer la réflexion sur la prise en compte de la périphérie dans le but d'améliorer la conservation d'une aire protégée.

III. Des outils de recherche adaptés à une analyse multi-échelle, une grande région d'étude, un large champ

Les outils utilisés devaient être adaptés à l'ambition de cette recherche. En effet, tout d'abord, la région d'étude est très vaste, répartie sur trois pays, ce qui en complique l'organisation logistique et le recueil d'informations. Définie comme l'aire d'attraction exercée par le Parc sur les éleveurs, elle est de l'ordre de 60 000 km² (cf. chapitre 3). Elle s'est même révélée plus étendue que les premières informations disponibles et les enquêtes exploratoires l'avaient laissé supposer. Ce facteur m'a conduit à utiliser autant que possible des méthodes « extensives » telles que les dires d'experts et les enquêtes plutôt courtes mais répétées sur une vaste étendue, au sujet des pratiques de mobilité des éleveurs au sein d'une région. J'ai aussi mis au point une méthode d'analyse spatiale par télédétection et système d'information géographique qui m'a permis de créer et d'analyser des données indispensables sur la répartition des aires pastorales¹⁰ dans l'ensemble de la région d'étude (III. 2. Analyse de données , p. 56).

En second lieu, j'ai la volonté de comprendre la mobilité à plusieurs niveaux d'organisation, ce qui constitue l'originalité de cette recherche par rapport aux études antérieures conduites sur le thème dans la région. Le besoin de représentations à plusieurs échelles, du local jusqu'à l'échelle de la mobilité pastorale m'a poussé à compléter le dispositif « extensif » par des enquêtes plus détaillées sur les pratiques de mobilité des familles d'éleveurs. Ces données ont permis de valider les enquêtes « extensives » et d'acquérir une meilleure compréhension de la variabilité individuelle des formes de mobilité et des facteurs de décision.

Enfin, comprendre les relations entre les stratégies du Parc en périphérie et le comportement des pasteurs nécessitait de s'intéresser en parallèle à plusieurs objets d'étude : les pratiques des éleveurs, l'organisation spatiale autour du Parc, les relations Parc-éleveurs, les pratiques du Parc vis-à-vis des acteurs de la périphérie et des éleveurs en particulier. J'ai ainsi dû multiplier les types d'enquêtes et d'information pour couvrir ce large champ.

Je vais détailler dans cette partie chacun des outils utilisés, les objectifs qui leur sont assignés, les méthodes de mise en œuvre et le cas échéant les contraintes qu'ils ont imposées.

¹⁰ Ce terme désigne dans ce document un espace dévolu de façon plus ou moins officielle au pâturage du bétail et en principe dénuée de champs cultivés. Voir index p. 536.

III. 1. Enquêtes exploratoires sur les Peuls et la mobilité dans la zone d'étude

Objectifs

L'un des objectifs de cette recherche est de décrire et comprendre la mobilité des éleveurs. J'ai cherché toute la documentation disponible sur la mobilité dans la région, articles scientifiques mais surtout les rapports de projets qui sont nombreux dans la région et commencent tous par une phase de diagnostic décrivant la situation locale. Je comptais sur cette documentation pour établir une carte des mobilités rapidement. Malheureusement, il s'est avéré que ces rapports sont insuffisamment précis sur la mobilité des éleveurs, l'élevage mobile étant d'ailleurs très nettement ignoré.

Avant de faire des enquêtes « sur le terrain », j'ai donc dû rencontrer des informateurs, supposés avoir une bonne connaissance de l'élevage de la région, pour m'éclairer sur les différentes formes de mobilité existant dans la région (destinations principales, périodes, organisation, etc.). Ces informations ont constitué les premières hypothèses que j'ai ensuite vérifiées auprès des éleveurs eux-mêmes.

Ces informateurs m'ont aidé également à rassembler des informations plus générales sur les Peuls et leur culture, puisque les informations disponibles les désignaient comme les pasteurs fréquentant le Parc. En effet, la mobilité n'est qu'un aspect d'un système d'activité et d'un mode de vie dont tous les éléments doivent être appréhendés globalement afin d'obtenir une compréhension cohérente des pratiques étudiées.

J'ai bien sûr commencé à structurer mes hypothèses à l'aide de la bibliographie portant sur les Peuls et l'élevage mobile, principalement en Afrique sub-saharienne. Les sources sont abondantes mais peu d'entre elles concernent notre zone d'étude. Elles sont rares également sur l'élevage mobile en « zone agricole », c'est-à-dire les régions sud-sahéliennes et soudaniennes où se trouvent notre zone d'étude, car l'essentiel des recherches ont été menées en « zone pastorale¹¹ », c'est-à-dire nord-sahélienne. Or, la mosaïque peule est composée de groupes divers, qui sont dispersés en Afrique du Sénégal au Rwanda. Cette diversité concerne la langue, l'histoire, la culture, les pratiques d'élevage, les formes de mobilité. Il était donc essentiel pour moi de contextualiser les situations que j'allais rencontrer sur un certain nombre de points pouvant être reliés avec la mobilité :

- groupes peuls et systèmes d'activités : liste des groupes, critères de différenciation, lien avec des systèmes d'activité et des pratiques d'élevage spécifiques...

¹¹ La zone pastorale est la région située au-delà de la limite nord des cultures, c'est-à-dire plus ou moins l'isohyète 300 mm. Cf. Index, p. 536.

- acteurs de la transhumance au sein de la famille et au sein des groupes identifiés : institutions peules, unités de production, répartition des tâches au sein des familles...
- notions utilisées par les éleveurs, analysées grâce au vocabulaire *fulfulde* sur la mobilité, à partir des notions françaises couramment utilisées dans ce contexte (transhumance, nomadisme...), mais aussi du vocabulaire issu de différentes sources bibliographiques.

Ces enquêtes m'ont permis de cerner la diversité des situations dans la zone d'étude, de définir des critères d'échantillonnage, et des questionnaires d'enquêtes, testés au cours des étapes suivantes.

Personnes enquêtées

J'ai effectué 32 enquêtes exploratoires auprès d'informateurs censés avoir une connaissance régionale de ces questions, principalement au Niger mais également au Burkina Faso et au Bénin. Le statut de ces personnes et leur niveau d'implication sont divers : responsables d'associations d'éleveurs (13 personnes), responsables d'ONG intervenant auprès des éleveurs (9 personnes), universitaires (5 personnes) et enfin responsables de services en charge de l'élevage pour l'État ou pour les collectivités territoriales (5 personnes). La plupart ont été rencontrés une seule fois, mais 5 d'entre eux peuvent être considérés comme des « informateurs privilégiés » car ils ont été revus plusieurs fois, pour des entretiens de plusieurs heures, tout au long de la recherche, afin d'approfondir les informations, et de discuter des résultats d'enquêtes.

La plupart de ces personnes sont elles-mêmes des Peuls (sauf les responsables des services d'élevage d'État). Elles parlent donc avec un double statut d'expert mais aussi d'acteur, car plusieurs sont impliqués dans la problématique en tant qu'éleveur (ou intégré dans une famille d'éleveurs comme épouse, enfant, neveu...) et/ou partie prenante des relations entre éleveurs et Parc du W. Dans tous les cas, il s'agit d'« élites » peules, avec un point de vue particulier, introduisant des biais plus ou moins importants, en tant que personnes ayant un haut niveau de formation, citadins, responsables associatifs impliqués dans des enjeux collectifs dépassant le cadre de la mobilité pastorale. Signalons par exemple, et sans exhaustivité, quelques biais qui sont apparus par la suite : une certaine méconnaissance de l'origine des éleveurs fréquentant le Parc du W, une surestimation de l'organisation des éleveurs par leurs « institutions traditionnelles », une minimisation de la diversité des pratiques... Recoupements et validation auprès de personnes de statuts différents ont donc été nécessaires pour interpréter ces informations.

III. 2. Analyse de données préexistantes, utiles mais insuffisantes

Un certain nombre de données cartographiques ou statistiques ont été utiles pour caractériser le milieu d'étude, afin de le comparer par rapport à ceux d'autres recherches et surtout afin de

décrire l'organisation spatiale des facteurs influençant la mobilité, une fois qu'ils ont été identifiés par d'autres moyens. Des entretiens auprès d'informateurs (responsables des services agricoles, des services d'élevage, des services fonciers, et des services forestiers) ont été menés pour compléter et valider les informations collectées, en particulier à l'échelon local.

J'ai bénéficié des statistiques officielles portant sur les recensements de population, du bétail, de la production agricole ainsi que des cartes pédologiques et géologiques au 1/500 000^{ème} ou au 1/1 000 000^{ème}.

Mais il est vite apparu après les premières enquêtes que ces données étaient insuffisantes pour comprendre la mobilité des éleveurs. En effet, le moteur principal des déplacements des troupeaux est la recherche d'aires pastorales, dont on ne dispose d'aucun recensement ou aucune cartographie. Pour pallier ces insuffisances, une phase d'acquisition de données était donc importante pour mieux comprendre la mobilité des éleveurs en identifiant les principales aires pastorales de la région.

III. 3. Cartographie des aires pastorales

Les aires pastorales sont des ressources recherchées par les éleveurs au cours de leur transhumance. Ces espaces sont définis à la fois par leur végétation et par leur environnement : (1) ce sont des zones de végétation suffisamment riche pour attirer des troupeaux transhumant ; (2) ce sont aussi des zones d'accès suffisamment sûr en saison des pluies, c'est-à-dire suffisamment éloignées des champs cultivés.

Ces deux critères ne peuvent être déduits des données existantes même s'il existe un lien entre eux. La végétation dépend en partie du type de sol, mais ces derniers ne sont décrits sur l'ensemble de la zone qu'à une trop petite échelle. Elle dépend également de nombreux autres facteurs, qu'on ne peut décrire qu'à une échelle locale et sur lesquels je ne disposais pas de données, tels que le relief, l'intensité de l'utilisation pastorale et agricole, le passage de feux... Le deuxième critère de définition est lié à la « structure spatiale », c'est-à-dire la fragmentation des espaces pastoraux et leur éloignement des champs cultivés. Cette dernière est certes liée à des facteurs connus grâce aux données existantes (tels que la densité de population, calculée d'après les recensements seulement à l'échelle de la commune ou du département) mais elle ne peut y être réduite car elle dépend aussi de nombreux autres facteurs (tels que l'histoire locale, l'évolution des structures foncières etc.).

J'ai conçu et coencadré¹² un stage pour les besoins de la thèse. Il s'agissait d'identifier sur des images satellites, cartographier et caractériser les aires pastorales dans l'aire d'attraction. Je

¹² Le stage a été financé et organisé par le Cirad. L'encadrant principal en a été Cyrille Cornu (UMR TETIS), assisté par Stéphane Dupuy, basé à la Maison de la Télédétection de Montpellier.

reproduirai en chapitre 3 (cf. *Répartition des aires pastorales*, p. 209) une partie de ses résultats et j'analyserai les plus importants. Je vais présenter maintenant succinctement la méthode utilisée, innovante par plusieurs aspects.

Identification de la méthode et des outils pour la carte d'utilisation du sol

J'avais effectué avant ce stage une réflexion sur les outils qu'il était possible de mobiliser pour atteindre cet objectif. Le coût des images satellites et la grande taille de la région d'étude ont imposé de travailler avec des images gratuites Landsat 7 ETM+, de résolution 30 mètres. Ce niveau de précision est un peu insuffisant pour atteindre une précision de l'ordre de l'hectare ou de la dizaine d'hectare dans ce milieu mais compatible avec l'objectif d'identifier les plus grandes aires pastorales susceptibles d'attirer les transhumants, dont la taille devait être de l'ordre du kilomètre carré selon les premières enquêtes effectuées. Seules quelques images étaient disponibles et dataient de 1999 à 2001 : la carte obtenue ne reflète donc qu'une situation déjà ancienne mais permet d'identifier les grandes aires de pâturages, qui sont relativement stables dans le temps d'après les images disponibles et analysées sur des portions de la zone d'étude. Elle permet aussi d'identifier les grandes régions pastorales définies d'après la répartition de ces grandes aires. Cette résolution paraissait aussi compatible avec un degré d'exigence relativement modeste en termes d'identification de l'occupation du sol. En effet, il n'est nécessaire que de distinguer deux classes : les champs cultivés d'un côté ; les autres occupations du sol de l'autre, ces dernières pouvant être considérées comme des aires pastorales potentielles, qu'une analyse spatiale permettrait par la suite de caractériser.

Il était nécessaire de tester la faisabilité de l'interprétation en comparant les résultats de l'analyse d'images actuelles avec une réalité terrain. Le budget disponible a permis d'acquérir deux images Spot récentes, de résolution comparable à celle des images Landsat. J'ai effectué l'analyse d'image et les relevés de terrain en 2007 avant les débuts du stage qui a eu lieu en 2009. Ce travail préliminaire a permis de quantifier sur des échantillons la précision de l'interprétation des images.

Il a aussi permis d'identifier un certain nombre de difficultés. Les unités d'occupation du sol dans ces régions sont très petites (souvent inférieures à l'hectare) et le paysage ainsi composé très composite, ce qui rend très délicat l'interprétation : la brousse tigrée est constituée d'une alternance de sol nu et de bandes de végétation ; les zones cultivées intègrent à la fois des champs, des jachères jeunes, des jachères anciennes et parfois du sol nu. Des confusions restaient ainsi relativement fréquentes : les champs cultivés pouvaient être confondus, selon les régions climatiques, avec du sol nu ou de la jachère jeune ; à son tour la jachère jeune pouvait être confondue avec une jachère ancienne. L'interprétation automatisée est parfois très inexacte alors qu'un opérateur fait facilement une classification correcte, en utilisant des critères de taille ou de forme des parcelles, du contexte etc.

Ces obstacles ont conduit à tester l'emploi d'un outil d'analyse d'image spécifique, *Definiens Developer*, qui permet une classification « orientée objet ». Il permet de combiner une analyse par pixel (classification supervisée telle qu'elle a été menée au cours des tests) à une analyse par objets, préalablement reconnus sur l'image selon leur taille et leur forme, grâce à un paramétrage itératif effectué par l'opérateur (opération nommée segmentation de l'image). Cette méthode, que l'on peut comprendre comme plus proche d'une analyse humaine, permet dans certains cas d'améliorer l'interprétation. Une présentation détaillée de cette méthode, de ses avantages et de ses limites a été détaillée dans le rapport de stage (Le Charpentier, 2009). Habituellement utilisé sur des images à très haute résolution spatiale, le logiciel a pourtant ici permis de reconnaître avec une très bonne précision les brousses tigrées, éliminant les erreurs d'interprétation les plus fréquentes au cours des tests, entre le sol nu et les champs cultivés. En zone sahélienne et dans les régions de plateaux, ces brousses tigrées sont justement les grandes aires pastorales que nous cherchions à identifier. En quantifiant la proportion de sol nu et de végétation, nous avons même pu établir une distinction entre les « brousses denses » qui peuvent être des aires d'accueil et les « brousses dégradées », qui sont trop pauvres pour servir aux transhumants. Pour les autres catégories d'occupation du sol, la précision est restée assez faible (40 % d'erreur dans certaines zones) et le logiciel n'a pas constitué un apport décisif. Les types de confusions étaient différentes selon les zones climatiques (*champ cultivé* confondu avec *jachère jeune* en zone sahélienne, *jachère jeune* avec *jachère ancienne* en zone soudanienne) mais une analyse fine des confusions entre classes d'occupation du sol par zone, associée à une correction manuelle de l'interprétation par « post-classification », a permis néanmoins l'identification des grandes zones pastorales tel que nous le souhaitions. Contrairement à ce que nous avons espéré, l'interprétation des images a dû être complétée et corrigée par l'utilisation des images à très haute résolution disponibles gratuitement sur *Google Earth*, ce qui a demandé un gros travail et limité le temps disponible pour la phase suivante, l'analyse régionale de la répartition spatiale des aires pastorales en fonction de leurs caractéristiques.

Identification et caractérisation des aires pastorales

Une fois réalisée une carte d'occupation du sol, le travail a consisté à interpréter la structure spatiale des zones non cultivées pour comprendre ce qui constitue une aire pastorale utilisées en saison des pluies par les pasteurs. Une analyse des données passant par la constitution d'un Système d'Information Géographique a permis d'identifier sur l'image des zones pastorales homogènes (absence de champs cultivés) et d'une taille suffisante pour être d'un accès sûr pour les pasteurs. Dans un souci de fiabilité (en raison de la faible résolution des images et des erreurs d'interprétation), nous avons choisi d'éliminer les zones d'une taille inférieure à un seuil de 10 km², que j'avais identifié grâce aux enquêtes comme la surface approximative minimum des aires

pastorales qui accueillent des transhumants. Les aires plus petites sont essentiellement utilisées par les éleveurs voisins qui ne partent pas en transhumance en saison des pluies. Cette analyse a compris plusieurs étapes : élimination des pixels isolés ou des objets trop petits non significatifs, simplification de l'image pour la rendre manipulable par les ordinateurs, par différentes techniques de filtrage, choisies pour ne pas biaiser l'interprétation. Les zones pastorales les plus homogènes ont été artificiellement séparées les unes des autres pour pouvoir les traiter comme des objets individualisés, que l'on peut nommer, mesurer (surface, périmètre) et caractériser (type de formation végétale dominante, forme, fragmentation...).

L'étape suivante a été la caractérisation des aires ainsi identifiées. Il est apparu que les indices de végétation (du type NDVI) ne pouvaient être utilisés pour caractériser la richesse pastorale de l'aire. En effet, l'importance du sol nu fausse la validité de cet indice et empêche la comparaison entre régions soudaniennes et sahéliennes. De plus, les quatre images sur lesquelles nous avons travaillé n'ont pas été prises la même année, ni exactement à la même saison, empêchant toute comparaison régionale de l'indice. La richesse pastorale est alors indiquée par le type de formation végétale (sol nu, brousse tigrée dégradée ou dense, savane) reconnue sur l'image par l'interprétation.

La caractérisation de la fragmentation des aires pastorales identifiées est peut-être l'apport le plus original de ce travail. En effet, les enquêtes ont montré que les éleveurs font des distinctions entre les aires pastorales, certaines étant jugées plus sûres car les troupeaux y sont en permanence suffisamment éloignés des champs cultivés qui l'entourent. Ce critère primordial dépend de la forme de l'aire et de la présence de champs « pièges » en son sein. Nous avons donc cherché un indicateur capable de rendre compte de cette caractéristique. Nous avons d'abord testé des critères mathématiques de caractérisation de forme, simples à calculer, tels que le *shape index* et l'*indice fractal*. Mais il est apparu que ces indices varient fortement selon la forme du contour de l'aire à une échelle bien trop précise, celle des pixels, alors que l'échelle adéquate est de l'ordre de la centaine de mètres.

Nous avons donc construit deux indices, plus complexes à calculer, mais qui font sens directement en terme d'utilisation pastorale : l'indice de sécurité (IS) et l'indice de mitage (IM). Le plus important, l'IS, est le ratio de la surface de l'aire « sécurisée »¹³ (c'est-à-dire éloignée de plus de 200 m des champs cultivés) à la surface totale de l'aire (cf. Figure 2 p. 61). Ce seuil de 200 m a été estimé par des enquêtes auprès de bergers qui ont indiqué à quelle distance minimale des champs ils conduisaient leur troupeau. Sa valeur n'est pas constante car elle dépend du type de milieu, de la compétence du berger, du comportement de ses bovins, de sa crainte de provoquer

¹³ Le terme adéquat serait plutôt « aires sûres », au sens de « safe » en anglais, mais « sécurisées » a été préféré pour des raisons d'euphonie.

des dégâts. Cette valeur précise de 200 m n'est donc qu'un ordre de grandeur, nécessaire à la construction de l'indice. Ces deux indices (IS et IM) permettent de comparer les aires entre elles et de hiérarchiser leur attractivité pour les pasteurs. Ils permettent d'ajouter le critère de *degré de sécurité* de l'aire aux deux autres critères, richesse pastorale et taille.

Cette démarche est la seule à ma connaissance qui tente de rendre compte du *degré de sécurité*, critère primordial de l'attractivité des aires pastorales en zone agricole. Je présenterai en chapitre 3 (cf. IV.2.3. *Répartition des aires pastorales*, p. 209) les cartes issues de ce stage et j'analyserai la répartition des aires pastorales au sein de l'aire d'attraction du Parc du W. Nous verrons qu'elles complètent les données issues des enquêtes et qu'elles apportent un éclairage important pour comprendre la mobilité des éleveurs.

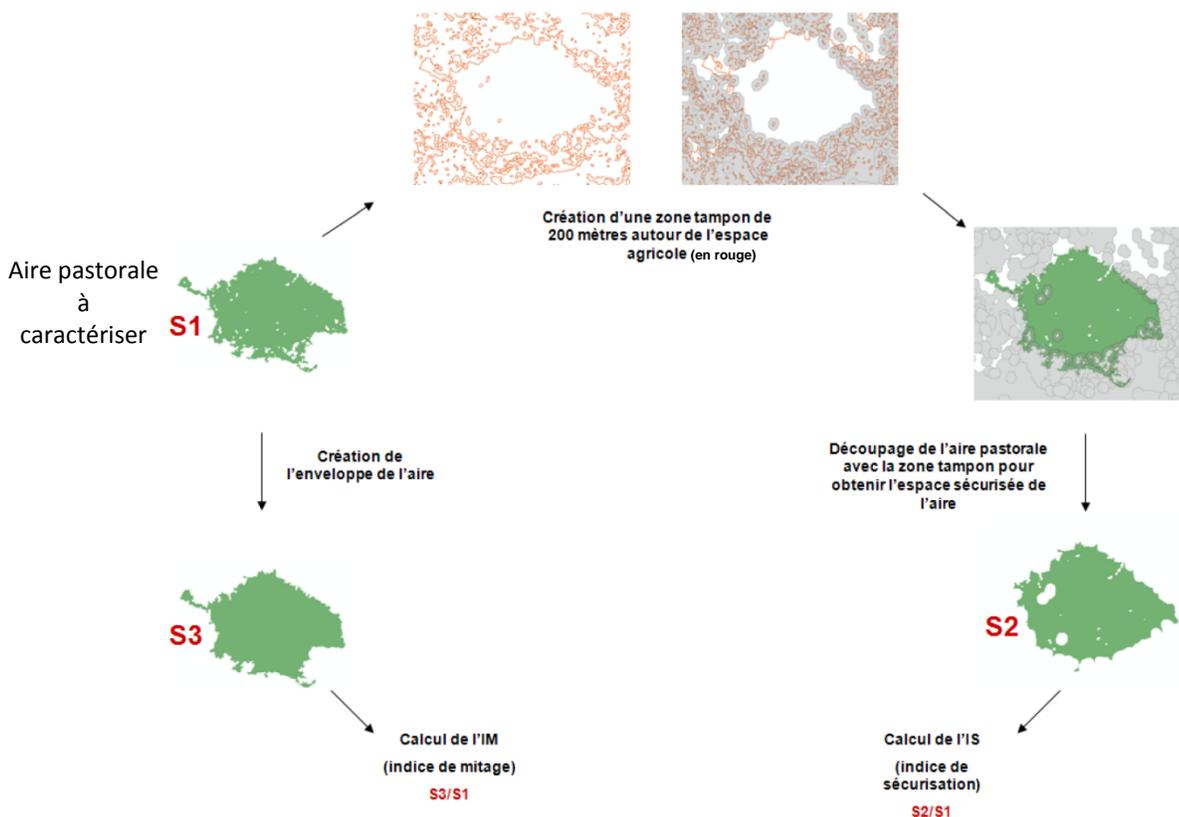


Figure 2. Méthode de calcul des indices de mitage (IM) et de sécurité (IS) des aires pastorales.

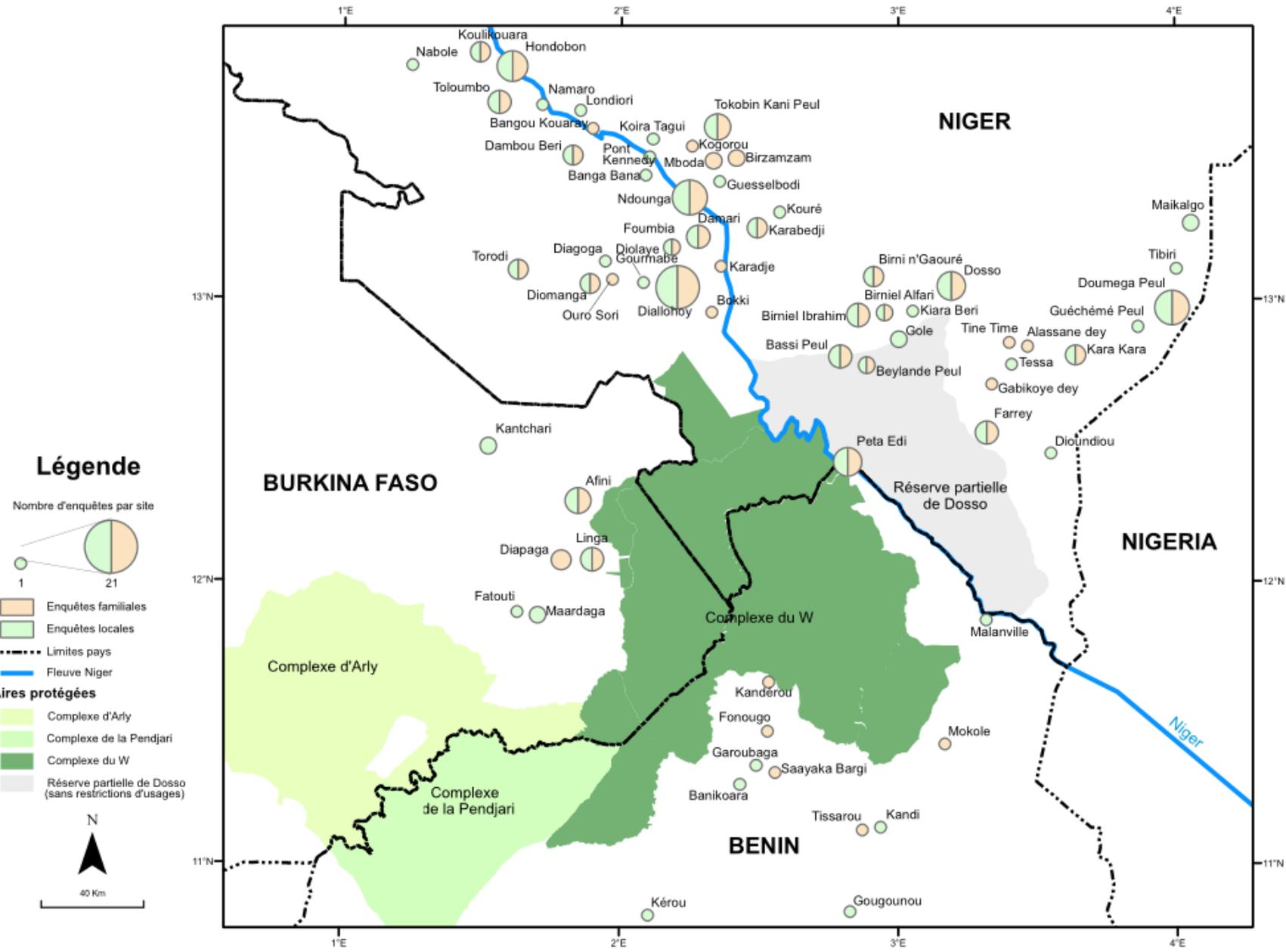
Source : (Le Charpentier, 2009).

La lecture du schéma commence à partir de la gauche, en partant d'une aire pastorale à caractériser dont la surface est S1. Vers le bas, on calcule l'indice de mitage. Vers le haut, plusieurs étapes conduisent au calcul de l'indice de sécurité (ou de sécurisation).

III. 4. Enquêtes auprès des éleveurs

Les enquêtes auprès des éleveurs pour décrire et comprendre leur mobilité ont été de deux types : 52 enquêtes « pratiques locales » et 106 enquêtes « pratiques familiales ». En plus de ces deux types principaux, certaines préoccupations ont pu être ajoutées pour répondre à certaines problématiques apparues au cours de la recherche. Les plus nombreuses ont concerné l'analyse historique pour déterminer l'origine de la différenciation spatiale entre les transhumances dirigées vers le nord et celles qui sont orientées vers le sud, et le Parc. D'autres ont concerné les aménagements réalisés par le projet Ecopas dont je parlerai au chapitre 5.

Dans tous les cas, il s'agissait d'enquêtes semi-directives, à l'aide d'un guide d'entretien, prenant la forme autant que possible d'un entretien compréhensif (Kaufmann, 2007; Olivier de Sardan, 2003a).



Carte 2. Localisation des enquêtes « Pratiques locales » et « Pratiques familiales » après des éleveurs

III.4.1. Enquêtes « Pratiques locales »

Les enquêtes « Pratiques locales » visaient à obtenir des informations générales sur les pratiques locales d'élevage, et notamment les pratiques de mobilité, dans une région donnée, et dans leur diversité (cf. guide d'entretien en Annexe 1, p. 554). Je proposais aux personnes interrogées de me parler des pratiques des éleveurs du village ou de la commune selon ce qu'ils estimaient bien connaître.

Ces enquêtes rassemblaient entre une et vingt personnes, dont seulement quelques-unes participaient vraiment. Leur caractère généralement collectif était un avantage, car les participants ne manquaient pas de citer les pratiques, même minoritaires, omises par les interlocuteurs principaux.

Le choix des lieux d'enquêtes s'est effectué selon la méthode suivante. J'ai d'abord exploré les limites de l'aire d'attraction du Parc du W. Un itinéraire approximatif avait d'abord été prévu, longeant les communes du pourtour de l'aire d'attraction supposée suivant les indications des enquêtes exploratoires. Puis, à chaque enquête, je demandais où partaient les éleveurs des communes voisines. Pour l'enquête suivante, je me rendais dans la commune dont on m'avait annoncé que les éleveurs allaient vers le Parc, en choisissant la plus excentrée par rapport au Parc. Cela m'a amené à étendre beaucoup la zone d'enquête prévue initialement. Par la suite, ayant démarré les enquêtes « pratiques familiales », je commençais dans chaque lieu d'enquête par une enquête « pratiques locales », qui me servait, comme précédemment, à identifier la diversité locale des pratiques de mobilité. Elles me permettaient ensuite de chercher à interroger des représentants de toutes les grandes stratégies de mobilité identifiées sur leurs pratiques familiales. Finalement, 52 entretiens « Pratiques locales » ont été réalisés, dont seulement 4 au Bénin et 6 au Burkina Faso car, par rapport au Niger, les aires d'attraction y sont bien plus petites.

III.4.2. Enquêtes « Pratiques familiales »

Les enquêtes « Pratiques familiales » avaient pour objectif de connaître avec précision les pratiques de mobilité d'une famille d'éleveurs, qu'elles soient actuelles ou passées, et de les expliquer. J'interrogeais les éleveurs sur les déplacements du troupeau, en cherchant d'abord à identifier l'identité des bergers successifs qui se sont succédés et les différentes étapes de composition du troupeau selon les configurations familiales successives. La personne me parlait ensuite des conditions des transhumances qu'il a conduites lui-même et les facteurs qui l'ont poussé à faire ses choix. Ensuite, je demandais de comparer les pratiques avec celles des voisins. Je cherchais enfin à décrire le système d'activité familial, c'est-à-dire la composition de la famille, la nature des autres activités, l'organisation du travail (cf. guide d'entretien en Annexe 1, p. 554).

Contrairement aux précédentes, ces enquêtes étaient individuelles, car les questions s'adressaient à une seule personne, en général le chef de famille. Mais comme les autres, les entretiens étaient publics ce qui peut amener certains biais dont il faut tenir compte (cf. III.4.4. *Les difficultés des enquêtes*, p. 66).

III.4.3. Critères d'échantillonnage

Pour ce type d'enquêtes et dans ce contexte, ni l'exhaustivité de l'échantillon, ni même sa représentativité (au sens statistique), ne peuvent être atteintes en l'absence d'une base d'échantillonnage. Le nombre d'enquête limité (de l'ordre de la centaine) ne permettait pas non plus un tirage aléatoire, dont les conditions de réalisations seraient par ailleurs difficiles. Mon objectif était donc d'obtenir un échantillon **reflet de la diversité des situations**, définie a priori d'abord, puis ajustée pas à pas au cours des enquêtes, à l'aide de quelques critères, qui permettent de stratifier l'échantillon. Ces critères devaient être peu nombreux, simples à définir et à renseigner, ainsi que suffisamment significatifs pour être révélateurs des stratégies des éleveurs en matière de mobilité.

Le premier critère de stratification de l'échantillon a été **l'origine géographique de l'éleveur**. Il a été identifié suite aux enquêtes exploratoires qui ont mis en évidence quatre grands types de trajets autour du Parc du W selon la région d'origine :

- parmi les éleveurs nigériens, certains le contournent par l'est, et entrent côté Bénin ;
- d'autres entrent par l'ouest, par le Burkina Faso
- ceux qui sont situés au Nord y rentrent directement par le Niger
- enfin les éleveurs du Burkina Faso, qui sont comparativement très proches du Parc.

Pour des raisons logistiques et de temps disponible seules quelques enquêtes ont été réalisées au Bénin (des enquêtes exploratoires, des enquêtes locales et 4 enquêtes familiales).

Le deuxième critère de stratification de l'échantillon définit un **type d'éleveur**, selon la taille du cheptel familial¹⁴. Certains ne possèdent pas d'animaux et sont donc berger contractuel (c'est-à-dire, emmenant contre compensation monétaire ou en nature les animaux d'autrui). Je présenterai en chapitre 4 la signification de ces critères et leur rôle dans les pratiques de mobilité.

Des seuils de taille de cheptel familial ont été déterminés pendant les enquêtes « Pratiques locales », car ils semblaient avoir des implications différentes sur la conduite des animaux :

¹⁴ Et non la taille du troupeau emmené en transhumance. Pour comprendre cette distinction, cf. Chapitre 4.II.3.4.3. *Le confiage : des réalités multiples* et II.3.4.4. *Modularité du troupeau*, p. 256.

- petit troupeau de moins de 20 bêtes, seuil au-delà duquel beaucoup d'éleveurs disent que la transhumance est obligatoire
- un troupeau moyen, entre 20 et 50 bêtes, qu'un berger seul peut conduire sans problème
- un gros troupeau, au-delà de 50 bêtes, qui a besoin de plusieurs bergers pour le conduire.

Les enquêtes « Pratiques familiales », plus détaillées, ont montré par la suite que ces seuils sont seulement des ordres de grandeur et leur sens ne doit pas conduire à une interprétation trop rigide. En tendance, la taille du troupeau influence bien les choix du berger, on le verra au chapitre 4, et la pertinence de ce critère de taille du troupeau a bien été vérifiée. Mais les *seuils* des changements de pratique que j'ai cités dépendent de plusieurs autres facteurs : race bovine, richesse et structure du milieu... J'ai rencontré des troupeaux de 30 bêtes qui ne partent pas en transhumance ; des troupeaux de 70 bêtes conduits par un seul berger ou à l'inverse, parfois un troupeau de 40 bêtes partant avec 2 bergers.

En outre, si le nombre d'animaux **possédé** est un bon critère pour caractériser le système de production, l'analyse de certaines pratiques pendant la transhumance demande de tenir compte du nombre d'animaux **conduits**, souvent différent du premier. En effet, un petit éleveur se voit fréquemment confier des bêtes pour la durée de la transhumance, ou même pour l'année entière. Un éleveur possédant un très gros troupeau le fractionne et chaque lot part en transhumance sous la conduite d'un berger qui se déplace indépendamment des autres.

Ces deux critères définissent ainsi 20 strates (4 types d'éleveurs et 5 régions d'origine). Le nombre d'enquêtes par strate a été guidé par deux contraintes : d'une part les contraintes de temps, m'imposant de ne pas dépasser une centaine d'enquêtes ; d'autre part, le risque de ne rencontrer que des cas atypiques me poussant à interroger 3 éleveurs par strate au minimum. Je visais donc entre 3 et 5 enquêtes par strate. Les difficultés à sélectionner des éleveurs d'un type donné pour compléter mon plan d'échantillonnage ont fait que certaines strates sont surreprésentées alors que d'autres le sont insuffisamment (cf. III.4.5. *Description de l'échantillon*, p. 71).

III.4.4. Les difficultés des enquêtes

L'identification des biais d'enquêtes possibles permet de mettre en place des techniques pour les minimiser ou les corriger. Si ce n'est pas possible, ils servent néanmoins à prendre en compte les limites des enquêtes au moment de leur analyse. Les difficultés rencontrées sont de cinq ordre :

la retenue des personnes enquêtées ; la collégialité des enquêtes ; les tabous ; l'obtention de dates ou de chiffres ; la traduction.

La « retenue » peule, la méfiance et la légitimité de la personne enquêtée

Un de mes informateurs, un Peul du Nord du Niger, a tenu à me mettre en garde contre la valeur des informations obtenues auprès des Peuls, jugeant les enquêtes quasiment impossibles. Selon lui, la valeur morale cardinale de « retenue » ou de « pudeur » interdirait à un Peul de répondre sincèrement à des questions directes : « Si tu lui demandes d'où il vient, il te répondra qu'il revient du marché, alors qu'il était chez lui. Ce n'est pas qu'il a quelque chose à cacher mais c'est un réflexe, un principe d'éducation inculqué aux enfants ». D'autres personnes m'ont assuré que ce point de vue était exagéré et la bibliographie sur les Peuls montre que ce type d'enquête a déjà été réalisé. Mon expérience me laisse penser qu'effectivement, les enquêtes gardent leur valeur pour accéder à certaines informations. Cette valeur de retenue est bien réelle, clairement codifiée, affichée et documentée (voir par exemple (Dupire, 1980 ; Sow S. A., 2003a)).

A la retenue s'ajoutent une certaine **méfiance**, en particulier en raison du caractère parfois délicat des sujets abordés, la fréquentation du Parc étant illégale. Celle-ci est renforcée par un sens de la hiérarchie assez présent qui retenait parfois la parole des personnes enquêtées.

Tout d'abord, la prise de contact avec les Peuls en brousse, sans être accompagné ou annoncé, est souvent délicate. D'un point de vue matériel d'abord, il n'est pas aisé de trouver les campements car ils sont disséminés autour des villages. Fréquemment, un berger rencontré en brousse, à qui l'on veut demander son chemin, s'enfuit en courant. L'arrivée d'un véhicule dans le campement provoque ensuite une certaine frayeur. Malgré la présence du traducteur, que les personnes rencontrées ne pouvaient manquer d'identifier comme peul, nous avons tous deux plus d'une fois noté des signes de peur bien réelle, de la part de jeunes gens ou de femmes rencontrés, mais aussi de la part d'hommes. Certains nous l'ont avoué après les enquêtes : ils ont réellement eu peur car l'arrivée d'un véhicule est en général l'annonce d'une mauvaise nouvelle ou d'un problème avec les autorités, comme les gardes forestiers ou la gendarmerie. On le voit, la méfiance est donc bien réelle.

Il était essentiel, en arrivant dans un village, d'identifier un interlocuteur qui accepterait de répondre volontiers à mes questions. Un éleveur lambda interrogé au hasard est toujours visiblement mal à l'aise, et il semble qu'il estime ne pas avoir la **légitimité** de parler au nom de tous. Comme j'annonçais que je m'intéressais à l'élevage et à la mobilité, on me renvoyait toujours vers le *rugga* : à l'ouest de la zone car il est le « chef des éleveurs », à l'est de la zone car il est le « chef des Peuls » (cf. Chapitre 4.II.3.5. Les institutions peules, p. 296). En son absence, on

m'envoyait chercher un *garso*¹⁵. En leur absence à tous les deux, ce qui est arrivé quelquefois, les éleveurs acceptaient de répondre, mais conservaient une certaine gêne, et une certaine retenue.

Cette idée de légitimité et de hiérarchie à respecter explique aussi qu'il est difficile de faire parler un jeune homme, d'autant plus s'il est en présence de ses aînés.

Avant de démarrer l'entretien, une phase d'« observation » devait donc être dépassée, en prenant le temps d'expliquer longuement notre travail et d'écouter les messages que nos interlocuteurs voudraient inévitablement faire passer sur leurs difficultés locales. Avec le traducteur, nous avons écrit un petit texte introductif, présentant notre travail d'une manière positive pour les éleveurs, comme ayant pour ambition de les aider à résoudre leurs problèmes au cours de la transhumance et en particulier avec le Parc du W. Nous prenions bien soin de nous présenter comme des chercheurs visant à expliquer les problèmes des éleveurs aux autorités, et non comme des représentants de projet, pour éviter toute attente erronée de leur part.

Ces freins sont donc bien réels et ils imposent de respecter avec rigueur un certain nombre de précautions pour mener les enquêtes. Il s'agit de mettre en œuvre des techniques d'enquêtes classiques et universelles (*Olivier de Sardan, 1995b; Olivier de Sardan, 2003a*), mais peut-être encore plus importantes dans ce contexte : identification des groupes stratégiques auxquels appartient la personne, recoupement des informations, diversité des sources, interprétation « raisonnable » sans généralisation hâtive etc.

Enquêtes toujours collectives

Qu'elles portent sur les pratiques locales ou familiales, les enquêtes avaient toujours lieu devant un public plus ou moins étendu, entre 3 et 20 personnes. L'annonce de la visite d'un étranger entraîne la visite des voisins, qui entraînent dans la case où nous étions installés. Le caractère public des enquêtes a des avantages et des inconvénients, qui ne sont pas spécifiques à ce contexte, mais que je vais rappeler brièvement.

D'une part, des réponses contestées pouvaient soulever des débats entre les participants, ce qui m'a permis d'éviter certaines erreurs ou des simplifications abusives. Lorsque ce type de contradiction apparaissait, je ne manquais pas d'aborder le sujet au cours des enquêtes individuelles.

Mais il faut reconnaître que ces débats restaient feutrés, vite soldés par un consensus de façade. Il semble que de véritables contradictions n'auraient pas pu voir le jour au cours de ces entretiens. La parole en public n'est évidemment pas vraiment libre, le groupe exerçant un contrôle sur les discours. Il est d'ailleurs arrivé plusieurs fois, après les enquêtes, souvent le soir au cours du repas lorsque j'étais hébergé chez mon interlocuteur, qu'une discussion individuelle

¹⁵ Chef d'un groupe de transhumance. Voir l'index, p. 536.

amène de nouvelles informations. Par exemple, on me disait alors ouvertement que la plupart des éleveurs fréquentaient le Parc, alors que cela n'avait été dit qu'à mots plus couverts jusque là (« certains éleveurs vont au Parc »), parfois en citant des noms, et l'importance des troupeaux. A l'inverse, il est arrivé qu'une enquête jusque là très libre tourne court à l'arrivée de nouveaux auditeurs. De façon plus marquée encore, des Peuls interrogés devant des Zarma au Niger ou des Gourmantchés au Burkina Faso, les groupes dominants dans ces zones agricoles, ne peuvent parler librement. Ils ne refusent pas la discussion, mais leurs réponses sont visiblement tronquées et données de mauvaise grâce. En effet, parler de pâturages ou de transhumance conduit à aborder le sujet du foncier qui est le cœur des conflits entre ces différents groupes. Parler avec un étranger, susceptible d'être le représentant d'un projet qui pourrait amener des fonds, des aménagements ou du matériel, est vécu comme une opportunité à ne pas laisser passer, et à ne pas laisser sans contrôle entre les mains du « groupe concurrent ». On m'a rapporté qu'après ma visite, les Peuls ont reçu la visite inquisitrice des Zarma du village. Tel chef de village zarma m'indiquant où trouver le *rugga* local, m'impose un « guide » dont il n'y avait nul besoin, dont on me dira plus tard qu'il était bel et bien les oreilles du chef, chargé de suivre nos entretiens.

Ainsi, il est souvent impossible d'obtenir des conditions d'enquêtes idéales, où la parole serait vraiment libre. Mais les sujets que j'abordais, s'ils soulevaient au début une certaine prudence, se révélaient au cours des entretiens bien moins polémiques pour les participants que ce qu'ils craignaient visiblement. Quelques séjours prolongés, quelques jours passés dans un campement, ont permis de cerner les zones d'ombre qui avaient été évitées pendant les premiers entretiens. Les recoupements que j'ai pu effectués ainsi en comité plus restreint, ou auprès d'autres personnes, ont montré que les informations sur la mobilité, ses modalités et son histoire, se sont en général révélées justes et complètes.

Les tabous

Certaines questions sont tabou et ne reçoivent pas de réponse ou attirent un mensonge évident voire ostensible. Je n'évoque pas ici les problèmes délicats à aborder en public tels que la fréquentation du Parc ou les problèmes fonciers. Il s'agit plutôt de véritables tabous culturels, liés à des croyances que beaucoup qualifient de superstitions. Un Peul redoute en général de parler du nombre de ses enfants et du nombre de ses bêtes. La présence d'autrui lors de l'enquête, quasi systématique et inévitable on l'a vu, est un frein supplémentaire.

Certains auteurs ont proposé des solutions : l'observation et le comptage des animaux présents au campement, éventuellement des seuls veaux de l'année qui permettraient d'estimer l'importance du cheptel familial ; bilan des mouvements d'animaux de l'année, entrant ou sortant du troupeau (Boutrais, 1983; Dupire, 1972). Mais, dans notre propre contexte d'enquête, ces techniques étaient en fait difficiles à mettre en œuvre (longues, exigeant une certaine discrétion...)

et peu satisfaisantes, ne serait-ce que parce qu'on ne peut distinguer les différents propriétaires des animaux présents par l'observation.

Au cours des enquêtes exploratoires, avec l'aide de quelques informateurs à qui j'ai soumis le problème, j'ai mis au point une stratégie pour aborder ces questions. Tout d'abord, la question du cheptel n'était posée qu'en fin d'enquête, quand une relation de confiance avait pu s'établir, et elle était accompagnée de force explications sur l'importance de cette question et son rôle dans mon travail. Le nombre de bêtes n'était pas demandé précisément, mais dans une fourchette (0 à 10, 10 à 20, 20 à 50, 50 à 100, plus de 100), ce qui permet d'obtenir une réponse refusée autrement. Pourtant, même ainsi, la véracité de l'information n'est pas assurée. Parfois, après une enquête, le traducteur et moi nous accordions sur le sentiment que l'éleveur avait sous-estimé son cheptel, grâce à certains indices. Tous les éleveurs peuls interrogés sur cette question ont reconnu qu'un Peul aurait facilement tendance à sous-estimer son troupeau, en désignant la fourchette inférieure par exemple, mais qu'il lui serait difficile de le surestimer.

Le nombre d'enfants, qui m'aurait été utile pour estimer les besoins de la famille, était l'information la plus délicate et d'ailleurs très rarement obtenue. Mais cette donnée étant bien moins importante par rapport à nos objectifs, j'ai décidé de demander plutôt le nombre de personnes en âge de travailler, qui est le facteur principal limitant les surfaces cultivées et la conduite des troupeaux, et qui ne rencontrait pas les mêmes réticences.

Dates et quantités

Une autre difficulté est d'obtenir des informations précises concernant les dates et les quantités (d'aliment pour bétail, de céréales récoltées ou consommées...), ce qui n'est évidemment pas propre aux enquêtes menées avec les Peuls ou en Afrique. Mais une difficulté spécifique vient de ce que les Peuls ne numérotent pas les années et n'ont pas de repère temporel absolu. Ils se réfèrent à des nombres d'années écoulées (« c'était il y a 15 ans »), des événements publics (sécheresses portant des noms locaux très divers et qu'il faut alors identifier, présidents de la république...) ou privés (naissance d'un enfant...). Retrouver une date est donc long et difficile pour l'éleveur, la caler sur une année précise est compliqué pour l'enquêteur. Que le repère temporel soit absolu ou relatif, la reconstitution des historiques lointains est donc souvent imprécise, car il subsiste des incohérences, des « trous ». Mais en général, les personnes interrogées se prêtaient bien à ce jeu.

La traduction

La traduction est un biais important qu'il ne faut pas minimiser. Un traducteur peul, parlant aussi *zarma*, m'a accompagné pendant toutes les enquêtes, cette stabilité étant un grand avantage. Les difficultés de traduction ont été identifiées avec lui, des listes de vocabulaire établies afin de faciliter les entretiens (cf. Chapitre 4.III. 1. Le vocabulaire peul de la mobilité, p. 307, sur les

concepts peuls liés à la transhumance). Une traduction intégrale du questionnaire et de trois enquêtes a été réalisée pour être soumise à un autre traducteur, qui a pu valider l'opération et souligner des difficultés possibles.

Ces précautions n'empêchent pas toujours le biais de traduction, dont je m'apercevais parfois, quand l'enquête s'enlisait, quand j'identifiais un mot *fulfulde* qui n'aurait pas dû être prononcé à ce moment... Les rares enquêtes en français auprès de *rugga*, tellement plus faciles et claires que les enquêtes avec traducteur, ont montré à quel point la barrière de la langue est un frein à une bonne compréhension des choses. De plus, l'absence de traduction permet de diminuer le temps d'enquête tout en abordant plus de sujets, dans de meilleures conditions, en gagnant en spontanéité, en naturel, et en évitant lassitude et fatigue.

III.4.5. Description de l'échantillon

Une diversité décomposée avec des zones d'ombre

Nous avons rencontré au total 106 éleveurs à propos de leurs pratiques de mobilité familiales dont 91 au Niger, 11 au Burkina Faso, et 5 au Bénin. Les enquêtes se répartissent de la façon suivante :

Type d'éleveur selon la taille du troupeau	Zone					Total
	Niger Est	Niger Ouest	Niger Centre	Burkina Faso	Bénin	
Gros troupeau Plus de 50 têtes	4	7	16	6		33
Troupeau moyen 20 à 50 têtes	8	3	13	2	1	27
Petit troupeau Moins de 20 têtes	5	7	15	2	2	31
Berger contractuel	1		7		1	9
Inconnu	2	1	2		1	6
Total	20	18	53	10	5	106

Tableau 1. Composition de l'échantillon par strates (zones et type d'éleveur).

Le nombre d'enquêtes initialement prévu était de trois à cinq par « strate » (soit une douzaine par zone et par type d'éleveur), pour permettre des recoupements dans chaque strate et pouvoir identifier certaines situations très atypiques. Les enquêtes au Bénin n'étaient pas prévues mais des

opportunités et les enquêtes portant sur les aménagements pastoraux ont permis d'ajouter ces données. Le nombre d'enquêtes nettement plus important dans la zone « Niger Centre » est dû aux enquêtes « historiques » (cf. Chapitre 3.III. 4. *La limite entre les transhumances Nord et Sud*, p. 151) qui visaient d'autres objectifs.

Le temps limité passé au Burkina Faso n'a pas permis de trouver suffisamment de personnes à enquêter pour atteindre le nombre requis. A l'opposé de ce qui s'est passé au Niger, il a été plus facile de rencontrer des éleveurs de « gros troupeaux », et nous aurions souhaité interroger plus d'éleveurs à troupeau moyen ou petit. Il semble que la taille moyenne des troupeaux au Burkina Faso soit bien plus grande qu'au Niger. Un troupeau de 50 têtes y est qualifié de petit, alors qu'au Niger, il est relativement difficile de trouver un éleveur avec un troupeau de cette taille¹⁶. Malheureusement, les statistiques nationales ne permettent pas de caractériser la taille des troupeaux et les rares enquêtes locales que j'ai trouvées et qui décrivent ce paramètre ne permettent pas de comparaison entre les deux pays. Il est donc possible que notre compréhension des facteurs propres à ce pays en souffre, mais les enquêtes exploratoires et « Pratiques locales » semblent bien corroborer les informations recueillies.

On voit que le nombre de bergers contractuels rencontrés a été insuffisant pour avoir une bonne compréhension de leurs pratiques et de leurs conditions de travail. Parmi les éleveurs, ils sont relativement peu nombreux et le simple hasard ne nous en a pas fait rencontrer le nombre souhaité. Les *rugga* refusaient généralement de nous conduire à un berger, car cela aurait été considéré comme humiliant pour ce dernier d'être désigné comme tel. Leur comportement peut-être spécifique n'a donc pas pu être analysé avec la précision souhaitée.

Place des personnes rencontrées dans le système de production

Mes enquêtes concernaient le troupeau, la transhumance, les pratiques de gestion, le système d'activité. Il est donc important de savoir qui ont été mes interlocuteurs et quelles places ils occupaient dans le système.

Mon échantillon est déséquilibré en faveur de personnes plutôt âgées (seulement 3 personnes entre 20 et 30 ans) alors que les bergers sont souvent jeunes, la conduite revenant souvent au plus jeune d'une fratrie qui a atteint l'âge requis. Un garçon peut commencer à conduire seul un troupeau dès l'adolescence, entre 15 ans et 20 ans selon la distance parcourue et les risques

¹⁶ Pendant les enquêtes au Bénin et au Burkina Faso, les éleveurs m'ont affirmé au contraire que les éleveurs nigériens ont de très gros troupeaux. En fait, ils jugent cela en voyant les troupeaux transhumants qui passent chez eux, qui sont le plus souvent des agrégations de petits troupeaux appartenant à plusieurs propriétaires, constituées par un berger spécialement pour la transhumance. De plus, les bergers peuvent se déplacer en groupe, surtout sur les grands axes, et on rencontre ainsi fréquemment des troupeaux impressionnants de plusieurs centaines de têtes qui, semble-t-il, peuvent induire en erreur les observateurs (même peuls) sur la richesse des éleveurs.

encourus. Mais sauf exception, un jeune peul ne s'exprime pas vraiment devant un membre de sa famille plus âgé et c'est alors le grand frère ou le père qui répondait à mes questions. Pour interroger un berger sans les membres de sa famille, il faudrait le rencontrer pendant la transhumance. Cela n'a pas été le cas et cela serait difficile, les bergers pendant la transhumance étant mobiles et dispersés en brousse loin des villages, mais néanmoins possible en prenant le temps de les chercher dans les zones d'accueil.

J'ai rencontré des gens qui occupaient des positions variées par rapport au troupeau : sur 83 personnes enquêtées dont le troupeau part en transhumance, 21 personnes conduisent actuellement le troupeau, et pouvaient donc me parler avec une parfaite précision des pratiques actuelles ; 51 personnes ont leur troupeau gardé par un membre de la famille (nucléaire ou élargie) car il s'agit d'un troupeau familial, et ils connaissent bien les pratiques de transhumance, mais imparfaitement ; 11 personnes font garder leur troupeau par un berger rétribué. Les éleveurs de la dernière catégorie ne connaissent pas les pratiques de transhumance du berger, en dehors des périodes de départ et de retour et parfois vaguement la destination. La majorité des personnes enquêtées fournissent donc des informations générales sur la transhumance et son histoire dans la famille mais ne sont pas en mesure de décrire avec précision le déroulement de la transhumance actuelle, le trajet emprunté, le rythme de déplacement, les choix tactiques opérés etc. Des enquêtes complémentaires, plus détaillées sous forme de récit des dernières transhumances, pourrait apporter des informations complémentaires sur les contraintes du déplacement au jour le jour.

J'ai rencontré seulement 3 éleveurs non Peuls (1 Zarma, 1 Gourmantché, 1 *captif* peul¹⁷). Le premier emploie un berger salarié, les deux autres conduisent le troupeau autour du village sans l'emmener en transhumance.

III. 5. Enquêtes sur les stratégies du Parc vis-à-vis des éleveurs

Un des objets de ma recherche est la mobilité des éleveurs en général, mais l'objet principal reste les relations entre le Parc et les éleveurs. Dans les enquêtes auprès des éleveurs, j'ai étudié leur point de vue. Il est donc important également de bien présenter le « point de vue » du Parc du W, c'est-à-dire les actions mises en œuvre envers les éleveurs et leurs justifications.

Contrairement aux éleveurs, avec qui les enquêtes sont le seul moyen de connaître le point de vue, le Parc dispose de nombreux documents exposant ses objectifs, ses moyens et ses actions, documentation que j'ai étudiée en détail. Mais ces documents n'existent que pour la période postérieure à la mise en place du projet Ecopas en 2001. Pour les périodes antérieures, ils sont

¹⁷ Voir Chapitre 4.II.3.3. *Les classes sociales chez les Peuls*, p. 248, pour comprendre pourquoi je fais la distinction entre les « vrai Peuls » et les membres de la classe des *captifs*.

inexistants, dispersés ou égarés. De plus, les documents exposent une version officielle des objectifs, peut-être différente des actions réellement menées, qui sont elles, très peu décrites. J'ai donc décidé de mener 10 enquêtes auprès des responsables du Parc du W, actuels ou antérieurs, dans les 3 pays. J'ai pu rencontrer 4 anciens conservateurs nigériens, en poste de 1965 à 2005, qui m'ont éclairé sur l'évolution des actions et des représentations, concernant l'organisation de la surveillance d'une part et les tentatives de dialogue ou de participation d'autre part, en s'intéressant aux stratégies vis-à-vis des éleveurs en particulier.

IV. Outils conceptuels pour l'analyse du comportement pastoral

Dans le chapitre 1, j'ai exposé la problématique de cette recherche à l'aide de concepts liés au champ de la conservation et des aires protégées. La démarche adoptée et le choix de s'intéresser aux éleveurs mobiles autour du Parc du W me conduisent maintenant à définir ici les concepts utiles pour l'analyse de la mobilité des éleveurs.

IV. 1. Des cadres d'analyse complémentaires

Géographes et zootechniciens : deux approches complémentaires de la mobilité

Deux champs disciplinaires ont abordé ce thème avec des concepts, des méthodes et des résultats différents.

Le premier est celui des sciences humaines qui ont décrit la mobilité pastorale dans le monde entier. En Afrique, il s'agit de **géographes tropicalistes, mais aussi d'anthropologues** qui partageaient au moins partiellement les mêmes objectifs. Ces chercheurs ont décrit la mobilité et plus généralement le *genre de vie* des pasteurs, en définissant leur objet d'étude soit par une région soit par un groupe ethnique. Les principaux concepts qui servent à décrire la mobilité sont issus de ces travaux.

La deuxième discipline qui s'est penché sur la mobilité est la **zootechnie** qui a adapté des méthodes agronomiques d'analyse des pratiques des agriculteurs à l'analyse des pratiques pastorales. Ces chercheurs s'intéressent plus à une analyse à un niveau individuel, la description des pratiques servant surtout à la compréhension des facteurs et des processus de décision des éleveurs. Si les chercheurs agronomes ont déployé ces méthodes en Afrique, les zootechniciens se sont limités principalement à l'Europe, où ils ont décrits la conduite des troupeaux sur les parcours.

Mon analyse des pratiques de mobilité empruntera donc aux deux champs disciplinaires par l'échelle de description, à la fois régionale et individuelle, et par la double volonté de décrire et d'expliquer les décisions des pasteurs.

La connaissance de la mobilité des éleveurs : un enjeu et une gageure

L'enjeu est pour moi de mieux comprendre les pratiques de mobilité des pasteurs, leurs différentes formes et leurs facteurs de décision, en tant que comportement d'acteurs de la périphérie combattu par le Parc. Mais cet enjeu est une véritable gageure.

En premier lieu, car la zone d'étude est délicate à définir et vaste. En effet, l'échelle de cette étude ne peut se limiter à l'environnement immédiat du Parc, aux villages ou aux communes riverains majoritairement ciblés par les actions du Parc jusqu'ici. C'est l'espace de mobilité des éleveurs dans son ensemble qui a constitué la zone d'étude. Cet espace de la mobilité a d'abord dû être défini, en se basant sur des conceptions de l'espace appropriées : par exemple, espace exploité, parcouru, approprié (Bernus, 1982) (cf. *Le territoire pastoral*, p. 93). Il est a priori inconnu, et cette recherche a d'abord dû le circonscrire, en se basant sur les déplacements des éleveurs. Ces dimensions ont imposé des méthodes particulières d'investigation et de description. L'échelle de la zone est plus large que celle de la plupart des recherches antérieures, ce qui amène l'utilisation particulière de certains outils, tels que la télédétection ou les enquêtes extensives.

C'est une gageure en second lieu parce que cette recherche est basée sur l'observation des pratiques des pasteurs, sur l'étude du point de vue de différents acteurs, sur des dires d'acteurs, qu'ils soient impliqués dans le conflit entre éleveurs et Parc ou bien simples informateurs. Je ne pourrai donc faire abstraction du point de vue des différents acteurs que j'ai rencontrés et interrogés. Or la mobilité n'est pas un objet neutre pour ces acteurs, mais bien au contraire chargé de préjugés, de significations et d'implications très diverses. Une recherche sur ce thème doit en tenir compte pour interpréter les informations recueillies. Or, la méconnaissance des pratiques et des raisons des pasteurs est assez générale de la part des acteurs en présence. Une partie des préjugés véhiculés vient des difficultés relationnelles entre deux mondes, celui des sédentaires et celui des éleveurs mobiles. La domination culturelle des sédentaires met les populations mobiles en situation de fragilité. Cette méconnaissance est accompagnée par un jugement de valeur très négatif porté sur la mobilité des éleveurs, de la part d'un monde dominé par les institutions et les représentations de populations sédentaires. Ils ne sont d'ailleurs pas imputables à une seule communauté : les éleveurs véhiculent eux aussi des préjugés négatifs sur « les autres », les *haa'be* comme les appellent les Peuls. Mais, depuis l'époque antique en Orient, en passant par l'époque coloniale et jusqu'à nos jours, les chroniqueurs ou les pouvoirs politiques dominants ont souvent critiqué ces populations jugées dangereuses, composées selon eux de pillards ou de bandits insaisissables, archaïques dans leur mode de vie, irrationnelles et inefficaces dans leur conduite des troupeaux (Bernus, 1990). Même les enfants des éleveurs, quand ils sont passés par l'école, devenus fonctionnaires ou experts, portent eux-mêmes un regard souvent négatif sur leurs pairs (IIED, 2008).

Pourtant, nombre de ces préjugés ont été critiqués et les scientifiques ont permis d'élaborer une meilleure connaissance des sociétés et des pratiques pastorales où rationalité et efficacité ont été mises sur le devant de la scène, nous le verrons. Pourtant, certains gouvernements ont encore comme objectif, avoué ou non, mais en tous cas bien visible dans les politiques mises en place, de changer les pasteurs, leur état d'esprit, leurs pratiques néfastes vis-à-vis de la paix sociale ou de la conservation des ressources, voire d'orienter les modes d'exploitation des troupeaux considérés comme inefficaces, pour aboutir à une intensification de la production, une réduction ou un contrôle de la mobilité voire à une sédentarisation des éleveurs (Voir par exemple (Ancey et Monas, 2005 ; Bernus, 1989 ; Bernus, 1990) et l'Encadré 1 ci-dessous). Ces préjugés sont actifs dans notre région d'étude avec des différences selon le pays concerné (cf. Chapitre 3.IV.3.4. *Trois visions de l'élevage et de la transhumance*, p. 229).

Le mépris de certaines autorités pour le pastoralisme

« Certains auteurs ont estimé nécessaire le maintien du pastoralisme des steppes [sahéliennes]. Nous sommes d'avis contraire car le nomade steppique est sans lien avec le sol, avec le patrimoine national. Seuls les liens du sang assurent une cohésion tribale sans rapport avec une indispensable cohérence nationale entre la nation et la tribu. Le pastoralisme de steppe est inconciliable avec toutes actions de scolarisation, de santé publique, de médecine et d'amélioration zootechnique. La réalisation des structures d'ordre et de progrès est indispensable dans toute l'étendue des steppes où vivent des populations de l'exploitation d'animaux en élevage extensif. L'on parle quelque fois de civilisation pastorale. C'est un abus de langage, il n'y a pas de civilisation de l'ignorance, de la turbulence, de l'anarchie économique (...). Le nomade doit pouvoir passer au stade d'adulte responsable conscient de ses possibilités d'homme... » Source² : R. MIETTE, *Ingénieur Général d'Agronomie In : Missi, octobre 1977. (cité par (Benoît, 1984))*

Les préjugés de certains universitaires

En 1979, une conférence d'universitaires et de chercheurs au Nigéria écrit comme recommandation dans sa « motion principale » que la mobilité (« l'aspect nomadique de la vie des populations pastorales ») n'est « pas viable » et recommande donc que les gouvernements aident à leur sédentarisation. Une partie des participants n'a pas souhaité signer cette motion, en désaccord sur le fonds ou seulement sur le rôle prescriptif du séminaire.

Source : (Adamu et Kirk-Greene, 1986)

La vision négative de l'UEMOA

C'est bien connu, le système le plus important dans notre région est le système d'élevage extensif et transhumant. Ce sont des systèmes relativement rigides qui ne s'adaptent pas très facilement à l'évolution du contexte agro écologique et des marchés régionaux et internationaux. »

Source : (Daré, 2009)

Un appel à la sédentarisation en Afrique de l'ouest en 2009

Le parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a appelé samedi à Cotonou, les dirigeants politiques de l'espace, à la prise en compte dans la sous région, de la question de la sédentarisation des populations nomades, en vue de réduire les conflits entre les éleveurs transhumants et les agriculteurs.

Source : (Agence de Presse Africaine, 2009)

Encadré 1. Différentes visions négatives envers le pastoralisme de 1977 à 2009.

Dans ce contexte de méconnaissance, voire de préjugés négatifs, et vu la vaste dimension de la zone d'étude qui impose un recours aux dires d'acteurs, une connaissance scientifique des pratiques, de leur justification et de leur efficacité est donc aussi nécessaire que délicate à construire.

IV. 2. La description de la mobilité pastorale par les géographes et les anthropologues

Dans cette partie, je vais montrer que la mobilité des pasteurs peut prendre des formes très diverses, même à l'échelle de l'Afrique de l'ouest. Les auteurs qui l'ont décrite ont défini des concepts et construit des typologies pour en rendre compte. Je vais détailler les plus utilisés et montrer qu'une des difficultés est de choisir le bon équilibre entre une grande précision dans la description des pratiques et une généralisation de grands types ou modèles reflétant des logiques générales dans les activités pastorales.

IV.2.1. Définitions et concepts

La description de la mobilité par les géographes et les anthropologues fait appel à différents termes qui ont des usages « larges » aux contours mal définis, mais renvoient parfois aussi à des concepts précis. Ces dernières peuvent être données par des auteurs variés, qui y ajoutent selon les cas certaines précisions qui ne sont alors pas partagées par tous. Certaines définitions que je donne ici ne sont pas issues de spécialistes du pastoralisme africain mais elles ont l'intérêt de montrer l'étendue que peuvent recouvrir ces concepts. Je m'attache cependant à citer les auteurs qui paraissent les plus pertinents pour cette recherche et à préciser les usages que je ferai de ces concepts dans la suite du document.

IV.2.1.1. Pasteurs et pastoralisme

Intéressons nous d'abord au terme *pasteur* et à l'adjectif *pastoral* qui s'y réfère. Au sens le plus large, donné par le *Dictionnaire critique des mots de la géographie* (Brunet et al., 1993), *pastoral* évoque seulement l'élevage et l'alimentation des troupeaux. Cette source donne peu d'éclairages différents sur le terme, ne définit pas le mot *pasteur* et suggère seulement une relation avec la mobilité, celle des nomades :

« Pastoral : qui a trait à la pâture, donc à la nourriture et ainsi à l'élevage des animaux, en principe en plein air, sous la garde de pasteurs.

Vie pastorale : vie des éleveurs, surtout nomades.

Activités pastorales : préciosité répandue pour *élevages*. »

Mais en général, et c'est cette acception que j'adopte par la suite, le terme évoque plus précisément les pratiques de **pâturage extensif associées à la mobilité des troupeaux**. Un *pasteur* est donc un type d'éleveur particulier. C'est la définition présentée dans le dictionnaire de George (George, 1984), qui la prolonge en dressant un panorama, évidemment non exhaustif, de la variabilité des formes de mobilité des montagnes méditerranéennes aux régions tropicales (en s'appuyant sur les travaux de Gallais décrits plus loin). Certains auteurs sont plus restrictifs encore,

l' *extensivité* pastorale signifiant pour eux exploitation *exclusive* des ressources naturelles (Zoundi et Hitimana, 2008).

Le terme *pastoralisme* désigne parfois plus largement un **système d'élevage** (et surtout de ruminants), comme chez Pagot : « mode d'exploitation agricole fondé sur l'élevage extensif, ce terme intégrant tous les systèmes dans lesquels les déplacements des troupeaux et des hommes sont des composantes majeures » (Pagot, 1985). Ici encore, les traits propres au pastoralisme sont mobilité et extensivité.

Au-delà des activités de pâturage, le terme est parfois utilisé pour désigner (explicitement ou non) une **orientation économique** et définit l'importance prépondérante, exclusive pour certains, de l'élevage (en général extensif) dans les revenus d'une famille (Wane, 2006). Cette définition n'est pas réservée aux économistes puisque Gallais estime que cette vision est souvent adoptée par les anthropologues (Gallais, 1975).

Plus généralement encore, le terme *pastoralisme* a été utilisé pour qualifier un **genre de vie**, caractérisé par l'élevage et la mobilité, et dépasse ainsi les aspects techniques ou économiques. C'est le cas par exemple de la définition dans le manuel de géographie humaine de Derruau (Derruau, 1995), de Benoît (l'un des géographes spécialistes du pastoralisme sahélien et soudanien) qui voit le pasteur comme un « individu dont le genre de vie est déterminé par l'état d'éleveur [...] dans le cadre d'une économie d'autosubsistance » ou encore de Gallais (qui constitue sans doute une référence essentielle en matière de pastoralisme sahélien) : pour lui, le pastoralisme est un « genre de vie opposé aux paysans », une « symbiose étroite avec le cheptel, ce qui implique que [le pasteur] ne s'en sépare pas » (Gallais, 1975).

IV.2.1.2. Les qualifications de la mobilité : transhumance, nomadisme, migration...

Les pasteurs sont donc des éleveurs caractérisés par une mobilité, que l'on peut chercher à qualifier. Les deux termes utilisés principalement, transhumance et nomadisme, sont issus du point de vue occidental et doivent parfois être dépassés comme nous allons le voir.

Le mot français **transhumance** vient du latin *humus, terre*, au sens de *pays* et « désigne à l'origine les déplacements des troupeaux entre la montagne en été, la plaine en hiver » selon le dictionnaire de Brunet (Brunet et al., 1993). Au contraire, George établit une différence entre la *transhumance* et l'*estivage* de type alpin en ce sens que la transhumance « associe deux régions géographiques distantes, deux types de pâturage et non pas seulement deux étages de la montagne : on trouve toujours dans la transhumance un long parcours et la recherche d'un accueil saisonnier dans une région complémentaire » (George, 1984).

Les pasteurs des zones tropicales sont souvent qualifiés soit de *transhumants*, soit de **nomades** qui sont les deux seules grandes catégories utilisées par la majorité des auteurs. La distinction

entre ces deux formes de mobilité correspond à celle établie par George : « la forme la plus pure de vie pastorale est le nomadisme, le groupe humain tout entier se déplaçant avec le troupeau. Lorsque les seuls bergers accompagnent les bêtes entre deux zones de pâturage éloignés [...] on parlera de transhumance » (George, 1984). La distinction porte donc essentiellement sur l'existence ou l'absence de la **mobilité du groupe humain**, en général une famille, la **mobilité du troupeau leur étant commune**.

Ces définitions générales ne posent pas de problème en général. Mais bien souvent, les auteurs cherchent à préciser ces deux termes en détaillant la forme que prend la mobilité pour chacun d'entre eux, au risque de restreindre la définition et d'y perdre une définition plus générale. C'est le cas ici pour George qui précise pour la transhumance des déplacements « entre deux zones de pâturages éloignées ». Voici les précisions apportées par différents auteurs pour qualifier la transhumance et la différencier du nomadisme¹⁸ :

- mobilité saisonnière (pour les nomades, elle serait constante au cours de l'année)
- mobilité périodique, cyclique, pendulaire (c'est-à-dire avec seulement un aller et un retour) alors qu'elle serait permanente ou régulière toute l'année chez les nomades
- la transhumance serait « prévisible dans ses grandes lignes », ce qui l'opposerait à l'« errance » du nomadisme (avec parfois le préjugé négatif attaché à ce terme)
- certains auteurs limitent cette régularité en précisant que les trajets seraient malgré tout plus ou moins adaptables aux conditions de l'année
- les déplacements suivraient des itinéraires précis (alors qu'ils seraient « aléatoires » chez les nomades)
- elle serait pratiquée par des éleveurs « avec une résidence permanente » ou « sédentaires » (voir plus bas à propos de ce dernier terme)
- elle serait pratiquée « dans un espace agraire dont les éleveurs ont la maîtrise technique par droit d'usage coutumier » (alors que l'espace agraire des nomades serait exempt de maîtrise foncière par un groupe).

Je montrerai que l'analyse fine des déplacements et la variabilité de leurs modalités, me conduit à conserver les définitions les plus larges, celles qui distinguent nomades et transhumants selon la mobilité de la famille entière ou du seul berger. Je ne conserverai pas, dans la définition employée

¹⁸ Analyse des cinq définitions citées par (Convers, 2002) et de celles de (Pagot, 1985), (Zoundi et Hitimana, 2008) et (George, 1984).

par la suite, les éléments supplémentaires cités ci-dessus et qui me paraissent pour beaucoup très contestables ou spécifiques à certaines situations, ayant perdu l'intérêt générique d'une définition.

Un autre mot est parfois utilisé, mais plus rarement, celui de **migration** (Boutrais, 2007a ; Derruau, 1995; Gallais, 1975)}, parfois sous la forme de *dérive migratoire*, en anglais *migratory drift* (par exemple, utilisé par (Stenning, 1959)). Utilisé dans un sens général et peu précis, il peut désigner tout mouvement de population, y compris saisonnier, comme le mouvement saisonnier des vacanciers en Europe, sous la forme de la « migration estivale ». A propos des pasteurs, il est tout aussi général car il désigne selon les auteurs le déplacement sur l'estive, celui de transhumants ou de nomades. Selon les dictionnaires Larousse et Robert, il s'applique normalement à une population entière, mais il est parfois utilisé à propos d'une seule personne ou une famille. Je le limiterai à un sens plus restreint, le réservant à un changement de longue durée, de lieu de vie, de déplacement dans un autre pays pour s'y établir. C'est le sens qu'il a dans « immigration » ou « émigration », où le préfixe ajoute l'idée du sens du déplacement. Il implique alors pour les pasteurs, à défaut de changement de pays celui de région, l'abandon ou le déplacement de l'habitation, l'abandon d'un territoire au profit d'un autre, le changement de territoire d'attache. C'est ce dernier sens que je conserverai pour distinguer une mobilité saisonnière d'une migration qui est une mobilité durable.

IV.2.2. Critères de description de la mobilité utilisés par différents auteurs

Les critères de description de la mobilité sont nombreux et dépendent de chaque auteur, des objectifs spécifiques qu'il poursuit et de l'ampleur de la variabilité des situations dont il veut rendre compte. Je vais en décrire plusieurs et exposer leurs modalités possibles car ils me serviront par la suite dans mes descriptions.

IV.2.2.1. Qui se déplace ?

Dans l'élevage mobile, c'est bien sûr d'abord la **mobilité du troupeau** qui est en cause, qui intéresse les analystes et les politiques. Le troupeau peut être mobile alors que l'ensemble de la famille est stable, c'est le cas quand les bêtes sont confiées à un berger extérieur à la famille. Mais la mobilité d'un troupeau n'est pas toujours homogène. Il est fréquent qu'un troupeau soit divisé en deux lots, l'un mobile et l'autre stable. C'est souvent le cas d'un groupe de vaches laitières qui reste avec la famille pour la pourvoir en lait, associé à des animaux trop âgés ou malades pour faire un long déplacement. Un troupeau important peut aussi être divisé en plusieurs lots, chacun conduit par un berger différent, par exemple pour des raisons de répartition du risque.

C'est pour certains la stabilité ou la mobilité de **la famille** qui caractériserait le mieux les systèmes. Mais, comme pour le troupeau, la division de la famille elle-même est fréquente : certains membres sont fixes, ou bien ont plusieurs campements stables, alors que les autres sont mobiles. Il peut y avoir des variations interannuelles dans la répartition des groupes.

Examinons les différents groupes humains en partant du plus petit, celui du **ménage** c'est-à-dire la famille nucléaire. À ce niveau, un ou plusieurs bergers, souvent les jeunes fils quand ils ont atteint l'âge requis, peuvent se séparer du reste de la famille pour conduire le troupeau en déplacement. Le reste de la famille peut alors rester au point d'attache mais aussi, quelquefois, changer l'emplacement du campement de plusieurs dizaines de kilomètres pour rester plus proche du berger ou encore pour fournir de meilleurs pâturages au troupeau laitier.

Au sein d'une **famille élargie** – c'est le deuxième niveau – le troupeau commun peut être confié à un ou des bergers, comme précédemment, mais aussi à un ménage qui va alors le gérer pour le compte de la famille élargie et le conduire dans ses déplacements. Il arrive qu'un troupeau reste séparé de la famille plusieurs années, gardé dans une région propice par un ménage qui se sépare du reste de la famille, en ne lui laissant qu'un noyau de quelques animaux (Lhoste, 1988). Les deux groupes échangent alors régulièrement des animaux selon les besoins de commercialisation, de lait etc.

Enfin, la description peut se porter au niveau d'un **groupe plus large – clan, tribu, fraction**. C'est le cas chez Dupire pour qui l'« unité de nomadisation » chez les Wodaa'be est la fraction¹⁹ (Dupire, 1970). Elle ajoute qu'il y a une certaine unité encore au niveau supérieur car les fractions d'un même lignage primaire nomadisent dans le même secteur et transhument en hivernage vers un même but. Mais l'unité à ces niveaux élargis d'organisation n'est pas toujours nette. En effet, certaines familles peuvent faire le choix de la mobilité quand d'autres, par choix ou par contrainte, restent stables. Il arrive que seuls les membres les plus âgés d'un groupe cessent de se déplacer avec le reste du groupe, ou encore que les chefs seuls soient fixés.

Après avoir examiné le troupeau et le groupe humain, on peut enfin chercher les signes de stabilité/mobilité plus précisément dans l'**habitat** : de la maison « en dur » au sein d'un village de sédentaires à la tente nomade isolée, la distinction pourrait sembler aisée.

Souvent, le terme **sédentaire** désigne un groupe avec un habitat fixe. Il s'oppose en général à nomade, et inclue alors les transhumants. Mais pour certains auteurs (Zoundi et Hitimana, 2008), un sens plus restreint écarte toute mobilité, y compris celle des transhumants.

19 Segment du lignage primaire regroupant plusieurs dizaines de ménages, sous la conduite d'un chef. Voir Index p. 536.

Pourtant, les réalités sahéniennes compliquent beaucoup ce schéma et cela a amené Gallais à proposer le concept de « **sédentarité sahénienne** ». La stabilité des villages d'abord est assez récente. Benoît montre que nombre de villages ne se sont fixés que depuis 50 à 100 ans, et connaissaient auparavant une certaine mobilité. Un même village, défini alors par un groupe humain et un nom, pouvait changer de place au bout de plusieurs années pour des raisons diverses : épuisement des ressources locales, maladies, insécurités, « malédiction »... (Benoît, 1998d). On se rapprochait alors d'une agriculture itinérante.

Dupire décrit la mobilité des campements de certains Peuls du Niger et montre ainsi la **variabilité des schémas de mobilité familiale**. Dans l'est du Niger, qui exploitent un territoire composé d'une cuvette argileuse entourée de dunes. Ils « changent de cuvette » après quelques années, quand les sols sont épuisés (Dupire, 1972). Ailleurs, il est fréquent que certains ménages se déplacent en cours d'année entre le village et des hameaux ou des campements de cultures, ayant ainsi plusieurs habitats au sein d'un même terroir. Comme les cultivateurs, les agropasteurs peuvent exploiter des campements de cultures, auxquels peuvent s'ajouter différentes stations occupées par le campement au cours de l'année, pour fumer les champs dispersés de la famille, ceux d'autrui ou encore s'éloigner des cultures.

La mobilité touche aujourd'hui également **certains membres des familles** : il est normal en milieu sahéni que les hommes, jeunes ou moins jeunes, plus rarement les femmes, partent en **exode saisonnier**, chercher du travail dans les villes voisines ou jusque dans les pays côtiers.

Le **type d'habitat** n'est alors pas forcément un bon indice de la mobilité familiale : une maison « en dur » n'empêche pas la famille de vivre dans un campement de culture une partie de l'année et à l'inverse des cases de bois léger et de paille peuvent être fixes chez les Peuls.

Il y a donc **une mobilité de ceux qui sont habituellement qualifiés de sédentaires**, qui l'ont intégré dans leurs modes de vie, comme les pasteurs. A l'inverse, l'apparente mobilité permanente de certains groupes peut s'accompagner de points fixes servant d'ancrage, nous le reverrons dans la partie sur les territoires pastoraux.

La conclusion que je propose de l'analyse des différentes formes de mobilité décrites dans la bibliographie est qu'il faudrait toujours préciser l'**objet** dont on cherche à caractériser la mobilité : le troupeau, le ménage qui conduit un troupeau, une famille élargie, ou un groupe plus large encore, clan, fraction, communauté... Quand on parle d'élevage mobile, on peut évoquer celle du troupeau, celle des hommes et celle de l'habitat, qui sont bien sûr liées mais qu'il conviendrait pourtant de dissocier dans l'analyse. Cela n'est pas toujours explicite dans les classifications car la nécessité de cette précision n'apparaît qu'en cas de comparaisons de situations très diverses ou à une large échelle. En effet, à chaque fois que le groupe dont on cherche à décrire la mobilité

s'agrandit, des différenciations internes apparaissent. Ainsi, il apparaît qu'**un système ne pourra être caractérisé que par la diversité des situations** qu'il renferme, la mobilité d'un groupe animal ou humain ne pouvant souvent se résumer à un type de déplacement uniforme.

Ce critère, les éléments mobiles, est souvent utilisé, de façon plus ou moins explicite, pour définir et différencier transhumance et nomadisme. La diversité au sein du groupe est souvent secondaire. Ainsi, dans un troupeau qualifié de transhumant, il est souvent considéré comme normal, et implicite, qu'un groupe d'animaux soit sédentaire certaines années. La séparation des bergers du reste de la famille est aussi implicite à propos d'une « famille de transhumants ». Par contre, le terme nomade suppose en général l'homogénéité des déplacements de toute la famille et du troupeau, même si cela ne permet pas de savoir si les chefs ou les personnes âgées se déplacent aussi.

En ce qui concerne cette recherche, la mobilité qui nous intéresse est celle des troupeaux, car l'objet de recherche est la relation entre Parcs et pasteurs. Mais je me suis efforcé de préciser quand cela était nécessaire l'objet dont j'évoque la mobilité, berger, ménage, famille ou troupeau.

IV.2.2.2. Critères de description du déplacement

Une fois désigné l'objet dont on cherche à caractériser la mobilité, il convient de décrire cette mobilité elle-même. Pris dans un sens large, et sans grand besoin de précision, les termes mobilité, pastoralisme, transhumance ou nomadisme ne posent apparemment pas de problème de compréhension. Pourtant des difficultés apparaissent dès que des classifications plus précises doivent être construites car on s'aperçoit que ces distinctions ne rendent pas bien compte de la diversité des mobilités observées. Nous allons examiner quelques-uns des critères possibles de description et montrer la diversité des modalités observées, qui rendent toute généralisation difficile.

Échelle temporelle

La mobilité peut être décrite d'abord selon une **échelle temporelle**, c'est-à-dire selon le rythme des déplacements et leur nombre au cours de l'année.

Au bas de cette échelle, il y a d'abord les **déplacements quotidiens**, sur des parcours plus ou moins vastes, souvent au moins entre les pâturages et le point d'eau.

Il est ensuite fréquent dans certains systèmes que les troupeaux, ou seulement de petits lots d'animaux, changent de pâturage, par exemple entre parcelles au sein d'une même exploitation, plusieurs fois dans l'année, suivant le rythme de consommation des pâturages, la croissance herbacée, la taille des parcelles etc. Ces **déplacements saisonniers** peuvent aussi avoir des buts variés comme c'est le cas dans notre zone : pâturages, points d'eau permanents, cure salée, zones de cultures...

Le déplacement peut enfin n'avoir lieu que **deux fois dans l'année**, un aller suivi d'un retour, il a alors ce caractère cyclique et saisonnier décrit par certains auteurs cités.

Un changement de pâturage peut aussi intervenir **après plusieurs années** : il peut être régulier, prévisible, typiquement au bout d'une durée de quelques années, par exemple commandé par l'épuisement local des ressources qui exigent une période de repos pour se régénérer ; mais s'il se produit une fois, ou plusieurs fois, mais en gardant un caractère exceptionnel dans la vie d'un éleveur, un caractère imprévisible, il s'agit là de l'échelle de **la génération** ou de celle du « cycle de vie » de l'éleveur, qui fait référence à une migration individuelle.

Enfin, la mobilité peut concerner les déplacements uniques des animaux, pour la commercialisation d'animaux sur pieds.

Ces rythmes sont importants à prendre en compte mais ne sont pas suffisants pour caractériser un système. Différentes échelles se superposent car les troupeaux combinent plusieurs types de déplacement. Les déplacements quotidiens concernent en fait tous les élevages extensifs sur parcours, du nomade au sédentaire. La gestion des parcours et des trajets quotidiens peut être étudiée et caractérisée et dépend fortement du milieu, du berger... mais ce n'est pas cette mobilité quotidienne qui m'intéresse pour cette recherche. A l'opposé, le déplacement de commercialisation est ponctuel, pratiqué seulement par des commerçants dans notre région d'étude et il représente donc une part infime de la mobilité des troupeaux. Cette mobilité-là ne peut non plus servir à caractériser les systèmes dans notre cas. La mobilité à l'échelle de la génération s'accompagne d'une modification du terroir d'attache, d'un changement complet de milieu, de réseaux sociaux, il s'agit manifestement plutôt d'une migration et non d'un acte technique faisant partie d'une stratégie définie et elle ne permet pas de décrire un système.

Échelle spatiale

Après l'échelle temporelle, c'est l'échelle spatiale que l'on peut mobiliser pour décrire une forme de mobilité. L'**amplitude** des déplacements est effectivement souvent utilisée comme critère, d'abord pour définir les limites d'un élevage qu'on pourrait alors qualifier de mobile, puis de différenciation entre types.

Pourtant ce critère ne me paraît pas le plus pertinent car il est difficile de définir à partir de quelle amplitude il faut parler de mobilité. Ainsi, les parcelles au sein d'une même exploitation européenne sont souvent situées dans un même finage, limitant les déplacements à quelques kilomètres et ne nécessitant pas de logistique particulière. Parler alors de mobilité à cette échelle ne paraît pas adapté.

Le cas des ranches américains pose déjà un problème : les parcelles peuvent être éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres, être situées dans des milieux variés (plaine, montagne, désert,

bord de fleuve...) et les éleveurs ont alors recours à une logistique lourde (camions, main d'œuvre pour le déplacement de plusieurs centaines de bêtes...) (IIED, 2010). On pourrait être tenté de qualifier de *mobile* leur système en raison de l'amplitude de leur déplacement.

A contrario, d'autres situations montrent que les élevages reconnus comme *mobiles*, comme ceux pratiqués par les nomades, peuvent avoir des déplacements de petite amplitude. Ainsi, les nomades du Sahel peuvent parcourir un territoire compris dans un terroir, inférieur à une dizaine de kilomètre de rayon. On a même parlé de micro-nomadisme, pour évoquer les déplacements permanents de familles autour des nouveaux forages installés dans la zone pastorale, au Sénégal ou ailleurs (Pouillon, 1990). La transhumance peut, elle, s'effectuer sur quelques kilomètres, par exemple entre le dallo²⁰ Bosso et le fleuve Niger, comme sur plusieurs centaines de kilomètres. Les déplacements commerçants des caravanes du désert, en Arabie ou dans le Sahara, peuvent atteindre plusieurs milliers de kilomètres. Ce critère trompeur conduit à un paradoxe apparent : c'est parfois le bétail des systèmes sédentaires qui marche le plus (Benoît, 1984).

Ces exemples pris dans des situations très variées montrent bien que le caractère *mobile* d'un système d'élevage ne peut venir de l'amplitude des déplacements contrairement à l'intuition première.

Les rythmes

De même, la **durée** du déplacement quant à elle peut varier de quelques semaines à quelques mois (8 mois dans mon échantillon). Bien sûr, une grande distance demande souvent nécessairement une longue durée, si le troupeau voyage à pied. Mais la réciproque est fautive car un déplacement de quelques kilomètres peut être lié à une stabilité de plusieurs mois. Bien sûr, si le déplacement a lieu en camion, comme c'est le cas en Europe ou aux États-Unis, ou comme pour certains éleveurs arabes au Tchad par exemple, la contrainte de temps est modifiée.

Le caractère **régulier et prévisible** du déplacement est souvent utilisé pour tenter de distinguer les systèmes. Pourtant, les études précises montrent qu'un certain niveau d'imprévisibilité est toujours associé à ces systèmes mobiles dans les régions arides, la mobilité étant justifiée et rendue indispensable par la variabilité temporelle et spatiale des ressources. Bien sûr, les mauvaises années entraînent toujours des adaptations qui dépendent de l'ampleur et de l'étendue du déficit : sécheresse exceptionnelle, comme en connaît régulièrement le Sahel entier, ou seulement régionale voire locale. Mais même les années normales, les trajets réguliers des transhumants peuvent apparaître changeants chez certains bergers, alors que le circuit de déplacement des nomades peut-être a contrario très stable. De fait, aucune limite entre stabilité et

²⁰ Nom donné à plusieurs vallées fossiles, anciens affluents du fleuve Niger. Cf. Carte 9. Principaux cours d'eau autour du Parc du W., p. 166. Voir Index p. 536.

variabilité des déplacements n'a été fixée par les auteurs pastoraux pour distinguer clairement les systèmes.

IV.2.2.3. Les critères de contextes du déplacement

On l'a vu plus haut (cf. p. 80), les **droits fonciers** attachés aux pâturages exploités sont parfois utilisés par certains auteurs pour affiner une description. Les pâturages peuvent appartenir à une exploitation, et être complètement appropriés de manière privée par l'exploitant, avec souvent une enclosure de parcelles. Mais il est fréquent que les pâturages soient des terres communes, que l'on soit en Afrique de l'ouest, en Europe (les estives, les parcours communaux...) ou aux États-Unis où certains ranches louent à des prix modérés des terres domaniales de l'État, condition d'ailleurs essentielle de leur viabilité. En Afrique de l'ouest, des droits « coutumiers » s'appliquent parfois sur ces terres communes, avec une gestion de fait par l'appropriation des points d'eau ou, de façon moins visible, par certains niveaux « flous » d'appropriation, droits prioritaires, partages de l'espace entre groupes (cf. *Le territoire pastoral*, p. 93). Vouloir attacher une forme précise de mobilité, transhumance ou nomadisme, à un type de régime foncier est voué à l'échec, plusieurs formes de l'une et de l'autre coexistant souvent dans une même région.

D'autres critères caractérisant le contexte de la mobilité encore sont utilisés par certains auteurs mais de façon secondaire. L'un d'entre eux m'est apparu utile : celui que Barral appelle l'« **attitude mentale** » des éleveurs vis-à-vis de leurs bêtes. Chez les Peuls, le bovin est une valeur centrale, qui appelle un **investissement personnel, familial et social** considérable. Le bovin est en effet consubstantiel de l'identité peule, certains mythes montrant que l'homme a été créé au service de l'animal et non l'inverse, et en tout cas après lui. Pour Barral, cela différencie les Peuls des Touaregs, cela explique des différences d'objectifs et de stratégies de production, de techniques de conduite des troupeaux et cela a permis aux Peuls de mieux résister à la sécheresse dans l'Oudalan qu'il étudie. Cette différence se retrouve entre les Peuls libres et les classes de captifs, même après leur émancipation (Barral, 1967). Cette attitude permettrait de faire la distinction entre certains déplacements, certains motivés par un calcul économique coût/bénéfice à court terme alors que d'autres, ceux des Peuls, seraient motivés plus profondément, par une vision à long terme de l'intérêt du troupeau, l'intérêt immédiat ou les contraintes de l'éleveur passant au second plan. On le verra, cette vision centrale d'une mobilité dans l'intérêt du troupeau est souvent mise en avant par les Peuls eux-mêmes pour se distinguer des *captifs* ou des autres ethnies.

Peu d'auteurs ont décrit l'**organisation collective** de la mobilité. Dupire évoque le rôle du chef de la fraction qui décide des déplacements chez les Wodaa'be (Dupire, 1962). Gallais décrit le rôle des différents chefs peuls dans le delta intérieur du Niger au Mali, mais il s'agit d'un cas remarquable d'une organisation très structurée (Gallais, 1967). Apparemment partout au Niger, et

un peu au Bénin vers le fleuve Niger, les Peuls nomment un chef du groupe en transhumance, le *garso*. L'ouest du Niger connaît un « chef des éleveurs », le *rugga* (cf. Chapitre 4.II.3.5.2. *Les chefs de transhumance*, p. 299 pour plus de détails sur le rôle de ces acteurs). Cette organisation est différente de celle décrite par les auteurs consultés et paraît spécifique à notre zone de recherche.

IV.2.2.4. Les directions de déplacement

Je vais détailler ce critère de description tel qu'il a été utilisé par différents auteurs car il apparaîtra pertinent pour décrire les déplacements des pasteurs par rapport au Parc du W. J'attire dès maintenant l'attention sur le fait que peu d'auteurs ont distingué, comme je le ferai au chapitre 4, deux types et deux logiques distincts, bien séparés dans l'espace, entre les transhumances dirigées vers le sud et celles qui visent le nord, auxquels j'ajoute la logique d'une transhumance locale sans direction constante. Seul Boutrais explique clairement qu'une distinction sépare grossièrement les éleveurs soudaniens, qui vont vers le sud, des éleveurs sahéliens, qui vont vers le nord, même si la limite entre les deux logiques ne correspond pas en fait précisément à celle qui divise les deux zones climatiques (Boutrais, 1983).

La plupart des auteurs s'intéressent peu aux directions de déplacement des éleveurs, alors qu'elles sont importantes dans la présente recherche. Dans la bibliographie consultée, les déplacements des pasteurs sont certes décrits mais les analyses et les typologies ne cherchent pas à dégager un schéma-type de déplacements ou une logique d'ensemble de la mobilité, de par les objectifs spécifiques de leurs travaux. On observe plutôt des transhumances dans toutes les directions, en toute saison, sans que les auteurs aient essayé d'y montrer une logique générale, d'opposer des régions ou des situations. Parmi les auteurs consultés, deux typologies seulement s'appuient sur ce critère de direction du déplacement, celles de Lhoste et de Saidou (voir plus bas) mais sans explication ni analyse des choix opérés par les pasteurs. Il en ressort l'idée que les déplacements n'ont pas de logique interne généralisable et que toutes les directions de déplacement sont équivalentes.

A titre d'exemple, dans une région qui englobe ma région d'étude, Lhoste (Lhoste, 1987) propose une typologie fondée sur un critère de direction, avec 4 grands types de transhumance, qui ne sont pas exhaustifs de la diversité existante mais qui sont les formes de mobilité *transfrontalière* qui intéressent l'auteur. On va voir qu'il est difficile de mettre de l'ordre dans cette énumération ou même de comprendre les critères qui fondent en fait la typologie :

- 1) les transhumants de l'Oudalan (Burkina Faso) : transhumance de courtes distances en saison sèche et vers le Mali (vers le nord) en saison des pluies
- 2) les transhumants du Gurma (sud de Fada n'Gurma, entre Komin Yanga, Fada et Nassoungou) : la plupart du temps c'est le manque d'eau et le tarissement des puits qui les poussent à se déplacer. En saison sèche, ils se dirigent vers le sud : en décembre ou janvier ils vont vers la

rivière Kompienga ; à partir d'avril, ils vont jusqu'au Bénin et au Togo en suivant les rivières Pendjari et Oti, là où leurs zones de déversement ont concentré d'immenses bourgoutières²¹ très recherchées. Retour en pleine saison des pluies. Depuis 1982 environ, les éleveurs effectuent en plus une courte transhumance d'hivernage pour écarter les animaux des champs.

- 3) les transhumants du dallol Bosso : ceux du sud vont vers le fleuve à la recherche du bourgou ; ceux de Filingué « gagnaient des pâturages lointains vers Fadézéno et Fakara", au-delà des plateaux ferrugineux ; ceux du Nord nomadisent jusqu'au Mali où certains troupeaux demeurent toute l'année.
- 4) les éleveurs du Gourma malien : un groupe de Touaregs qui passent la majorité de l'année à proximité des mares et des champs nomadisent jusqu'au fleuve Niger vers Ansongo ; en 84, certains ont poussé plus au sud, jusqu'à Tera et Markoye au Burkina Faso, et depuis, environ un tiers des troupeaux continue ces trajets.

Plus précisément, examinons les directions prises par les éleveurs les plus proches de notre région d'étude. Les pasteurs de l'Oudalan allaient vers le Mali (vers le nord) en hivernage avant d'arrêter ces déplacements et d'y substituer de petits déplacements vers le sud en saison sèche ; certains éleveurs du Gourma malien, pourtant à la même latitude que les précédents, allaient dans la direction inverse, vers le fleuve, au sud, avant les sécheresses, et même au-delà après ; ceux du sud du département de Dosso au Niger allaient vers le fleuve en début de saison sèche, à la recherche du bourgou ; leurs voisins du dallol Bosso allaient également vers le fleuve en saison sèche, mais y ajoutaient un trajet sur les plateaux, à l'est et à l'ouest du dallol en hivernage ; dans les années 90, et depuis les sécheresses, les troupeaux du Yagha allaient vers le sud, dans le Gourma, en saison sèche « à la rencontre des pluies », mais ces déplacements se raréfiaient en raison des difficultés rencontrées...

Il ressort de cette petite liste non exhaustive que toutes les directions sont apparemment possibles. **Quels sont alors les moteurs des déplacements** et à quelle échelle agissent-ils sur les choix des éleveurs ? Barral analyse les déplacements en classant **les pôles qui attirent les éleveurs** (Barral, 1967) : dans le nord Sahel burkinabé, ils s'organisent entre le point d'eau de saison sèche, les terres de cultures (liées ou non à un village) et les terres salées. Les déplacements s'organiseraient donc en fonction des ressources-clés recherchées, la répartition des ressources imposant une échelle d'analyse.

²¹ Prairies inondables de bourgou, graminée vivace aquatique très recherchée des pasteurs. Cf. Index, p. 536.

Au rebours de cette diversité apparente, certains auteurs tentent d'avancer un **schéma général type**, pourtant *démenti* ensuite dans les descriptions qu'ils font des déplacements régionaux. Saidou (Saidou, 1986) par exemple tente de caractériser, de façon trop générale, la transhumance au Niger comme un « mouvement des troupeaux vers le nord du pays (zones pastorales) où seront exploités les pâturages de saison humide ceci grâce la formation de points d'eau d'hivernage » (cf. Figure 3 p. 90).

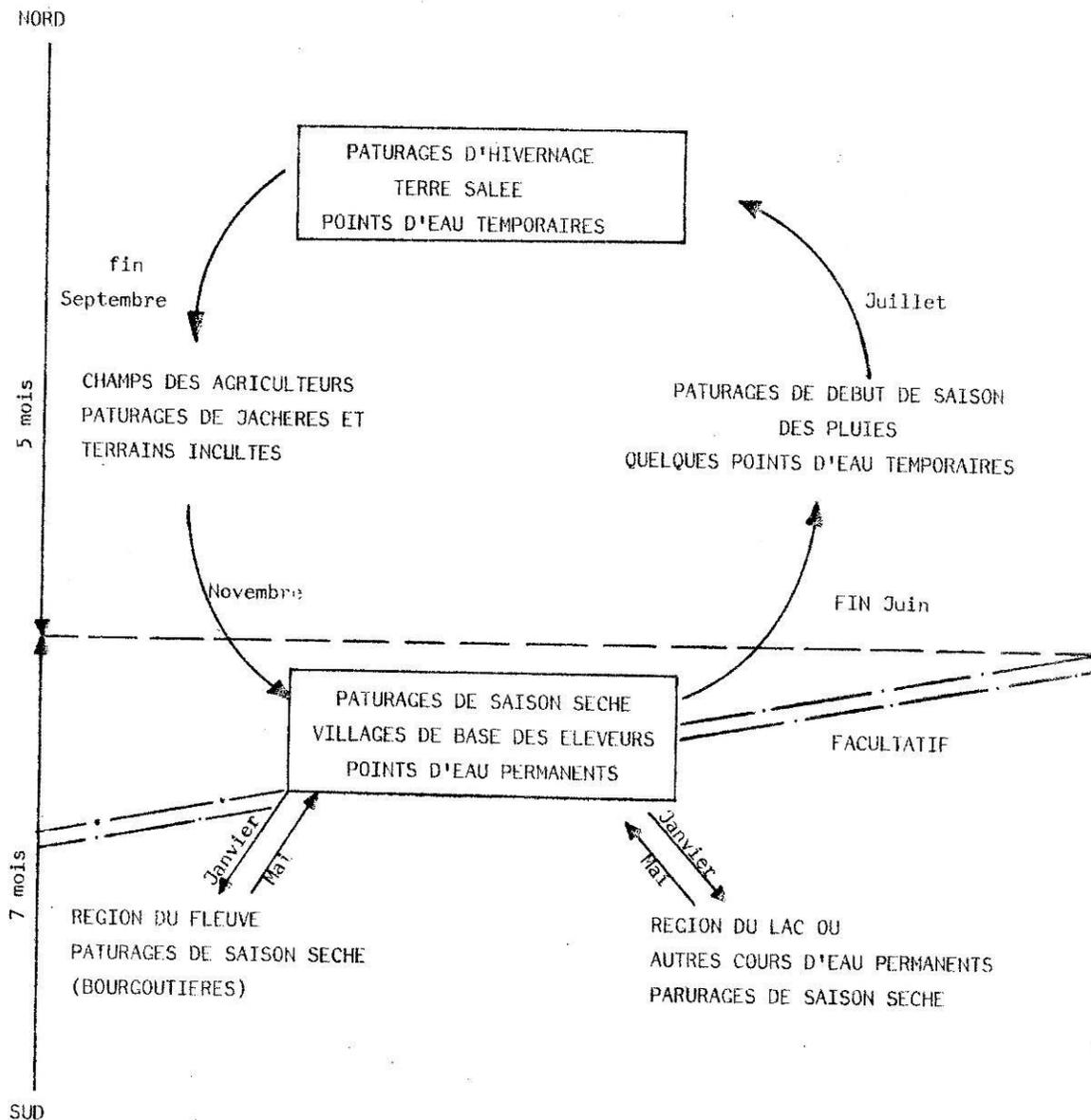


Figure 3. Schéma d'un cycle de transhumance au Niger

Source : (Saidou, 1986).

Ce schéma unique, celui d'un modèle apparemment dominant, ne correspond pourtant pas à tous les types décrits par l'auteur au Niger.

Ce schéma d'une transhumance de saison des pluies vers le nord, correspond bien à la région de Maradi et au nord de la région de Dosso par exemple, mais pas aux autres régions. En particulier, il ne correspond pas à la transhumance des régions de Niamey et du sud de la région de Dosso, notre région d'étude, qui est pourtant bien décrite par la suite par Saidou lui-même. Elle était alors organisée selon l'auteur comme une transhumance de fin de saison sèche avec un retour en juillet, avec plusieurs pôles d'attraction (le sud, jusqu'au Bénin, le fleuve ou les dallol, le terroir d'attache), et n'impliquait pas la zone pastorale. Le schéma semble présenter les déplacements vers le sud comme des transhumances secondaires, facultatives. En effet, le début des années 1980 (date des travaux de Saidou) voyait seulement le début de la mise en place dans ces régions du Niger, de transhumances vers le sud, de grande ampleur et régulières, du type des transhumances soudaniennes analysées par Boutrais à la même époque. Mais il semble que l'auteur a commis une erreur d'appréciation, probablement par généralisation abusive sur ce schéma, car il a associé ces transhumances de saison sèche vers le sud aux transhumances « normales » (selon lui) vers le nord, alors que ces deux types bien distincts n'étaient pas pratiqués par les mêmes éleveurs.

Lhoste (Lhoste, 1987) semble aussi tomber dans ce piège d'une généralisation quelque peu abusive quand il résume la transhumance au Niger comme suit : « mouvement nord-sud en saison sèche suivi d'un mouvement sud-nord en saison des pluies », « en direction des zones pastorales » (cf. Figure 4 p. 91). Pourtant, sa typologie et les descriptions régionales qui suivent cette citation évoquent des situations qui ne correspondent pas à ce schéma dominant, notamment, dans notre région d'étude, des transhumances de saison sèche qui se dirigent vers le Bénin.

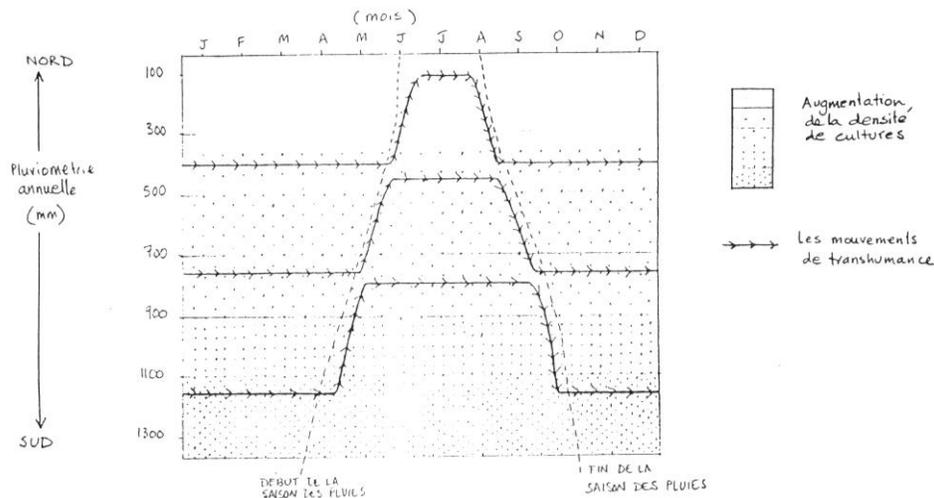


Figure 4. Relais des transhumants en saison des pluies

Source : (Lhoste, 1987).

Ce schéma ne montre pas les transhumances vers le sud en saison sèche, généralisant un schéma particulier de mobilité, celui des mobilités sahéniennes.

Il est possible que ce schéma-type se soit imposé dans les esprits car il était le plus répandu avant les sécheresses de 1973 et 1984 qui ont déclenché les transhumances vers le sud et l'intégration de la zone soudanienne dans les territoires pastoraux. En effet, la majorité des études citées datent d'avant ou juste après les sécheresses. Mais le schéma ci-dessus semble bien véhiculer une généralisation hâtive car il prend en compte les latitudes soudanienne, où les schémas de mobilité étaient déjà bien différents à l'époque (Boutrais, 1983).

Rares sont donc les auteurs qui ont tenté de décrire les déplacements des troupeaux selon une direction générale et ces tentatives, appliquées à l'échelle d'une grande région, aboutissent à une certaine confusion et à des généralisations trompeuses.

IV.2.2.5. La saison de déplacement

Un autre critère de description employé est celui de la saison du déplacement qui permet à plusieurs auteurs de différencier plusieurs types de transhumance.

Lhoste et Saidou encore tentent en effet de classier divers types de transhumances, qui tiendraient compte de l'amplitude de la transhumance en fonction de la saison. Tous deux distinguent :

- la « grande transhumance » de saison sèche avec un retour en début de saison des pluies, selon un axe nord-sud. Pour Saidou, c'est un « mouvement de très grande amplitude allant du sud au nord du pays au-delà du 16e parallèle ou inversement », en général avec l'ensemble des animaux et l'ensemble de la famille des pasteurs, surtout pratiquée par les peuls Bororo et les éleveurs de moutons, entre le Mali et le Nigéria.
- la « petite transhumance » de saison des pluies, jusqu'à 50 km d'amplitude pour Lhoste, 100 km pour Saidou (qui précise qu'elle concerne le plus souvent une partie du troupeau sous la conduite de jeune berger). Elle est menée pour éviter les dégâts champêtres mais peut avoir lieu aussi en début de saison sèche, période de décrue du fleuve, pour exploiter les pâturages découverts.
- Lhoste ajoute la « transhumance compensatoire », qu'il appelle aussi la « transhumance de pacage » dans les champs après les récoltes. Elle est peut-être équivalente à ce que Saidou appelle la « transhumance commerciale », pour nouer des contrats de fumure après les récoltes et qui concernent de petits troupeaux.

Nous verrons que là encore, cette description ne correspond pas à ce que j'ai observé dans la zone d'étude. Si distinguer plusieurs types de transhumance en fonction de la saison et d'un objectif principal y est pertinent, il ne l'est pas d'y associer une amplitude type : aujourd'hui, la

transhumance de saison sèche peut être grande ou petite, de même que celle de saison des pluies. L'amplitude semble plutôt dépendre d'une situation locale et ne peut être généralisée.

Une étude récente réalisée par un projet de développement au Niger (Van Sprundel, 2008), dans les régions de Zinder et Diffa à l'est du pays, utilise ces deux critères pour décrire les mobilités, direction et saison du déplacement. Mais cette typologie utilise la direction de déplacement seulement comme un facteur secondaire de classement.

Elle montre qu'il existe un lien entre distance parcourue, destination, zone climatique atteinte et les saisons du déplacement. Les pratiques dépendent surtout des espèces conduites (camelins, ovins ou bovins), qui sont adaptées à des types d'alimentation différents. Pour les bovins, certains éleveurs adoptent une alimentation à base de fourrage sec ou frais, ce dernier trouvé en suivant les pluies (trajets des bovins entre les isohyètes 150 à 500 mm) ou, en saison sèche, dans les zones de décrue du lac Tchad.

IV.2.2.6. Concentration ou dispersion : les phases de la mobilité

Certains auteurs décrivent le mouvement d'un groupe humain pastoral sous les modalités concentration/dispersion en fonction de la saison, au niveau de la population, d'une fraction ou d'une tribu. Pourtant, ces rythmes ne sont pas identiques selon les auteurs. Pour Dupire (Dupire, 1972) le regroupement des fractions a lieu en hivernage, permis par l'abondance de l'eau et du pâturage et par une convergence des itinéraires alors que la dispersion a lieu en saison sèche sur 4 à 10 points d'eau, des puits pastoraux situés dans des vallées. Pour Barral et Benoît au contraire (Barral et Benoît, 1977), le mouvement est inverse : regroupement en saison sèche sur les points d'eau (de grandes mares) et dispersion en hivernage. Il est difficile de dire s'il s'agit de phénomènes différents dus à des différences régionales (des puits pastoraux au débit limité dans un cas, de grandes mares dans l'autre) ou bien seulement de différences d'objets décrits ou d'échelle d'observation (la fraction, c'est-à-dire plusieurs dizaines de familles qui se déplacent ensemble et quelques puits chez Dupire ; une population et une région chez Barral et Benoît).

IV.2.2.7. Le territoire pastoral

De nombreux observateurs (non spécialistes du pastoralisme) font encore état de l'« errance » des éleveurs mobiles, du caractère « opportuniste », « anarchique » ou « aléatoire » de leurs déplacements (voir (Basset et Koné, 2006; Benoît, 1997 ; Bernus, 1990) qui discutent ces notions). Il apparaît au contraire que l'organisation de l'espace des pasteurs est un élément essentiel pour comprendre la mobilité des pasteurs. Comme je l'ai déjà mentionné, plusieurs auteurs font appel à ce critère pour caractériser un type de mobilité, différenciant notamment nomadisme et transhumance. Comment les pasteurs perçoivent-ils l'espace qu'ils parcourent, comment

s'organisent les droits d'accès aux ressources ? Ces questions qui ont été abordées par quelques auteurs ne sont pas élucidées partout et restent un des questionnements importants pour toute étude sur la mobilité.

Territoires vécus

Dans la région, Bernus (Bernus, 1969) a commencé à s'interroger sur la pertinence de la notion de terroir pour l'étude des espaces pastoraux. Cette notion, objet d'étude des géographes français de l'époque (les années 1960), permettait de définir une unité spatiale, délimitée, exploitée par un groupe humain cohérent. Bernus a cherché dans les espaces pastoraux une telle unité d'espace qu'il serait pertinent d'isoler, mais s'est rendu compte qu'un même espace, par exemple une « aire de nomadisation » ou l'espace exploitable autour d'un point d'eau, pouvait être utilisé par plusieurs groupes humains différents et qu'un même groupe humain pouvait, à l'inverse, être réparti sur de vastes espaces. Il définit malgré tout un *territoire pastoral*, comme l'**espace exploité** par les éleveurs, qui le connaissent en détail, au-delà des éléments fonctionnels tels que les points d'eau mais jusqu'au moindre rocher ou la moindre peinture rupestre (Bernus, 1982). Il définit aussi un autre territoire, l'espace « administratif » d'un chef touareg, sur lequel ce dernier étend sa juridiction.

L'existence de ce *territoire*, au sens de ***territoire vécu***, serait même prouvée par défaut, car il voit une nette différence entre la perception de l'espace des Touaregs et celle des Peuls Wodaa'be voisins. Les premiers s'approprient leur territoire et ne le quitteraient qu'en dernière extrémité, même si « le territoire n'est jamais figé et peut à tout moment être déplacé et reconstruit ». Les Peuls, qui exploitent pourtant le même espace, y paraissent moins « accrochés ». Ils semblent occuper les « interstices du tissu spatial touareg », des « enclaves dispersées » dans un « espace collectif touareg continu ». Cette perception de l'espace par les Touaregs ressemble bien à une appropriation de l'espace, à une organisation volontaire, même fragile, des espaces que les éleveurs vont pouvoir exploiter. Plus tard (Bernus, 1990), Bernus a expliqué qu'il a compris, grâce aux travaux de Bonfiglioli, que ces deux perceptions de l'espace ne sont pas une donnée culturelle, propre aux Touaregs et aux Wodaa'be comme il l'avait d'abord cru. Elles sont en fait des constructions historiques et politiques, susceptibles d'évoluer, car antérieurement et en d'autres lieux, ces grands nomades que sont les Wodaa'be avaient eu cette même perception d'un espace plus ou moins approprié (Bonfiglioli, 1988).

L'appropriation par différents niveaux de règles d'accès

D'autres auteurs par la suite ont montré qu'une aire de nomadisation n'est dans certains cas pas aléatoire et libre de droits. Barral a prouvé qu'elle représente un territoire d' « endodromie pastorale » pour les Touaregs de l'Oudalan, au nord du Burkina Faso, vers l'isohyète 400 mm qui

est la limite nord de l'habitat sédentaire (Barral, 1974). Il s'agit d'un « espace exploité selon un cycle annuel à partir de plusieurs points d'eau pérennes par des éleveurs, sédentaires ou nomades, utilisateurs habituels de ces points d'eau en saison sèche et ayant empiriquement adopté les mêmes aires et le même calendrier de transhumance ». Mises en place dans les années 1930 selon l'auteur, elles constituent une organisation en réponse à un début d'expansion agricole des Bella, les captifs touaregs nouvellement émancipés. Cette évolution en effet a mis fin à de grandes transhumances d'hivernage vers le nord, dépassant ce cadre, remplacées par une « petite nomadisation ». La taille de ces territoires dépasse largement la dimension habituelle d'un terroir agricole puisqu'elle varie de 550 km² à 3 000 km².

L'auteur explique que ce cloisonnement de l'espace est empirique, permet un partage entre plusieurs groupes. Il n'y a eu « aucune codification en droits coutumiers », mais seulement « des déterminants historiques ou sociologiques » qui ont permis une **relative stabilité des limites** de ces espaces. Ainsi, ni Bernus, ni Barral n'ont identifié des droits fonciers attachés à ces territoires.

Par la suite, Clanet a ensuite montré l'existence de tels territoires pastoraux dans plusieurs régions du Tchad chez les Peuls (Clanet, 1999). Mais il a été plus loin que ses prédécesseurs en montrant non seulement la stabilité de cette partition de l'espace mais aussi une organisation de l'espace plus complexe et surtout des **droits fonciers qui y sont attachés**, en fait attachés aux points d'eau. Il appelle le territoire pastoral une « aire pastorale »²² qu'il définit comme l'« espace parcouru par l'ensemble des familles et des troupeaux appartenant à la même tribu ».

Elle est composée de **trois espaces concentriques** où l'influence tribale décroît progressivement vers la périphérie :

- au centre un noyau de terrains dont le groupe se réserve l'exclusivité en accaparant les droits sur les points d'eau
- une deuxième ceinture avec un partage des accès aux ressources avec d'autres fractions, par des alliances
- puis une troisième ceinture, « sorte de glacis d'influence socio-économique ou préséances et obligations sécuritaires s'entremêlent parfois inextricablement »
- et enfin des prolongements, « sorte de couloirs de passage en direction des marchés régionaux où des affiliés et apparentés, voire d'anciens artisans appartenant à des castes, surveillent en permanence les intérêts de la tribu ».

²² J'ai utilisé plus loin dans le document ce terme dans un sens différent, pour désigner les zones exploitées par les éleveurs en zone agricole (cf. chapitre 3).

Les tribus de la région étudiée ont gardé des positions quasiment constantes les unes par rapport aux autres, même si leurs positions absolues sont descendues vers le sud suite aux sécheresses, comme si le maillage que dessine leur implantation relevait d'une structure socioculturelle. Cela implique que les tribus gardent les mêmes voisins, à l'ouest et à l'est, un même schéma de déplacement etc. Cette **structure** disparaît en hivernage car tous se regroupent à proximité des mares sahariennes juste avant les pluies, lorsque tous les campements guettent le front de mousson. La structure est visible entre la mi-septembre et la mi-juin. Cette organisation est donc saisonnière et n'est pas facile à mettre en évidence d'autant plus que, selon l'auteur, les droits d'accès sont exposés sciemment de façon confuse au cours des enquêtes, le secret sur les ententes restant de mise. Selon Clanet, les marques sur le bétail auraient pour fonction de quadriller l'espace et d'en délimiter les contours et seraient le signe d'une certaine priorité dans l'usage, d'une certaine appropriation, même floue et limitée. Même s'il n'y a apparemment pas de partage explicite de l'espace, cette partition se construirait par le jeu de l'appropriation des points d'eau, des alliances passées avec certains groupes qui peuvent alors devenir des voisins, ces alliances assurant sécurité des hommes et des troupeaux (gestion des risques de maladies, pertes et restitution du bétail...).

Ce type d'organisation territoriale n'est semble-t-il **pas général, peut-être propre au monde nomade** du nord Sahel, et même alors, non systématique. En effet, elle a été mise en évidence par Bourgeot au Niger (Bourgeot, 1999), mais aussi au sud du Burkina Faso. Mais, selon Clanet, « elle a été infirmée dans d'autres zones, à l'est du Tchad, où coexistent des tribus à stabilité spatiale, et d'autres clans qui s'accommodent d'itinéraires totalement aléatoires, comme si chaque campement se suffisait à lui-même », ce qu'avait déjà montré Bernus comme nous l'avons vu précédemment. Il est possible, toujours selon Clanet, que la stabilité dépende d'une faible amplitude des mouvements du bétail et que la coexistence avec l'agriculture se fasse au prix de l'éclatement des « structures de contrôle de l'espace propre au monde pastoral. Ces dernières ne se maintiendraient que là où les activités pastorales et agricoles demeurent dissociées et où un système de peuplement nomade conserve ses particularités ». Les études ultérieures qu'il cite, menées dans le sud du Sahel, où justement coexistent agriculture et élevage, ne mettent effectivement pas en évidence une telle structuration. L'appropriation du foncier est apparemment faite par les villages et les parcelles cultivées et non par les points d'eau, comme c'est le cas au nord. Thébaud note par exemple que « cette structuration du milieu et du foncier par les points d'eau n'existe pas au Yagha [en zone sud-sahélienne du Burkina Faso]. Toutefois la notion de droits prioritaires n'est pas totalement absente » car « dans certains puits ou les animaux des Gourmantché sont abreuvés occasionnellement, ils le font après ceux des Peuls ».

Une opposition centre-périphérie

Plusieurs auteurs ont analysé l'organisation du territoire pastoral selon une **opposition centre-périphérie**, mais avec des nuances entre eux. Selon Thébaud qui compare deux groupes en zone

agricole et en zone pastorale, le schéma général d'organisation spatiale de chaque groupe s'établirait entre un centre stable et régulé et des marges aux droits fonciers plus flous, qu'il faut sans cesse négocier et maintenir grâce à l'entretien de réseaux sociaux (Thébaud, 2002). J'ai décrit une idée similaire chez Clanet (cf. ci-dessus), avec la description du territoire pastoral organisé en cercles concentriques selon un gradient de contrôle. L'espace serait structuré par les ressources-clé (les mêmes que Barral avaient essayé de systématiser : pâturages de saison sèche, pâturages de saison des pluies, points d'eau de saison sèche, terres salées) et selon le niveau de contrôle du groupe. Thébaud ajoute une distinction entre les ressources des années normales et celles des années exceptionnelles. Ces dernières seraient justement situées dans les marges et il serait trop complexe et coûteux de tenter de maintenir sur elles une appropriation formelle.

Cette structuration en centre-périphérie a aussi été proposée par Gallais (il est le premier à l'avoir fait d'ailleurs) à propos de l'organisation spatiale du Macina au Mali (Gallais, 1967; Gallais, 1984). Cet auteur y voit un besoin pour « l'ordre du centre par l'établissement du désordre à la périphérie ». Mais il s'agit en fait de deux visions différentes. Pour Thébaud et Clanet, ce « désordre » (sans connotation négative, au contraire) signifierait surtout une forme souple d'accès aux ressources, par la négociation. Gallais quant à lui a constaté au Macina que l'organisation spatiale et socioculturelle « très séduisante » du noyau central est permise par sa domination violente avec une exploitation des marges « beaucoup moins reluisante », accompagnée de drames, de déportations, de massacres, d'une exploitation désordonnée des ressources.

Thébaud va plus loin dans la caractérisation de la périphérie, en estimant que « l'imprécision sur la définition physique et sociale des parcours est une nécessité absolue pour permettre une fluidité maximale ». On pourrait estimer pourtant que seule la souplesse des droits et des usages est nécessaire et n'implique pas forcément une indéfinition des limites spatiales. Comme l'a montré Clanet, et comme l'évoque Thébaud, l'accès aux marges peut être maintenu grâce à des **réseaux sociaux** entretenus au-delà du noyau central. Dans le Tibesti par exemple, chaque territoire comprend les populations de nombreux clans et inversement tous les clans sont disséminés sur plusieurs territoires : ainsi l'accès de tous serait facilité un peu partout. De même, certains éleveurs de Zinder (est du Niger) vont rendre visite à leurs alliés au Nigéria, même les années où ils ne se déplacent pas si loin avec les troupeaux (Van Sprundel, 2008).

L'existence de ces règles plus ou moins floues et explicites entre le centre et les marges des territoires pastoraux explique en tout cas combien il est complexe de comprendre le fonctionnement des espaces et a fortiori de concevoir des réglementations du foncier tenant compte des besoins des pasteurs. Il est souvent trompeur de parler de limites spatiales et de territoires alors qu'un territoire pastoral est en réalité un système de pistes et de ressources plus ou moins étendues (une mare, un pâturage de saison sèche ou d'hivernage etc.). Ce n'est donc pas

un territoire au sens occidental du terme avec une limite englobante. Selon Thébaud, cette organisation longtemps méconnue a évité que la « tragédie des communs », crainte par Hardin, ne se produise dans les régions pastorales, où étaient exploitées des ressources certes partagées, mais non dénuées de règles d'accès avant les tentatives souvent malheureuses de réglementation. Au Niger dans les années 2000, le Code Rural a tenté d'officialiser cet état de fait en érigeant ces espaces centraux propres à certains groupes en *terroirs d'attache*, où ces groupes bénéficieraient de « droits prioritaires ». Mais la réglementation n'a pas encore trouvé une solution optimale semble-t-il car ces deux notions sont encore contestées et les discussions pour aboutir à un véritable code pastoral encore vives au Niger (Marty et Mohamadou, 2005).

Comprendre cette organisation de l'espace est essentielle pour ma recherche car elle régit l'espace qu'un éleveur pourra exploiter au cours de ses déplacements et les modalités d'accès. En effet, en zone pastorale, un berger est en permanence partagé entre deux stratégies contradictoires : utiliser un itinéraire sûr, au centre de son territoire, malheureusement trop fréquenté ; ou bien s'écarter de l'« axe tribal » vers des lieux moins fréquentés, pour négocier des permissions d'abreuvement ou de pâturage aléatoires. Il exploite certains territoires en année normale, mais dispose de solutions alternatives pour les mauvaises années. L'existence de cette organisation implique qu'il est essentiel de chercher à comprendre la perception de l'espace des éleveurs pour expliquer leurs déplacements. On verra notamment comment s'organisent les droits d'accès aux ressources entre pasteurs mobiles et paysans sédentaires autour du Parc du W. On tentera également de voir si le Parc du W a pu être considéré par les pasteurs comme une marge ou un espace de « désordre » et si cela a des conséquences sur leur perception du Parc.

IV.2.3. La difficulté de l'analyse de la diversité des situations

La partie précédente a montré que les critères qui pourraient permettre une description de la mobilité pastorale en recouvrant la diversité de ses formes sont nombreux et sont déclinés en modalités très variées. Pour rendre compte de cette diversité, un outil fréquemment employé est la typologie, que j'utiliserai à mon tour au chapitre 4 pour décrire les formes de mobilité observées autour du Parc du W. Il est donc utile de rappeler les limites méthodologiques de toute typologie, qui ne sont pas propre à mon objet d'étude – la mobilité pastorale – mais que j'illustrerai avec plusieurs typologies de la mobilité proposées par différents auteurs.

Les typologies et leurs limites

Une typologie est nécessairement contingente d'un objectif d'une part et d'un champ d'étude d'autre part qui impose un équilibre entre précision des descriptions et largeur du champ.

Je vais maintenant citer quelques typologies des mobilités, choisies parmi les études citées plus haut parce qu'elles sont les plus proches de ma région d'étude et font partie des références sur l'étude des éleveurs mobiles.

La première d'entre elles, celle de Barral, reprend et complète celle de Bernus ((Barral, 1967) et (Bernus, 1963)), en croisant deux critères principaux (même s'il en utilise d'autres pour décrire les systèmes de production notamment les activités agricoles). Il croise la mobilité de la famille (immobile, séparation des jeunes et des vieux, tous mobiles) et la mobilité de l'habitat (immobile, un seul déplacement annuel, déplacements réguliers en hivernage), toutes les combinaisons n'étant pas représentées d'ailleurs dans la seule région où cette typologie a été construite, l'Oudalan burkinabé. L'importance donnée à la mobilité de l'habitat dont j'ai souligné le caractère inadapté pour une description de la mobilité, montre qu'il s'agit plutôt de classifications de genres de vie qui dépassent mes objectifs.

Une deuxième typologie traite des mobilités à Zinder et Diffa au Niger. Elle est complexe car elle use de critères de définitions des types nombreux, souvent mal définis ou difficiles à caractériser. Le premier critère par exemple, qui différencie notamment les deux types « grande mobilité » et « moyenne mobilité », fait en fait appel à la fois à l'ampleur des trajets et à l'existence d'attaches foncières. Pourtant les pasteurs « sans attache foncière » ont des terroirs d'attache, et la notion de territoire pastoral est suffisamment importante pour que ce critère mérite plus de précisions, nous l'avons vu en partie précédente. Les types d'alimentation, « en fourrage frais » ou « en fourrage sec » sont aussi très flous : les pasteurs censés utiliser le fourrage sec ne bénéficient-ils pas de la saison des pluies ? Les difficultés de compréhension ne proviennent pas seulement de la dénomination des types, forcément aussi courte que possible, car les explications du texte n'expliquent pas ces incohérences apparentes.

On se heurte peut-être ici aux limites d'une typologie qui couvre un champ géographique et des objectifs très larges. Mais malgré ses limites, cette tentative est peut-être la plus proche de mon propre travail, puisqu'elle est centrée assez précisément sur la mobilité, et non sur le genre de vie ou les systèmes de production, et à une échelle régionale (cf. Figure 5, ci-dessous).

Une autre limite, ou en tous cas une difficulté d'utilisation des typologies, est celle de l'emploi de termes qui prêtent à confusion. Les étiquettes des catégories sont des variations autour de *nomades* et *transhumants*, avec des « semi-nomades » ou « semi-transhumants » dont les définitions ne correspondent pas d'un auteur à l'autre. Pour l'un, c'est la faible étendue des distances parcourues qui génère des demi-mesures, pour l'autre c'est la mobilité de l'habitat au sein du terroir, pour un autre encore c'est la séparation de la fraction entre mobiles et sédentaires.

Chez d'autres enfin, mais c'est plus rare, c'est la séparation du troupeau entre un groupe transhumant et le groupe des vaches laitières et malades qui pousse à créer un type nommé « transhumance dissociée » alors que cette séparation paraît souvent propre aux systèmes transhumants.

Le terme *sédentaire* peut paraître lui aussi parfois confus : Dupire par exemple écrit un paragraphe sur les Peuls sédentaires de la région de Gouré au Niger avant de montrer que leur habitat est resté mobile, laissant le lecteur perplexe ; elle évoque ensuite la « vraie sédentarisation » des « semi-nomades » de l'ouest du Niger... (Dupire, 1972)

Les types de mobilité

LA GRANDE MOBILITE

LES ELEVEURS GRANDS ET MOYENS TRANSHUMANTS BOUVIERS.....	p.18
LES ELEVEURS GRANDS TRANSHUMANTS BOUVIERS EN FOURRAGE FRAIS....	p.22
LES MOUTONNIERS EFFECTUANT DE GRANDES TRANSHUMANCES	p.24
LES ELEVEURS GRANDS TRANSHUMANTS BOUVIERS EN FOURRAGE SEC	p.26
LES ELEVEURS GRANDS TRANSHUMANTS CHAMELIERS	P.28
LES ELEVEURS GRANDS CARAVANIERS CHAMELIERS	p.30

LA MOYENNE MOBILITE

LES ELEVEURS BOUVIERS AVEC ATTACHES FONCIERE TRANSHUMANT EN HIVERNAGE	p.32
LES ELEVEURS BOUVIERS avec ATTACHES FONCIERES TRANSHUMANT en HIVERNAGE et SAISON SECHE.....	p.34
LES ELEVEURS BOUVIERS A PETITE MOBILITE REGULIERE	p.36
LES ELEVEURS CHAMELIERS AVEC ATTACHES FONCIERES.....	p.38

LA MOBILITE MINIME

LES ELEVEURS PLUS OU MOINS FIXES A MOBILITE EXCEPTIONNELLE.....	p.44
---	------

Critères de définitions des types

- Composition du troupeau
- Liens fonciers, qui peuvent représenter une multitude de lieux et de points d'abreuvement sur le parcours;
- Réciprocité et relations avec d'autres types d'éleveurs ou d'autres types de producteurs;
- Autres activités économiques importantes pour le revenu pratiquées en dehors de l'élevage
- Ressources utilisées (ressources pastorales, économiques comme les marchés par exemple, etc.)
- Amplitude annuelle de la mobilité
- Zones climatiques utilisées par l'éleveur.

Figure 5. Typologie des mobilités à Zinder et Diffa au Niger.

Source : (Van Sprundel, 2008)

Cette typologie est proche de mes objectifs car elle se limite à une description de la mobilité mais elle est complexe et semble difficile à saisir.

On le voit, au sein d'un groupe, la sédentarité des uns n'empêche pas la mobilité de l'habitat et la mobilité des autres, ceux qui accompagnent le troupeau... C'est pour partie l'imprécision de

l'objet décrit – troupeau, famille, fraction – qui complique la compréhension. Mais aussi le recours, probablement inévitable, à des étiquettes simples, mais qui peuvent prêter à confusion. C'est la raison pour laquelle Gallais propose d'utiliser, avant les termes de *transhumance*, *nomadisme* etc., d'autres termes plus généraux tels que *mobilité*, *déplacement* ou *migration* (Gallais, 1975).

De la description de la mobilité à celle des systèmes d'élevage et de production

Les classifications peuvent faire appel à certains éléments du système de production comme étant des contraintes ou des caractéristiques des mobilités et pour distinguer nomades, transhumants et sédentaires. Pourtant là encore, l'effort de catégorisation est compliqué par la diversité des situations.

On aurait pu penser par exemple que la **pratique de l'agriculture** soit incompatible avec certaines mobilités. Pourtant même les nomades cultivent parfois de petits champs de mil, qu'ils abandonnent temporairement entre les phases de semis, sarclage et récolte, ou bien qu'ils côtoient pendant une phase de déplacement réduit pendant la saison des pluies. L'emplacement du champ est alors variable et ne constitue pas une attache qui limiterait la mobilité.

Un critère plus fin et plus valable pour différencier des systèmes pourrait être l'importance relative entre agriculture et élevage dans le système. Bonfiglioli a construit une classification dans ce sens, suggérant une corrélation inverse entre la mobilité et l'importance de l'agriculture, depuis les éleveurs nomades, purs éleveurs, et les agriculteurs s'occupant d'un troupeau dont la seule mobilité est formée par le parcours quotidien (Bonfiglioli, 1990). Mais cette classification n'est pas celle de la mobilité et décrit plus largement le système de production de la famille. La corrélation entre une forme de mobilité et le système de production adopté est d'ailleurs suggérée mais pas décrite.

L'état d'un système n'est d'ailleurs pas permanent car des changements sont fréquents (Bernus, 1990; Dupire, 1972; Thébaud, 2002). À l'échelle de quelques décennies, le changement dans les deux sens pourrait affecter un groupe. La sédentarisation est souvent mise en avant car elle serait une tendance générale chez les pasteurs dans le monde entier (Niamir-Fuller et Turner, 1993). Mais le basculement d'un mode de vie sédentaire à la mobilité serait aussi possible pour une même personne au cours de sa vie, selon ces auteurs, même si ce n'est pas démontré dans les articles cités car seuls des exemples de sédentarisation suite à une catastrophe sont donnés.

L'ajout de critères dépassant le cadre de la mobilité et amenant à décrire un genre de vie se retrouve aussi chez Gallais, qui a proposé 3 axes indispensables selon lui pour décrire la mobilité (Gallais, 1975) :

- « mobilité spatiale » : forme du trajet, type d'habitat, « mobilité secondaire » (que l'on peut comprendre comme celle à rythmes quotidiens)

- « structure de la mobilité » : quels groupes sont-ils mobiles, pour les hommes et le troupeau
- « support économique » : origine relative des revenus

La description de la mobilité déborde ici, avec le troisième critère, sur la description du système de production. Ce critère pourrait sembler inutile si l'on cède à un préjugé fréquent, qui associerait une plus grande mobilité, ou en tout cas les plus grands déplacements, aux purs éleveurs. Pourtant, cette corrélation supposée est fautive. Ce sont souvent les agro-éleveurs transhumants au contraire, et non les nomades éleveurs « purs », qui accomplissent les plus longs trajets. Gallais explique dans sa synthèse sur les formes de mobilité qu'il existe une « relative indépendance entre degré de « pastoralisme » (pris ici dans un sens économique, c'est-à-dire l'importance des revenus de l'élevage dans les revenus de la famille) et de mobilité ». Il donne plusieurs exemples dont celui des Maasaï, exclusivement éleveurs mais peu mobiles ; celui des Bédouins, commerçants plus qu'éleveurs, mais qui parcourent les plus grandes distances ; celui des Peuls du delta du Niger, dont les troupeaux ont gardé un haut degré de mobilité dans une économie où l'agriculture a une place importante.

IV.2.4. Conclusion : choix des concepts utilisés dans cette recherche

Il est utile de circonscrire d'ores et déjà la variabilité que j'ai rencontrée dans ma région d'étude qui me pousse à privilégier certaines définitions. J'ai étudié la mobilité d'un seul groupe ethnique – les Peuls – et précisément ceux qui sont principalement éleveurs de bovins, écartant certaines familles éleveurs d'ovins, qui ne fréquentent pas le Parc du W. L'étude couvre une région assez vaste située dans les zones sahélo-soudanienne et soudanienne.

J'utiliserai par la suite les termes de *transhumant*, *nomade*, *sédentaire* en les appliquant à chaque fois à des objets bien déterminés, troupeau, famille nucléaire ou famille élargie.

La mobilité du *nomade* s'oppose en fait surtout à la fixité du *sédentaire*. Mais ces deux formes ne sont en fait que des modèles, des archétypes. Ils sont les deux pôles extrêmes d'un même axe, permettent de situer les situations dans une gamme de variabilité, toutes les situations intermédiaires étant possibles.

Précisons d'abord ces deux pôles avant d'illustrer les formes intermédiaires.

Le modèle du *nomade* concerne les groupes qui n'ont pas d'habitat fixe et dont tous les membres se déplacent ensemble, emportant leur capital, habitat et petit bétail notamment. Les déplacements sont nombreux au cours d'une année. Leur amplitude est variable mais ils dépassent néanmoins les limites d'un terroir villageois. Ils peuvent cultiver si les parcelles ne sont pas fixées.

A l'autre extrémité, j'oppose le modèle du *sédentaire*, dans l'acception de la sédentarité sahélienne, compatible avec des déplacements de l'habitat à l'intérieur d'un terroir, voire sur un campement d'hivernage éloigné, l'exode saisonnier des jeunes hommes. La sédentarité comprend aussi la transhumance, c'est-à-dire la mobilité du troupeau et de son berger. Elle n'est donc pas opposée à la mobilité, mais cette dernière y est limitée à certains membres du groupe et au troupeau. Les sédentaires peuvent ne pas cultiver, si le troupeau est assez grand et se déplace. Ils peuvent détacher avec les animaux un ou des bergers, ou encore un ménage qui se déplace mais garde des liens d'échanges familiaux et de dépendance économique avec le reste du groupe. Il y en a qui « déménagent » ou migrent (après quelques années de fixation) parce qu'ils ne peuvent se fixer, pour des raisons écologiques ou foncières, mais leur objectif est bien une fixation.

Volontairement, je ne garderai donc que le critère de la mobilité de la famille et du troupeau pour les définir.

J'écarte celui des modes d'appropriation foncière, qui peuvent leur être parfois liés mais me semblent d'une autre nature, non descriptive de la mobilité. Je n'utilise pas non plus dans cette définition l'amplitude ou la durée du déplacement qui peuvent être variables même quand les éleveurs semblent répondre à des logiques identiques.

Je conserve en revanche une caractéristique du trajet qui transparaissait dans les définitions comparées de transhumance et nomadisme que j'ai citées (cf. p. 80), car elle s'est avérée importante dans la région. Lorsqu'il est dit que les transhumants se déplacent entre deux zones de pâturages, cela peut signifier qu'ils n'ont qu'une seule destination et que leur trajet n'est alors qu'un voyage pour l'atteindre, sans que les différentes étapes soient des buts en eux-mêmes. Les auteurs tentent de caractériser ce trajet de transhumance en insistant sur son caractère *cyclique*, *périodique* ou *pendulaire*. Mais les trajets des nomades ont souvent ce même caractère, les déplacements étant commandés par les saisons et se répétant chaque année. Néanmoins, je pense qu'on peut maintenir une distinction de nature entre les trajets des nomades et ceux des transhumants : en effet, les déplacements des nomades n'apparaissent pas comme un simple aller-retour entre un départ et une destination unique ; les étapes peuvent être nombreuses et la durée de chacune d'elles en fait une destination en soi.

J'ai enfin écarté les critères de degré de prévisibilité et de régularité. Ces derniers sont dépendants du milieu et de la variabilité des pluies. Les nomades, qui seraient associés aux régions les plus sèches du Sahel, où la variabilité est plus grande, seraient alors plutôt associés à une moindre régularité. Mais ce critère me semble assez variable et je ne la garde pas comme élément de définition.

Je ne garderai que les critères descriptifs de la mobilité, écartant d'autres critères qui servent plutôt à caractériser les genres de vie, l'orientation économique ou le système de production.

En adoptant ces définitions, et à partir de l'échelon de la famille élargie, je n'ai rencontré au cours de ma recherche que des groupes humains sédentaires, seuls des sous-ensembles de ces groupes étant mobiles, bergers ou ménage en charge du troupeau pour les groupes humains ou lots d'animaux pour les troupeaux. Ainsi, les déplacements s'apparentent à la définition la plus générale de la transhumance, celle que j'ai retenue : seuls des bergers accompagnent une partie du troupeau, qui est souvent scindé en deux, la famille gardant certaines vaches laitières et les animaux trop faibles. Au dessus de l'échelon de la famille élargie, je n'ai rencontré aucun groupe pouvant être qualifié de nomade. Ce terme ne peut être appliqué qu'à certains ménages et au troupeau dont ils ont la conduite car troupeau, famille nucléaire et habitat se déplacent ensemble.

Mais je l'ai dit, j'ai rencontré de nombreuses **situations intermédiaires** qui ne correspondent complètement à aucun de ces deux modèles. C'est le cas par exemple quand une famille nucléaire accompagne le troupeau en déplacement pendant plusieurs mois. Si le déplacement est continu, avec des stations de quelques semaines seulement, ils sont proches du modèle des nomades. Si le déplacement est unique, avec stabilisation dans un seul campement d'hivernage, on peut les juger plus proches des transhumants. Je me garderai cependant d'utiliser les termes *semi-nomades* ou *semi-sédentaires*, qui semblent figer la variabilité à une seule situation intermédiaire possible alors que toute une gradation pourrait être observée entre les deux extrémités de l'axe du modèle. La gamme des déplacements habitat-famille-troupeau est large et continue.

* * *

La diversité des formes de mobilité est la règle et les typologies, en général limitées à une région ou un clan, ne peuvent rendre compte de toutes les formes existantes en Afrique de l'ouest. En tout cas, elles ne peuvent être réduites à l'opposition entre nomadisme et transhumance, même en y ajoutant quelques semi-nomades ou semi-sédentaires. Une typologie qui se veut précise à l'échelle d'une grande région comme c'est le cas dans l'étude dans les régions de Zinder et Diffa perd assez vite son rôle pédagogique devant la multiplication des types et sous-types. C'est l'objectif de la typologie qui permet à son auteur de choisir des critères et d'en écarter d'autres, jugés alors secondaires.

Ces choix de terminologie correspondent donc à la situation que j'ai étudiée.

Dans mon cas, la description de la mobilité se limitera à l'aire d'attraction du Parc du W et l'objectif est de mieux rendre compte des relations entre éleveurs et Parc. Le Parc est à la fois le pôle permettant de définir une région d'étude et un filtre servant à dégager certains critères plus significatifs que d'autres.

On le verra au chapitre 4, j'ai privilégié les critères de direction et de saison du trajet car elles permettent de situer les éleveurs par rapport au Parc : déplacement en direction du Parc (sans nécessairement y entrer) ou à l'opposé ; saison d'utilisation du Parc. Plus profondément, direction et saison sont liées à des logiques d'actions et à des jeux de contraintes bien distinctes pour les éleveurs, importants pour saisir les facteurs de décision des éleveurs.

IV. 3. Les concepts et méthodes d'analyse des pratiques par les zootechniciens

Mon objectif est de décrire la mobilité des pasteurs, s'ils utilisent le Parc ou non, combien de temps, à quelle période. Je cherche de plus à comprendre pourquoi les éleveurs utilisent le Parc malgré les contraintes et les risques, comment ils font leur choix de destination entre plusieurs possibilités : partir ou non, aller plus ou moins loin, entrer dans le Parc ou aller ailleurs.

Les géographes et les anthropologues, lorsqu'ils ont décrit la mobilité de différents groupes de pasteurs comme je l'ai exposé en partie précédente, n'avaient pas cet objectif de compréhension des décisions des éleveurs. Ils ne se sont pas attachés à décrire la variabilité des déplacements ni surtout les déterminants qui l'expliquaient. Il aurait pour cela fallu étudier les déplacements au niveau individuel, et les comparer, ce qui n'était pas l'objet de ces études régionales.

J'ai donc été amené à chercher d'autres méthodes pour décrire mais aussi expliquer la mobilité des pasteurs. J'ai considéré la mobilité comme une pratique d'élevage à décrire puis à analyser pour en comprendre les déterminants. Je me place pour cela dans un cadre théorique différent : celui de l'analyse des stratégies des producteurs. En effet, ce courant de recherche a construit des concepts et des méthodes pour répondre à des objectifs qui sont aussi les miens : comprendre les exploitations agricoles et les pratiques des producteurs dans leur complexité mais jusque dans leurs aspects les plus concrets ; identifier des leviers qui sont susceptibles de faire évoluer les exploitations et les pratiques ; construire des modèles d'évolution des exploitations pour comprendre les processus de changement en cours ou à venir (Caron et Hubert, 1998; Landais, 1994; Papy, 1993).

Au cours de l'analyse des pratiques, on est amené à se poser trois questions (Papy, 1993) : que fait le producteur et comment fait-il ? Pourquoi fait-il cela ? Quels sont les résultats de son action ? Je vais situer mon questionnement par rapport à ce cheminement et définir les concepts qui me seront utiles. De plus, ces analyses s'appuient en général sur une démarche qui consiste à représenter l'exploitation et ses activités comme un système, je décrirai ce cadre de pensée et tenterai d'en tirer des enseignements pour ma recherche.

IV.3.1. La description des pratiques

La mobilité est une pratique d'élevage parmi d'autres. Le concept de *pratique* est assez intuitif et d'ailleurs en général non défini par les auteurs qui ont défendu cette démarche. Il s'agit des activités mises en œuvre par les producteurs, grandes étapes identifiables et en principe toutes obligatoirement présentes dans un processus de production, comme par exemple, pour la conduite d'une culture annuelle par un cultivateur, la préparation du sol, le semis, le sarclage. Elles sont composées d'*opérations* élémentaires, regroupées elles-aussi éventuellement en *tâches*, définies alors comme la succession d'opérations à réaliser à la suite les unes des autres de façon très rapprochée. *Opérations, tâches et pratiques* sont donc différentes actions concrètes que l'on différencie des *techniques*, qui en sont le contenu théorique, défini « indépendamment des agriculteurs » selon (Papy, 1993). Le niveau de précision de la description des pratiques est variable selon les cas, mais il met toujours en évidence qu'il existe une variabilité de leur mise en œuvre, différentes *modalités* : par exemple le nombre de passages lors de la préparation du sol, la date de semis etc.

La description des pratiques au sein d'une exploitation montre qu'elles sont nombreuses, souvent associées entre elles par l'exploitant et en interaction les unes avec les autres, le choix de l'une pouvant imposer le choix de l'autre. L'analyse consiste à mettre du sens dans les pratiques décrites. Elles sont alors souvent présentées sous forme de **catégories**. Pour décrire les activités d'élevage, Landais propose ainsi de distinguer les pratiques d'*agrégation du troupeau* (constitution des troupeaux ou des lots d'animaux qui seront conduits ensemble), de *conduite* (décomposée à son tour en conduite de la reproduction, de l'alimentation, conduite sanitaire...), d'*exploitation* (prélèvement des produits sur les animaux : traite, tonte, abattage etc.), de *valorisation* (transformation, vente, autoconsommation...) (Landais et al., 1987). Ces catégories n'épuisent pas l'ensemble des activités identifiables : Landais ajoute dans un autre article les *pratiques de renouvellement* (choix des jeunes à conserver et à vendre, choix des reproducteurs à réformer, introduction d'animaux d'origine extérieure etc.) (Landais, 1994) ; Caron s'intéresse aux *pratiques territoriales* (activités par lesquelles l'éleveur modèle, transforme et produit son territoire) (Caron et Hubert, 1998) ; Dépigny analyse quant à lui les *pratiques paysagères* (activités qui modèlent et transforment le paysage) (Dépigny et al., 2002). Landais ajoute encore, à côté des pratiques d'élevage stricto sensu, des *pratiques fourragères* (opérations agronomiques effectuées sur les surfaces fourragères) et des *pratiques de gestion du pâturage* et des stocks fourragers (qui mettent en relation, directe ou non, les troupeaux et les sous-unités de surface).

On voit donc que cette catégorisation répond avant tout à un besoin de lisibilité des activités et dépend des objectifs de l'analyste. La mobilité, qu'il s'agisse de la mobilité quotidienne sur parcours ou annuelle sur un circuit de transhumance, n'est pas citée dans ces catégories. Il semble

qu'elle pourrait être classée, selon la terminologie de Landais, comme une pratique de conduite, plus précisément une conduite de l'alimentation, ou comme une pratique de gestion du pâturage, mais aussi considérée comme une catégorie supplémentaire, celle des pratiques de mobilité.

Pour toutes les pratiques considérées, le producteur fait un choix entre différentes modalités, choix cohérent qui reflète une certaine logique. Chaque pratique peut être caractérisée pour elle-même, mais on peut aussi vouloir montrer les liens qu'elle entretient avec les autres pratiques ou vouloir décrire l'activité d'élevage dans sa globalité. Pour cela, on peut décrire la combinaison des modalités de l'ensemble des pratiques, pour caractériser l'activité d'élevage d'une exploitation, ou d'un groupe d'exploitation que l'on compare à d'autres. Cette combinaison définit un *mode d'élevage* (Landais et al., 1987) (elle est appelée aussi « système de pratiques » par d'autres auteurs).

La description des pratiques peut être un objectif en soi, et ce sera d'ailleurs mon cas pour les pratiques de mobilité. Mais elles sont aussi utilisées comme un moyen pour éclairer la prise de décision des producteurs, leur stratégie ou leurs objectifs : c'est le point que vais développer maintenant.

IV.3.2. L'analyse de la prise de décision

IV.3.2.1. Une vision systémique des activités

Dès qu'on s'intéresse à l'enchaînement des causes et des effets, et c'est ce que l'on fait quand on veut mettre au jour les stratégies des producteurs, on se heurte à la complexité d'une exploitation. C'est une des raisons qui ont guidé la démarche de représentation des exploitations, des activités agricoles ou d'élevage en leur sein, sous forme de systèmes. Ces représentations deviennent un cadre général organisant les analyses. Elles ont pour but d'organiser toutes les connaissances qu'il faut mettre en jeu pour la compréhension d'un objet complexe. L'ambition est ici de tenir compte du contexte dans lequel est prise une décision par le producteur, au contraire de la démarche analytique qui isole un élément parmi d'autres. Ainsi, on tente de se rapprocher des représentations du producteur afin de mieux le comprendre.

J'ai retenu la définition d'un *système d'élevage* la plus large possible, mais il en existe de nombreuses : il s'agit d'un ensemble d'éléments, en interaction dynamique organisée par l'homme, en vue de valoriser des ressources par l'intermédiaire d'animaux domestiques (Landais et al., 1987). L'objet d'étude devient alors un ensemble d'éléments non dissociés, et comprend aussi leurs *interactions* qui prennent autant d'importance que les éléments eux-mêmes. A la différence des systèmes naturels étudiés par un écologue, la définition insiste sur le fait qu'il s'agit d'un *système piloté*, par un *centre de décision* (par exemple un chef d'exploitation), en vue de la réalisation d'un *projet*.

Le schéma le plus global du système peut alors être le suivant :

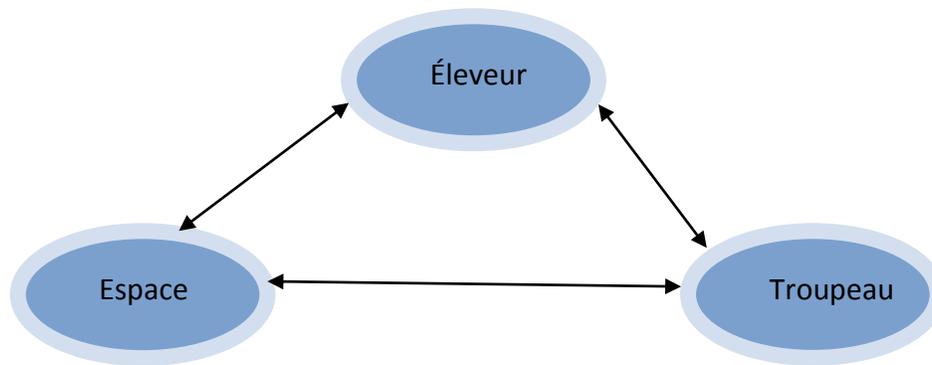


Figure 6. Les composantes d'un système d'élevage.

D'après (Landais, 1994).

Nous allons voir que cette ambition d'avoir une vision globale d'un système est limitée en pratique et que cette représentation, elle non plus, ne permet pas toujours de rendre compte de la complexité de la réalité.

En effet, le nombre d'éléments à prendre en compte et la complexité de leurs interrelations deviennent vite si grands que l'observateur est conduit à faire des choix, subjectifs sinon arbitraires, en sélectionnant certaines parties du système, en privilégiant certaines interactions. Il est alors nécessaire de les justifier explicitement, en tentant de sélectionner « ceux qui ont les implications les plus directes sur le choix des acteurs » (Chauveau, 1997).

Considérons successivement chacun des trois pôles du système tel qu'il est représenté ci-dessus.

Par exemple, **le centre de décision** peut être simplement un chef unique d'exploitation, comme c'est souvent le cas en France, où le modèle a été conçu. Mais dans les familles africaines, plusieurs personnes prennent des décisions sur un élément limité du système ou pour une opération particulière. C'est le cas, en matière de culture où certaines parcelles relèvent du chef de famille alors que d'autres sont gérées de façon plus ou moins indépendante par les femmes, les jeunes (Dounias et al., 2002)... En matière d'élevage, les opérations sur le lait sont partagées entre le chef de famille, le berger qui traite et la femme qui le valorise (Corniaux et al., 2006). Plusieurs solutions sont alors possibles pour représenter la prise de décision : Dounias a fait du chef de famille un arbitre entre les intérêts des différentes personnes qui interviennent en réalité, en lui attribuant certaines règles qui leur reviennent. Corniaux étudie chaque opération indépendamment.

L'**ensemble des animaux** d'élevage à son tour peut être décomposé en sous-éléments. Landais fait ainsi la différence entre le *peuplement animal* (l'ensemble des animaux), la *population* (ensemble des animaux de la même espèce), le *cheptel familial* (ensemble des animaux possédés par la famille), le *troupeau* (unité de conduite) qui doit en fait être divisé en *sous-troupeaux* ou *lots*

(Landais et al., 1987). Cette constitution de lots pour différencier la conduite peut se superposer à la distinction entre plusieurs centres de décision. Il n'est pas rare en Afrique de l'Ouest que le cheptel familial soit en fait l'agrégation des animaux possédés par différents membres de la famille, chacun disposant de certains droits et de certaines responsabilités sur ses animaux, une partie seulement en étant déléguée au chef de famille (cf. Chapitre 4.II.3.4.2. *La propriété du cheptel*, p. 286).

Le troisième élément du schéma global est tout aussi complexe. Selon les auteurs, il peut être appelé « **ressource** » ou « **espace** ». Dans le cas de surfaces herbagères encloses, les deux peuvent se superposer, mais on peut dire aussi que les ressources sont seulement la végétation réellement consommée par les animaux. En élevage extensif sur parcours, les deux sont encore moins faciles à distinguer, l'espace contenant différentes ressources et pas seulement alimentaires (eau, pâturage, lieux de repos...). L'espace en tant que tel y est une ressource (nous verrons plus loin le besoin en « espace sécurisé »), on peut donc parler d'espace-ressource.

L'**objectif** ou le projet du *pilote* mis en avant par la définition sont encore une fois complexes à définir. Les auteurs conviennent qu'il y a en fait des objectifs *multiples* : production et capitalisation sont par exemple deux fonctions des activités d'élevage. Mais on peut aussi voir les animaux comme supports de multiples relations sociales : mariages, alliances, négociations politiques etc. On peut alors *hiérarchiser* ces objectifs, et cela donne lieu à de véritables casse-têtes sémantiques pour en rendre compte : les différents niveaux sont appelés finalités, stratégies, logiques, voies, réponses, objectifs lointains ou immédiats, sous-objectifs etc. Différents objectifs ne doivent pas être toujours opposés comme des logiques divergentes qui opposeraient plusieurs exploitations, car ils peuvent coexister dans le même système, appliqués de façon différenciés aux sous-systèmes, successivement ou par les différents décideurs (Chauveau, 1997) : ainsi les différents objectifs catégorisés par Yung (Yung et Zaslavsky, 1992), production extensive ou intensive, stratégie défensive ou offensive, peuvent-ils être *combinés*.

L'analyse d'un système doit tenir compte du **temps**, son évolution étant un élément important pour le comprendre. Les objectifs évoluent le plus souvent au cours du *cycle de vie* ou la *trajectoire* d'une exploitation, d'une exploitation. Ainsi, l'objectif de capitalisation d'un jeune ménage est-il remplacé par le désir de sécurisation d'un retraité, avec des implications sur la prise de risque, les objectifs de production, l'utilisation du capital...

Tous les processus doivent être décrits à une certaine échelle de temps. On a parlé du *temps long*, celui de l'évolution de l'exploitation, et du *temps rond*, celui de la répétition des cycles de production (Landais, 1987 cité par (Caron, 1998)). Moins poétique, le terme de *tactique* est en général réservé dans le deuxième cas, c'est-à-dire aux actions ou aux décisions répétées à un pas

de temps inférieur à l'année, correspondant aux cycles de production. La tactique diffère de la stratégie car la répétition permet l'apprentissage de l'exploitant qui peut ainsi faire évoluer ses pratiques. La *stratégie* est réservée pour les décisions concernant la structure de l'exploitation, et en tout cas à des décisions d'un niveau supérieur qui vont s'imposer et contraindre les décisions tactiques. Il y en fait un *continuum décisionnel* qui lie les différentes échelles de temps par des boucles de rétroaction (Caron et Hubert, 1998), la division en différents niveaux étant seulement un moyen commode de représentation.

L'ambition holiste de départ, qui visait à prendre en compte un système dans sa globalité s'avère donc illusoire en pratique. Le système d'élevage n'est pas un objet en tant que tel mais bien un *concept opératoire*, un modèle servant à représenter un objet complexe. Les choix réalisés doivent donc l'être de façon explicite en fonction des objectifs de l'observateur, et n'ont de validité que s'ils servent la représentation.

IV.3.2.2. La représentation du processus de décision

Plusieurs auteurs se sont attachés à représenter le processus de décision des agriculteurs. Comme pour la représentation systémique, l'ambition n'était pas de rendre compte fidèlement des processus cognitifs de l'agriculteur, mais plus modestement de construire une représentation pour comprendre certaines logiques en jeu et de permettre un dialogue avec les producteurs, notamment dans une finalité d'aide à la décision ou de modélisation de l'évolution des exploitations. La démarche a été appliquée sur la conduite de systèmes de culture ou d'élevage en France mais aussi en Afrique, où un même cadre de formalisation a pu être maintenu.

Le modèle d'action

Le modèle construit est en général appelé *modèle d'action* (mais aussi *modèle général*, *modèle de comportement pour l'action...*). Il vise à reconstituer la succession des pratiques d'un producteur. Sa structure est la suivante.

Le producteur a des *objectifs*, qui peuvent être simples (obtenir le rendement maximal) ou plus complexe (obtenir une *rentabilité* maximale, ou bien combiner une production de lait et de viande...). Pour atteindre ses objectifs, il conçoit un *plan d'action*, prévision de la succession des étapes à parcourir. Bien sûr, il tient compte d'un certain nombre de *contraintes*, qui à l'échelle du processus ou du pas de temps modélisé, sont immuables, telles que la main d'œuvre ou le matériel disponibles.

Le cœur du modèle est constitué d'un *corps de règles d'action*, qui peuvent être catégorisées différemment selon les auteurs, en fonction de leurs objectifs ou des contextes. Ainsi, Dounias différencie les *règles techniques* et les *règles sociales*, qui servent par exemple à définir l'ordre de

priorité des opérations entre les champs du chef de famille et les champs de ses membres (Dounias et al., 2002).

Papy distingue une logique *synchronique* ou *diachronique*, ce qui semble équivalent à la distinction entre *règles d'arbitrage* et *règle de priorité* des opérations : certaines règles permettent d'arbitrer l'allocation des ressources entre les activités que le paysan ne peut mener simultanément, d'autres donnent une cohérence à l'enchaînement des décisions portant sur une portion de territoire ou un lot d'animaux.

Plus généralement, les auteurs distinguent les *règles générales*, qui s'appliquent quelles que soient les circonstances (par exemple, l'ordre des opérations) et les *règles circonstancielles* (appelées par d'autres règles d'ajustement ou de régulation), qui permettent de s'adapter à certaines variables, à des indicateurs d'état (par exemple, s'il a plu beaucoup, on retarde un chantier). Le plan prévisionnel et les règles tiennent ainsi compte d'une *évaluation des risques* et d'une certaine *incertitude* dans le déroulement des opérations. Dans une certaine mesure, sont ainsi prévus les écarts à la normale, sur les conditions de travail comme un niveau de pluviosité ou sur les résultats des opérations intermédiaires, comme un retard dans les opérations. Cette idée rejoint celle de Thébaud qui estime que l'espace pastoral au Sahel est organisé pour les années normales mais que des dispositions sont envisagées en cas de mauvaise année (Thébaud, 2002). Les *ajustements* sont plus ou moins importants en fonction de l'intensité de la contrainte : un changement léger modifiera par exemple seulement le calendrier, s'il est un peu plus fort cela demandera de modifier l'allocation des ressources, l'embauche de main d'œuvre temporaire par exemple. Mais cela peut aller jusqu'au changement complet de programme, par exemple le changement d'une culture d'hiver par une culture de printemps ou carrément la modification des objectifs initiaux (Papy, 1993).

Le modèle n'est pas rigide car il dépend des connaissances du décideur, des contraintes, des techniques disponibles et il évolue donc au cours de sa vie.

Il faut se garder d'une certaine surinterprétation de la **rationalité** de l'exploitant représentée par ce modèle. L'arbitrage à un moment donné entre les différents objectifs simultanés peut ainsi donner lieu à des décisions variables. En tout cas, la plupart des études, notamment en Afrique, montrent que l'objectif unique de maximisation du rendement, qui était souvent celui des chercheurs agronomes ou des conseillers agricoles des années 1970, ne peut rendre compte des objectifs de l'exploitant. La *rationalité* de l'exploitant n'est par ailleurs pas parfaite mais *limitée*, notamment par les *connaissances* et les *informations* dont il dispose pour prendre ses décisions. Chauveau parle ainsi d'une *rationalité procédurale*, qui conduit l'exploitant à se satisfaire de *solutions satisfaisantes* sans rechercher l'optimum (Chauveau, 1997). Caron (citant Mintzberg,

1987), différencie des *stratégies prévues*, c'est-à-dire formulées sous la forme d'un plan préconçu, conscient et des *stratégies émergentes*, lorsque les pratiques apparaissent sans préconception, naissant d'actions menées pas à pas et d'adaptations.

Ceci explique que les objectifs, les règles et les stratégies sont parfois non conscientes de la part de l'exploitant et donc **non explicites** au cours des enquêtes et ne peuvent être observées directement. Elles sont mises en évidence, presque reconstruites, grâce à plusieurs méthodes indirectes : analyse de la cohérence des pratiques, comparaison entre les décisions prises d'une année à l'autre ou d'un producteur à l'autre, confrontation entre ce qui est annoncé et ce qui est réellement effectué... Idéalement, la part de l'observation est essentielle car elle seule permet de faire la distinction entre le discours de la personne interrogée et ses actes, entre ses représentations et ses pratiques réelles. Mais dans mon cas, l'ambition de couvrir un grand nombre d'éleveurs et le manque de temps, rend impossible cette étape de validation et de confrontation entre discours et faits.

Des échelles emboîtées : objets, temps et espace

L'analyse de processus de décision est parfois effectuée au niveau d'une seule exploitation mais il vise le plus souvent à rendre compte de la *diversité des stratégies* des producteurs à l'échelle d'une région et cela a été mon cas. L'analyse d'un certain nombre d'exploitations d'un échantillon est alors complétée par une analyse de cette diversité : on peut construire des types de stratégies (là encore, la terminologie fait appel à d'autres mots : *logiques...*) en identifiant des *invariants*, comme par exemple des règles communes à certains producteurs (parfois appelées *métarègles*). Certains points communs mettent en évidence que les producteurs partagent certaines connaissances et une culture technique commune, socialement construites par des échanges au sein de réseaux, notamment entre producteurs (Papy, 1993). Mathieu parle à ce propos de *conception* ou de *système de pensée*, Lasseur de *culture technique locale* et tous deux estiment que cela peut expliquer les différences de pratiques entre deux villages voisins, chacun tourné et mis en réseau avec deux régions distinctes où les paysans ont des pratiques et des conceptions différentes (Lasseur, 2002; Mathieu A. et Thinon, 2002). En France, l'abondance des ajustements nécessaires crée parfois une telle diversité qu'elle rend difficile la distinction nette entre différents modes de conduite. En Afrique, certains auteurs ont réussi à distinguer des types de stratégies qui reflètent en fait des différences fortes de ressources productives entre exploitations (main-d'œuvre, équipement, foncier etc.) (Dounias et al., 2002; Mathieu B., 2005).

Les analyses ont mis en évidence que pour simplifier le processus, qui met en œuvre un grand nombre d'opérations sur une année entière, les exploitants procèdent à un découpage mental de leur espace et de la période de production.

Le **temps**, d'abord, peut ainsi être découpé en *phases*, pendant lesquelles la conduite est stable ou correspondant à des opérations spécifiques ou encore avec lesquelles peuvent être associés certains sous-objectifs. Ces phases peuvent être délimitées par certaines décisions remarquables ou par des dates seuil (Hubert, 1994). Le temps peut naturellement être découpé en saisons (Caron et Hubert, 1998). Dounias remarque qu'en Afrique où l'usage de calendrier formel n'est pas répandu ou remplacé par un calendrier lunaire qui n'est pas fixe par rapport aux saisons, la compréhension du déclenchement des pratiques est plus difficile. Souvent, les repères de dates sont remplacés par des indicateurs d'état (abondance de l'herbe, apparition de bourgeons sur les arbres...) ou par plusieurs indicateurs, qui expliquent une variabilité dans le temps du déclenchement des opérations dans un même village (Dounias et al., 2002).

Le **découpage spatial** quant à lui peut s'appuyer sur des limites réelles (en parcelles ou groupes de parcelles, parcours clôturés par exemple) mais aussi mentales (un circuit de parcours ou un zonage en fonction des ressources) au sein du *territoire pastoral*, qui est défini ici comme l'ensemble des lieux que le troupeau fréquente à un moment donné et non simplement comme les surfaces fourragères exploitées par le troupeau, ce qui y inclut d'autres fonctions (eau, repos..) et d'autres contraintes (sanitaires par exemple) (Landais et al., 1987). L'espace ne peut se résumer aux lieux dotés d'une ressource fourragère interchangeable, mais est un *espace structuré*, où le type de ressources et leur position sur le territoire ont un rôle (Hubert, 1994). On trouve ici pour définir et caractériser un territoire pastoral, un point de vue technique différent mais complémentaire du point de vue foncier adopté par les géographes et les anthropologues, exposé en partie précédente (cf. partie IV.2.2.7. p. 93).

Mathieu montre que même en France, les représentations de l'espace et du temps peuvent être moins classiques et difficiles à comprendre pour un observateur : dans le Jura, les bergers parlent d'endroits caractérisés à la fois par le moment dont ils parlent et par l'état de l'herbe à cet endroit : des herbe-moments-endroits (Mathieu A., 2001). Au contraire, les agronomes (et le sens commun) utilisent une conception des lieux, au travers de la parcelle, qui est fixe par rapport au temps et à l'état de l'herbe. L'auteur montre que la plupart des modèles de représentation des pratiques utilisés par les agronomes ne tiennent pas compte de ces perceptions des producteurs, qui pourraient être mises en évidence avec profit pour la modélisation par des techniques spécifiques (ergonomie, psychologie cognitive, socio-anthropologie). Ces conceptions polysémiques ont été mises en évidence chez les Peuls du Niger autour du Parc du W, pour qui un même mot englobe un type de sol, une topographie et un type de végétation (Manceron, 2005).

Les analyses de processus de décision ont été réalisées surtout, d'après la littérature, pour comprendre le parcours et la gestion des pâturages à l'échelle quotidienne. Je n'ai trouvé qu'une

référence qui évoque cette démarche à propos de la mobilité et de la gestion des pâturages à l'échelle annuelle. Meuret parle ainsi de *stratégie annuelle de pâturage* (Meuret, 2006). Elle est régie par deux objectifs :

- 1) offrir aux troupeaux des rations alimentaires quotidiennes satisfaisantes pour les objectifs de production
- 2) piloter l'impact sur le pâturage en assurant également le renouvellement pluriannuel des ressources.

Le berger utilise trois règles principales d'actions tactiques :

- 1) considérer la diversité des ressources fourragères comme un atout pour la programmation d'un calendrier d'alimentation annuelle qui laisse la place aux ajustements et à la saisie d'opportunité
- 2) soigner les transitions alimentaires afin de lisser les effets d'intersaison
- 3) intégrer des parcelles de sécurité pour anticiper notamment les éventuels retards dans la croissance des ressources.

A cette échelle, des préoccupations différentes émergent et nous verrons qu'elles sont bien présentes chez les éleveurs sahéliens : gérer une *transition* entre types d'aliments saisonniers (c'est un des rôles attribué à la cure salée) et assurer une *sécurité* en cas d'aléa climatique.

Malgré le changement d'échelle spatiale et temporelle, la structure du modèle semble pouvoir être identique et pouvoir s'appliquer à mon objet d'étude.

IV.3.3. L'analyse des performances

J'ai exposé les concepts et les méthodes qui servent au cours des deux premières étapes de l'analyse des stratégies des producteurs, proposées par Papy, la description des pratiques puis l'analyse des prises de décisions. Le troisième volet de l'étude des pratiques est celui de l'analyse des performances.

Un suivi des troupeaux conduits selon plusieurs modes de conduites, par exemple des troupeaux sédentaires, transhumants ou fréquentant le Parc, aurait pu apporter d'utiles informations pour comprendre les choix des systèmes. Par manque de temps, j'ai dû me satisfaire des informations apportées par les éleveurs. Les indicateurs de performances utilisés en milieu tropical, peuvent concerner différents niveaux et être construits sur plusieurs bases de calcul : la surface exploitée, l'unité de poids vif, la tête, la femelle reproductrice, le troupeau, l'exploitation etc. La comparaison des performances est aussi parfois difficile en raison des objectifs multiples assignés aux animaux (production de lait, de revenu par la vente d'animaux, reproduction du troupeau..) difficiles à hiérarchiser ou à comparer. Il est nécessaire de trouver une unité de compte commune, souvent monétaire. J'ai donc choisi de limiter cet objectif en demandant aux éleveurs

les avantages qu'ils trouvaient dans tel ou tel type de transhumance, et en particulier ceux conférés par la fréquentation du Parc du W. Les critères retenus ont été donc ceux que me proposaient les éleveurs eux-mêmes, avec leurs propres échelles d'évaluation.

* * *

Ce chapitre m'a permis de proposer une méthode pour le traitement de ma question de recherche. Après avoir éliminé certaines questions que je ne peux pas traiter, et en particulier celle de l'impact réel des troupeaux sur le Parc, j'ai proposé un cheminement que je peux décomposer en trois grandes étapes, qui correspondent aux trois chapitres suivants. Je cherche d'abord au chapitre 3 à identifier les espaces pertinents pour comprendre les relations entre éleveurs et Parc du W, il s'agit d'une analyse à une échelle régionale (internationale dans ce cas). Je descends ensuite, dans le chapitre 4, à une échelle individuelle, ou plutôt familiale, pour mieux comprendre les pratiques de mobilité des éleveurs et leurs relations avec le Parc du W. Enfin, dans le chapitre 5, j'utilise ces connaissances pour jeter un nouveau regard sur les stratégies du Parc en périphérie et tenter de comprendre dans quelle mesure elles sont susceptibles d'influencer le comportement des éleveurs et de limiter leur intrusion dans le noyau du complexe.

Les outils de production de données proposés sont divers et visent à satisfaire les contraintes imposées par la question : analyse d'une grande région, à plusieurs échelles avec des focalisations successives sur plusieurs objets – les éleveurs, leurs pratiques de mobilité, les stratégies du Parc – et leurs interrelations. Les enquêtes restent un outil classique dans ce type de recherche. Elles sont combinées avec l'utilisation des données déjà existantes sur la région, concernant la population, le milieu naturel etc. J'ai produit également des données nouvelles utiles à l'analyse sur la répartition des aires pastorales, ressource principale recherchée par les éleveurs au cours de leur transhumance.

Les concepts utilisés dans cette recherche sont issus de deux champs disciplinaires. Certains ont été utilisés par les géographes et les anthropologues pastoralistes pour décrire la mobilité pastorale. La diversité des formes de cette mobilité, même en se limitant à l'Afrique de l'ouest, m'a imposé de bien définir et bien circonscrire les différents critères de description, que j'emploie par la suite. D'autres concepts ont été proposés par les agronomes et les zootechniciens et me servent à analyser les pratiques de mobilité, dans le cadre notamment d'une représentation des *systèmes* de production et d'élevage et grâce à un *modèle d'action*, adapté à l'analyse de la mobilité d'éleveurs peuls à l'échelle annuelle.

Chapitre 3.

LA RECHERCHE DES ESPACES PERTINENTS POUR COMPRENDRE LES RELATIONS ENTRE LES PASTEURS ET LE PARC DU W

Ce chapitre décrit les premières étapes de ma démarche de recherche. Il est parti du constat suivant, établi par le Parc lui-même : les espaces les plus proches du Parc, limités aux villages et aux communes riveraines, ne sont pas pertinents pour aborder la question de leurs conflits avec les éleveurs qui pénètrent illégalement dans les aires protégées. Ils constituent pourtant l'espace d'intervention « naturel » du projet gestionnaire, qui y voit sa « périphérie », selon une vision classique des projets intégrés de conservation et de développement. Mais l'origine des éleveurs dépasse de loin cette périphérie proche ; leur mobilité les met en relation avec un espace bien plus vaste qui inclut par exemple les régions d'origine mais aussi les régions d'accueil.

Ce questionnement spatial est pour le Parc la recherche d'un *espace d'intervention*, adapté à leur problème avec les éleveurs mobiles. Au-delà les aspects pratiques d'une intervention, la mobilité des éleveurs impose de bien comprendre **l'espace où se jouent les relations entre les éleveurs et le Parc**, de façon directe ou indirecte, que j'appellerai « espace d'interaction » ou « aire

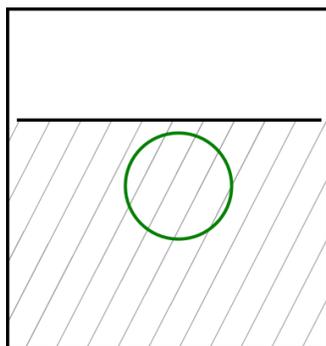
d'interaction »²³. Au début de cette recherche, l'origine des éleveurs qui fréquentent le Parc n'était que très partiellement connue et je n'avais a fortiori pas d'idée précise sur les espaces pertinents à prendre en compte et du rôle qu'ils jouent pour les éleveurs.

La démarche proposée partait de l'hypothèse que l'espace pertinent serait l'ensemble des espaces d'origine des éleveurs qui fréquentent le Parc, que j'appelle l' « aire d'attraction ». Une première étape a donc consisté à l'identifier et à la décrire grâce aux enquêtes exploratoires puis « Pratiques locales ». Mais il est apparu par la suite que cet espace n'est pas le seul qui soit pertinent pour expliquer la fréquentation du Parc par les bergers et leurs troupeaux. Les décisions des éleveurs sont influencées par d'autres espaces, plus éloignés du Parc, dont je montrerai l'influence. Les liens entre ces espaces seront analysés en détail en explorant le rôle de la « zone pastorale », région du nord du Niger et du Mali qui attire de nombreux éleveurs de la région et constitue un pôle d'attraction concurrent de celui que représente le Parc du W. Enfin, grâce aux éléments fournis par les enquêtes, je serai en mesure d'identifier les facteurs qui rendent ces différents espaces plus ou moins attractifs pour les bergers et d'en analyser l'organisation spatiale.

1. Évolution de la fréquentation du Parc par les éleveurs depuis sa création

Dans cette partie, je vais évoquer l'évolution de la fréquentation du Parc par les pasteurs, marquée par quelques étapes-clé (cf. Figure 7, ci-dessous). L'utilisation du Parc du W par les éleveurs n'est pas très ancienne : elle aurait commencé au moment de la sécheresse de 1973, sous la forme d'une transhumance exceptionnelle, la zone ayant été traitée contre les vecteurs de la trypanosomose quelques années plus tôt. Mais reprenons d'abord les éléments historiques du peuplement de la région, qui permettent de comprendre le contexte régional avant l'existence du Parc.

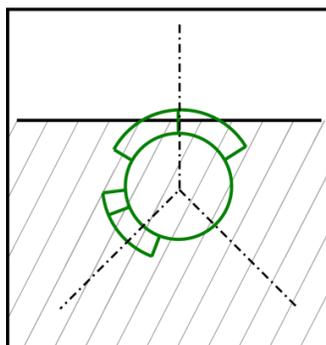
²³ J'ai écarté le terme « aire d'influence », car il néglige le fait qu'il s'agit d'une interaction dans les deux sens entre éleveurs et Parc.



1927

Création d'une aire protégée en AOF.

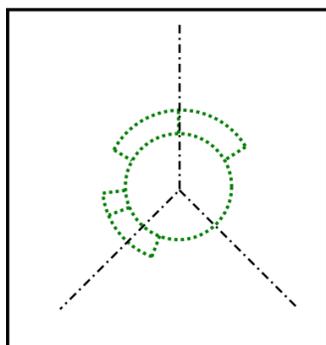
Les pasteurs ne peuvent voyager au-delà de la limite nord de prévalence de la trypanosomiase.



1960-62

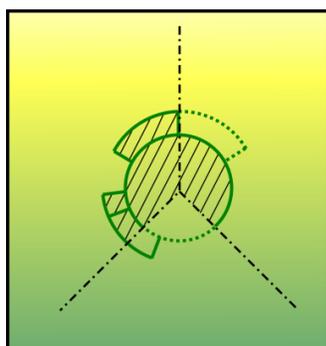
Indépendances. Création de 3 Parcs Nationaux distincts.

Création d'aires protégées périphériques.



1968-83

Diminution des maladies qui empêchaient l'accès des aires protégées aux pasteurs. Début des explorations du Parc, amplifiées par la sécheresse de 1973.

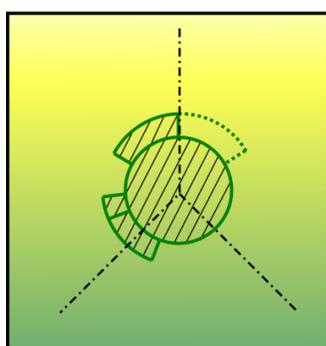


1984

2^{ème} grande sécheresse au Sahel : début des grandes transhumances vers le sud et de l'utilisation pastorale des aires protégées.

Début d'une surveillance effective dans les aires intégralement protégées du Niger et du Burkina Faso. Les aires béninoises restent de fait libres d'accès.

Migrations et pression agricole en périphérie.



2001

Début du projet Ecopas : Début de la surveillance des aires protégées au Bénin, intensification dans les deux autres pays.

Prise en compte de la périphérie, processus de Cotonou.

Figure 7. Grandes étapes de la fréquentation du Parc

I. 1. La région avant la colonisation : le no man's land du W

Jusqu'à 1973, le Parc n'avait connu que des activités humaines temporaires ou sporadiques, en raison de contraintes sécuritaires et sanitaires. C'est ce qu'a montré Benoît en 1998, en étudiant les « Statuts et usages du sol en périphérie du Parc du W » (Benoît, 1998d), afin d'identifier les personnes qui auraient pu revendiquer une légitimité sur ces terres. Jusqu'à la colonisation, quelques villages de petite taille ont bien tenté de s'installer au cœur du Parc, mais ils ont toujours été délogés après quelques années par les pouvoirs militaires voisins, la plupart esclavagistes. Pourtant, la vallée de la Mékrou au cœur du Parc (cf. Carte 9. *Principaux cours d'eau autour du Parc du W*, p. 170) a été occupée au paléolithique moyen et récent. Nous n'avons que très peu d'informations sur l'état du peuplement au cours du dernier millénaire. Au 19^{ème} siècle, il n'y avait pas de peuplement humain stable de part et d'autre de la Mékrou et d'une grande partie du Gourma sud oriental²⁴ mais, en bordure de ces grandes brousses, il existait des pôles de peuplement, diversifiés et très localisés, souvent réduits à quelques gros villages, comme ceux de Botou ou Tamou. Leurs fondements étaient claniques ou étatiques et ils étaient contrôlés par des aristocraties guerrières et immigrées, celles des chefferies gourmantché, des principautés songhaï, zarma et peuls du Nord du Parc. L'espace actuel du Parc était alors une marche séparant des aires de peuplement et de pouvoir, un *no man's land* surveillé et entretenu comme tel. C'était un lieu de violence au détriment des petits groupes aventureux qui s'y risquaient pour des raisons économiques (pêche, cueillette et chasse, les chasseurs-cueilleurs assurant leur indépendance par une très grande mobilité) ou politiques (refuge). L'insécurité renforçait la volonté des chefferies voisines de maintenir le vide humain à des fins stratégiques. C'était un espace dangereux, mais aussi le lieu de l'abondance de ressources, qui suscitait la convoitise. La densité régionale a été estimée entre 2 et 3 habitants/km², l'habitat prenant la forme de terroirs groupés séparés par de grandes brousses vides. Selon Benoît, le gros bétail était inconnu dans la région, en dehors des Peuls. Même chez ces derniers, sa propriété était précaire, en raison des maladies et des guerres. Les seuls gros propriétaires (possédant quelques dizaines à quelques centaines de têtes) étaient des chefs de guerre, Peuls ou non, les grands troupeaux étaient issus de la razzia, non du faire-valoir direct. Il n'y avait pas de migration pastorale ou de transhumance. A cette époque, les seuls villages peuls stables étaient ceux de Tamou et des alentours de Say au Niger, c'est à dire nettement au Nord du Parc, à la limite de la zone de la trypanosomose.

²⁴ La région du Gourma est située sur la rive droite du fleuve Niger et s'étale aujourd'hui sur les territoires nigériens, burkinabé et malien. Elle comprend le Parc du W dans sa partie la plus méridionale. A ne pas réduire à la province burkinabé du Gourma ou à la région du Gourma malien, qui ne fait pas partie de notre zone d'étude.

I. 2. Classement d'une zone quasi-vide

Après la colonisation, qui a commencé à être perçue de la population à partir de 1905, quelques petits villages se sont créés à l'intérieur du Parc. Il y aurait eu 18 sites en 1926, mais seulement 6 en 1929, et 6 encore en 1937. La plupart sont des campements temporaires de chasse et de culture, parfois situés à l'emplacement de villages plusieurs fois détruits et abandonnés par le passé. Aucune de ces tentatives d'occupation n'a atteint la Mékrou, les trois sites les plus proches ayant tous subi des maladies graves (onchocercose, trypanosomose, épidémie qui tua tous les habitants d'un village en quelques jours en 1920 etc.). Certains établissements n'étaient pas occupés régulièrement faute d'eau. Les plus gros villages avaient décliné dès 1880 avec l'épuisement des grands troupeaux d'éléphants (en raison de l'apparition des armes à feu, seuls subsistaient quelques troupeaux non porteurs d'ivoire) et la baisse de la demande de jasper au Nigéria. Les défrichements avaient augmenté après la sécheresse de 1914 mais n'ont pas entraîné la création d'habitat permanent, sauf autour de Dagou Deni, dans la partie nigérienne du Parc. Pour Benoit, il s'agissait plutôt de campements de culture dont la véritable fonction économique était de fournir des points d'appui aux chasseurs attirés par les derniers grands troupeaux d'antilopes et de buffles survivants sur la Mékrou. En 1937, un rapport pour l'aménagement du parc national du W préconise de déplacer les habitants contre indemnités (Fiasson, 1937), ce qui devait être facile selon lui en raison de leur mobilité habituelle. Dans bien des cas, les populations y trouveraient même leur intérêt en raison des maladies qui sévissaient encore à l'intérieur du parc, les derniers habitants de l'ancien village peul de Kiba devant être amenés pour soins contre la maladie du sommeil à Say. Le plus grand village, Natangou comprenait 28 concessions et a été déplacé de 10 km, pour former le village actuel de Moli Haoussa dans la Réserve de Tamou, alors que les autres villages comptaient 2 cases, 3 cases, 7 cases etc.

Benoit en conclut qu'il n'y a pas eu de véritable appropriation du sol dans le Parc, en dehors de ces quelques villages aujourd'hui disparus (Benoît, 1998d). De plus, il n'y avait pas de bovins, au sud de Torodi selon Benoît, et au sud du Goroubi selon mes enquêtes (cf. Carte 24, p. **Erreur ! Signet non défini.**), à l'exception signalée des troupeaux des familles de Tamou et de celles fréquentant Natangou, sur la taille desquels nous n'avons aucune information. Une autre source (Keita, 1976) cite un éleveur de Tamou : « au début, le village de Tamou n'avait pas de troupeau, c'était à cause de la mouche. Il n'y avait plus de troupeau ». Cela signifie-t-il qu'à certaines époques, il y a eu des troupeaux mais que dans les décennies avant l'éradication des glossines, il n'y en avait plus ? Les éleveurs d'Alambare, plus au sud (cf. Carte 24, p. **Erreur ! Signet non défini.**), possédaient des zébus, mais étaient surtout des cultivateurs car ils confiaient leurs animaux à des bergers extérieurs à la zone.

I. 3. L'utilisation pastorale du Parc

I.3.1. La transhumance avant 1973

Les informations recueillies sur l'historique des transhumances sont moins complètes que celles qui concernent les mobilités actuelles. Seules les personnes les plus âgées (au dessus de 55-60 ans) se souviennent de l'époque d'avant les sécheresses et peu, parmi les plus jeunes, disposent d'informations assez précises sur les pratiques de leurs parents. Je n'ai pas cherché une grande précision sur les dates ou sur les destinations en raison des grandes difficultés à mener ces enquêtes historiques (cf. *Les difficultés des enquêtes*, p. 66), mais j'ai néanmoins réussi à reconstituer les grands traits de la mobilité avant la période des sécheresses. La contrainte majeure sur la mobilité dans la région était à l'époque la présence de trypanosomose. De première ou de seconde main, mes enquêtes auprès des éleveurs remontent aux années 1930, jusqu'où j'ai pu reconstituer l'histoire des troupeaux d'une quarantaine de familles, mais avec une précision d'information très variable.

La contrainte majeure à la mobilité régionale : la limite Nord de répartition des glossines

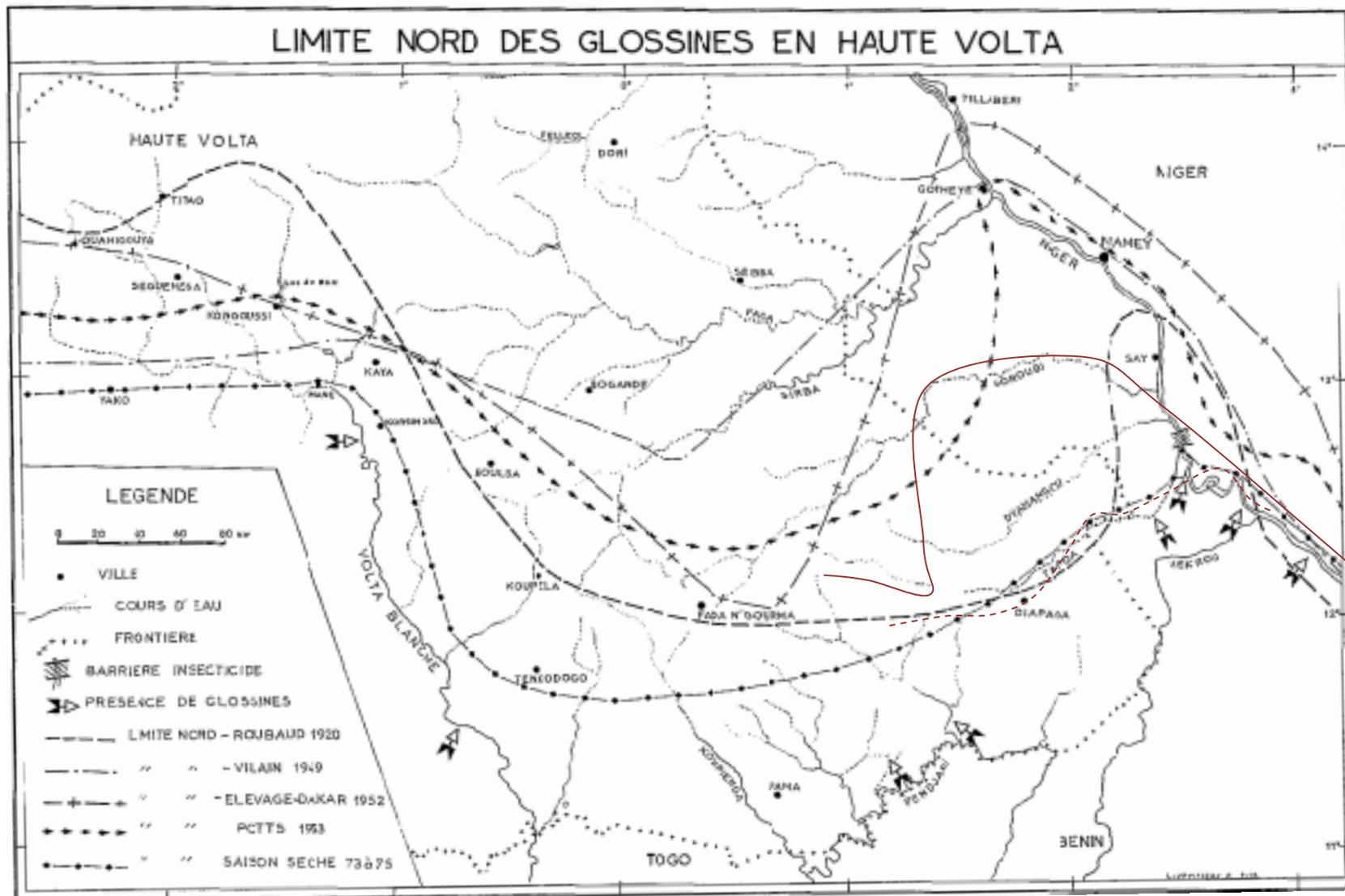
Le changement le plus radical par rapport à cette période est sans doute la répartition de l'élevage, qui s'est profondément modifiée dans toute l'Afrique de l'Ouest (Boutrais, 2008). En effet, la présence de trypanosomose bovine et humaine en zone soudanienne y rendait difficile tout élevage bovin de zébus (en l'absence de races taurines tolérantes à la trypanosomose).

Je connais l'ancienne répartition des glossines par des enquêtes auprès des éleveurs et grâce à un article de Laveissière (Laveissière, 1976). Mais ces données ne font pas la différence entre leur présence permanente ou limitée à la saison des pluies. Les transhumances ayant lieu à l'époque surtout en saison sèche, c'est leur présence en cette saison sèche qui influençait la mobilité des troupeaux, qui devait être localisée sur les sites de présence permanente.

D'après mes enquêtes, la limite de présence de ces insectes, vecteurs de la trypanosomose, constituait dans les années 1940 une ligne irrégulière longeant le fleuve Niger depuis le Nigéria puis le Goroubi au Niger (cf. Carte 3, p. 124). Mes sources sont moins nombreuses et moins précises au Burkina Faso et indiquent une limite proche de la Tapoa. Certaines années humides, les mouches pouvaient se multiplier et s'étendre plus au nord. Un éleveur rapporte que dans les années 50, il y a eu une année très pluvieuse et qu'on voyait des mouches tsé-tsé jusqu'à la ville de Say ; il y eut alors beaucoup de mortalité dans les troupeaux et pendant cinq ans, il n'a pas pu emmener son troupeau au sud du Goroubi comme il en avait l'habitude. Puis, après les campagnes d'éradication de la fin de années 1960, la limite se serait décalée vers le sud par endroits, restant vers le fleuve Niger à l'est du Parc mais avec des densités de glossines bien inférieures à ce qu'elles

avaient été, longeant la Tapoa au Niger, puis enfin s'infléchissant légèrement vers le sud au Burkina Faso pour passer vers Kotchari.

Ces informations précisent les données trouvées dans la littérature (Laveissière, 1976). En effet, trois campagnes de prospections des glossines visant à en établir l'aire de répartition, ont été menées en 1906-1916, 1940-1950 (campagne qui a abouti à trois cartes différentes, dont les données sont figurées sur la carte) puis 1973-1974. La première aurait un intérêt plus historique que scientifique d'après l'auteur car elle a été effectuée sur des fonds de carte incertains. J'ajoute que la prospection a eu lieu pendant une des trois périodes les plus sèches du siècle, l'aire de répartition ayant pu alors être décalée vers le sud pendant plusieurs années. La précision de la prospection des années 1940 n'est pas indiquée, mais les trois cartes qui en seraient issues montrent des différences de localisation de la limite nord de l'aire de répartition de plusieurs dizaines de kilomètres. Selon certaines, la limite aurait coïncidé avec la Sirba puis longé le fleuve Niger, incluant Say, Niamey et même Gotheye. Aucune de mes enquêtes ne laisse entendre la présence de maladies si loin au nord à l'époque, la limite étant plutôt située entre 40 et 70 km plus au sud. Mais quelques enquêtes laissent supposer la présence de glossines de façon intermittente le long de la Sirba. Laveissière évoque des actions d'assainissement entreprises en amont de Say dans les années 40 par prophylaxie agronomique, qui expliquent peut-être ces différences. La limite donnée par les campagnes de 1973 correspond mieux à mes enquêtes au Niger puisqu'elle suit le fleuve à l'est, puis la Tapoa au Niger (la rivière Diamangou a été prospecté mais elle était bien indemne de glossines). Mes enquêtes au Burkina Faso sont légèrement différentes de ces données de 1973, les éleveurs déclarant une limite une trentaine de kilomètre plus au sud. Laveissière craignait une remontée de l'aire de répartition des glossines vers le nord quand la pluviométrie serait revenue à la normale, mais les éleveurs estiment que la limite n'a pas bougé depuis.

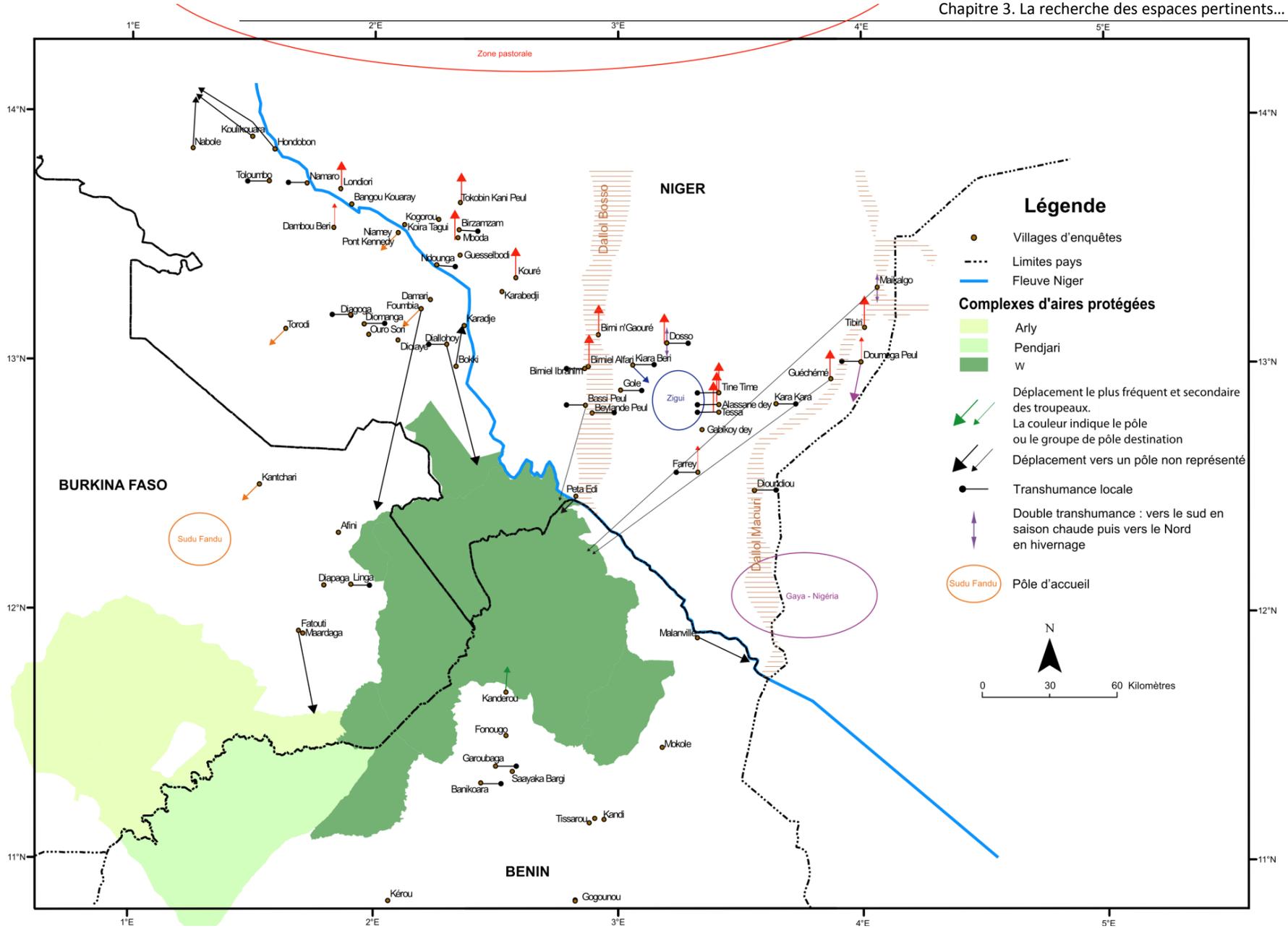


— Limite nord avant 1968 (d'après enquêtes)

- - - Limite nord après 1973 (d'après enquêtes)

Carte 3. Limite nord de répartition des glossines

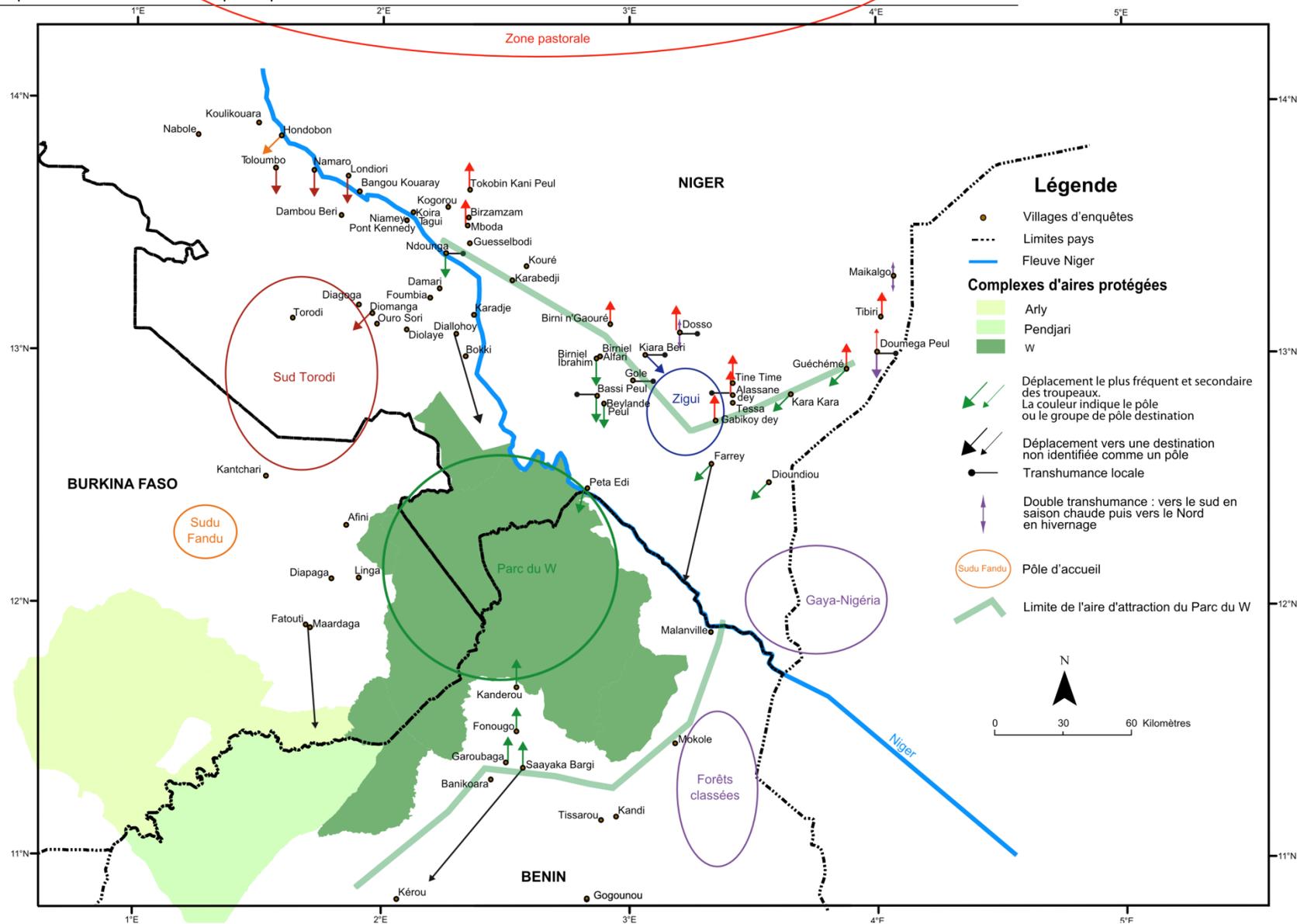
D'après (Laveissière, 1976) complété par des enquêtes de l'auteur auprès des éleveurs.



Carte 4. Mobilité des troupeaux avant 1973.

Source : Enquêtes.

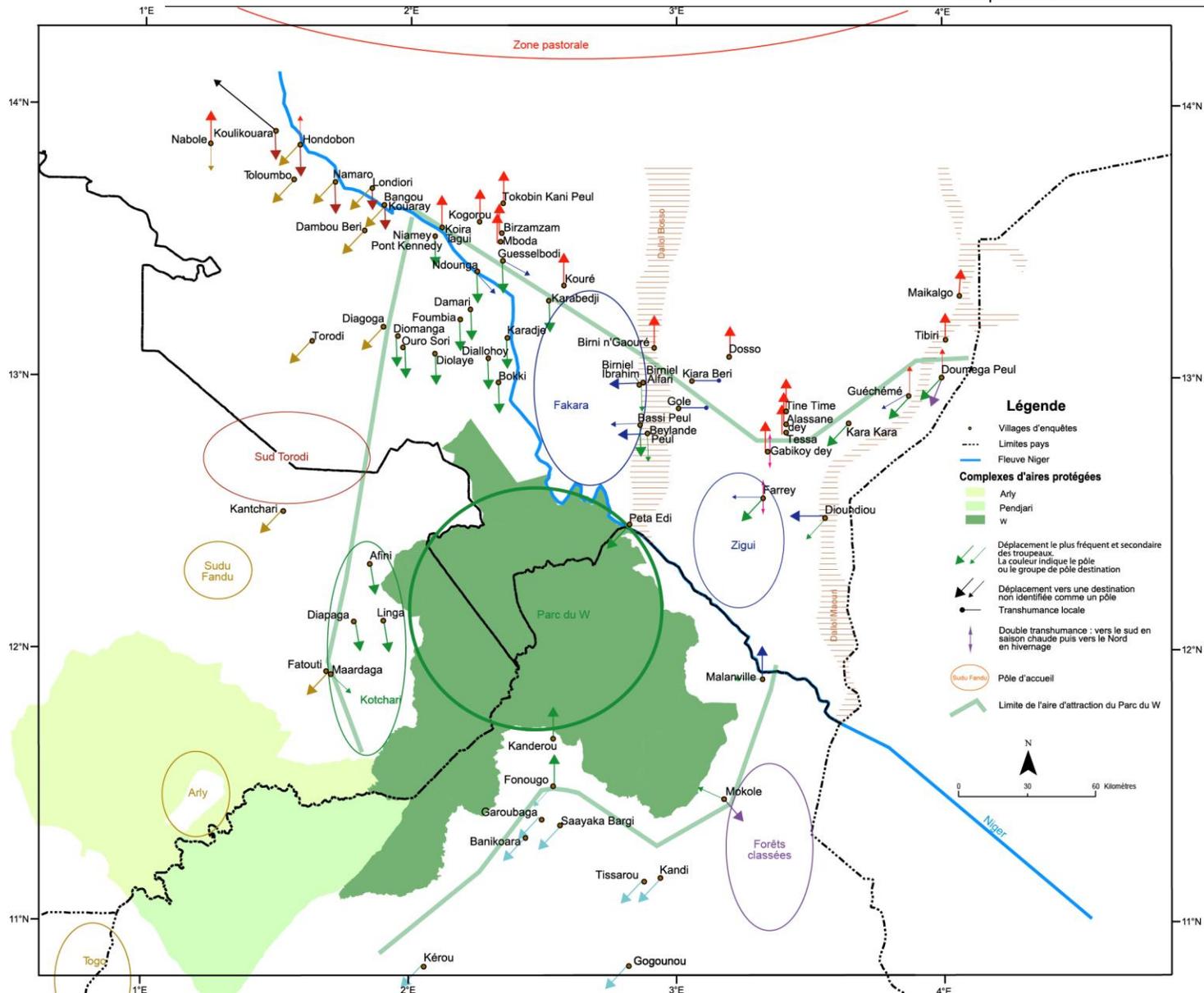
Les transhumances vers le sud existaient mais pratiquées par une minorité d'éleveurs. Les autres étaient sédentaires ou pratiquaient une transhumance locale.



Carte 5. Mobilité des éleveurs entre les deux sécheresses (1973 et 1984).

Source : Enquêtes.

Quelques éleveurs du Niger vont irrégulièrement dans le Parc du W, fréquenté aussi régulièrement par les éleveurs béninois les plus proches. L'aire d'attraction mise en évidence est sensiblement la même qu'aujourd'hui sur la rive est du fleuve Niger. A l'ouest, les bergers fréquentent d'autres pôles plus proches.



Carte 6. Mobilité actuelle des éleveurs.

Source : Enquêtes.

Les éleveurs qui vont au Parc sont plus nombreux et réguliers. Les bergers de la rive ouest du fleuve Niger vont jusqu'au Parc du W mais nombreux sont ceux qui restent en bordure, vers Kotchari. Beaucoup vont encore plus loin, jusqu'au Parc d'Arly et au Togo. Les béninois non riverains du Parc vont vers des pôles plus au sud.

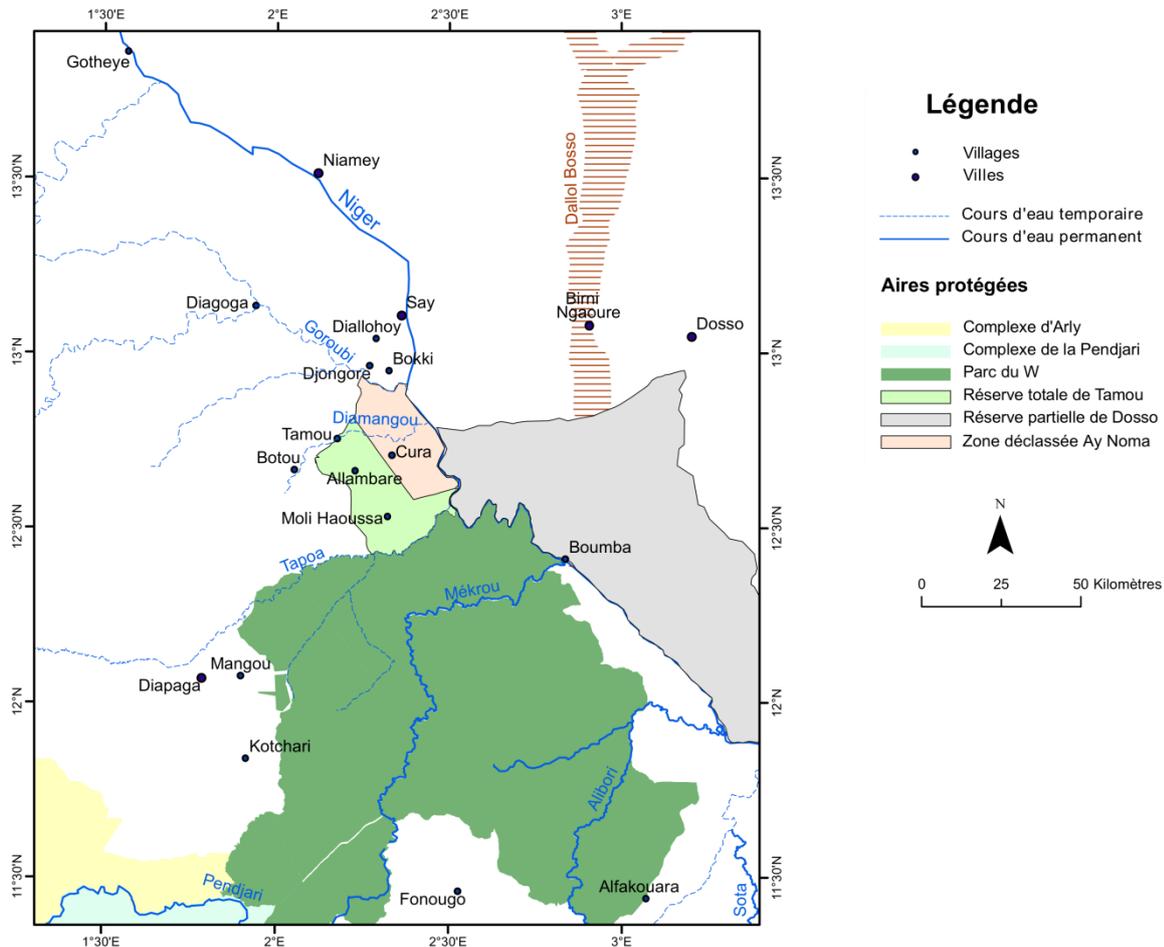
Les campagnes d'éradication des glossines, concomitantes de l'apparition des médicaments, auraient commencé entre 1965 et 1968, selon les témoignages des éleveurs que j'ai interrogés, et se seraient poursuivies plusieurs années après 1973. Laveissière évoque effectivement des actions d'éradication de la Direction de l'Élevage au Niger à partir de 1968 au sud de Say sur le fleuve. Les éleveurs nigériens estiment qu'avant 1970 les glossines avaient déjà disparu de leurs anciens sites au nord de la Tapoa, attribuant l'éradication aux 1ères campagnes, ce que confirme Laveissière puisque les glossines ne réapparaissaient qu'en aval de la barrière chimique entretenue près de l'embouchure de la Tapoa. L'efficacité des traitements est aussi affirmée par les informateurs de (Keita, 1976). Au Burkina Faso par contre il semble qu'il n'y ait pas eu de campagne jusqu'à celle de la FAO de 1974. L'auteur qui suppose que l'aire de répartition des glossines s'est décalée vers le sud de 50 à 100 km, l'attribue uniquement au climat et aux activités humaines.

On voit qu'il existe encore quelque flou sur l'ancienne limite nord de répartition des glossines, mes enquêtes apportant probablement une certaine précision aux prospections d'avant 1950. Elles lèvent la difficulté qu'il y avait à expliquer l'existence de nombreux troupeaux bovins vers Say et Niamey, qui étaient pourtant apparemment, selon les anciennes cartes, dans la zone où sévissait la trypanosomose. Mais dans tous les cas, la limite nord des glossines était avant 1960 quelques dizaines de kilomètres au nord du Parc et s'est décalée de quelques dizaines de kilomètres vers le sud après 1970, par les effets, conjugués ou non, des campagnes d'éradication, de la sécheresse, et des activités humaines.

Les activités pastorales en zone infestée

Entre les années 1930 et 1970, les Peuls qui vivaient dans la zone des glossines ne possédaient quasiment pas de bovins, moins d'une dizaine en général, à cause des maladies et principalement de la trypanosomose, car ils ne possédaient que des zébus qui y sont sensibles, et non des taurins qui auraient pu résister. Ils élevaient seulement des moutons et surtout des chèvres, moins sensibles à cette maladie. Les villages y étaient peu nombreux d'ailleurs : pour avoir de l'eau, il fallait installer les villages proches des vallées, à quelques centaines de mètres du cours d'eau en bordure du plateau, et même là, les maladies touchaient beaucoup de monde. Au Niger, il y avait beaucoup d'aveugles à cause de l'onchocercose à Djongore, Bokki et Tamou, et des malades de la maladie du sommeil à Cura (cf. Carte 7, p.129). Les gens connaissaient la responsabilité des mouches, mais certains bravaient les risques en allant cultiver les meilleures terres, les plus sableuses, plus proches des cours d'eau. C'est seulement après l'éradication que les villages se sont rapprochés de l'eau et ont occupé leur emplacement actuel. Les habitants avaient fui par exemple le village de Penkontou (dans le canton de Tamou) particulièrement infesté, que le chef de canton avait même interdit aux bergers de fréquenter (Keita, 1976). Un éleveur de Mangou, à l'est de Diapaga au Burkina Faso, nous a raconté l'histoire de sa famille, et comment son grand-père vivait dans les années 1950 à Kotchari, avec un maximum de 10 bovins car la fréquence des maladies ne permettait pas d'en posséder plus.

C'est à l'apparition des médicaments antiparasitaires efficaces contre la trypanosomose (dans les années 1960 probablement) que le troupeau familial a pu grandir. La mortalité restait d'ailleurs forte (l'effectif pouvait passer de 30 à 10 bêtes certaines années) mais le troupeau se reconstituait rapidement car les pâturages étaient très riches. Au Bénin, les Peuls les plus proches vivaient à Fonougo (cf. Carte 7, ci-dessous) et allaient en transhumance jusqu'en bordure du Parc, à une quinzaine de kilomètres du village. La plupart des villages peuls proches de Alfakoara à l'est du Parc datent d'après les sécheresses. Mais les effectifs de bétail étaient restreints (je n'ai malheureusement pas retrouvé de statistiques de cette époque) et les troupeaux restaient sur les terroirs villageois, où les activités humaines avaient fait diminuer le nombre de glossines.



Carte 7. Villages et cours d'eau cités pour situer la zone des glossines.

Les incursions des transhumants

Quelques éleveurs venus du nord du Parc au Niger, les plus aventureux, allaient en transhumance dans la zone dangereuse, mais seulement en saison sèche, quand les mouches ne s'éloignent guère des cours d'eau. On m'a rapporté que quelques rares éleveurs de Dosso allaient loin au Bénin, au-delà de Kandi. Je n'ai rencontré qu'un seul éleveur qui fréquentait lui-

même cette zone avant les années 60²⁵. Vivant à Diallahoy (au sud de Say), il allait entre la Tapoa et le Diamangou (cf. Carte 7, p. 129), dans des zones de plateaux où il y avait moins de mouches, quelques semaines en fin de saison chaude voire au début de la saison des pluies, mais en tout cas avant l'installation de pluies régulières. Une seule fois, il a dépassé la rivière Tapoa, entrant ainsi dans le territoire du Parc actuel. Il raconte qu'ils n'étaient que quelques uns à oser, qu'ils le faisaient à leurs risques et périls, non par obligation, mais « pour se pavaner avec un beau troupeau ». Certaines années, ils perdaient beaucoup de bêtes, mais comme il s'agissait de gros troupeaux (plus d'une ou deux centaines), et que celles qui revenaient étaient très grasses, ils y retournaient les années suivantes. Ces éleveurs connaissaient les risques, ils identifiaient bien les mouches comme l'origine de la maladie, et les éclaireurs allaient chercher des zones de pâturage où elles étaient peu nombreuses. Ils connaissaient les méthodes traditionnelles pour éviter les piqûres : toute la nuit, puisque c'est à la fraîcheur que les mouches piquent (en dessous de 35°C, (Bouyer, 2006), et en cette saison la température est supérieure en journée), ils entretenaient des feux produisant beaucoup de fumée sur le troupeau. On le voit, à cette époque, même ceux-là ne fréquentaient pas régulièrement le Parc, par méconnaissance mais surtout par peur de cet espace sauvage, à l'exception de la réserve de Tamou (qui fait partie du Parc seulement depuis 1960), en particulier la zone Ay Noma qui en est la partie déclassée en 1973. Même après le classement, la réserve était plus ou moins libre d'accès pour les troupeaux, en raison de son statut ambigu, qui reconnaissait de fait sinon de droit, des droits d'usage aux populations des villages qu'elle renferme.

Mais, à l'exception de ces bergers aventureux, la plupart des transhumants venus du nord ne dépassaient avec leurs bovins la limite de la zone des glossines : ils ne dépassaient pas Bokki, ou le fleuve plus à l'est, ou la Tapoa au Burkina Faso. Les éleveurs de Bokki n'allaient pas plus au sud, et certains se dirigeaient même vers le nord en saison des pluies, pour fuir les mouches qui augmentaient en cette saison. Il n'y avait pas de bovins résidant à Boumba, un village au bord du fleuve, et les transhumants évitaient les zones infestées un peu en amont du village. C'est seulement au début des années 1960 que les premiers bovins y ont été élevés, par un Zarma que ses contemporains ont jugé bien excentrique, rejoint quelques années plus tard par quelques Peuls venus s'installer près du village.

Notons cependant que les moutonniers qui transhument entre le Mali et les zones soudano-guinéennes du Bénin ou du Nigéria fréquentaient le Parc avant qu'il soit surveillé. Ils y passaient parfois quelques semaines au cours leur remontée vers le nord en saison chaude. Leur temps de séjour était plus court que celui des troupeaux bovins actuels car ils supportaient mal ce milieu en condition humide et devaient donc partir plus au nord quand les premières pluies arrivaient. Mais la surveillance les a fait en grande partie abandonner cette pratique car les troupeaux ovins, qui sont parfois très importants, atteignant plusieurs milliers de têtes, ne

²⁵ Il est d'ailleurs malheureusement décédé en 2009.

seraient pas adaptés aux déplacements furtifs et rapides qu'ont adopté les bergers de bovins en situation illégale aujourd'hui.

En zone indemne, des Peuls sédentaires dans un milieu favorable à l'élevage

La Carte 4 (*Mobilité des troupeaux avant 1973.*, p. 125) montre que beaucoup de troupeaux du sud de notre zone d'étude ne se déplaçaient pas à l'époque, ou peu, car les surfaces cultivées étaient bien moins importantes et les pâturages bien plus riches. Au Niger, les éleveurs se contentaient généralement de s'écarter des champs du village, chaque terroir disposant d'une brousse en périphérie, souvent sur le plateau voisin.

En effet, les témoignages sont nombreux pour évoquer une végétation du sud Sahel bien différente de ce qu'on observe aujourd'hui et ils sont nécessaires pour prendre la mesure du bouleversement de milieu auquel ont dû faire face les éleveurs. Le dallol Bosso, aujourd'hui une vallée sans arbre et au sol quasi nu, était une savane arborée dense, avec des hyènes nombreuses. Barth, au XIX^{ème} siècle, décrit dans la vallée « une forêt épaisse », et les enquêtes de Beauvillain en 1974 (*Beauvillain, 1978*) rapportent que dans les années 50 « des troupeaux entiers pouvaient disparaître dans les *Andropogon gayanus* et *Diheteropogon* (graminées pérennes presque entièrement disparues de la brousse sahélienne aujourd'hui, qui peuvent atteindre plus de 2 m de hauteur) du sud dallol ». Lui-même en 1976 dit que c'est « difficile à croire ». Sur les plateaux surplombant la vallée, où on ne voit aujourd'hui qu'une savane arbustive très clairsemée, s'élevait paraît-il une savane arborée, où un véhicule n'aurait pas pu se frayer un chemin. À Diagoga, dans le canton de Torodi au Niger, la disparition de la végétation a été plus tardive. Écoutons un informateur qui évoque des souvenirs de 1979, après la première sécheresse :

« J'allais au maximum à 20-25 km du village (avec le troupeau), là où l'herbe dépassait la hauteur d'un homme, où tu ne faisais pas 500 m pour chercher de l'herbe. Aujourd'hui, là bas, il y a seulement des champs. Les vaches avaient peur des lions, elles ne partaient pas sans le berger, le gardiennage était facile. Il y avait beaucoup de lions, d'hyènes, mais on n'avait pas peur, ils n'attaquaient pas les hommes, on pouvait les faire fuir avec un bâton. ».

Toutefois, malgré la présence de pâturages voisins, certains éleveurs pratiquaient une transhumance. Dans la frange nord de notre zone d'étude, les éleveurs partaient vers le Nord en saison des pluies, comme aujourd'hui. Ils allaient même plus loin qu'aujourd'hui, jusqu'au Mali. Pour ces éleveurs, la transhumance était alors motivée non par le manque d'espace mais par la recherche de pâturages plus riches, accessibles seulement en saison des pluies grâce au remplissage de mares temporaires. Beaucoup d'informateurs avancent que les éleveurs partaient pour une cure salée. Effectivement, de grandes concentrations de troupeaux se rassemblaient dans les vallées de l'Azawagh ou dans la région du Fako Maydullu, riches en terres salées. Mais ce n'est pas la raison principale présentée par les éleveurs enquêtés, qui disent que s'il leur arrivait d'allonger leur trajet ou de se dérouter pour chercher des terres

salées, ce n'était pas le but de la transhumance. Cela est d'ailleurs confirmé par d'autres enquêtes (Boutrais, 2007a). Les terres salées étaient, semble-t-il, suffisamment fréquentes pour que les éleveurs en trouvent toujours à une distance raisonnable de leur destination, ce qui ne justifiait pas d'en faire un objectif en soi.

Il existait aussi quelques transhumances régulières vers le sud, mais qui n'atteignaient pas la zone soudanienne et, a fortiori, le Parc. Les plus marquantes et les plus régulières provenaient des zones déjà saturées, c'est à dire du dallol Bosso et des communes de l'est de la zone d'étude, le département de Dogon Doutchi. Les troupeaux du dallol Bosso quittaient la vallée vers les plateaux voisins en raison de la saturation de l'espace mais aussi pour s'éloigner des insectes piqueurs nombreux dans ce milieu humide. Mais ils allaient seulement au fleuve quelques semaines en début de saison sèche pour brouter le bourgou puis en hivernage sur le plateau au plus proche du village. Ils ne s'éloignaient donc qu'à moins d'une journée de marche, où la famille pouvait même envoyer de la nourriture au berger. Ceux de Dogon Doutchi allaient vers le sud mais ne dépassaient pas le plateau du Zigui (cf. Carte 10. Pluviosité et relief dans la zone d'étude, p. 171), au maximum dans le département de Gaya ou à la même latitude au Nigéria. A l'ouest de la zone d'étude, on m'a cité des transhumances qui ne semblent pas motivées par un impératif écologique mais bien par un « tempérament » d'éleveur recherchant sans cesse les meilleurs pâturages (l' « attitude mentale » selon l'expression de Barral, cf. p. 87). Ainsi certains villages de la région de Torodi au Niger envoyaient déjà leurs troupeaux au Burkina Faso, mais ils ne dépassaient pas la région de Sudu Fandu, au Nord de Fada N'Gurma, ou la rivière Tapoa et restaient donc hors de la zone de prévalence de la trypanosomose. Dans ces derniers cas, les déplacements se limitaient à la saison sèche, car en hivernage le pâturage local était jugé suffisant.

De grandes transhumances vers la zone soudanienne ont été évoquées en trois lieux d'enquêtes seulement (cf. Carte 4, p. 125), mais pour deux d'entre eux, ces témoignages sont douteux ou limités et pour le troisième il s'agit de témoignages de seconde main et on ne peut être sûr de ces pratiques, de leur régularité notamment. D'abord, le rugga de Dambou Beri, à l'ouest de Niamey, a évoqué une transhumance jusqu'à Namounou au Burkina Faso, donc en zone de trypanosomose, mais il était assez imprécis sur la période de ces déplacements qui peut-être n'ont commencé qu'après 1970. Le rugga de Fatouti (au sud du Burkina Faso), quant à lui, évoque une transhumance de saison sèche, vers les pâturages de la zone plus humide de Gobnangu, à une distance maximum de 30 km. Mais il précise que « à l'époque, il y avait peu d'animaux ». La situation était différente car il s'agit de déplacements à l'intérieur de la zone soudanienne où les risques de maladies étaient comparables. Mais surtout la période de ces transhumances est douteuse : il la situe, sans grande précision ni assurance, « il y a 40 ans », sans être sûr que c'était bien avant 1973, la sécheresse ne servant pas de repère temporel, comme c'était le cas au cours des autres enquêtes, car elle n'a pas été ressentie à cet endroit. Il est vraisemblable que ces déplacements ont commencé plus tard, quand les médicaments

antiparasitaires sont apparus et quand l'assainissement de la zone par épandage d'insecticide avait commencé. Le dernier cas est plus probant : il s'agit des transhumances effectuées par des éleveurs de Dosso, racontées aujourd'hui par deux de leurs petits enfants et neveux, « avant Diori » (le président du Niger à l'indépendance), allant même jusqu'à Bembereke, au Bénin, à 100 km au sud du Parc. Il s'agissait d'ailleurs de « double transhumance », puisqu'ils allaient ensuite vers le Nord, jusqu'au Mali, en saison des pluies, comme certains éleveurs de Tessa aujourd'hui. Ils parlent eux aussi des pratiques traditionnelles de lutte contre la mouche tsé-tsé, à l'aide de feux de nuit, déjà décrites plus haut. Mais nos témoins ne savent pas quand cela a eu lieu, s'il s'agissait de transhumances régulières, et quand elles ont cessé, puisqu'aujourd'hui plus personne ne va même vers le sud à Dosso.

I.3.2. Les débuts de la fréquentation du Parc : la sécheresse de 1973

L'éradication des glossines à la fin des années 1960 a permis à quelques troupeaux d'entrer dans le Parc sans grand danger ((Hempe, 1975) qui évoque la partie nigérienne du Parc). Ils restaient alors cantonnés à la partie nord du Parc et près du fleuve au Niger, sans besoin de pousser plus avant alors qu'aujourd'hui ils sont plus nombreux près de la rivière Mékrou et dans la partie béninoise du Parc. Mais les enquêtes historiques ont montré qu'il s'agissait probablement seulement de bergers venus des villages proches de la zone des glossines (comme Boumba, Tamou, au plus loin jusqu'à Dialloho) qui étaient les seuls à avoir eu connaissance du succès des traitements insecticides et qui connaissaient déjà le Parc.

C'est la sécheresse de 1973 qui a provoqué les premières transhumances numériquement importantes du Niger vers la zone soudanienne, avec des troupeaux venus de loin. Il est difficile de rencontrer aujourd'hui les bergers qui ont conduit les troupeaux lors de cette transhumance exceptionnelle, si bien que je dispose de seulement 43 enquêtes où l'on m'a cité les destinations précises. Cette année là, la saison des pluies a commencé tardivement et, surtout, s'est arrêté trop tôt, début septembre. Les conséquences sous forme de perte en bétail ont été très différentes du nord vers le sud : 50-70 % de perte vers Abala, 20-30 % vers Birni N'Gaoure et Hamdallaye, c'est-à-dire la limite nord de notre zone d'étude, 10-20 % plus au sud.

Les conséquences sur la transhumance ont été apparemment relativement mineures dans notre zone. Pour les éleveurs qui partaient en transhumance en hivernage (éleveurs du dallol, éleveurs partant vers le Nord), la transhumance pendant cette saison des pluies déficitaire a été plus courte que d'habitude, avec un départ plus tardif dans l'attente des pluies, et un retour plus précoce, les herbes ayant séché et les mares ayant tari plus tôt. Ainsi, la durée de transhumance a été de 3 mois au lieu de 6 pour les éleveurs du dallol. Le manque de fourrage ne s'est manifesté que pendant la saison sèche suivante, c'est-à-dire en 1974, et même seulement en saison chaude à partir du mois d'avril, dans notre zone. Ceux du dallol et des plateaux sont seulement restés plus longtemps au bord du fleuve, et les troupeaux ont reçu

plus d'aliments du bétail. Pour les rares éleveurs qui partaient vers le sud en saison sèche à l'époque, restant en bordure du village en hivernage, la transhumance a été modifiée, mais peu. La saison des pluies de 1974 a été favorable et précoce si bien que les déplacements de l'année suivante n'ont pas été modifiés fortement.

Surtout, toujours pour les éleveurs de notre zone, la destination de transhumance n'a en général pas été modifiée et les distances parcourues sont restées faibles. Quelques éleveurs qui ne partaient pas sont partis vers le sud : ceux des environs de Gotheye ont commencé à aller vers Torodi et certains sont allés jusqu'au Parc d'Arly alors qu'ils allaient jusque là vers le canton de Kokoro à 30 km au nord-ouest ; ceux du plateau du Fakara ou du dallol ont poussé plus loin d'une vingtaine de kilomètres leur transhumance habituelle, ceux de Dialloho (près de Say) ont dépassé la rivière Tapoa et sont entrés dans le Parc, ceux du Zigui et de Dosso n'ont pas changé leurs habitudes. Ceux qui allaient déjà au Burkina Faso ne sont pas allés plus loin que d'habitude. Il n'y a eu de changement significatif que pour deux catégories. D'abord, et curieusement, ce sont surtout les éleveurs proches du fleuve qui ont déclenché des transhumances exceptionnelles, alors qu'on aurait pu penser que le fleuve les favorisait particulièrement. Mais d'une part, d'après Boutrais (Boutrais, 2007a), ils ont été poussés à partir par l'arrivée de troupeaux venus du nord ; d'autre part, je suppose que ces éleveurs avaient déjà une certaine connaissance des pâturages du sud, leurs vaches y étaient déjà accoutumées, et ils ont pu avoir moins de réticences à partir les explorer. La deuxième catégorie pour qui la sécheresse a entraîné un changement qualitatif est celle des éleveurs de Dogon Douchi qui avaient l'habitude d'aller vers le sud et qui ont été parfois plus loin, passant dans le Borgou. Mais cela les a entraînés dans la zone de la trypanosomose, et si beaucoup ont découvert des régions aux fourrages plus abondants, ils ont découvert les années suivantes les dangers qui y étaient associés.

En fait, rares sont les éleveurs qui sont allés dans le Parc cette année-là (5 éleveurs sur les 40 enquêtes où la destination de 1973 a été donnée, soit 12 %). Mais d'autres s'en sont rapprochés, en atteignant le fleuve qui en est la limite, ou bien en entrant dans la Réserve de Tamou ou le Borgou, qui en sont des antichambres. Mais toutes les personnes rencontrées situent le début de la fréquentation du Parc par les éleveurs en général cette année-là.

Les années suivantes, certains éleveurs ont continué à rejoindre cette destination nouvelle (cf. Carte 5. *Mobilité des éleveurs entre les deux sécheresses (1973 et 1984)*. p. 126). D'autres, leurs voisins, en tout cas des éleveurs venant des mêmes régions, les ont imités. Mais ces bergers plus exigeants ou plus aventureux restaient une minorité apparemment. Sur 58 enquêtes où j'ai pu savoir la destination de transhumance entre 1973 et 1984, seuls 14 éleveurs (soit une proportion de 24 %) m'ont dit qu'ils se sont mis à aller régulièrement dans le Parc, tout de suite ou quelques années après la sécheresse. On peut y ajouter 7 éleveurs (soit 12 % de plus) qui ont continué à y aller mais irrégulièrement, seulement les mauvaises années.

I.3.3. L'extension du domaine pastoral après la sécheresse de 1984

En 1984 la sécheresse au Niger a été plus dure qu'en 1973 (Sircoulon, 1985). Je dispose de plus d'informations issues des enquêtes (61 réponses contre 43 pour 1973, sur 106 enquêtes) sur les circonstances de cette année terrible où même les humains ont souffert tragiquement de la faim, où l'on raconte que des gens se jetaient dans les puits. Certains disent que « la saison des pluies n'a simplement pas démarré ». Cette fois, ceux qui ne partaient pas ont souvent été obligés d'emmener le troupeau vers le sud et les transhumances habituelles ont été complètement modifiées. Aucun éleveur n'est parti vers le nord, certains ont essayé, conformément à leur habitude mais ils ont vite fait demi-tour et ils sont alors partis vers le sud. Dans toute la zone, les éleveurs sont donc partis vers le sud. Aujourd'hui encore, ils emploient les mots « courir » ou « s'enfuir » pour désigner ce départ précipité et paniqué, « comme si c'était la guerre ». Un plus grand nombre de bergers ont emmené leurs troupeaux dans le Parc (19 personnes enquêtées sur 61 réponses, soit 31 %, contre 12 % en 1973) et bien souvent au-delà. Même certains éleveurs qui d'habitude allaient vers le Nord, ont atteint ou dépassé le fleuve, alors qu'en 1973 ils n'avaient pas dépassé Torodi, Kirtachi ou le Zigui. Venus de l'ensemble de la zone d'étude, mais aussi du nord du pays, ils sont tous allés au début dans le sud du Niger, vers le fleuve. Puis, devant l'absence de pluie, certains ont poussé plus loin, au maximum jusqu'à une centaine de kilomètre au sud du Parc, au Burkina Faso, au Bénin, au Nigéria (mais pas jusqu'au Togo semble-t-il). Ils sont restés très longtemps, puisqu'il n'avait quasiment pas plu au Niger, et pour beaucoup le retour n'a eu lieu qu'à la saison des pluies suivantes, en 1985.

Parmi les personnes enquêtées, seuls 12 (sur 61 réponses soit 20 %) ont décidé de rester pour des raisons diverses : ils ont eu peur de partir, il était trop tard et les vaches étaient trop faibles car ils avaient espéré des pluies jusqu'au dernier moment, ils n'ont pas voulu laisser leur famille qui souffrait de la famine. Tous ont perdu autant de bétail apparemment que ceux qui sont partis, n'ayant pas pu nourrir les bêtes suffisamment.

Les pertes en bétail ont été encore plus fortes que 11 ans auparavant, sauf exception (les pertes nationales ont atteint 50 % du cheptel d'après les données citées par (Guengant et Banoin, 2003)). Ceux qui ont tout perdu sont souvent restés sur leur lieu de fuite, définitivement ou plusieurs années, pour ne pas affronter la honte de revenir au village sans le troupeau ou caressant l'espoir de reconstituer un troupeau grâce au commerce d'animaux. Tous sont capables de citer le nombre exact de bêtes qui sont mortes, et le nombre qu'ils ont été obligés de vendre pour acheter des aliments, pour leur famille ou pour le bétail²⁶. Curieusement, la plupart des éleveurs attribuent les pertes aux maladies rencontrées dans le

²⁶ C'est d'ailleurs devenu un moyen un peu douloureux de connaître l'importance du troupeau, au moins celui de l'époque, car le tabou se lève à l'évocation de cette année tragique, que les éleveurs évoquent avec pudeur, le plus souvent en souriant...

Sud et non à la famine. Seuls ceux qui sont restés le plus nord ou qui ont attendus trop longtemps avant de partir, avec un troupeau déjà incapable de voyager, disent que les animaux mourraient de faim. Pour la majorité de ceux qui ont atteint le sud du Niger, ce sont des maladies qui ont décimé les troupeaux. Maladies inconnues souvent, qu'ils n'ont pas retrouvées depuis ; ou bien « maladies de l'herbe », « maladies de l'eau », et rarement « maladie des mouches », pour ceux qui sont allés le plus loin. Il a été rapporté une épidémie de peste bovine dans toute l'Afrique (Cheneau, 1993), renforcée ici par les mouvements massifs d'animaux. Bien sûr, on peut supposer, et cela est confirmé par un éleveur, que les vaches affaiblies par la famine ont contracté des maladies auxquelles elles auraient résisté en conditions normales. Mais pour eux, le facteur principal est le fait que les bêtes n'étaient pas accoutumées aux conditions du sud (ce facteur a été développé par (Gallais, 1977) à propos de la sécheresse de 1973). Même en année normale, un troupeau qui n'est pas habitué au sud connaîtra une forte mortalité. Seule une sécheresse exceptionnelle pouvait « par obligation » pousser un éleveur à aller vers le sud. Ce discours paraît contradictoire avec le fait que certains éleveurs avaient continué à aller vers le sud après 1973, sans avoir connu de mortalité catastrophique.

Après 1984, beaucoup d'éleveurs ont continué d'aller vers le sud en transhumance normale. En fait, il s'agit des éleveurs qui jusque là ne partaient pas ou se déplaçaient déjà vers le sud, car aucun des éleveurs qui allaient vers le nord n'est reparti vers le sud. Ils sont allés moins loin, et pour beaucoup ont adopté le Parc comme destination, délaissant les régions plus lointaines du Bénin que certains avaient explorées.

I.3.4. Une conjonction inédite de facteurs

L'année 1973 a donc été une année charnière puisqu'elle a été le début des explorations vers le sud, qui ont débouché par la suite sur *l'expansion du domaine pastoral* ((Boutrais, 2008), à propos du dallol Bosso). L'année 1984 a connu quant à elle l'adoption massive et définitive des nouvelles destinations, devenues alors les destinations normales, alors qu'elles restaient soit très minoritaires soit exceptionnelles. Par le passé d'autres sécheresses avaient provoqué des déplacements exceptionnels du Niger vers le sud, les mêmes termes de « fuite » étant employés pour les décrire, par exemple en 1913 et 1931, où de nombreux Touaregs nigériens sont allés vers le Gourma ou vers le Nigéria (Alpha Gado, 1993). Mais quelques personnes interrogées à ce sujet m'ont dit que, dans notre zone d'étude, aucune des nombreuses famines qu'a connues le Niger tout au long du vingtième siècle n'avait jusque là touché les éleveurs. A fortiori, aucune transhumance exceptionnelle comparable n'a été rapportée. Il ne s'agit pas ici d'une méconnaissance de l'histoire car la plupart citent les grandes sécheresses qui ont fait souffrir les cultivateurs, épargnant les Peuls. Une personne a même été capable d'évoquer la grande épidémie de peste bovine de 1896, indice que la mémoire des grandes crises se perpétue. A Dogon Douchi, une mauvaise année vers 1940 aurait obligé les éleveurs à aller

plus au sud à une époque où ce n'était pas courant, mais il s'agit de distances faibles, de l'ordre de 20 kilomètres jusqu'à la frontière du Nigéria voisin. Mais c'est le seul exemple qui m'ait été donné (bien fragile, le témoignage étant peu assuré) où des trajets exceptionnels auraient été réutilisés ensuite en année normale, comme après 1973. Boutrais évoque un processus « normal » d'extension du domaine pastoral, les crises aboutissant à cette extension ((Boutrais, 2007a) ; cette idée d'un processus structurel déclenché par des crises a été développée pour d'autres régions d'Afrique de l'ouest, cf. (Benoît, 1979) ou (Bernus, 1999)). Pourtant, au moins dans notre zone, ce processus tel qu'il a été bien décrit par Boutrais n'a rien d'habituel, n'avait pas été observé au vingtième siècle, et ne s'est pas répété depuis. Bien sûr, les sécheresses ont amplifié un phénomène de migration des Peuls vers le sud, observé dans toute l'Afrique de l'ouest, qui avait d'ailleurs commencé avant les sécheresses. Mais ce dernier s'est doublé d'une modification durable des schémas de transhumance dans les zones de départ et, plus que d'une simple expansion structurelle ou plus ou moins continue du domaine pastoral, il s'agit d'un véritable basculement que plusieurs facteurs peuvent expliquer.

D'abord, les risques de maladies en zone soudanienne étaient plus faibles qu'auparavant, la zone ayant subi depuis moins de 10 ans, dans les 3 pays, des traitements insecticides aériens pour la débarrasser des vecteurs des maladies parasitaires les plus graves. L'exploration vers le sud a montré aux éleveurs que ces régions leur étaient alors durablement ouvertes, alors qu'auparavant les maladies les avaient maintenues hors de portée. De plus, au delà des années de sécheresse exceptionnelles qui ont toujours existé dans la zone sahélienne, une longue période de déficit pluviométrique (la plus longue du 20^{ème} siècle) avait commencé à la fin des années 60. Elle a provoqué de vastes migrations de cultivateurs venus du nord du pays vers le sud, c'est-à-dire dans notre zone d'étude, les départements de Torodi, Say, Gaya, Boboye... Le symbole de cette migration a été le déclassement d'une partie de la réserve de Tamou appelée Ay Noma (cf. Chapitre 5.IV. 1 *Les errements de la gestion d'une zone tampon : la Réserve de Tamou*, p. 434). L'augmentation de la pression de l'agriculture sur les pâturages a été soudaine et durement ressentie par les éleveurs. Cette migration s'est bien sûr ajoutée à l'augmentation continue de la population qui elle aussi a concouru progressivement à resserrer l'espace pastoral. Mais il y a bien eu un « choc migratoire » qui a pu provoquer une réaction de recherche de nouvelles destinations.

* * *

Dans cette première partie de notre analyse à une échelle régionale, nous avons donc découvert depuis quand le Parc est devenu une destination de transhumance pour les éleveurs de la région. Leur fréquentation du Parc est relativement récente puisqu'elle a commencé en 1973 avant de se renforcer progressivement et de devenir une destination « normale » à partir de 1984. Si les grandes sécheresses ont été des évènements déclencheurs de la recherche de

nouvelles destinations, c'est en fait une conjonction de facteurs qui a permis l'ajout du Parc au « domaine pastoral ».

Cette vision historique a jusqu'ici été centrée sur le Parc. Nous allons maintenant élargir le point de vue pour chercher à comprendre la structure de ce « domaine pastoral ».

II. Décrire la mobilité à différentes échelles : du déplacement individuel au schéma régional de mobilité

Je vais dans cette partie définir certains concepts utiles pour comprendre la mobilité en m'interrogeant sur le sens des termes utilisés habituellement pour décrire un déplacement : destination, zone d'accueil, rythme de déplacement... Puis, je vais introduire des outils pour pouvoir la décrire à une échelle régionale.

Je signale dès à présent qu'un élément du déplacement des troupeaux, les trajets, n'a pas été exploré en détail alors que dans les travaux antérieurs réalisés par le projet Ecopas, ils sont nettement mis en avant. Plusieurs raisons ont conduit à ce choix. D'abord, une difficulté opérationnelle : reconstituer des trajets à cette échelle est extrêmement difficile. En effet, les éleveurs interrogés font référence à des lieux dits, qui peuvent être des villages, mais aussi des points d'eau, des aires de pâturages, des cours d'eau... non répertoriés sur les cartes. Situer tous ces lieux est réalisable dans une petite zone, à l'aide de recoupements et d'une bonne connaissance du terrain, mais paraît très ardu à l'échelle de la zone d'étude. Même les villages ne figurent pas tous sur les cartes disponibles qui sont soit trop anciennes (les années 1960), soit dessinées à une échelle trop large. Enfin, la toponymie varie d'une région à l'autre ce qui limite encore l'utilisation des cartes et les recoupements. Mais une autre raison, plus profonde, m'a conduit à négliger cet aspect. Par rapport à mes objectifs les trajets ne seraient un élément important que s'ils apparaissent comme une contrainte forte, comme un facteur important expliquant le choix des destinations ou de la fréquentation du Parc du W. Les enquêtes ont montré au contraire que les trajets sont variables dans le temps pour un éleveur, ou d'un éleveur à l'autre, et qu'ils ne contraignent les déplacements qu'à une échelle locale. Je détaillerai ce point dans le chapitre 5 (Chapitre 5.V. *Des erreurs ou des intentions inavouées*

Après avoir étudié quatre situations concrètes, où le Parc a tenté d'agir sur la mobilité des éleveurs pour diminuer leur entrée dans le Parc, je vais proposer maintenant des arguments pour montrer que le Parc, en mettant en avant des solutions techniques inaptes à résoudre le problème de la fréquentation du Parc par les éleveurs, cherchant en fait à obtenir une évolution politique de la part du Bénin, considéré comme la destination alternative au Parc.

Les axes de transhumance, *p.* 456) car il nécessite une compréhension fine des facteurs de décision des éleveurs.

II. 1. Destination ou zones d'accueil successives ?

Pour analyser la mobilité des troupeaux, pour chaque village visité, j'ai commencé par lister les destinations fréquentées, indépendamment des trajets, des périodes et des distances qui seront étudiés plus loin. Par *destination*, j'entends ici le point le plus lointain du déplacement, sans impliquer qu'il soit toujours connu du berger au départ. Parler de *destination* peut induire en erreur pour d'autres raisons et il convient de bien définir les termes utilisés.

En effet, il existe deux types de transhumance : une *transhumance à campement stable* et une *transhumance à campement mobile*. Bien sûr, le troupeau est toujours mobile sur des parcours. C'est donc la position du campement de nuit qui permet de faire cette distinction.

Au cours d'une ***transhumance à campement stable***, l'éleveur choisit un lieu d'accueil, et y campe jusqu'à son retour. En général, mais pas toujours, il y construit une case faite d'une structure de bois recouverte de nattes. Rarement, il construit également un parc de nuit pour les animaux. Il y reste plusieurs semaines, au moins un mois, souvent trois ou quatre. Ce type de campement temporaire, et le lieu où il est installé, est appelé *ruumirde* en *fulfulde*. Il est installé en hivernage, quand la quantité de fourrage est suffisante pour limiter les déplacements quotidiens nécessaires.

Au cours de la ***transhumance à campement mobile***, l'éleveur ne construit aucune case, et se contente de s'abriter sous une bâche. Le campement lui-même n'est alors visible que par le foyer et les pieux fixés au sol où sont attachés les veaux. Ces campements sont appelés *ho'dorde*. L'éleveur est libre alors de le déplacer plus souvent, restant parfois seulement 3 jours au même endroit.

En saison chaude, les éleveurs ne pratiquent que la transhumance à campement mobile, se déplaçant sans cesse à la recherche de pâturages, les déplacements étant permis même en cette saison par l'abondance des points d'abreuvement, alors surtout les puits. Certains, mais pas tous, finissent par se fixer à un endroit en pleine saison des pluies, quand le fourrage est suffisant. Les deux types de transhumance peuvent ainsi se succéder dans le temps.

Comment dans ces conditions définir les termes de destination, village ou région d'accueil ? Au cours des enquêtes je demandais à un éleveur jusqu'où il allait pendant la transhumance. Il s'agissait ici du lieu le plus éloigné qu'il avait atteint. Puis je demandais à quel rythme il se déplaçait, et quel type de campement il utilisait, *ho'dorde* (campement temporaire) ou *ruumirde* (campement stable).

Dans une transhumance à campement stable, la définition est aisée : il y a bien un lieu d'accueil, que les éleveurs désignent souvent par le nom du village voisin, de l'aire de pâturage ou encore du puits. La définition est plus délicate dans le cas d'une transhumance mobile. Je n'ai pas reconstitué les trajets ou le temps resté à chaque campement, qui auraient permis de détecter une région privilégiée, ou un « centre de gravité » aux déplacements. Les déplacements sont présentés par les bergers comme opportunistes, et sans limitation a priori. Toutefois, à différentes occasions, j'ai tenté d'en savoir plus : il semble alors apparaître qu'ils

restent dans un périmètre restreint, autour d'un village et de son marché qu'ils fréquentent régulièrement ou dans une région connue. En effet, ils citent en général spontanément un village autour duquel ils sont restés, ou la circonscription administrative dans laquelle ils étaient, ce qui rend plausible la notion de région ou de zone d'accueil, aux limites floues. Ce sont donc ces noms de lieux que j'ai pris comme destination dans ce cas, mais il faut garder en mémoire plutôt l'idée de *zone d'accueil*.

Lorsqu'après une transhumance mobile, l'éleveur se fixe, on peut alors parler de **deux zones d'accueil**, correspondant à des saisons particulières. On pourrait certainement imaginer des transhumances comptant un plus grand nombre de zones d'accueil successives, correspondant aux différentes saisons pastorales : vaine pâture ou saison froide puis saison chaude, hivernage etc. Mais je n'ai rencontré que des transhumances comptant au maximum deux zones d'accueil : la première est réellement une zone, aux limites floues, la seconde est un lieu précis. Autour du Parc, comme les éleveurs partent souvent en saison chaude, ils vont immédiatement vers le lieu le plus lointain, le plus au sud, puis remontent plus tard vers le nord pour diverses raisons : fuir une zone trop cultivée, les insectes ou les maladies plus fréquents vers le sud. La seconde zone d'accueil est alors moins lointaine que la première et la « destination », le point le plus éloigné de leur transhumance, est alors toujours la première zone d'accueil. Mais dans d'autres régions, la première zone d'accueil peut être la plus proche : c'est le cas par exemple de certains éleveurs de Birni N'Gaouré qui, après la vaine pâture dans le dallol Bosso fréquentent d'abord le Zarmaganda à la recherche de résidus de culture plus tardifs, avant d'aller plus au nord dans la zone pastorale.

II. 2. Des pôles d'accueil

Un éleveur peut donc fréquenter une région d'accueil, qui lui est propre, facile à définir à un niveau personnel. J'ai représenté sur des cartes l'ensemble des trajets qui m'ont été annoncés pendant les enquêtes. Je présente des extraits de ces cartes en annexe 3 (cf. p. 561). En l'état, la multiplicité des trajets possibles les rend difficile à lire et à interpréter.

J'ai constaté qu'il ressort, à l'échelle de la zone d'étude, plusieurs **régions d'accueil** souvent citées par les éleveurs, que l'on peut interpréter comme des **pôles de ressources** de grande étendue attirant des éleveurs venus de loin (cf. Carte 6. Mobilité actuelle des éleveurs., p. 127). Ces ressources, non mobilisées pour d'autres usages (il s'agit de zones délaissées pour les usages agricoles concurrents pour l'espace), contrairement aux ressources voisines des villages de départ des bergers transhumants pour des raisons de dynamiques locales, sont disponibles pour les éleveurs qui s'y concentrent.

Ces pôles sont individualisés car ils sont séparés par des régions non citées par les éleveurs, et donc apparemment peu fréquentées comme destination. Mais il est probable que des enquêtes plus nombreuses, et plus fines, modifieraient la liste des pôles représentés sur la carte. Je suppose que ces pôles sont les plus importants car ils sont les plus fréquemment et les

plus spontanément cités par les éleveurs mais il s'agit avant tout d'une représentation commode contingente de l'échelle de la carte et de la précision des informations recueillies. Chacun de ces pôles d'accueil pourrait, à une échelle plus fine, être décomposé en destinations plus précises car elles ne sont pas utilisées dans leur globalité par chaque éleveur. Bien souvent, un éleveur, ou les éleveurs d'un village, ont plutôt l'habitude de ne fréquenter qu'une partie de la région, le terroir d'un seul village au sud de Torodi par exemple, ou bien seulement la partie béninoise du Parc du W.

Ces grands pôles de ressources ne doivent pas faire oublier que dans toute la région étudiée, et en périphérie de presque chaque village, il existe des aires pastorales de plus petite étendue. Trop exiguës, pauvres en fourrage, ces dernières ne peuvent accueillir que des troupeaux de petite taille et ne sont utilisées que par les éleveurs voisins dont les bêtes ne partent pas en transhumance, et notamment par les troupeaux non peuls.

Sur la Carte 6 (p. 127), j'ai représenté les principaux pôles accueillant les éleveurs auprès de qui j'ai mené des enquêtes. Bien souvent, plusieurs destinations coexistent pour un même village ou une même commune. J'ai représenté les destinations les plus fréquentes telles qu'elles ont été classées à ma demande par les personnes interrogées.

Cette hiérarchie est importante à faire exprimer. D'abord car elle permet de classer les différents pôles possibles selon leur attractivité. De plus, interrogées sur les destinations des éleveurs dans leur village ou leur commune, les personnes interrogées ont spontanément tendance à citer les destinations les plus lointaines, quel que soit le nombre d'éleveurs qui la fréquente réellement. Il semble bien que les transhumances lointaines sont valorisantes pour les éleveurs (et/ou « victimisantes »), et que leur prestige ou leur portée symbolique pour exprimer les problèmes des Peuls les font alors surestimer. Les destinations les plus lointaines sont citées en premier lors des enquêtes, même si elles sont très minoritaires, voire exceptionnelles : cela a été le cas par exemple dans la commune de Golle, où dans les deux villages d'enquêtes, les personnes interrogées nous ont parlé des transhumances vers le Parc, qui ont été en fait pratiquées par un seul éleveur des villages environnants, qui l'a d'ailleurs arrêtée depuis plusieurs années. De plus, suite à la présentation que je faisais de mon travail et de mes enquêtes, en relation avec le Parc du W, les personnes interrogées avaient tendance à commencer par citer le Parc comme destination, négligeant les autres lieux possibles.

Parfois les destinations possibles sont très diverses : c'est le cas notamment à l'ouest de la zone, pour les éleveurs dont les destinations s'échelonnent du sud Torodi, à Suudu Fandu (dans la région de Fada N'Gurma), puis vers le Parc d'Arly ou plus loin encore au Togo. Ces pôles sont souvent cités ensemble, comme s'ils étaient situés sur un même axe que l'on peut parcourir plus ou moins loin selon les années, selon les éleveurs ou pour un même éleveur. J'ai donc dû les rassembler sur la carte sous la forme d'une seule couleur, différenciant seulement le pôle de Torodi des autres, car il est le plus proche, au Niger, et implique des contraintes différentes. Cette succession de pôles accessibles sur un même axe a été repérée également à l'est pour

des périodes antérieures (cf. Carte 5. Mobilité des éleveurs entre les deux sécheresses (1973 et 1984)., p. 126). Cette notion d' « axe de pôles successifs » est différente de la notion d'axe de transhumance souvent utilisée pour évoquer des trajets obligés ou des couloirs de passage (cf. Chapitre 5.V. *Des erreurs ou des intentions inavouées*

Après avoir étudié quatre situations concrètes, où le Parc a tenté d'agir sur la mobilité des éleveurs pour diminuer leur entrée dans le Parc, je vais proposer maintenant des arguments pour montrer que le Parc, en mettant en avant des solutions techniques inaptes à résoudre le problème de la fréquentation du Parc par les éleveurs, cherchant en fait à obtenir une évolution politique de la part du Bénin, considéré comme la destination alternative au Parc. Les axes de transhumance, p. 456). Il s'agit plutôt ici de montrer l'éventail de choix dont disposent les éleveurs et comment il se décline le long d'un axe linéaire (ici plus ou moins nord-sud).

On voit donc ici que le Parc du W est une région d'accueil, un pôle de ressources, mais qu'il est loin d'être le seul dans la région. Par rapport à l'analyse de la première partie de ce chapitre, nous sortons donc ici d'une vision centrée sur le Parc, qui a été celles des recherches précédentes menées dans la région, souvent à la demande du Parc. Nous détaillerons par la suite les caractéristiques de chacun de ces grands pôles tels qu'elles nous ont été décrites par les éleveurs.

II. 3. Les aires d'attraction des pôles d'accueil

L'aire d'attraction d'un pôle représente l'ensemble des villages d'origine des bergers qui le fréquentent, en année normale, et quelles que soient la saison ou le type de transhumance pratiquée. Comme dans un lieu donné il existe plusieurs destinations possibles, les aires d'attraction peuvent se superposer partiellement. Les informations recueillies avaient pour objectif de me permettre de décrire l'aire d'attraction du Parc du W, mais elles me donnent aussi des informations à propos des aires d'attraction d'autres pôles. Je peux ainsi circonscrire l'aire des plateaux du Ziguï et du Fakara, car elle est incluse dans l'aire du Parc mais je peux seulement donner une dimension minimale pour les autres car je n'ai pas pu les circonscrire de tous côtés.

Les distances de déplacement sont très variables, entre les transhumances locales de 10 km sur les plateaux du Fakara ou du Ziguï²⁷ et les transhumances de 250 kilomètres²¹ vers la zone pastorale ou encore les transhumances de 320 km jusqu'au Togo.

La distance maximale que peuvent parcourir les éleveurs de bovins en transhumance pourrait probablement être supérieure à ce qu'on observe ici. En effet, par comparaison, les troupeaux ovins voyagent du Mali jusqu'au Nigéria ou au centre Bénin, en parcourant une

²⁷ Pour lesquelles l'expression même de transhumance est sujette à discussion ; cf. Chapitre 4.III.2.2. *Type 2. Transhumance locale*, p. 294, où je propose de définir comme transhumance un déplacement qui rompt l'approvisionnement laitier de la famille par le troupeau.

distance qui atteindrait 600 kilomètres d'après les éléments donnés par les bergers moutonniers²⁸. Les bovins pourraient parcourir des distances supérieures. On voit ainsi que potentiellement, les éleveurs rencontrés pourraient accéder à chacun des pôles représentés, d'où qu'ils viennent. Il est certain que l'aire d'attraction du Parc n'est pas limitée par la distance maximale de déplacement des bovins mais par d'autres facteurs. Elle pourrait donc s'agrandir à l'avenir.

Comme ils ne fréquentent pas tous le même pôle, on peut en déduire l'idée simple que plusieurs facteurs concourent à l'attractivité d'un pôle et notamment par exemple qu'une plus grande proximité rend un pôle plus attractif pour un éleveur. À l'inverse, certains éleveurs fréquentent un pôle qui n'est pas le plus proche, ce qui montre que certains pôles sont plus attractifs que d'autres, au moins pour certains éleveurs. C'est le cas du pôle Togo qui attire des éleveurs pourtant plus proches du Parc du W ; c'est le cas également du Parc du W qui attire des éleveurs proches des plateaux du Fakara et du Zigui. Nous essaierons de comprendre dans la partie IV (*L'attractivité des espaces pour les pasteurs*, p. 167) ce qui rend un pôle plus ou moins attractif pour un éleveur.

C'est dans la partie commune à deux aires d'attraction qu'on observe des éleveurs qui ont à choisir entre deux pôles à l'attractivité voisine et donc « concurrents ». J'ai particulièrement exploré la limite entre les aires des pôles du sud (Parc du W, Bénin, Burkina et Togo) et les pôles du nord (zone pastorale).

III. L'aire d'attraction du Complexe du W

III. 1. Description de l'aire d'attraction du complexe du W

L'aire d'attraction du Parc du W a été délimitée à l'aide d'enquêtes qui n'ont pas été exhaustives comme le montre la Carte 6 (Mobilité actuelle des éleveurs., p. 127). Sa forme n'est pas régulière autour du Parc, ce qui montre que la distance n'est pas le seul facteur de choix d'un pôle pour un berger. Il faut donc considérer avec prudence l'extrapolation entre les points d'enquêtes de la limite de l'aire, alors que des particularités locales sont toujours possibles. C'est par exemple le cas de la « double transhumance » (vers le sud et le Parc en saison chaude puis vers le nord en hivernage) que l'on ne rencontre que dans une petite région, vers la commune de Tessa. Il est probable que des éleveurs du Nigéria viennent également dans le Parc, même si les témoignages sont concordants pour dire que les éleveurs nigériens sont très peu nombreux. Mais je n'ai pas d'indices sur l'étendue de l'aire d'attraction dans ce pays, ce qui laisse une « zone d'ombre » dans toute la partie sud-est de l'aire représentée.

²⁸ Il s'agit bien ici de la distance entre le départ et la destination, la trajet aller-retour doit être multiplié par deux.

	Surface aire d'attraction (km ²)	Population	Bovins	UBT (toutes espèces)	Charge animale (hors aires protégées) (UBT/km ²)	UBT /habitant
Niger	26 924	1 690 422	572 530	627 062	23	0,5
Bénin	10 806	223 734	201 017	176 346	38	0,8
Burkina	6 924	150 300	894 80	97 894	22	0,6
Ensemble de l'aire d'attraction	44 654	2 064 456	863 027	901 302	25	0,5

Tableau 2. Quelques indicateurs descriptifs de l'aire d'attraction du Parc du W.

(Cf. Annexe 4, p. 563 pour les chiffres par commune ou département, ainsi que les méthodes d'estimation)

L'aire d'attraction recouvre environ 60 000 km² au total, auxquels il faut soustraire 20 000 km² pour le complexe du W, soit une superficie non protégée de 40 000 km² environ (cf. Tableau 2, ci-dessus). Les éleveurs les plus éloignés parcourent 180 km pour atteindre la bordure du Parc (en provenance de la commune de Tibiri au Niger, cf. Carte 6, p. 127), et leur déplacement jusqu'au cœur du Parc atteint 220 km. Cela correspond à un temps de déplacement de 9 et 12 jours de marche pour un éleveur avec un troupeau qui parcourt environ 20 km par jour. Parfois cette durée correspond à la réalité mais le temps de trajet peut être beaucoup plus long selon le rythme de déplacement de l'éleveur.

J'ai estimé la population ou le bétail de l'aire d'attraction en appliquant aux chiffres disponibles par commune ou département un pourcentage correctif correspondant à la superficie qui fait partie de l'aire d'attraction. Cette estimation est relativement grossière et ne tient pas compte des différences de répartition des effectifs au sein de la commune. L'aire d'attraction regrouperait alors en 2007 une population estimée à 2 millions d'habitants²⁹ et 900 000 bovins environ. La charge animale moyenne, hors exploitation des pâturages des aires protégées, serait de 25 UBT/km², 22-23 UBT/km² au Niger et au Burkina Faso mais jusqu'à 38 UBT/km² au Bénin. En incluant le Parc du W, la charge moyenne devient 14 UBT/km². Ces chiffres semblent compatibles avec les charges potentielles avancées par la littérature (de l'ordre de 40 UBT/km² ou 2,5 ha/UBT pour la région nord soudanienne (Breman et de Ridder, 1991)), mais rappelons que ces charges sont difficiles à interpréter vu la diversité des milieux et la mobilité qui répartit le bétail sur des aires différentes selon les saisons. Ces chiffres peuvent servir de comparaison avec d'autres zones et seulement en termes d'ordres de grandeur régionaux car ils sont extrêmement variables entre communes, de 9 UBT/km² à Kantchari et 264 UBT/km² à Namounou.

²⁹ En incluant la population de la rive droite de Niamey, qui compte à elle seule 358 000 habitants. Les citoyens possèdent également du bétail, leur inclusion est donc justifiée. La deuxième ville de la zone d'étude, très loin derrière, est Dosso avec seulement 46 000 habitants.

L'aire d'attraction du Parc du W est située principalement au Niger, qui en comprend environ 60 % de la superficie non protégée, contre 24 % au Bénin et 16 % au Burkina Faso. En effet, les Béninois et les Burkinabés fréquentent d'autres pôles, parfois plus lointains, situés plus au sud. La proportion des bovins de l'aire d'attraction, c'est-à-dire les animaux fréquentant potentiellement le Parc, correspond à peu près à cette proportion. Le Niger comprend 82 % de la population en raison de la présence de Niamey qui compte à elle seule 716 000 habitants et est de très loin la plus grande ville de la région. Notons que ces chiffres quantifient pour chaque pays l'importance potentielle du Parc mais non son importance réelle car bien sûr, l'ensemble des bovins ou des habitants ne sont pas concernés par le Parc.

III. 2. L'effet domino

Il arrive qu'un troupeau fréquente une région située plus au sud, dont les éleveurs se déplacent également en se dirigeant à leur tour un peu plus au sud. Je me suis demandé s'il s'agit d'un lien de cause à effet, que l'on pourrait appeler *effet domino* : des éleveurs d'une région se déplacent-ils poussés par l'arrivée d'autres éleveurs dont la présence augmenterait la compétition pour les ressources ?

En fait, les données des enquêtes infirment cette hypothèse. C'est surtout la pression agricole qui pousse les éleveurs à partir. Voici ce qu'en disent par exemple les éleveurs du village d'Afini, au Burkina Faso, fréquenté par de nombreux éleveurs nigériens, tel que je l'ai noté dans un compte-rendu d'enquête :

Lors de l'enquête collective, je demande quel est l'impact de la venue des nigériens sur le village. L'un d'eux dit d'abord que si les Nigériens ne venaient pas, ils pourraient rester sur place, car le fourrage suffirait. Puis, après discussion des participants, ils concluent tous qu'ils partiraient quand même en transhumance car l'herbe ici « n'est pas utile » (*c'est à dire de mauvaise qualité nutritive*). « C'est la présence des champs qui détruit le *raniere* » (*Andropogon gayanus, principale graminée pérenne recherchée par les éleveurs*) « car on cultive là où il pousse. L'espace libre qui reste, ce sont les *ferro* (*les plateaux latéritiques*) où la bonne herbe ne pousse pas. Même s'il y a trop de vaches, elles peuvent manger tout ce qui est disponible mais elles ne tuent pas les souches de *raniere*. D'ailleurs même en 84, alors qu'il y avait encore de la brousse à cette époque, (*et que les éleveurs nigériens ne venaient pas encore dans la zone*) les Peuls partaient déjà en grande transhumance car la pluie commence plus au sud ». A ma demande, ils concluent donc qu'ils sont d'accord sur le fait que ce ne sont pas les Nigériens qui les font partir.

Comme on le voit, les discours peuvent être ambigus, la responsabilité des éleveurs nigériens sur la mobilité des éleveurs burkinabés étant d'abord affirmée, puis niée. C'est donc une étude historique des déplacements des éleveurs qui permet de répondre vraiment à cette question.

À Mardaga et Fatouti (villages du sud du pôle nommé « Kotchari », au Burkina Faso), les éleveurs interrogés nous ont expliqué que la transhumance vers le sud existait bien avant 1984, c'est-à-dire bien avant l'arrivée massive des nigériens. De même, dans certains villages au moins, ces déplacements datent d'avant les sécheresses des années 70, comme c'est le cas d'après mes enquêtes dans le village de Foubia et dans les villages proches du sud de Niamey. De plus, les éleveurs locaux partent vers le Burkina Faso en saison chaude alors que c'est plutôt aux premières pluies qu'arrivent les éleveurs étrangers venus du Nord dans les terroirs. Enfin, les éleveurs de la région de Banikoara, Kandi et Kérou au Bénin nous ont dit qu'ils voyaient très peu d'éleveurs nigériens dans leur terroir, car les nigériens vont principalement dans le Parc du W et les forêts classées. Pourtant, ils partent bien en transhumance en saison chaude, vers le sud.

Mais alors, pourquoi les éleveurs d'une zone quittent-ils un lieu qui pourtant satisfait d'autres éleveurs venus du Nord pour y passer la saison difficile ? Je propose deux hypothèses pour répondre à cette question.

D'abord, chaque éleveur cherche à maximiser les ressources pour son troupeau et est donc prêt à parcourir « une certaine distance » pour aller chercher du fourrage plus précoce ou plus abondant. Le gradient de pluviométrie Nord-Sud fait que l'herbe est toujours plus abondante et précoce au sud. Certes on peut objecter que les éleveurs ne partent pas toujours en transhumance puisqu'avant 1973 beaucoup d'éleveurs de la région ne se déplaçaient pas et se contentaient de s'écarter de la zone cultivée du village. Mais on peut affiner l'hypothèse en disant que ce déplacement systématique vers le sud a lieu au-delà d'un certain seuil de pénurie dans leur terroir, atteint aujourd'hui dans tous nos villages d'enquête.

Mais cette hypothèse n'est pas suffisante car cette limite maximale qu'un éleveur ne voudrait pas dépasser ne s'applique pas vers le Nord, tous les bovins pouvant s'accoutumer aux conditions de la zone pastorale, et tous pouvant aller aussi loin qu'ils le souhaitent. La limite principale est alors le courage du berger, certains parcourant de grandes distances parce qu'« on croit toujours que plus loin, ce sera mieux », comme me le dit un éleveur parlant du temps d'avant même les sécheresses alors qu'il y avait de l'herbe et de l'espace en suffisance.

Une deuxième hypothèse, complémentaire, est alors nécessaire. Les éleveurs qui viennent du Nord ne voudraient pas dépasser certaines limites, et ne pourraient pas fréquenter les pôles les plus au sud, en raison du risque sanitaire, qu'ils jugent plus fort pour eux que pour les éleveurs de leur zone d'accueil. J'inclus dans ce risque sanitaire le risque de contracter des maladies parasitaires plus fréquentes au sud de la zone sahéenne et en zone soudanienne, mais aussi l'idée d'accoutumance des animaux envers des pâturages propres à leur région de départ, les bovins ne supportant pas les pâturages verts trouvés plus au sud. Un éleveur de Ndounga explique ainsi par exemple qu'il n'aimait pas aller vers le sud avant les sécheresses, car dès Say (à peine 25 km plus au sud), les bovins tombaient malades. C'est ce que m'explique

également un éleveur de Birni N’Gaouré, au Niger, comme je le rapporte dans cet extrait d’enquête :

« Une année, il est allé passer la saison chaude à Golle (*une vingtaine de kilomètre vers le sud, sur le plateau également*). Ils ont effectivement trouvé de l’herbe haute de 30 cm, avec de bonnes espèces, mais malgré tout, elle ne plaisait pas aux bêtes. Finalement ils sont restés seulement une semaine avant de retourner vers le Nord. Pourtant, ce sont les mêmes sols, les mêmes herbes : « Dieu seul sait ce qui fait ça ».

Les zootechniciens confirment d’ailleurs cette idée d’accoutumance nécessaire, les animaux ayant besoin d’une flore microbienne du rumen adaptée aux fourrages ingérés, et pouvant acquérir une certaine immunité face à des parasites qu’ils rencontrent habituellement.

III. 3. Évolution de l’aire d’attraction du Parc du W

Avant 1973, le Parc du W n’est pas un pôle d’attraction

Nous avons vu en partie I.3.1. (*La transhumance avant 1973*, p. 122) qu’avant l’éradication des glossines, qui a débuté probablement vers 1968, aucun berger ne va régulièrement dans le Parc. Il existe sûrement quelques éleveurs voisins du Parc, à Boumba, Karey Kopto ou Moli Haoussa au Niger, Kotchari, Botou ou Tapoa Djerma au Burkina Faso, Kandérou au Bénin... pour qui le Parc est seulement la « brousse » du village, comme chaque localité à l’époque en avait en périphérie du terroir. Personne ne sait à l’époque que cette zone est protégée, les forestiers eux-mêmes n’y viennent que quelques mois par an, en raison de la nuisance des insectes et des risques de maladies. A l’époque, ces villages voisins sont peu nombreux, en raison des risques sanitaires de la région, et bien moins peuplés qu’aujourd’hui. Aucun d’entre eux n’est peul, et les Peuls y sont absents ou peu nombreux, vraisemblablement quelques familles au maximum avec de petits troupeaux. Pour les quelques Peuls qui vivent là en permanence, aller dans le Parc n’est pas une transhumance, puisqu’il s’agit de la périphérie du village où en général on revient la nuit. On peut y rester quelques jours mais le contact avec la famille est maintenu. Parfois, ces villages sont des lieux de transhumance de petite amplitude pour des bergers venus d’un peu plus loin comme de Fonougo à Kandérou au Bénin. Là encore, les bergers ne s’éloignaient pas du village où ils venaient surtout pour conclure des contrats de fumure avec les villageois et ne s’éloignaient guère des zones cultivées.

Au Niger, d’autres bergers pourtant, venus de plus loin, déclarent être déjà venus dans le Parc avant 73. On l’a dit, ces rares témoignages sont imprécis, parfois douteux du point de vue de la chronologie. Mais il est vraisemblable que quelques-uns y avaient fait des incursions, qui ressemblent à des explorations de jeunes gens aventureux qui tentaient d’aller voir si, « *un peu plus loin, c’est peut-être mieux* », comme me l’a dit un éleveur. Ils venaient de Tamou ou Bassi (40 km), Dialloho (70 km), c’est certain (cf. Carte 4. Mobilité des troupeaux avant 1973., p. 125). Voire même de Foubia (90 km) ou Guéchémé (130 km), où deux éleveurs pensent qu’ils étaient déjà venus dans le Parc à cette époque. Mais pour des éleveurs qui viennent de si

loin, il s'agissait d'explorations à partir de leur lieu habituel de transhumance, d'ailleurs transhumance irrégulière, vers Botou peut-être pour le premier, vers Gaya pour le second. Mais peut-on parler d'aire d'attraction ? J'ai défini cette aire actuellement à partir des transhumances en année normale. On pourrait y inclure ceux qui y viennent régulièrement, même si ce n'est pas tous les ans. Mais à l'époque, ces explorations étaient probablement faites « tous azimut », visitant selon les impulsions des jeunes bergers de nombreuses destinations inédites. On me l'a dit, certains avaient poussé jusqu'au Togo, à l'époque, quelques-uns avaient visité ces régions, en tant que berger au cours de trajets de commercialisation qui les poussaient à aller vers le sud pour atteindre les pays acheteurs, Nigéria, Bénin, Togo... Mon informateur de Diallahoy a exploré aussi vers l'est, vers le Fakara, et y serait peut-être retourné car la région était plus riche que les plateaux de Say, s'il n'avait pas commencé à avoir accès au Parc à la même époque. Bref, l'exploration de quelques-uns est normale mais ne suffit pas à constituer un pôle d'attraction, et je ne pense donc pas qu'on puisse parler d'aire d'attraction à l'époque.

Les pôles d'attraction d'avant 1973

Je l'ai dit, la plupart des éleveurs de notre zone d'étude ne pratiquaient pas la transhumance, restant à proximité des villages. Mais certains se déplaçaient et on peut voir émerger certains pôles d'accueil. Le plus important, au nord de notre zone, est le pôle de la « zone pastorale », au-delà de la limite nord des cultures, vers les isohyètes 250 ou 300 mm/an. Les éleveurs allaient même jusqu'au Mali, où la richesse fourragère est meilleure. Un autre pôle ressort à l'ouest, celui de Suudu Fandu, où l'on pourrait inclure Kantchari, qui attirait certains groupes d'éleveurs de l'ouest nigérien, notamment les *Diallobe* de Torodi et Bittinkoji, que certains désignent comme les plus mobiles de la région, pour des raisons culturelles et parce qu'ils avaient les plus gros troupeaux, cultivant moins, certains étant nomades à l'époque. Plus au nord, les vieux bergers évoquent le pôle de Kokoro, où des mares et des terres salées attiraient beaucoup d'éleveurs avant que les alentours des mares ne soient cultivés. A l'est, j'ai identifié un pôle dans la région de Gaya ou du Nigéria à la même latitude, qui attirait les éleveurs de Dogon Doutchi, les seuls à faire de vraies transhumances dans cette région. D'abord parce que la densité de population y étaient plus fortes qu'ailleurs. Dès 1943, 40 à 50 ans avant que la même tendance apparaisse dans le reste de la zone d'étude, la pression agricole a conduit le préfet et les chefs coutumiers de l'époque à commencé à protéger des aires de pâturage (qu'ils appellent *horum*) dans la plupart des villages peuls. Une autre raison de ces transhumances vers le sud déjà anciennes est l'origine des Peuls Deyebe de cette région : ils sont originaires du Sokoto, au Nigéria, au sud-est de ces communes, ayant migré au début du siècle. Leurs grands-parents connaissaient donc les régions situées plus au sud et n'ont pas eu de frein à y retourner en transhumance. Les transhumances de saison sèche auraient commencé dans les années 40, à la faveur d'une sécheresse peut-être. Enfin, il est possible que certaines zones du Ziguï, vers Farrey et Tessa, ait constitué un pôle attirant les

éleveurs du dallol ou de Dosso qui, parfois, semblaient aller un peu plus loin que la simple périphérie du village.

Naissance du pôle d'attraction du Parc

Après la sécheresse de 1973, le Parc est devenu un pôle d'attraction, quelques rares éleveurs y allant régulièrement, d'autres irrégulièrement, d'autres encore adoptant cette nouvelle destination au bout de plusieurs années. C'est dans les régions est du Parc que les bergers y sont allés en plus grand nombre, et plus régulièrement. Il s'agit de zones où les bergers pratiquaient déjà des transhumances : le dallol Bosso, les communes de Dogon Doutchi où l'espace était déjà saturé par les cultures. Ceux des grands plateaux du Ziguï (Farrey, Tessa par exemple) et vraisemblablement ceux du Fakara, y allaient aussi, mais de façon irrégulière. Plus à l'ouest, ce sont les éleveurs des environs de Niamey (Ndounga) qui ont commencé à y aller car c'est l'époque où les bords du fleuve ont commencé à être aménagés, les migrations et l'attrait de la capitale ayant accentué la pression agricole.

Remarquons que, contrairement à ce que j'avais supposé, l'extension de l'aire d'attraction n'a pas été graduelle de ce côté : entre les villages d'origine de ces éleveurs et le Parc, subsistaient des pôles d'attraction qui auraient pu arrêter les bergers : dans le Fakara pour ceux venus de Ndounga, le Ziguï pour ceux venus de Dogon Doutchi. Certes, certains s'en contentaient mais d'autres ont choisi d'aller directement au pôle probablement le plus riche, le Parc, et l'aire d'attraction a donc eu immédiatement son étendue maximale. La pression sur ces espaces intermédiaires devait déjà se faire sentir puisque certains bergers qui y résidaient en partaient eux-mêmes pour le Parc. Même après 1984, la provenance des bergers qui allaient au Parc n'a pas varié, seule la proportion a changé.

Au nord et à l'ouest du Parc par contre, il y a eu des étapes intermédiaires. D'après mes enquêtes, les bergers de Say, qui avaient exploré le Parc depuis plusieurs années, ont continué jusqu'en 1984 à ne pas dépasser la rivière Tapoa, et se cantonnaient encore à la Réserve de Tamou, où de plus en plus de bergers venaient en saison sèche. Pourtant, plusieurs facteurs concomitants ont concouru à pousser les bergers plus loin. La migration au Nord du Parc a commencé à cette période, avec l'installation de cultivateurs venus du Zarmaganda et la mise en culture des zones irriguées au bord du fleuve, jusqu'à Kollo, avec un afflux accru dans les cantons de Torodi et de Tamou. C'est à cette période que les villages du bord du Parc actuels, dans la réserve de Tamou, se sont créés progressivement par migration de petits groupes venus des villages-mères, dont ils restent encore aujourd'hui originaires et parfois dépendants (Casti Emanuela et Turco Angelo, 2003). La zone Ay Noma a été déclassée, et les premiers défrichements ont eu lieu. Turner a décrit précisément le processus (Turner, 1999) : le taux de mise en culture de la zone Ay Noma était de 2,5 % en 58-59, 7,7 % en 1975 et 33 % en 1992 d'après des photos aériennes. Le cheptel détenu par les résidents achetant à bas prix aux éleveurs venus du nord s'est accru, ajoutant la pression pastorale à la pression agricole : de 1967 à 1977 multiplication par 3 pour les bovins, par 2 pour les moutons, et par 4 pour les

chèvres, alors que dans le reste du Sahel le cheptel s'est maintenu ou a décliné. Mais c'est seulement après la sécheresse de 1984, qui a été plus grave que la précédente, obligeant les bergers à aller même au-delà du Parc pour beaucoup d'entre eux, que les bergers de la zone ont dépassé la Tapoa et ont fréquenté régulièrement le Parc. L'auteur montre le déplacement progressif des transhumances vers le sud en relevant le déplacement des camps des bergers dans la région et la régularité de leur fréquentation.

Plus à l'ouest, le pôle de Torodi a d'abord arrêté les bergers qui transhumaient vers le sud. Je manque de données dans cette zone pour la période entre les deux sécheresses. Vraisemblablement, les rares bergers qui fréquentaient les abords du Parc avant la sécheresse, comme les bergers interrogés de Foubia ont continué à aller dans les mêmes zones, et sont peut-être entrés dans le Parc. Mais, la plupart ont continué à aller vers Suudu Fandu comme avant la sécheresse ou ont commencé à aller vers Torodi. Les alentours de la rivière Sirba notamment, qui traverse le canton de Torodi, étaient en effet la zone la plus giboyeuse et riche en pâturages de la région, avec les derniers éléphants et les derniers lions en dehors du Parc. Là encore, c'est seulement après 1984 que l'aire d'attraction du Parc a atteint le canton de Torodi et Bittinkoji, et que les bergers les plus à l'ouest sont allés quant à eux jusqu'au Parc d'Arly.

Pourquoi cette légère différence de rythme entre l'est et l'ouest ? A l'est, et dans le sud du dallol Bosso, la fréquentation du Parc et des zones soudanaises en général s'est plus vite répandue. Deux facteurs pourraient expliquer cette différence. Le premier est la pression agricole. Le dallol était déjà saturé, tous les champs cultivables étaient utilisés, certains champs déjà épuisés, abandonnés. Dans les cantons de l'est, la densité moyenne est plus forte qu'à l'ouest. Ces bergers étaient plus mobiles que les autres et ont pu jouer un rôle d'entraînement sur les bergers des régions voisines qu'ils traversaient pour aller dans le Parc. Un second facteur pourrait être les pratiques sanitaires. En effet, à l'est, il semble que dès cette époque l'usage des médicaments antiparasitaires préventifs et curatifs ait été plus courant. Il est possible que leurs liens fréquents avec le Bénin et du Nigéria aient favorisé l'adoption des médicaments trypanocides, utilisés depuis plusieurs années déjà dans ces pays où sévissait la trypanosomose en permanence. Les nouveaux médicaments ont été en effet introduits d'après mes enquêtes par les éleveurs eux-mêmes et non par les projets ou les services vétérinaires, à travers leurs contacts avec d'autres éleveurs ou des commerçants. L'adaptation à de nouveaux pâturages (cf. partie suivante), qui a freiné les transhumances vers le sud, a ainsi pu être plus facile qu'à l'ouest.

Après 1984 encore, on aurait pu s'attendre à une extension progressive de l'aire d'attraction, suivant la dégradation progressive des ressources pastorales. Pourtant, l'aire ne s'est pas étendue et a gardé la même étendue. Elle a été en fait dès cette époque bornée par des régions où les bergers fréquentaient d'autres pôles d'attraction (la zone pastorale au nord,

les autres aires protégées du Burkina Faso à l'ouest) et les limites entre les aires d'attraction respectives de ces différents pôles sont restées remarquablement fixes.

III. 4. La limite entre les transhumances Nord et Sud

Je l'ai dit, c'est bien l'attractivité relative entre deux pôles tous deux accessibles qui gouverne les choix des bergers. Pour comprendre comment s'est fixée la limite entre deux aires d'attraction j'ai effectué des enquêtes spécifiques à la limite de l'aire du Parc, côté nord, là où elle voisine l'aire d'attraction de la zone pastorale. J'ai cherché à savoir s'il existait une « zone de transition », où coexisteraient deux directions de transhumance, et dans ce cas comment les bergers effectuaient leur choix. La coexistence de plusieurs stratégies devrait permettre de mettre en évidence des déterminants dépendants des choix des éleveurs alors qu'une séparation nette dans l'espace suggère de forts déterminants spatiaux. J'ai aussi cherché à comprendre pourquoi cette limite s'était fixée à cet endroit et si elle fluctuait au gré des conditions respectives dans les deux pôles.

Zone de transition ou ligne de partage des eaux

L'hypothèse de départ était que le facteur principal expliquant une direction de transhumance, nord ou sud, était la distance à parcourir. Dans ce cas, ce facteur étant progressif, j'avais imaginé que devait exister une vaste zone de transition dans laquelle les deux destinations seraient à peu près équivalentes pour les bergers et où je pourrais observer les deux directions, avec éventuellement un gradient du nombre de bergers choisissant l'une ou l'autre. Pourtant, c'est plutôt une séparation assez stricte des aires d'attraction que j'ai rencontrée, avec une transition seulement dans les communes du département de Dogon Doutchi.

Tout d'abord, un éleveur n'alterne jamais entre le Nord et le Sud, en année normale. On verra plus loin que, selon la perception des éleveurs, s'il existe des freins importants (l'accoutumance des bovins) pour empêcher un éleveur habitué au nord d'aller vers le sud, l'inverse n'est apparemment pas vrai. Pourtant, je n'ai rencontré aucun éleveur qui ait jamais alterné les deux directions. Ce type de frein doit donc bien exister dans les deux sens, nous y reviendrons.

A l'ouest de la zone d'étude, la limite entre les deux aires d'attraction est si nette qu'elle fait penser à une ligne de partage des eaux. On rencontre dans un village uniquement des éleveurs allant au nord, et dans le village voisin uniquement des éleveurs allant vers le sud. C'est le cas (d'ouest en est) à Niamey, entre les deux rives du fleuve ; entre Kouré et Karubedji, distants de 10 km ; entre Birni N'Gaouré et Fabidji distants de 13 km, entre Birniel Ibrahim et Birniel Alfari, distants de...2 km !, entre Mamanedey et Tessa, distants de 7 km. A l'est de la zone, j'ai rencontré un schéma de répartition moins ordonné : les deux directions coexistent actuellement à Farrey ; également à Doumega et Guéchémé. Les éleveurs de Maykalgo vont actuellement au nord mais ils ont pratiqué une double transhumance pendant longtemps (sud

en saison sèche puis nord en saison des pluies) ; par contre, les éleveurs de Tibiri iraient tous vers le sud ; cette diversité des stratégies, intra et inter villages, met en évidence l'existence d'une zone de transition qui s'étendrait environ de Karakara à Koré Mayroua, quelques kilomètres au nord de Maykalgo.

A l'ouest, je n'ai rencontré qu'un seul éleveur qui n'allait pas dans la même direction que les autres bergers du village : il s'agit du *rugga* de Hondobon, et je pense qu'il est un cas très isolé. La plupart des bergers vont vers le Parc d'Arly et je n'ai donc pas multiplié les enquêtes dans ce village.

La fixation de la limite

J'ai consacré beaucoup de temps à tenter de comprendre pourquoi les éleveurs avaient adopté des directions de transhumance divergentes d'un village à l'autre, et comment s'était fixée la limite parfois si nette entre les deux zones de transition. Cette question m'a paru importante pour comprendre les mécanismes qui pourraient à l'avenir modifier l'aire d'attraction du Parc. Bien sûr, avant d'avancer des explications, j'ai interrogé les éleveurs et d'autres informateurs. La réponse était quasiment invariable : *mboowka*, qui en *fulfulde* signifie *l'habitude*.

J'ai proposé l'idée que des contraintes techniques pourraient inciter les éleveurs à choisir l'une ou l'autre des destinations. Partir au Nord ou au Sud effectivement impose des contraintes et la prise en compte de risques très différents (cf. Tableau 3, p. 153).

Les avantages semblent plus nombreux au Nord : l'herbe est de l'avis de tous de meilleure qualité, abondante en hivernage et même un peu plus tard dans la zone pastorale, les risques de maladies et de dégâts aux cultures moins élevés, la quantité de travail moins grande. Si aller au Nord impose de passer la saison chaude au village, ou du moins dans la zone agricole, et donc de compléter l'alimentation, la pratique est courante et n'est pas un obstacle absolu.

Une différence décisive semble résider dans l'évaluation des risques qui sont de nature différente. Au nord, le risque majeur, cité par tous les éleveurs est celui de l'insécurité des régions frontalières avec le Mali, mal contrôlées par les deux États, régions de trafics transfrontaliers, de rébellion armée des Touaregs, de banditisme. Les bergers craignent le racket (fréquent) mais surtout le vol de tout le troupeau voire d'être tués. Le risque est peu probable (je n'ai pas rencontré un berger qui ait eu réellement un problème, sur 7 bergers interrogés mais aussi des dizaines d'éleveurs ayant assisté aux enquêtes) mais fort (troupeau volé en totalité ou presque, berger tué). Vers le sud, le risque est probable, mais plus faible (amendes des forestiers ou après dégâts aux cultures, maladie du bétail). Chaque personne évalue les risques que prennent les autres plus élevés que ceux qu'il prend lui-même.

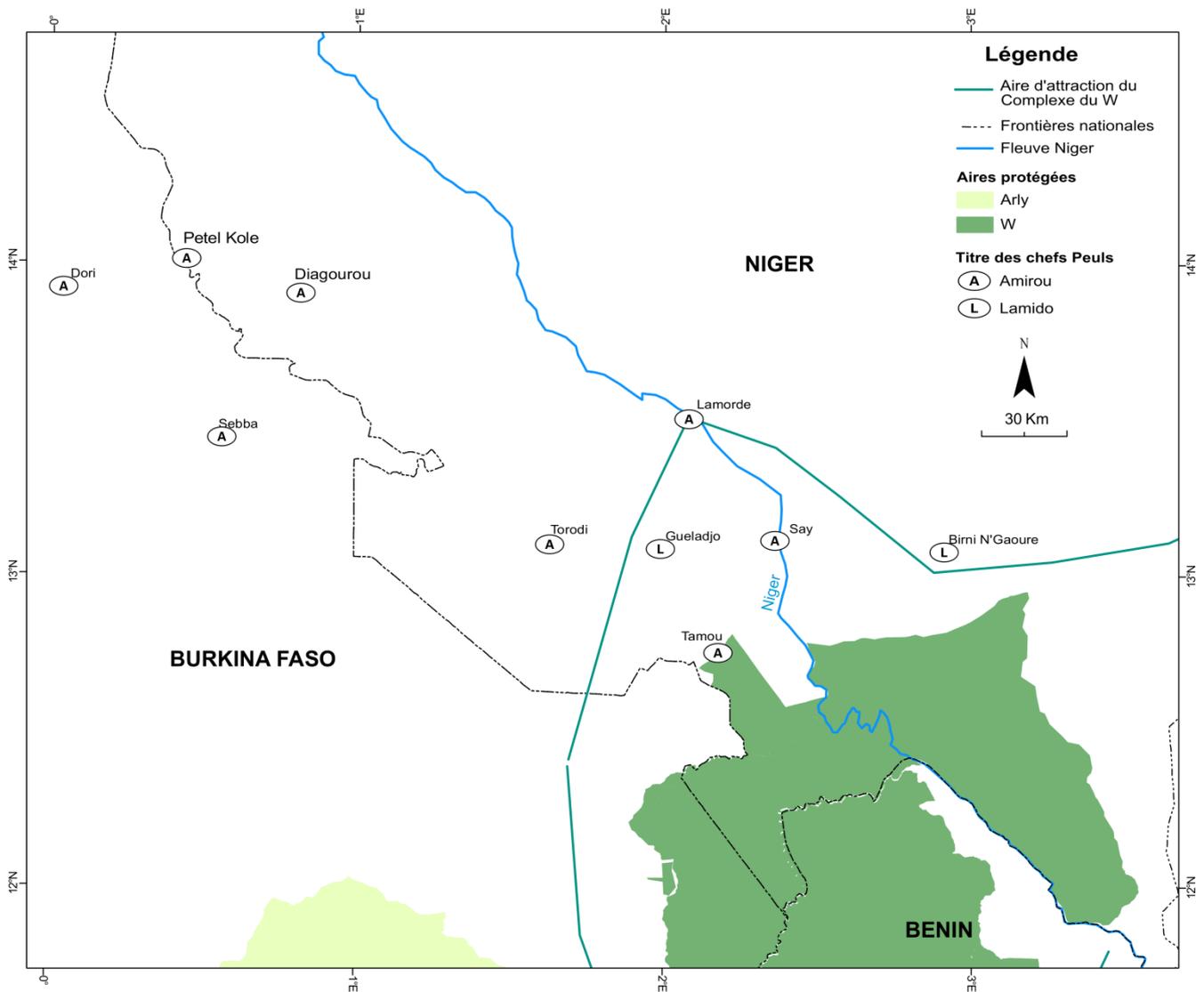
Contraintes et motivation du berger	Nord	Sud
Fourrage	Herbe de meilleure qualité Nécessité de compléter en saison chaude	Plus d'arbres en saison chaude en l'absence d'herbe Fourrage dès la saison chaude
Eau	Manque d'eau au retour : contrainte de période, de choix d'itinéraire (nécessite une bonne connaissance)	Risque de manque d'eau en saison chaude
Travail	Pas de surveillance, pas de détiquage	Surveillance, détiquage, exhaure en saison chaude
Risques	Vol du troupeau entier, meurtre du berger par des bandits Amendes modérées suite aux plaintes des cultivateurs en cas de dégâts aux cultures,	Pas de vols Amende forte par les forestiers dans les Parcs Amendes modérées en cas de dégâts aux cultures plus probable que dans le Nord en raison du manque d'espace pastoral Perte de quelques animaux : forestiers au Bénin, maladies, épuisement de bêtes en mauvais état
Confort	Eloignement des villages : peu de nourriture, pas de vêtements, médicaments...	Proximité des villages

Tableau 3. Comparaison des contraintes spécifiques aux transhumances vers le nord et vers le sud.

Au cours des enquêtes, je suggérais alors que si la même stratégie était uniforme dans le village, et différente du village voisin, il ne devait pas s'agir d'un choix personnel des éleveurs mais bien d'un déterminant local. Il arrivait alors que certains, éleveurs de la race djéli comme à Ndounga, avançaient que les vaches bororo de leurs voisins ne pourraient pas aller vers le sud comme eux... avant de reconnaître que la race n'y faisait rien puisque des bororo d'autres

régions vont dans le Parc. Il s'agissait selon eux donc plus du problème de l'accoutumance des vaches à une région, qui les cantonnaient dans leur choix uniforme. Explication qui, de l'habitude du berger nous ramenait à l'habitude de la vache... J'ai pu supposer parfois qu'on me proposait un obstacle physique : ici, la ville de Niamey, là la route, ailleurs le fleuve. Même s'il ne s'agissait que de limites apparentes et très localisées, nous les avons examinées, car pourquoi ne pas imaginer de multiples limites physiques ? Mais nous en convenions ensemble : aucun de ces obstacles ne peuvent vraiment empêcher le passage des troupeaux, même le fleuve que nombre de bergers traversent avec leurs animaux, qui nagent bien. Même à l'époque d'avant les sécheresses, où le fleuve était plus haut et plus rapide, les bergers connaissaient les endroits propices à une traversée.

Plusieurs informateurs ont suggéré que des traditions et des histoires différentes expliqueraient la position de cette limite. Dans certaines régions, le fleuve paraît être une limite politique. Dans le langage courant les rives droite et gauche sont désignées sous le nom de *rive gourma* et *rive haoussa*, ou simplement *le Gurma* et *le Haoussa*. Les chefs peuls de la rive droite se feraient appeler *Amirou* (du terme émir, issu de l'arabe et apparu sous l'influence des chefs musulmans conquérants du 19^{ème} siècle qui ont noué des alliances avec certains chefs), ce qui serait le signe de différences dans les alliances politiques, d'une influence du Sokoto. Sur la rive gauche, les chefs continuent à se faire appeler *Lamido* selon le terme fulfulde datant d'avant les guerres religieuses. Mais il y a l'exception de celui de Gueladjo, qui a connu une histoire différente en raison de son implantation plus tardive, après sa fuite du Mali à cause du refus du *djihad*. Le chef peul de Birni N'Gaoure, a certes pour titre *Lamido*, mais il était bien inféodé au Sokoto malgré tout, comme les autres, puisqu'il est, encore aujourd'hui, « enturbanné » par le chef de Say, représentant du Sokoto dans la région. Même s'il reste évident que les Peuls sont plus nombreux et les chefferies plus puissantes sur la rive droite, que le terme *Amirou* est plus fréquent (fréquent même pour les chefs zarma ou songhaï de la région), le lien de cette organisation politique ancienne (plus formelle que concrète, puisque les relations avec le Sokoto étaient plutôt lointaines, (Benoît, 1998d)), ou de ce titre de chef, avec les transhumances nées ces dernières décennies n'est pas évident.



Carte 8. Chefferies peules de la région d'étude et titres des chefs

On m'a suggéré des différences culturelles entre groupes peuls, pouvant être liée avec l'histoire politique, qui pourrait expliquer une attraction du Nord ou du Sud. Mais les personnes interrogées ne corroborent pas cette hypothèse. Les lignages peuls sont très nombreux dans la zone d'étude, certains se retrouvent de part et d'autre de la limite comme les *Dalloo'be* ou les *Toolee'be*, aucune structuration binaire ne permettrait d'expliquer cette répartition Nord-Sud. Quand je les confrontais avec la direction opposée prise par leurs voisins, les personnes interrogées infirmaient toute différence culturelle : selon eux, tous les lignages ont des pratiques culturelles semblables, avec des différences minimales limitées à des façons de s'habiller ou de coiffer les enfants, mais « ce sont les mêmes Peuls » (selon l'expression d'un éleveur) et ils conduisent les animaux de la même façon.

Ainsi, la recherche d'un facteur spatial qui expliquerait les choix des éleveurs a été vaine. J'ai donc tenté de reconstituer l'histoire des déplacements d'éleveurs qui sont proches de la limite entre les aires d'attraction, pour tenter d'identifier les processus qui ont abouti à ces

divergences. Ces enquêtes ont été menées dans deux régions, à Ndounga (transhumances vers le sud) et le village voisin Birizamzam (transhumance vers le nord) d'une part, Doumega (coexistence des deux directions) d'autre part.

A Birizamzam, l'origine des transhumances vers le Nord est très ancienne et n'a pu être déterminée. Alors qu'ils étaient restés sur place en 1973, les bergers ont dû aller vers le sud en 1984, au maximum dans le sud du Fakara sans dépasser le fleuve. Ce déplacement s'est très mal passé, les troupeaux ne se sont pas adaptés aux pâturages du sud et la mortalité a été forte. Depuis, cette expérience douloureuse les a durablement détournés du sud et seule une catastrophe de grande ampleur les pousserait à la tenter de nouveau. Ils ont donc continué naturellement à aller vers le nord. Les éleveurs de Ndounga, quelques kilomètres plus au sud, n'avaient quant à eux jamais transhumé avant 1973 : en année normale, ils allaient dans l'aire de pâturage voisine un peu au nord du village, en parcourant au maximum une dizaine de kilomètres ; les mauvaises années, quand la saison des pluies tardait, ils allaient à une vingtaine de kilomètres vers le sud-est, dans le canton de Kirtachi. Au moment des sécheresses, certains sont restés sur place, d'autres sont allés vers le sud, plus ou moins loin, Kirtachi, Tamou, le Parc. L'expérience a été douloureuse pour eux aussi, ils ont perdu apparemment autant de bêtes que leurs voisins. Mais les années suivantes, ils ont dû repartir en transhumance, et ils sont allés naturellement là où ils connaissaient, vers le sud.

Ce que je retiens de ces observations, c'est que les bergers qui vont vers le nord actuellement sont ceux dont la famille suivait les mêmes trajets avant les sécheresses, alors que ceux qui vont vers le sud ne faisaient pas de transhumance, sinon locale. Ceux du nord connaissent les deux types de destination, nord et sud, puisqu'ils ont découvert le sud au moment des sécheresses. Mais ils ont choisi de continuer vers le nord, effrayés par les maladies rencontrées au sud, et par l'inadaptation de leurs vaches. Ceux du sud ont fait le même apprentissage mais, ne connaissant que ces destinations, c'est là qu'ils ont continué à aller. Ces généralités sont valables pour la majorité des villages du Niger où j'ai mené des enquêtes sauf quelques cas que je détaillerai plus bas. Je n'ai rencontré qu'un seul contre-exemple : un éleveur de Farrey, dans le Ziguï, qui allait dans le nord avant les sécheresses, et qui a décidé de basculer vers le sud ensuite, disant qu'il n'y a plus de fourrage vers le nord : mais je n'ai pas pu creuser son cas dans le détail pour éventuellement identifier des facteurs particuliers³⁰.

Le coût de l'apprentissage

J'en tire la conclusion suivante : l'exploration de nouvelles destinations est angoissante, difficile, périlleuse, en un mot « coûteuse » pour utiliser le vocabulaire économique

³⁰ Ancien moutonnier, une des rares personnes qui semble capable de soudoyer les gardes-forestiers, j'ai appris après l'enquête qu'il était accompagné de bergers pratiquant la double transhumance... Il est effectivement un cas particulier, preuve qu'il ne faut pas tenter de généraliser ces conclusions qui ne restent que des explications plausibles.

« coût/bénéfice ». Il faut donc des circonstances particulières, une catastrophe telle que les sécheresses, pour y conduire un grand nombre d'éleveurs. Le sud s'était révélé dramatique pour les éleveurs, et ceux qui avaient les connaissances pour aller ailleurs, dans le nord, l'ont fait. Mais ceux du sud, qui ont été poussés à initier les transhumances, ce qui était déjà difficile, n'ont pas été jusqu'à explorer le nord qu'ils ne connaissaient pas, et qui était associé pour eux au risque de sécheresse, puisque qu'ils ont vu les éleveurs venus du nord souffrir bien plus qu'eux lors des deux grandes sécheresses. Tous n'ont pas commencé en même temps la transhumance après les sécheresses. Mais ceux qui ont décidé de partir les années suivantes ont suivi des groupes déjà constitués, déjà habitués à aller vers le sud, puisqu'en temps normal, on ne part pas « au hasard » comme on l'avait fait en 1973 et 1984. C'est ainsi que les villages qui ne connaissaient pas la transhumance se sont « spécialisés » dans les déplacements vers le sud, suivant l'impulsion première des sécheresses. On peut raisonnablement imaginer que si les transhumances avaient commencé petit à petit, seulement poussées par l'avancée des champs, des explorations dans toutes les directions auraient été initiées, à des distances croissantes, et les bergers auraient comparé collectivement le sud et le nord. Vu les risques majeurs de maladies non maîtrisés, je pense qu'ils auraient, comme les autres, opté pour la zone pastorale, dont l'aire d'attraction se serait progressivement décalée vers le sud.

Ce processus est un modèle général de la mise en place des transhumances vers le sud. Il est à rapprocher du processus décrit par d'autres auteurs à propos non de l'initiation de nouveaux schémas de transhumance, mais du déclenchement de la migration d'un groupe (cf. (Benoît, 1979; Dupire, 1970)). Dupire différencie par exemple les migration-fuites, rapides, désordonnées suite à des vexations administratives et politiques ou à une sécheresse, de la migration-avance saisonnière progressive, qui s'appuie quant à elle sur des explorations de plus en plus lointaines des confins du domaine pastoral.

Nous allons contrôler et affiner le modèle général de l'initiation de nouvelles transhumances avec quatre cas particuliers rencontrés que nous allons détailler car ces situations sont particulièrement éclairantes des contraintes auxquelles les bergers doivent faire face.

Une exploration ratée

De jeunes bergers de Ndounga ont été confrontés ces dernières années aux difficultés des transhumances dans le Parc, où le sort de bergers voisins, soumis à des amendes, maltraités par les forestiers, ayant égaré des animaux suite à des courses poursuites, les a découragés. Les transhumances locales à Kirtachi sont peu satisfaisantes quand on a connu les pâturages du Parc. Ils ont donc fait comme de nombreux jeunes bergers : à deux reprises, ils sont partis en exploration vers le nord, en saison des pluies. Ils disent que cela s'est bien passé, qu'ils y retourneront peut-être... mais ils n'ont pas reproduit l'expérience et se contentent à nouveau de Kirtachi, partant dès la saison chaude et revenant à la même époque, aux récoltes. En fait, ils ont été confrontés aux deux difficultés propres aux transhumances vers le nord. D'abord, il faut nourrir les animaux jusqu'à la tombée des pluies à leur destination, et cela coûte cher. Mais

surtout, ils ne connaissent pas d'itinéraire sûr pour le retour, en saison sèche. C'est la contrainte majeure, qui nécessite de bien connaître tous les points d'eau accessibles en fonction de la période de retour, et de savoir où la récolte des champs plus précoce va les empêcher de passer. Ne sachant pas tout cela, ils sont restés autour de mares permanentes, mais la densité de champs les a fait craindre des dégâts aux cultures, et ils ont dû rentrer trop tôt au village. N'ayant pas de solution à ce problème, ils ont abandonné, au moins temporairement. Ce cas illustre le difficile accès à l'information : ils savent maintenant les points critiques à contrôler, ils connaissent des bergers qui vont vers le nord, ceux du village voisin de Birizamzam, qu'ils côtoient au marché, dont l'exemple les a probablement incités à aller vers le nord. Mais ils ne peuvent pas bénéficier de ces informations, les échanges ne vont pas jusque là. Il faudrait qu'ils partent avec un groupe de ce village, qui les guiderait au moins un an avant qu'ils prennent leur indépendance en toute sécurité. Mais bénéficier de cette initiation ne semble pas évident, même s'ils estiment que cela serait possible, à la faveur de relations d'amitiés. Ainsi, on voit que l'exploration, si elle est possible, est complexe et coûteuse. Il est difficile de découvrir seul les « clés » du nord, ici les bons trajets de retour. Pour ceux qui vont au sud, ces clés seraient un système permettant de résister aux risques de maladies (bétail adapté, traitements efficaces, bonne connaissance des milieux à risques...). Face aux difficultés, il est naturel de se rabattre sur des solutions imparfaites mais éprouvées.

De Charybde en Sylla

Le cas du chef de Dolewo, le hameau voisin, est différent. Il montre que si la destination nord paraît souvent plus bénéfique que le sud, les éleveurs sont contraints de naviguer de Charybde en Sylla. Cet éleveur est par bien des aspects un pionnier, calculateur et prudent. En 1984, il a choisi de vendre plus de la moitié de son important troupeau bien avant que la sécheresse ne soit apparue inéluctable aux autres bergers, et s'en est sorti économiquement indemne. Depuis, il a choisi de limiter volontairement la taille de son troupeau et investit dans la terre, patrimoine qu'il paraît judicieux d'acquérir dans cette zone de forte urbanisation de la périphérie de Niamey. D'autres traits pourraient être cités, mais ce qui nous intéresse ici est la façon dont il a exploré le nord. En tant que cadet, il ne s'occupait pas encore du troupeau dans les années 90, et il a choisi de partir comme berger moutonnier dans le nord pour découvrir la région dont beaucoup lui avaient vanté les richesses. Ce choix n'a rien de trivial, et montre au contraire un caractère volontaire et courageux tant le travail de moutonnier est réputé ardu, surtout pour un jeune berger soumis à une discipline de fer et à des conditions de vie encore plus rudes que celles des bergers de bovins. Il s'est ainsi constitué un troupeau personnel en quelques années, d'abord d'ovins puis de bovins et il est resté pour son propre compte 7 années dans le nord. Il a ainsi découvert la région et ses potentialités. La croissance de son troupeau et ses récits ont incité d'autres bergers de Dolewo à aller au nord, non à demeure comme lui, mais en transhumance. D'après lui, tous s'en sont félicités. Pourtant, aujourd'hui, ils ont tous arrêté d'aller vers le nord... Que s'est-il passé ? Ils ont été découragés par le climat

d'insécurité qui règne dans les régions frontalières du Mali. Lui-même a été témoin du vol d'un troupeau entier d'un berger au puits, et a « perdu » (il pense bien sûr à un vol) plusieurs dizaines de moutons. Il a donc choisi les transhumances vers le sud, où les bergers ne craignent pas le vol, mais en minimisant les risques puisqu'il confie son troupeau à un berger qui va seulement jusqu'à Tamou ou Diapaga, en zone sans trypanosomose, évitant le Parc autant qu'il est possible. Parfois, il est obligé de confier le troupeau à un cousin de Say, dont il sait qu'il va dans le Parc, c'est pourquoi il fait son possible pour trouver un berger salarié. On voit ainsi que l'exploration réussie demande des circonstances favorables, des personnalités fortes. Mais les problèmes rencontrés au nord ont été jugés rédhibitoires puisqu'il y avait d'autres solutions disponibles, encore une fois, imparfaites, mais déjà éprouvées.

L'expérience des anciens, les tentatives des jeunes

Le troisième cas est celui des éleveurs de Doumega et de Maykalgo. Ils sont dans une situation différente du cas général car ils pratiquaient des transhumances vers le sud, jusqu'au Bénin et au-delà du fleuve avant les sécheresses. Leur cas est un peu similaire aux Peuls du dallol Bosso qui, confrontés eux aussi à la saturation de leur espace, allaient depuis longtemps vers le sud, mais qui étaient arrêtés par le fleuve. Les Deyebe de Doumega étaient traditionnellement orientés vers le sud, car leur lignage, installé plus récemment au Niger que les Peuls de l'ouest, venait du Nigéria. Au moment des sècheresses, ils ont changé peu de choses à leurs habitudes, se contentant d'aller un peu plus loin. Mais cela a entraîné de grands changements car ils sont alors entrés dans la région de la trypanosomose. Malgré l'adoption précoce des médicaments, les troupeaux ont souffert et les pertes ont augmenté. Un éleveur a tout perdu, en une dizaine d'années. Le fils d'un autre a décidé de raccourcir le trajet et de rester en zone indemne, au Nigéria comme le faisait son grand-père, malgré la pression agricole. Un autre encore, reprenant le troupeau s'est associé à un groupe qui va maintenant au nord. Beaucoup ont migré au Bénin, dans la région proche du Parc, où ils ont adopté les destinations locales : Parc un peu, mais surtout les forêts classées et jusqu'au Togo. Un jeune berger de Maykalgo est resté sept ans au Bénin avec le troupeau familial, après s'y être rendu quelques années en transhumance. Devant les pertes répétées, et les risques associés aux forestiers, le père a pris peur : il a forcé son fils à revenir au village et à transhumer désormais vers le nord exclusivement, comme les autres bergers du village. Le fils reconnaît que les risques y sont moins forts, mais il vit difficilement les dépenses d'alimentation de saison chaude, dont il était dispensé au Bénin et il dit craindre les sécheresses du nord. Mais surtout, même si ce n'est dit qu'à demi-mot, il me semble qu'il regrette le mode de vie du Bénin, moins austère que dans les solitudes de la zone pastorale, et où la modernité séduit apparemment les jeunes (nourriture, niveau de vie plus élevé, nombreux villages de taille importante...). Je ne sais pas comment se sont installées les transhumances vers le nord sans en être sûr par manque d'enquêtes en nombre suffisant. L'évolution a été différente ici de celle du reste de zone d'étude : les habitudes étaient les transhumances vers le sud, remplacées aujourd'hui par une

majorité de transhumances vers le nord. Quelques bergers rencontrés ont dit pourtant que le nord est la destination du troupeau familial depuis toujours. Certains d'entre eux ne font pas partie du même lignage Deyee'be. Le seul que j'ai interrogé en détail s'est installé là depuis les sécheresses après avoir perdu tout son cheptel dans le nord, car il n'est pas parti à temps vers le sud. Malgré ces pertes, il continue à aller en transhumance. Je présume qu'il y a eu dans ces villages un mélange de populations peules dont certaines connaissaient le nord, facilitant les transferts de compétences. Je n'ai rencontré une telle configuration que dans un seul village, celui de Farrey, dans le Zigui. Ces bergers ont vraisemblablement continué à aller au nord et ont pu entraîner avec eux les Deyee'be, qui ont pu ainsi abandonner le sud, au moins pour certains d'entre eux.

L'aire d'attraction peut-elle évoluer dans l'avenir ?

Je pense donc que ces 3 cas particuliers des zones de transition entre les aires d'attraction des pôles du nord et du sud corroborent le modèle que j'ai décrit plus haut, de localisation de la limite entre les aires. Ils donnent aussi de précieuses indications pour tenter de faire de la prospective et chercher à identifier les facteurs qui pourraient modifier l'aire d'attraction du Parc du W.

Chaque destination, nord ou sud, a des avantages et des inconvénients, et nécessite des adaptations du système d'élevage dans sa globalité à leurs contraintes spécifiques, touchant les races élevées, les pratiques d'alimentation, sanitaires, de trésorerie... Les éleveurs leur attribuent aussi des risques, réels ou exagérés en fonction des informations dont ils disposent.

Il existe évidemment une inertie qui freine tout changement de pratique. Il est significatif qu'un changement important de direction se fait souvent lors du changement de berger en garde du troupeau. C'est parfois sous l'impulsion de l'ancien berger que celui qui prend le relais teste une nouvelle destination. Pour lui, l'une ou l'autre est nouvelle, le changement ne lui coûte rien, il doit de toute manière se former avec d'autres bergers qu'il accompagnera quelques années. Mais cette inertie ne correspond pas à un immobilisme des éleveurs. J'avais écarté a priori les raisons évoquées par les éleveurs eux-mêmes qui évoquaient *mboowka*, l'habitude, mais ayant rejeté d'autres hypothèses, j'ai été amené à reconsidérer leurs réponses, en les réinterprétant. Plus que d'habitudes auxquelles ils seraient attachés pour des raisons culturelles par exemple, il semble plus juste d'y voir un coût important d'exploration et d'adoption de nouvelles pratiques. Il ne suffit pas d'explorer de nouveaux itinéraires, il faut aussi s'y adapter pour en assurer la sécurité, et cet apprentissage demande des essais/erreurs ou l'appui d'amis relativement proches qui feraient profiter le berger de leur expérience.

L'inertie au changement est accrue apparemment par l'absence d'information sur les pratiques de ses voisins, ce qui rend en partie inopérant le changement de pratique par copie ou exemple. D'un village à l'autre, les éleveurs connaissent mal leurs pratiques, si ce n'est celles qu'ils peuvent observer directement quand les éleveurs d'un village viennent avec leurs animaux dans l'autre. Même au sein d'un même village, la transmission est lente (voir aussi une

discussion plus approfondie sur ce sujet, Chapitre 4.V. 4 *Des décisions guidées par une information limitée*, p. 351). Quand des migrants arrivent dans un nouveau village, ils gardent leurs habitudes longtemps. C'est le cas par exemple d'un éleveur de Karubedji, à 80 km environ à l'est de Niamey, village où les éleveurs vont vers le Sud depuis les sécheresses. Cet éleveur migrant s'est installé au village depuis 10 ans, venu d'un village situé à 20 km de là, où il avait l'habitude d'aller au Nord. Depuis, le petit frère qui a repris le troupeau familial a arrêté la transhumance car, les frères s'étant séparés, il doit cultiver pour sa famille. S'il devait reprendre la transhumance, il continuerait à aller dans le Nord, par peur des maladies dit-il, malgré ce que font ses voisins immédiats. Le chef du village donne des informations erronées sur ses pratiques, preuve que les informations ne sont pas transmises sur ces sujets pourtant cruciaux pour tous les éleveurs.

En conclusion, quelle pourrait être l'évolution de l'aire d'attraction du Parc du W ?

Pourrait-elle se réduire ? Des éleveurs de la limite de l'aire d'attraction pourraient ils abandonner le Parc pour se diriger vers le Nord ? Quelques observations vont dans ce sens à Doumaga et à Maykalgo, mais les conditions de mixité des éleveurs de différentes origines font de cette zone un cas particulier. Ailleurs les tentatives n'ont pas duré. Pourtant, beaucoup d'éleveurs ont arrêté d'aller dans le Parc, à cause de la surveillance, mais ils continuent d'aller vers le sud, et retourneront dans le Parc si la surveillance diminue. Les éleveurs reconnaissent pourtant tous la supériorité des pâturages du nord. Au-delà de quelques adaptations techniques qui restent possibles, c'est la peur de l'insécurité dans le nord qui constitue un frein important.

S'étendre ? Des éleveurs de la limite pourraient-ils abandonner le Nord pour aller vers le sud ? Le facteur prépondérant qui empêche ce mouvement est la crainte des maladies, fondée ou illusoire, mais extrêmement vive chez les éleveurs qui ont perdu la plus grande part de leurs troupeaux en 1984. Cela pourrait changer face à un changement des connaissances et des pratiques sanitaires des éleveurs, dans l'hypothèse plausible où l'utilisation des médicaments diminue effectivement les problèmes d'adaptation des bovins à de nouveaux milieux. Mais il est bien possible que comme le disent certains éleveurs les médicaments ne puissent éviter des pertes et le besoin d'une période d'accoutumance des animaux.

Depuis les sécheresses il n'y a pas eu de modification importante des directions de transhumance, ce qui prouve les freins très forts à ce type de modification alors que les éleveurs évoquent l'accroissement des difficultés, parfois l'arrêt de la transhumance. Il se trouve que les deux destinations de transhumance connaissent actuellement une dégradation : il y a eu renforcement de la surveillance dans le Parc d'un côté ; et accroissement de l'insécurité au nord de l'autre. Un changement a eu lieu en 2009 : de très violents conflits, avec mort d'hommes entre Zarma et Peuls dans le Zarmaganda, région d'accueil au nord de Niamey, Kollo, Hamdallaye. Pour la première fois, des éleveurs ont choisi de ne pas partir ou de revenir

précocement, préférant une transhumance locale. Alors que la plupart refusent d'envisager d'aller vers le sud, certains l'ont évoqué devant moi, preuve que la situation est jugée vraiment préoccupante. Comble de malheur pour les éleveurs, la saison des pluies a été particulièrement mauvaise dans ces zones, ce qui va renforcer leur appréhension à y retourner en 2010. Les éleveurs ne le savent pas, mais la surveillance dans le Parc a diminué en raison de la fin du projet Ecopas : si l'information leur arrive, il est possible que quelques pionniers tentent l'aventure.

Bien sûr d'autres évolutions sont possibles : changements de pratiques d'alimentation, diminution des troupeaux, migration régionale ou internationale etc. Nous envisagerons ces scénarios en Chapitre 4.V. 7 *Tendances d'évolution*

L'évolution des transhumances que j'ai observée grâce aux enquêtes est contrastée. Pour la plupart des éleveurs, la tendance à l'échelle de 3 décennies est une augmentation des distances et des durées de transhumance. Mais pour d'autres, l'évolution est plutôt une réduction complète, passant d'une transhumance soudanienne à une transhumance locale.

Pour ceux qui maintiennent une transhumance soudanienne, vers le sud, les évolutions sont variables suivant les zones. A l'est, départements de Dogon Doutchi et Gaya, les éleveurs sont passés depuis 1973 des destinations proches de la frontière nigériane, puis après 1984, plus au sud, au Nigéria et dans le Borgou, jusqu'aux forêts classées qu'ils fréquentent aujourd'hui encore. Dans la zone centrale, le Niger au nord du Parc, les destinations sont restées stables depuis les sécheresses. Certains ont cependant allongé leur trajet, longeant le fleuve pour entrer dans le Parc côté béninois, moins surveillé que le Parc nigérien où ils pénétraient auparavant en traversant la Tapoa. Quelques rares éleveurs sont dans cette zone en phase d'exploration du Togo depuis quelques années, cherchant à éviter le Parc. A l'ouest du Parc enfin, les destinations ont plus nettement évolué, peut-être parce qu'ils ont plusieurs pôles successifs le long d'un même axe. Ils ont commencé par le sud Torodi, puis la région de Kantchari, puis enfin le Parc du W. Ceux qui sont plus à l'ouest ont eux fréquenté les aires des environs de Suudu Fandu, puis le Parc d'Arly dans les années 1980, puis le Togo depuis les années 2000.

Les durées de transhumance montrent aussi une tendance à l'augmentation, progressive mais aussi par paliers. Dans beaucoup d'endroits, dès le début, la transhumance durait de la saison chaude jusqu'à la vaine pâture : à Dogon Doutchi ou dans les communes de Kollo ou Bittinkoji par exemple. Parfois aujourd'hui, le départ est plus précoce (saison chaude au lieu de fin de saison chaude) et le retour est plus tardif (vaine pâture au lieu de plein hivernage). Mais dans un certain nombre d'endroits, la transhumance a changé de nature avec l'ajout d'une transhumance d'hivernage à une transhumance de saison sèche qui s'arrêtait dès l'arrivée des pluies. Cette évolution est justifiée, on l'a vu, par la disparition des aires pastorales qui accueillaient les troupeaux en hivernage. Parfois les bergers restent tout le long dans la même

aire d'accueil, mais souvent, notamment pour ceux qui vont dans le Parc, ils remontent vers le nord et s'installent dans une deuxième aire d'accueil pour la fin de l'hivernage.

Je n'ai rencontré qu'un seul contre-exemple à cette tendance à l'augmentation de l'ampleur de la transhumance vers le sud : l'éleveur enquêté, au Burina Faso, déclare que son fils va moins loin et moins longtemps que lui (il ne dépasse pas Kotchari depuis les environs de Diapaga alors que le père allait jusqu'à Kombangu, dans le Parc) car il est moins motivé et veut retrouver sa famille plus tôt.

Ceux qui ont subi des arrestations dans le Parc (il en faut en général plusieurs) recherchent souvent des solutions alternatives en explorant de nouvelles destinations plus lointaines, Bénin, Togo ou les zones non protégées du Burkina Faso pour les nigériens (comme dans l'exemple de Sambo, décrit au début du chapitre). Cette recherche qui s'accroît peut être interprétée comme le signe qu'aucune solution n'est considérée comme « satisfaisante ».

L'autre type d'évolution marquante concerne les éleveurs qui se sont heurtés à de graves obstacles : arrestations répétées avec lourdes amendes, pertes d'animaux massives dans le Parc (ou ailleurs). Dans ce cas, ils arrêtent la transhumance de longue distance et passent à une transhumance locale ou, en tout cas, moins lointaine pour les nigériens qui fréquentent alors les pôles d'accueil de Tamou, du Fakara ou du Zigui. L'arrêt de la transhumance « risquée » comme l'entrée dans le Parc est souvent un signe de paupérisation d'une famille car elle fait suite à la perte d'une partie du troupeau. Elle peut aussi entraîner des difficultés, puisque selon les éleveurs, l'arrêt de la transhumance au Parc entraîne un arrêt de la croissance du troupeau, qui peut même se réduire progressivement, notamment en raison des ventes accrues pour l'achat d'aliments du bétail en saison chaude. Elle peut aussi correspondre simplement à la réduction du troupeau suite à une séparation familiale, et dans ce cas peut être considérée comme une étape du cycle de vie familial.

Les éleveurs, interrogés sur leur avenir, avancent très souvent leur paupérisation, souvent déjà entamée. Ils évoquent parfois la possibilité de partir en migration, mais je n'ai rencontré aucun projet vraiment réel. On peut néanmoins observer ce qui s'est passé dans la commune de Doumega, à l'est de la zone d'étude. Devant les difficultés locales, ils ont augmenté les distances de transhumance, on l'a vu. Certains sont passés des forêts classées au Parc du W. La migration de jeunes bergers qui s'installent sur place est déjà ancienne, entamée depuis 1984. Le chef peul estime qu'elle est plutôt ralentie aujourd'hui. Certains ont tenté de se contenter de transhumances dans le Zigui (transhumance locale) mais la plupart ont radicalement modifié les pratiques anciennes : ils vont maintenant vers le Nord, dans la zone pastorale. Mais j'ai expliqué en chapitre 3 qu'il s'agissait jusqu'ici d'un cas isolé, peut-être favorisé par la coexistence de Peuls d'origines différentes.

Mon échantillon est trop restreint pour indiquer une tendance en termes de fréquentation du Parc : la répression décourage certains bergers mais de nouveaux bergers s'y essaient à nouveau. La perception des bergers au Niger et au Burkina Faso est que la répression est stable, même depuis le début du projet, et ils ne perçoivent aucune tendance claire. Au Bénin par contre, les éleveurs non riverains du Parc disent que le Parc existe seulement depuis 2001, que la répression s'est durcie rapidement et la tendance est donc clairement à l'abandon du Parc par les éleveurs. La tendance est donc aussi à un allongement de la distance, puisque certains vont vers d'autres pôles d'accueil plus au sud, certains interdits également. Mais pour ceux qui sont tout proches du Parc, ils réduisent apparemment seulement la durée de fréquentation et exploitent la zone tampon contrôlée. Les éleveurs qui vivent près des forêts classées (Sota, Kandi, Goungoun) et qui préféraient jusque là le Parc se sont rabattus sur ces aires protégées moins surveillées.

Les leviers d'action pour influencer la transhumance, p. 370).

Tendances d'évolution des mobilités

L'évolution des transhumances que j'ai observée grâce aux enquêtes est contrastée. Pour la plupart des éleveurs, la tendance à l'échelle de 3 décennies est une augmentation des distances et des durées de transhumance. Mais pour d'autres, les événements récents ont conduit plutôt à une réduction complète, transformant une transhumance soudanienne à une transhumance locale.

Pour ceux qui maintiennent une transhumance soudanienne, vers le sud, les évolutions sont variables suivant les zones (cf. Carte 5 Carte 4 à Carte 6, p. 125 à 127). A l'est, départements de Dogon Douchi et Gaya, les éleveurs sont passés, des destinations proches de la frontière nigérienne depuis au moins 1973, à des régions plus au sud, après 1984, allant au Nigeria et dans le Borgou, jusqu'aux forêts classées qu'ils fréquentent aujourd'hui encore. Dans la zone centrale, le Niger au nord du Parc, les destinations sont restées stables depuis les sécheresses. Certains ont cependant allongé leur trajet, longeant le fleuve pour entrer dans le Parc côté béninois, moins surveillé que le Parc nigérien où ils pénétraient auparavant en traversant la Tapoa. Quelques rares éleveurs sont dans cette zone en phase d'exploration du Togo depuis quelques années, cherchant à éviter le Parc. A l'ouest du Parc enfin, les destinations ont plus nettement évolué, peut-être parce qu'ils disposent de plusieurs pôles d'accueil successifs le long d'un même axe. Ils ont commencé par le sud Torodi, puis ont exploité la région de Kantchari, puis enfin le Parc du W. Ceux qui sont plus à l'ouest ont, eux, fréquenté les aires des environs de Suudu Fandu, puis le Parc d'Arly dans les années 1980, puis le Togo depuis les années 2000.

Les durées de transhumance montrent aussi une tendance à l'augmentation, progressive mais aussi par paliers. Dans beaucoup d'endroits, dès le début, la transhumance durait de la saison chaude jusqu'à la vaine pâture : à Dogon Douchi ou dans les communes de Kollo ou Bittinkoji par exemple. Parfois aujourd'hui, le départ est plus précoce (saison chaude au lieu de

fin de saison chaude) et le retour est plus tardif (vaine pâture au lieu de plein hivernage). Mais dans un certain nombre d'endroits, la transhumance a changé de nature avec l'ajout d'une transhumance d'hivernage à une transhumance de saison sèche qui s'arrêtait dès l'arrivée des pluies. Cette évolution est justifiée, on l'a vu, par la disparition des aires pastorales qui accueillait les troupeaux en hivernage. Parfois les bergers restent tout le long dans la même aire d'accueil, mais souvent, notamment pour ceux qui vont dans le Parc, ils remontent vers le nord et s'installent dans une deuxième aire d'accueil pour la fin de l'hivernage.

Je n'ai rencontré qu'un seul contre-exemple à cette tendance à l'augmentation de l'ampleur de la transhumance vers le sud : l'éleveur enquêté, au Burina Faso, déclare que son fils va moins loin et moins longtemps que lui (il ne dépasse pas Kotchari depuis les environs de Diapaga alors que le père allait jusqu'à Kombangu, dans le Parc) car il est moins motivé et veut retrouver sa famille plus tôt.

Ceux qui ont subi des arrestations dans le Parc (il en faut en général plusieurs) recherchent souvent des solutions alternatives en explorant de nouvelles destinations plus lointaines, Bénin, Togo ou les zones non protégées du Burkina Faso pour les nigériens (comme dans l'exemple de Sambo, décrit au début du chapitre). Cette recherche qui s'accroît peut être interprétée comme le signe qu'aucune solution n'est considérée comme « satisfaisante ».

L'autre type d'évolution marquante concerne les éleveurs qui se sont heurtés à de graves obstacles : arrestations répétées avec lourdes amendes, pertes d'animaux massive dans le Parc (ou ailleurs). Dans ce cas, ils arrêtent la transhumance de longue distance et passent à une transhumance locale ou, en tout cas, moins lointaine pour les nigériens qui fréquentent alors les pôles d'accueil de Tamou, du Fakara ou du Zigui. L'arrêt de la transhumance « risquée » comme l'entrée dans le Parc est souvent un signe de paupérisation d'une famille car elle fait suite à la perte d'une partie du troupeau. Elle peut aussi entraîner des difficultés, puisque selon les éleveurs, l'arrêt de la transhumance au Parc entraîne un arrêt de la croissance du troupeau, qui peut même se réduire progressivement, notamment en raison des ventes accrues pour l'achat d'aliments du bétail en saison chaude. Elle peut aussi correspondre simplement à la réduction du troupeau suite à une séparation familiale, et dans ce cas peut être considérée comme une étape du cycle de vie familial.

Les éleveurs, interrogés sur leur avenir, avancent très souvent leur paupérisation, souvent déjà entamée. Ils évoquent parfois la possibilité de partir en migration, mais je n'ai rencontré aucun projet vraiment réel. On peut néanmoins observer ce qui s'est passé dans la commune de Doumega, à l'est de la zone d'étude. Devant les difficultés locales, ils ont augmenté les distances de transhumance, on l'a vu. Certains sont passés des forêts classées au Parc du W. La migration de jeunes bergers qui s'installent sur place est déjà ancienne, entamée depuis 1984. Le chef peul estime qu'elle est plutôt ralentie aujourd'hui. Certains ont tenté de se contenter de transhumances dans le Zigui (transhumance locale) mais la plupart ont radicalement modifié

les pratiques anciennes : ils vont maintenant vers le Nord, dans la zone pastorale. Mais j'ai expliqué en chapitre 3 qu'il s'agissait jusqu'ici d'un cas isolé, peut-être favorisé par la coexistence de Peuls d'origines différentes.

Mon échantillon est trop restreint pour indiquer une tendance en termes de fréquentation du Parc : la répression décourage certains bergers mais de nouveaux bergers s'y essaient à nouveau. La perception des bergers au Niger et au Burkina Faso est que la répression est stable, même depuis le début du projet, et ils ne perçoivent aucune tendance claire. Au Bénin par contre, les éleveurs non riverains du Parc disent que le Parc existe seulement depuis 2001, que la répression s'est durcie rapidement et la tendance est donc clairement à l'abandon du Parc par les éleveurs. La tendance est donc aussi à un allongement de la distance, puisque certains vont vers d'autres pôles d'accueil plus au sud, certains interdits également. Mais pour ceux qui sont tout proches du Parc, ils réduisent apparemment seulement la durée de fréquentation et exploitent la zone tampon contrôlée. Les éleveurs qui vivent près des forêts classées (Sota, Kandi, Goungoun) et qui préféraient jusque là le Parc se sont rabattus sur ces aires protégées moins surveillées.

III. 5. Les autres pôles

Dans la partie précédente, j'ai étudié en détail la « concurrence » entre deux pôles, la zone pastorale au nord, le Parc au sud. De telles comparaisons pourraient être menées pour plusieurs couples de pôles d'attraction, qui pourraient attirer les éleveurs d'une même région. Je n'ai pas pu mener ce travail mais je donne ici quelques éléments de réflexion.

La limite entre les autres pôles semble moins nette que celle qui sépare le Nord et le Sud. Vers les plateaux du Fakara et du Zigui, ou dans le dallol Bosso, les éleveurs allant vers le Parc et ceux qui restent sur le plateau coexistent, et un éleveur peut alterner les destinations selon les années. De même, à la limite entre les pôles de l'ouest (Suudu Fandu, Arly, Togo) et les pôles « du centre » (le Parc du W et le pôle « Kotchari »), une certaine souplesse semble exister, mais il est peu fréquent qu'un éleveur alterne entre les deux directions, comme si, encore une fois, le choix s'opérait seulement entre des pôles d'un même axe.

Sans parler d'alternance régulière, il y a cependant une exploration possible d'un axe inhabituel pour l'éleveur. Il arrive qu'un berger, au cours des premières années où il conduit le troupeau, tente soudain d'innover, sans raison apparente, et parte sur un nouvel axe, une ou plus rarement plusieurs années, avant de stabiliser sa destination. Cela a été le cas de Sambou du village d'Afini, au Burkina Faso (que j'ai utilisé comme illustration des enquêtes cf. p. 266), qui, une année, part en exploration au Togo avant d'y renoncer apparemment pour plusieurs années et de rester ensuite sur l'axe Afini-Kotchari-Kombangu (pôle « Kotchari »).

IV. L'attractivité des espaces pour les pasteurs

Puisqu'il a été établi que les éleveurs choisissent une destination entre plusieurs pôles, comprendre la mobilité des éleveurs revient donc à comprendre l'attractivité relative des espaces accessibles. Dans cette partie, je vais tenter d'analyser l'espace pastoral en décrivant les différents facteurs qui fondent cette attractivité. Je vais examiner plusieurs catégories de facteurs : le gradient climatique et ses conséquences, qui constitue le moteur principal des déplacements des éleveurs, orienté nord-sud ; la répartition des aires pastorales telle qu'elle a été analysée grâce à un travail de cartographie ; et enfin, l'effet des frontières entre pays dont j'avais fait l'hypothèse que les réglementations et les attitudes différentes vis-à-vis des éleveurs pourraient influencer fortement le choix des destinations.

La zone d'étude avait été définie initialement comme l'aire d'attraction du Parc du W sur les éleveurs. Mais la mise en évidence de pôles d'attraction extérieurs à cette aire a montré que les espaces pertinents pour comprendre les relations entre éleveurs et Parc dépassent cet espace. Il faut aussi caractériser l'ensemble de l'« espace de la mobilité » de l'aire d'attraction, c'est-à-dire les régions fréquentées par les éleveurs de cette aire, le Parc du W et les autres, pour comprendre dans leur globalité les milieux dans lesquels ils évoluent ou sont susceptibles d'évoluer. Les enquêtes ont permis de délimiter l'aire d'attraction comme une région incluant le Parc du W, mais non centrée sur lui, allant grossièrement de la latitude de Niamey au Nord à celle de Kandi au sud, à la longitude de Namounou à l'ouest jusqu'à celle de Koré Mayroua à l'est. L'espace de mobilité comprend aussi les régions fréquentées par les éleveurs qui ne vont pas vers le Parc du W : il s'étend à peu près d'une centaine de kilomètre au-delà de la frontière Niger-Mali jusqu'à la latitude de Parakou au Bénin, et de la frontière Bénin-Togo jusqu'à Koré Mayroua à l'est (cf. Carte 6. *Mobilité actuelle des éleveurs.*, p. 127).

IV. 1. Le gradient climatique : un moteur nord-sud pour les éleveurs

IV.1.1. Un gradient climatique

Le climat apparaît comme l'élément primaire structurant important de notre zone. L'espace de mobilité des éleveurs autour du Parc du W s'étale en effet sur plusieurs zones climatiques (cf. Tableau 4, p. 169 et Carte 10, p. 171), de la zone sahélienne (pluviosité entre 200 et 400 mm/an), à la zone soudanienne (entre 600 mm/an et 1200 mm/an).

Les frontières entre zones climatiques varient assez fortement d'un auteur à l'autre (voir (Dubresson et Raison, 2003), qui affirme que selon les auteurs la limite entre zones soudanienne et sahélienne varie de 350 mm à 650 mm ; le Tableau 4 qui me sert de référence recueille l'accord de « la plupart des écologistes et des bioclimatologistes » selon son auteur, il a été établi grâce aux données de 9 auteurs ayant publié de 1931 à 1980). Ce fait s'explique car les limites entre zones peuvent être définies par des critères arbitraires et indicatifs comme les isohyètes moyens mais aussi par des critères biogéographiques : par exemple présence de la

graminée *cenchrus biflorus* (le *cram-cram*), limite nord des steppes à herbacées pérennes, limite sud de certains arbres tels que le néré, le karité, le baobab... (voir par exemple des discussions pour les limites de la zone sahélienne dans (Bernus, 1979) et pour celles de la zone soudanienne chez (Boutrais, 1983)).

Mais la localisation de ces limites est moins importante pour nous pour caractériser cet espace que l'existence d'un gradient climatique continu qui concerne les cumuls de pluies, leur variabilité spatiale et temporelle et la position et la longueur de la saison des pluies, influençant la nature de la végétation et les périodes de disponibilité fourragère. L'ordre de grandeur du gradient de pluviosité annuelle est, pour 100 km en latitude, de 50 à 100 mm/an pour la pluviosité et de 2 semaines pour le début de la saison des pluies.

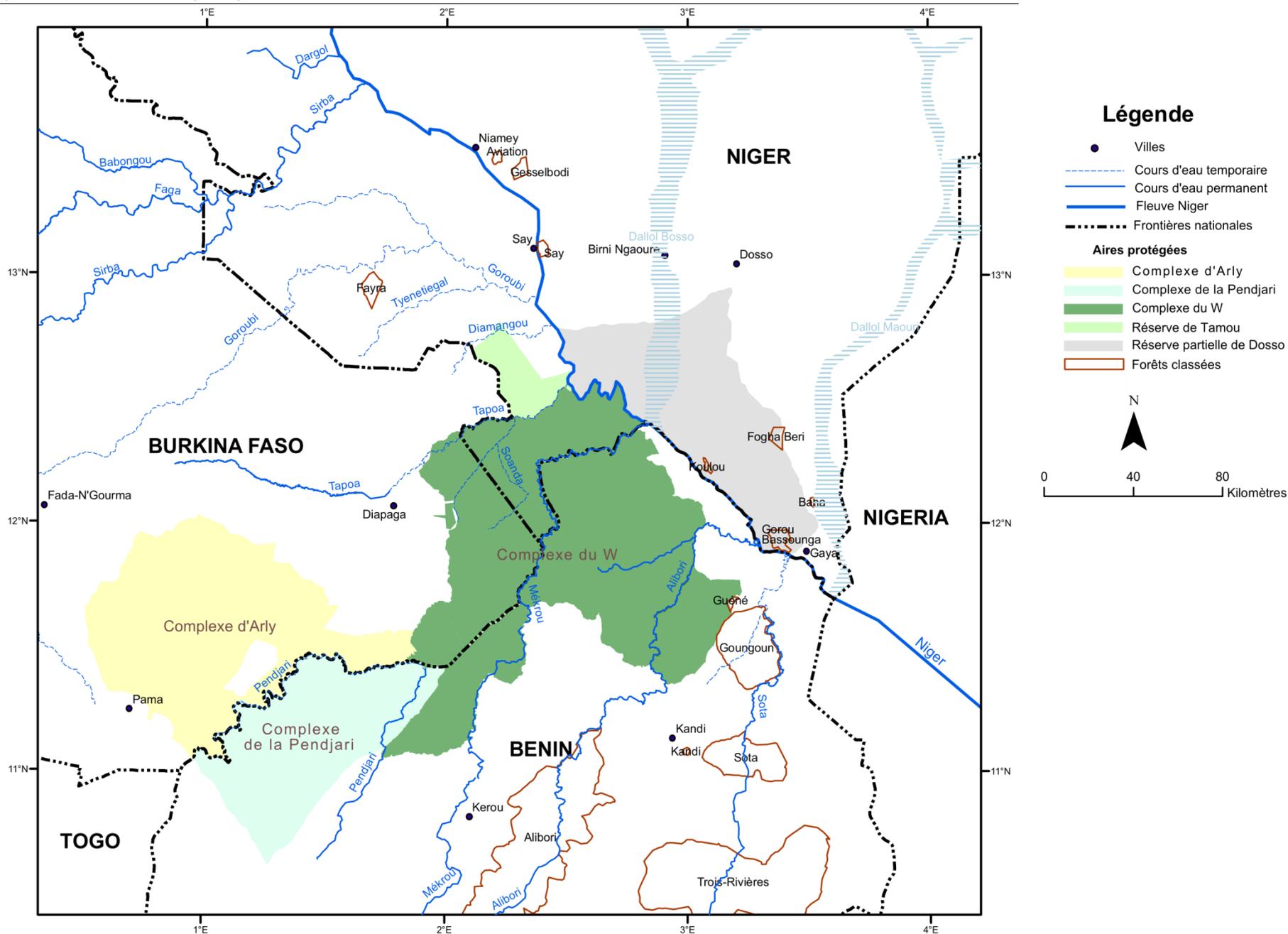
La caractérisation des contraintes climatiques repose sur la quantité mais aussi la répartition temporelle des pluies. Dans toute la zone, la répartition annuelle des pluies est monomodale, ce qui la différencie des zones situées plus au sud (zone guinéenne) et des zones arides de l'est-africain. L'année est donc divisée en une saison sèche et une saison des pluies uniques, dont les durées respectives varient de façon continue le long du gradient climatique, avec une saison des pluies variant de 2 mois à 7 mois du nord au sud de notre zone d'étude. Le concept de saison des pluies a d'ailleurs des définitions variables (Balme et al., 2005), toutes restant assez proches et ayant une utilité pour comprendre le pastoralisme. La définition météorologique correspond à l'observation du premier système convectif de mésoéchelle organisé est utilisé par les pasteurs comme annonciateur des pluies (localement ou dans des régions distantes de quelques kilomètres ou dizaines de kilomètres) et peut être le signal de départ pour une transhumance. La définition hydrologique prend en compte la première pluie générant du ruissellement, ce qui est voisin d'autres critères indiquant un certain volume de pluie, tel que des critères calculés, par exemple, par rapport à l'évapotranspiration (ETP/2 ou ETP/10...). La définition agronomique voit le démarrage de la saison des pluies dès que les premières précipitations ne sont pas suivies d'épisodes secs de plus de 7 jours. Elle est donc l'indice que la saison des pluies est véritablement « installée », les semis ou les déplacements du bétail se voyant alors soumis à des risques amoindris. D'un point de vue agrostologique, la saison des pluies correspond plus ou moins à la saison de croissance des herbacées et à leur disponibilité « en vert ». Mais cette correspondance est approximative : les graminées annuelles terminent leur cycle et sèchent avant la fin de la saison des pluies tandis que les graminées pérennes peuvent continuer leur croissance après la fin des pluies selon la disponibilité de l'eau dans le sol.

Ce gradient climatique et ses conséquences sur la disponibilité fourragère constitue le moteur essentiel, orienté nord-sud, de la mobilité saisonnière des éleveurs dans la région.

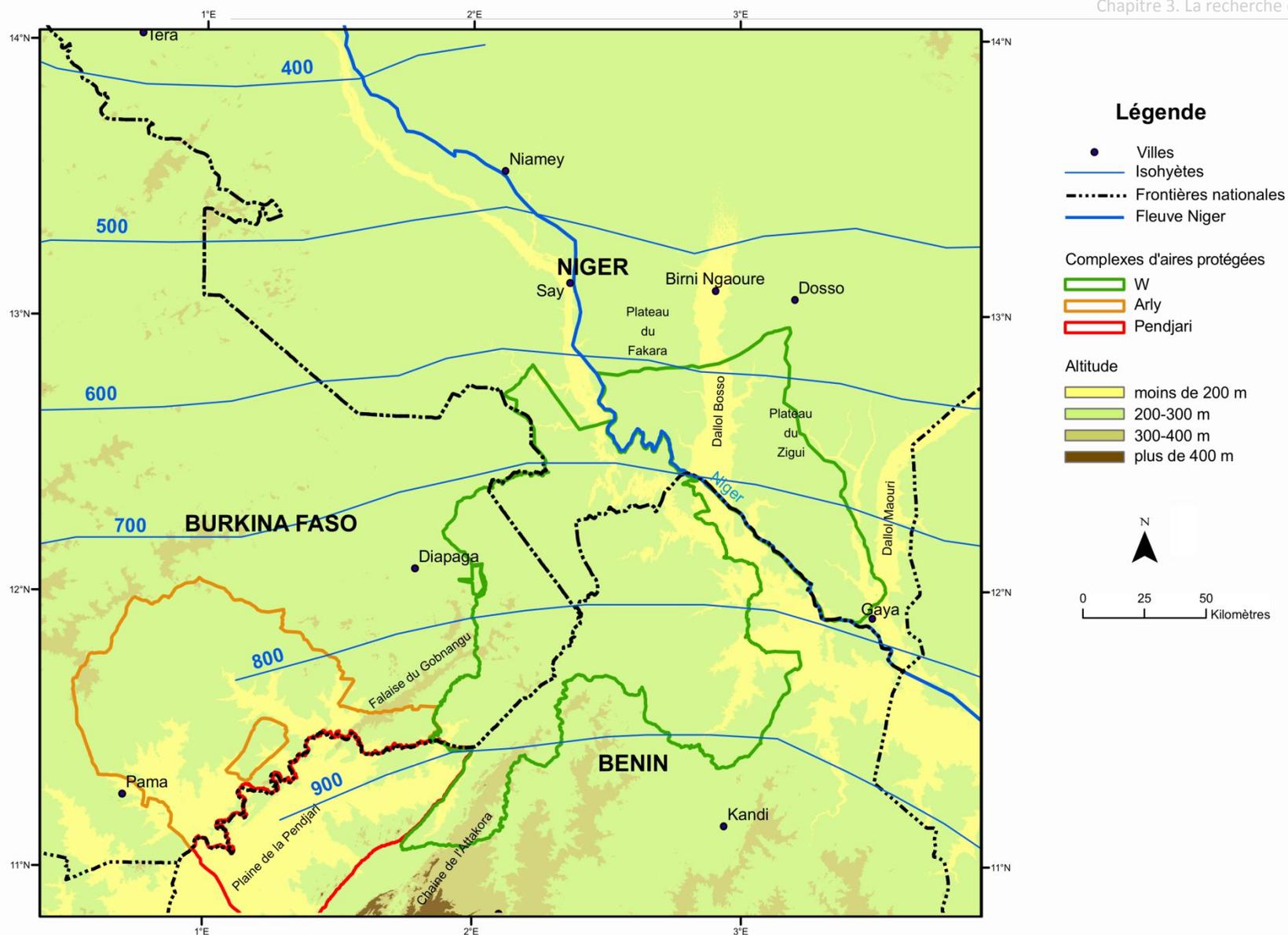
Sous-Climats	Zones écologiques	Pluviosité	Durée de la saison des pluies (mois)	Végétation	Bétail	Occupation des terres
Désertique	Saharo-sindienne	<100	<1	Contractée - graminées vivaces	Chameaux, caprins, quelques ovins	Nomadisme à long rayon, pas de culture sans irrigation
Aride	Saharo-sahélienne	100-200	1-3	Diffuse - graminées vivaces – scrub à Mimosées dans les dépressions	Chameaux, caprins, ovins, bovins en saison pluvieuse	Nomadisme et transhumance, pas de culture sans irrigation
Aride	Sahélienne (senso strictu)	200-400	2-4	Diffuse – scrub à Mimosées et graminées annuelles	Bovins (zébus), ovins, caprins, chameaux	Transhumance, quelques cultures de mil de décrue
Semi-aride	Soudano-sahélienne	400-600	3-5	Savane à Combrétacées et graminées annuelles, quelques graminées vivaces dans les dépressions	Bovins (zébus), ovins, caprins, quelques chameaux	Transhumance, agriculture sédentaire. Mil, niébé, arachides sa cycle court, pas de cultures fourragères.
Sub-humide	Nord-soudanienne	600-800	4-6	Savane et forêt claire à <i>Khaya</i> , <i>Parkia</i> , <i>Butyrospermum</i> , <i>Andropogon gayanus</i>	Bovins (zébus), ovins, caprins	Agriculture sédentaires et troupeaux transhumants. Mil, sorgho, arachides, manioc, niébé, cultures fourragères et pâturage.
Humide	Sud-soudanienne	800-1200	5-7	Forêt claire et savane à <i>Daniella</i> , <i>Uapaca</i> , <i>Crossopteris</i> , <i>Isoberlinia</i> , <i>Burkea</i> , <i>Gardenia</i> - graminées vivaces : <i>Hyperthelia</i> , <i>Hyparhenia</i> , <i>Andropogon</i>	Bovins (zébus et taurins), ovins, caprins. Infestation modérée de glossines.	Agriculture sédentaire, élevage limité par la trypanosomiase. Sorgho, arachide, coton, maïs, tabac, patates douces, manioc, mangue, anacardier, pâturages et cultures fourragères.
Très humide	Nord-guinéenne	1200-1500	7-10	Forêt, savane secondaire à graminées vivaces, <i>Panicum maximum</i>	Bovins (taurins trypanotolérant), ovins et caprins nains trypanotolérants. Infestation sérieuse de glossines.	Presque toutes les cultures tropicales et élevage peu important (trypanosomiase). Sorgho, maïs, manioc, igname, banane, canne à sucre, riz, café. Production de bois industriel.
Pluviale	Sud-guinéenne	>1500	>10	Forêt pluviale	Rares bovins trypanotolérants et chèvres naines	Palmier à huile, hévéas, cacao, café. Production de bois industriel.

Tableau 4. Climats tropicaux, répartition de la végétation, du bétail et de l'occupation des terres.

D'après (Le Houérou, 1980). Les lignes grisées correspondent aux zones climatiques de la zone d'étude.



Carte 9. Principaux cours d'eau autour du Parc du W.



1:1 827 919

Carte 10. Pluviosité et relief dans la zone d'étude

Données de pluviosité 1969-1998. La position des isohyète peut varier de plus de 200 km sur un axe nord-sud selon la période de référence choisie. Ici, l'intervalle correspond principalement à une pluviosité basse.

IV.1.2. Variabilité spatiale et temporelle des précipitations

Risque climatique accru vers le nord en zone sahélienne

En zone soudanienne (à partir de 600 mm de pluies annuelles), la variabilité interannuelle des pluies est homogène selon la pluviosité et la latitude. Au Sahel par contre, elle augmente nettement vers le nord, ce qui confère à ces régions un double handicap, celui d'une faiblesse des pluies associée à un haut degré d'imprévisibilité (cf. Figure 8 p. 173).

Dans l'ensemble de la région d'étude, la variabilité spatiale et interannuelle des pluies est très grande, ces deux composantes étant d'un même ordre de grandeur dans une petite région (comme celle du degré carré de Niamey, étudié par Taupin et al. 1993, cité par (Delabre, 1998)), avec des variations interannuelles et spatiales fréquemment supérieures à 100 %. Ainsi, les pluies peuvent faire défaut localement, alors que l'ensemble de la région a connu des précipitations normales. Entre deux points distants de quelques kilomètres, la production agricole ou de biomasse peut être satisfaisante ici, alors qu'elle est catastrophique là. Des sécheresses zonales, comme celle de 1940-1943, et des sécheresses locales peuvent ainsi être dues à la seule mauvaise répartition des pluies.

Cette variabilité temporelle implique que les pasteurs font une distinction essentielle entre les ressources fourragères relativement stables (ligneux essentiellement mais aussi herbacées pérennes) et les ressources les plus variables dans le temps (herbacées annuelles). La variabilité des pluies est aussi une raison essentielle de la mobilité des éleveurs, à une échelle locale car les éleveurs recherchent les aires pastorales les plus riches une année donnée mais aussi à une échelle régionale car les éleveurs de la zone sahélienne doivent composer avec un risque de déficit pluviométrique plus élevé qu'en zone soudanienne.

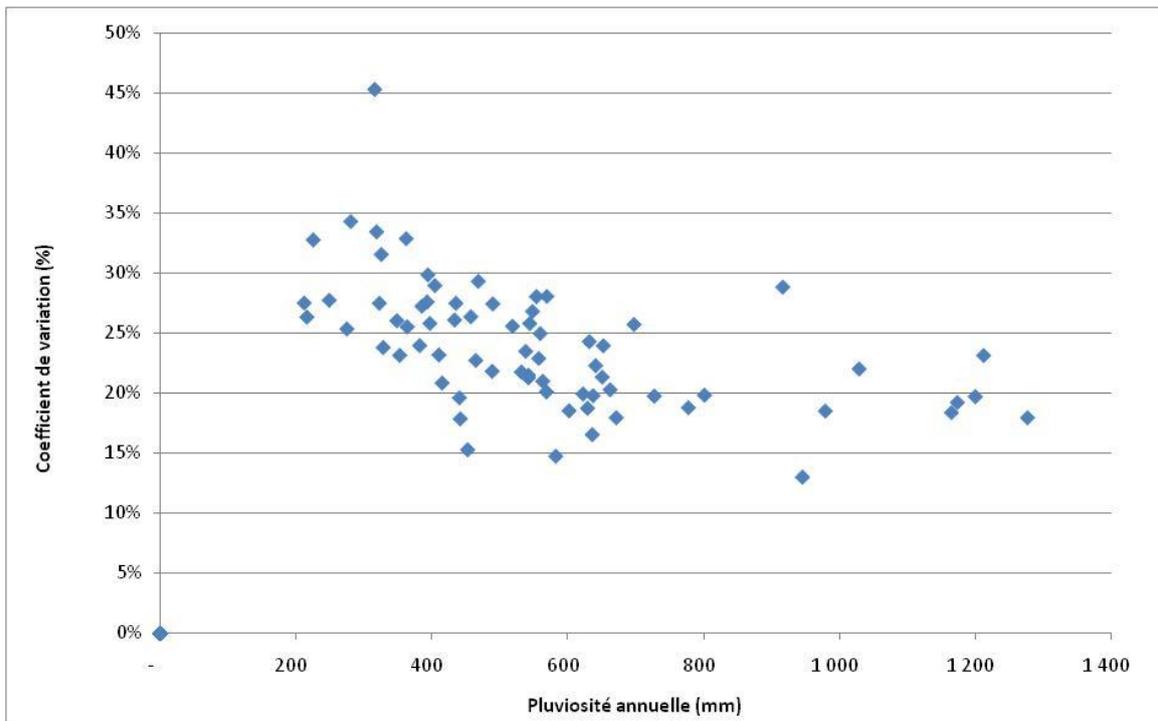


Figure 8. Coefficient de variation (écart-type/moyenne) des précipitations selon la pluviosité dans la zone d'étude.

Données Climpag, FAO, 1961-1998. Ce niveau de variabilité correspond à des variations de pluviosité de plus de 100 % d'une année à l'autre.

Désertification et évolution du climat

En plus des années isolées de déficit pluviométrique, qui entraînent des effets variables sur la production agricole selon la répartition temporelle des pluies, des périodes de sécheresse de plusieurs années successives sont normales dans le régime pluviométrique sahélien. Ces fluctuations climatiques existent depuis au moins deux millénaires, avec des amplitudes au moins égales (Hiernaux et Le Houérou, 2006). Au cours du 20^{ème} siècle, selon les périodes de références, les isohyètes se sont déplacés ainsi jusqu'à 200 km du nord au sud dans notre zone d'étude (jusqu'à 300 km dans certaines régions).

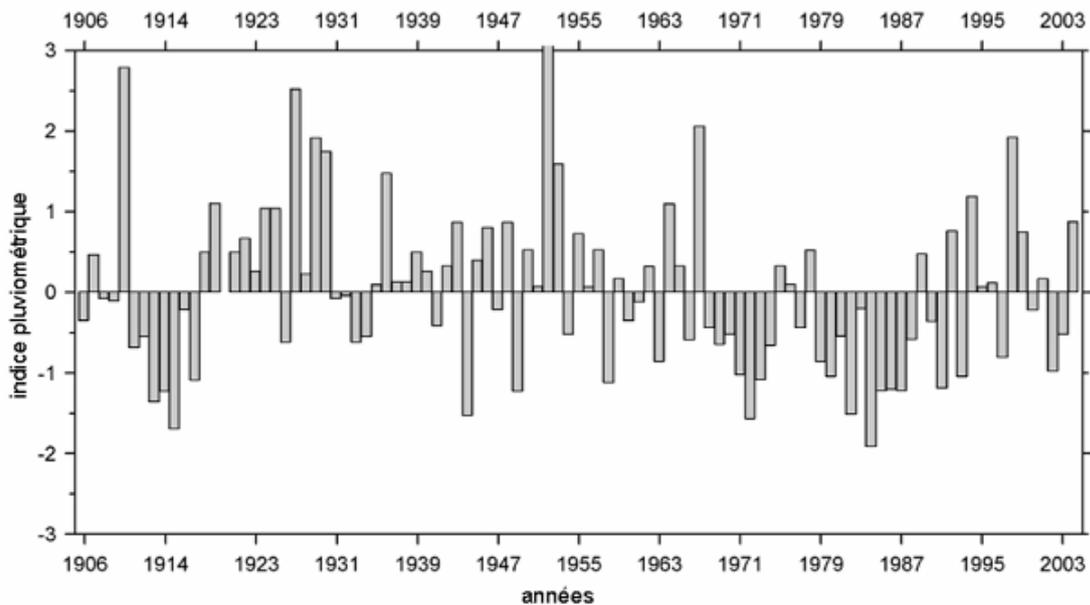


Figure 9. Précipitations annuelles 1906-2004 à Niamey.

Cumuls annuels centrés réduits (écart à la moyenne, normalisé par l'écart type) des précipitations enregistrées à la station de Niamey aéroport, sur la période 1906-2004. On peut visualiser des périodes de sécheresse et des périodes excédentaires.

Nombreuses sont les années difficiles qui ont laissé des traces dans la mémoire collective (Alpha Gado, 1993). Mais les plus importantes sécheresses (en intensité et en durée) ont été celles de 1911-1917, qui a provoqué l'émigration de 80 % de la population nigérienne au Nigéria ; 1968-1974 et 1979-1988, qui ont été accompagnées de graves famines. Les deux plus récentes, très rapprochées, ont entraîné dans toute la zone sahéenne, associées à d'autres facteurs d'origine anthropique, des évolutions profondes dans les milieux (aridification, changements quantitatifs et qualitatifs de la végétation), et les sociétés (migrations, systèmes d'activités...). Les discussions entre scientifiques sont vives pour savoir si elles étaient le signe d'une évolution du climat ou restaient dans une gamme de variation normale. Le retour à une pluviosité annuelle normale (proche de la moyenne du siècle) depuis les années 90 pourrait valider cette deuxième hypothèse mais le recul manque encore pour en être certain (Lhôte et al., 2002). L'analyse de la variabilité au cours du 20^{ème} siècle tendrait plutôt à montrer que c'est la période précédant ces années difficiles, celle des années 1950-70, qui aurait été exceptionnellement favorable (haut niveau et régularité des pluies). Elle aurait aggravé l'effet des sécheresses suivantes en émoissant les stratégies traditionnelles d'adaptation et en permettant au cheptel (entre autres raisons, notamment la politique sanitaire) d'atteindre des niveaux inédits auparavant (Hammel, 2005). Mais en tout état de cause, la désertification, définie maintenant comme étant un phénomène à la fois de nature climatique (temporaire ou définitif) et anthropique (voir par exemple (Ozer et Ozer, 2005)) est bien réelle dans la zone sahéenne.

Les données pluviométriques et nos enquêtes montrent que ces périodes de faible pluviosité n'ont pas été ressenties de la même manière dans toute la zone d'étude : d'un point de vue

agricole et pastoral, le déficit de 1984 par exemple a empêché toute production dans le nord de notre zone alors qu'il s'agit seulement d'une mauvaise année dans la région de Gaya au Niger, et qu'elle n'a pas laissé de trace dans les mémoires au sud du Parc du W.

C'est le Niger essentiellement qui a été gravement touché par ces sécheresses (pertes de 40 % puis 50 % du cheptel national pendant les deux sécheresses successives), avec de grandes différences selon les régions. Les éleveurs ont perdu 80 % de leur cheptel dans le nord (Thébaud, 2002), alors que le sud se serait plutôt enrichi (dans le canton de Say, de 1967 à 1977, multiplication par 3 pour les bovins, par 2 pour les moutons, et par 4 pour les chèvres (Turner, 1999)). En effet, les populations ont acheté à bas prix le bétail des éleveurs du Nord qui avaient fui les zones sinistrées et bénéficié malgré tout des opérations de reconstitution du cheptel organisées par l'État. Les steppes herbacées du nord ont pu se régénérer grâce au retour à une pluviosité favorable (Hiernaux, 1995), alors que certaines savannes sahéliennes et nord-soudaniennes ont été durablement dégradées, sans que la part des changements physiques irréversibles (changements du régime de ruissellement sur les plateaux, amplifiant la dégradation de la brousse tigrée, érosion...) et des changements anthropiques (destruction des arbres, extension des cultures) soit aisée à établir (Hiernaux et Le Houérou, 2006). Les régions les plus au sud de notre zone d'étude ont connu une évolution parallèle, due à la baisse de la pluviosité (qui ne peut ici être qualifiée de sécheresse) et aux activités humaines, mais qui a eu plutôt des impacts positifs pour l'élevage. En effet, les formations végétales les plus denses (forêts galeries, forêts claires et savanes boisées) qui sont à la fois moins riches en herbacées et plus favorables aux maladies à vecteurs frappant le bétail ont diminué au profit des savanes arborées et arbustives avec un couvert herbacé continu de graminées pérennes (Oloni, 1996).

IV.1.3. La végétation

Le couvert végétal très largement dominant dans la zone est formé de l'association en proportion variable d'une strate herbacée et d'une strate ligneuse (cf. *Tableau 4. Climats tropicaux, répartition de la végétation, du bétail et de l'occupation des terres.*, p. 169). Du nord au sud, mais aussi en fonction des conditions locales, on observe une progression de la proportion de ligneux et d'arbres : steppe arbustive, steppe arborée dans le domaine phytogéographique sahélien puis savane herbeuse, arbustive, arborée, boisée, avec localement des forêts claires et des forêts galeries bordant les cours permanents ou semi-permanents, dans le domaine soudanien. Le Sahel se différencie d'autres zones arides mais aussi de la zone immédiatement au sud, la zone soudanienne, par le fait que la strate herbacée est dominée par des plantes annuelles, essentiellement des graminées. En effet, les herbacées pérennes s'y cantonnent soit à des plaines régulièrement inondées, soit à des dépressions du sud Sahel, soit au contraire, à des reliefs dunaires ou rocheux des confins nord de la zone sahélienne. Ces formations à pérennes s'apparentent à celles des savanes soudaniennes du sud de notre zone, mais elles occupent seulement les biotopes les plus humides et ont fortement régressé depuis

les sécheresses des années 1970-80. Cette domination caractéristique par les annuelles met en question la dénomination de « savane », tout comme celle de « steppe », et certains auteurs ont proposés l'usage de termes alternatifs comme « garenne » et « erme », que l'usage n'a pas adopté, au contraire de « savanes à annuelles », qui, selon la taille des ligneux, sont qualifiées comme plutôt herbeuses, buissonnantes, arbustives, arborées, et selon la densité du peuplement ligneux de denses, claires, très claires (Hiernaux et Le Houérou, 2006).

Les vallées des cours d'eau permanents, et principalement celle du fleuve Niger, sont couvertes par endroits de **prairies**, qui restent vertes même en saison sèche en raison de la présence d'eau à faible profondeur. Mais elles sont en voie de disparition en raison de l'extension de la culture du riz.

Les plateaux de la zone sahélienne sont caractérisés par une forme forestière particulière (Hiernaux les qualifie de *forêts* ou de *fouffés*, (Hiernaux et Le Houérou, 2006)), les *formations contractées*, communément appelées **brousses tigrées**, *tachetées*, *persillées* suivant les motifs que dessinent vus du ciel l'alternance de sol nu et de bandes végétalisées. Ces formations s'apparentent à des forêts par la densité du peuplement des plantes ligneuses. Elles sont le résultat du fonctionnement hydrique de ces plateaux au sol induré : les bandes de sol nu servent de collecteur et acheminent l'eau vers des zones d'accumulation, où l'humidité devient alors suffisante pour permettre le développement de communautés végétales caractéristiques, comprenant une succession d'herbacées, d'arbustes et d'arbres, ces derniers pouvant disparaître en cas de dégradation. Ce type de formation végétale naturelle constitue une part importante de l'approvisionnement en bois-énergie des habitants. Elles ne sont jamais mises en cultures car les sols argilo-sableux à forte charge caillouteuse y sont peu profonds (40-80 cm) et l'effort à fournir par les paysans pour le défrichage et la préparation du sol en l'état actuel des techniques aratoires est trop important. Elles constituent par conséquent la végétation la plus fréquente des aires pastorales en zone sahélienne.

La limite entre les deux domaines de végétation, sahélien et soudanien, se situe approximativement à la latitude de Niamey, vers l'isohyète 500 mm (Hamidou, 1980). Mais comme c'était le cas pour le zonage climatique, l'observation à cette échelle fait surtout ressortir un gradient, avec du nord vers le sud l'augmentation de la proportion de ligneux et de leur recouvrement au sol, ainsi qu'une augmentation de la biomasse. Ce gradient est aussi celui de l'apparition de nouvelles espèces végétales qui peuvent servir d'indicateurs qualitatifs.

Mais il ne faut pas trop simplifier ces indicateurs. D'abord, la composition des formations annuelles varie largement d'une année sur l'autre, en réponse notamment à la distribution des pluies en début de saison pluvieuse. Ensuite, la répartition des différentes espèces ligneuses n'est pas strictement corrélée à la pluviométrie, car elle dépend aussi du régime hydrique du sol (texture du sol, position sur la toposéquence...) : on décrit plutôt le domaine édaphique de distribution de chacune des espèces dans chacune des subdivisions bioclimatiques. Les larges chevauchements entre domaines édaphiques des différentes espèces et l'évolution du domaine

édaphique de chaque espèce le long du gradient de pluviosité, font que la valeur indicatrice de la présence d'une espèce, même dominante, est réduite. En revanche, celle d'un cortège floristique peut l'être davantage.

Il reste néanmoins, et c'est essentiel pour expliquer les transhumances vers le sud dans notre zone, que la proportion des graminées pérennes (surtout *Andropogon gayanus*, *Cymbopogon giganteus*, *Panicum subalbidum*...), qui sont les plantes fourragères les plus riches et les plus recherchées par les pasteurs, augmente régulièrement vers le sud. Dans la majeure partie de notre zone au Niger, elles n'existent plus que dans les zones fortement anthropisées pour deux raisons : d'abord, elles sont préservées volontairement dans les jachères et les bords de champs en raison de leurs usages multiples (fourrage, cordes, *seko* pour les maisons) ; ensuite, elles sont favorisées par une forte pression de pâture et des cycles répétés de culture-jachère, ne parvenant pas toujours à se maintenir lorsque le champ est mis en jachère ou lorsque la pression de pâture se relâche, comme si elles ne résistaient plus à la concurrence exercée alors par les annuelles (Hiernaux et Le Houérou, 2006).

IV.1.4. Valeur pastorale

Manque d'outil pour évaluer la valeur pastorale régionale

Le concept de **capacité de charge** est conçu pour rendre compte de la valeur pastorale d'un milieu. Il est défini par la quantité de bétail (souvent mesurée en Unité de Bétail Tropical ou UBT) que peut supporter le pâturage sans se détériorer, le bétail devant rester en bon état d'entretien, voire prendre du poids ou produire du lait. Cela dépend donc de l'état des bêtes et des objectifs de production, de la résilience du fourrage, puis du niveau de complémentation des animaux, tout cela étant variable selon les années normales, excédentaires ou sèches. Dans la pratique de l'évaluation des pâturages, ces critères sont souvent perdus de vue : l'occupation possible des pâturages est le plus souvent déduite directement de la biomasse existante à la fin de la saison de croissance d'une année donnée, en supposant que le bétail puisse en consommer au maximum un tiers. Il s'agit donc alors d'une capacité maximum théorique ou **capacité potentielle de charge**, avec un objectif de production minimal visant la survie du troupeau (et donc sa reproduction). Elle correspondrait à une valeur maximum à ne pas dépasser dans une région donnée, pour une présence permanente des animaux et sans complémentation.

Cet indicateur est aujourd'hui considéré comme peu fiable ou, en tout cas, peu opérationnel pour la gestion des parcours (Behnke et Scoones, 1995; Ickowicz, 2002 ; Toutain B. et Lhoste, 1999). Les observations montrent que ces estimations sont valables dans une fourchette de 1 à 10 (Behnke et Scoones, 1995; Hammel, 2005). De multiples difficultés compromettent la validité de cet indicateur à tous les niveaux de l'évaluation : évaluation de la biomasse, de la valeur nutritive des aliments, des besoins des animaux... Concrètement, ces résultats n'ont pratiquement jamais été utilisés à des fins de développement, essentiellement parce qu'ils ne

font aucune place aux pratiques d'élevage locale, aux déplacements des troupeaux, au comportement spatial ou alimentaire des animaux utilisés, à la structure de l'espace pastoral, au régime foncier, etc. (Landais, 1994).

Sans chercher à être exhaustif, je vais citer quelques éléments montrant la complexité de la recherche d'indicateurs d'évaluation de la valeur pastorale. Tout d'abord, contrairement aux modèles les plus simples, la valeur pastorale d'un milieu ne peut être résumée à la somme des valeurs de ses composants. Ainsi, les suivis des parcours exploités par les bergers avec des troupeaux montrent que la complémentarité entre milieux est très importante pour le troupeau, aussi bien à l'échelle d'une journée que d'une année, chaque milieu fournissant des éléments nutritifs spécifiques, et en proportions différentes selon la saison, aucun ne pouvant assurer les besoins du bétail tout au long de l'année. De plus, les risques associés à chaque type de milieu sont variables : ainsi, selon les années, les milieux sahéliens connaissent une productivité allant de un à quatre (Ickowicz, 2002) alors que la production est plus stable en zone soudanienne. En réalité, chaque milieu voit son attractivité relative varier selon les saisons car ils ont tous des cycles différents.

Des suivis de troupeaux en zone méditerranéenne ont montré que les performances réelles peuvent être bien supérieures à ce que prévoient les modèles. L'ingestion de pâturages diversifiés et pauvres peut être deux fois supérieure à ce que prévoient les modèles, car les bergers jouent sur la motivation alimentaire, qui crée une appétibilité « relative » ou « circonstancielle » qui s'ajoute à l'appétibilité intrinsèque. De plus, les animaux opèrent une sélection des aliments, par espèce mais aussi par organe ou stade de maturité (Meuret, 2006 ; Meuret et Landais, 1997). Les pastoralistes ont montré par des études morphogénétiques des prairies en montagne que les relevés botaniques ne permettent pas d'en apprécier correctement la valeur. Il existe moins de variabilité au niveau des caractéristiques nutritionnelles entre deux espèces qu'au sein d'une espèce même selon ses conditions de croissance (Fleury, 1994). Il est alors impossible de calculer une ration alimentaire et des besoins pour les animaux au pâturage : diversité des aliments et des organes prélevés ; déplacement, écarts climatiques qui provoquent des pertes énergétiques imprévisibles ; comportements individuels des animaux ; interactions entre les plantes consommées.

On ne peut séparer le pâturage et les troupeaux comme deux compartiments sans interactions. Les calculs sont imprécis, d'autant plus que la production est faible, car une petite erreur d'estimation sur la valeur des fourrages se répercute fortement sur la productivité. De petites modifications de la charge réelle appliquée à des pâturages ont des répercussions importantes sur la croissance des animaux. Ainsi, la vitesse de croissance des génisses pourrait doubler par une légère diminution de la charge, en passant par exemple de 36 à 32 UBT/km² (Breman et de Ridder, 1991). Il est donc plus réaliste d'utiliser ces calculs pour identifier les facteurs limitants de la production, que quantitativement ou comme outil de gestion.

Enfin, et c'est essentiel dans les régions d'élevage mobile, la capacité de charge dépend aussi des capacités de production des autres régions fréquentées par les animaux et de la complémentation pratiquée par les éleveurs, qui vont agir sur leur état, mais aussi sur les objectifs de production dans la zone considérée. Afin de tenir compte de la mobilité des troupeaux, et de la sensibilité différentielle des fourrages au pâturage selon les saisons, des indicateurs plus fins devraient être utilisés tels que des charges potentielles par unité de paysage, par saison ou par mois. Benoit rappelle que « la vision peule est plutôt une vision dynamique : pour les pasteurs, le problème n'est pas de savoir ce qu'ils peuvent obtenir d'un espace donné. Il est de savoir combien de temps un environnement éventuellement accessible sera plus intéressant que celui qu'ils utilisent déjà » (Benoît, 1984).

Les outils manquent donc aujourd'hui pour gérer les pâturages et les charges animales. De nouvelles théories écologiques basées non sur les notions de climax et de successions végétales mais sur le « non-équilibre » ont émergé dans les années 1990 (Behnke et Scoones, 1995). Elles aboutissent à une remise en cause des anciens concepts (notamment la capacité de charge) et des méthodes de gestion non seulement pour leur imprécision, qui pourrait être améliorée, mais aussi pour leur non pertinence écologique. Les anciens outils pourraient néanmoins rester utiles dans les milieux les plus stables tels que la zone soudanienne, à condition d'être améliorés, mais de nouvelles méthodes devraient voir le jour dans les milieux de non-équilibre, tels que le Sahel. Les pistes proposées sont multiples, plutôt de nature politiques et organisationnelles que techniques, mais encore imprécises : organisation et facilitation de la mobilité qu'il faudrait favoriser, déstockage animal à organiser en temps de crise, gouvernance à repenser entre centralisation en cas de crise mais décentralisation en temps normal.

Facteurs zonaux non linéaires et facteurs locaux

Quelques principes importants concernant la valeur pastorale de la végétation peuvent néanmoins être exposés pour une meilleure compréhension du comportement des pasteurs, qui expliquent le double mouvement des troupeaux vers le nord et vers le sud.

La biomasse globale augmente vers le sud, selon le gradient de pluviosité mais aussi selon d'autres facteurs non zonaux : 200 à 1300 kg/ha au nord Sahel, vers 200 mm/an ; 3300 à 9800 kg/ha en sud de savane, vers 1100 mm/an, d'après (Bremner et de Ridder, 1991)). Au nord d'une pluviosité annuelle de 250 mm/an, les précipitations sont le premier facteur limitant alors que plus au sud, donc dans la majeure partie de notre zone d'étude, le facteur limitant principal est la disponibilité édaphique en azote et phosphore. La hiérarchie entre les milieux du nord au sud n'est donc qu'indicative et valable seulement en moyenne car elle dépend aussi du type de sol et du relief local (qui jouent sur le ruissellement et l'infiltration), en année normale, et ne tient pas compte des conditions locales d'exploitation (feux, intensité du pâturage, des coupes de bois...). Chaque facteur est complexe à analyser : il n'y a pas, par

exemple, d'équilibre simple, explicable avec les connaissances actuelles, entre la végétation et la pâture. La valeur pastorale d'une région varie aussi selon la diversité des milieux accessibles aux troupeaux.

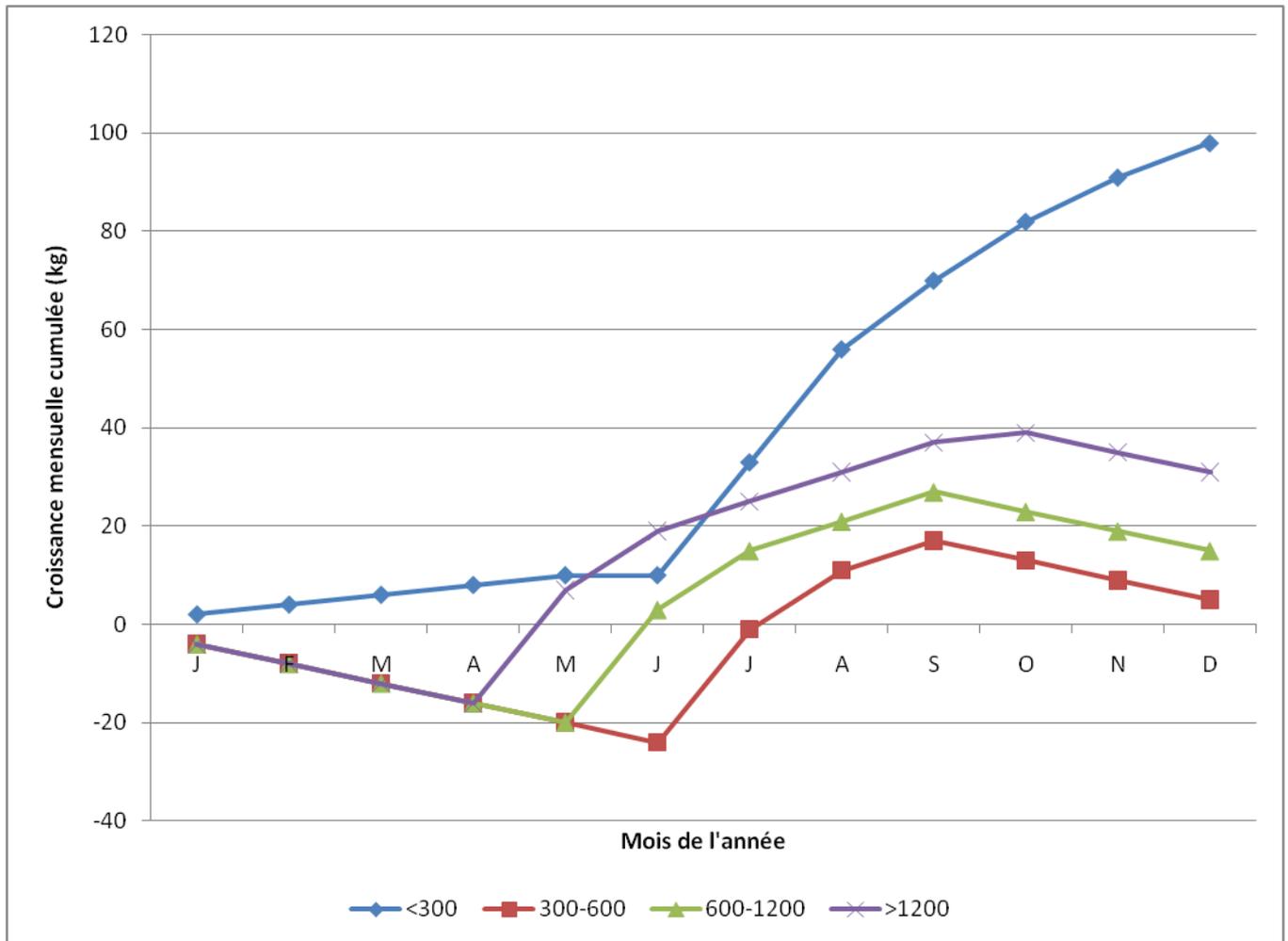


Figure 10. Estimation de l'évolution du poids vif (kg/mois) d'une femelle bovin sevrée de 150 kg en rapport selon la zone climatique.

D'après (Breman et de Ridder, 1991).

Les variations sont en rapport avec le taux d'azote des pâturages et la disponibilité de végétation. La zone centre et sud sahélienne (nord de la zone d'étude) correspond à un minimum.

La **productivité animale** la plus importante est prévisible dans le nord sec du Sahel ; vers le sud elle diminue fortement pour augmenter à nouveau progressivement dans les zones les plus humides de savanes guinéennes. Ceci est le résultat de deux tendances opposées :

- **Durée de la saison de végétation active** : Le gain de poids pendant la saison des pluies est plus grand au fur et à mesure que la saison des pluies dure plus longtemps, c'est-à-dire au fur et à mesure que le nombre de semaines avec du fourrage vert augmente.

- **Qualité des fourrages** : Il y a moins de perte de poids pendant la saison sèche dans le nord du Sahel, à cause de la qualité relativement élevée du fourrage à cette époque. Par contre, cette perte de poids est importante dans les zones méridionales compte tenu de la faible

qualité de la strate herbacée pendant la saison sèche. La qualité nutritive (richesse en azote en première approximation) des fourrages du nord Sahel est meilleure qu'au sud ou en zone soudanienne. Ainsi, au Nord du Sahel, la perte de poids des animaux en saison sèche ne commence que vers janvier-février alors qu'au sud, la croissance s'arrête brusquement quand la croissance de la végétation s'arrête, fin août. En saison des pluies, l'alimentation dépend principalement de la biomasse herbacée mais, en saison sèche, surtout de la biomasse ligneuse, plus riche en matières azotées tout au long de l'année, et dans une moindre mesure des repousses de graminées pérennes permises par le feu ou une station humide.

Ces herbacées pérennes sont plus fréquentes en zone soudanienne. Leur croissance débute dès les premières pluies et continue après leur fin, tant que le sol contient de l'eau. Les herbacées annuelles au contraire ne constituent un fourrage utile que plusieurs semaines après le début des pluies et commencent à perdre leurs qualités nutritives dès la maturation, qui dépend non de la pluviosité mais de la luminosité, laissant de l'eau disponible dans le sol à partir de la fin août (Hiernaux et Le Houérou, 2006). Les activités pastorales en tiennent compte, les pasteurs essayant par exemple d'être présent avant le début des pluies en zone soudanienne pour profiter immédiatement des premières repousses, qui peuvent même précéder l'installation de pluies régulières. La fin de la saison des pluies peut correspondre, en l'absence de graminées pérennes en phase de végétation active, à une période de relative pauvreté de pâturages et justifier de nouveaux déplacements (cf. Chapitre 4.II. 2. *Le calendrier pastoral*, p. 272).

Remarquons que le foin est de tellement mauvaise qualité que son stockage n'est pas vraiment rentable, contrairement aux résidus agricoles de bonne qualité (son, fanes de niébé et arachide...). Les pasteurs sont alors principalement dépendants des conditions de production naturelles pour l'alimentation, le coût de la complémentation en limitant fortement l'usage.

La combinaison des facteurs influençant la valeur pastorale régionale (biomasse, qualité nutritive, variations interannuelles, durée de production...) varie selon les zones climatiques et rend son appréhension relativement complexe, où l'intuition peut même être trompeuse. Si, comme je l'ai dit plus haut, la productivité animale serait meilleure dans le nord Sahel, il semble en effet paradoxal à première vue de constater que la charge animale potentielle théorique (avec toutes les restrictions rappelées plus haut) reste malgré tout nettement plus élevée dans les régions méridionales, comme le montre la Figure 11, p. 182. Le raisonnement devrait d'ailleurs tenir compte des combinaisons des zones climatiques telles qu'elles sont pratiquées par les pasteurs, dont certains tentent d'optimiser les avantages propres à chaque zone. Les outils disponibles ne permettent pas d'appréhender efficacement la gestion des pâturages pratiquée par les Peuls. Leurs discours et leurs pratiques à ce sujet restent donc un élément d'information incontournable.

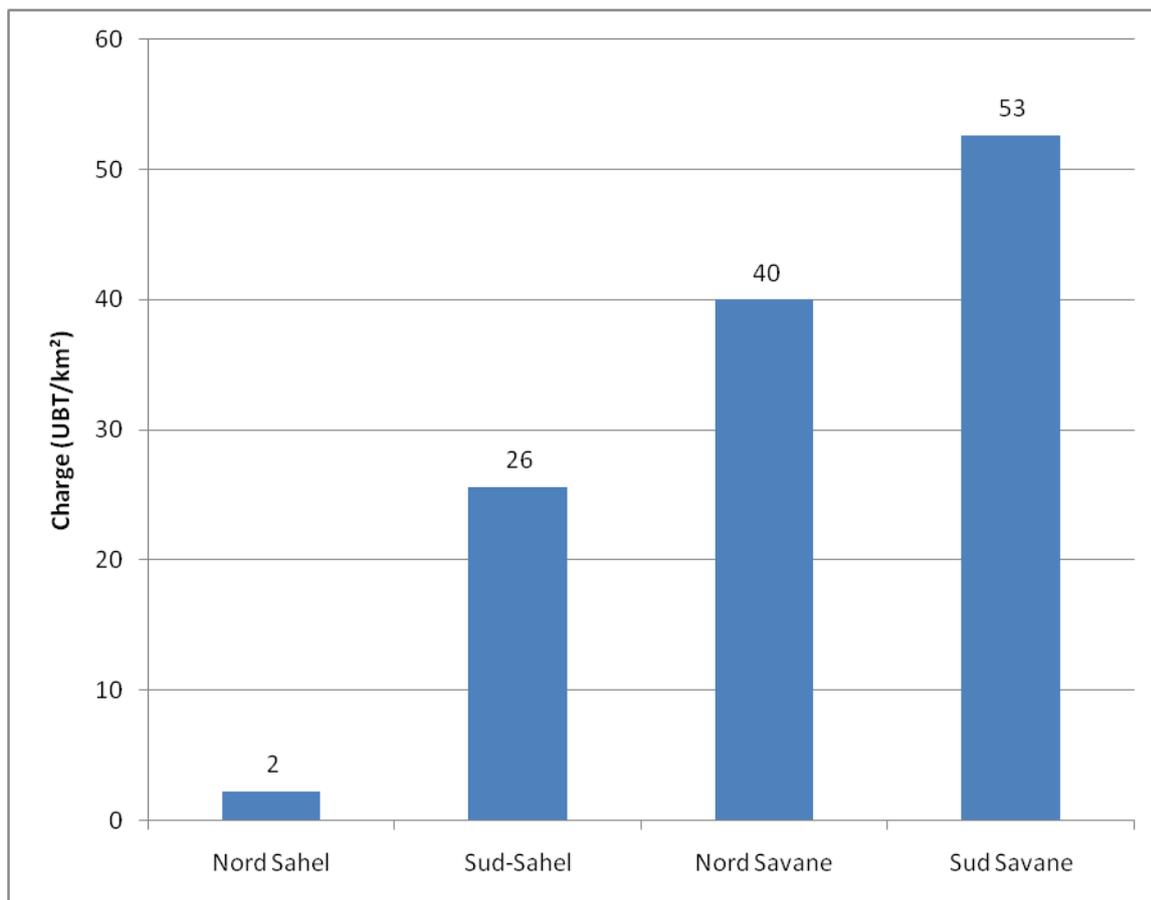


Figure 11. Charge animale potentielle théorique par zone climatique.

D'après (Breman et de Ridder, 1991). Calculs sur la base d'une situation avec le recouvrement ligneux de la fin des années 1970 et dans l'hypothèse d'une disponibilité en fourrage des strates ligneuse et herbacée pendant une année sèche (p10 %). Le choix d'une année sèche est censé fournir une valeur minimum des apports fourragers, facteur limitant la charge moyenne même les années normales.

IV.1.5. Systèmes agraires

Le gradient de pluviosité et sa variabilité spatiale et temporelle expliquent la variation zonale des cultures principales, indicateur de systèmes agraires variés (cf. *Tableau 4. Climats tropicaux, répartition de la végétation, du bétail et de l'occupation des terres.*, p. 169). En effet, les réserves hydriques des sols les plus utilisés, perméables et bien drainés, dépendent essentiellement de la pluviosité (Gavaud, 1977). L'évolution de la pluviosité depuis les années 1970, combinée à d'autres facteurs sociaux, a conduit à des évolutions des paysages agraires. Avant les années 1970, il n'y avait pratiquement que des pâturages à moins de 350 mm mais les cultures de mil se sont étendues jusqu'à 200 mm (Van Sprundel, 2008), où les risques de ne rien récolter sont très élevés, sauf certaines années favorables. Certains agriculteurs s'adaptent à cette variabilité en semant sur plusieurs parcelles éloignées lorsqu'ils en ont la possibilité et éventuellement sur des sols présentant des réponses différentes à l'abondance et à la répartition des précipitations (Loireau, 1998). Les producteurs sahéliens se sont adaptés aussi par la pratique régulière d'un exode saisonnier, une forte proportion des hommes (la moitié

dans deux villages du Zarmaganda selon (Amadou, 2004b)) se déplaçant à la recherche de revenus d'appoints aux revenus agricoles, en direction des villes ou des régions côtières.

De 300 à 450 mm, le mil associé au niébé s'étend progressivement, avec des risques d'échec plus modérés. A partir de 450 mm, le sorgho et l'arachide apparaissent en cultures intercalaires.

A plus de 800 mm le coton apparaît et, dans les champs de céréales, le sorgho prend le premier rang alors que le maïs fait son apparition. Des études antérieures autour du Parc du W ont montré l'influence de la culture du coton sur le niveau de vie des populations, qui est très visible pour un observateur qui parcourt la région (Casti Emanuela et Turco Angelo, 2003). En zone cotonnière, l'habitat est plus fréquemment « en dur » (cf. Figure 12, p. 184), l'équipement des ménages meilleur (par exemple en téléphones portables, en bicyclettes ou motos). On y trouve aussi des techniques agricoles plus intensives, avec la généralisation de la traction attelée, de l'apport d'engrais et du désherbage chimique, y compris sur les céréales, ceci directement grâce aux services apportés par les sociétés cotonnières (approvisionnement, vulgarisation, crédit). Les revenus et l'organisation liés au coton semblent donc avoir certains apports positifs. En revanche, cette culture présente aussi quelques aspects plus négatifs aux yeux des pasteurs ou du Parc : risques environnementaux liés à l'utilisation massive d'herbicides, défrichements totaux épargnant peu de ligneux, extension rapide des surfaces cultivées. Enfin, la récolte du coton est bien plus tardive que celle des céréales, et les risques de dégâts aux cultures persistent alors jusqu'en janvier. L'extension du coton, et son corollaire, l'extension accélérée des surfaces cultivées, est présenté comme le risque principal qui menace leur activité par les éleveurs qui fréquentent les communes de Kotchari et de Diapaga au Burkina Faso.

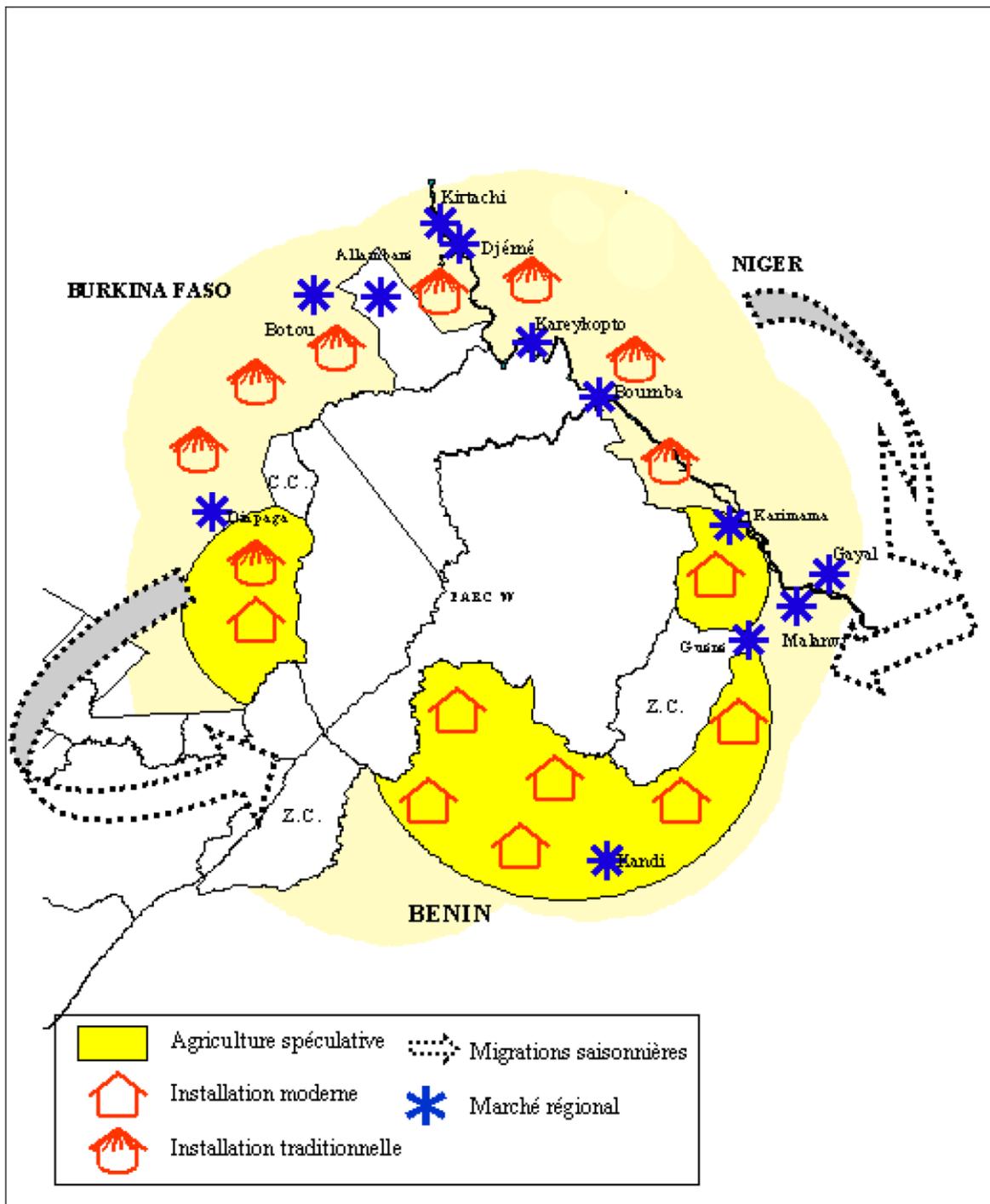


Figure 12. Influence de la culture cotonnière sur le niveau de vie des populations en périphérie du Parc du W.
 Source : (Casti Emanuela et Turco Angelo, 2003). La présence d’habitat « en dur » est corrélée avec la culture du coton. D’autres indicateurs de niveau de vie également (motos, téléphones portables...).

IV.1.6. Les maladies du bétail

Les maladies des bovins sont un des éléments importants qui influencent la mobilité, à deux niveaux distincts, celui des pouvoirs publics et des réglementations qui touchent la mobilité et celui des éleveurs qui prennent en compte le risque sanitaire dans leurs déplacements. Les aspects règlementaires influençant la mobilité des pasteurs seront présentés en partie IV. 3. (L’effet frontière : les institutions de l’élevage des trois pays, p. 217) mais pour une raison de

clarté j'expose les éléments concernant la police sanitaire ici, d'autant plus que les différences réglementaires entre pays sont ici négligeables.

IV.1.6.1. Les réglementations de police sanitaire

Les pouvoirs publics sont mobilisés par les risques sanitaires et en particulier par les risques d'épizootie, amplifiés et entretenus par les contacts entre animaux au cours de leurs déplacements. Les pays importateurs de viande (y compris de « viande sur pied ») qui sont aussi les pays d'accueil de la transhumance, comme le Bénin, craignent à la fois les animaux transhumants, mais aussi les animaux amenés sur pied par des commerçants pour être vendus. Quant aux pays exportateurs, comme le Niger et le Burkina Faso, ils ne craignent que les déplacements des troupeaux transhumants ou nomades, et surtout ceux de leur propre bétail. Lorsque les maladies se manifestent, les troupeaux transhumants sont souvent accusés d'en avoir été les vecteurs, et on désigne plus volontiers les troupeaux étrangers qui sont venus sur le territoire national. En tout état de cause, la peur des épizooties est la principale raison avancée par les pouvoirs publics pour combattre la transhumance et au moins la réglementer (s'ajoutant aux conflits). Les mesures portent alors d'une part sur la vaccination et d'autre part sur le contrôle des déplacements des troupeaux, que nous allons examiner successivement.

On peut classer les maladies selon trois catégories : celles qui font l'objet d'une obligation de vaccination sur les territoires nationaux, celles qui sont exigées au passage des frontières et enfin celles qui ne sont pas considérées comme des risques d'épizootie et qui sont laissées au libre choix des éleveurs. La vaccination contre les maladies des bovins est possible pendant les campagnes de vaccination, ou bien toute l'année après des services de l'élevage ou en leur absence auprès des prestataires privés qui ont vocation à les remplacer. Seul le prix du vaccin obligatoire est subventionné par les pouvoirs publics mais le prix des autres traitements reste modique (entre 100 et 200 F CFA). Les taux de vaccination nationaux, calculés lors des campagnes annuelles de vaccination, restent relativement faibles. Ils ont fortement diminué depuis que l'opération est devenue payante dans les différents pays. Au Niger par exemple (Dr Seyni Aboubacar, 2005), elle a été gratuite jusqu'en 1991, avant quoi le taux de vaccination atteignait 60 % (en 1990). Depuis, on a demandé aux éleveurs une participation de 50 F CFA/bovin (jusqu'en 1996) puis 100 F CFA/bovin et le taux a oscillé entre 15 et 30 % jusqu'en 2004. Pourtant, tous les éleveurs que j'ai interrogés sur ce sujet reconnaissent que le prix de la « vaccination du gouvernement » est modique. Une partie du coût réel (proche de 200 F CFA) est d'ailleurs pris en charge par l'État et les collectivités locales. Au Niger encore, les statistiques montrent que le taux de vaccination des troupeaux transhumants est plus haut que ceux des troupeaux sédentaires et même des animaux d'embouche pourtant produits de manière plus intensive en aliments du bétail. Ce fait peut être expliqué par la conscience plus grande des risques sanitaires occasionnés par les déplacements de grande distance mais aussi

par les contrôles fréquents des certificats de vaccination à la frontière ou au-delà par les autorités, les douaniers, les policiers et les agents forestiers.

La première catégorie de maladies regroupe celles contre lesquelles la vaccination est obligatoire dans les trois pays. Elle vise seulement la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB). En théorie, au moins au Burkina Faso, le berger en déplacement dans son pays doit détenir un laissez-passer sanitaire, sous peine de saisie des animaux et d'amende, mais cette réglementation n'est pas du tout appliquée et même ignorée des agents de l'État.

La deuxième catégorie de maladies est abordée par d'autres vaccinations, exigées pour le passage des frontières par des règlements de police sanitaire qui dépassent les États, fixés par la CEBV, puis la CEDEAO et l'UEMOA. Doivent figurer sur des certificats de vaccination qui sont alors réellement exigés des bergers lorsqu'ils sont contrôlés, les vaccins annuels contre la péripneumonie, la peste bovine, le charbon bactérien, le charbon symptomatique et la pasteurellose bovine³¹.

La vaccination contre la peste bovine est toujours exigée alors qu'elle est aujourd'hui éradiquée dans la région. Elle est restée longtemps la plus importante maladie des bovins, avec de fortes mortalités. En 1896, une épidémie a traversé toute l'Afrique et a tué jusqu'à 90 % du cheptel dans certaines régions, mais les conséquences ont été plus durables en Afrique de l'Est qu'en Afrique de l'Ouest. La dernière grande épizootie dans la région date de 1983-84. Le vaccin contre cette maladie a été longtemps gratuit et obligatoire pour tous les éleveurs mais la vaccination systématique s'est interrompue (pour n'être imposée qu'aux candidats à la transhumance transfrontalière) car la peste ne s'est plus manifestée en Afrique de l'Ouest depuis 1988 (Cheneau, 1993). La région a été déclarée indemne par l'OIE (Organisation des Nations-Unies pour la santé animale), en 2004 pour le Niger et le Burkina Faso et en 2005 pour le Bénin, en attendant l'éradication mondiale totale qui pourrait être déclarée mi-2011 (FAO, 2010). Pourtant les éleveurs craignent toujours son retour car elle est restée longtemps la première cause de mortalité chez les bovins.

Enfin, et cela concerne la troisième catégorie de maladies, d'autres mesures prophylactiques peuvent être pratiquées par les éleveurs mais ne sont pas obligatoires, en particulier des traitements antiparasitaires (cf. partie suivante).

De même, la fièvre aphteuse semble ne pas faire partie des vaccins exigés (mais, encore une fois je n'ai pas eu la liste des vaccins obligatoires aux frontières). Cela est un peu surprenant car elle est la deuxième maladie épidémique (après la peste bovine) dans l'ordre de priorité des actions publiques internationales selon l'OIE (Couacy-Hymann, 2006). Elle existe bien de manière endémique dans tous les pays de la région, et la dernière épidémie a eu lieu en 2001. Le Niger compte de nombreux foyers d'infection primaire (la région du Parc du W, les bandes

³¹ Je n'ai pas trouvé de source officielle et les agents de l'État interrogés ne connaissaient pas la liste ; mes sources sont (Ecopas, 2004a) et (Toutain Bernard, 2001).

frontalières Niger-Nigéria-Bénin et Niger-Mali-Burkina Faso) qui entretiennent la maladie dans les zones d'infection secondaires par les déplacements du bétail. Le Burkina Faso est touché par la maladie sur tout son territoire et le Bénin dans les régions du Nord qui possèdent quasiment tout le cheptel bovin du pays. Pourtant, cette maladie virale n'est considérée que comme une maladie mineure par les éleveurs et les services vétérinaires de la région car elle n'est en général mortelle que pour les veaux, laissant les adultes retrouver la santé en une quinzaine de jours. Elle provoque, au niveau des producteurs, une baisse de production laitière, l'interruption du travail pour les animaux de traits et le risque théorique de se voir refuser l'accès aux pâturages ou à un puits, cas qui ne m'a jamais été rapporté pendant mes enquêtes. C'est par les États qu'une forte épidémie est en général le plus craint, car elle entraîne une baisse de production, et peut provoquer la fermeture des frontières et la mise en place de mesures de lutte très coûteuses. Mais les pays de la région n'appliquent pas les mesures nécessaires pour la contrecarrer : contrôle du passage des frontières par les troupeaux, quarantaine, abattage des troupeaux infectés etc. Peut-être parce qu'aucune évaluation de son impact économique n'a été effectuée. Mais aussi parce que de telles mesures sont coûteuses et complexes à coordonner, une action internationale étant nécessaire. Une vaccination annuelle est possible, elle est d'ailleurs proposée aux éleveurs lors des campagnes de vaccination, même si peu la demandent. Mais, même appliquée systématiquement, elle ne serait pas suffisante pour éradiquer la maladie, et elle exigerait une production vaccinale adaptée aux différents sérotypes et un suivi rigoureux des foyers. Ainsi, cette maladie n'a pas ici l'importance majeure qu'elle a en Afrique australe où elle structure l'aménagement du territoire, des barrières physiques enfermant la faune sauvage à l'intérieur des aires protégées, et des règles strictes limitant la circulation du bétail entre les zones contaminées et les zones indemnes. Cette lutte drastique est justifiée là-bas par l'importance des exportations de viande vers l'Union Européenne qui contrôle l'état sanitaire de la viande. Cette contrainte ne s'exerce pas sur les États d'Afrique de l'Ouest qui n'exportent leur bétail, sur pied, que vers les pays voisins, le Nigéria et les pays côtiers.

En dehors des vaccinations obligatoires, d'autres mesures réglementaires ont été décidées et elles visent à contrôler la circulation des animaux. Un Certificat International de Transhumance (CIT), fourni par les services de l'élevage du pays de départ, est exigé des bergers en territoire étranger, selon les règlements internationaux (CILSS, CEDEAO et UMEOA). Il doit indiquer le nom du propriétaire du troupeau, le trajet prévu par le berger, la composition du troupeau et, surtout, l'information la plus importante et qui est la seule vraiment contrôlée, le nombre de têtes vaccinées, qui doit correspondre aux animaux effectivement contrôlés. Des postes de passage aux frontières sont théoriquement imposés, pour permettre les contrôles systématiques ainsi que les éventuelles quarantaines ou la vaccination des troupeaux, mais ils ne sont en pratique pas respectés par les éleveurs, qui en ignorent l'existence d'ailleurs.

Rappelons toutefois que ce certificat ne concerne pas le Bénin qui a interdit toute transhumance transfrontalière, au départ ou en direction du pays, même si en pratique elle se fait quasiment sans contrainte (cf. IV.3.4. *Trois visions de l'élevage et de la transhumance*, p. 229, sur la position du Bénin à propos de la transhumance transfrontalière). Par contre, d'après mes enquêtes, alors que les éleveurs nigériens voyageant au Burkina Faso étaient réticents au début, ils sont de plus en plus nombreux à posséder un certificat de transhumance en règle car les contrôles sont fréquents même au-delà de la frontière, où les agents forestiers, les douaniers et les policiers sont nombreux à exiger des papiers en règle.

IV.1.6.2. Les risques sanitaires localisés

Les risques sanitaires imposent ainsi des contraintes règlementaires, relativement peu contraignantes aux éleveurs mobiles désireux de franchir des frontières. Mais nous n'avons évoqué jusqu'ici que des maladies infectieuses épidémiques, pour lesquelles le risque n'est pas lié aux régions fréquentées car elles peuvent toucher n'importe quel troupeau, et n'importe où. Les risques sont seulement plus forts dans les régions de fortes densités de bovins et d'autant plus qu'ils sont mobiles. Mais il existe d'autres maladies qui, elles, sont liées aux régions fréquentées.

Nombre de maladies parasitaires ont une prévalence qui augmente vers le sud. La première d'entre elles est la trypanosomose car elle est celle qui a le plus d'impact sur les troupeaux, même si ce dernier est inconnu actuellement en l'absence de données épidémiologiques. Elle a suscité de nombreuses campagnes de lutte et elle a un impact très fort sur la mobilité des bovins et leur répartition, à l'échelle de l'Afrique entière comme de notre région d'étude, puisqu'elle a interdit longtemps l'accès du Parc du W aux troupeaux. Mais cette maladie n'est pas la seule en cause et de nombreuses autres maladies parasitaires frappent les bovins dans la zone soudanienne. Les maladies transmises par les tiques (piroplasmose, babésiose, anaplasmose...) sont également potentiellement létales. Certaines parasitoses gastro-intestinales telles que nématoses, helminthoses transmises par des mollusques, sont moins importantes que les précédentes car elles ne sont pas létales même si elles provoquent une baisse de production et fragilisent les animaux. Les éleveurs connaissent bien l'existence de toutes ces maladies, et les nomment en général sous le vocable flou de « maladies des herbes » (la « maladie des mouches », la trypanosomose, en fait d'ailleurs partie pour certains) ou « maladies de l'eau ». Elles sont difficiles à différencier entre elles, même pour les vétérinaires en l'absence de tests biologiques, mais certaines sont prévenues et soignées par les mêmes produits antiparasitaires que ceux qui sont utilisés contre la trypanosomose³².

Un certain nombre de facteurs exposent particulièrement les animaux transhumants à ces maladies qui sont alors prises en compte par les bergers en tant que risque liés à la mobilité. D'abord, les vecteurs (insectes ou mollusques) sont plus fréquents en zone soudanienne, et

³² C'est le cas de la babésiose, traitée par un des trypanocides les plus courants, le diminazène.

n'existent en zone sahélienne que dans les régions humides comme le fleuve ou les *dallo*. Ensuite, les animaux qui partent tard en transhumance sont affaiblis, par une mauvaise alimentation et par un voyage éprouvant, et y sont donc plus sensibles. Enfin, un berger qui arrive dans une région inconnue ne connaît pas les milieux à risque qu'il lui faudrait éviter. Il s'agit parfois de biotopes particuliers, comme on le verra dans le paragraphe suivant pour la trypanosomose, mais aussi de zones quelconques infestées, parfois à l'échelle d'une mare ou d'une parcelle. C'est le cas des « champs maudits », périmètre infesté par les spores des charbons qui peuvent persister plusieurs décennies dans le sol et se disperser progressivement, souvent autour d'une carcasse d'un animal ayant succombé à la maladie. Les mares aussi peuvent être infectées, notamment dans le Parc où hyènes et vautours sont aussi des agents de propagation quand ils ont consommé une carcasse infectée (Lungren et Bouche, 2005).

Dans le paragraphe suivant, je vais présenter les informations utiles pour comprendre les effets de la trypanosomose sur les troupeaux, et les efforts qui ont été faits pour lutter contre elle car elle est la maladie qui a le plus fort impact sur les troupeaux. Mais il faut garder à l'esprit que ces informations sont en partie valables pour d'autres maladies parasitaires.

IV.1.6.3. La trypanosomose³³

La maladie

Je vais décrire précisément la trypanosomose bovine, car elle est la maladie citée par la bibliographie et les services techniques comme étant le principal obstacle sanitaire à l'utilisation de la zone soudanienne par les bovins. Les éleveurs eux aussi désignent cette maladie comme particulièrement néfaste. Ils la désignent sous le terme de « maladie des mouches » ou plus rarement *niafa* en *fulfulde*. Les seules informations que j'aie trouvées sur la prévalence de la trypanosomose bovine viennent d'une enquête réalisée au Niger dans un village au bord du fleuve il y a deux ans (Youri à une vingtaine de kilomètre au sud de Niamey), mais je n'ai pu avoir accès à l'enquête elle-même : la Direction de la Santé animale m'a seulement dit qu'on avait alors recensé beaucoup de cas de trypanosomose, dont seulement une partie sur des troupeaux transhumants, ce qui laisserait supposer que les glossines sévissent encore le long du fleuve, peut-être plus au nord que ce qu'annoncent les éleveurs. La trypanosomiase humaine (la maladie du sommeil) existait dans la zone au début du siècle, même au Niger, dans la zone du Parc du W (Fiasson, 1937). Mais elle semble avoir régressé car elle n'est plus signalée aujourd'hui, même si elle existe probablement dans les savanes du sud de notre zone d'étude, au Bénin (J. Bouyer, com. pers.).

La maladie a une importance énorme car elle interdit un élevage productif sur un tiers du continent, là où le climat est le plus propice à l'agriculture et à l'élevage. Sa présence a été la

³³ Les deux termes trypanosomiase et trypanosomose semblent équivalents pour désigner la maladie du bétail et l'on trouve les deux dans la littérature. J'ai choisi le second par homogénéité avec les noms d'autres maladies parasitaires animales. Le premier par contre semble préféré pour évoquer la maladie humaine.

raison principale limitant la répartition de l'élevage de zébu au nord du 13^{ème} parallèle (c'est-à-dire dans notre zone, une ligne Torodi, Say, Dosso, Tibiri), sauf dans de rares zones indemnes de la maladie (plateaux de l'Adamawa au Cameroun, de Jos au Nigéria... (Boutrais, 1994)). L'élevage de zébus a pu se répandre au-delà de cette limite à partir de la généralisation des médicaments, apparus dans notre zone, selon mes enquêtes, à la fin des années 1960. Le CirdeS, (Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide) basé à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso a pour mission la recherche sur la maladie dans les régions entre 900 et 1300 mm de pluie, située au sud de la pointe sud du Parc du W. Pourtant, la prévalence de la maladie est mal connue, aucune enquête épidémiologique n'ayant été réalisée dans notre zone de recherche. Une recrudescence de la maladie a été signalée par la FAO en 1994, alors que sa prévalence était probablement sous-estimée (Programme sous-régional de lutte contre la trypanosomiase, 1995).

La trypanosomose bovine est une maladie parasitaire due à la multiplication dans le sang et d'autres tissus d'un trypanosome pathogène (surtout *Trypanosoma vivax* et *Trypanosoma congolense* en Afrique de l'Ouest pour les bovins, moins sensibles à *Trypanosoma brucei*, également présent). Elle entraîne chez les animaux sensibles une anémie plus ou moins sévère, et des atteintes organiques diverses, notamment cardiaques, pouvant conduire à la mort. Mais les symptômes de la maladie sous sa forme chronique ne sont pas spécifiques si bien qu'elle peut être confondue, en l'absence d'autres éléments de diagnostic comme des tests biologiques, avec bien d'autres maladies parasitaires ou infectieuses.

Le parasite est transmis par la mouche tsé-tsé ou glossine, mouche hématophage d'environ 10 mm de long. En Afrique de l'ouest, il s'agit de deux espèces inféodées aux forêts ombrophiles mais surtout dans notre zone aux rives des cours d'eau, *Glossina tachinoides* et *Glossina palpalis gambiensis*. Il est possible qu'une espèce de savane (*Glossina morsitans*) joue aussi un rôle mais il semble moins important dans notre zone³⁴.

La distribution des espèces le long d'un cours d'eau est agrégée et hétérogène (la densité peut varier au centuple sur moins d'un kilomètre de forêt galerie), car elle dépend, en plus du macroclimat, du microclimat créé par la forêt galerie (Bouyer, 2006). Ce type de répartition provoque une hétérogénéité du risque de transmission pour les animaux selon les parcours et les points d'eau fréquentés. En saison des pluies, les glossines s'éloignent dans les savanes environnantes (jusqu'à 10-20 kilomètres, (Bouyer, 2006)) et se rapprochent à nouveau de la galerie en saison sèche, où leur nombre diminue. La présence des espèces réservoir du parasite influence aussi le risque de transmission au bétail. La présence de fortes densités de bétail ou de faune sauvage, souvent porteur sain à des prévalences élevées, sont donc des facteurs de risque. Les zones interfaces entre zones protégées et pastorales sont ainsi des zones

³⁴ La trypanosomiase humaine est causée par *Trypanosoma brucei gambiense* en Afrique de l'Ouest, qui peut être transmis par les trois espèces présentes.

particulièrement dangereuses, d'autant plus que les parasites transmis au niveau de ces interfaces sont généralement plus pathogènes pour le bétail que ceux transmis uniquement chez ce dernier (Van Den Bossche et al. 2003 cité par (Bouyer, 2006)).

Les moyens de lutte

Les moyens de lutte contre la maladie peuvent être mis en place à plusieurs niveaux, régional ou individuel. Au niveau régional, il s'agit d'une lutte contre le vecteur, les glossines, car, à la différence de la lutte contre la trypanosomiase humaine, la lutte directe contre les trypanosomes pour supprimer le « réservoir » du parasite est impossible, en raison du grand nombre d'individus et de la dispersion des hôtes, bétail et faune sauvage très diversifiée. La lutte s'effectue donc principalement au moyen d'épandage d'insecticides, de piégeage, de diffusion de mâles stériles etc. En 1942, le fleuve Niger aurait été assaini en amont de Say par des techniques agronomiques. En 1968, une campagne de pulvérisation d'insecticide a été lancée par le Direction du Service de l'élevage du Niger, avec entretien d'une barrière chimique les années suivantes, entre Say et la Tapoa environ (Laveissière, 1976). Puis, un « Programme de lutte contre la trypanosomose animale africaine et de mise en valeur des zones en cause » a été lancée en 1974 par la FAO dans 37 pays africains, y compris autour du Parc du W. Pendant plusieurs années, des insecticides ont donc été épandus à large échelle sur les cours d'eau de la région, d'abord par voie terrestre puis aérienne. Une évaluation a été faite 10 ans plus tard, qui a insisté notamment sur la nécessité d'associer aux programmes de lutte des plans de mise en valeur des zones assainies pour éviter la réinfestation, quasiment inévitable. L'anthropisation des milieux par leur mise en culture est une raison souvent avancée pour expliquer la diminution des glossines, minimisant ainsi l'efficacité des traitements, mais cette hypothèse est discutable. D'abord, les éleveurs riverains qui fréquentaient la zone avant les épandages en ont constaté une très bonne et immédiate efficacité. Ensuite, les milieux fragmentés pourraient être au contraire des milieux particulièrement risqués pour les troupeaux qui les fréquentent (Bouyer, 2006). L'effet des sécheresses sur une diminution de la maladie a été aussi avancé. Il n'est pourtant pas certain au Burkina Faso (cf. I.3.1. p. 122, sur l'évolution de la limite nord de répartition des glossines) et au Niger car ce sont les traitements qui semblent avoir eu un effet direct, antérieur aux sécheresses. En tout état de cause, la combinaison de ces trois facteurs à peu près concomitants (traitements, mise en culture, évolution climatique) a entraîné une diminution de la prévalence de la maladie. En 1995, devait être relancé par la FAO un programme d'éradication pour le Niger (Say, Gaya), le Burkina Faso (beaucoup de zones dont La Tapoa), le Bénin (Guéné, le bassin du Niger), le Togo (Programme sous-régional de lutte contre la trypanosomiase, 1995). Mais les personnels de la FAO et de la Direction de la Santé Animale à Niamey, ceux de l'élevage à Diapaga et à Kandi ne savent rien sur ce programme, sur lequel je n'ai trouvé aucune documentation écrite. Il n'a probablement pas été mis en œuvre. De toute manière, l'éradication définitive à large échelle est extrêmement difficile, même si la lutte contre les glossines riveraines (dont font partie les glossines piquant les bovins dans la zone

d'étude), qui sont plus concentrées que les glossines savañicoles, est plus efficace. Dans l'état actuel des moyens, à défaut d'une éradication souhaitable mais difficile, les programmes de lutte visent plutôt à tenter d'abaisser la densité de glossines à un niveau compatible avec une chimiothérapie modérée.

Après les moyens de lutte régionaux, examinons ceux qui sont disponibles au niveau des éleveurs. Ces derniers peuvent utiliser des médicaments préventifs (efficaces environ 3 mois), curatifs, ou bien des répulsifs à pulvériser sur le pelage des animaux (mais cette dernière méthode n'est pas appliquée dans la zone de recherche). Ils peuvent aussi élever des races tolérantes à la maladie, comme la race taurine Ndama du sud Bénin. Autour du Parc du W, les races les plus sensibles selon les éleveurs seraient l'azawak et la bororo, les autres (djéli, *gudali*, *gurmaji*...) étant relativement plus tolérantes, en particulier les hybrides entre taurins et zébus qui se développent au Bénin. Mais cette caractéristique semble dépendre de plusieurs facteurs, tel que l'état physiologique, sanitaire et nutritionnel. Elle est aussi corrélée à d'autres variables sans que les mécanismes en jeu ne soient pleinement élucidés, alors qu'ils permettraient peut-être d'expliquer pourquoi les niveaux de tolérance sont variables selon les pays.

Le rôle de la compétence des éleveurs

Une des conclusions de cette partie est d'établir que les facteurs de risques de transmission de la maladie au bétail sont très complexes puisqu'ils dépendent à la fois du vecteur, du parasite, de l'hôte (ici le bétail, sa nature, son comportement, et sa présence dans certaines zones très dispersées pendant certaines périodes) et des techniques de lutte. Mais cela ne signifie pas que le risque est hors de tout contrôle car les éleveurs jouent probablement un rôle important. En effet, certains savent apparemment se prémunir de la maladie mieux que d'autres.

Les enquêtes montrent les différences de connaissance entre les éleveurs sur la maladie, connaissances parfois éloignées des connaissances scientifiques mais qui peuvent ne pas manquer d'efficacité pour autant. Les glossines ont une répartition spatiale et temporelle hétérogène et certains éleveurs ont la capacité empirique de reconnaître les zones et les périodes à risque et de ne pas fréquenter les zones dangereuses. Les éleveurs béninois ou ceux qui fréquentent le bord du fleuve depuis plusieurs décennies sont ceux qui ont le plus de connaissances sur la maladie : ils ont une représentation du mode de transmission lié aux glossines (qu'ils savent reconnaître) parfois attribuée à la piqûre des mouches et parfois à l'ingestion par les animaux des déjections des mouches sur certaines herbes ; ils savent où on rencontre les vecteurs et qu'il faut éviter ces lieux, parfois très localisés ; ils connaissent les symptômes spécifiques de la maladie ; ils savent la prévenir, en respectant les durées d'action et les doses, et ils savent la soigner. Plusieurs éleveurs par exemple estiment que les glossines sont moins nombreuses dans le Parc du W que dans les forêts classées, ou même dans certaines zones villageoises et justifient ainsi son attractivité relative.

Plusieurs processus ont été apparemment responsables d'une mortalité particulièrement forte par la maladie les années de sécheresses, si bien qu'une majorité des bergers rapportent que leur troupeau a été décimé alors plutôt par les maladies que par la famine. Il est certain d'abord que la faiblesse des animaux a contribué à leur moindre tolérance. De plus, beaucoup d'éleveurs pensaient alors, et jusqu'à aujourd'hui, qu'il ne faut pas donner de trypanocide, même préventivement, à des animaux affaiblis comme ils l'étaient quand ils sont partis en transhumance en 1984. Même des éleveurs qui connaissaient les médicaments ne les ont pas employés sciemment et ont subi de lourdes pertes. Le deuxième phénomène important est qu'en période de sécheresse, les endroits les plus attractifs sont les lieux humides (bas-fonds, bords de mares, berges du fleuve...), où l'on trouve du fourrage mais aussi des glossines. Les éleveurs le savent mais l'impérieuse nécessité de nourrir leurs bêtes et l'attraction d'un fourrage vert alors si rare, les ont poussés à fréquenter ces zones à risques qu'ils évitaient habituellement. Un adage peut signifier en substance : « le berger aime mieux l'herbe que ses vaches ». Les éleveurs qui me l'ont cité l'interprètent comme le fait qu'un berger accepte les risques, même mortels pour ses animaux, pour pouvoir le nourrir et espérer en voir bien grossir quelques uns.

L'efficacité des traitements est également conditionnée par une bonne connaissance technique de la part des éleveurs. Il est important de réaliser le bon dosage (fonction du poids vif de l'animal), une injection efficace (il peut se former, au point d'injection, une réaction de rejet, abcès ou kyste, limitant la diffusion du produit dans l'organisme), d'adopter une politique de prophylaxie efficace (la théorie demande le traitement de l'ensemble du troupeau pour éviter que certains animaux deviennent porteurs de parasites, respect de la période d'efficacité préventive), éviter les phénomènes de résistance (par sous-dosage, par allongement de l'intervalle entre deux traitements préventifs etc.) (Ministère de la coopération et du développement et IEMVT-Cirad). Enfin, l'éleveur a une prise sur la qualité des sources d'approvisionnement en médicaments, qui joue un rôle important en raison de la fréquence de médicaments en circulation issus de contrefaçons, qui expliquent probablement de nombreux cas de maladie sur des troupeaux pourtant traités.

* * *

Cette première partie de l'analyse spatiale des facteurs d'attractivité des espaces a montré le rôle prépondérant du gradient climatique. Il a un rôle sur la valeur pastorale des pâturages à une large échelle et à ce titre constitue le moteur principal de la mobilité des éleveurs à longue distance. Pourtant ce gradient, d'expression linéaire, n'a pas un effet aussi simple et linéaire : la région nord sahélienne par exemple est la moins arrosée mais la plus attractive en saison des pluies ; les régions soudaniennes sont attractives en saison sèche, moins sujettes aux risques

climatiques mais sont accompagnées d'un risque sanitaire accru, notamment celui de la trypanosomose.

Cette attractivité zonale est en grande partie contrebalancée par des facteurs locaux dont savent tirer partie les éleveurs. Certains savent par exemple éviter les zones à risques infestées de glossines. De même, si on peut représenter une évolution globale des pâturages à l'échelle régionale, il existe une grande variabilité locale. En outre, si la nature des fourrages est importante, d'autres caractéristiques des espaces pastoraux sont aussi essentielles.

IV. 2. La répartition des aires pastorales

La zone d'étude est une région à dominante agricole. C'est pourquoi les zones exploitées par les pasteurs pour faire pâturer leurs troupeaux sont souvent appelées par différentes expressions rappelant leur caractère délimité, minoritaire ou protégé : « aires », de pâturage ou pastorales, réserves pastorales, enclaves pastorales etc. Toutes ces expressions sont plus ou moins équivalentes. Dans certains cas, ces espaces ont un statut particulier, les protégeant de leur mise en culture, ils peuvent même être bornés ou aménagés. Mais dans la majorité des cas, ils sont seulement des espaces utilisés par les pasteurs pour circuler, faire paître les troupeaux ou installer des campements. Ces aires peuvent avoir plus fonctions pour les pasteurs, différentes selon les groupes concernés ou la saison, et d'autres termes peuvent être privilégiés par tel ou tel acteur : aire de transit, de repos, d'accueil, d'attente etc. (Manceron, 2005) Je retiendrai par la suite l'expression « aire pastorale », qui m'a paru la plus neutre.

Ces aires sont une partie des « espaces pastoraux » qui comprennent aussi les zones cultivées, utilisées en saison sèche. L'objectif de cette partie est d'étudier comment sont réparties dans l'espace ces aires pastorales et comment leur localisation et certaines de leurs caractéristiques peuvent influencer la mobilité des éleveurs.

IV.2.1. Complémentarité entre plateaux et vallées, à l'échelle régionale et locale

Topographie de la région

Le paysage est relativement uniforme à l'échelle de notre région d'étude, composé de bas plateaux (altitude entre 150 et 400 m) entaillés par des cours d'eau aux vallées peu profondes (cf. Carte 10. Pluviosité et relief dans la zone d'étude, p. 170 et Figure 13, p. 195).



(Photo Philippe Delfosse)

Figure 13. Paysage du sud-ouest nigérien, dans le canton du Fakara.

On distingue bien les 3 unités, ici très resserrées dans l'espace : vallée, glacis, plateau.

Les seuls reliefs notables culminent à 600 m : ce sont ceux de l'Atakora, chaîne cristalline orientée NNE-SSO, mais ils sont extérieurs à la zone qu'ils bordent au sud-ouest. Son altitude modeste ne confère pas à cette chaîne un climat vraiment plus clément, et les conditions de sols ne lui épargnent pas une certaine aridité, si bien que ces reliefs ne sont pas une zone d'accueil pour les éleveurs, malgré une pression agricole globalement faible, les cultures et les villages étant concentrés dans les vallées. De plus, dans la région de Namounou au Burkina Faso, quelques mesas s'élèvent, dont les contreforts, non cultivés, constituent des aires de pâturage villageoises mais sont en général trop exigus pour attirer des transhumants.

Les plateaux de la région d'étude sont constitués de grandes unités géologiques de natures variées. D'abord, à l'est de notre zone, la recouvrant du nord au sud, on trouve le bassin sédimentaire des Oullimenden, du Mali jusqu'au bassin de Kandi, recouvert par endroits d'anciens ergs, aux cordons dunaires orientés est-ouest, entaillés par des vallées fossiles ou actives, dont la plus grande est celle du fleuve Niger. Il a été formé selon les périodes par des dépôts continentaux et marins et comprend principalement des roches du quaternaire ancien et récent, essentiellement issues des couches sableuses des phases arides de dépôt, et des roches du continental terminal, grès argileux. A l'ouest, s'enracine le socle du Liptako et du

Gourma, bordure sud-est du grand craton ouest-africain antécambrien. Il est constitué de roches cristallines éruptives et de roches métamorphisées variées.

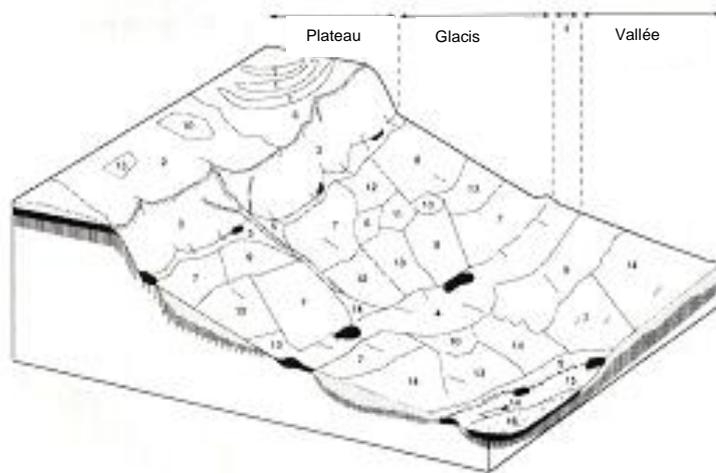
En dehors de la vallée du fleuve Niger, les vallées sont principalement le lit de cours d'eau temporaires, quelques rivières permanentes apparaissant seulement à peu près à partir de la limite nord du Parc (cf. Carte 9. Principaux cours d'eau autour du Parc du W., p. 170). Plus au nord, elles ne coulent qu'au moment des pluies, souvent seulement quelques jours après les précipitations. Les vallées fossiles (dont les plus grandes dans l'aire d'attraction sont appelées *dallol*, mot *fulfulde* signifiant *vallée*) sont le lit d'anciens cours d'eau, souvent affluents du Niger, couverts aujourd'hui de mares temporaires ou permanentes. Les vallées sont bordées pour les plus grandes de galeries de savanes plus denses ou de forêts.

Une occupation du sol contrainte par la topographie

Dans la région, et à une échelle locale, l'occupation du sol est principalement commandée par la topographie, qui est donc un élément important pour comprendre la localisation des aires pastorales. Au début du vingtième siècle, le paysage agraire dans la région était structuré en trois éléments : le village, l'espace agricole et le territoire de chasse adjacent. L'espace agricole était lui-même constitué de plusieurs compartiments : les cultures de case autour des concessions, les champs cultivés et les jachères courtes ou longues puis les aires de pâturage au pied des plateaux. La colonisation agricole du terroir s'est faite de la vallée vers le plateau. La date de début de défrichement du plateau est variable d'un terroir à l'autre mais constitue une étape-clé vers le processus de saturation foncière. A titre d'exemple, elle a eu lieu vers 1990 dans plusieurs terroirs de la région de Niamey (Massuel, 2005).

Aujourd'hui, les cultures ont envahi tous les espaces mais restent majoritaires dans les vallées (souvent à peine visibles sur le terrain en raison de différentiels d'altitude très faibles, de l'ordre de la dizaine de mètres), où elles trouvent les sols sableux les plus favorables. C'est aussi là qu'on rencontre le plus d'arbres, parcs agroforestiers préservés ou plantés par les agriculteurs (Luxereau et Roussel, 1997). Le bas-fond central est parfois exploité par des potagers ou des vergers, parfois installés autour de nouvelles mares, créées après les sécheresses suite à une modification du ruissellement, elle-même provoquée par la baisse de la végétation en amont du bassin versant, due aussi bien directement à la sécheresse ou aux défrichements (Delabre, 1998 ; Hiernaux et Le Houérou, 2006). Les plateaux, aux sols souvent très minces et fragiles recouvrant une cuirasse latéritique, sont dominés par les activités pastorales et forestières, sauf dans les rares zones recouvertes de nappes sableuses où la culture est possible et où des villages se sont implantés si les puits (atteignant au maximum 80 m de profondeur) ont pu atteindre la nappe phréatique. La chasse a disparu avec la faune, dans la région de Niamey depuis les années 1950-60 (Delabre, 1998). La zone de transition entre vallée et plateau, le glacis, de faible pente et de terrain plutôt sableux, est occupée par un deuxième anneau de cultures, où l'on trouve les variétés de mil tardif, des jachères plus

longues, les champs moins fumés. Le village lui-même est installé dans la vallée ou sur le glacis, selon la taille de la vallée (cf. Figure 14 p. 197).



(Source D'herbès and Valentin, 1997)

Figure 14. Bloc-diagramme montrant la toposéquence typique des terroirs du sud-ouest nigérien.

La toposéquence organise également les déplacements des troupeaux (cf. Figure 15, ci-dessous) : à l'échelle de la journée, où un berger trouve l'eau et les champs dans la vallée, les jachères sur le glacis et la végétation ligneuse dans les plateaux ; mais aussi à l'échelle de l'année pour les troupeaux non transhumants qui se réfugient sur les plateaux en saison des pluies, sont obligés de descendre dans la vallée chercher de l'eau aux puits quand l'eau des mares est épuisée, puis stationnent dans les champs proches du village, ceux de la vallée, qui sont récoltés les premiers, avant de s'écarter pour exploiter les champs et les jachères du glacis au fur et à mesure que les champs de mil tardif sont récoltés à leur tour. L'ensemble des champs peuvent être rendus accessibles au même moment, si la date de libération des champs empêche les bergers de les exploiter en suivant le rythme réel de leur récolte.

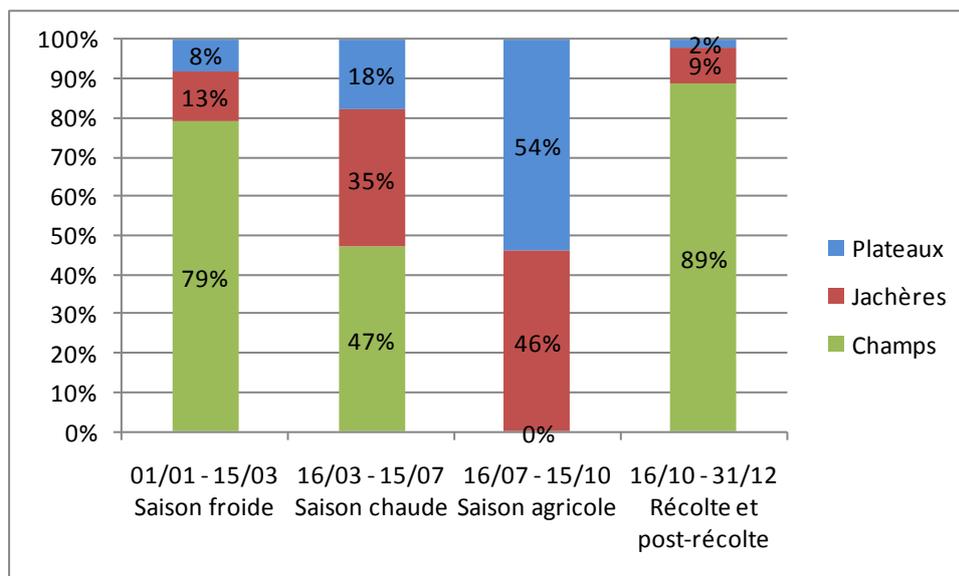


Figure 15. Proportion du temps de pâture passé dans les différentes unités paysagères d'un terroir du sud-ouest du Niger.

D'après (Banoïn et Achard, 1998).

Cette organisation spatiale se retrouve à une échelle supérieure, où les grandes vallées des dallols et du fleuve sont les régions de fortes densités, s'opposant aux régions interfluves. Guengant estime que dans la zone semi-aride du Niger, elles regroupent 40 % de la population alors qu'elles ne représentent que 10 % de terres (Guengant et Banoïn, 2003). Dans toutes ces vallées en effet, la présence d'eau affleurante par endroit et partout peu profonde, ainsi que les sols relativement fertiles et surtout faciles à travailler font qu'elles sont le siège des plus intenses activités humaines (forte densité de villages, agriculture sur sols sableux aisée, production de natron par endroits...). Dans ces grandes vallées, de fréquentes terres riches en minéraux attiraient les troupeaux pour les « cures salées » régulières, jusqu'à ce que la saturation agricole y rende la circulation difficile et ne tournent les éleveurs vers l'achat de natron, extrait localement et de façon artisanale puis vendu sur les marchés.

IV.2.2. Évolution de l'occupation du sol

Les sécheresses des années 1970-80 ainsi que l'extension des activités humaines au détriment des milieux naturels sont les deux processus principaux qui transforment les paysages. L'accroissement annuel de la population est très rapide dans toute notre zone, actuellement 3,0 % au Burkina Faso, 3,3 % au Bénin et 3,5 % au Niger³⁵, ce qui correspond à un doublement de la population, selon le cas, en 20 à 23 ans. Pendant tout le vingtième siècle, la population a été multipliée par dix. Au 19^{ème} siècle, l'habitat restait groupé à cause de l'insécurité, l'accroissement était modéré, l'utilisation des ressources extensives, avec une mobilité des villages permettant une régénération des ressources (Benoît, 1998c). La « paix coloniale », l'introduction de cultures de rente dans certaines régions (coton, arachide) et

³⁵ Selon les derniers recensements des trois pays

l'accélération démographique ont provoqué une occupation plus diffuse de l'espace et l'accélération de la mise en valeur des bonnes terres, c'est-à-dire surtout les terres sableuses, faciles à travailler avec les techniques manuelles. Puis à des dates très variable selon les villages, mais dès 1930 dans certaines régions du Niger, a commencé la mise en culture de terres plus difficiles et à moins bons rendements. Le processus ne s'est pas fait seulement par une densification des anciens sites de peuplement mais surtout par la création de nouveaux villages. Dans le département de Maradi par exemple, 80 % des villages ont été créés après 1900 (Guengant et Banoin, 2003), 70 % au nord de Niamey (Loireau, 1998).

Le seuil de densité au-delà duquel se posent des problèmes de durabilité et d'environnement, en l'état des systèmes de production, est estimé entre 20 habitants/km² dans les zones de plateaux de l'ouest du Niger et 50 habitants/km² à l'échelle d'un département (Guengant et Banoin, 2003). Les densités dans la zone d'étude, calculées au niveau communal, varient de 10 habitants/km² à 90 habitants/km², avec 1 commune à moins de 10 et une autre à près de 200 habitants/km² (cf. Carte 13, p. 214). Ces chiffres confirment les informations qualitatives : quelques communes sont encore sous un seuil approximatif de densité problématique mais la plupart en sont proches ou l'ont dépassé. Rappelons que ces densités restent dans une fourchette basse, par comparaison à d'autres régions en Afrique où la densité peut dépasser les 500 habitants/km², par exemple au pays Bamiléké du Cameroun.

Mais la densité n'est pas le seul facteur qui peut créer des problèmes fonciers et notamment des difficultés pour les pasteurs, qui peuvent survenir à des niveaux de densité bien plus faibles. Une croissance démographique et agricole rapide peut créer une situation de tension, allant jusqu'à créer, selon certains auteurs, un sentiment de limitation de l'espace, voire même une « psychose de la raréfaction des terres », en l'absence d'une saturation foncière mesurée par les indicateurs classiques de densité (Ankogui-Mpoko, 2003). Ainsi au Niger, la pression agricole (la proportion des terres cultivables effectivement cultivées) a été sévèrement accrue après les sécheresses, car les isohyètes se sont décalées vers le sud, réduisant la zone favorable à la culture pluviale au Niger, et faisant passer la proportion de terres cultivables de 25 % à 12 % du territoire national. Pourtant, dans notre zone, l'effet des sécheresses a été plutôt indirect, car elle en a été relativement préservée, mais elle est une zone d'accueil de nombreux migrants venus du nord du pays (Zarmaganda, Zarmatarey, Liptako...). Globalement, la saturation des terroirs et la diminution des superficies cultivables se sont ainsi traduites par une forte diminution de la disponibilité en terres, de 127 ha/habitants avant 1900 jusqu'à 2 ha/habitants en 1993 (Delabre, 1998). Les estimations de rendement sont contradictoires : si les rendements moyens en mil ont à peu près stagné de 1950 à 2000 (autour de 400 kg/ha en moyenne au Niger (Guengant et Banoin, 2003)), certains auteurs ont montré une baisse sensible dans certaines régions suite à la diminution des temps de jachère et à l'utilisation des moins bonnes terres : dans le Zarmaganda, ils seraient passés de 350 kg/ha en 1900 à 150 kg/ha en 1993 (selon Ada et Rockström, 1993, cité par (Delabre, 1998)).

Dans notre zone, le fort accroissement démographique n'a été que faiblement tamponné par l'urbanisation qui reste faible au Niger et au Burkina Faso (23 % et 19 % de population urbaine au Niger, mais 46 % au Bénin). En région à dominante céréalière, il a été accompagné par l'augmentation des superficies cultivées selon un rythme de croissance similaire (3,2 % d'accroissement annuel des superficies cultivées au Niger entre 1950 et 2000), l'extensivité par unité de surface restant une caractéristique des techniques agricoles. Dans les régions cotonnières du Burkina Faso et du Bénin, une relative intensification (utilisation d'engrais, de pesticides et surtout de traction animale) a provoqué une augmentation des surfaces cultivées nettement plus rapide, de l'ordre de 6 % dans la province de la Tapoa de 1997 à 2006.

Les densités de population à l'échelle communale masquent des différences fortes au niveau local montrées par des suivis de l'occupation du sol au cours des dernières décennies : au Niger, 3 villages de la même région (le Fakara) connaissent un taux de mise en culture de 30 à 60 %, mais les villages saturés atteignent 80-90 %, ne laissant que des terres incultes et très pauvres à la disposition des pasteurs ; en moyenne dans le département du Borgou, au nord Bénin, le taux de mise en culture n'est que de 25 %, ce qui laisse encore de vastes surfaces où la circulation des troupeaux est encore relativement aisée. La vitesse de cette évolution est variable selon les terroirs, certains étant aujourd'hui proches de la saturation alors que d'autres disposent encore de terres cultivables en réserve. Dans notre zone, les terroirs du dallol Bosso étaient ainsi saturés dès les années 1930 (Beauvillain, 1978). Les villages des bords des deux vastes plateaux bordant le dallol Bosso ont ensuite été colonisés, avant les régions centrales. Le plateau de l'ouest, le Fakara, a été occupé plus précocement que celui de l'est, le Zigui, où aujourd'hui subsistent encore de grandes surfaces non cultivées dont une forte proportion est cultivable (cf. Carte 11. Aires pastorales en périphérie du Parc du W, p. 207). Au nord de Niamey dans une zone d'étude de 25 km², Loireau a mesuré que 30 % seulement des terres cultivables étaient mises en culture (y compris les jachères) en 1950, alors que la réserve de terre avait disparu dès 1992 (95 % des terres cultivables mises en culture) (Loireau, 1998).

Évolution des jachères, élément clé pour les pasteurs

Mais l'expansion des cultures ne conduit pas à une perte en aires pastorales dans les mêmes proportions. En effet, l'analyse de l'occupation des terres et ses conséquences pour la disponibilité en aires pastorales, est compliquée par une troisième variable, celle des surfaces et de la durée des jachères. Il est souvent dit que la durée des jachères a baissé de façon continue. Selon Sidikou par exemple, en 1950 la durée des jachères, initialement de l'ordre de 25 ans (il s'agissait alors plus d'une culture itinérante que d'une rotation culturale), aurait raccourci de 25 à 15 ans vers 1945, puis de 15 ans à 5 ans à partir de 1959, avant d'aboutir à des durées encore inférieures par endroits aujourd'hui (Sidikou, 1974). En fait différents auteurs ont montré (cité par (Loireau, 1998) et (Delabre, 1998)) que les cercles concentriques qui organisaient les terroirs avaient chacun un rythme d'alternance culture-jachère distinct et avait connu des évolutions distinctes. Le 1^{er} cercle, celui des cultures de cases, fonctionnait en

continu grâce à de forts apports de matière organique ; le second fonctionnait aussi en continu ou avec des jachères inférieures à 5 ans ; le troisième, qui n'était pas cultivé dans les années 1950, s'est agrandi au fur et à mesure des défrichements, et fonctionnait au début avec des jachères longues, mais qui se sont raccourcies ensuite pour atteindre les mêmes durées courtes que dans le 2^{ème} cercle. Les phases d'évolution des systèmes de culture autour du village se résumeraient alors ainsi :

- 1) Système traditionnel, à cultures permanentes et jachères courtes, combiné à une itinérance
- 2) Conquête agricole de l'espace disponible et apparition des jachères longues
- 3) Stabilisation d'un nouveau système de culture plus complexe à jachères courtes et jachères longues
- 4) Saturation de l'espace "facilement" cultivable et intensification par diminution générale de la durée des jachères.

La proportion des classes d'âge des jachères prend ainsi l'allure de la Figure 16, ci-dessous, où Loireau a représenté l'évolution des durées de jachères vers Banizoumbou, au nord de Niamey.

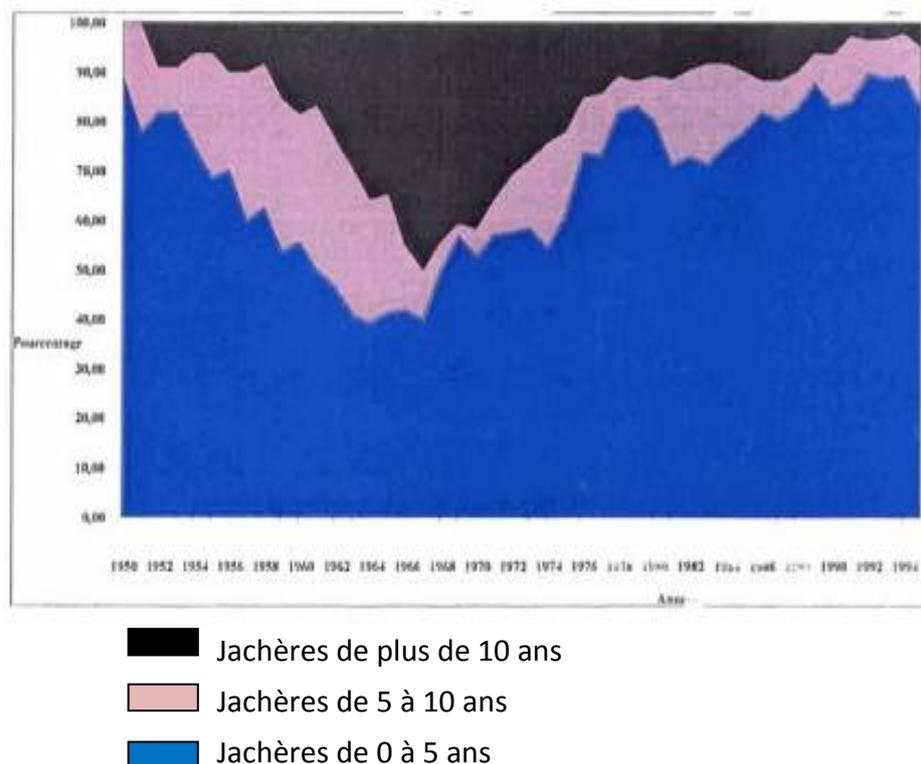


Figure 16. Évolution des classes d'âge de jachère sur le terroir de Banizoumbou (Niger).
 Source : (Loireau, 1998)

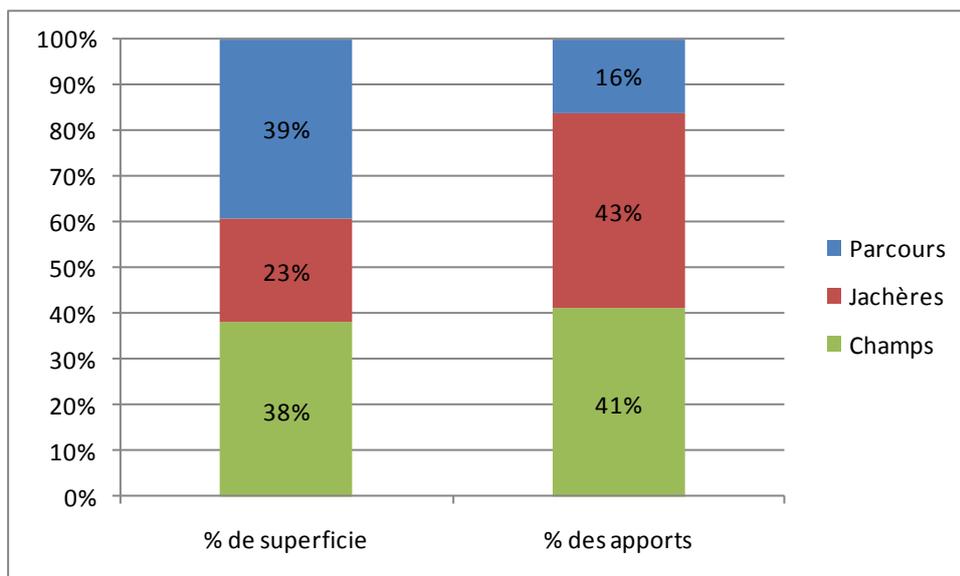


Figure 17. Répartition des superficies et des apports fourragers des différentes unités paysagères d'un terroir du sud-ouest nigérien.
D'après (Banoïn et Achard, 1998).

En plus de l'extension des surfaces cultivées, et en partie lié, les paysages évoluent par la diminution des formations de végétation naturelle et par l'augmentation des sols nus, d'autant plus fréquents qu'on observe le nord de notre zone d'étude. En dehors du défrichement pour la mise en culture les facteurs sont la coupe de bois de feu, ou bien les facteurs naturels (érosion, modification du ruissellement, aridification du climat...).

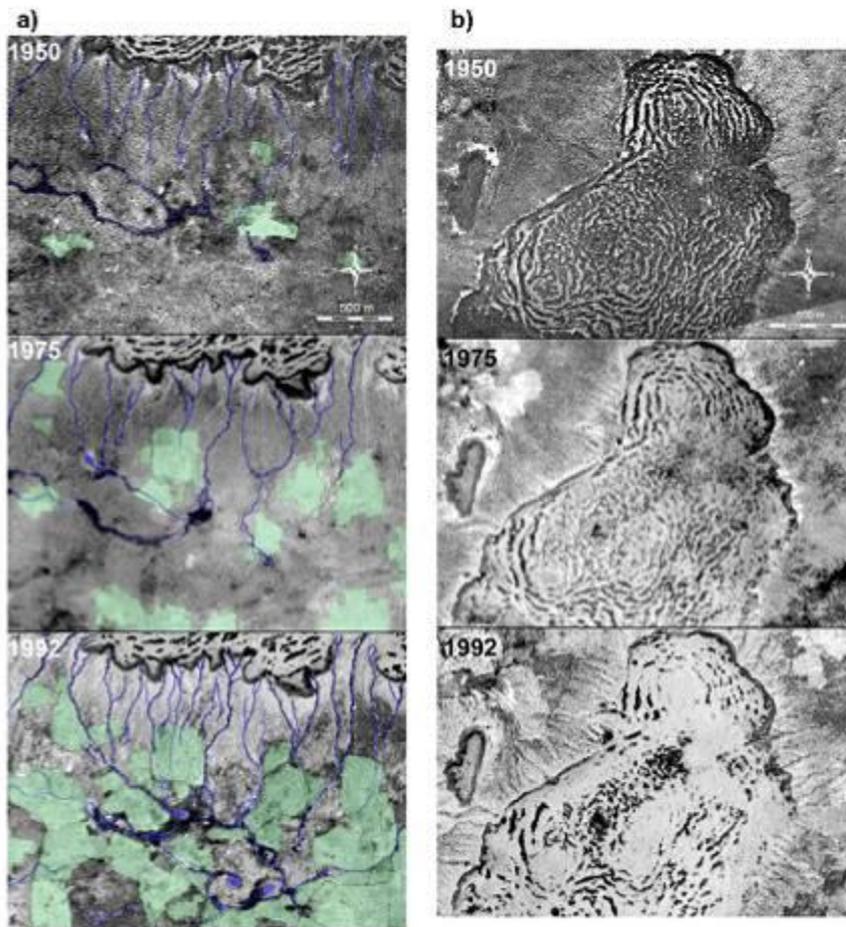


Figure 18. Exemple d'évolution de l'occupation du sol entre 1950, 1975 et 1992.

Source : (Massuel, 2005). Canton de Banizoumbou, Niger.

a) Progression des surfaces cultivées en vert et densification de réseau de drainage naturel, à Koulouloudje.

b) Disparition de la brousse tigrée au profit des sols nus, sur le plateau de Kafina.

L'impact de ces évolutions sur les activités pastorales n'est pas simple à analyser. En effet, si la diminution des formations de végétation naturelle et l'augmentation des sols nus résultent en une simple suppression de ressource, il n'en est pas de même pour l'augmentation des cultures. En effet, aussi bien les jachères que les parcelles cultivées fournissent du fourrage utilisé par le bétail. Les fourrages de jachères ont une valeur pastorale équivalente à celle des parcours, d'autant meilleure que certaines parcelles sont situées sur les sols de bonne valeur agronomique du terroir. Nombre de jachères sont alors plus intéressantes pour les pasteurs que les parcours de plateaux, et même parfois que les parcours naturels sur des sols équivalents, car elles sont moins embroussaillées, plus riches en graminées de bonne valeur pastorale, et ont parfois bénéficié d'apports en fumure animale. Quant aux parcelles cultivées, elles fournissent des quantités importantes de résidus de culture, de très faible valeur pastorale mais abondants, et d'adventices, d'autant plus que la parcelle est fertilisée ou fumée (la fumure peut multiplier par deux les apports fourragers d'une parcelle cultivée (Banoïn et Achard, 1998)). On voit sur la Figure 17, qu'en fait les parcours fournissent une part des apports

nettement inférieure à leur part en superficie, et que les champs et surtout les jachères contribuent beaucoup à l'alimentation du bétail, et ceci dans une région où les parcours sont encore relativement abondants. L'accroissement des terres cultivées ne conduit donc pas simplement à une réduction des ressources pour les animaux, car la matière sèche produite par l'agriculture est à peu près équivalente à celle de la végétation détruite. Le bilan fourrager annuel n'est pas dégradé par la mise en culture, voire même amélioré (Ayantunde et Hiernaux, 2004; Banoïn et Achard, 1998; Loireau, 1998). L'impact principal de l'accroissement des cultures est en fait la disponibilité saisonnière et la qualité des fourrages, qui constituent des contraintes pour les pasteurs plus difficiles à prendre en compte qu'au travers un simple bilan fourrager.

Évolution du cheptel

L'évolution du cheptel paraît à première vue moins régulière que celle de la population et des surfaces cultivées. Signalons toutefois que ces analyses doivent être prises avec prudence, en raison de la faiblesse des recensements animaux, rares et parfois très contestés. On observe en fait l'alternance de périodes de croissance assez régulière et de baisses brutales, liées aux sécheresses, entre 1968 et 1974 (perte d'environ 40 % du bétail, en nombre d'UBT) puis en 1984 (perte de 50 % du bétail en UBT). Entre ces crises, le cheptel se reconstitue, à des rythmes de plus en plus rapide : 3,5 % de 1962 à 1968, puis 4,5 % de 1974 à 1984 et enfin 6,5 % pour la période actuelle et depuis 1994.

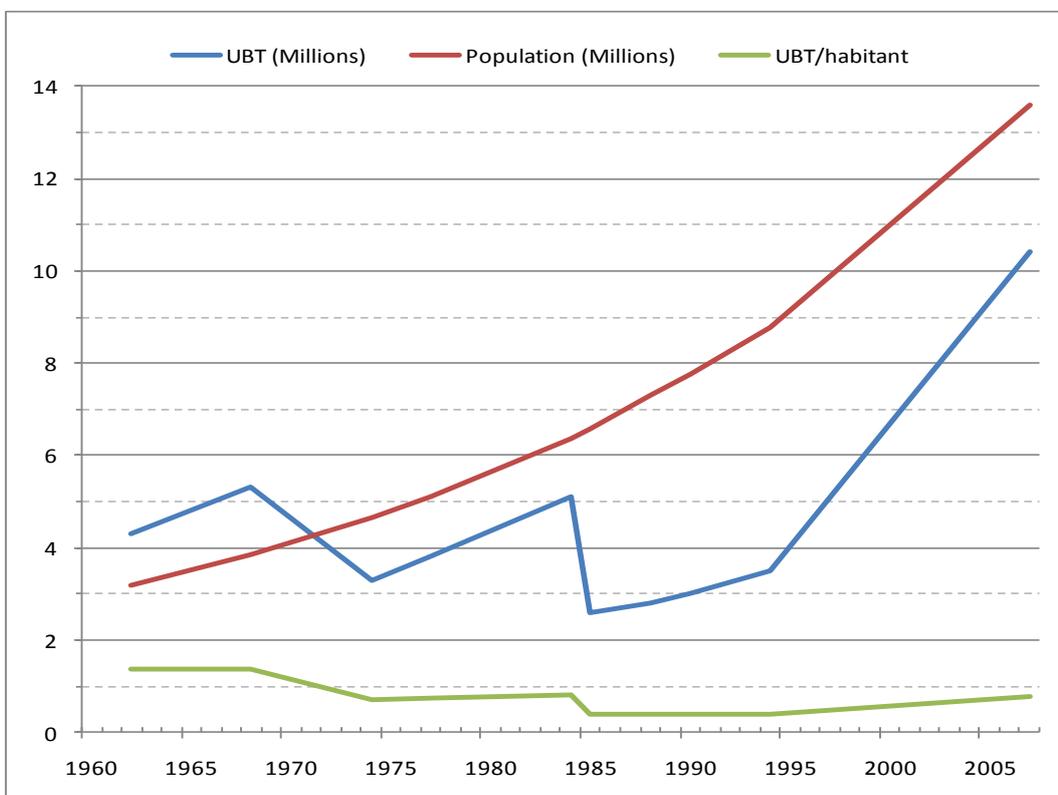


Figure 19. Évolution de la population et du cheptel nigérien de 1960 à 2005.

Au Bénin, le cheptel national serait passé de 1 million de bovins en 88 (Lhoste, 1988), à 1,8 million en 2007 (source : FAO). Ce rythme (3,1 %/an) est comparable à celui des autres pays, proche de celui de la croissance de la population.

Il ne s'agit pourtant pas seulement d'une croissance continue du cheptel, interrompue par des crises. Il y a d'abord en effet changement de composition des troupeaux puisque qu'il y avait deux fois plus de bovins que d'ovins en 1960 alors que c'était l'inverse en 1990. Classiquement, les ovins sont utilisés par les éleveurs pour reconstituer les troupeaux après les crises puis sont progressivement remplacés par les bovins. C'est peut-être encore le même phénomène qui est en cours puisqu'en 2007, les ovins ne sont plus que 25 % plus nombreux que les bovins.

Cette croissance globale et presque continue du cheptel masque pourtant une longue période d'appauvrissement de la population car le nombre de têtes par habitant n'a fait que chuter depuis les années 1960 avant de remonter dans les années 1990 mais sans atteindre le niveau antérieur de 1984. Il était de 1,4 UBT/habitant dans les années 1960, puis ce ratio est tombé à environ 0,4 UBT/habitant après 1984, a stagné pendant quelques années avant de remonter pour atteindre 0,8 UBT/habitant en 2007. Deux phénomènes distincts mais liés ont expliqué cette baisse de richesse de la population en bétail : d'une part, les groupes ethniques de tradition pastorale se sont appauvris et d'autre part les groupes de cultivateurs ont certes acquis des animaux, mais n'ont souvent des troupeaux que de très petite taille (moins d'une dizaine de têtes), voire souvent seulement quelques animaux destinés à l'embouche ou au travail (en zone cotonnière du Bénin et du Burkina Faso). Malheureusement les statistiques qui dénombrent le cheptel ne différencient pas l'ethnie des propriétaires d'animaux, ce qui empêche d'avoir une vision quantitative de cette évolution. On évoque parfois à son propos un « transfert » du bétail des pasteurs vers les cultivateurs. Mais cette expression masque les changements de nature du bétail, et pourrait laisser entendre implicitement un enrichissement des groupes de cultivateurs au détriment des pasteurs, qui n'est pas démontré. Il y a eu effectivement beaucoup de ventes d'animaux au moment des sécheresses au profit considérable des populations méridionales, mais tous les groupes ethniques en ont profité, les Peuls également.

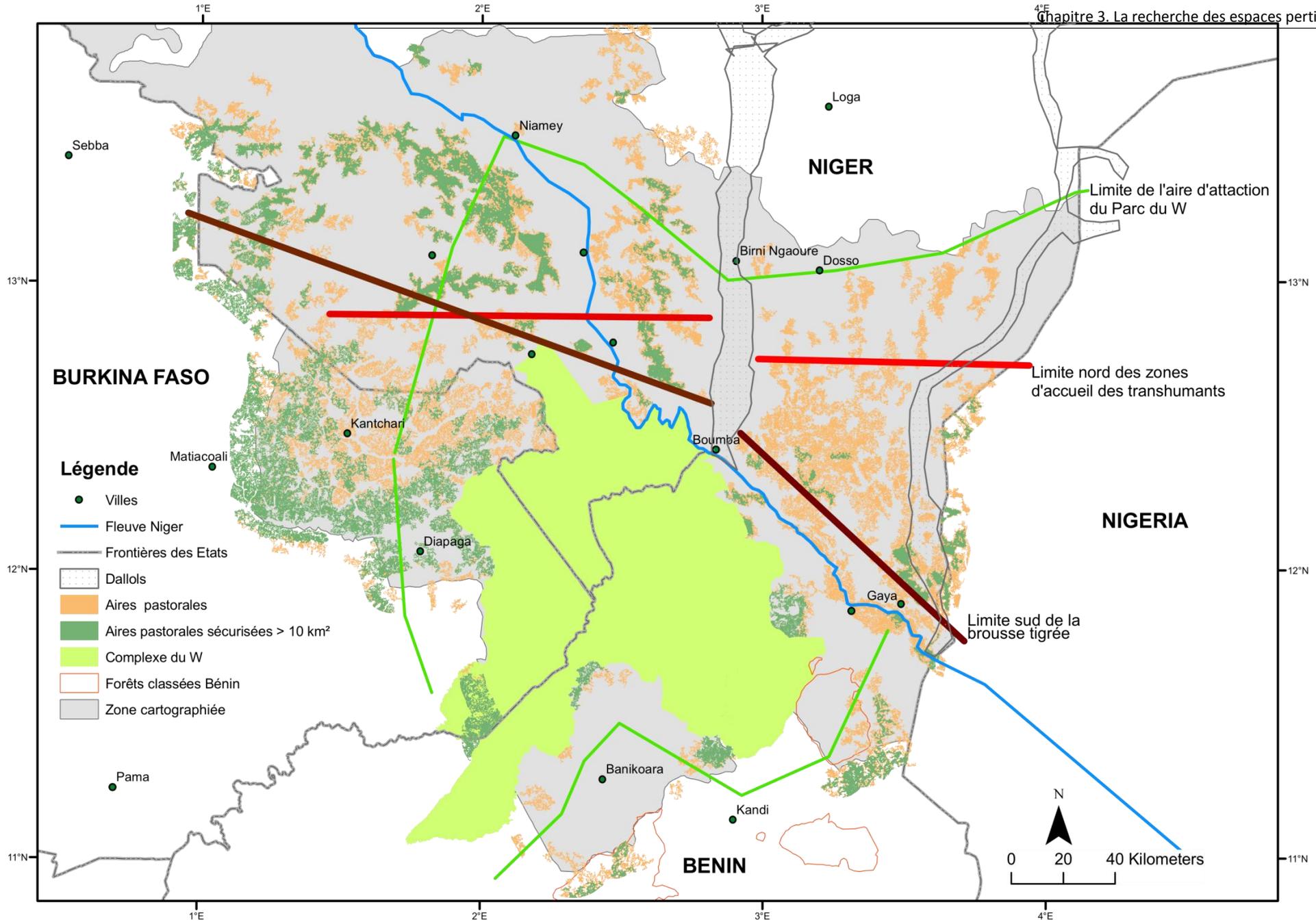
En revanche, il est indéniable qu'il y a eu rapprochement des systèmes de production des différents groupes, tous devenant peu ou prou des agro-pasteurs. Mais là encore, cette synthèse lapidaire aplanit des différences pourtant encore bien réelles. Les systèmes d'élevage des différents groupes restent fondamentalement différents par leurs objectifs : la production de lait pour les Peuls, et pour les autres l'embouche, le travail ou l'épargne. La composition des troupeaux est très différente : chez les Peuls, plus de bovins, sex-ratio en faveur des femelles... (cf. Tableau 5, ci-dessous) ; ainsi que les techniques de production (la mobilité surtout, mais aussi parfois la complémentation animale ou les pratiques sanitaires faibles chez les épargnants, plus importantes chez les emboucheurs et les transhumants), Les systèmes de

culture sont moins éloignés, les différences étant surtout quantitatives : les Peuls cultivent des surfaces inférieures, et moins de coton dans les zones cotonnières, mais ont des rendements supérieurs grâce des apports de fumure animale plus importants.

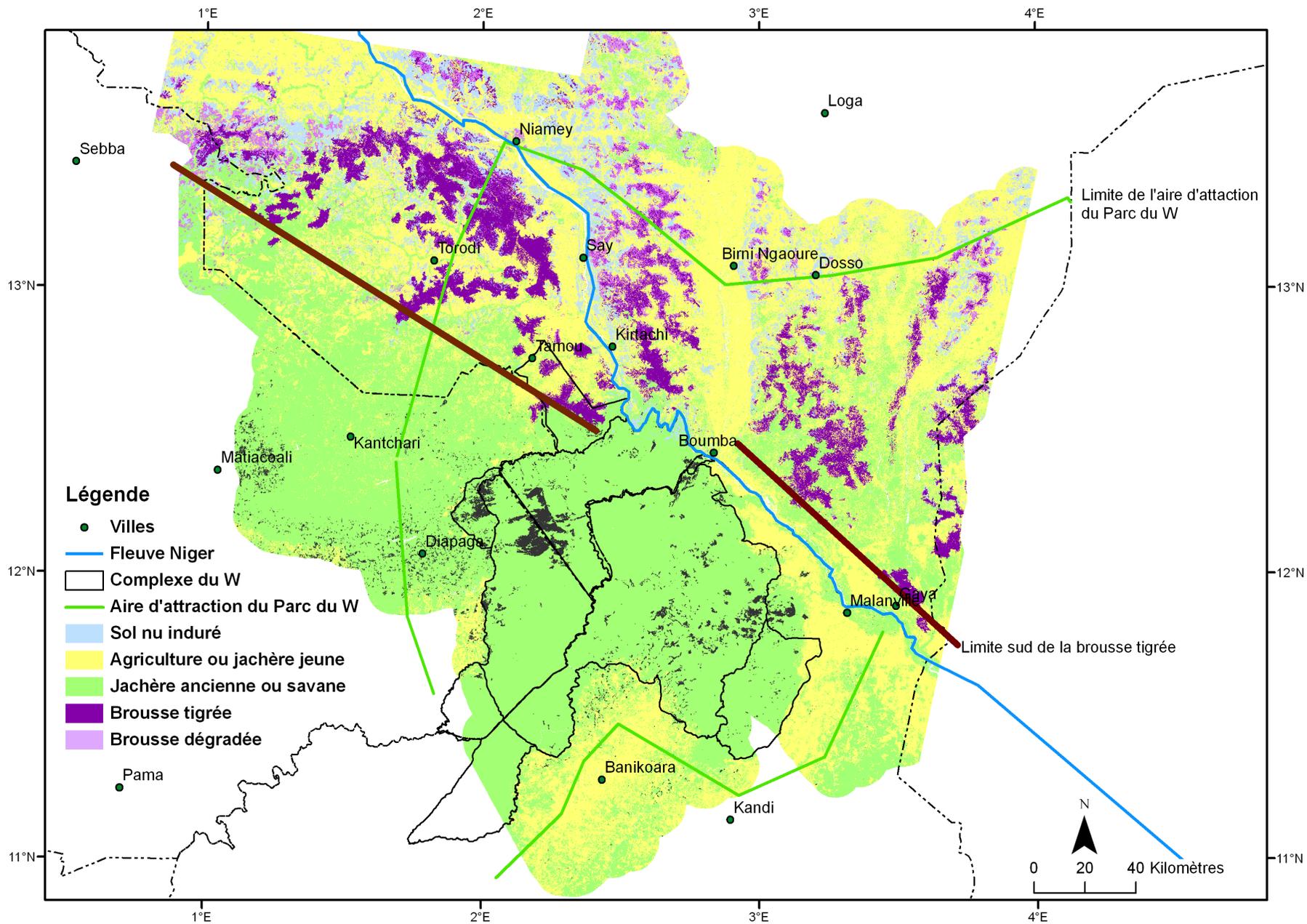
	Peul	Gando	Dendi	Baatonou	Mokolé
Effectif moyen du cheptel des ménages	71	16	5	2	2
Sex-ratio (mâle/femelle)	30 %	41 %	90 %	98 %	98 %

Tableau 5. Caractéristiques des troupeaux des Peuls et des autres groupes ethniques au nord Bénin.

Les Gando au Bénin et la classe des captifs dans les autres pays, ont une situation intermédiaire. D'après (Tamou, 2002).



Carte 11. Aires pastorales en périphérie du Parc du W.



Carte 12. Occupation du sol autour du Parc du W.

* * *

Cette partie permet de montrer la complexité des évolutions des conditions de production pour les pasteurs. Si on retrouve un schéma global assez constant à l'échelle de la zone d'étude, celui d'une augmentation des surfaces cultivées et d'une diminution des aires pastorales et de la végétation naturelle, il ressort aussi une grande différenciation des situations entre terroirs. Certains ont atteint une saturation complète alors que d'autres disposent encore de terres non cultivées permettant la circulation et l'alimentation du bétail. L'analyse de ces évolutions est complexe car elle doit faire intervenir la proportion des jachères, de différents types et de différents apports pastoraux, ainsi que le rôle pastoral des différentes unités du paysage, les superficies cultivées constituant aussi un apport fourrager.

La mobilité est une réponse à cette variabilité spatiale des évolutions paysagères, puisque les transhumants recherchent en saison des pluies des aires pastorales susceptibles d'accueillir et de nourrir les troupeaux. C'est la répartition de cette ressource essentielle que nous allons étudier maintenant.

IV.2.3. Répartition des aires pastorales

La présence ou l'absence d'aires pastorales permet de distinguer plusieurs grandes régions attractives pour les pasteurs qu'il est instructif de superposer avec les pôles d'attraction identifiés grâce aux enquêtes (cf. Carte 6, Mobilité actuelle des éleveurs., p. 127). Au Niger, il s'agit du sud Torodi (tout proche de la frontière du Burkina Faso) et des plateaux du Fakara et du Ziguï, au sud d'une latitude approximative 12,7 ° N. Ces trois pôles avaient bien été identifiés.

Plus au nord, il existe aussi de vastes aires pastorales qui n'ont pas été identifiées comme des pôles d'attraction car elles ne sont fréquentées que par les éleveurs qui ne partent pas en transhumance.

Au Burkina Faso, on voit clairement une région qui offre de vastes espaces pour les pasteurs, là où les enquêtes ont permis d'identifier trois pôles. Ce constat permet de répondre à une des questions qui restaient en suspens après les enquêtes : en effet, un grand nombre d'éleveurs de l'ouest de l'aire d'attraction, et même plus à l'ouest encore, annoncent aller au Burkina Faso en transhumance, dans les régions de Diapaga, Kotchari et plus à l'ouest. Beaucoup déclarent ne pas aller dans le Parc, ou en tout cas pas systématiquement, et je me suis longtemps demandé s'ils me cachaient leur destination véritable, le Parc étant une zone d'accueil difficilement avouable. La mise en évidence de ces espaces pastoraux conforte donc les résultats des enquêtes : il existe des pôles d'attraction au Burkina Faso, plus ou moins proches du Parc. Les enquêtes de vérité-terrain dans ces régions m'ont montré que les villages laissent effectivement de vastes espaces de savane dense, qui paraissent riches aux éleveurs. Je n'ai souvent pas pu identifier les destinations précises des éleveurs et je ne peux délimiter ce pôle.

Mais il semble que les éleveurs de l'aire d'attraction n'ont pas exploré les pâturages à l'ouest de Diapaga et Kotchari, où ils rencontreraient d'autres éleveurs, venus du Niger, des régions à l'ouest de l'aire d'attraction, Namaro, Gotheye, Djaguru, Torodi etc. ou venus du Burkina Faso des provinces du Gurma, du Komondjari ou du Yagha. Cette absence d'exploration vers l'ouest, qui paraît surprenante, pourrait correspondre à une logique d'axe nord-sud, telle que j'ai déjà expliquée (cf. p. 142) : les explorations sont effectuées vers le sud et les éleveurs pionniers, à la recherche de nouveaux espaces, ont poussé vers le Bénin et le Togo plutôt que vers l'ouest. La carte permet enfin de corroborer une observation des enquêtes : très peu d'éleveurs fréquentent les régions au sud de Kotchari, les communes de Namounou, Tanbaga, Logobou. La forte implantation des cultures du coton et une plus forte densité de population y ont en effet supprimé une grande partie des aires pastorales. Venant de Kotchari, les éleveurs sont donc obligés de pousser jusqu'à la réserve de Kombangu, qui fait partie du Parc du W.

La carte des aires pastorales permet aussi de comprendre un autre constat issu des enquêtes et qui paraissait surprenant : très peu d'éleveurs déclarent fréquenter le Bénin, à l'est ou au sud du Parc. Il est vrai que pendant longtemps, l'absence de surveillance efficace a permis aux éleveurs de parcourir le Parc sans risque. Mais aujourd'hui, la répression y est stricte et les bergers ont cherché de nouvelles aires pastorales d'accueil et ils ne fréquentent que les forêts classées, elles aussi surveillées mais de façon plus lâche, mais pas les zones banales. Cette désaffection vient-elle de l'attractivité exceptionnelle des forêts classées ? En fait, la carte montre qu'en dehors de ces forêts, il n'existe quasiment pas d'aires pastorales, c'est-à-dire de grande zone homogène sans culture. Il existe bien des zones non cultivées mais qui sont environnées de parcelles. Il n'existe pas, comme au Niger, de vastes zones incultivables homogènes qui seraient devenues de fait des aires pastorales. Les techniques culturales y sont peut-être pour quelque chose : au Bénin, l'usage quasiment systématique de la culture attelée répandu par les sociétés cotonnières – même chez les Peuls ce qui est culturellement encore impensable pour eux au Niger – permet de travailler des sols durs ou argileux, laissés de côté par les paysans nigériens qui travaillent le sol à la main. Pourtant, les éleveurs béninois sont nombreux à ne pas partir en transhumance en saison des pluies dans l'aire d'attraction du Parc. Certains partent dans le Parc ou les forêts classées en fin de saison sèche mais reviennent exploiter les espaces interstitiels laissés libres entre les cultures. Pour eux, il n'y a donc pas pénurie d'espaces pastoraux mais bien de ressources fourragères. En saison des pluies, l'abondance de fourrage diminue le besoin de mobilité du troupeau et permet probablement d'exploiter à moindre risque des espaces dont la structure zones pastorales/champs cultivés auraient interdit l'accès au Niger. On voit bien ici qu'il existe une interaction entre les deux caractéristiques d'un espace pastoral, richesse fourragère et structure. Pourquoi les éleveurs nigériens ne suivent-ils pas le même schéma et ne fréquentent-ils pas les espaces villageois ? Exploiter les espaces interstitiels villageois demande probablement une bonne connaissance de la zone d'accueil pour éviter les dégâts aux cultures en hivernage. De plus, si les bergers

béninois quittent la forêt classée, c'est pour rentrer au village, et en particulier distribuer le lait à la famille : les nigériens restés au Bénin en hivernage n'ont pas cette motivation. Pourtant, la fréquentation des forêts classées en saison des pluies présente des inconvénients : risque d'amende (modéré) et surtout de maladie, la trypanosomose y sévissant plus que dans les zones villageoises en partie défrichées. Il est donc possible que des bergers nigériens tenaces, ou ayant de la famille au Bénin pour les guider ou les aider en cas de problème, tentent à l'avenir d'exploiter, comme les béninois, les espaces villageois.

IV.2.4. Caractérisation des aires

Les aires pastorales identifiées ont pu être caractérisées selon plusieurs critères : surface, type de végétation et enfin « indice de sécurité ».

Leur **taille** d'abord varie d'un minimum de 10 km² (imposé par la méthodologie, qui correspond approximativement à la surface minimum constatée au cours des enquêtes pour accueillir des transhumants) à 1 345 km². Mais ces aires géantes sont rares car la moyenne est 67 km² et la moitié d'entre elles font moins de 24 km².

Un deuxième critère est celui du **type de végétation** observé sur les images satellites. Il ne s'agit bien sûr pas d'une caractérisation des pâturages, telles qu'elles ont pu être dressées par des agrostologues à l'aide de relevés de végétation, mais d'un indicateur de physionomie, relativement grossier en comparaison. La carte des aires pastorales permet de nuancer certains constats précédents sur l'attractivité des différents espaces dans l'aire d'attraction. Tout d'abord, malgré l'existence d'un gradient nord-sud de végétation (densité d'arbres, d'herbacées pérennes...), continu car lié au gradient climatique, il existe aussi des ruptures qualitatives : on peut ainsi distinguer trois zones du nord au sud où dominent respectivement la « brousse dégradée » et les sols nus puis la brousse tigrée et enfin la savane « continue », avec une augmentation de la richesse en herbacées et en ligneux de qualité. Ces limites ne sont pas exactement est-ouest et sont plutôt soudaines alors qu'on aurait pu s'attendre à une évolution progressive des types de formations végétales. Pour l'expliquer, il faut probablement faire appel à un effet conjoint des types de sol dominants et de la pluviosité. Par exemple, à l'ouest du fleuve Niger, seules les zones de savanes du sud et du sud-ouest de la commune de Torodi sont des aires d'accueil pour les transhumants. Les aires couvertes de brousses tigrées sont jugées trop pauvres. C'est le cas par exemple des grands plateaux au sud de Niamey, où le sol nu et un couvert herbacé indigent sont largement dominants, avec presque exclusivement du *Zornia glochidiata*, une légumineuse herbacée qui, seule, ne constitue pas un apport alimentaire satisfaisant et est même dangereuse. Les apports des ligneux y sont également très faible, avec une présence quasi exclusive de Combrétacées peu appréciées. Par contre, à l'est du fleuve, certaines zones de brousse tigrée sont des aires d'accueil sur les plateaux du Fakara et du Ziguï qui entourent les dallols. La limite nord de la zone qui accueille des transhumants est bien une ligne est-ouest, qui correspond plus au gradient climatique (pluviosité et début de

saison des pluies) qu'au type de végétation. La caractérisation physionomique des formations végétales telle que nous l'avons effectuée ne suffit donc pas à expliquer leur attractivité pour les pasteurs.

Le troisième critère est probablement le plus intéressant et le plus novateur. Il s'agit de l'indice de sécurité (tel qu'il a été défini p. 57 et suivantes, voir Figure 2 p. 61) : ratio de la surface de l'aire « sécurisée » (c'est-à-dire éloignée de plus de 200 m des champs cultivés) à la surface totale de l'aire. Il est la qualité première d'une aire en saison des pluies, condition sine qua non de sa fréquentation sans risque de dégâts aux cultures. J'ai rencontré des éleveurs qui ont abandonné une aire de pâturage non à cause du manque de fourrage mais bien à cause de l'impossibilité de circuler sans risque pour y avoir accès. L'importance de cet indicateur apparaît par exemple pour expliquer un fait qui était apparu surprenant au cours des enquêtes : pourquoi le plateau du Zigui n'est-il qu'un pôle d'accueil très secondaire, fréquenté seulement par les éleveurs voisins en transhumance locale, et non par des pasteurs venus de plus loin, par exemple ceux de Dogon Doutchi qui le traversent pourtant pour aller au Bénin ? Il paraît pourtant riche en fourrage à l'observateur qui le parcourt, et cette impression est confirmée par la Carte 11 (p. 207). Mais la grande majorité des aires du Zigui sont peu sécurisées ou trop petites, ce qui semble pouvoir expliquer ce paradoxe.

A l'opposé, au Burkina Faso, l'absence de politique de protection foncière aurait pu faire craindre une grande fragmentation des aires pastorales, les rendant inutiles aux pasteurs. Mais la carte permet de constater qu'elles restent suffisamment homogènes pour attirer les transhumants et cela confirme l'attractivité de la zone.

Ces données permettent donc de confirmer les données des enquêtes, selon lesquelles les ressources essentielles pour expliquer les déplacements des pasteurs sont bien les « aires sécurisées » et non les espaces non cultivés dans leur globalité. Cela permet aussi de modifier une vision classique selon laquelle les ressources structurant les espaces pastoraux seraient le fourrage et l'eau : dans notre zone, et probablement dans la majorité des régions à dominante agricole, l'espace, espace de circulation, espace sécurisé, s'y ajoute. Une fragmentation excessive des espaces pastoraux, c'est-à-dire le manque d' « aires sécurisées », peut être un facteur limitant de l'attractivité d'une région pour les pasteurs.

IV.2.5. La répartition de la population et des activités

La répartition des aires pastorales peut-être reliée à l'intensité des activités humaines. En effet, la carte des densités de population au niveau communal peut être superposée partiellement à celle des aires pastorales. Pour plus de précision, avec le stagiaire chargé de la cartographie des aires pastorales, nous avons modifié les cartes de densité habituelles en prenant en compte deux facteurs. D'abord, nous avons réalisé une carte de la population rurale en comptabilisant à part celle des villes. Ensuite, dans le calcul, nous avons pris en compte

seulement la superficie « habitable » des communes qui comprennent sur leur territoire les aires protégées du Parc du W : sans cela la densité de population de ces communes où on ne trouve des villages que sur une partie seulement du territoire, est fortement sous-estimée. Le fait que les recensements ne soient disponibles qu'aux niveaux communaux (et non villageois par exemple) prive de précision les recouvrements possibles car la densité de population est hétérogène au sein même d'une commune : en effet, plusieurs communes du Niger par exemple couvrent à la fois le dallol, fortement peuplé et les plateaux, où subsistent des espaces non cultivés.

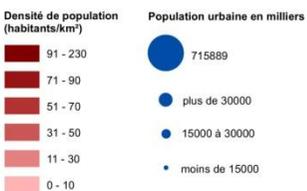
En effet, comme je l'ai exposé en partie IV.2.1 (*Complémentarité entre plateaux et vallées, à l'échelle régionale et locale, p. 194*), la présence de villages et d'agriculture est conditionnée à l'existence de sols faciles à travailler, présents dans les vallées et les glacis alors que les grandes aires pastorales sont cantonnées aux zones de plateaux. Les communes de plus forte densité sont celles qui sont situées dans les dallols, ou en bordure immédiate, dans la vallée du fleuve Niger et enfin autour de Niamey. On constate alors que certaines communes aux plus fortes densités (au Burkina Faso, Tansarga, Namounou, Tanbaga ; au Niger, Tibiri, Guéchémé, Doumaga à l'est ; le couloir du dallol Bosso) sont effectivement dépourvues de grandes aires. A l'inverse les plus grandes aires sont situées dans les communes peu peuplées. On peut ainsi relier l'existence de grandes aires sur la commune de Bittinkoji, au sud-ouest de Niamey, à une faible population.

Densité de population par communes de la zone d'étude et population urbaine des chefs-lieux (2008)

Projet : cartographie et caractérisation des aires pastorales en périphérie du parc du W du Niger

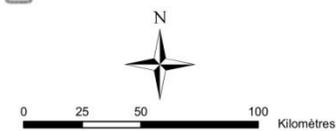


Légende



Autres
 Aires protégées
 Limite zone étude
 Frontières nationales

Entités urbaines
 Niamey Capitale
 Diapaga Chef-lieu



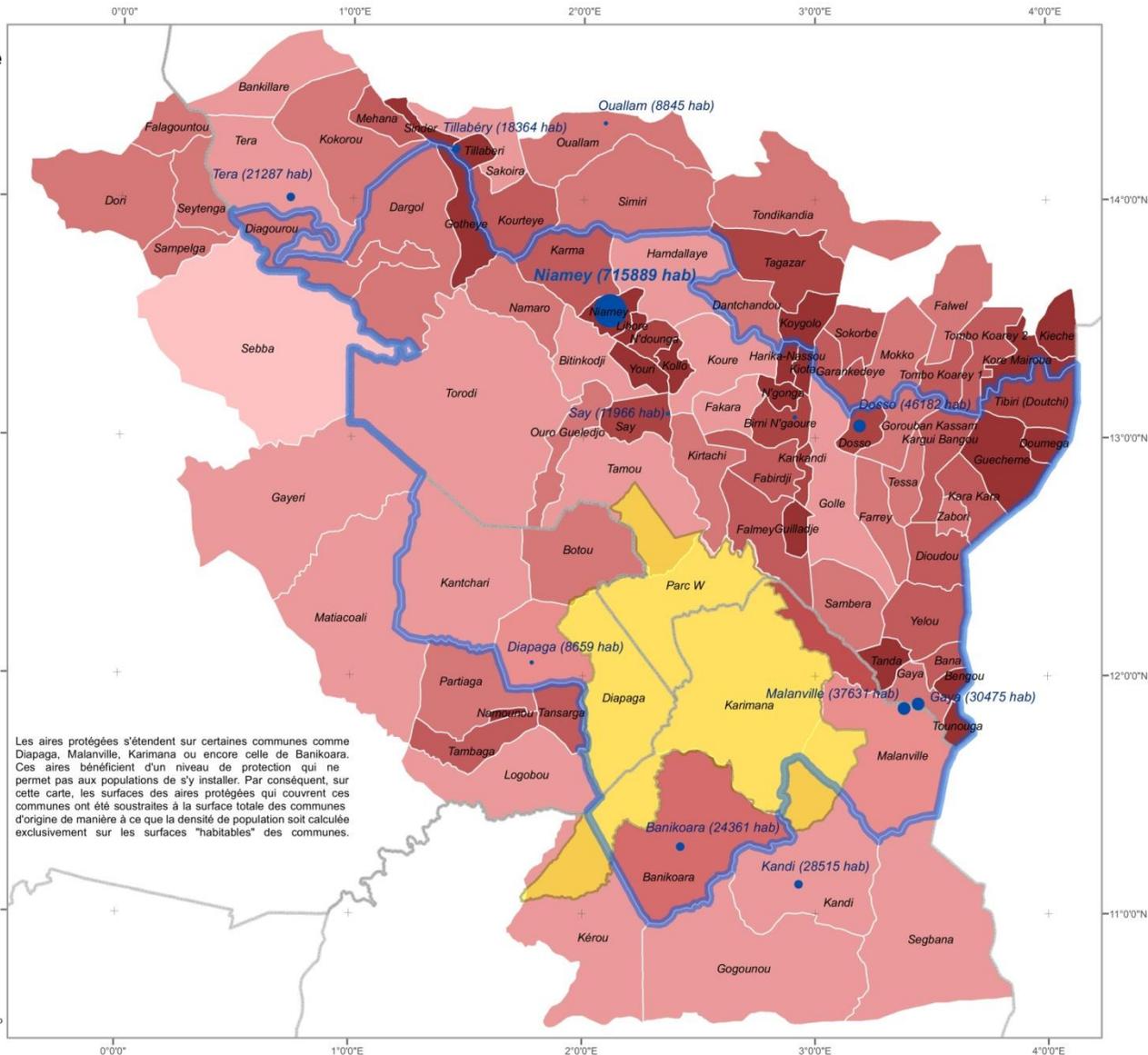
Système de projection : Universal Transverse Mercator (UTM) zone 31 Nord

Datum : WGS 1984
 Ellipsoïde : WGS 1984

Ce document cartographique a été réalisé dans le cadre du stage "cartographie et caractérisation des aires pastorales en périphérie du parc du W du Niger" par Hugo Le Charpentier et Cyril Comu en collaboration avec Stéphane Dupuy et Stéphane Manceron.



Données utilisées : statistiques INS-Niger, citypopulation.de/Benin, INSD-Burkina-Faso
 Logiciels utilisés : ArcGIS 9.2
 Première édition : juillet 2009



Carte 13. Densité de population au niveau communal dans la région d'étude.

Source (Le Charpentier, 2009). Population urbaine et rurale séparées. Calculé sur les parties habitables des communes possédant des aires protégées.

Les grandes agglomérations

Les grandes agglomérations jouent un rôle au travers de deux processus : la compétition pour le foncier et l'exploitation de ressources végétales. Ces effets ne sont cependant visibles nettement que pour la ville de Niamey qui fait figure de géant local avec ses 716 000 habitants, quinze fois plus que la seconde ville de la région d'étude, Dosso, qui atteint seulement 46 000 habitants. La population urbaine élève du bétail dont une partie est gardé la nuit dans la périphérie par des bergers salariés qui conduisent les animaux à la recherche de pâturage pendant la journée. Mais ce bétail est peu nombreux et la pression directe sur les pâturages ne paraît pas le processus le plus déterminant. Par contre, la pression foncière en périphérie y est intense, les parcelles étant beaucoup plus sujettes à des échanges marchands qu'en zone rurale, à la fois pour des usages agricoles (et beaucoup de maraîchage pour l'approvisionnement urbain) que pour la construction. Dans les régions périphériques de Niamey, et particulièrement au bord du fleuve, les aires pastorales ont quasiment disparu et si toutes les parcelles ne sont pas cultivées le paysage est tellement fragmenté que la circulation des éleveurs est très difficile.

Le deuxième processus est le prélèvement de ressources végétales, et au premier rang de bois de feu pour les besoins des ménages urbains. Les besoins sont tels que l'activité s'étend sur un rayon de plus de cent kilomètres comme l'atteste la circulation de camions. Elle est plus forte autour des routes de bonne qualité (goudron ou latérite) et affecte donc les régions entre Niamey et la frontière du Burkina Faso au sud-ouest³⁶, Say au Sud et Birni n'Gaouré à l'est. L'effet des prélèvements de bois sur les activités pastorales dépend fortement des modes d'exploitation. Une exploitation intensive et non contrôlée conduit à l'extension des sols nus et à la disparition des herbacées alors que l'exploitation raisonnée, promue par de nombreux projets autour de marchés ruraux de bois permet de préserver la ressource pastorale (Achard, 1997). Les grandes villes sont aussi des lieux de concentration de la demande en ressources végétales recherchées directement par les pasteurs : d'abord herbe coupée (appelée « paille » et non foin, dans la région) et résidus agricoles (tiges de mil et surtout fanes de niébé) qui servent de fourrage pour les animaux de case nourris en ville mais aussi pour les bêtes conduites sur parcours en périphérie qui sont complémentées pour compenser la pauvreté des pâturages périurbains ; ensuite le *seko*, c'est-à-dire les tiges d'*Andropogon gayanus*, la graminée pérenne la plus recherchée par les bergers, conservée par les paysans dans les inter-champs et les jachères, vendu à un prix comparable à celui du mil, utilisé pour construire le toit et les murs des cases.

³⁶ Selon certains informateurs, le passage de la frontière du Burkina Faso serait interdit aux camions, ce qui permettrait d'expliquer une observation personnelle : il y a une baisse nette du couvert végétal quand on s'approche de la frontière, qui ne s'explique pas par la topographie ou la pédologie.

De nombreuses autres activités rurales sont pratiquées dans la région d'étude : pêche, cueillette, commerce, artisanat, exode saisonnier... Mais aucune d'entre elle n'a d'influence sur les activités des éleveurs ou la répartition des aires pastorales.

La répartition des groupes ethniques

Certaines communes et cantons, au Niger seulement, ont la particularité d'être dominés par les Peuls. Elles ont alors souvent à leur tête un chef de canton, un maire et des chefs de villages peuls (cf. Carte 8. Chefferies peules de la région d'étude et titres des chefs p. 155). J'ai supposé que le comportement foncier des Peuls, au niveau individuel ou par l'intermédiaire des chefs qui ont un fort pouvoir foncier, ou encore grâce à un rapport de force éleveur/cultivateur favorable aux premiers, pourraient limiter la disparition des aires pastorales et plus généralement favoriser la mobilité. Je n'ai malheureusement pas pu, par manque de temps, chercher à mettre en évidence ce phénomène. On pourrait le faire par exemple à l'aide de la carte des aires pastorales en comparant la proportion ou le niveau de sécurité des aires entre communes peules et non peules. Je n'ai pas mené d'enquêtes spécifiques approfondies mais j'ai posé la question à plusieurs personnes, éleveurs, *garso* ou *rugga*, dans la région. Les personnes ressources interrogées ont alors plutôt infirmé cette hypothèse.

J'ai proposé plusieurs critères pour tenter de confirmer cette hypothèse : d'abord l'identification et la protection d'aires pastorales, qui pourraient être facilitées, et leur nombre ou leur surface accrus ; ensuite, le règlement des conflits, jugé plus ou moins favorable aux Peuls, à propos de dégâts champêtres ou du non respect de zones pastorales, couloirs ou aires. Bien sûr, la part du rôle du chef est difficile à faire parmi d'autres facteurs concomitants, par exemple la proportion de population peule ou la pression agricole.

Concernant le premier critère, la reconnaissance et la protection d'aires pastorales, les personnes interrogées ne se jugeaient pas en mesure d'affirmer ce point par méconnaissance des situations sur plusieurs cantons. Des comparaisons précises seraient en effet nécessaires pour confirmer l'hypothèse. Je peux apporter néanmoins quelques éléments de réponse. Tout d'abord, même les Peuls, au niveau individuel, exercent une pression agricole et sont susceptibles d'entraîner le mitage des aires pastorales. Concernant les chefs de canton, on l'a vu, ils n'ont pas de rôle d'entraînement ou d'initiateur d'actions de développement³⁷ : à ma connaissance, les aires de pâturage « reconnues » ne l'ont pas été à leur instigation, mais plutôt suite à l'action de groupes peuls au niveau villageois, même si leur appui pour faire entériner et respecter de telles décisions est ensuite décisif. Le rôle des chefs de village est donc apparemment plus décisif pour les choix d'aménagement de terroir et on rencontre des villages peuls un peu partout : c'est donc à une échelle villageoise qu'il faudrait faire une comparaison

³⁷ A la notable exception des « horum », aires pastorales protégées dans le département de Dogon Doutchi, pour lesquels le chef de canton aurait joué un rôle important, mais l'histoire de ces décisions est difficile à reconstituer, l'initiative pouvant revenir aussi au préfet de l'époque.

et non à celle des grandes chefferies cantonales. Malgré cela, leur présence joue probablement un rôle en permettant, après coup, ou lors des conflits, de défendre les intérêts peuls. Par exemple, si les conflits Peuls-Zarma sont très fréquents et violents dans le canton de Boboye, c'est, entre autres raisons, parce que dans cette zone les Peuls y défendent leurs intérêts – et les zones pastorales – avec plus de force qu'ailleurs, sachant pouvoir compter sur l'appui du chef de canton peul. Ils n'y sont pourtant pas les plus nombreux mais le rapport de force numérique est plus équilibré qu'ailleurs, où les Peuls sont soit nettement majoritaires, soit une minorité peu revendicative. Autre indice : les aires pastorales et les couloirs récemment reconnus l'ont été dans des cantons peuls, Boboye et Tamou. Dans d'autres cantons non peuls comme celui de Dosso, où les surfaces non défrichées sont en proportion plus importantes, cette répartition des espaces ne serait politiquement pas envisageable selon les personnes rencontrées.

Au sujet du deuxième critère, le règlement des conflits, les personnes interrogées ne voient pas de différence essentielle entre les cantons peuls et les autres. Les conflits agriculteurs-éleveurs se règlent le plus souvent au niveau villageois mais l'attitude du chef de canton est importante car il peut être fait appel à lui si un chef de village est par trop partial dans ces jugements. Le régime des amendes en cas de dégâts est aussi décidé par le chef de canton. Il est souvent forfaitaire (2 500 F CFA/vache le jour et 5 000 F CFA/vache la nuit, dans plusieurs cantons), ne tenant pas compte des dégâts réels, comme cela se pratique dans les deux autres pays en cas de litige qui n'a pu se régler à l'amiable. Le facteur le plus important serait plutôt selon eux la personnalité du chef de canton, son autorité et son souci de justice dans le règlement des conflits. En effet, même un chef peul peut céder à la tentation de profiter de la solvabilité des éleveurs pour les « manger » et les affliger d'amendes jugées disproportionnées. Ainsi, le responsable d'une association me cite le chef songhaï du canton de Kokoro « *qui protège les Peuls, car il possède 2000 têtes de bétail* », et l'oppose au gouverneur de la région, un Peul, qui cause beaucoup plus de problèmes aux Peuls que son prédécesseur, qui ne l'était pas.

IV. 3. L'effet frontière : les institutions de l'élevage des trois pays

Dans cette partie, nous allons recenser et décrire les institutions qui s'occupent spécifiquement ou indirectement des affaires de l'élevage pour voir si elles peuvent expliquer la plus ou moins grande attractivité d'un des trois pays qui entourent le Parc du W. Nous examinerons d'abord les services techniques qu'ils soient pris en charge par l'État ou par des collectivités territoriales, principalement les services de l'élevage mais aussi les services de l'environnement et de l'agriculture. Ensuite nous verrons les services en charge du foncier, puisque les éleveurs sont des acteurs, souvent de droit, de toutes les discussions portant sur le foncier pastoral. Les services de l'État se déclinent à plusieurs échelons administratifs que nous décrirons donc succinctement. Enfin, nous verrons que dans les 3 pays existent des « chefs

traditionnels », qui n'ont pas toujours de pouvoirs légaux mais peuvent toutefois jouer un rôle auprès des éleveurs. J'attire dès maintenant l'attention du lecteur sur une spécificité du Niger, qui peut entraîner des confusions entre les rôles respectifs des autorités légales et coutumières. Dans ce pays, et à l'exacte opposé de ce qui s'est passé au Bénin et au Burkina Faso, les chefs coutumiers, chefs de canton et de village, sont devenus des agents de l'État, en jouant un rôle administratif mais en gardant leur mode de désignation coutumier, l'État devant seulement valider leur nomination. Ils appartiennent ainsi aux deux catégories.

Au niveau international, des réunions interministérielles ou la CEDEAO ont annoncé à plusieurs reprises la création de comités de transhumance pour prévenir ou gérer les problèmes causés par la transhumance transfrontalière (Djima) mais ils n'ont jamais été opérationnels.

IV.3.1. Situation économique des 3 pays

Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger présentent plusieurs caractéristiques communes qui influencent les relations entre les éleveurs et l'État (cf. Tableau 6, p. 221). Tous trois font partie des pays les moins avancés et sont parmi les derniers du classement du PNUD selon l'Indice du Développement Humain (respectivement aux rangs 162, 172 et 175 en 2005). Ils ont un secteur industriel très faible et un secteur primaire important, qui occupe la majeure partie de la population (plus de 80 % au Niger et au Burkina Faso mais seulement 54 % au Bénin). Le niveau de pauvreté des populations, et souvent des petits éleveurs, rend prépondérantes les stratégies de survie ou de simple maintien du capital familial au détriment de trajectoires d'investissement ou de capitalisation. La gestion des risques est un facteur primordial dans les logiques d'action. Le faible niveau de scolarisation des paysans est probablement un frein à leur participation aux politiques de l'État et aux actions collectives, par exemple au sein de syndicats ou d'associations de producteur. Les Peuls, en raison de taux de scolarisation encore plus faibles, sont particulièrement touchés par une certaine mise à l'écart des politiques publiques à tous les niveaux.

Par rapport aux pays développés, les niveaux d'infrastructures et les ressources de l'État sont très faibles. L'encadrement des services de l'État pour les secteurs de l'agriculture, de l'élevage ou de l'environnement est minime et plutôt en diminution en matière d'élevage depuis qu'une part importante des services sanitaires (vaccinations, suivis...) sont confiés à des vétérinaires privés.

Le Bénin est le pays qui paraît le plus favorisé selon les indicateurs économiques ou sociaux globaux (PIB par habitant, dépendance envers l'aide publique au développement, taux d'alphabétisation, de mortalité etc.). Il est aussi moins touché par l'insécurité alimentaire qui fragilise les paysans du Sahel. La zone cotonnière, au Bénin et au Burkina Faso, paraît aussi plus prospère que les régions uniquement céréalières du Burkina Faso et du Niger, on l'a vu plus

haut. Mais les services de l'État dans ces trois secteurs y sont très comparables à ceux des autres pays.

	Niger	Bénin	Burkina Faso
Superficie	1 267 000 km ²	115 762 km ²	274 122 km ²
Population			
Population (millions hab.)	13,9	8,4	13,2
Langue officielle	français	français	français
Pop. urbaine	23,3 %	46,1 %	18,6 %
Densité hab./km ²	11	75	48
Taux de croissance démographique	3,4 %	3,2 %	3,2 %
Indicateurs économiques			
PIB (Mds FCFA)	1 711	2 334	2 985
PIB/hab. (USD)	233	525	428
Dépenses de l'État (Mds FCFA)	320	455	648
... dont dons	26 %	8 %	20 %
PIB secteur primaire	41 %	32 %	31 %
PIB secteur secondaire	12 %	13 %	18 %
PIB secteur tertiaire.	47 %	54,5 %	50 %
Pop. Active secteur primaire	86 %	54 %	84 %

	Niger	Bénin	Burkina Faso
Indicateurs sociaux			
Espérance de vie	44,3	53,8	47,4
Taux mortalité infantile	15,4 %	9,1 %	10,7 %
Taux alphabétisation adultes	14,4 %	33,6 %	12,8 %
Taux de pop. < seuil pauvreté	61 %	non disponible	45%
Rang IDH (sur 177 pays)	177	162	175

Tableau 6. Quelques indicateurs de la situation économique et sociale des trois pays.

IV.3.2. L'organisation administrative

Réorganisation, décentralisation : la valse de l'administration

Les trois États connaissent depuis plusieurs années des réorganisations administratives liées à un mouvement général de décentralisation. Les Tableau 7 et Tableau 8 (p. 224) détaille les différents niveaux administratifs et les collectivités territoriales en place aujourd'hui.

Ces évolutions récentes rendent les situations assez complexes à saisir. Des réformes non menées à leur terme laissent persister des ambiguïtés juridiques, comme c'est le cas au Niger pour les attributions respectives des communes et des chefs de canton, ou des situations de transition dans lesquelles les hiérarchies, les sources financières et les fonctions sont sur le papier définies d'une certaine manière mais dans les faits toujours conformes à l'ancienne organisation. Cette transition lente peut d'ailleurs être volontaire comme au Burkina Faso, où le transfert de compétences et de ressources est progressif pour permettre aux populations de construire leur vision de la décentralisation. Les administrations sont donc souvent en situation d'attente et manquent de légitimité, de moyens financiers, même si les moyens humains sont en fait transférés de l'ancienne organisation à la nouvelle. La situation est variable d'un endroit à l'autre car elle dépend de l'état d'avancement de la réforme dans les différentes circonscriptions, certaines des nouvelles collectivités locales ayant eu les moyens de s'emparer de leurs nouvelles attributions alors que d'autres restent largement dépendantes des anciennes structures toujours en place. C'est le cas notamment des nouveaux départements au Bénin, issus de la réunion des anciennes régions, mais où les personnels régionaux sont encore en place ; ou encore au Burkina Faso, où le Directeur de l'élevage ne sait plus très bien s'il est dépendant de la Province ou des nouvelles communes, qui dans les faits, ne sont pas encore opérationnelles.

Niger	Bénin	Burkina Faso
Gouvernement central (Ministre de l'Élevage)	Gouvernement central (Ministre de l'Élevage)	Gouvernement central (Ministre de l'Élevage)
7 Régions (gouverneurs)	12 Départements (préfets)	13 régions (gouverneurs)
36 Départements (préfets) Direction Départementale de l'élevage	-	45 provinces (haut-commissaires) Directeur Provincial de l'élevage
262 Cantons (chefs de canton)	-	350 départements (préfets)
Environ 12 00 villages (chefs de village)	3628 quartiers et villages	8228 villages (délégués administratifs assistés d'un conseil de village)

Tableau 7. Circonscriptions administratives dans les trois pays.

Niger	Bénin	Burkina Faso
7 Régions (prévues en 2010)		13 Régions
36 Départements (prévus en 2010)		45 Provinces
262 Communes (depuis 2005)	77 Communes (depuis 2003)	400 Communes (depuis 2006)

Tableau 8. Collectivités locales dans les trois pays.

Les services techniques

Selon les pays et les découpages ministériels des gouvernements successifs, les affaires de l'élevage sont dévolues à un ministère à part entière, mises au même plan que les affaires agricoles au sein d'un Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, ou encore relégué en tant que direction au sein du Ministère de l'Agriculture. Mais ces restructurations à portée symbolique n'affectent pas l'organisation déconcentrée des services de l'élevage ainsi que le rôle des agents de l'État vis à vis des éleveurs.

Au Niger, les services de l'élevage sont organisés par département, sous la direction d'un directeur départemental supervisant des agents de terrains. Au Bénin, après avoir été du ressort des régions (l'ancienne circonscription administrative, avant les départements actuels), les services de l'élevage ont été décentralisés et dévolus aux communes. Au Burkina Faso, si

lors de mon passage (en 2008), les services de l'élevage étaient, sur le papier, également passés de la circonscription administrative provinciale aux communes, les changements annoncés n'étaient pas encore mis en place.

Dans les faits, et quels que soient leur statuts administratifs dans les trois pays, si les agents de l'État ou des communes ont vocation à jouer un rôle central dans la gestion des affaires pastorales, ce n'est pas vraiment le cas et ils sont souvent relativement marginaux. Ils souffrent de deux handicaps lourds. Le premier et le plus grave est le manque de moyens : ils n'ont aucun moyen de déplacement, pas de matériel, pas de carte de la région, pas de produits vétérinaires et ils en sont au mieux réduits à pallier ces insuffisances avec leurs moyens personnels. Le deuxième handicap est la rotation rapide des agents couplée à une absence d'orientation de travail de la part des ministères et par l'absence d'archives et de transmission des dossiers entre deux agents successifs. Dans ces conditions, leur rôle n'est donc pas un rôle opérationnel, de proposition, d'animation ou même de suivi. Ils sont, malgré leur bonne volonté ou leur compétence, visiblement cantonnés à un rôle de conseiller et de témoin. Leurs tâches principales aujourd'hui sont l'octroi des Certificats Internationaux de Transhumance (sauf au Bénin où la transhumance transfrontalière est illégale), le suivi des campagnes de vaccination effectuées par des prestataires privés et le suivi de la situation pastorale (transhumance, situation sanitaire, prix et volume des échanges sur les marchés, végétation...). Ils participent en théorie aux activités concernant le foncier pastoral, quand ils trouvent des moyens de déplacement. Ils font partie également des comités chargés d'évaluer les dégâts aux cultures dans lesquels ils disent prendre la défense des éleveurs.

Après les services de l'élevage, les Directions de l'Environnement jouent également un rôle auprès des éleveurs. Leur rôle principal est la lutte contre la coupe illégale des arbres, l'émondage et les feux de brousse. Ces services souffrent des mêmes handicaps que les services de l'élevage et de leur propre aveu, ils ne peuvent contrôler efficacement les territoires dont ils ont la charge. Les agents des services de l'environnement sont le plus souvent des forestiers qui, comme dans les aires protégées, ont un rôle essentiellement répressif. Ils sont donc en opposition quasi permanente avec les éleveurs qui les craignent.

Le rôle des services agricoles sur les activités pastorales se limite à leur participation à l'évaluation de dégâts aux cultures faits par des animaux, en général conjointement avec les services de l'élevage.

Les autres interventions de l'État

Les représentants de l'État aux niveaux inférieurs (canton au Niger, village au Niger et au Burkina Faso) n'ont pas de rôle pastoral spécifique mais ils interviennent conjointement à d'autres acteurs pour les règlements des conflits et des affaires foncières. Au Niger, les chefs de canton ont perdu la plupart de leurs prérogatives légales au profit des communes depuis la décentralisation en 2005, même si la répartition des tâches est ambiguë dans les textes. Pourtant ils conservent un grand pouvoir politique local, ce qui les rapproche du statut des

autorités coutumières. Au Burkina Faso et au Bénin, des conseils de village existent (Comité Villageois de Gestion de Terroir au Burkina Faso, Comité Villageois de Développement au Bénin...mais aussi au Burkina Faso, en plus des comités déjà cités !), dont les pouvoirs sont très variables, et se superposent aux autres maillons administratifs ou coutumiers.

Les communes

Dans les trois pays, la création des communes est récente (2005 au Niger, 2006 au Burkina Faso, 2003 au Bénin). Il s'agit de collectivités locales, dont le Conseil Municipal est élu au suffrage universel direct.

Elles ont des prérogatives sur la gestion des terres communales, pour lesquelles elles doivent produire un plan d'aménagement.

Les activités pastorales ont été identifiées par les communes comme des sources *potentielles* de revenus au travers des taxes de marché (prélevées sur la vente des animaux), de pacage, des amendes versées par les éleveurs pour récupérer des animaux divagants emmenés à la fourrière etc. De plus la vitalité des marchés dépend en grande partie de la présence des Peuls, qui y emmènent des bêtes à vendre et fournissent une grande part des produits de l'élevage (viande, lait, fromage). Par conséquent, beaucoup de maires ont annoncé des mesures censées attirer les éleveurs, notamment avec des projets pastoraux : identification des couloirs et des aires pastorales existantes, négociations pour en créer de nouveaux, moratoire sur les partages de terres en cours... Contrairement aux autorités coutumières, les communes ont un rôle affirmé de développement local et on peut donc s'attendre à ce qu'elles jouent un rôle dans les affaires pastorales. Elles sont souvent considérées comme des autorités légitimes, par exemple à Tamou au Niger pour faire évoluer la situation confuse d'Ay Noma, la zone issue du déclassement de la réserve de Faune de Tamou (Démocratie 2000, 2004).

Les Comités de transhumance béninois

Le Bénin a mis en place une institution originale au niveau communal : le comité de transhumance qui réunit tous les acteurs susceptibles d'intervenir pour prévenir les conflits liés à la transhumance (par exemple, en recensant les lieux de conflits potentiels ou en mettant en alerte les acteurs les plus proches du terrain) ou les arbitrer. Leur activité est très variable d'un département à l'autre et selon les années, mais quand ils sont actifs, mes observations et les récits des acteurs montrent qu'ils sont très utiles. Ils permettent notamment une conciliation alors qu'en leur absence les conflits se règlent directement de façon autoritaire avec l'intervention des gendarmes, ou de la justice dans les cas extrêmes.

IV.3.3. Les régimes fonciers

Les régimes fonciers des trois pays présentent *légalement* de profondes différences. Signalons notamment que si au Burkina Faso et au Bénin la terre appartient *in fine* à l'État, la propriété coutumière est officiellement reconnue au Niger, même si l'État est massivement intervenu dans le domaine foncier et de façon contradictoire en fonction des régimes entre les

années 1960 à 1990. Mais je ne vais pas les décrire précisément, car outre la complexité des dispositifs, mon objectif est de montrer l'environnement institutionnel qui encadre les questions du foncier pastoral, non en théorie mais en pratique. Et l'analyse des pratiques dans les trois pays montre au contraire de grandes similitudes (Bako Arifari, 2002 ; Bary et al., 2005 ; Guengant et Banoin, 2003; Le Meur et al., 2006).

En effet, comme souvent en Afrique de l'ouest (Lavigne-Delville et al., 2002), le droit foncier est soutenu par de multiples légitimités et de multiples normes : droit légal, droit islamique, « droit de hache » (la terre appartient à celui qui l'a défrichée), droit du premier occupant, droit issu de la mise en valeur (la terre est à ceux qui l'exploitent), légitimité religieuse animiste etc. On parle parfois de droit foncier coutumier mais il vaut mieux plutôt évoquer les « systèmes fonciers locaux », la référence à « la coutume » dans ces contextes multiculturels et multiethniques étant tout à fait ambiguë et porteuse de conflits entre acteurs aux intérêts contradictoires. Les règles coutumières sont variables dans le temps, rendant arbitraire le choix d'une référence temporelle plutôt qu'une autre. Elles sont variables aussi dans l'espace, et parfois d'un village à l'autre. Au Niger par exemple, la « propriété » de la terre peut revenir au chef de canton, au chef de village, à un lignage ou à un individu.

Le droit foncier est de nature procédurale et non codifié. À la pluralité des normes s'ajoute la multiplicité des autorités chargées de l'arbitrage. Elles ont toutes des légitimités concomitantes sans qu'un acteur en particulier ait le pouvoir de trancher entre elles. Les autorités et les acteurs ne s'excluent pas les uns les autres, restant au contraire parties prenantes : personnes ou familles ayant un jour occupé ou utilisé un terrain, chefs de village, chefs de terre, chefs de canton (revendiquant des droits ou seulement en tant que médiateurs des conflits), communes nouvellement mises en place, administration, tribunaux, et même partis politiques, marabouts etc. Toute décision peut être remise en cause par un nouvel acteur qu'une des parties fait intervenir dans le conflit si bien que les conflits fonciers sont souvent très longs et les décisions temporaires. L'absence fréquente de procès-verbaux rend une décision révocable et empêche la création d'une jurisprudence (Bary et al., 2005; Mohamadou, 2004). Le plus souvent les parties en présence cherchent un accord sous l'autorité des chefs coutumiers, qui sera éventuellement contesté devant les tribunaux, avant d'être entériné par l'administration. Même l'État est « incapable d'imposer ses normes renonçant même souvent à tenter de les faire valoir » ((Le Meur et al., 2006) à propos du Bénin) et « adoptant des stratégies de report de confrontation en espérant que la tension baisse avec le temps » ((Yacouba, 2006) à propos du Niger). Dans ces conditions, « c'est la politique du fait accompli qui a toutes les chances de l'emporter » (Lund, 1993).

Cet état de fait conduit à ce que toute décision foncière ne puisse qu'être l'aboutissement d'une négociation entre plusieurs acteurs, ou le résultat d'un rapport de force. Le Niger a tiré les leçons de cette logique d'émiettement en imposant la recherche d'un consensus au travers des Commissions Foncières (CoFo), composées de tous les acteurs locaux (chefs coutumiers,

religieux, chefs de village, services techniques de l'État, maire ou préfet...), à plusieurs niveaux administratifs (département, commune, village). Elles ont le pouvoir de conciliation et fournissent les titres fonciers. Dans les faits, elles ont parfois réduit considérablement la marge de manœuvre des chefs traditionnels et des administrations, renforçant la légitimité des décisions prises (Mohamadou, 2004).

Il m'apparaît donc vain de décrire plus avant les spécificités de chaque pays, ou de chaque région car partout, les droits sont le fruit de négociations arbitrées seulement par les autorités foncières. L'échelle de description de règles foncières est donc forcément locale, voire même événementielle, chaque litige étant réglé au cas par cas selon le rapport de force et les intérêts locaux.

Concrètement, les éleveurs, individuellement, sont concernés dès qu'ils veulent utiliser un terrain pour cultiver, construire, creuser un puits... au même titre que les autres individus. Mais l'affectation du foncier devient une affaire collective quand il s'agit de réserver une zone pour un usage pastoral, couloir de passage ou aire pastorale, et de l'interdire à la culture.

Ces statuts pastoraux, premier stade d'un aménagement, ont une existence légale dans les 3 pays, mais sont diversement mis en pratique. Je n'en ai pas rencontré au Bénin dans la zone d'étude, en dehors de la zone tampon du Parc du W dont je reparlerai (cf. Chapitre 5.IV. 2, *La zone tampon du Parc béninois*, p. 444). Au Burkina Faso, ces zones pastorales sont très rares (il n'en existait que 6 en décembre 2005 dans tout le pays (Bary et al., 2005)). Dans la zone d'étude burkinabé, il n'existe aucune zone officielle mais une association d'éleveurs a fait border deux zones, dont l'une est d'ailleurs l'objet d'un procès, ce qui en montre la fragilité. Au Niger par contre, les aires pastorales officielles³⁸ sont relativement nombreuses, avec des statuts divers, de la simple reconnaissance locale, à une reconnaissance plus ou moins formalisée par l'administration (souvent par un simple procès verbal signé du préfet ou au cours d'un forum de concertation, constatant le consensus des acteurs et l'usage réel de l'aire par les pasteurs, puisqu'aucun plan d'aménagement communal n'a été mené à bien), au mieux par un bornage (Manceron, 2005).

Actuellement, la reconnaissance d'une aire ou d'un couloir se fait le plus souvent suite à l'action volontariste d'une ONG, qui recherche un consensus local au prix d'un processus long et incertain (voir par exemple (Care Niger, 2005)). Pourtant il existe au Niger des aires reconnues comme telles suite à des actions anciennes des acteurs, comme cela a été le cas à l'origine à Peta Edi, aire bornée proche du Parc que j'étudierai en chapitre 5 à propos des aménagements en périphérie du Parc (cf. Chapitre 5.IV. 3. *Couloirs et aires pastorales à Peta Edi*, p. 448). C'est aussi le cas dans les communes visitées du département de Dogon Doutchi où

³⁸ Il s'agit bien là de zones bien délimitées et disposant d'un statut de protection vis-à-vis des cultures, même si ce statut est de nature variable. Il ne s'agit pas des aires pastorales, zones homogènes d'usage pastoral, indépendamment d'un statut foncier, cartographiées dans la partie précédente.

des aires pastorales ont été créées dans les années 1960, à l'initiative du chef de canton semble-t-il, en raison des conflits qui existaient déjà à cette époque dans ce département, qui souffrait d'une plus forte densité de population que dans le reste de la zone de recherche.

IV.3.4. Trois visions de l'élevage et de la transhumance

Malgré des dispositifs administratifs assez proches dans leur organisation et leur faiblesse, les trois États ont des représentations fort différentes de l'élevage et de la transhumance qui influent sur la prise en compte des pasteurs dans les politiques publiques.

Celles-ci ne sont pas liées à la proportion des pasteurs peuls dans la population (très voisine pour les trois pays) et partiellement seulement aux rôles économiques de l'élevage (cf. Tableau 9, ci-dessous).

Indicateurs de l'importance des Peuls et de l'élevage	Niger	Bénin	Burkina Faso
Proportion de Peuls dans la population	9 %	7 %	8 %
Part de l'élevage dans le PIB	11 %	10 %	10 %
Rang dans les exportations	2 ^{ème}	-	2 ^{ème}
Nombre de bovins (2007, en millions)	7,3	1,8	8,8
Nombre ovin-caprin (2007, en millions)	21,9	2,1	18,7
Nombre de bovins par habitant	0,5	0,2	0,6

Tableau 9. Part de la population peule et importance de l'élevage dans les trois pays.

Ces représentations sont perceptibles dans les discours des agents de l'État et dans les politiques menées vis-à-vis des éleveurs. Par comparaison avec les deux autres, le Niger est quasiment un « État pastoral ». Les agents de l'État connaissent relativement bien le monde de l'élevage, le présentent comme une composante importante et naturelle de l'économie nigérienne et n'hésitent pas à vanter la compétence des Peuls en matière d'élevage, valorisant même plutôt les grandes distances qu'ils parcourent. En quatre années de présence au Niger, personne ne m'a parlé d'une volonté de sédentarisation des éleveurs, et beaucoup d'agents connaissent bien les tentatives dans ce sens qui ont été des échecs. Les institutions elles-mêmes reconnaissent les spécificités des groupes mobiles, au travers de l'existence légale des *chefs de tribu* et des *chefs de groupement*, équivalents nomades des villages et des cantons. N'enjolivons pas, car cela n'empêche pas par ailleurs les jugements lapidaires sur les éleveurs archaïques, peu ouverts sur l'extérieur ou au monde moderne, mais ils sont bien moins systématiques et plus nuancés que dans les autres pays. Les aménagements pastoraux y paraissent plus nombreux et les discussions pour créer un Code Pastoral y sont actives depuis

plusieurs années, donnant par exemple un poids important à la notion de « terroir d'attache » (censée accorder une forme d'ancrage territorial aux groupes nomades), déjà introduite dans les textes. Le Burkina Faso est lui aussi un État dont une part importante a une vocation pastorale depuis longtemps. Pourtant, j'ai pu constater que l'élevage extensif pratiqué par les Peuls est dévalorisé, présenté comme un mal nécessaire, et les perspectives d'évolution évoquées sont toujours une sédentarisation, seule voie vers une augmentation de la productivité du cheptel (ce point de vue est par exemple aussi présenté par (Shönegg et Martle, 2006)).

Le Bénin, quant à lui, ne connaît l'élevage bovin extensif que depuis une trentaine d'années, suite à l'éradication des maladies qui empêchaient son développement, notamment la trypanosomose. Depuis, des éleveurs ont immigré et pratiquent l'élevage bovin sur son sol, mais c'est surtout par l'intermédiaire des transhumances transfrontalières que le pays y est confronté. Alors que la transhumance est reconnue par les acteurs locaux comme positive car elle amène du lait, de la viande à des prix raisonnables, certains documents à caractère plus officiel et certains responsables de l'État en ont une vision rien moins que négative. Un rapport reconnaît qu'elle apporte « quelques avantages » mais « qui ne sont rien par rapport aux énormes problèmes » dont la longue liste l'apparente à un fléau à éradiquer : « port d'armes à feu, vol de bétail, viols, assassinats [par les éleveurs étrangers], maladies contagieuses du bétail, feux de brousse », « leurs animaux piétinent tout sur leur passage », mais encore « surpâturage, destruction des zones protégées » (Djima, 2003). Le rapport dénonce que de 1986 à 1994, il y a eu 90 morts lors de conflits avec les éleveurs transhumants (en grande majorité dans des départements voisins du Nigéria, mais aussi dans ceux qui bordent le Niger, le Burkina Faso et le Togo), que « les dégâts aux cultures atteignent 20 millions de francs CFA, dont seulement 2 millions sont récupérés par les agriculteurs ». Si bien qu'en 1995, le Bénin a fermé ses frontières, empêchant les éleveurs en théorie aussi bien de sortir que d'entrer sur le territoire national. Malgré les efforts de conciliation des autres États et de la CEDEAO, et ceci à plusieurs reprises, la suspension légale de la transhumance transfrontalière est toujours active aujourd'hui (sans l'empêcher de fait, ni dans un sens ni dans l'autre).

IV.3.5. Les autorités coutumières

Au côté des chefs administratifs, il existe aussi d'autres chefs, qualifiés de « coutumiers » ou « traditionnels » qui jouent encore un rôle plus ou moins important selon les rapports de force locaux. La différence relève de la distinction entre pouvoirs légitimes et pouvoirs légaux qui peuvent parfois se partager l'exercice de l'autorité (Turco, 2004). La « tradition » ou la « coutume » invoquées pour légitimer leur pouvoir sont un construit social fluctuant, et tout à fait discutable, selon les références historiques ou le groupe culturel choisis comme source de légitimité ((Bako Arifari, 2002 ; Bierschenk, 1995; Olivier de Sardan, 1999).

Les chefferies précoloniales et coloniales

Un bref résumé historique est utile pour comprendre la nature de ces autorités coutumières. Avant la colonisation, le pouvoir politique dans la région était éclaté en de multiples chefferies, *bariba* et *dendi* au Bénin, *zarma*, *gourmantché*, *dendi* et Peules au Niger, *gourmantché* au Burkina Faso (Beïdi, 1990; Benoît, 1998c ; Gado, 1980). Mais la nature du pouvoir de ces chefferies était très divers. Au Niger par exemple – et la diversité illustrée ici est certainement aussi valable dans les deux autres pays – Olivier de Sardan distingue les chefferies paysannes (fondées sur la légitimité du premier occupant) des chefferies aristocratiques (fondées sur la légitimité acquise par la force) (Olivier de Sardan, 2003b). Un autre auteur en ajoute encore quatre types : la chefferie née sous la bannière de l’islam, la chefferie de pâturage, la chefferie flottante et la chefferie de représentation ethnique (Bako-Arifari, 1997).

Pendant la colonisation, le pouvoir français a donné un pouvoir important à des chefs de canton, sous forme de collecte d’impôt, de pouvoir de police, judiciaire, d’organisation du travail forcé etc. Selon les nécessités politiques locales, il a conforté ou au contraire remplacé le pouvoir en place, chefs de villages ou de cantons. Il a aussi parfois créé de toute pièce un pouvoir en créant une circonscription avec un chef de canton à sa tête (Tidjani Alou, 2009). Certains cantons ont été créés, divisés, supprimés, fusionnés, ce qui entraîne aujourd’hui encore des querelles de chefferies, plusieurs familles d’anciens chefs se réclamant légitimes pour être candidats à la chefferie du canton actuel (c’est par exemple le cas dans le canton de Tamou, en périphérie du Parc du W). Au Niger, ces conflits peuvent faire intervenir les plus hautes autorités de l’État et les affaires locales prennent ainsi une importance politique au niveau central en intervenant dans la vie des partis, dans les nominations de fonctionnaires etc.

Les chefferies aujourd’hui

Après les indépendances, les 3 pays ont suivi des voies différentes quant au rôle de ces chefs « traditionnels », qui étaient en fait, on le voit, les chefs administratifs du temps de la colonisation. Au Bénin et au Burkina Faso, les nouveaux États leur ont enlevé tout pouvoir légal, les deux révolutions socialistes (1972 au Bénin et 1984 au Burkina Faso) s’étant particulièrement attachées à démanteler les pouvoirs traditionnels. Au Niger par contre, les chefs de cantons et de villages sont restés des rouages de l’administration, rétribués par une part des impôts qu’ils collectent, et même par une allocation annuelle pour le chef de canton. Ils ont un rôle officiel de conciliation et d’arbitrage des conflits, sont « gestionnaires » (pour la communauté) du foncier ou même parfois détenteurs en leur nom propre. Leur rôle local est tout à fait central, en l’absence d’autres acteurs bien structurés (Olivier de Sardan, 1999). Mais depuis 2005, la commune occupe souvent le même territoire que le canton, ou en est une subdivision, comme c’est le cas dans notre zone dans les grands cantons du Boboye et de Dosso. Une grande partie du pouvoir des chefs de canton, (notamment la perception de l’impôt et la gestion foncière) leur a été dévolue sans en priver formellement les chefs de canton, ce qui a installé une ambiguïté.

Le chef de village est l'institution la plus « incontestable » et la plus ancienne car son pouvoir est d'essence à la fois politique et magico-religieux, faisant de lui un chef politique et un « chef de terres » (dans certains villages, les deux fonctions sont disjointes mais leur superposition est le cas le plus courant dans notre zone de recherche). Son statut de premier occupant du village lui confère un pouvoir important en tant que « propriétaire » (c'est l'expression souvent employée par les villageois) ou du moins gestionnaire du foncier. Il partage ses prérogatives de « détenteur de la terre » (quand il en a) avec le chef de canton, qui par un principe de subsidiarité tacite, lui laisse de fait le pouvoir d'influence le plus grand, au moins tant que les affaires traitées ne sont pas trop politiques et qu'elles ne dépassent pas la sphère locale. C'est le chef de village qui autorise les nouveaux défrichements, qui permet l'installation de migrants, et notamment des Peuls qui veulent cultiver sur le terroir. Il peut aussi exiger le départ de Peuls du village, transhumants ou installés, en raison d'un conflit, pour récupérer les parcelles qui leur ont été prêtées ou pour exiger d'eux qu'ils leur payent l'impôt au lieu de continuer à le payer ailleurs comme c'est souvent le cas. C'est lui également qui décide en premier lieu de réserver une aire au pâturage ou de créer un couloir de passage, en général alors en concertation avec les villages voisins, en général suite à des conflits récurrents, puis qui en garantit le respect et qui arbitre en cas de dégâts aux cultures.

En réalité, son pouvoir est relativement partagé avec les familles des autres fondateurs du village, ou entre descendants du premier chef (Benoît, 2000 ; Olivier de Sardan, 1999). Le titre se transmet par héritage, avec l'intervention des autres membres de la famille pour trancher entre les candidatures de plusieurs descendants. Beaucoup de villages ont été créés au cours du vingtième siècle, et même dans sa deuxième moitié, si bien que le souvenir des origines est encore très présent et la division des villages et de leurs terres en quartiers familiaux encore bien visible.

Pourtant, son influence est variable selon les villages : certains chefs avouent leur impuissance alors que d'autres revendiquent leur autorité. Les conflits autour des ressources naturelles dépendent en partie de leur rareté ou de la compétition dont elles sont l'objet mais aussi beaucoup, et peut-être plus, de la capacité du chef à prévenir et à résoudre les conflits avec autorité et impartialité vis-à-vis des différentes communautés (Patterson III et Patterson, 2004).

Enfin, sous les chefs de canton et de village, l'échelon le plus bas du pouvoir traditionnel est bien sûr le chef de famille ou de lignage. Je l'évoque ici car son autorité peut s'exercer sur plusieurs dizaines de personnes dans le cas de grandes familles élargies. Au Burkina Faso, le chef de lignage était notamment le gestionnaire des terres, cette autorité se transmettant à l'aîné du lignage, mais les lignages ont tendance à se fractionner en unités familiales, qui transmettent alors les droits fonciers directement de père en fils.

Les chefs des Peuls mobiles

Au Niger, dans l'est de notre région d'étude (départements de Dosso et de Dogon Doutchi), il existe une institution originale absente dans les deux autres pays. Elle a été créée pour les ethnies mobiles, telles que les Peuls, mais aussi les Touaregs, les Arabes... Les Peuls, nomades ou en tout cas suffisamment mobiles (souvent à l'échelle pluriannuelle) pour refuser d'être rattachés à un village dont le chef est d'une autre ethnie, ont pu se constituer en groupes administratifs, nommés *tribus* (de niveau équivalent au village, dont le chef a pour titre *rugga*³⁹ en *fulfulde* dans notre zone d'étude et *chef de tribu* en français) regroupées en *groupements* (de niveau équivalent au canton, dont le chef a pour titre *sarkin rugga en fulfulde*, *chef de groupement* en français). Ces chefs disposent d'un pouvoir non pas sur une circonscription mais sur des administrés qui peuvent choisir librement leur groupe d'appartenance et qui peuvent être très éloignés géographiquement. Les chefs de tribu et de groupement, comme les chefs de village et de canton, sont notamment chargés du recouvrement de l'impôt, sous l'autorité des communes créées en 2005. Cette fonction envers les communes leur donne maintenant une sorte d'ancrage territorial. Mais à la différence des chefs de village ou de canton, ils n'ont pas de pouvoir légal sur le foncier, pouvoir confié aux communes.

Conclusion : le rôle de la chefferie coutumière vis-à-vis de l'élevage mobile

En conclusion, ces chefs coutumiers ont donc gardé un rôle important, officieux au Burkina Faso et au Bénin, officiel au Niger. J'ai traité ici du rôle de tous les chefs traditionnels, toutes ethnies confondues. Certains de ces chefs peuvent jouer un rôle particulier auprès des Peuls, car ils sont considérés comme des « chefs peuls ». Je présenterai leur statut et leurs rôles en Chapitre 4.II.3.5 (Les institutions peules, p. 296).

Les chefs traditionnels ont gardé non seulement un prestige moral et une position honorifique mais leur rôle est essentiel et incontournable vis-à-vis des éleveurs, au travers de leur pouvoir de fait sur le foncier, et par le rôle de conciliation et d'arbitrage qu'ils détiennent. Les Peuls en particulier, souvent en situation minoritaire et de faiblesse du fait de leur faible représentation dans les pouvoirs locaux ou administratifs, ont pour premier réflexe en cas de conflit, d'aller demander l'appui d'un chef coutumier, que ce soit un conflit familial, entre un éleveur et un agriculteur, ou avec l'administration.

En revanche, les autorités coutumières ont une capacité d'initiative, de proposition et de promotion de nouveaux modes d'organisation qui nous est apparue faible dans les cas observés (Olivier de Sardan, 1999).

Notons que d'autres institutions villageoises peuvent aussi jouer un rôle dans la résolution des conflits, y compris ceux mettant en jeu des éleveurs. Il s'agit des responsables religieux, de

³⁹ Le mot *rugga* est aussi utilisé pour désigner le chef de transhumance dans notre région. Cela crée facilement des confusions, même pour les Peuls eux-mêmes : cf. Chapitre 4.II.3.5, *Les institutions peules*, p. 280. Le titre *ardo* est aussi utilisé dans d'autres régions et est d'ailleurs le titre officiel retenu dans les textes juridiques au Niger.

représentants des différentes communautés ayant un rôle de médiateur, ou des conseils de village existant au Bénin et au Burkina Faso. Mais ces institutions n'interviennent donc pas directement dans les affaires de l'élevage, sauf de manière localisée et ponctuelle.

IV.3.6. Les freins au passage des frontières

Le passage des frontières constitue un obstacle pour les bergers peuls au cours de leur transhumance. Les informateurs peuls valorisent une tradition de mobilité et mettent en avant l'habitude et les capacités des bergers peuls de vivre en milieu étranger, en apprenant la langue locale « en quelques mois ». Pourtant, la grande majorité des bergers rencontrés ne parlent aucune des langues qu'ils rencontrent dans leurs zones d'accueil, qui sont pourtant dominées par une langue véhiculaire unique, le gourmantché au Burkina Faso ou le bariba (ou *batoonu*) au Bénin. Plusieurs raisons incitent peu les bergers à apprendre la langue locale : les bergers au cours de la transhumance sont souvent isolés en brousse, fréquentent peu les villages ou les marchés ; de nombreux bergers n'ont conduit le troupeau que quelques années, et l'incertitude sur la destination ou le pays fréquenté est forte surtout quand le berger change fréquemment. En cas de besoin ils utilisent plutôt les services des Peuls locaux qui parlent la langue, notamment comme appui et traducteur en cas de dégâts aux cultures ou problèmes avec les autorités. Il ressort clairement des enquêtes que les difficultés de communication sont un frein au franchissement de frontière et une motivation pour un retour précoce.

Un autre élément d'inquiétude pour les bergers est la méconnaissance des institutions locales. Bien sûr, tout déplacement, même dans leur propre pays, les met dans l'obligation de chercher des informations sur les ressources ou les contraintes locales, souvent à l'aide des Peuls locaux. Mais en cas de problème ou de conflit, la méconnaissance des institutions, des règles implicites souvent mises en œuvre, le fait d'être à l'étranger, fragilisent encore les bergers. Les enquêtes auprès des autorités montrent d'ailleurs qu'elles sont moins tolérantes avec les étrangers qui sont moins capables de se défendre et en butte à des soupçons supplémentaires. Cette méfiance peut être parfois justifiée, de l'aveu même des éleveurs : les bergers étrangers, qui ne font que passer, sont enclins à s'enfuir en cas de dégâts aux cultures et, par méconnaissance ou opportunisme, à ne pas respecter les règles locales de circulation.

Enfin, pour de nombreux éleveurs, le passage de la frontière constitue en soi un frein car ils craignent les « tracasseries administratives » (selon l'expression consacrée). Que ces dernières soient légales ou abusives, les relations avec les autorités demandent des compétences qui font défaut à de nombreux bergers : connaissance des droits et des devoirs, compréhension des logiques administratives mais aussi pugnacité face à des agents parfois prêts à abuser de leur position... Le passage était réputé plus simple avant les années 2000 car il semble que les règles soient mieux mises en pratique depuis : l'exigence de Certificat International de Transhumance et du certificat de vaccination a été progressivement appliquée et certains éleveurs se sont découragés devant ces difficultés supplémentaires. Mais petit à petit, selon un des responsable

associatif proche de la frontière Niger-Burkina et souvent appelé en soutien par des éleveurs qui ne sont pas « en règle », la plupart s'adaptent et se soumettent aux nouvelles règles, matériellement peu contraignantes. Bien sûr, de nombreux bergers passent la frontière illégalement : c'est le cas pour tous vers le Bénin, et vers le Burkina Faso pour ceux qui ne fréquentent que le Parc du W. Par contre, le risque de contrôle des papiers dans les zones villageoises est fort dans ce pays et les bergers sont de plus en plus enclins à respecter les points de passage obligatoires et les règles administratives.

IV.3.7. L'hétérogénéité de la surveillance du Parc

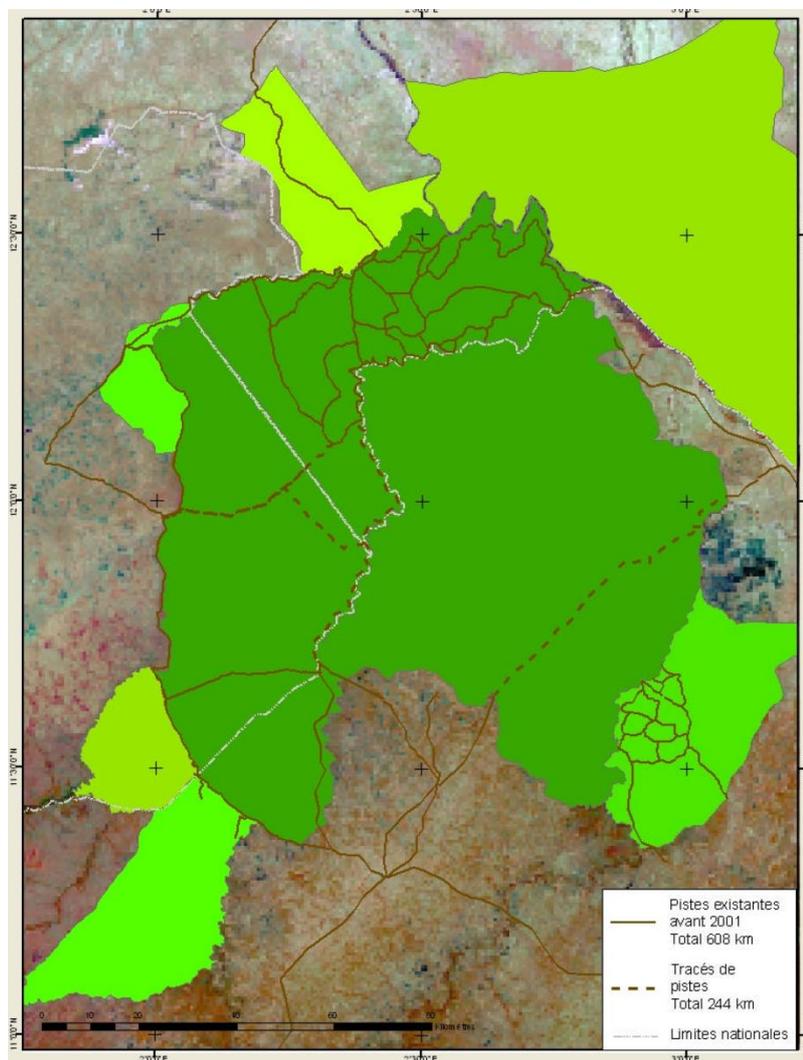
Un autre aspect qui pourrait expliquer un « effet frontière » dans l'attractivité relative des espaces vis-à-vis des pasteurs est celui des politiques menées par le Parc.

Une surveillance irrégulière depuis 1984 au Niger et au Burkina Faso

L'histoire de la surveillance a été reconstituée grâce à des enquêtes auprès d'actuels et anciens responsables. Il a fallu en fait reconstituer l'histoire de chacune des trois parties du Parc. La partie béninoise se distingue des deux autres : elle est la plus grande, la plus arrosée, la mieux irriguée par des cours d'eau permanents, seuls ressources en eau en saison chaude. Elle est aussi celle qui n'a eu de véritable surveillance que depuis environ 2000 en liaison avec les débuts du projet Ecopas. La majorité des éleveurs présents dans le Parc se concentraient alors dans sa partie béninoise. Les deux autres Parcs, nigérien et burkinabé, étaient surveillés lâchement avant 1984 mais relativement efficacement depuis, année à partir de laquelle les troupeaux se sont dirigés massivement vers les aires protégées. Les anciens responsables interrogés expliquent que depuis 1984, la qualité de la surveillance a dépendu essentiellement de la volonté d'action des conservateurs et de leur responsable de la surveillance, qui a varié selon les années, les personnalités, et les contextes politiques, sans qu'il soit possible de dégager de grandes tendances. Les témoignages sont concordants pour affirmer que la partie nigérienne a été la mieux surveillée. C'est d'ailleurs dans cette zone que l'on rencontre le plus d'animaux sauvages aujourd'hui. Cette surveillance s'explique sûrement en partie par le fait que cette partie du Parc, la plus petite, était la seule à disposer de pistes avant le début du projet Ecopas (cf.).

De leur côté, les éleveurs disent qu'avant 1984 « il n'existait pas de Parc », ce qui signifie qu'il n'était pas surveillé. Certains le fréquentaient avant 1984, régulièrement ou non, y allant même parfois avec leur famille, signe de la quiétude du lieu et qu'ils n'étaient pas obligés de se déplacer constamment, de se cacher et de fuir comme aujourd'hui. Après la sécheresse, la surveillance a commencé à être dure au Niger et au Burkina Faso : selon les pays et les périodes, les forestiers cherchaient à capturer le berger ou le troupeau, les amendes ont été plus ou moins fortes et dissuasives, les forestiers auraient même tiré sur les troupeaux depuis des avions. Au Burkina Faso, les années sous le président Sankara (1984-86) ont été particulièrement intransigeantes avec la surveillance des aires protégées. Les éleveurs plus

jeunes, qui n'ont pas connu le Parc avant 1984, disent que la surveillance a commencé à devenir dure « à un certain moment », très variable selon chacun, entre 18 ans et 5 ans. Il semble donc qu'à partir de 1984, il n'y ait pas eu de rupture objective dans la surveillance perçue par les éleveurs. En tout cas l'installation du projet en 2001 n'a pas été remarquée.



Carte 14. Pistes existantes dans le Parc avant le projet Ecopas.

Source : (Ecopas, 2004a). La partie nigérienne était la seule à disposer de pistes, limitant sévèrement la surveillance dans les deux autres composantes du Parc.

Les moyens matériels : un élément secondaire de la surveillance

Pourtant, les moyens financiers depuis 2001 ont apporté un certain nombre d'améliorations matérielles : nombre d'agents, radios, vélos, véhicules tout-terrain, survols ponctuels en ULM permettant de repérer les éleveurs, nouvelles pistes permettant d'accéder en tout point du Parc. La volonté nouvelle de coordination entre les équipes a augmenté l'efficacité des patrouilles qui peuvent poursuivre des contrevenants sans s'arrêter aux frontières. Un autre élément essentiel a été la création et l'entretien de pistes qui permettent aux agents de gagner rapidement le cœur du Parc. Cela a fait une différence, surtout au Bénin qui a le plus grand territoire, où la Mékrou était en saison des pluies un point inaccessible.

Mais l'absence de rupture dans la surveillance depuis le projet, ressentie par les éleveurs, est confirmée par les responsables du Parc. Selon eux, si les moyens mis en œuvre actuellement sont positifs, la surveillance a pu par le passé être aussi efficace qu'aujourd'hui. En effet, elle dépendrait avant tout de l'engagement personnel des responsables et des agents, notamment de leur présence sur le terrain, dans le Parc.

Une véritable motivation paraît effectivement nécessaire, vu l'éloignement, l'inconfort des séjours dans le Parc ou dans les postes périphériques, la rudesse d'un travail qui consiste à parcourir le Parc à pied de jour comme de nuit. Les saisons de fréquentation des éleveurs sont les plus dures à supporter : la saison chaude, et encore plus l'hivernage à cause des insectes piqueurs. Ce qui ferait vraiment la différence, c'est la présence constante, au cœur du Parc, d'équipes à pied capables d'approcher en silence les éleveurs puis de prendre en charge les troupeaux, ce que ne peuvent faire les agents à vélo ou en voiture.

La compétence des responsables, pour se comporter quasiment en agents de renseignements et en administrateurs avisés, est aussi très importante. Tous les responsables ont souligné l'importance des relations entretenues par les agents avec les villages riverains. En effet, c'est là que vivent les agents et ils ont besoin d'être plus ou moins intégrés à la population. Mais surtout, les villageois peuvent jouer un double rôle : soit en aidant activement les éleveurs ou les braconniers, dont certains vivent sur place ; soit en informant les forestiers et en surveillant les abords du Parc. Les forestiers essaient donc de s'attirer les faveurs des riverains immédiats avec qui ils nouent des relations tout à fait différentes d'avec le reste de la population. Certains responsables leur accordent des passe-droits plus ou moins ponctuels ou permanents, pour les laisser exploiter les ressources du Parc pour leurs besoins familiaux. Les éleveurs transhumants, qui ne font pas partie de ces « privilégiés », ont alors le sentiment d'être brimés à la fois par les forestiers mais aussi par les riverains. Pourtant, ils ne sont pas la seule catégorie à avoir par le passé été la cible des forestiers : il m'a été rapporté au Niger des opérations ponctuelles de « nettoyage », où les braconniers et les cultivateurs qui s'approchaient de trop près des limites ont été chassés des villages riverains.

L'hétérogénéité des niveaux de répression

Les pratiques de surveillance et de répression sont complexes à analyser car elles sont variables dans le temps et les pays. Les éleveurs semblent avoir été capables de mettre à profit ces hétérogénéités et privilégier le Parc d'un des trois pays jugé plus attractif.

Dans les trois pays, plusieurs corps d'agents sont chargés de la surveillance. Certains sont des fonctionnaires, d'autres des contractuels, d'autres sont payés par le projet ou les associations de chasse villageoises au Bénin ; certains ont une formation, d'autres sont plutôt des villageois, mis là au titre de la participation. Une partie des amendes revient à l'équipe qui a saisi les contrevenants, ce qui constitue une motivation essentielle selon les responsables. Mais si, en théorie, par exemple au Burkina Faso, 30 % de l'amende doivent leur être versés, cela

n'aurait pas été mis en pratique depuis 2006. Les conditions de travail des pisteurs villageois sont partout dénoncées, ce qui entraîne leur démotivation.

Selon Lungren, l'expérience d'aires protégées comparables a permis de fixer une norme pour le personnel nécessaire à une surveillance efficace : entre 0,5 et 1 homme-jour/km²/an de surveillance *effective* sur le terrain, hors déplacements (Lungren et Bouche, 2005). Cet auteur a calculé la présence sur le terrain des gardes forestiers (de tout statut). Il arrive, en 2005, à des chiffres qui lui semblent trop élevés, vus les problèmes constatés : 2,3 homme-jour/km²/an au Bénin, 3,9 au Burkina Faso et 4,7 au Niger. Même en divisant par deux ces nombres pour s'approcher du temps de surveillance effective, hors déplacement, il semble donc que la surveillance, au moins pendant un temps, a été suffisante. Mais soulignons la grande variabilité des effectifs. Le projet Ecopas a par exemple cessé ses activités en 2008, laissant le Parc quasiment à l'abandon, en tout cas au Burkina Faso, selon le témoignage déçu du chef de l'Unité de Protection et de Conservation, où 7 agents (dont lui) se partagent la surveillance et la gestion du Parc, contre 59 en 2005. Selon lui, les pisteurs au chômage, anciens braconniers, redeviennent les principaux dangers pour la faune.

D'une arrestation à l'autre, les amendes infligées aux éleveurs sont très variables car ces derniers peuvent être accusés de plusieurs infractions concomitantes : mutilations d'arbres (amendes différentes selon l'espèce) ; pénétration illégale du berger ; pâturage illégal (qui coûte de 50 000 à 200 000 F CFA pour un troupeau selon le code forestier). L'imprécision des règlements vient encore ajouter une couche : au Burkina Faso par exemple, jusqu'en 2007, la loi de réforme agraire et foncière (RAF) prévoyait aussi une amende jusqu'à un million de francs CFA, qui se trouvait ainsi en concurrence avec le code forestier. Tous ces facteurs laissent une grande place à la négociation des amendes qui sont appelées « transactions forestières ». Les différentes informations sur le montant des amendes et leur mode de calcul sont contradictoires. Selon le pays et la période, elle est calculée par tête de bétail (ce qui avantage les petits éleveurs) ou par troupeau (avantageux pour les gros éleveurs). Mais, on l'a vu, la plupart des bergers conduisent entre 30 et 50 têtes, que les animaux appartiennent à un seul propriétaire ou à plusieurs. Règles floues, variables selon le contrevenant, à négocier : le sentiment d'injustice ressenti par les éleveurs trouve apparemment ici une justification.

Donnons tout de même quelques chiffres pour indiquer des ordres de grandeur et l'état d'esprit qui règne dans les différents pays. Le Niger, depuis longtemps le mieux surveillé et le moins fréquenté par les bergers, est aussi le plus doux dans la répression : 5 000 F/tête mais le plus souvent environ 100 000 F CFA par troupeau. Les bergers ne se plaignent pas de mauvais traitement, ils ne sont pas mis en prison et les agents revendiquent une certaine souplesse : « Le règlement des litiges, c'est familial. Dès qu'un éleveur était pris, on appelait le *rugga* et le chef de village de l'éleveur. On gardait l'éleveur à La Tapoa jusqu'à ce qu'ils viennent, on leur avait envoyé un véhicule. Tout le monde signait un papier, et il payait après. Pas de problème de recouvrement : 80-90 % ».

Au Burkina Faso, les relations entre forestiers et la population sont très dures, peut-être depuis la présidence de Sankara où les infractions aux aires protégées ont été érigées en crime. L'amende par tête est bien plus élevée, 15 000 F CFA. Les transactions aboutissent à des amendes globales de l'ordre de 250 à 400 000 F CFA, selon les témoignages. Au Burkina Faso, les agents les plus redoutés sont les pisteurs, certains outrepassant leur mandat et allant, dit-on, jusqu'à vendre des animaux saisis. La surveillance serait devenue très sévère depuis 1996 environ, ce qui correspond à l'octroi des zones de chasse à des concessionnaires privés qui surveillent eux-mêmes leur espace. Depuis, les zones de chasse villageoises sont aussi craintes par les bergers car elles seraient très bien surveillées par les villageois eux-mêmes.

Les amendes au Bénin ont connu de grandes variations dans leur application. Au début du projet, les agents ont tenté de montrer une certaine souplesse, pour laisser aux éleveurs le temps de « s'habituer ». Il s'agissait dans ce pays quasiment de la « création » d'un Parc, car il n'avait jamais été surveillé. La volonté de négociation était donc réelle au début. On a fait pendant plusieurs années la distinction entre les nationaux et les étrangers (surtout des nigériens, que les gardes reconnaissent à la race de leurs vaches). En 2004, un arrêté de 2002 a fini par être vraiment appliqué : l'amende pour pâturage dans le Parc est passée de 100 000 F à 500 000 F CFA avec une « flexibilité pour les nationaux ». Mais suite à des « abus de la part des éleveurs béninois », et comme des éleveurs étrangers se faisaient passer pour béninois, l'arrêté est appliqué uniformément depuis octobre 2006. Les amendes sont donc les plus élevées des trois pays mais elles sont en fait peu nombreuses, car la répression a reposé plutôt sur la « vaccination ». Il s'agit de l'abattage du bétail surpris dans le Parc (quelques têtes mais parfois jusqu'à plusieurs dizaines d'un coup). Les gardes justifient cette pratique par le fait que la plupart des bergers transhumants venus du Niger seraient armés de fusils et donc dangereux. Ces affirmations sont sujettes à caution : elles n'ont pas été rapportées dans les deux autres pays et aucun des gardes interrogés n'en a été le témoin, même indirectement par le récit d'un collègue. Il est vrai que les bergers se déplacent toujours munis d'un coupe-coupe et d'un bâton, même autour de leur village. Je suppose donc que l'usage d'armes à feu est seulement une rumeur. Les agents craignent aussi les vaches de race bororo, selon eux dressées par certains éleveurs pour attaquer sur ordre du berger. Là encore, les informations recueillies auprès des éleveurs semblent montrer qu'il s'agit d'une exagération. Mais, si aucun dressage à l'attaque n'a probablement été fait sciemment, il est vrai que certaines bêtes sont agressives, très impressionnantes avec leurs grandes cornes et leur haute taille, et que les situations d'affolement du troupeau pendant une arrestation, où les animaux peuvent courir autour du berger, peuvent certainement être effrayantes et dangereuses.

En tout état de cause, ces rumeurs suffiraient à entretenir un climat de peur chez les agents, par conséquent facilement enclins à une certaine violence, surtout au Bénin où elle est presque revendiquée mais pas seulement. Les témoignages de mauvais traitements sont nombreux, lors des arrestations ou quand les bergers (qui peuvent être âgés de 13 ans) sont enfermés. Un

chercheur rapporte que son équipe a été le témoin de l'arrestation d'un berger, qui a été attaché à un arbre et fouetté (Turner, 1999).

Les conditions politiques et de financement apparaissent tout à fait déterminantes pour expliquer l'efficacité de la surveillance et sa grande variabilité dans le temps et entre pays. Par exemple, les difficultés du projet Ecopas ont fragilisé le dispositif. Depuis sa fin, il n'y a plus de pisteurs, moins d'agents forestiers, plus de carburant, plus d'argent pour les réparations des véhicules, qui étaient jusque-là partiellement fournis par Ecopas. Les régimes militaires des années 1980 au Burkina Faso et au Niger ont laissé le souvenir d'une sévérité dans l'application des règlements. Les régimes démocratiques, au moins dans leurs débuts, auraient facilité la corruption ou du moins le clientélisme, permettant à de nombreux éleveurs arrêtés dans le Parc d'échapper aux sanctions.

La corruption des forestiers : une pratique surestimée ?

Les rapports sur le sujet, de nombreux agents de l'État et les responsables du Parc citent tous la corruption du personnel comme un phénomène généralisé. Elle interviendrait à tous les niveaux, du pisteur au conservateur et jusqu'aux plus hauts niveaux des ministères. Selon cette vision, c'est la corruption qui permettrait aux éleveurs d'entrer dans le Parc, tous s'assurant les faveurs d'un agent, agent de terrain ou fonctionnaire haut placé, avant d'y entrer.

Prendre la mesure de ce phénomène est délicat. Il n'est pas certain que les éleveurs l'aborderaient avec moi librement au cours des enquêtes mais je pense que mes informations sont fiables. En effet, ils avouent facilement aller dans le Parc, négocier les amendes, corrompre les forestiers en cas d'émondage par exemple. Ces comportements ne sont pas perçus par eux comme honteux, voire illégaux. Il est normal apparemment de s'entendre avec les responsables, de discuter des règles. Certains m'ont expliqué sans difficultés que dans le passé, ils ont pu payer des agents, et présentent cela comme l'achat d'un droit d'entrer dans les zones protégées. C'est d'ailleurs probablement ainsi que les agents présentaient la chose, comme cela a été rapporté à propos de « droits vendus » par un ancien conservateur nigérien. Au Bénin, encore il y a dix ans, la pratique semblait courante. Mais aujourd'hui, aucun éleveur ne m'a dit avoir versé de l'argent pour pouvoir entrer dans le Parc, malgré mes questions posées sous des formes diverses (sous l'angle des liens avec les agents, des cadeaux, de l'argent échangé, des simples échanges d'informations...). Au contraire, ils disent volontiers qu'ils « volent seulement ».

En revanche, d'autres formes de pratiques illégales existent. Il est clair qu'une fois pris, les éleveurs négocient les amendes, peuvent donner des cadeaux aux agents en question, aux intermédiaires, aux chefs... De façon surprenante, et loin d'une loi du silence à laquelle je m'attendais, les personnes enquêtées (Peuls ou agents de l'État) et les agents du Parc ont tous des histoires à raconter à propos de ce type d'arrangements illégaux pris par leurs collègues. Il arrive même que de gros éleveurs dont le troupeau a été pris dans le Parc fassent jouer leurs relations parfois au plus haut niveau de l'état (députés, ministres...) pour faire baisser ou

annuler l'amende conséquente qui les frappe. Cela peut même être le fait d'éleveurs modestes, mais qui disposent de relations.

Une autre forme de pratiques illégales couramment dénoncées sont les amendes non officielles, dont le montant irait dans la poche des agents. Certains agents se rendent coupables de racket auprès des éleveurs, accusant sans preuve voire en coupant eux-mêmes des branches pour pouvoir en accuser les éleveurs, ou arrêtant les éleveurs même en dehors des zones protégées. Les agents en parlent (à propos de leurs collègues), les éleveurs le savent. Au Burkina Faso en 2007, a eu lieu une véritable manifestation des éleveurs devant la Direction de l'Environnement pour se plaindre des abus. Le Directeur est intervenu, a muté certains agents, a remboursé des amendes indues, a donné des instructions, qui ont permis par la suite de faire baisser la pression sur les éleveurs.

Certaines personnalités peules, riveraines du Parc, servent souvent de médiateurs quand des bergers y sont arrêtés. J'ai pu interroger deux d'entre eux au Niger pour éclaircir leur rôle. Ils vivent dans les villages plus ou moins proches du Parc mais le fréquentent depuis longtemps, avant même 1984. Ils ont donc assisté à toutes les évolutions du Parc. Ils savent entretenir de vraies relations avec les agents ce qui en fait des personnages ambigus, entre le Parc et les éleveurs, rendant des services mais pouvant être suspectés de profiter de leur situation. Eux-mêmes fréquentent assidument le Parc et bénéficient d'une certaine protection auprès des forestiers locaux. Ils en font certainement profiter leurs proches, mais pas les cercles plus éloignés. Par contre, ils servent de médiateurs précieux quand des bergers sont arrêtés, et les deux parties sont alors gagnantes. Il ne s'agit plus ici de corruption et leur rôle paraît au contraire crucial pour maintenir un dialogue entre agents du Parc et éleveurs, car ils savent dépasser la méfiance extrême qui règne. Les éleveurs et les troupeaux sont alors bien traités, leur famille est prévenue, ils négocient parfois les amendes pour le compte des éleveurs, ils assurent une relative transparence dans les amendes infligées. Ils permettent aussi aux forestiers d'être sûrs de recouvrer les amendes et de garder de bonnes relations avec les populations.

Notons enfin que la protection dont ils bénéficient est loin d'être suffisante, notamment parce qu'elle ne joue qu'auprès des agents locaux, ceux avec qui ils ont noué des relations individuelles. L'un d'eux a même fini par payer un lourd tribut au Parc : il y a perdu un fils, mort de soif ; plusieurs dizaines de ses bêtes ont été abattues ; un autre de ses fils, choqué, a abandonné l'élevage et a migré. Ses enfants ont fini par abandonner le Parc...

Il semble donc que cette corruption *généralisée*, qui serait la cause in fine de l'entrée des éleveurs dans le Parc, soit un mythe. Elles sont peut-être citées si fréquemment par les agents qui les utilisent pour mettre en lumière leur propre rigueur. Les pratiques illégales existent mais elles vont selon les cas dans le sens d'un durcissement autant que vers un assouplissement des règles. Les histoires de corruption frappent les esprits, deviennent des rumeurs, et sont vite généralisées. Elles existent, certains éleveurs en profitent, d'autres en pâtissent mais elles ne

sont pas selon moi un élément fondamental de l'inefficacité de la surveillance. Plus déterminantes sont les conditions de travail des agents, les incitations à aller sur le terrain, à rester dans le Parc plutôt que dans les villages, les relations avec les villageois etc.

V. Conclusion du chapitre 3 : les espaces d'interactions entre Parc et éleveurs

L'objectif de ce chapitre était de délimiter *l'espace de la mobilité* des éleveurs autour du Parc, espace dans lequel s'inscrivent les pratiques de mobilité des éleveurs qui fréquentent le Parc. Ses caractéristiques peuvent être des *facteurs* qui influencent les déplacements. Il est donc le milieu où se jouent les interactions entre éleveurs et Parc que nous cherchons à comprendre. Il est aussi l'espace où des interventions du Parc seraient susceptibles d'agir sur la transhumance, potentiellement un *espace d'intervention* du Parc vis-à-vis de cette pratique. Je vais maintenant résumer les points abordés dans ce chapitre afin d'exposer la vision que je propose maintenant de cet espace d'interaction Parc-éleveurs.

Grâce à divers types d'enquêtes, j'ai pu déterminer l'origine des pasteurs qui fréquentent le Parc, définissant et délimitant ainsi *l'aire d'attraction du Parc*, que j'avais supposé d'abord être l'espace où devrait intervenir le Parc, dépassant ainsi une périphérie proche choisie par le projet Ecopas, l'anneau des communes riveraines. Cette aire (d'environ 40 000 km²) est tout à fait dissymétrique : elle est bien plus large au Niger (rayon jusqu'à 200 km) que dans les deux autres pays (rayon de 30 km environ), dans lesquels les éleveurs se dirigent plutôt vers d'autres pôles que le Parc du W, dont certains sont plus éloignés.

Mais je me suis aperçu que l'espace de mobilité des éleveurs était en fait plus large. J'ai été amené à élargir un point de vue d'abord centré sur le Parc et à considérer un *espace d'attraction*, c'est-à-dire l'espace qui inclut l'ensemble des *pôles* de ressources fréquentés par les éleveurs de l'aire d'attraction. L'attractivité du Parc, vu comme un pôle parmi d'autres, dépend ainsi de son *attractivité relative* par rapport aux autres pôles. Ces derniers incluent plusieurs aires pastorales internes à l'aire d'attraction, mais aussi des aires plus lointaines, disséminées du Togo au Bénin, et jusqu'au Mali au nord, attirant les bergers sur des distances de plus de 300 km.

À cet élargissement du champ d'observation, j'ai ajouté une perspective historique, en prenant en compte les évolutions passées de cet espace d'attraction, pour comprendre les processus qui en fixent les limites actuelles et pourraient à l'avenir provoquer sa rétraction ou sa dilatation. L'aire d'attraction a pris naissance dans les années 1970, quand plusieurs facteurs ont provoqué les débuts des grandes transhumances vers le Parc. En effet, alors que les grandes transhumances vers le nord existaient depuis longtemps au Niger, la grande majorité des éleveurs de l'aire d'attraction étaient jusqu'alors sédentaires (ou pratiquaient de petits déplacements, de l'ordre de la dizaine de kilomètres). La raréfaction des ressources dans les

espaces pastoraux a rendu la mobilité nécessaire. Les sécheresses successives ont poussé les éleveurs à explorer de nouveaux espaces loin vers le sud ; l'éradication des maladies à vecteurs touchant le bétail et les hommes (trypanosomose et onchocercose) de la zone climatique soudanienne les a autorisé à pérenniser ces déplacements et le choix de ces destinations soudanaises, qui d'exceptionnelles, sont devenues habituelles. Enfin, le Parc, accessible malgré une surveillance qui restait imparfaite, et attractif, est devenu une des principales zones d'accueil.

Mais contrairement aux hypothèses initiales, l'aire d'attraction du Parc n'a pas évolué depuis sa naissance, malgré l'aggravation des raisons qui poussent les éleveurs à la mobilité. J'ai alors comparé l'attractivité relative de deux pôles « concurrents » sur la frange nord de l'aire d'attraction : la « zone pastorale » du Niger et du Mali et la zone soudanienne. J'ai ainsi pu proposer plusieurs explications à cette stabilité surprenante et identifier certains des facteurs qui contribuent à fixer la position de l'aire d'attraction actuelle. Les éleveurs qui vont aujourd'hui vers le sud sont ceux qui ne pratiquaient pas la transhumance. Ils ont appris cette pratique au moment des sécheresses, qui les ont obligés à aller vers le sud. Or, j'ai pu montrer que les changements de pratique et l'exploration de nouvelles destinations représentent un coût et un risque élevés pour le berger. Si des explorations selon des axes (notion à ne pas confondre avec les trajets habituels) sont pratiquées à certains moments particuliers du cycle de vie des familles, des changements radicaux, tels que le passage d'une transhumance vers le nord à une transhumance vers la zone soudanienne, sont très rares. La peur des maladies mal connues, celle de l'insécurité, l'évaluation difficile des risques propres à chaque destination, la difficile adaptation à des contraintes spécifiques (par exemple, l'accès à l'eau en certaines saisons), tous ces facteurs font qu'une catastrophe était nécessaire à l'installation de nouvelles habitudes et à la fixation si stable des limites de l'aire d'attraction. Néanmoins, j'ai pu identifier certains facteurs qui pourraient l'agrandir dans le futur, augmentant le flux d'éleveurs cherchant à entrer dans le Parc. La prise en compte d'une *aire d'attraction potentielle* agrandit encore l'espace de mobilité. Je n'ai pas pu déterminer les limites de cet espace mais son rayon pourrait au moins atteindre la distance des trajets les plus longs parcourus par les pasteurs actuellement, c'est-à-dire plus de 300 km environ, contre 200 km aujourd'hui.

L'espace de mobilité est plus complexe encore par des effets indirects sur la mobilité des pasteurs. J'ai appelé *effet domino* le processus selon lequel les éleveurs d'ici peuvent pousser les éleveurs des zones d'accueil à partir vers une deuxième ceinture de pôles. L'attractivité secondaire de ces pôles, en plus des interactions dans les zones d'accueil, pourrait jouer sur la surcharge des zones d'accueil et donc sur leur attractivité... Si cet effet existe probablement, si les éleveurs l'évoquent volontiers, les enquêtes laissent néanmoins supposer qu'actuellement il joue un faible rôle sur les mobilités, laissant le premier rôle à l'extension de l'agriculture. D'autres facteurs indirects auraient pu également agrandir l'espace de mobilité. Au chapitre 4, j'écarterai par exemple les conditions de commercialisation, qui auraient pu élargir le théâtre

de la mobilité jusqu'aux régions importatrices de viande produite autour du Parc, c'est-à-dire jusqu'aux pays occidentaux. Mais, les transhumances vers le Parc sont tout à fait disjointes des déplacements commerciaux.

Je n'ai pas pu comparer deux à deux l'attractivité relative de tous les pôles de l'espace d'attraction. J'ai néanmoins décrit les principaux facteurs qui déterminent l'attractivité des espaces. La distance, bien sûr, mais aussi la quantité et la richesse des pâturages. L'eau joue un rôle mineur car les points d'eau sont bien répartis (sauf localement, et dans le Parc notamment) et son accès n'est pas limité. J'ai proposé un facteur qui n'a jamais été encore décrit dans la littérature, qui a une importance équivalente à celle du fourrage : l'*espace sécurisé* en saison de cultures. Il s'agit d'un espace suffisamment éloigné des parcelles cultivées (qui ne sont pas encloses) pour permettre la circulation du bétail, sans risque de dégâts aux cultures. La répartition des *aires pastorales sécurisées* synthétise à la fois ce dernier facteur et la présence de fourrage. Elle est liée à la densité de population, à la topographie, aux techniques agraires. Un autre facteur primordial est le risque sanitaire, qui augmente vers le sud en suivant la prévalence de plusieurs maladies du bétail, telles que la trypanosomose. L'existence de traitements préventifs et curatifs ne supprime pas les risques, qui peuvent être néanmoins atténués par la compétence du berger. Le gradient climatique explique en partie tous ces facteurs, mais aussi d'autres tels que la précocité et la longueur de la saison des pluies, le risque de sécheresse etc. Il constitue ainsi un des moteurs de la mobilité et explique l'orientation nord-sud des principaux déplacements des éleveurs.

Les frontières qui divisent l'espace de mobilité, représentent une autre explication synthétisant plusieurs facteurs qui pourraient influencer l'attractivité des espaces. En fait, cet « effet frontière » est plutôt modeste. D'abord, le passage des frontières est (en théorie) libre car la région est située dans l'espace de libre échange de la CEDEAO. Seuls quelques contrôles de certificats touchent les bergers. Progressivement, ils apprennent à se conformer à ces exigences anciennes mais nouvellement appliquées. Nombres d'institutions qui interviennent sur les activités d'élevage sont très proches dans les trois pays. Les politiques d'appui à l'élevage sont par exemple similaires. Les mécanismes fonciers, qui servent à réglementer l'accès à des aires pastorales ou à des couloirs de passage, sont extrêmement variables, mais à une échelle locale, alors qu'ils sont homogènes à cette échelle internationale. Mais, malgré cela, les trois États ont une vision de l'élevage transhumant assez différente : le Niger se caractérise par une assez grande souplesse et reconnaît les spécificités et le rôle positif de ce système, alors que les deux autres ont le projet de sédentariser les éleveurs et les troupeaux. Ils n'ont pas de politique suivie d'accueil des éleveurs mobiles ou d'aménagements pastoraux, ce qui diminue l'attractivité de leurs espaces riches en pâturages. Le Bénin est allé jusqu'à interdire le passage de ses frontières aux troupeaux transhumants, même si les pasteurs contournent cette règle facilement. Finalement, le facteur qui influence le plus les choix des éleveurs sont les règles et les pratiques très différentes de surveillance et de sanctions mises en

œuvre par les administrations dans le Parc à l'encontre des bergers. Ainsi, au gré des périodes et de leurs spécificités⁴⁰, les éleveurs ont su s'adapter à cette variabilité et fréquentent l'une ou l'autre des zones nationales à l'intérieur du Parc. Malgré cette relative homogénéité administrative, un « effet frontière » existe indépendamment des réglementations nationales spécifiques. Beaucoup de bergers préfèrent ne pas les franchir et la plupart de ceux qui le font reviennent dans leur pays dès que possible. Ils y sont plus à l'aise, non pour des questions réglementaires, mais simplement pour des problèmes de langue, ou d'accès plus aisé dans leur pays à des réseaux de soutien mobilisés en cas de problème.

À cette échelle régionale, de multiples facteurs ainsi que la distance conduisent donc à définir différents espaces où les interactions entre Parc et éleveurs s'expriment de façon variée. Espaces de départ plus ou moins « répulsifs », d'où le désir de partir en transhumance est plus ou moins aigu ; espaces plus ou moins orientés vers certaines destinations plutôt que d'autres, selon leur histoire ou leurs contraintes locales ; mais aussi espaces d'accueil, plus ou moins attractifs envers les transhumants.

Ce cadre une fois mieux compris, une étape suivante est de comprendre les motivations des éleveurs à la transhumance. Il s'agit ici d'une échelle d'investigation différente, celle d'une famille ou d'un berger. Elle pourrait mettre en évidence d'autres facteurs explicatifs de la mobilité, avec une variabilité et une répartition non plus spatiale mais sociale. C'est l'objet du chapitre suivant.

⁴⁰ Les amendes sont soit calculées au troupeau, soit au nombre de têtes saisies : les éleveurs s'adaptent selon la taille de leur troupeau.

Chapitre 4.

LA MOBILITÉ DES PASTEURS DANS L'AIRE D'ATTRACTION DU PARC

Dans ce chapitre, nous opérerons changement d'échelle, changement d'objets et rétrécissement du champ d'observation. Dans le chapitre précédent, j'ai décrit la mobilité pastorale comme un phénomène collectif, insistant sur son inscription spatiale régionale. Je propose maintenant de tenter de comprendre les déplacements des éleveurs en tant qu'expérience individuelle. Il s'agira d'abord de décrire la mobilité dans sa diversité puis les facteurs qui poussent un éleveur à prendre ses décisions. L'objectif est de détecter quels éleveurs fréquentent le Parc, pourquoi ils le font alors que d'autres n'y vont pas, s'il existe des modes de fréquentation divers. Une telle compréhension fine sera nécessaire par la suite pour examiner les facteurs sur lesquels le Parc pourrait avoir prise pour influencer la pénétration des troupeaux dans le noyau protégé.

Je vais d'abord faire le point sur les connaissances accumulées antérieurement au sujet des mobilités pastorales dans les régions autour du Parc du W. Chaque chercheur cherche à répondre à des questions spécifiques et je tenterai de faire la part des informations qui manquent pour mieux comprendre les relations des éleveurs et du Parc.

I. Les connaissances sur les mobilités dans la région du Parc du W

Loin d'être une pratique marginale, la mobilité des éleveurs est au contraire très répandue et pratiquée par de nombreux peuples dans de nombreuses régions du monde et dans des milieux très variés : Laponie avec les éleveurs de rennes, montagnes himalayennes des éleveurs de yacks, régions arides du moyen orient, régions désertiques du Sahara et du Moyen-Orient avec les bédouins, montagnes européennes ou grandes prairies américaines... Elle est en fait caractéristique des milieux contraints par une forte irrégularité fourragère, spatiale ou temporelle. En Afrique seulement, elle serait la caractéristique essentielle de 50 millions de pasteurs se déplaçant au sein des zones arides ou semi-arides, qui constituent 43 % de la surface habitée du continent et 40 % de sa population. Elle joue aussi un rôle pour 200 millions d'agropasteurs qui ont souvent recours eux-aussi à la mobilité (IIED, 2010).

Je vais présenter dans cette partie les connaissances accumulées sur la mobilité pastorale des zones sud sahéliennes et soudaniennes qui composent la zone d'étude. J'utiliserai les concepts et les méthodes décrites en chapitre 2.

J'ai déjà exposé les caractéristiques détaillées du contexte, sur les plans physiques et social. Rappelons néanmoins les grandes différences entre cette zone et d'autres zones arides aux milieux les plus proches, en se limitant à quelques caractéristiques, afin de souligner les limites d'éventuelles comparaisons (Hiernaux et Le Houérou, 2006). Le climat de la zone d'étude connaît une répartition des pluies monomodale, à la différence notamment des régions arides d'Afrique de l'est. Le Sahel est la grande zone écologique du monde dont les températures moyennes sont les plus élevées, où l'air est le plus sec et l'évapotranspiration la plus élevée, avec des transitions saisonnières plus brusques que partout ailleurs. Contrairement à ce qu'on imagine souvent, la variabilité interannuelle des précipitations au Sahel est l'une des plus faibles parmi les zones arides mondiales. Ce climat a amené une végétation qui comporte elle aussi des spécificités par rapport aux autres zones arides : rareté des plantes succulentes (peut-être en raison de l'extrême sécheresse de l'air) ; rareté des graminées pérennes au Sahel central alors qu'elles redeviennent abondantes dans les zones adjacentes, soudanienne et sahélo-saharienne ; sensibilité photopériodique des annuelles qui donne un caractère zonal très marqué à leur cycle, leur maturité et leur déclin intervenant de façon très homogène... Une autre particularité de la zone, politique cette fois, est l'ouverture des frontières dans l'espace CEDEAO qui rend la transhumance transfrontalière très courante, même si elle continue à poser des problèmes aux États, notamment à certains États d'accueil qui tentent d'en limiter les flux. En Afrique de l'Est par exemple, la traversée des frontières est un vrai problème pour les éleveurs, dont la population a parfois été répartie de part et d'autres de frontières fixées à la décolonisation. La mobilité des éleveurs y est d'ailleurs encore combattue au nom de la lutte anti-terroriste (Anonyme, 2008).

I. 1. Les recherches antérieures sur la mobilité

En Afrique de l'ouest, les recherches sur les éleveurs, dont certaines se sont intéressées spécifiquement à la mobilité et aux pratiques des pasteurs mobiles, sont très nombreuses depuis les années 50 (Baumer et Bernus en présentaient une liste bibliographique en 1979, comptant déjà 350 références, traitant de l'Afrique sahélienne et saharo-sahélienne du Sénégal au Soudan (Baumer et Bernus, 1979). Leur nombre s'est sans doute encore accru suite aux sécheresses sahéliennes, après 1984). Les groupes concernés sont des groupes de pasteurs « traditionnels » tels que les Maures, les Touaregs, les Toubous et enfin les Peuls qui ont souvent la spécificité d'occuper les espaces les plus méridionaux, en bordure des zones agricoles. D'autres groupes pratiquent aussi l'élevage mobile : au Niger, les Songhay vers Téra (Marie, 1985) et les Haoussa vers Maradi (Banoïn et Jouve, 2000), au Burkina Faso les Gourmantchés. Mais leurs déplacements sont moins importants, en distance comme en fréquence et la proportion d'éleveurs mobiles parmi eux est bien moindre.

Nous l'avons vu au chapitre 2, les classifications de la mobilité sont nombreuses. Boutrais est à ma connaissance le seul auteur qui a montré qu'en Afrique de l'ouest deux grands types se répartissaient dans l'espace : les éleveurs des régions sahéliennes pratiquent plutôt des déplacements de saison des pluies, en suivant la pluie vers le nord ; ceux des régions soudaniennes (même si la répartition entre les deux n'épouse pas exactement la limite des zones climatiques), partent en saison sèche vers le sud, à la rencontre des pluies. Les premiers vont évoluer en zone pastorale, là où l'agriculture contraint peu les déplacements, alors que pour les autres l'élevage en est souvent réduit à utiliser les espaces laissés vacants par les cultivateurs. Nous avons vu en chapitre 3 que cette distinction opposait effectivement les éleveurs de notre zone d'étude, à la limite de l'aire d'attraction. Je vais utiliser dans un premier temps cette grille de lecture pour classer les auteurs qui ont effectué des recherches sur la mobilité pastorale.

La majorité des recherches ont porté sur la zone nord-sahélienne, où l'occupation du sol par l'agriculture est limitée et ne constitue pas une contrainte forte. En effet, si l'on subdivise la zone en bandes climatiques, les régions strictement sahéliennes ont été mieux étudiées : l'Oudalan burkinabé par Barral (Barral, 1967) ; le Liptako et le Djelgoji par Barral et Benoît (Barral et Benoît, 1977) ; le Nord Niger par Bernus (Bernus, 1963; Bernus, 1979) ; l'est nigérien par Thébaud (Thébaud, 2002) ; le Gurma malien par Gallais (Gallais, 1975) ; le nord du dallol Bosso, la région de Filingué au Niger par Colin de Verdières (Colin De Verdière, 1995) ; les Wodaa'be du Niger par Dupire (Dupire, 1962). Dans les années 1950-60, la pluviosité dans ces zones était supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui (pluviosité de 450-550 mm/an dans l'Oudalan, 550-650 mm/an dans le Liptako et le Djelgoji) et pouvait être comparée à celle que reçoit le nord de notre zone d'étude, de Niamey à Say. Mais la faible emprise de l'agriculture en faisait des régions dominées par les activités pastorales, ce qui les rapproche aujourd'hui des

zones centre et nord sahélienne. Les comparaisons doivent ainsi tenir compte à la fois du milieu mais aussi d'autres critères, parmi lesquels la place relative de l'agriculture et de l'élevage.

Des études dans les régions plus méridionales, où l'agriculture commence à prendre une place progressivement dominante par rapport à l'élevage, existent aussi mais la plupart se sont intéressées de façon moins détaillées aux pratiques pastorales dans leur spécificité, décrivant de façon moins précise la mobilité. Les régions concernées sont les suivantes : le Yagha burkinabé par Thébaud, qui fait d'ailleurs une comparaison avec la situation plus « purement pastorale » de l'est nigérien (Thébaud, 2002) ; le Gurma nigérien (région de Téra) par Marie (Marie, 1985) et Bellot (Bellot, 1980) ; le delta intérieur du Niger par Gallais (Gallais, 1967). Les recherches les plus détaillées sur la mobilité pastorale en zone soudanienne sont celles de (Benoit, 1982; Benoît, 1979) et Boutrais (Boutrais, 1983; Boutrais, 1986).

La plupart des recherches sont aussi relativement anciennes, les données datant d'avant la sécheresse de 1984, et il est dès lors intéressant de chercher si notre zone d'étude et la période actuelle présentent des éléments originaux.

La mobilité dans la zone d'étude, la région du Parc du W

Ces recherches de référence menées globalement dans les régions sahélo-soudanienne ou soudanienne dont font partie ma zone d'étude, sont donc relativement nombreuses. D'autres travaux encore ont été menés plus spécifiquement sur la mobilité dans des régions qui font vraiment partie de ma zone d'étude. Les sources les plus anciennes datent de 1976 et les plus récentes de 2007. Toutes n'ont pas le même statut et la même valeur scientifique.

Deux recherches récentes se sont intéressées à la mobilité des pasteurs autour du Parc du W. Benoît a étudié les « statuts et usages du sol » autour du Parc, et il a décrit notamment la place des Peuls dans les populations, les différents groupes et l'histoire de leur installation dans la région (Benoît, 1998d). Turner a lui étudié les relations entre les Peuls et le Parc, et la mobilité des éleveurs peuls dans le département de Say, riverain du Parc (Turner, 1999).

Plusieurs études, de moins grande ampleur car il s'agit de rapports de stage faits par des étudiants, portent spécifiquement sur la mobilité, à l'échelle du Niger (Saidou, 1986) et du Bénin (Atchy, 1976). Quatre rapports de Master ont été demandés par le projet Ecopas sur la transhumance à destination du Parc, dans les trois pays, et ont été conçues avec un même objectif d'« État des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance » (Convers, 2002; Paris, 2002; Souley, 2002; Tamou, 2002).

Plusieurs études d'experts portent sur la transhumance transfrontalière : la première porte sur les États de la Communauté Économique des Bovins et de la Viande, qui inclut nos trois pays, (Lhoste, 1988) ; une seconde est centrée sur les conflits autour du Parc (Shönegg et Martle, 2006) ; la dernière enfin traite du passage des éleveurs entre le Niger, le Mali et le Burkina Faso en vue d'un projet de développement (Tata et al., 2006).

Enfin, j'ai pu mobiliser d'autres études de géographie qui ne portent pas spécifiquement sur la mobilité mais sont des études régionales ou portant sur les Peuls d'une région particulière, avec des informations intéressantes concernant la mobilité. Les régions étudiées sont :

- le dallol Bosso au Niger, qui a été très étudié, du nord au sud : (Beuwillain, 1978; Beïdi, 1993; Boutrais, 2007a; Oumarou, 2004; Yamba et Amadou, 1995)
- la région de Torodi au Niger (Bellot, 1980)
- le Gourma burkinabé (Santoir, 1998)
- et enfin « la périphérie du Parc du W » (Benoît, 1998a)

Je ferai maintenant le point sur la connaissance de la mobilité dans la région du Parc du W, en utilisant les outils détaillés en chapitre 2.

I. 2. Les formes de mobilité

Types de mobilité

Toutes ces études montrent que la mobilité autour du Parc est pratiquée par des pasteurs, au sens d'éleveurs mobiles pratiquant un élevage extensif sur parcours. En général, les animaux sont gardés toute l'année, conduits au pâturage par un berger de jour et de nuit quand la saison sèche est bien avancée. Mais il n'y a pas d'informations sur d'éventuelles pratiques plus intensives comme la complémentation alimentaire, le stockage de foin, l'utilisation de produits zoosanitaires. Le berger est le plus souvent un membre de la famille nucléaire ou élargie mais le confiage, voire l'emploi d'un berger rémunéré, ne sont pas rares. Il s'agit de **familles peules sédentaires** qui pratiquent toutes l'agriculture depuis longtemps, plusieurs siècles pour certains groupes au moins. Historiquement, les Peuls sont installés dans la région depuis plusieurs siècles mais de nombreuses migrations ont sans cesse modifié la répartition des populations peules jusqu'aux périodes récentes.

Les familles (il n'y a pas d'indication sur la dimension des unités familiales) envoient un ou plusieurs bergers en déplacement avec une partie du troupeau, plusieurs fois dans l'année. Paris au Burkina Faso est la seule à évoquer la division du troupeau familial en plusieurs groupes partant en transhumance à des endroits différents, ceci les mauvaises années quand certains animaux affaiblis ne peuvent aller aussi loin que les autres. Il s'agit donc bien de transhumances (au pluriel). Les premiers groupes nomades, dont famille élargie et habitat se déplacent avec l'ensemble du troupeau, se rencontrent plus au nord, dans la zone centre sahélienne, vers Téra, Ouallam ou Filingué au Niger et le Liptako et le Djelgoji au Burkina Faso.

Certaines grandes transhumances existent seulement **depuis les grandes sécheresses** : c'est le cas pour les éleveurs vivant dans la périphérie proche du Parc ; dans le Yagha, où les éleveurs vont vers le Parc d'Arly ; dans la région de Fada N'Gurma ; de Téra. L'origine des différentes transhumances des éleveurs du dallol Bosso est plus ancienne, sans qu'on sache quand elles ont débuté.

Les différents auteurs montrent qu'il existe une régularité dans les schémas de déplacements mais ceux qui ont tenté de préciser les trajets montrent qu'ils sont **assez variables** et s'adaptent fréquemment à de nouvelles contraintes : les sécheresses bien sûr (Benoit, 1998), mais aussi la surveillance du Parc par exemple (Convers, 2002) ou la saturation des espaces (comme autour de la mare d'Ossolo vers Téra (Marie, 1985) ou dans le dallol Bosso (Beauvillain, 1978)).

La **durée** des transhumances rapportées varie apparemment de quelques semaines à 6 mois au maximum, mais les indications données sont souvent imprécises. Les données sur les **distances** parcourues habituellement manquent aussi de précision mais les plus grandes semblaient être parcourues par les éleveurs du nord du dallol Bosso (200 km environ, vers le Mali).

En synthétisant les informations apportées par ces différents auteurs, on voit que **quatre transhumances** peuvent être pratiquées par un berger au cours de l'année : « grande transhumance » de saison sèche ; transhumance de saison des pluies ; transhumance de récolte ; et enfin, transhumance du bord du fleuve, limitée à quelques zones. Certains font les quatre, d'autres une seule. Je vais décrire brièvement leurs caractéristiques.

La plus importante en durée et en distance est la « **grande transhumance** » (c'est le nom qu'on lui donne en français au Bénin). Elle a lieu en **saison sèche**, elle peut débuter dès le mois de décembre mais avec un pic de départs en saison chaude, vers le mois d'avril. Les bergers reviennent en début de saison des pluies, vers juin-juillet, quand les pâturages sont suffisants sur leur zone d'attache. Turner, qui a fait ses enquêtes à Say comme Convers, annonce des retours jusqu'au mois d'octobre, mais il est le seul. Nous verrons que dans mon échantillon, qui n'est pas restreint à la seule périphérie proche, les retours tardifs vers la récolte sont en fait les plus fréquents. Cette « grande transhumance » est dirigée vers le sud en général mais au Bénin, toutes les directions sont possibles, avec souvent les grands cours d'eau permanents (tels que le fleuve Niger, la Sota, l'Alibori, la Mékrou) pour destination.

Au Bénin et dans le dallol Bosso du Niger, mais elle n'est pas citée au Burkina Faso ou dans les autres zones du Niger, ces auteurs évoquent aussi une **transhumance de saison des pluies**, jusqu'aux récoltes, c'est à dire le plus souvent au mois d'octobre. Au Bénin, elle est appelée « petite transhumance » car elle est de moins grande ampleur que la précédente.

La troisième transhumance possible est celle qui a lieu au moment des **récoltes**. Lhoste l'appelle « transhumance de pacage » ou (curieusement) « transhumance compensatoire » et évoque la consommation des résidus de culture. Saidou la nomme « transhumance commerciale » car il insiste sur les contrats de fumure. Les contrats de fumure sont aussi évoqués au Bénin mais ils ne sont pas associés à une transhumance. Pour la même période des récoltes, Lhoste évoque aussi, sans plus de détail, les déplacements d'éleveurs béninois vers le Niger, à destination des terres salées du dallol Fogha. Elle commence aux récoltes des céréales mais sa durée n'est pas indiquée.

Une dernière transhumance peut avoir lieu de la part des éleveurs proches du fleuve Niger qui vont chercher les bourgoutières des zones de décrue en début de saison sèche (vers janvier), là encore sans indication de durée.

Chacune de ces transhumances donne lieu à un retour sur le terroir d'origine avant un nouveau départ. Il s'agit donc bien de **transhumances multiples** apparemment et non d'un nomadisme, qui serait un déplacement continu. Certains troupeaux passent autant de temps en transhumance qu'au village. Seule la transhumance de saison sèche peut être pour certains de grande ampleur, les autres ne dépassant pas 10-20 kilomètres au maximum (voir III.2.2. *Type 2. Transhumance locale*, p. 318, pour une discussion sur la définition de ce type de transhumance de petite distance).

Les **objectifs** de ces différentes transhumances sont variés. Les auteurs avancent le manque de fourrage en saison sèche, et pour certaines régions le manque d'eau, le débit des puits devenant insuffisant (au Bénin et au Niger, dans la réserve de Tamou et dans la région de Torodi). En saison des pluies, l'objectif est d'écarter les troupeaux des zones de culture. Les ressources-clé, plus caractéristiques des régions soudaniennes car elles ne sont pas citées dans les études antérieures au Sahel du centre et du nord, apparaissent dans ces travaux : les résidus de culture laissés sur les champs et les bourgoutières sont recherchés à la récolte et en début de saison sèche ; un auteur ajoute aussi les jachères dans la liste des ressources. Contrairement à l'importance qu'elle a dans la littérature, une cure salée n'est annoncée que pour les éleveurs béninois proches de la frontière. Turner et Convers l'évoquent pourtant sans en faire un objectif de transhumance : le premier suggère qu'il existe des ressources en sel locales et Convers dit qu'il y a des terres salées sur le trajet de transhumance.

Organisation de la transhumance

Concernant l'**organisation collective** de la mobilité, Paris et Turner évoquent l'existence de troupeaux collectifs, mis en commun et confiés à un berger. Les « chefs de transhumance », *garso* et *rugga* ne sont évoqués qu'au Niger, et surtout par les études récentes (après 2000) où ils sont présentés comme des acteurs importants.

Seul Turner à nouveau évoque des **règles d'accès aux ressources** : « l'accès aux villages ou aux points d'eau occupés par des sédentaires est garanti par des liens d'amitié et d'alliance maritale ». Ses informateurs des communes de Say et de Tamou décrivent des conventions donnant des droits particuliers de « premier passage » (aux premiers éleveurs qui les visitaient ?) avec ou sans délai spécifié. Mais il est le seul auteur à évoquer ce type de négociations. Je n'ai trouvé aucune information sur la perception de leur territoire par les pasteurs.

La contrainte de respect de **couloirs de passage** n'a jamais été évoquée dans les études antérieures à celle de Turner (1999) qui est le premier à les évoquer. Dans les régions situées plus au nord, où les champs plus dispersés ne posent pas de problèmes de circulation aux bergers, il n'en est jamais fait mention. Selon Turner, « les trajets de longue distance se font le

long de couloirs de transhumance reliant des campements situés à proximité des mares ». Les études les plus récentes, commandées par le projet Ecopas, étaient quant à elles centrées explicitement sur les trajets, les axes et les couloirs de passage. Elles montrent que les éleveurs venus du nord contournent le Parc par l'est ou par l'ouest selon leur origine, et sont bloqués par les aires protégées du W mais aussi, plus à l'ouest, par les aires protégées d'Arly et Pendjari (cf. Carte 1. Complexe d'aires protégées W-Arly-Pendjari, p. 42). Il existerait des « couloirs officiels » bien différents des trajets réellement empruntés par les bergers. Les trajets seraient structurés par certains points-clé tels que les aires de pâturages, les points d'eau et les marchés.

Fréquentation du Parc

Des indications parcellaires sur la **fréquentation du Parc** étaient disponibles au début de cette recherche (en janvier 2007).

Concernant l'**origine des éleveurs** qui entrent dans le Parc, je ne reprendrai pas le détail de ce qui avait été avancé antérieurement puisque j'ai déjà décrit l'aire d'attraction du Parc du W en chapitre 3. Certaines informations avancées alors ont été contredites par mes enquêtes (cf. Carte 23, p. 431). Il s'avère en fait que plusieurs de ces erreurs étaient issues de données indirectes, recueillies au cours de travaux basés sur un nombre insuffisant d'enquêtes⁴¹ et seulement dans les régions les plus proches du Parc, sans atteindre les limites de l'aire d'attraction, en tout cas au Niger. Il avait été annoncé par exemple par Souley (sans être corroboré par les autres auteurs, en dehors des années de sécheresses catastrophiques) que des éleveurs venant du nord pourraient parcourir de bien plus grandes distances, allant jusqu'au Parc du W depuis Filingué, Ouallam, Téra, Dogondoutchi, Abalak et même de certaines régions du Mali. (Souley, 2002). Tamou au Bénin a rapporté que le Parc est fréquenté par des éleveurs togolais, qui parcourraient une distance d'environ 100 km, mais là encore ces informations ne venaient pas d'enquêtes directes (Tamou, 2002). Sur la Carte 23, une flèche (issue des travaux de Paris) indique la provenance d'éleveurs venus de très loin au nord ouest, de Sebba, mais rien dans le rapport ne justifie cette donnée, qui n'était confirmée par aucune des autres sources qui parlent de Sebba (Lhoste, Barral, Benoit). Mes propres enquêtes n'ont pas vérifié ces différentes informations.

Les bergers nigériens pourraient passer jusqu'à 4 mois dans le Parc mais un auteur rapporte indirectement que certains éleveurs pourraient y séjourner en continu pendant une à trois campagnes agricoles. Malgré l'objectif affiché des études commandées par Ecopas, il n'y a pas

⁴¹ Car réalisées par des étudiants pour la durée d'un stage de quelques mois, les enquêtes sur la mobilité n'étant que la partie congrue du travail qui a porté en grande partie sur la caractérisation de la végétation d'aires de pâturage. Paris n'a fait que 17 enquêtes auprès d'éleveurs burkinabé ; Convers en a fait 18 au Niger dans les départements de Say et Tamou les plus proches du Parc et quelques unes à Kirtachi, dont seulement 80 % pratiquent la transhumance. Les deux autres étudiants n'indiquent pas le nombre d'enquêtes.

eu d'estimation quantitative de la fréquentation du Parc. Un rapport cite le chiffre étonnant de 500 000 à 600 000 têtes de bétail qui transiteraient annuellement dans le complexe du W (estimation issue d'un séminaire au Niger donnée par (Kleitz, 2001)) mais ce chiffre paraît très surestimé par rapport aux 40 000 têtes comptées dans le Parc en 2003 lors d'un recensement aérien (cf. IV. 1. *Les animaux domestiques dans le Parc*, p 327). Un auteur évoque un indice indirect : 20 000 bovins seraient déclarés au poste frontière du Burkina en direction du Bénin mais ce chiffre assez faible montre probablement surtout que les bergers évitent les postes-frontières. Il ne donne de toute manière aucune indication sur les entrées dans le Parc.

Manque de connaissances par rapport au Parc du W et d'une vision régionale

Plusieurs auteurs se sont rendu compte que leur vision était incomplète et parcellaire. Convers par exemple (en 2002) était « parco-centré » et pouvait exagérer l'importance des aires protégées pour les éleveurs : il observait, sur la base d'un nombre insuffisant d'enquêtes et faites seulement en périphérie proche, que tous les éleveurs de la commune de Say qui pratiquent la transhumance vont dans le Parc. Des données complémentaires, prenant en compte le Parc et la toute proche périphérie mais sans s'y limiter, étaient donc nécessaires. Des enquêtes prenant en compte le point de vue des éleveurs, leur échelle de perception de l'espace, incluant le Parc mais aussi les autres ressources avaient à être menées.

Charles Tamou au Bénin, après avoir décrit les transhumances observées autour du Parc, esquissait seulement un mouvement régional d'ensemble en évoquant ce que j'ai appelé un « effet domino ». Certains éleveurs de Kandi transhument vers le sud jusqu'à Bembéréké, où les éleveurs vont plus loin, vers Nikki ; enfin ceux de Nikki vont massivement en territoire nigérian au bord de l'Oly.

Un certain nombre de données existaient donc grâce aux recherches antérieures et permettaient de décrire les transhumances vers le Parc dans certaines zones. Mais les données ont été recueillies à un niveau local, à l'échelle de quelques communes, et séparément, par quatre personnes. Malgré le fait que ces études ont été coordonnées par le projet Ecopas et par des chercheurs qui en ont fait la synthèse, il a été conclu qu'une vision régionale manquait toujours. En effet, à l'issue de ces recherches, l'aire d'attraction du Parc restait inconnue. Il manquait aussi une comparaison des stratégies observées dans les différentes zones pour transformer une collection de descriptions locales en une vision régionale qui pourrait faire émerger des logiques d'action de la part des éleveurs. La comparaison devrait faire émerger les caractéristiques de la mobilité qui dépendent de localisations différentes et ce qui révèle des logiques distinctes. Il était aussi nécessaire de comparer les stratégies des éleveurs qui fréquentent le Parc et celles de ceux qui n'y vont pas.

Pour décrire la fréquentation du Parc du W par les pasteurs, de nouvelles données étaient donc nécessaires, à une nouvelle échelle, celle de la mobilité des pasteurs et avec une homogénéité permettant une comparaison. Plusieurs points émergents des recherches précédentes demandaient des éclaircissements : les stratégies indépendantes du Parc, qui

n'ont pas été décrites ; l'évolution des transhumances ; les dates de retour, avec des différences non expliquées selon les auteurs ; l'importance réelle des axes et des couloirs de passage, mis en avant par certains, ignorés par d'autres ; le rôle des conventions passées avec les habitants des régions d'accueil, pour l'eau ou le fourrage, là encore, présenté différemment selon les auteurs.

I. 3. Les facteurs de décision de la mobilité

Je l'ai dit en chapitre 2, l'étude des pratiques peut ne pas se limiter à leur description. Dans les recherches menées par les agronomes et les zootechniciens, elle se prolonge par la recherche des facteurs de décisions des acteurs. La plupart des géographes qui ont étudié la mobilité en Afrique se sont limités au premier volet descriptif. Par conséquent, la bibliographie est bien plus pauvre à ce sujet et il est difficile de comprendre ce qui sous-tend la diversité des pratiques observées entre les différents groupes et les différentes régions. Quelques auteurs ont néanmoins cité les facteurs principaux qui guident les décisions des bergers, à commencer par la justification de la mobilité elle-même.

Efficacité de la mobilité

La littérature est marquée par l'effort de la part des scientifiques, depuis les années 1960 mais jusqu'à aujourd'hui, pour défendre la mobilité, comme une solution technique efficace, et même la seule possible dans ces milieux arides. Les scientifiques ont ainsi déconstruit l'image négative dont souffraient les pasteurs souvent en butte aux critiques subies par les pasteurs de la part des administrations, sous un angle politique ou technique. Ces dernières ont tenté de « moderniser » ce mode de production jugé archaïque, inefficace voire néfaste et même de le faire disparaître en obtenant une sédentarisation des éleveurs. Certains auteurs montrent qu'il n'y a pas vraiment d'alternatives à la mobilité, les essais de gestion de pâturages au Sénégal ou au Burkina Faso ou les tentatives de « ranching » s'étant soldés par des échecs (Dicko et al., 2006). Les solutions techniques de création de points d'eau, d'amélioration des fourrages, de stockage de foin pour la saison sèche, de cultures fourragères, de complémentation, parfois partiellement adoptées, n'ont pas supprimé la mobilité (voir par exemple (Toutain B. et Lhoste, 1999) et (Ancy et Monas, 2005)).

Quelques rares études montrent qu'en milieu aride, les **performances des troupeaux** mobiles sont supérieures à celles des troupeaux sédentaires paysans.. Des mesures précises en milieu sahélien montrent que les paramètres zootechniques y sont globalement améliorés par la mobilité comme le montrent les tableaux ci-dessous.

	Troupeaux mobiles	Troupeaux sédentaires
Taux de vêlage	65 %	40 %
Premier vêlage à moins de 4 ans	65 %	29 %
Mortalité totale du troupeau	15 %	35 %
Mortalité des petits	11 %	40 %
Production de viande par femelle reproductrice	0,057 kg	0,023 kg

Tableau 10. Performance de la mobilité des arabes Baggara du Soudan occidental. D'après Wilson et Clarke, 1976, cité par (IIED, 2010).

	Sédentaire	Transhumant	Nomade
Taux annuel de reproduction	61 %	65 %	69 %
Mortalité des bêtes de moins d'un an	11,1 %	0 %	5,9 %
Poids des bêtes à 300 jours	98,1 kg	80,6 kg	88,3 kg
Nombre moyen de jours de lactation	285 jours	295 jours	321 jours
Quantité de lait (par vache) propre à la consommation humaine en un cycle de lactation	575 litres	615 litres	668 litres

Tableau 11. Performance de la mobilité dans la région de Filingué au Niger. D'après Colin de Verdière, 1995, cité par (IIED, 2010)

Mais je n'ai pas trouvé de données réunies en zone soudanienne où l'aridité et les risques climatiques sont moins forts. Lhoste par exemple évoque seulement l'« augmentation de la production » des troupeaux mobiles car « on peut noter des améliorations appréciables de l'état général des animaux », malgré les risques sanitaires qui sont énumérés (Lhoste, 1987)

Le jugement sur la performance de l'élevage mobile dépend de l'indicateur choisi. Sa productivité peut être comparée à celle de formes plus intensives et surtout sans mobilité, du type ranching, dans des zones à pluviométrie identique (car les ranches, marqués par de lourds échecs, sont très peu représentés en Afrique de l'Ouest (Zoundi et Hitimana, 2008)). La productivité de la production de viande par rapport au travail serait très faible dans ces systèmes d'après (Brokken et Senait, 1992, cités par (Zoundi et Hitimana, 2008)). En revanche, et malgré des croissances pondérales plus lentes, la productivité à l'hectare serait nettement supérieure dans les élevages « traditionnels » mobiles d'Afrique de l'ouest : selon Wane (Wane, 2006), deux études montrent qu'au Mali, la production annuelle de protéines animales par hectare des pasteurs transhumants était le double de celle obtenue par les agropasteurs sédentaires aux États-Unis et en Australie.

Mais ces comparaisons internationales sont d'un intérêt limité pour démontrer l'intérêt de la mobilité car de nombreux facteurs différencient les systèmes comparés, ne serait-ce que la nature familiale et l'objectif de production laitière des uns qui s'opposent à la logique

industrielle et à l'objectif de production de viande des autres. De toute manière, la faisabilité de ranchs au Sahel ou même en zone soudanienne n'a pas été démontrée, et les essais d'intensification ont échoué pour des raisons techniques mais aussi sociales ou politiques.

Les facteurs principaux de la mobilité dans la littérature

Si la mobilité est une solution qui apparaît aujourd'hui incontournable, tout en étant toujours contestée au Burkina Faso et au Bénin (cf. Chapitre 3.IV.3.4. *Trois visions de l'élevage et de la transhumance*, p. 229), j'aimerais expliquer la variabilité des formes qu'elle prend. Comment les pasteurs choisissent-ils un type de mobilité plutôt qu'un autre ? Je présente dans ce paragraphe les éléments issus de la bibliographie générale avant d'aborder ce qui a été démontré dans la zone d'étude.

L'analyse de la bibliographie permet déjà d'écarter deux hypothèses trop déterministes : celle des contraintes absolues du milieu et celle du culturalisme. Il ne faut s'attendre à aucune homogénéité régionale ou clanique. Ce ne sont ni le milieu, contraignant mais non absolument déterminant, ni des traditions immuables, qui imposeraient un schéma uniforme. Barral décrit ainsi les multiples solutions trouvées par les différents groupes de l'Oudalan (Barral, 1967) et Dupire souligne la diversité qui perdure au sein d'une même fraction dans la région de Torodi au Niger (Dupire, 1972). La plupart s'accordent donc à voir une « plasticité des genres de vie et des orientations économiques », selon l'expression de Gallais (Gallais, 1975). Cette plasticité peut s'observer aussi bien au sein d'une communauté dont plusieurs groupes adopteront des pratiques différentes qu'au fil du temps pour un même groupe qui peut adapter ses pratiques à un changement de contexte.

Une fois écartés ces déterminismes trop généraux du milieu, de la culture et du genre de vie, il ressort de la bibliographie une **série de facteurs** qui influencent la mobilité que nous allons passer en revue, en tentant de les hiérarchiser.

Bien sûr, les besoins sont différents selon les espèces animales élevées : le dromadaire et les caprins se satisfont du nord Sahel et peuvent se passer de grands déplacements ; les bovins peuvent ne boire que tous les deux jours ; les ovins semblent les plus exigeants car, sensibles aux maladies en hivernage, ils quittent les régions méridionales dès l'annonce des pluies, puis y reviennent très tôt, dès la fin de l'hivernage pour bénéficier d'un fourrage vert sur le trajet (Van Sprundel, 2008). Mais je vais me concentrer ici sur le cas des troupeaux dominés par les bovins.

Les facteurs les plus importants présentés dans la bibliographie sont deux facteurs techniques d'entretien du troupeau : les pasteurs se déplacent à la recherche de **fourrage et d'eau**.

C'est bien le besoin en **fourrage** qui motive en premier le départ et le choix d'une destination, besoin en quantité aussi bien qu'en qualité. Les bergers recherchent les graminées pérennes qui poussent sur les meilleurs sols d'une région, jouent sur la vitesse de croissance des fourrages entre deux régions voisines, sur la complémentarité entre zones sèches ou humides (plaines et plateaux, bords de cours d'eau ou zones de décrue) ou bien se déplacent

vers le nord Sahel pour bénéficier de la meilleure qualité des fourrages, plus riches en matières azotées digestibles. Certains auteurs ont vu une véritable gestion annuelle des fourrages sur l'année, les bergers commençant par exemple par exploiter les pâturages éloignés pour garder en réserve les plus proches du pont d'eau de saison sèche pour la période de saison chaude où les déplacements seront plus pénibles.

Bien sûr, **l'eau** est un élément important, indissociable du fourrage car le rayon de pâture autour d'un puits ou d'une mare conditionne la surface exploitable. Mais je n'ai rencontré qu'un seul exemple où les pasteurs partent en transhumance à cause d'abord du manque d'eau dans leur région d'attache, le Gourma burkinabé sud selon Lhoste (Lhoste, 1987). Selon Dupire, chez les Wodaa'be du centre du Niger, les premiers à partir du puits d'attache et les derniers à y revenir sont ceux dont les besoins en eau sont les moins importants (Dupire, 1972).

On peut ajouter à ces deux facteurs principaux les sels minéraux recherchés au cours de la cure salée. La **cure salée** est souvent citée mais il apparaît que son importance est plus ou moins importante selon les ressources en sels minéraux disponibles. Alors que Lhoste l'estime importante seulement pour les éleveurs sahéliens (dont les sols seraient pauvres en minéraux), Thébaud constate au contraire qu'elle est plus cruciale pour les éleveurs du Yagha (zone sahélo-soudanienne) que pour ceux de Diffa (zone sahélienne) qui disposent d'une variété de ressources minérales : natron, récolté dans les cuvettes ou acheté sur les marchés, sel dans l'eau des puits. Lhoste lui-même constate que les éleveurs béninois (soudaniens) viennent au Niger pour chercher les sols salés du dallol Fogha au Niger. Il ne s'agit donc pas d'un facteur zonal mais contingent des conditions locales. Le rôle de cette cure salée est multiple. En plus d'un apport en sels minéraux indispensables (surtout sodium mais aussi phosphore souvent déficitaire dans les sols sahéliens), Lhoste y voit aussi un moyen pour faciliter le passage de l'alimentation en sec de fin de saison sèche à l'alimentation en vert au début d'hivernage et parfois l'inverse à la fin de la saison des pluies. D'autres la considèrent comme un moyen de débarrasser les animaux de leurs parasites. Certains auteurs présentent la cure salée comme un objectif de transhumance à part entière, qui serait alors le troisième facteur technique explicatif des déplacements. Pour d'autres, elle apparaît secondaire.

Dans les régions où l'agriculture devient un élément clé du paysage, c'est-à-dire dans les régions sud-sahéliennes, d'autres motivations importantes s'ajoutent aux précédentes, qui restent toutefois prépondérantes. Lhoste est le seul à citer un « phénomène de relais », avancé par 40 % des éleveurs comme raison de leur déplacement, c'est-à-dire la nécessité de **s'écarter des cultures** en saison des pluies (Lhoste, 1987). Dupire insiste surtout sur la nécessité de faire stationner les animaux sur les parcelles pour les **fumer** (Dupire, 1972). Chez les éleveurs de Torodi, cela justifie les déplacements du campement au sein du terroir, mais aussi le retour en début de saison des pluies. Enfin, elle avance la recherche de **contrats de fumure** conclus avec des cultivateurs comme une motivation pour se déplacer après les récoltes, alors que Lhoste, lui, évoque seulement **la recherche des résidus** disponibles sur les parcelles à cette période.

Selon Gallais, d'autres éléments du contexte sont à prendre en compte pour expliquer les choix des éleveurs, tels que la **densité de population**. Nous avons vu au chapitre 3 que ce facteur explique effectivement en partie la répartition des aires pastorales.

En plus de facteurs techniques, d'autres éléments sont parfois cités. Le **besoin en main d'œuvre** peut devenir une forte contrainte en saison sèche pour les gros troupeaux qui sont abreuvés aux puits profonds, justifiant par exemple une mobilité à la recherche de mares. Cela peut être aussi les besoins pour les travaux agricoles qui contraignent les dates de retour ou de départ des bergers.

Des **facteurs socioculturels** peuvent aussi jouer un rôle : la signification culturelle du cheptel pour les éleveurs (que certains appellent « boomanie », apparemment pour s'en moquer, d'autres l'« attitude mentale », pour la louer...) est souvent avancée pour expliquer leur recherche perpétuelle des meilleurs fourrages, même si elle n'est pas techniquement indispensable. D'autres facteurs peuvent jouer indirectement, comme par exemple le besoin de bêtes pour la dot, la répartition de la propriété des animaux du troupeau entre les membres de la famille, influant sur les effectifs, la composition du troupeau et donc sur la mobilité. Riegel montre que les jeunes Peuls considèrent la transhumance comme une étape, une sorte d'initiation, un moyen de montrer leur capacité à s'occuper du troupeau, leur courage, leur résistance aux dures conditions de la transhumance (Riegel, 2002). Ils recherchent donc les régions les plus favorables pour le troupeau, quels que soient les risques associés, ce qui serait un des éléments expliquant la fréquentation du Parc du W, malgré ses dangers.

D'autres facteurs de cet ordre sont seulement suggérés par les auteurs : Dupire et Sow avancent qu'au niveau individuel, il y aurait incompatibilité entre la mobilité, l'exercice du pouvoir et la vie religieuse (Sow, 2001 #261 ;(Dupire, 1980). Bah qui a essayé de modéliser la mobilité, conclut son article en annonçant la nécessité d'intégrer des facteurs sociaux, tels que les accords conclus avec les sédentaires des régions d'accueil, qui doivent donner l'autorisation aux bergers de fréquenter leur terroir et peuvent apporter une certaine protection en cas de difficulté, de litige ou de dégâts aux cultures (Bah et al., 1999). Dupire évoque le rassemblement annuel des Wodaa'be comme un des objectifs de déplacement (certes ponctuel) de la famille et du troupeau. Lhoste explique que les adolescents veulent aller au Togo et au Bénin car « la flagellation »⁴² rituelle n'y est pas interdite comme au Niger.

Toutes ces raisons, techniques ou culturelles, existent certainement. L'objectif de ce chapitre sera de montrer lesquelles sont les plus significatives pour expliquer la diversité des formes de transhumances autour du Parc du W.

⁴² Au Niger, c'est plutôt l'échange de coups de bâton lors des rassemblements annuels qui est pratiquée. Est-ce cette pratique qu'évoque Lhoste ? A ma connaissance, elle ne se pratique pas en dehors des cérémonies du rassemblement annuel, qui avait lieu autrefois au retour de transhumance. Sa pratique par les bergers au cours de la transhumance ne m'a jamais été rapportée.

Facteurs mis en évidence dans la zone d'étude

Les recherches autour du Parc du W ont bien sûr mis en évidence l'objectif de recherche de pâturages pour la « grande transhumance » de saison sèche. Ces déplacements commencent quand les **ressources locales** s'épuisent, en majorité en saison chaude et prendraient fin quand l'herbe a poussé dans les villages d'origine. Les études faites sur les transhumances des pasteurs nigériens montrent que la composition des pâturages en fait des ressources trop pauvres en saison sèche. Dans les onze aires pastorales étudiées, plus de 80 % du couvert végétal est dû à des espèces, suffisantes en saison des pluies mais non appréciées en saison sèche. Cela permet d'expliquer les retours de début de saison des pluies mais **pas les retours tardifs** qui auraient lieu à la récolte, signalés par quelques auteurs sans en donner de raison. La pauvreté des pâturages est présentée comme une raison pour expliquer que plus un troupeau est grand, plus la date de départ est précoce. Pourtant cette justification est insuffisante selon moi : la quantité de ressources est à mettre en relation avec la totalité des animaux présents sur un espace, non avec la taille d'un troupeau individuel. Une raison plus convaincante serait la charge de travail d'exhaure, trop lourde pour un berger et qu'il chercherait à alléger en recherchant des mares ou des cours d'eau. Ce **lien entre taille du troupeau et date de départ** est donc à vérifier et les explications à rechercher.

Sans avoir été étudiées en détail, les transhumances de saison des pluies, « petites transhumances », semblent justifiées comme l'a expliqué Lhoste par le besoin de s'écarter des zones de cultures villageoises.

Les problèmes d'eau sont cités mais semblent limités à quelques zones, à une échelle infra-communale : à Torodi, dans la Réserve de Faune de Tamou, à Gueladjo. En saison sèche, dans toute la région d'étude, l'eau est surtout celle des puits villageois. Il est signalé que cela oblige parfois les transhumants à des attentes au puits, pour s'approvisionner après les villageois mais ce problème est tout à fait minoritaire. Convers estime qu'il y a des pâturages inexploités par manque d'eau en saison sèche, mais encore une fois, les aires pastorales problématiques semblent représenter de faibles surfaces, ce que confirme Manceron pour les zones de Tamou, Say et Gueladjo (Manceron, 2005).

Si les causes de départ au Niger semblaient claires, il n'apparaissait pas dans les études antérieures pourquoi les pasteurs burkinabé et béninois quittent eux aussi leurs terroirs qui semblent être les régions d'accueil des nigériens.

J'ai trouvé peu d'éléments sur le choix précis des destinations. Par contre, les études commandées par Ecopas proposent plusieurs facteurs pour expliquer le **choix des trajets**, qui sont variables au sein d'un même village et même d'une année sur l'autre pour un même berger. Encore une fois, les premiers facteurs sont les ressources en eau et pâturage. Parfois, en saison chaude, les bergers sont contraints de faire des compromis entre les deux, par exemple de longer le fleuve pour avoir de l'eau facilement accessible malgré la pauvreté des pâturages. Autour du Parc, les points d'entrée sont choisis en comparant **la surveillance** et les

risques d'amendes. Apparemment, l'entrée dans le Parc est difficile du Niger, depuis la réserve de Tamou mais plus facile depuis le Burkina tout proche de la frontière (villages d'Anaga, Banijiti, plus éloignés des postes forestiers burkinabé). Les bergers venus du nord du Parc longent le fleuve pour entrer à Boumba ou au Bénin en raison de l'absence de contrôles. Il est aussi fait mention qu'un trajet est choisi en fonction des marchés rencontrés.

Des facteurs sociaux qui influenceraient le choix d'une destination ou d'un trajet ne sont pas cités. Seule « la tradition » des bergers est invoquée, probablement car elle est une des raisons proposée par les pasteurs eux-mêmes...ce qui paraît bien contradictoire avec l'adaptabilité des trajets qui est démontrée par ailleurs.

On le voit, encore une fois, des zones d'ombres persistent : raisons des déplacements des burkinabé et des béninois, qui quittent les régions qui satisfont les nigériens ; choix de dates de retour plus ou moins précoces ; choix de destinations. J'ai particulièrement voulu explorer l'existence de facteurs sociaux, tels que des alliances nouées avec des villageois des régions d'accueil, qui sont évoquées par certains auteurs. J'ai supposé également que des liens avec des Peuls qui ont anciennement migré dans les régions d'accueil pourraient y attirer les bergers.

Enfin, j'ai exploré l'histoire des familles pour tenter de détecter si l'ancienneté de leur installation ou leurs droits fonciers locaux sont reliés avec leurs déplacements. J'ai en effet montré en chapitre 2 (p. 93) que l'organisation pastorale passait par une perception de leur territoire et une variété de règles d'accès aux ressources. J'ai donc cherché à détecter une telle organisation, qu'elle soit visible au travers d'institutions ou de régularités dans les espaces parcourus comme l'ont fait Barral et Clanet (Barral, 1974 ; Clanet, 1999).

Je ne reviendrai pas ici sur certains éléments de contexte qui rendent plus attractifs une région pour les pasteurs : comportement des autorités (y compris des forestiers même en dehors du Parc), niveaux de conflits avec les locaux, problèmes de langues, maladies du bétail... En effet, l'organisation spatiale de ces facteurs a été présentée dans le chapitre précédent.

II. Les clés pour comprendre la mobilité pastorale

II. 1. Exemples d'enquêtes

Je vais présenter deux exemples d'enquêtes auprès d'éleveurs. L'objectif premier est didactique. Il s'agit de montrer au lecteur des cas réels, concrets, où l'on puisse comprendre le raisonnement pastoral d'une personne dans sa globalité, en tenant compte de ses contraintes personnelles. Au-delà des généralisations, des types, des règles communes que je vais m'efforcer de bâtir par la suite, ces histoires rappellent que chaque situation est particulière, contingente de situations familiale ou locale et de leur histoire. Cela introduit sous forme d'un récit plus vivant que les analyses qui suivront les systèmes d'activité, les conditions de la

transhumance, le vocabulaire. Je préciserai aussi les conditions de l'enquête, et les difficultés que j'ai identifiées au moment de l'entretien.

J'ai choisi de présenter deux situations. La première est relativement simple, avec des pratiques de transhumance régulières. La deuxième au contraire montre des pratiques très variables d'une année à l'autre, un système d'activité complexe, et les difficultés que j'ai eues pour démêler l'écheveau des informations parfois contradictoires données par l'éleveur.

II.1.1. Un exemple de régularité : Amadou

Les conditions d'enquête

L'enquête a eu lieu en avril 2008, en pleine saison chaude. J'ai rencontré Amadou la veille au soir chez un garso chez qui j'ai passé la nuit et où il avait assisté à l'enquête collective sur les conditions d'élevage et de transhumance. Nous avons pris rendez-vous pour le lendemain matin, suffisamment tôt pour qu'il puisse aller au marché hebdomadaire du bourg voisin. Pendant l'entretien, alors que je le sens pressé d'aller au marché, il fait visiblement des efforts pour être sincère, fait des digressions pour que je comprenne mieux sa situation, et me montre spontanément tous les documents officiels (carte de chef de famille, reçus d'amendes suite à un émondage, certificats de vaccination...) dont il dispose, ce qui est rare. L'enquête a lieu seulement devant ses fils qui ne participent pas à la discussion. Mais devant l'heure qui tourne, je ne peux pas poser certaines questions, et je suis obligé de m'en tenir aux éléments clé du système et à la transhumance.

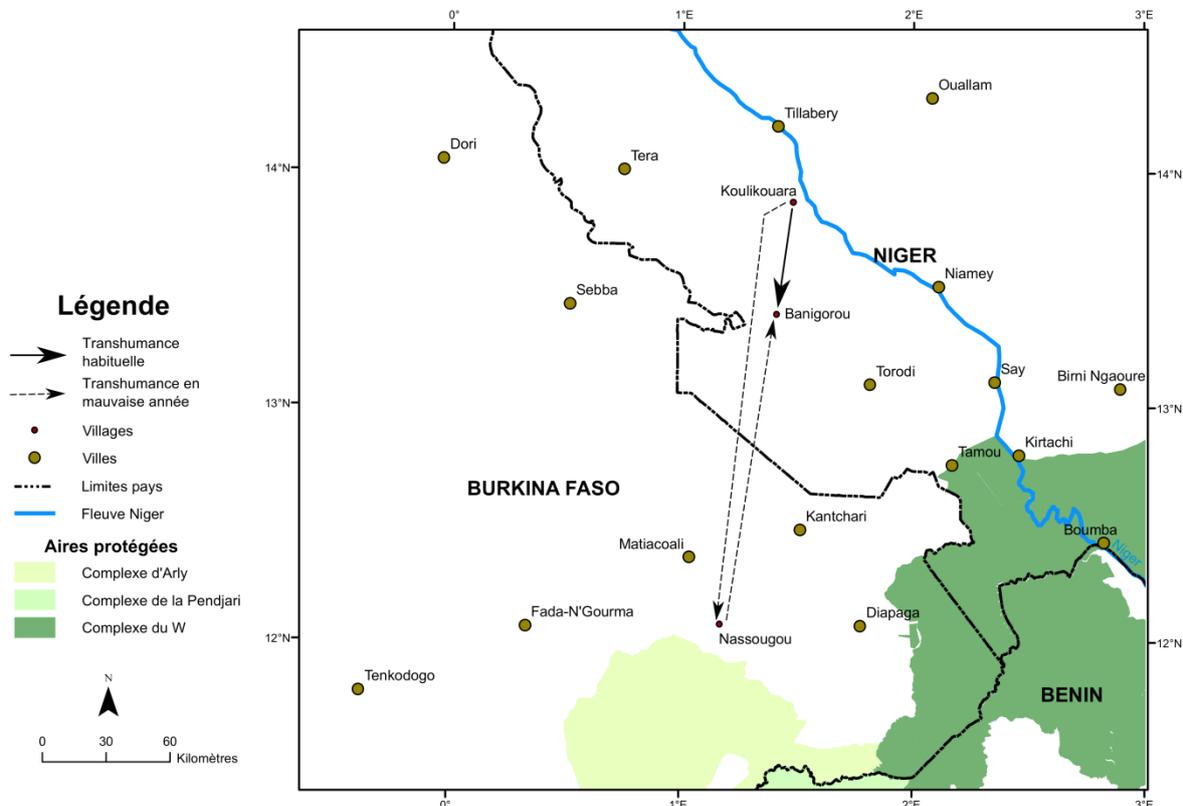
II.1.1.1. Le système d'activité

Amadou a 50 ans, il est installé dans ce hameau en périphérie de Koulikouara depuis 1972 (cf. Carte 15, p. 264). Avant, il a passé dix ans dans le canton de Namaro voisin, et son père était originaire d'un autre canton encore, de l'autre côté du fleuve. Comme tous les Peuls dans ce canton il cultive sur des champs « prêtés » par le chef de village. Il est chef de famille. Il vit dans une concession et travaille en association avec son jeune frère et leurs enfants, soit environ 6 ou 7 hommes en âge de travailler. En raison du temps limité de l'enquête, et du tabou portant sur le dénombrement des enfants (cf. *Les difficultés des enquêtes*, p. 66, pour une explication détaillée), je n'ai pas compté les femmes et les enfants, qui ne travaillent ni aux champs, ni avec le troupeau.

Lui-même et ses enfants possèdent environ une dizaine de têtes de bovins, plus quelques moutons et quelques chèvres. Mais le troupeau bovin conduit par le berger, son fils aîné, est le regroupement de ses animaux, de ceux de son frère, et des animaux de plusieurs personnes du bourg voisin, de l'ethnie songhay, qui leur confient leurs bêtes. Le nombre d'animaux confiés dépasse légèrement les leur. Ce troupeau composite est stable depuis plusieurs années, et atteint cette année 45 têtes de bovins.

En dehors de l'élevage, les membres de la concession tous ensemble cultivent des céréales, jusqu'à 500 bottes de mil, ce qui est élevé dans mon échantillon. L'agriculture doit être au moins aussi importante pour eux que l'élevage.

II.1.1.2. La transhumance de Amadou



Carte 15. La transhumance de Amadou

Le troupeau part tous les ans en transhumance depuis 1984, année de la grande sécheresse sahélienne. Tous les ans, ils vont dans le canton de Torodi, dans la brousse du village de Banigourou, où se retrouvent un grand nombre d'éleveurs du village (cf. Carte 15). Ils partent en début de saison des pluies et reviennent au moment des récoltes, pour la vaine pâture⁴³. Parfois, quand la pluie tarde à s'installer, ils vont jusqu'au Burkina Faso, vers Fada N'Gurma ou Nassougou, mais reviennent à Banigourou dès que la pluie est régulière. Ils passent la saison chaude au village ou dans les villages voisins, le berger circulant à la recherche de fourrage : champs avec des résidus, jachères, la végétation naturelle étant absente en cette saison. Ils vont aussi vers le fleuve voisin où on trouve de l'herbe et surtout des résidus de riz en fin de saison. Ils abreuvant les bêtes dans des puisards creusés dans le lit du Dargol, un affluent temporaire du fleuve qui passe dans le village.

⁴³ La vaine pâture est la pratique où l'on laisse les animaux paître dans les champs « libérés » une fois les récoltes terminées et les résidus (tiges, pailles, mais aussi herbes non sarclées) laissés à terre.

Au début de la transhumance, le berger circule en permanence à la recherche de fourrage. Puis quand l'herbe est suffisamment abondante, le berger va dans le village d'accueil, où il fait un *ruumirde*, un campement qui va rester fixe pendant tout l'hivernage. Sa femme peut ainsi le rejoindre, jusqu'au retour. Ils ne demandent pas d'autorisation aux habitants du village pour s'installer. Ils ne les rencontrent d'ailleurs que si des animaux ont pénétré dans des champs et ont fait des dégâts aux cultures, car il faut alors discuter d'une indemnisation.

Dans le village, personne ne va plus loin que lui, personne ne va jusqu'au Parc. Je lui demande pourquoi ils ne vont pas vers le Nord comme d'autres éleveurs du canton : « Cela serait dur d'aller au Nord, car il ne pleut pas vite », et dans le sud il y a des arbres (qui servent de fourrage en saison chaude et début de saison des pluies). Je lui fais remarquer qu'il attend les pluies pour partir, comme ceux qui partent vers le Nord. Il ajoute alors que même si on lui fournissait du fourrage pour attendre plus facilement les pluies, il irait quand même dans le sud, car, « dans le Nord, c'est difficile pour eux, ils ne font que se battre ». Pourtant dans le Nord, selon lui, les vaches mettent bas plus souvent que dans le sud car il y a plus d'herbe. Puis il se contredit : non, l'herbe est plus abondante au sud, mais moins utile aux animaux. Mais surtout, au sud, quand il a plu une fois, on sait qu'il n'y aura plus de problème, alors qu'au Nord, la pluie peut s'arrêter prématurément. Mais le choix entre le Nord et le Sud est un choix du berger qui fait ce qu'il veut. A ma question, il répond que cela ne dépend ni de la race bovine, ni de la taille du troupeau.

II.1.2. Une situation plus complexe : Sambo

Les conditions d'enquête

L'enquête que je présente a été assez longue et complexe. La reconstitution de l'historique, pourtant sur 6 années seulement, a été très difficile, nous avons dû faire des retours en arrière, des recoupements etc. Mais l'éleveur s'est bien prêté au jeu, reconnaissant que c'est intéressant pour lui de se remémorer tout ce qu'il a fait. Visiblement, les difficultés ne venaient pas d'une mauvaise volonté mais bien d'un manque de repères temporels, et d'une situation familiale complexe à saisir pour l'enquêteur et son traducteur.

L'enquête se déroule à Afini, petit village du Burkina Faso situé à environ 10 kilomètres à l'ouest du Parc (plus précisément de la Réserve de chasse de Tapoa Djerma, cf. Carte 16, p. 269). J'avais ciblé ce village malgré son accessibilité difficile car il est la zone d'accueil de plusieurs villages nigériens. Je voulais donc explorer, en plus des pratiques des éleveurs burkinabés, l'impact de la venue d'étrangers sur un terroir.

Je passe une journée entière dans ce village en juillet 2008, en pleine saison des pluies. Les Peuls rencontrés se montrent disponibles car les sarclages sont presque finis. Ils se disent agréablement surpris qu'un étranger ait fait l'effort de venir discuter avec eux alors que la pluie et la petite piste en mauvais état qui conduit au village rendent l'accès difficile. Nous avons d'ailleurs dû demander à un guide, un jeune Peul rencontré en route, de nous guider, ce qui nous a permis de rencontrer directement un chef de famille peul dans son campement* à l'écart du village, sans devoir passer par les Gourmantché du village lui-même. Nous interrogeons les 4 hommes présents au campement, qui assistent ensemble aux enquêtes, sous forme collective (sur le village, son peuplement, l'agriculture, les races bovines...) puis individuelle. En général silencieux pendant les enquêtes adressées aux autres éleveurs, les participants peuvent parfois intervenir, ajouter une information, plaisanter, souligner une difficulté et j'interromps parfois la discussion pour demander des précisions à un autre sur le sujet abordé.

* Le campement est composé de plusieurs cases en banco, en bois ou en paille, qui abritent les différents ménages de la famille. Elles sont fixes alors que le terme peut faire penser à un habitat mobile. Il désigne donc plutôt les habitats peuls dispersés, et plus souvent en matériaux végétaux qu'en matériaux durs.

II.1.2.1. Le système d'activité

Sambo, 29 ans, est seulement de passage à Afini, il habite un autre village situé à environ 10 kilomètres au nord-est.

La famille cultive sur des champs « prêtés » par les Gourmantchés, mais ces prêts, selon lui, n'ont pas de raison d'être remis en cause. Ils n'ont pas d'autre activité en dehors de l'élevage

Les conditions locales

J'ajoute ici ces informations sur les conditions locales telles qu'elles m'ont été décrites avant l'enquête individuelle, lors d'une enquête collective. En effet, contrairement à la situation du Niger, les éleveurs de la zone d'étude au Burkina Faso ressentent une dégradation actuelle de leur environnement, alors qu'au Niger elle daterait des années 1980. 1984 n'a pas été un tournant pour les conditions d'élevage, comme au Niger : la sécheresse de 84 qui n'a pas été mortelle pour les animaux, n'a pas été suivie de trajets de transhumance beaucoup plus lointains, même s'il y a eu cette année-là beaucoup d'animaux morts à cause des maladies. Ce sentiment de changement rapide et profond en cours explique peut-être en partie l'irrégularité des pratiques que je vais décrire, que l'on peut interpréter comme une tentative pour trouver des solutions à des problèmes nouveaux.

Les éleveurs me parlent en effet d'une aggravation très récente de la situation, due à de multiples facteurs : diminution de l'espace pastoral et du fourrage à cause des surfaces cultivées qui croissent rapidement, du Parc qui est mieux surveillé, des zones de chasse villageoises qui ont été créées récemment, de l'arrivée des transhumants nigériens. Il y a également une surveillance accrue, de la part des gardes forestiers, sur les arbres, dont l'émondage est nécessaire pour nourrir les animaux en saison chaude. Toutes ces difficultés entraînent selon les éleveurs une baisse des performances des animaux (1^{ère} mise bas à 6 ans au lieu de 4, « dix vaches produisent autant de lait qu'une seule auparavant »). Maintenant, le fourrage est insuffisant, même en hivernage. Les troupeaux d'une certaine taille sont obligés de partir en transhumance, même s'il y a hésitation sur la taille des troupeaux qui peuvent rester ici sans partir en transhumance : 30 vaches, 50 vaches, ou même 200 vaches ?

et la culture. Conformément à la coutume peule, les femmes ne travaillent pas aux champs, et il est probable qu'il refusera de me dire le nombre d'enfants de la famille en raison d'un tabou commun : j'essaie donc de comprendre l'organisation familiale en me concentrant donc sur les hommes en âge de travailler.

Tout paraît simple au début. Sambo est marié et il a des enfants en bas âge. Je comprends vite que le troupeau qui part en transhumance appartient à la famille élargie, constituée de son père qui ne travaille plus (il a 97 ans) et des deux frères de Sambo. Sambo et un de ses frères conduisent un troupeau de 130 bovins.

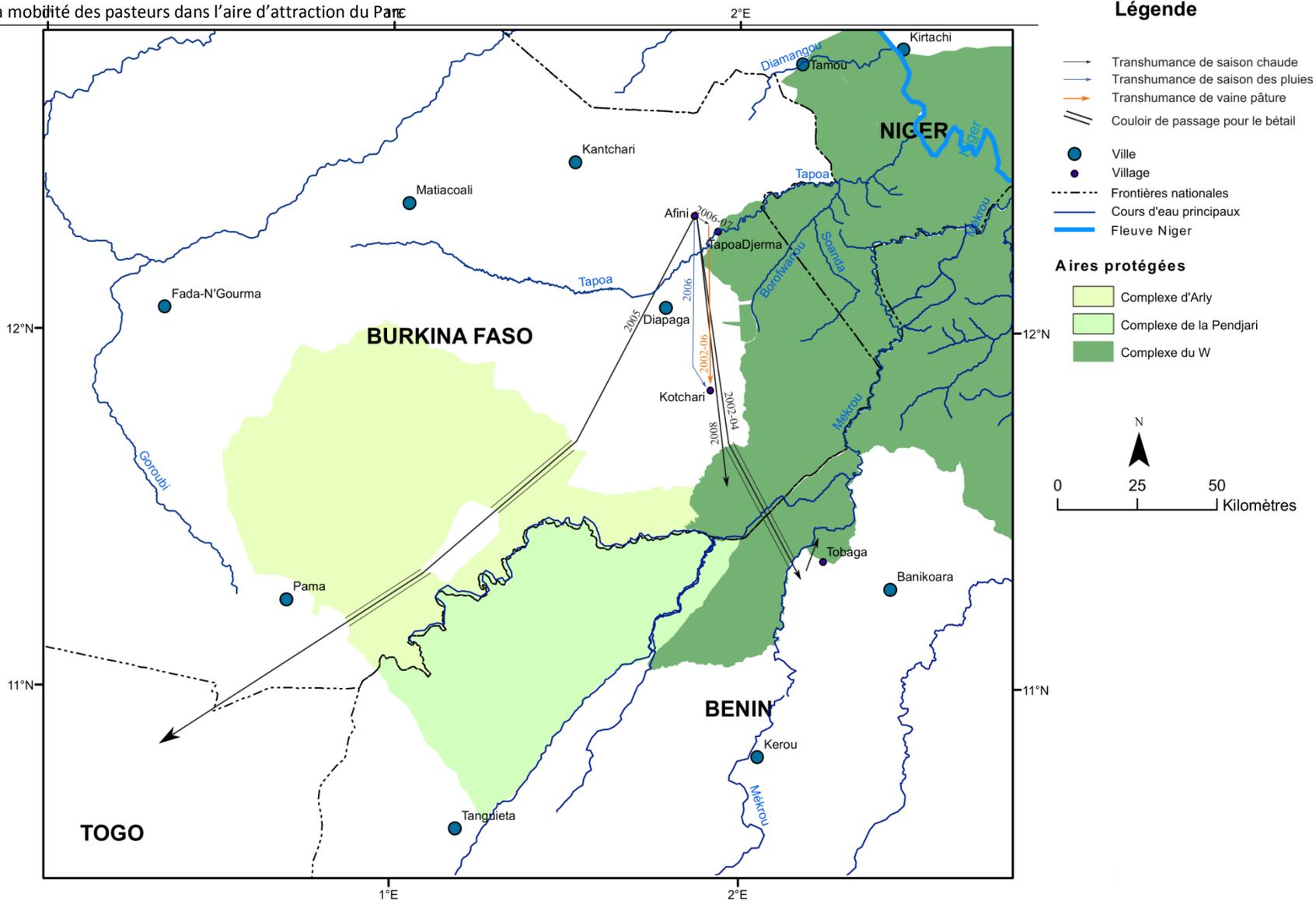
Mais après plusieurs allusions, indices et malentendus non explicités, je finis par comprendre que quand il parle de sa famille et des activités, il peut s'agir soit de celle de son père et de ses frères mais aussi plus largement d'une famille qui « dépasse 50 ou 100 personnes » et qui

« s'agrandit pendant la transhumance, car ses sœurs mariées reviennent chez leurs parents pendant que leurs maris sont partis en transhumance avec les autres hommes ». Cette famille-là est donc constituée de 11 hommes mariés, qui possèdent plus de 500 bêtes. Les animaux sont divisés en cinq troupeaux, un conduit par lui et son frère, quatre autres conduits par des bergers salariés dont certains partent en transhumance alors que d'autres ne partent pas. La composition des troupeaux a donc une certaine souplesse, les bêtes pouvant être gardées par l'un ou l'autre des bergers. Ceux qui ne partent pas préfèrent s'occuper des champs et de leur famille.

Les quantités récoltées, achetées et la main d'œuvre familiale peuvent être évaluées différemment selon le groupe familial considéré. Sambo annonce qu'il cultive avec ses frères, et récolte, bon an mal an, entre 28 et 38 sacs de céréales (mil, sorgho et maïs). Signalons que ces chiffres sont difficiles à estimer et demandent de longues discussions. En effet, il compte le maïs en *jonaje* (une mesure d'un nombre de bottes de tiges récoltées avec leur épi, qui peut varier d'un village à l'autre) et leur conversion en nombre de sacs pose problème : il annonce d'abord sans sourciller que ses 80 *jonaje* font 200 sacs... avant que les autres participants corrigent à 8 à 10 sacs. Une incohérence possible surgit ensuite quand il annonce qu'ils ont besoin d'acheter chaque année environ 60 sacs supplémentaires : ce chiffre paraît très élevé, puisque la plupart des éleveurs annoncent acheter annuellement plutôt une dizaine de sacs. La grande famille, le retour des sœurs peuvent être en cause. Mais il est possible également que l'achat de céréales soit fait par le chef de la grande famille élargie, qui se charge de répartir ensuite.

Concernant l'organisation du travail, il dit d'abord que c'était son frère aîné et son père qui cultivaient, et qu'il pouvait les aider à son retour à partir du deuxième sarclage. Puis je comprend que le fils aîné s'occupe surtout de *curi*, le groupe de vaches laitières ou malades qui ne partent pas en transhumance et qu'il faut conduire au pâturage ; que le père ne travaille plus depuis plusieurs années ; et que donc jusqu'à leur retour, le travail aux champs (les semis et le premier sarclage) doit être effectué principalement par d'autres personnes, sans que je sache s'il s'agit de main d'œuvre salariée ou d'autres membres de la famille élargie, ou les deux.

On voit donc que toutes ces informations sur l'organisation du groupe familial sont sujettes à caution et que des investigations approfondies et même probablement des observations seraient nécessaires pour comprendre finement le fonctionnement du système. Chaque fonction, culture, conduite du troupeau, achats, répartition se fait à trois niveaux de décision (famille nucléaire, famille élargie, « grande famille élargie ») et je n'ai, au terme de cette enquête essentiellement centrée sur la transhumance, qu'une vision assez floue des contraintes, des capacités productives, de l'importance relative des activités d'élevage et de culture.



Carte 16. La transhumance de Sambo.

II.1.2.2. La transhumance de Sambo

Il a commencé la transhumance vers 2002, quand il a eu 23 ans (au début de l'enquête il avait dit à 19 ans, soit vers 1998, ce qui a demandé beaucoup de discussions pour retrouver une chronologie cohérente des événements). Les trois premières années, il partait au milieu de la saison chaude vers le Bénin, via Kombangu, jusqu'à Tobaga, sur la rivière Mékrou, pas loin du Parc mais en restant à l'extérieur (cf. Carte 16, p. 269). À la fin de l'enquête, il avoue qu'il allait dans le Parc et qu'il était obligé de couper illégalement des branches d'arbres. Il a même été arrêté dans le Parc la deuxième fois par les forestiers burkinabés et a dû payer 1,1 million de francs CFA d'amende (l'équivalent de la valeur d'une dizaine de vaches). Mais il y est retourné quand même l'année suivante. Il faisait la « vaccination obligatoire » (vaccination organisée par le gouvernement chaque année en saison froide, qui n'est obligatoire que pour traverser les frontières) avant de partir et traitait avec *edda* (antiparasitaire polyvalent, actif en particulier sur l'agent de la trypanosomose du bétail) sur place, en préventif. Ainsi, le troupeau n'a pas de problème sanitaire majeur, et quand une vache est malade, il arrive en général à la soigner. Seules quelques vaches meurent normalement chaque année. Le voyage durait trois mois. Il revenait quand la pluie était installée au village.

En 2005, il est parti dès le début de la saison chaude, soit début mars, vers le Togo, via Tanbarga, le Goulbi. Il est passé par la province de la Kompienga en saison chaude, mais il ne s'y est pas arrêté car il n'y avait pas d'herbe. Au Togo, lorsqu'il est arrivé, il avait déjà plu, l'herbe atteignait 1 m de haut et il y avait beaucoup de *raniere* (*Andropogon gayanus*, la graminée pérenne la plus recherchée par les bergers dans cette région). Par contre, les cultures n'avaient pas commencé en dehors de l'igname, plantée en saison froide. Mais il y a peu de risques de dégâts avec cette culture car il y a beaucoup d'herbe en dehors des champs. De toute manière, les propriétaires des champs ne laissent pas les bergers approcher. Je lui demande à quelle distance les propriétaires interviennent : il reconnaît que même à 200 m il n'y a pas de problème, c'est difficile seulement s'ils traversent un village. Il a quitté le Togo dès les semis de céréales, en juillet. Au Burkina, au moment du retour, les champs avaient déjà été semés, il a donc été obligé de suivre les couloirs ou les routes pour rentrer directement au village. Les taxes à la frontière sont peu élevées (200 F/vache auxquels s'ajoutent 1000 F/troupeau pour emprunter le couloir qui traverse les aires protégées) et cela se passe sans problème. Je lui demande pourquoi il a choisi d'aller au Togo cette année-là : il répond qu'au Bénin il était obligé de couper illégalement des branches d'arbres et il avait appris qu'au Togo l'herbe suffisait, ce qui s'est révélé exact.

En 2006, il n'est pas parti en grande transhumance en saison chaude, où il s'est contenté d'aller vers la rivière Tapoa, voisine du village. Puis il est allé vers Kotchari au début des pluies où il a passé trois mois sans aller dans le Parc. Il n'est pas retourné au Togo ni au Bénin car c'est très loin et très fatigant, le trajet prend un mois à l'aller et au retour.

En 2007 il est allé à Batipoa, près d'ici, à côté de Tapoa Djerma, pendant 2 mois, en saison chaude.

En 2008, il est allé au Parc vers Kombangu car il n'y avait pas d'herbe par ici. Il est parti aux premières pluies : il ne pouvait pas attendre que l'herbe pousse car, ici, elle ne pousse pas vite (il sous-entend qu'ici il n'y a que des graminées annuelles, plus longues à pousser après les pluies que les pérennes). Là-bas, le *raniera* (graminée pérenne) avait déjà atteint 1,20 m de hauteur alors qu'ici il n'y en a pas. Il n'a pas vu les forestiers. Le troupeau a souffert de la famine : 9 vaches sur les 130 sont mortes de faim malgré les aliments donnés en complémentation. D'ailleurs cette année, même de petits troupeaux sont partis au Bénin à cause des difficultés.

Toutes ces années, jusqu'en 2006, il est allé à Kotchari (30 km au sud environ) pour la vaine pâture, en saison froide, pendant 2 mois. Là-bas il recherche des tiges de céréales car il n'y a pas d'herbe en dehors des champs. Puis il revenait au village pour finir la saison froide et repartait en début ou en milieu de saison chaude. Depuis 2 ans, il n'est pas parti à Kotchari pour la vaine pâture car il a récolté tard ici (s'il arrive trop tard à Kotchari, il n'y aura plus rien, tout aura été consommé par les autres troupeaux) et, à cause du coton qui a beaucoup augmenté, les risques de dégâts sont devenus trop forts (la récolte du coton est très étalée et dure longtemps après la fin de celle des céréales). De plus, à cause des traitements pesticides, les vaches risquent de s'empoisonner.

Sambo et son frère partent avec les bergers engagés par la famille, ainsi qu'avec les bergers d'une autre famille du village, dont le troupeau atteint plus de 100 têtes.

Avant lui, c'était ses 2 frères qui conduisaient le troupeau. Ils s'arrêtaient à la rivière Tapoa, tout près d'ici. Ils étaient déjà allés en « grande transhumance » vers le Bénin mais ce n'était pas régulier comme lui par la suite. Son père allait aussi souvent dans le Parc, avant même 1984, mais « ce n'était pas un Parc » à cette époque. Je ne l'interroge pas plus sur cet historique lointain car il dit ne pas savoir exactement comment ça se passait. Les enquêtes collectives précédentes avaient fait ressortir que les éleveurs du village avaient l'habitude de partir vers le sud, dans le Parc ou non, au maximum jusqu'à Kombangu en saison chaude et revenaient en début de saison des pluies. « C'était la tradition de partir, alors qu'il y avait du fourrage ici à l'époque ». En 1984, année de la sécheresse sahélienne, certains sont allés plus loin, jusqu'au Bénin, et beaucoup de vaches sont mortes (de l'ordre de 20 % d'un troupeau), de maladie et non de famine.

La transhumance de ce troupeau est donc très irrégulière : les bergers ont alterné en saison chaude des transhumances très locales, de moyenne distance et de grande distance au-delà des frontières, au gré des ressources locales et lointaines, des risques d'amendes dans le Parc, du courage du berger. Les déplacements de vaine pâture sont plus réguliers mais sont en train

d'être supprimés en raison de l'augmentation des surfaces cultivées, qui avaient jusque là relativement épargné la région jusqu'à l'expansion récente et rapide du coton. Le troupeau fréquente le Parc irrégulièrement jusqu'à aujourd'hui, mais loin du village qui en est pourtant voisin, dans des zones où il est moins surveillé par les forestiers, et malgré des amendes qui n'ont pas été dissuasives.

II. 2. Le calendrier pastoral

Pour comprendre les transhumances dont parlent les bergers, il est important de les situer dans le temps, en fonction des saisons. Le calendrier pastoral (Figure 20, p. 273) ne se superpose pas aux saisons climatiques. Il est plutôt déterminé par la superposition de différentes contraintes pastorales que j'ai identifiées. Ces saisons pastorales suivent le gradient climatique nord-sud, qui influe sur tous les paramètres mais de façon différenciée. La tendance générale est un allongement vers le sud de la saison des pluies, surtout par une plus grande précocité. La libération des champs⁴⁴ est plus tardive au sud. La date se décale de façon progressive pour les champs de céréales puis se décale de 2 mois en zone cotonnière car la longueur du cycle du coton allonge considérablement la période qui comporte des risques de dégâts aux cultures.

Les saisons pastorales ainsi définies sont plus nombreuses que les saisons nommées en *fulfulde* et qui servent à désigner plusieurs types de transhumances (cf. paragraphe III. 1 Le vocabulaire peul de la mobilité, p. 307). Mais les Peuls utilisent des mots qui désignent les intersaisons et correspondent à des saisons pastorales. C'est le cas par exemple du « plein hivernage », la saison où les pluies sont régulières et les fourrages abondants partout, saison qui permet aux éleveurs de sortir du Parc.

⁴⁴ La libération des champs est la date (officielle au Niger, déterminée au niveau communal) où les pasteurs peuvent commencer la vaine pâture. Elle correspond à la récolte des derniers champs : elle est plus tardive au sud en raison de récoltes plus étalées dans le temps

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Saisons climatiques	sèche froide			sèche chaude		pluies = hivernage			sèche humide			sèche froide
Pluies régulières												
Contraintes pastorales												
Céréales, niébé												
Coton												
Fourrage herbacé vert												
Jachères et résidus de récolte												
Mares temporaires												
Mares semi-permanentes												
Saisons pastorales	sèche froide			sèche chaude		début hivernage		plein hivernage	fin hivernage	pré-récolte	vaine pâture	

Figure 20. Calendrier des saisons pastorales.

II. 3. Les acteurs de la mobilité

L'objectif de cette partie est d'identifier les personnes qui pratiquent ou influencent la mobilité aux différents niveaux sociaux : ethnie, lignage, famille etc. J'examine aussi à chaque niveau s'il existe des différences entre acteurs dans les pratiques de mobilité et si je peux en comprendre les facteurs. Ainsi, certaines catégories d'acteurs ont pu par la suite être l'objet d'une attention particulière dans les enquêtes sur les formes de mobilité.

II.3.1. Dans le Parc du W : les éleveurs peuls

L'ensemble des personnes interrogées désigne les éleveurs peuls comme étant les éleveurs entrant dans le Parc. Les agents du Parc en particulier n'y ont vu ou arrêté que des Peuls.

Cela s'explique par plusieurs raisons. D'une part, les grands troupeaux bovins susceptibles de partir en transhumance appartiennent en majorité à des Peuls. D'autre part, si le troupeau appartient à une personne d'un autre groupe, il est presque toujours confié à un berger peul pour les grandes transhumances. Dans la zone d'étude pourtant, d'autres éleveurs conduisent leurs troupeaux bovins au pâturage : des Touaregs, des Songhay, des Gourmantchés. Les Touaregs de la zone ne sont pas éleveurs de bovins, surtout de caprins. Quand ils possèdent un grand troupeau de bovins, même eux le confient à des bergers Peuls. Quant aux autres, ils pratiquent rarement une vraie transhumance. Au cours de mes enquêtes, lorsqu'on a évoqué ou que j'ai rencontré des éleveurs non peuls conduisant eux-mêmes leurs troupeaux, il s'agissait de déplacements de courte distance. Seuls les Peuls revendiquent l'investissement personnel nécessaire pour faire de longs déplacements, et a fortiori supporter l'inconfort d'une transhumance dans des lieux sauvages et prendre les risques encourus dans les aires protégées. Au cours d'une enquête par exemple, un éleveur peul burkinabé m'a dit que les Gourmantchés « sont plus forts » que les Peuls car ils sont moins exigeants pour l'alimentation, se nourrissant plus facilement de feuilles trouvées en brousse et donc étant moins dépendants des céréales, mais qu'ils « supportent moins bien la soif et l'isolement » que l'on endure dans le Parc. Il évoque en riant un jeune Gourmantché qui l'accompagne en transhumance régulièrement, mais qui est parti du Parc après seulement quelques jours.

Cette spécificité peule de la mobilité, alors que les systèmes de production sont assez proches parfois de ceux des autres éleveurs de bovins, laisse supposer l'existence de facteurs culturels importants dans les choix des formes de mobilité, dans lesquels l'investissement personnel et la prise de risque en faveur du troupeau sont favorisés.

II.3.2. Les différents groupes peuls

II.3.2.1. Un lien entre les pratiques pastorales et les groupes peuls ?

Plusieurs raisons m'ont conduit à m'interroger sur les distinctions entre les différents groupes peuls. Plusieurs auteurs ont souligné que certains groupes auraient des pratiques

pastorales spécifiques, qu'il serait bien sûr utile d'identifier pour comprendre la diversité des pratiques autour du Parc du W. Ainsi, Dupire évoque les spécificités pastorales des Peuls Wodaa'be, et les pratiques agropastorales propres à d'autres groupes du sud-ouest du Niger (Dupire, 1972). J'ai souvent rencontré l'idée selon laquelle chaque groupe serait lié systématiquement à une race bovine particulière, qu'il défendrait farouchement pour la transmettre en héritage (rumeur avancée par exemple par (Beïdi, 1993), mais rapportée pour être battue en brèche par (Boutrais, 2007b)). Enfin, au sud-ouest du Niger, certains groupes seraient plus particulièrement nomades : les *Gawoobe*, les *Djelgobe*... J'ai donc recherché de telles spécificités auprès de mes informateurs au cours des enquêtes exploratoires mais aussi au cours des enquêtes suivantes en demandant toujours à quel groupe se rattachait la personne enquêtée, dans l'espoir de mettre en évidence des corrélations entre identité et pratiques.

Une autre raison de s'intéresser aux différents groupes découle d'une hypothèse : un éleveur pourrait choisir une destination de transhumance en raison de liens particuliers noués avec les populations de la zone d'accueil. Or, si ces liens peuvent être individuels, ils pourraient être également collectifs, en raison d'anciennes alliances (politiques, guerrières, matrimoniales...) entre groupes, à l'exemple des cousinages à plaisanterie, qui relie en Afrique de l'ouest des ethnies par des liens bien particuliers (dans notre zone, les Peuls aux Kanouri et aux Maouri, les Songhaï aux Touaregs etc.).

II.3.2.2. Origine des Peuls de la zone d'étude

La plupart des Peuls de la zone d'étude sont venus du Mali par vagues successives depuis plusieurs siècles (Benoît, 1998d ; Santoir, 1998). Le groupe installé le plus récemment serait celui de Gueladjo, en 1834. Ils sont loin de constituer un groupe social homogène : certains étaient des descendants de serviteurs des Gourmantchés, d'autres des marabouts ou des lettrés musulmans, de simples éleveurs isolés... Les chefferies peules du Niger étaient elles constituées de groupes de guerriers qui se sont imposés aux populations locales au début du 20^{ème} siècle. L'importance du bétail était donc très différente selon les groupes.

D'après mes enquêtes, les Peuls du nord Bénin ont plusieurs origines également : certains viennent du Mali aussi via le Burkina Faso ; d'autres viennent du Nigéria, probablement du Sokoto. D'autres enfin, ceux de Malanville et Karimama, viennent du Niger. Beaucoup sont installés depuis le 19^{ème} siècle, notamment les familles des chefs. Des migrants récents sont venus du Niger depuis les sécheresses.

Enfin, les Peuls de l'est de la zone d'étude que j'ai rencontrés (département de Dogon Doutchi) disent venir eux aussi en majorité du Sokoto, au début du 20^{ème} siècle.

II.3.2.3. Définir les groupes : complexité de la notion d'identité

On sait que la définition de l'identité est un exercice périlleux, qui se heurte vite à des limites floues entre groupes ou à des définitions variables, qu'elles soient ethniques, claniques,

sociales, culturelles, politiques... Toute catégorisation relève d'une démarche plus ou moins arbitraire, reflétant en grande partie la vision d'un observateur qui considère, de sa position particulière et à une époque donnée, que telle distinction est plus pertinente ou plus « naturelle » qu'une autre ((Olivier de Sardan, 2000), (Breton, 1987)). Je vais m'attacher à montrer les groupes les plus couramment désignés par mes interlocuteurs, en soulignant les différents points de vue.

II.3.2.4. Les Peuls et les autres

Les Peuls font eux-mêmes une distinction très forte entre les Peuls (les *Ful'be*, sing. *Pullo*) et les non-Peuls qu'ils appellent *Haa'be*, sing. *Kaa'do*, aussi appelés *balle'be*, les noirs⁴⁵). Du Sénégal au Soudan, l'identité peule serait définie selon Sow autour de 4 éléments culturels, l'un ou l'autre étant prédominant selon les différents groupes : la langue, nommée en français *pular* ou *fulfulde* ; la vache et le mode de vie pastoral ; l'islam, qui aurait entraîné la sédentarisation ; le territoire et le pouvoir politique de certains groupes guerriers (Sow S. A., 2003a). Dupire évoque l'unité de l'identité peule qu'ils définissent par une race, des fondements culturels et la conscience d'une origine commune. Mais elle tempère cette idée en parlant de « continuité culturelle » qui se manifeste dans les dialectes, dans des blocs culturels distincts, la place de l'islam et des genres de vie faisant une place variable à la mobilité (Dupire, 1980). Mais dans notre zone d'étude, la diversité est assurément minime, et leur unité plus facile à définir qu'à l'échelle de leur immense zone de répartition.

Les Peuls s'attribuent des traits physiques différents de ceux des Noirs qui les entourent. Ils s'identifient également à un code moral codifié, appelé la *pulaaku*, qu'on traduit parfois par « voie peule », centré autour de quatre vertus cardinales (les traductions en français du nom de ces vertus sont variées : pudeur ou retenue ; intelligence, bon sens, ou ouverture d'esprit ; maîtrise de soi ou patience ; générosité ou courage...), et de comportements à respecter (vis-à-vis des autres Peuls, des bovins, des épouses, des captifs...) sous peine de sanctions sous forme d'une mise au ban de la communauté.

L'identité peule est préservée car les intermariages avec d'autres ethnies sont rares, même s'ils ont toujours existé chez les familles aristocratiques désireuses de nouer des alliances, et s'ils sont plus courants dans les villes (Bellot, 1980).

Une personne se désigne en général aisément comme peule, et l'identité peule semble être dans la majorité des cas facile à définir. Pourtant des groupes particuliers peuvent être difficiles à classer, apparentés aux Peuls, ayant des traits communs avec eux, mais aussi des spécificités, qui selon les interlocuteurs, les font désigner comme peuls ou non.

⁴⁵ Les Peuls se désignent plutôt comme étant les « rouges ». Ils parlent aussi des *Ranee'be*, les blancs, pour désigner les Arabes, les Touaregs, les Maures etc. Les Européens, Américains etc. sont appelés encore autrement : *nasraajo*, pl. *nasaranko'en* ou *tuubaako*, pl. *tuubaakoo'be*

Les anciens captifs (*cf. partie sur les classes sociales pour plus de détails sur leur statut et leurs activités, p. 279*), issus d'autres ethnies (Zarma et Gourmantchés principalement dans la région), qui ont le *fulfulde* comme langue maternelle, peuvent parfois se désigner comme peuls, s'ils ne sont pas en présence de « vrais Peuls », qui eux les distinguent radicalement. Certains anciens captifs au contraire revendiquent aujourd'hui leur identité originelle, et se gardent bien dans ce cas de faire référence à leur statut. Nous verrons plus loin leur comportement pastoral.

Trois autres groupes semblent plutôt être nés d'anciennes alliances matrimoniales avec des groupes locaux. Ce qui compte pour nous est qu'ils ont maintenu une activité pastorale vivante, avec parfois des transhumances lointaines identiques à celles des Peuls. Citons en premier les *Fulmangani*, qui parlent le *fulfulde* et qui vivent dans la région de Tamou à Botou. Ils sont identifiés comme un groupe distinct depuis le 18^{ème} siècle (Benoît, 1998d). La chefferie est issue d'une alliance (ou d'une soumission selon certains informateurs peuls) entre un clan peul Bari, auquel se rattache encore aujourd'hui l'aristocratie du groupe, et des princesses Gourmantché, mais, comme ailleurs, la composition du groupe peut être décomposée en statuts et origines divers : Peuls d'autres clans, captifs, personnes assimilées mais venues d'autres groupes.... Viennent ensuite les *Kurtey*, qui vivent le long du fleuve de part et d'autre de Niamey. Probablement issus d'alliances avec les Songhaï, ils parlent Zarma et ont gardé des compétences sur le plan du bétail mais aussi des « pouvoirs » d'origine magiques conférant la maîtrise du fleuve. Reconnaisables en théorie à une scarification en forme de *plus* sur les joues, leur homogénéité ne résiste probablement pas plus que précédemment à l'analyse fine, car certains Peuls sont aussi porteurs de ce signe. Les intermariages avec les autres groupes peuls semblent aisés, ce qui brouille encore la « pureté » des lignages. Enfin, viennent les *Silloube*, bien moins nombreux, issus d'une ancienne alliance avec des *Sarakolle* (groupe disséminé dans toute l'Afrique de l'ouest) (Benoît, 1998d)). Ce dernier groupe est parfois présenté comme une classe sociale et non comme un groupe, car on les retrouve associés à la plupart des grandes chefferies de la région.

II.3.2.5. Les différents groupes peuls

Mais l'ensemble peul n'est lui-même pas homogène. L'identité des groupes qui le composent est tout aussi floue, et toute tentative de création de sous-groupes figés et disjoints rencontre des limites.

On peut décider de distinguer les groupes selon **la langue** parlée, comme c'est le choix des statistiques ethniques au Niger et au Bénin. La langue peule est appelée *puular*, dans l'ouest de l'aire de répartition peule, jusqu'à Nioro au Mali ; et, sur une plus grande aire de répartition, le *fulfulde* à l'est. L'intercompréhension entre ces deux variantes dialectales n'est pas facile, mais tous se désignent quand même comme peuls, ce qui montre qu'il existe en dehors de la langue d'autres fondements à l'identité peule. Dans notre zone, et dans les trois pays, seul le *fulfulde*

est employé. Mais des variantes, permettant cette fois une intercompréhension immédiate, sont utilisées. Plusieurs classifications linguistiques existent (Sow S. A., 2004) mais dans notre région d'étude, il existe deux variantes principale séparées à peu près au niveau du département de Dosso au Niger : celle de l'ouest, le *fulfulde gorgaare* (*fulfulde* de l'ouest), influencé par la langue songhaï et celle de l'est, le *fulfulde haoussa*, qui emprunte beaucoup à la langue haoussa. Cette divergence dialectale se superpose à des origines distinctes comme nous l'avons vu (Nigéria à l'est, Mali à l'ouest) et à des différences dans les institutions, nous y reviendrons (cf. partie II.3.5. *Les institutions peules*, p. 296). À un niveau inférieur, à l'intérieur même de ces variantes, les locuteurs reconnaissent d'autres différences entre les différents groupes, moins importantes, limitées à certains mots (Sow S. A., 2003b).

Après la langue, on peut aussi tenter de délimiter des groupes en utilisant **les noms sociaux**, c'est à dire utilisés par les Peuls eux-mêmes, en cherchant à identifier la nature des distinctions. Ces noms ne peuvent servir non plus à délimiter des groupes bien définis. En effet, ils peuvent faire référence à de nombreux facteurs (Sow S., 2001) : le clan ou le lignage (*Sonde'be*, *Jalo'be*, *Moodibaa'be...*), l'origine géographique (*Toro'be*, *Fitto'be*, *Bittinko'be...*), la région de vie actuelle (*Dallo'be*, les Peuls du Dallol ; *Bargu'be*, les Peuls du Borgou...), le nom d'un ancêtre (*Bii Hamma'en*), une race de vache (*Bororo'be*, *Jallinko'be...*), une activité originelle (*Feroo'be*, les migrants ; *Moodibaa'be*, les lettrés...). Ces identités peuvent donc se superposer, s'emboîter les unes dans les autres selon l'échelle désignée par la région (les *Toro'be* font partis des *Gurma'be*, les Peuls du Gourma), et les termes changent selon qu'on se nomme soi-même ou qu'on nomme les autres (les *Wodaa'be* sont souvent appelés les *Bororo'be*). En français, les auteurs utilisent selon les cas les termes de tribu, clan, lignage, famille, pour distinguer les groupes unis par un lien du sang mais les Peuls utilisent un seul terme, *lenyol*, évoquant un lien autour du lait maternel, qui s'oppose, à propos d'identité, aux liens liés au *leydi*, le pays, la région géographique.

Dans la zone, les informateurs peuls ont cité spontanément un groupe peul qui se distinguerait fortement des autres. Il s'agit des **Peuls Wodaa'be**⁴⁶, qui vivent principalement au nord et à l'est du Niger. Type du pasteur nomade, groupe d'origine de la race bororo, pasteurs aux compétences reconnues par les autres groupes, ils se caractérisent par certains traits culturels (dont certains peuvent être partagés avec d'autres groupes), tels que le « vol des femmes », leurs cérémonies et leurs danses (notamment le *gerewol*) lors du rassemblement annuel, le pantalon de cuir, le port des cheveux longs pour les hommes etc. Mais ils se

⁴⁶ Fréquemment appelés en français « Bororo », par des Peuls comme par des non-Peuls. Mais eux-mêmes se nomment Wodaa'be. Pour eux, la racine *bororo* désigne soit une race de vache, soit un groupe peul, proche mais distinct des Wodaa'be. Mais la confusion n'existe qu'en français puisqu'en fulfulde, on distingue les *bororo'be*, le groupe, des *bororoji*, la race de vache.

distinguent historiquement surtout par leur refus de l'islam, alors que les autres groupes peuls ont été les premiers convertis et même souvent les vecteurs en Afrique de l'ouest.

A l'est du Niger, d'autres distinctions sont courantes (traduites en français par Peuls blancs, Peuls rouges...) mais n'existent pas dans notre zone d'étude.

Les **Peuls du Borgou** quand on les interroge commencent par dire qu'il n'y a pas de groupes distincts au nord Bénin, puis ils désignent plusieurs groupes par un nom tiré de leur région de vie actuelle : *Bargu'be*, *Somba'be* etc. Ils se différencient enfin nettement des Peuls de Karimama et Malanville, les *Dendi'be* ou les *Dendiboro'be*⁴⁷ qui seraient plus proches de ceux du Niger. Une différence importante serait que les Peuls du Borgou pratiquent le « vol des femmes », comme les *Wodaa'be*. La société peule du Borgou semble moins structurée que celles du Niger et du Burkina Faso : les chefs seraient moins forts, l'identité des groupes moins définie, la *pulaaku* moins présente, la transhumance plus individuelle, les familles élargies plus rares (*Bierschenk, 1995*) etc.

En conclusion, pour ma recherche, plusieurs distinctions entre les groupes de notre zone pourraient être conservées en mémoire afin de mieux comprendre la mobilité des troupeaux. Il ne s'agit pas de clivages organiques figés, mais des tendances régionales apparemment dues à l'histoire des groupes de migration.

Selon les informateurs peuls, certains groupes, les Gawoo'be et les Djelgo'be, se distinguent bel et bien par leurs pratiques pastorales, car ils sont plus fréquemment nomades que les autres. Mais comme nous le verrons plus loin, je ne les ai quasiment pas rencontrés (1 seul Djelgo'be mais pas de Gawoo'be). En effet, ils fréquentent plutôt des régions situées plus au Nord par rapport à notre zone d'étude.

Suite à mes enquêtes, je propose aussi de distinguer, deux ensembles selon certaines de leurs caractéristiques qui pourraient être liées à leurs pratiques de mobilité : le premier regrouperait les Peuls du Burkina Faso, de l'ouest du Niger (à l'ouest du département de Dosso), des deux communes les plus au Nord du Bénin, Karimama et Malanville ; le second serait composé des Peuls de l'est du Niger (à partir du département de Dosso) et du reste du Bénin (Borgou et Atakora). Ils sont bien différenciés par la langue, deux variantes du *fulfulde*, certaines institutions (notamment, l'existence des chefs de transhumance, comme nous le verrons plus loin), les liens sociaux au-delà des frontières car ceux du deuxième groupe ont subi fortement l'influence du Nigéria.

II.3.3. Les classes sociales chez les Peuls

Après avoir cherché à identifier les acteurs de la mobilité au sein du groupe ethnique peul, puis des sous-groupes qui le composent, descendons encore d'un niveau et tentons de voir s'il

⁴⁷ Les Dendi sont un groupe d'origine Zarma émigré du Niger vers le Nord Bénin, dans la région du fleuve qu'on appelle maintenant le Dendi, parlant une variante du Zarma.

existe encore des distinctions entre acteurs, à l'intérieur d'un groupe peut donné, qui pourraient jouer sur le fait pastoral. Une fois de plus, nous allons voir que la société peule n'est pas homogène, et il est utile pour nous d'identifier le rôle de chacune de ses composantes en matière de conduite des troupeaux.

Une hiérarchie est active entre membres des différentes « classes d'âge » (Oumarou, 2004), qui sont en fait définies à la fois par l'âge et par le statut familial (enfants, adultes non mariés, adultes mariés, « vieux » ayant des enfants mariés). Les membres d'une même classe d'âge se considèrent comme des égaux, même si un écart d'âge les sépare. Mais je ne détaillerai pas cette organisation qui n'a apparemment pas de lien avec les pratiques pastorales. Signalons seulement que l'appartenance à une classe d'âge est un des liens qui peuvent structurer les relations entre personnes, au même titre que d'avoir été circoncis en même temps, ou d'avoir conduit des troupeaux en transhumance ensemble.

Le plus important pour nous est que la société peule est hiérarchisée (certains informateurs la qualifient de féodale pour cette raison) : dans sa propre génération par exemple, chaque individu est le supérieur de ses frères, sœurs, cousin etc. et il en est de même entre lignages (Dupire, 1970). La société est segmentée en « classes » ou « castes », sur un modèle commun à de nombreuses sociétés en Afrique de l'Ouest. La position dans une classe se transmet des parents aux enfants. Les intermariages sont interdits, encore aujourd'hui, sauf dans de rares cas. Je vais maintenant décrire chaque classe avant de conclure par l'implication de l'existence des ces classes dans la conduite actuelle des troupeaux. Dupire a montré qu'il existe des nuances selon les groupes peuls dans les distinctions qu'ils font entre classes (Dupire, 1970). Les données présentées sont valables pour les Peuls burkinabé et nigériens de la zone d'étude, dont faisaient partie mes informateurs et mes sources bibliographiques.

II.3.3.1. Les hommes libres

Au sommet de la hiérarchie figurent ce qu'on peut traduire par « hommes libres », les *rim'be*, sing. *dimo*. Le terme est parfois traduit plutôt par « nobles », terme français qui semblerait pourtant devoir être réservé aux membres des familles « aristocratiques » d'où sont issus les chefs et les guerriers. La confusion vient peut-être du fait qu'ils « *prétendent tous descendre des guerriers ou des grands marabouts* » selon (Beïdi, 1993). Pour certains informateurs, les membres de cette classe seraient les seuls « vrais Peuls », c'est-à-dire les seuls pouvant se faire appeler *Ful'be* (sing. *Pullo*), alors que pour d'autres, les *jawam'be* et les *sillou'be* (voir ci-dessous) sont aussi des *Ful'be*.

Ce sont les *rim'be* qui ont la prérogative de conduire les bovins au pâturage. Cette activité est une des rares activités valorisées, avec la guerre et l'étude du Coran et s'opposent à celles qui, bien que très répandues, ne sont pas considérées comme les activités des vrais Peuls, le commerce ou l'agriculture.

II.3.3.2. Les captifs

Par opposition aux « hommes libres », viennent ensuite les *captifs*. Ce terme est plus souvent employé en français que celui d'esclaves, peut-être pour éviter un amalgame trop rapide avec les esclaves grecs ou romains de l'antiquité ou ceux des européens, alors que ces notions recouvrent des conditions très différentes. Par la suite, j'écrirai le mot *captif* en italique pour désigner les membres actuels de cette classe, sans jugement de valeur bien sûr, et sans que le mot signifie aujourd'hui un asservissement réel, l'esclavage ayant été officiellement aboli dans les trois États de notre zone d'étude.

Historiquement, les captifs perdaient leur liberté en étant capturés à la guerre, et étaient donc des représentants des autres groupes ethniques de la région (Zarma, Gourmantchés etc.) qui avaient eux aussi leurs propres captifs. Les Peuls faisaient la distinction entre les captifs récents, appelés *macu'be* sing. *macudo* qui pouvaient être vendus comme un bien mobilier, et les captifs « de case », *rimay'be*, sing. *dimajo*, « possédés » par une famille depuis longtemps (plusieurs générations). Ces derniers étaient attachés à une famille par des liens forts, et les maîtres ne pouvaient plus les vendre sans déchoir. Le terme *macu'be* peut aussi être employé au sens large pour désigner les captifs, et selon le contexte peut être aussi synonyme de *balle'be*, sing. *ballejo*, qui signifie les Noirs, d'où sont issus les captifs. Contrairement aux autres sociétés comme celle des Touaregs ou des Maures, les captifs peuls avaient des biens en propre, en particulier leur maison, et ils n'avaient pas à rendre compte de leurs activités économiques à leur maître. Le code islamique a rendu possible le concubinage des maîtres avec leurs captives, fréquent pour les aristocrates dont les enfants entraient de ce fait dans la noblesse. A l'inverse, le mariage des captifs avec des femmes peules était (et reste toujours) prohibé (Sow S. A., 2003a).

Liée à la guerre ou à la richesse, la possession des captifs était réservée à une élite, sédentaire et même urbaine car les Peuls nomades ou les groupes isolés venus s'installer dans la région en possédaient moins, même si cela dépendait des groupes et des époques. La proportion de *captifs* était très varié selon les groupes migrants, ce qui a pour conséquence actuelle la plus ou moins grande proportion de la classe des *captifs* selon les régions : en 1980, ils constituaient 49 % des Peuls du canton de Gueladjo au Niger (peuplé par un groupe guerrier), contre seulement 14 % à Say et 8 % à Torodi (Bellot, 1980). Au Burkina Faso, dans notre zone d'étude, où les Peuls ont toujours été minoritaires, sans n'être jamais des conquérants comme au Niger, les *captifs* semblent encore plus rares, et au cours de mes enquêtes, les Peuls interrogés ont été incapables de me dire où je pourrais en rencontrer.

Au Bénin, les *captifs* Peuls sont inclus dans le groupe des Gando, en général présenté comme une composante de la société peule malgré le fait qu'il comprenne également d'anciens esclaves et des exclus de la société bariba, le groupe dominant au Nord Bénin (Hardung, 1997). Parlant *fulfulde*, partageant certains traits culturels propres aux Peuls (la flagellation rituelle, l'alimentation à base de lait, le pastoralisme...), ils se sont pourtant constitués en un groupe à

part, à la différence des captifs des autres pays, ce qui n'empêche pas le groupe d'être traversé de tensions identitaires importantes. A l'étranger ignorant des sociétés locales, ils ne se présentent d'ailleurs pas spontanément comme Peuls et encore moins comme d'anciens captifs.

Les *captifs* étaient intégrés dans la société peule, dont ils parlaient la langue. Ils étaient soit des domestiques vivant avec leurs maîtres soit, et surtout, des ouvriers agricoles, vivant dans des quartiers séparés. En aucun cas, les *captifs* ne pouvaient être chargés de la conduite des bovins, activité des *hommes libres* par excellence.

L'esclavage a été aboli officiellement dès la colonisation (premières années du 20^{ème} siècle) mais la libération des captifs aurait été effective seulement en 1946. En général, ils sont restés avec leurs anciens maîtres, demeurant dépendants sous de multiples aspects (affectifs, hiérarchiques, économiques...) mais en particulier pour la terre (Bellot, 1980), qui leur était prêtée contre une redevance symbolique. Ce lien encore souvent vivant les prive d'une réelle indépendance. Pourtant parfois, certains sont partis pour fonder de nouveaux villages. Bien sûr, cette libération a profondément affaibli la situation des anciens maîtres et bouleversé leurs systèmes de production en les privant de la main d'œuvre qui cultivait leurs terres.

II.3.3.3. Les artisans

C'est parfois à cette catégorie qu'est réservé le terme de « caste », alors qu'il peut aussi être utilisé pour désigner toutes les classes que je décris. Tous les travailleurs manuels (forgerons, menuisiers, cordonniers etc. mais aussi les griots) appartiennent à cette catégorie, que certains appellent *gargasa'be*, sing. *gargasajo*, alors que certains réservent ce mot pour désigner une activité particulière. Mes informateurs ne sont pas unanimes car certains assimilent les artisans à des captifs, d'autres non. Certains les en différencient nettement, disant qu'ils sont seulement liés aux Peuls par des relations de clientélisme et qu'à la différence des anciens captifs, ils ne pouvaient être vendus et que certains possédaient eux-mêmes des captifs. Ils pouvaient posséder, voire peut-être conduire des bovins. Mais le mariage entre les « gens de caste » et les Peuls était assez rare (Sow S. A., 2003a).

II.3.3.4. Les autres classes

D'autres classes, moins nombreuses d'après mes informateurs, existent en plus des trois précédentes. Selon mes informateurs, ces deux classes feraient partie ou non des « vrais Peuls », et leur appartenance aux *Ful'be* est donc ambiguë. Pour certains, les *jawam'be* seraient des Noirs, et ne peuvent donc être des « vrais Peuls », alors que les *sillou'be* auraient le même teint que les Peuls et qu'on ne peut pas les différencier.

Les *Jawam'be*, sing. *jawando* sont les « maîtres du verbe », commerçants ou lettrés. Ils faisaient aussi partie des cours des nobles, en tant que conseillers. Beïdi écrit quant à lui, mais il est isolé dans ce cas, qu'il s'agirait des enfants d'une union entre un homme libre et une femme

captive (Beïdi, 1993). J'ai visité plusieurs villages où les gens se désignent comme *jawam'be*. Dans l'un d'eux (dans le canton de Kollo), le *garso* m'a expliqué que le rôle des *Jawam'be* est de découper les animaux tués par les Gurma'be et les Sillou'be, qu'« ils sont comme des captifs, mais pas tout à fait ». Mais ils possèdent et conduisent les bovins comme les autres peuls, comme l'ont montré les enquêtes.

Les *sillou'be*, sing. *tchillo* forment quant à eux les proches collaborateurs des chefs : chambellans, courtisans. Ils ne sont pas éleveurs.

II.3.3.5. Un pastoralisme de classe ?

Aujourd'hui encore cette distinction de classe est très présente dans les relations sociales. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre à la société peule, car elle existe à l'identique chez les Zarma (Olivier de Sardan, 2003b), les Touaregs, les Haoussa etc. La problématique de l'esclavage est d'ailleurs encore très vive au Niger, où la survivance de certaines pratiques a donné lieu récemment à un procès retentissant dans le pays (NouvelObs.com, 2008). Si ce fait peut paraître discret, c'est qu'il est délicat et difficile à aborder devant un étranger comme je l'ai été au cours de mes enquêtes.

Pourtant la position de chacun au sein de cette hiérarchie a des conséquences sur ses activités et ses relations avec les autres classes. Les Peuls disent qu'il est immédiat pour eux d'identifier une personne inconnue comme un captif, à son comportement et surtout à ses traits physiques.

Pour ma recherche, ce sont les pratiques pastorales spécifiques des différentes classes qui pourraient être importantes à comprendre. Depuis leur émancipation, les *captifs* possèdent des troupeaux qui peuvent être équivalents à ceux des Peuls. D'après les Peuls interrogés, les *captifs* sont plus actifs économiquement et seraient ainsi devenus plus riches qu'eux grâce au commerce et à l'agriculture. C'est d'ailleurs cette absence de tabou économique qui les fait mépriser par les « vrais Peuls », les *rim'be*, qui se refusent à les voir comme des égaux (Boesen, 1997). Comme pour tous les habitants dans la région, les bovins sont pour eux le support d'épargne le plus fréquent si bien que quelques-uns sont devenus des éleveurs prospères. Certains Peuls reconnaissent que les *captifs* ont des compétences en élevage équivalentes à celles des Peuls même si, leurs systèmes d'activités étant différents, ils ne s'occupent pas « aussi bien » de leurs bêtes.

La différence essentielle, on l'a dit, réside dans le fait que seuls les « hommes libres » sont censés conduire les bovins. Certes les captifs conduisent eux-mêmes souvent leurs troupeaux au pâturage localement, mais il semble, et c'est ce qu'avancent tous les Peuls interrogés, qu'il s'agisse bien d'un frein à de vraies transhumances. En effet plusieurs fois, des Peuls ont reconnu, sur le ton de la plaisanterie, que s'ils rencontraient un *captif* en transhumance, ils se moqueraient de lui et l'embêteraient. Même si ces brimades restent verbales, elles montrent que les *captifs* ne pourraient attendre des autres bergers le soutien et la solidarité si

nécessaires pendant la transhumance. Les Peuls concluent donc en avouant qu'il serait vraiment difficile pour les *captifs* d'emmener leur troupeau en transhumance et qu'ils préfèrent par conséquent le confier à des « vrais Peuls », ce qui a été confirmé par un de mes informateurs privilégiés, lui-même de statut *captif*.

Souvent au cours des enquêtes, les Peuls rient avec une certaine aigreur d'une conséquence de cette situation, qui est le lien paradoxal de domination qu'ils peuvent avoir, en tant que berger salarié, avec leur employeur *captif*.

On voit donc l'importance que peut prendre cette division sociale sur la conduite des troupeaux. Les pratiques des *captifs* sont différentes, avec moins de transhumance ou seulement pour des troupeaux confiés à des « vrais Peuls ». Le statut de la personne enquêtée doit alors être connu pour interpréter les informations recueillies. Mais l'enquêteur est confronté au fait qu'il est difficile d'obtenir une information fiable sur ce sujet : parfois, un *captif* interrogé se présente comme d'une autre ethnie, celle d'origine de sa famille avant la captivité ; souvent, il se dit Peul, s'il n'est pas en présence de *rim'be* de son entourage. C'est alors le traducteur, Peul et « homme libre » lui-même, qui me permet d'en savoir plus : souvent, au moment où je demande le lignage de la personne, il intervient en riant et en s'étonnant que je n'aie pas vu que j'avais à faire à un *captif*, prenant la personne à témoin de ma méprise ; parfois, c'est après l'enquête qu'il me dit qu'il est certain du statut de la personne.

L'autre classe que j'ai souvent rencontrée est celle des *jawam'be*, qui constituent des villages entiers, et que j'ai rencontrés dans une dizaine de localités. Les enquêtes ont montré qu'ils conduisent les troupeaux, et partent en transhumance parfois lointaines. Selon un informateur, lui-même *jawam'be* ils auraient tendance à être « moins impliqués » que les « vrais Peuls » dans les soins au troupeau, ce qu'il laisse entendre en expliquant que la plupart d'entre eux prélèvent plus de lait lors de la traite, laissant moins de lait au veau. Il est ainsi probable également qu'ils prendraient moins de risque lors de la transhumance, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la fréquentation du Parc, mais seulement en terme de tendance statistique, car certains de ceux que j'ai interrogés sont déjà allés dans le Parc.

II.3.4. L'organisation du travail dans la famille

II.3.4.1. Des unités d'habitation, de consommation, de production multiples et enchâssées

Afin de comprendre l'organisation de la mobilité, je vais ici élargir le point de vue et décrire les différentes unités responsables des phénomènes économiques fondamentaux, en les décomposant, d'après Gastellu (Gastellu, 1980) en unités de résidence, de consommation, d'accumulation et de production. Je détaillerai plus cette dernière car la mobilité des troupeaux est un des actes techniques faisant partie de l'acte de production. Notre objectif principal est

d'identifier les centres de décision, qui sont multiples, et à chaque fois d'identifier leur domaine de compétence.

Une famille peut avoir des structures variées. On parle de famille nucléaire pour désigner un seul ménage, c'est-à-dire un homme marié à une ou plusieurs femmes, et leurs enfants non mariés. On parle de famille élargie pour désigner le groupe formé par un homme et ses épouses, parfois un ou plusieurs de ses frères et leurs épouses, avec leurs enfants, mariés et non mariés, les épouses de leurs enfants et leurs petits enfants. Une famille peut ainsi être formée par plusieurs ménages, appartenant à une, deux ou trois générations, vivant et travaillant ensemble. La famille élargie était la norme autrefois, mais elle se raréfie au profit d'une structure nucléaire, avec des grandes différences selon les groupes peuls et les régions. Il est par ailleurs assez fréquent qu'un ménage élève les enfants d'autres membres de la famille moins aisés, frères, sœurs ou cousins plus ou moins éloignés.

Le terme famille désigne donc une unité de résidence, au sein d'une concession regroupant plusieurs cases. Mais elle n'est pas une unité de consommation, qui se situe au niveau de chaque ménage.

L'unité de production, c'est-à-dire le groupe de personnes qui contribue à la création et à la fourniture des produits agricoles, est difficile à cerner, car elle varie pour chaque type de production et subit des variations dans le temps au gré des alliances entre membres d'une même famille nucléaire ou élargie, à l'intérieur ou débordant les limites de la concession.

En matière de production agricole, il existe des unités de production à l'intérieur de la famille car certains membres peuvent cultiver indépendamment de petits champs. Certains types d'élevage peuvent, comme l'agriculture, être dirigés par des unités de production internes à la famille : il s'agit des petits ateliers d'embouche bovine ou ovine et des volailles souvent mises en place par les femmes. Il s'agit alors d'un élevage « de case » qui relève donc du domaine réservé des femmes. Mais ces activités semblent plus prisées par les autres groupes que par les Peuls.

Il arrive fréquemment que des membres d'une même famille, souvent deux frères ou deux cousins⁴⁸, même s'ils ne vivent pas dans une même concession, s'associent pour la production à des niveaux divers. Il peut y avoir gestion commune des champs et du troupeau, gestion commune du troupeau seulement, ou encore du troupeau en transhumance seulement.

Dans les paragraphes suivants, nous allons examiner les modes de gestion et de prise de décision concernant le troupeau bovin, et spécifiquement pour toutes les pratiques liées à la mobilité, depuis l'alimentation, la vaccination jusqu'à la conduite du troupeau elle-même.

⁴⁸ Signalons que certains cousins germains (les enfants des frères du père et les enfants des sœurs de la mère) sont appelés frères et sœurs en fulfulde, et que c'est moi qui traduit ce lien familial par « cousin ». Pour certaines circonstances, il y a comme une équivalence entre les frères et entre les sœurs vis-à-vis de leurs enfants, mais pas systématiquement, notamment en matière d'héritage qui ne se transmet que par les parents biologiques.

II.3.4.2. La propriété du cheptel

La notion peule de propriété du bétail, comme plus généralement de celle des terres, est assez différente de nos habitudes occidentales. Le chef de famille qui apparaît comme le gestionnaire du troupeau n'est pas simplement propriétaire des animaux du troupeau familial : d'une part il ne s'agit pas d'un droit simple de propriété mais d'une superposition de droits ; d'autre part, le troupeau appartient à plusieurs propriétaires.

Bonfiglioli (Bonfiglioli, 1988) parle de copropriété mais le terme laisse penser qu'il y a un partage de droits symétriques sur les animaux. Corniaux (Corniaux et al., 2006) montre plus précisément, en s'intéressant aux droits attachés au lait, qu'il existe plusieurs droits d'usage attachés sur l'animal, droits superposés et incomplets pour chaque acteur : droit sur le lait, droits partiels de la femme et/ou des enfants, droit sur les veaux d'un animal etc. . La « propriété » se rapproche le plus du droit de vendre l'animal et de le transmettre par succession. Mais elle n'implique pas pour autant des droits complets sur l'animal et ses produits. Ainsi, une femme peut disposer du lait de ses propres vaches (celles dont elle a les droits de succession) mais aussi de celles de son mari ; en revanche elle ne peut vendre une de ses vaches sans l'accord de son mari (signalé aussi par Oumarou (Oumarou, 2004)) ; enfin, à l'inverse, elle ne dispose pas du lait de ses vaches restées dans le troupeau de son père.

Les droits d'usage s'exerçant sur un animal dépendent de son origine (cf. Tableau 12, ci-dessous). Les bêtes peuvent ainsi être classées en plusieurs catégories, chacune portant un nom en *fulfulde*.

Catégorie ⁴⁹	Origine	Droits
alhalji	Animaux appartenant en propre à l'éleveur	Droits complets
puddirdi	Animaux reçus en dot pour le mariage d'une fille	Droits complets
soggaraji	Animaux alloués à la femme lors du mariage ; ils sont donnés par le père, et gardés par le mari jusqu'à un divorce éventuel	Droits exclusifs à la femme et à ses enfants
sukkamaji	Animaux des enfants, donnés par le père à leur naissance	Droits exclusifs aux enfants
habbanaji	Femelles prêtées par d'autres éleveurs	Lait et propriété des 2 ou 3 premiers veaux
<u>birnaanji</u>	Laitières prêtées temporairement	Lait

⁴⁹ D'après des enquêtes réalisées dans le département de Kollo au Niger. Les termes varient, et dans une moindre mesure les droits liés à chaque catégorie, d'un département à l'autre.

Catégorie ⁴⁹	Origine	Droits
futteji	Vaches données par l'homme à sa femme ou bien vaches mises « entre l'homme et sa femme ». Celui qui divorce doit les laisser à l'autre	Lait jusqu'au divorce
jeljele ou hokkamaji	Vaches données à un invité peul, qui peut la vendre comme il l'entend	Droits complets
kalifaaaji	Animaux gardés pour le compte d'étrangers, gardé toute l'année où seulement pour la transhumance ; appartenant à un Peul ou un non-Peul	Lait

Tableau 12. Les catégories d'animaux selon le régime de propriété.

Mais toutes les catégories n'existent pas partout et les noms utilisés sont variables d'une région à l'autre. Les types de droits et obligations s'attachant à certaines catégories peuvent être variables dans le détail selon les régions : c'est le cas par exemple pour les animaux donnés au moment d'un mariage, par le mari en paiement d'une dot ou bien par le père, car ils peuvent, suite à un divorce, aller aux enfants, à la femme ou être partagés entre le mari et la femme.

Le troupeau sous la responsabilité d'un chef de famille contient des animaux appartenant à plusieurs propriétaires. Sa femme d'abord possède des animaux donnés par son père à sa naissance, par son père et/ou son mari au moment du mariage, d'animaux éventuellement hérités de ses parents décédés, et enfin d'animaux achetés ou donnés par d'autres personnes. La femme possède en général moins de bêtes que son mari, car les femmes sont toujours désavantagées lors des dons à la naissance ou des héritages. Mais le contraire peut arriver et c'est même quasiment la règle chez les *Gawoobe* comme cela a été signalé par Marie (Marie, 1985). Les enfants du chef de famille ensuite possèdent des animaux qu'il leur a donné à la naissance, avec une faveur à l'aîné, jusqu'à ce qu'ils quittent la concession familiale.

Une autre catégorie très importante pour les Peuls est formée par les vaches *habanaaye*, des génisses prêtées pour plusieurs années et dont le bénéficiaire pourra conserver les 2 ou 3 premiers veaux. Cette pratique est emblématique des pratiques de solidarité entre Peuls qui leur permettent de reconstituer un troupeau après de fortes pertes. Ces prêts sont très fréquents, en remerciement de services rendus, en rétribution d'un travail (en faveur d'un berger par exemple), pour aider un ami dans le besoin, ou comme cadeau destiné à un chef, par exemple un *rugga* lors de son intronisation. Un chef de village par exemple, après de lourdes pertes, est assuré par ce biais de reconstituer rapidement son troupeau en raison des nombreux prêts qu'il recevra. La *pulaaku* exige qu'une *habanaaye* soit l'objet de soins particulièrement attentifs, passant même avant ses propres animaux. De mauvais traitements

ou simplement de la négligence peuvent entraîner l'éleveur irrespectueux devant le tribunal de la voie peule. Un berger peut être conduit à prendre de grands risques pour défendre une *habanaaye* attaquée par un lion dans le Parc.

II.3.4.3. Le confiage : des réalités multiples

Une autre catégorie d'animaux particulièrement importante pour nous est celle des animaux confiés au chef de famille. Confiés pour la durée de la transhumance ou à longueur d'année, ils peuvent avoir plusieurs origines. Corniaux définit ainsi le confiage contractuel, le confiage de précaution et le confiage solidaire (Corniaux et al., 2006).

Si les animaux confiés appartiennent à des parents ou des amis, il s'agit d'un service rendu, en général pour le temps de la transhumance seulement, le propriétaire n'ayant pas la main d'œuvre ou un troupeau trop petit pour l'envoyer en transhumance. Il s'agit ici du **confiage solidaire**, mécanisme de don/contre-don avec obligation morale de réciprocité, sous forme d'échanges de services ou de cadeaux.

S'il s'agit d'autres Peuls étrangers à la famille ou des non-Peuls, il s'agit du **confiage contractuel**, qui peut être rétribué de différentes manières : seulement par l'usufruit du lait (ou un partage avec le propriétaire), ce qui est un cas très fréquent quand le propriétaire est un Peul ; par des cadeaux, au bon vouloir du propriétaire (céréales, *habanaaye*, veaux...) ; en nature (un veau tous les 6 mois par exemple) ; ou enfin en numéraire, calculé par mois et par tête, ce qui est un cas fréquent quand le propriétaire est un citadin non Peul. Être un berger rétribué est dévalorisant pour un Peul (au moins pour un adulte car un jeune homme peut accepter cette tâche pour se constituer un troupeau) qui n'accepte cet emploi qu'en cas de nécessité, s'il ne possède que très peu d'animaux. Au cours des enquêtes, je n'apprenais qu'à la fin en général qu'un éleveur *conduisait les animaux d'autrui* (selon l'expression utilisée), et c'était avoué avec une certaine gêne. Mes informateurs *rugga* ou *garso* ont parfois refusé de me désigner des éleveurs bergers pour ne pas leur faire honte.

Je n'ai pas rencontré, ou pas identifié, la situation décrite par Corniaux du **confiage de précaution**, entre membres d'une même famille, stratégie de limitation des risques de perte de bétail face aux aléas. J'ai seulement entendu dire qu'il était avantageux que les différentes parties de leur troupeau, divisé et confié à plusieurs bergers, restent indépendants, pour diminuer les risques pendant la transhumance, notamment les risques sanitaires. Mais la division était présentée plutôt comme une obligation, la taille d'un troupeau gardé par un seul berger étant limitée, que comme une précaution.

Selon les personnes interrogées, certains désignent par un même mot tous les animaux confiés alors que d'autres font des distinctions : animaux confiés par des parents ou des amis (*dennaji* chez les Wodaa'be et *yowareeji* dans le département de Dogon Doutchi) ; animaux confiés contre rétribution par des Peuls ou des non-Peuls (*kalifaji* à Kollo) ; animaux confiés par des Peuls sans véritable salaire (*halfinaji* à Doumeiga) ; animaux confiés par des non-Peuls

(*nagge kado*, ce qui signifie littéralement « les vache d'un non Peul »). Dans tous les cas, les droits attachés aux animaux confiés sont les mêmes mais les modes de rétribution sont variables, plus ou moins dévalorisants. Un éleveur qui accepte un salaire est un éleveur qui ne possède rien et est entièrement dépendant de son employeur. Comme nous le verrons par la suite, l'origine des bêtes confiées peut avoir une grande importance dans la conduite du troupeau en transhumance, et notamment les prises de risques comme la fréquentation du Parc.

En ce qui concerne le confiage par des parents ou amis, tous les intermédiaires existent entre le service et l'emploi selon le lien unissant le propriétaire et le berger : frère, cousin germain, oncle, parent plus éloigné, ami plus ou moins proche... Les bergers présentent rarement le confiage comme un emploi, mais, dès que le lien dépasse celui du cousin germain, les enquêtes ont montré que le berger y cherchera à coup sûr un intérêt, sous forme de cadeaux ou plus fréquemment par l'usage du lait qui aurait pu être insuffisant sans cet apport de vaches laitières supplémentaires permettant de pourvoir aux besoins de la famille et du berger.

II.3.4.4. Modularité du troupeau

Le cheptel familial est en général géré comme un ensemble homogène, sous la responsabilité du chef de famille. Pourtant, pour un certain nombre d'actes techniques, chaque propriétaire est susceptible de traiter différemment ses propres animaux. Ainsi, dans une famille élargie chaque ménage peut gérer indépendamment l'alimentation complémentaire et les soins vétérinaires. A l'intérieur même de chaque ménage, il peut arriver que le propriétaire (par exemple un enfant ou une épouse) décide d'apporter un surplus d'aliment à telle ou telle bête, grâce à ses propres ressources.

Une partie seulement du troupeau part en transhumance, qui est appelée *koreji* en *fulfulde*. La partie sédentaire, appelée *curi* ou d'un mot dérivé du Zarma, *hawaruji*, est composée de quelques vaches laitières avec leurs veaux, gardée pour l'alimentation en lait de la famille et de quelques vaches jugées trop faibles pour voyager. Souvent les vaches gardées à la maison sont les vaches issues de la lignée familiale héritée, qui en général ne sont pas vendues et particulièrement bien soignées. Même après le départ en transhumance, la composition des deux unités *curi* et *horeji* peut varier et des échanges avoir lieu si la distance et la main d'œuvre le permettent : des vaches laitières initialement restées au village peuvent être envoyées avec le reste du troupeau et inversement, une vache ayant mis bas en transhumance pouvant être ramenée pour faire bénéficier la famille de son lait.

Le terme *fulfulde* que l'on traduit par troupeau, *kore* ou *hore*, qui signifie également *tête*, ne désigne pas l'ensemble des animaux de la concession mais les vaches conduites par un seul berger. Le terme peut aussi désigner un nombre de bêtes approximatif : on peut ainsi demander d'un riche éleveur « combien de troupeaux possède-t-il ? ». Mais bien sûr cette

quantité, le nombre de bêtes qu'un berger peut conduire seul, n'est qu'un ordre de grandeur car elle dépend de multiples facteurs : le type de milieu qui composent les parcours et notamment la présence ou non de champs cultivés, la race de vache (un berger peut ainsi annoncer pouvoir conduire 50 *djeli* du Niger par exemple, réputées plus dociles, contre 30 bororo seulement) et les capacités du berger (son âge joue mais aussi la possession de gri-gri qui donnent le pouvoir de contrôler les bovins). Les bergers interrogés annoncent pouvoir conduire entre 30 et 80 têtes, les vieux éleveurs disant qu'il y a quelques décennies, on pouvait conduire plus de 100 têtes car il n'y avait que peu de champs, comme c'est le cas aujourd'hui dans le Parc ou dans la zone pastorale au Mali.

Les éleveurs possédant beaucoup de bêtes sont amenés à les répartir en plusieurs troupeaux confiés à plusieurs bergers. Lorsqu'il s'agit de leurs enfants, ces bergers voyagent souvent ensemble mais il peut arriver aussi, et c'est souvent le cas quand il s'agit de bergers rétribués, que chaque berger reste indépendant, et voyage séparément des autres, choisissant même une toute autre destination.

II.3.4.5. La répartition des tâches dans la famille

Au sein d'une famille peule, certains schémas d'organisation du travail sont relativement constants dans la région d'étude, même si de grandes variations existent chez les Peuls (Dupire, 1970). Il était important au cours des enquêtes de connaître les besoins en organisation et la répartition de la main d'œuvre entre les différentes tâches habituelles pour être certain de bien comprendre la conduite du troupeau bovin, pendant ou en dehors de la transhumance.

Tout d'abord, les décisions reviennent en général au chef de famille, qui est l'aîné des hommes de la famille.

L'essentiel du travail aux champs se fait en commun sur des champs familiaux, mais les femmes et les chefs de ménage disposent parfois d'un champ personnel, qu'ils travaillent seuls et dont ils disposent librement des produits. Les femmes ne travaillent pas aux champs, mais elles sont chargées de la maison, des repas, du pilage du mil (très généralement manuel sauf au Bénin, en tout cas près des gros bourgs où les moulins mécaniques sont répandus), du puisage de l'eau.

En saison sèche, c'est le berger habituel du troupeau qui le conduit autour du village. La partie sédentaire du troupeau (*curi*), qui varie entre 3 et 10 vaches, est conduite en saison des pluies par un autre enfant, qui peut être plus jeune que les bergers partant en transhumance (à partir de 8 ans environ), et qui peut même, exceptionnellement, être une fille. Pour ces déplacements autour du village, il est fréquent que des frères se relaient, entre le jour et la nuit ou changeant de berger périodiquement.

Voyons maintenant rapidement comment sont gérés les troupeaux des autres espèces. Un gros troupeau ovin est en général séparé du troupeau bovin et gardé par un autre fils, car les déplacements des troupeaux sur les parcours ou en transhumance sont très différents : besoins

alimentaires, rythmes de déplacements, risques encourus, chaque espèce a ses spécificités dont le respect n'est permis que par une conduite à part. Mais parfois, les ovins partent avec les bovins, et c'est le rôle du berger de satisfaire les besoins de chaque espèce.

Le cas le plus fréquent est un petit troupeau ovin conduit par un enfant, et restant au village toute l'année. Seules quelques têtes partent en transhumance avec les bovins pour servir de trésorerie en cas de besoin monétaire, car la vente d'un mouton est aisée, et la somme récoltée correspond aux petites exigences quotidiennes : achat de mil, de vêtement, de médicaments etc.

Signalons que les caprins ou les ânes, utilisés pour le bât, la traction de charrettes ou le puisage, sont laissés en liberté même en saison des pluies car leur préférence pour les arbustes les rend inoffensifs pour les cultures.

Autre tâche liée au troupeau, la traite est pratiquée en toute saison par le berger ou bien par le chef de ménage sur ses propres bêtes, s'il s'agit d'un troupeau commun conduit par un seul berger. C'est à ce moment qu'est décidée la part à prélever pour la famille ou à laisser au veau. Le chef de ménage le répartit à son tour entre ses épouses et ce sont les femmes qui utilisent le lait soit pour la cuisine, soit pour la vente (Corniaux et al., 2006). Les hommes ne peuvent pas vendre le lait, même pendant la transhumance, si aucune femme n'est présente pour le vendre, et même si c'est la période où la précieuse boisson est en surplus par rapport à ce que le ou les bergers peuvent consommer. L'excédent peut être laissé au veau bien sûr, mais aussi échangé contre du mil ou un plat préparé (les bergers font clairement la différence : il s'agit bien d'échange dans le cadre de dons/contre dons, et non d'une vente), offert aux étrangers qui sont les bienvenus en cette période d'abondance où on peut les recevoir dignement (Alhassoumi Sow et Boutrais, 2004), et enfin, en dernier recours jeté selon un rituel destiné à compenser ce « sacrilège ».

II.3.4.6. La conduite du troupeau en transhumance

Le troupeau bovin est conduit en général par le plus jeune des enfants ayant atteint l'âge requis, c'est-à-dire une quinzaine d'années pour l'emmener seul à faible distance et souvent plus de 18 ans pour l'emmener en transhumance plus lointaine. Ils peuvent partir plus jeunes, mais c'est dans ce cas un apprentissage sous la supervision d'un aîné. Plusieurs éleveurs m'ont dit que dans leur jeunesse, où les risques de la transhumance étaient moins élevés, les bergers de dix ans partant en transhumance lointaine en zone pastorale n'étaient pas rares. Mais il arrive qu'au lieu du plus jeune, ce soit l'aîné des enfants qui conserve la conduite du troupeau, même quand ses cadets pourraient le faire.

La proximité du village facilite le remplacement du berger qui désire être relayé. Si le nombre de fils en âge de conduire les animaux est suffisant, c'est parfois un autre berger qui conduit le troupeau pour la transhumance de vaine pâture, qui a lieu peu de temps après le retour au village, après la grande transhumance de saison des pluies.

Être le berger de la famille présente des avantages et des inconvénients.

Elle présente des côtés **positifs** symboliques importants : c'est l'activité prestigieuse, que tout jeune peul doit avoir pratiquée. Elle est aussi jugée bien moins pénible que le travail de la terre que pendant longtemps les Peuls ont méprisé, même pour les Peuls sédentaires les plus nombreux dans la région, qui réservaient le travail agricole aux captifs. Un éleveur de Diapaga évoque les commentaires désobligeants des autres Peuls vis-à-vis de son père qui cultivait bien avant les autres : « c'est l'orgueil des Peuls » (*de ne pas cultiver*), « ils vont vomir s'ils vont cultiver », « ils ne peuvent pas enterrer leur ombre ». Être berger confère d'ailleurs un prestige visible car le berger qui peut s'abriter du soleil en gardant les animaux garde le teint clair censé être la spécificité des Peuls et qui le distingue clairement des *Ballee'be*, les Noirs, les cultivateurs. Toutes les personnes interrogées déclarent donc aimer garder les bêtes, et en être fier.

Mais, derrière ces avantages, des **inconvénients** existent malgré tout, qui font qu'un berger accepte volontiers de laisser le troupeau à son jeune frère. En fait ces inconvénients sont liés spécifiquement à la transhumance plus qu'à la garde du troupeau si elle reste locale. Partir en transhumance avec le troupeau familial est en effet une très lourde responsabilité, aux conséquences vitales pour la famille. On m'a rapporté plus d'une fois la honte qui frappe un berger qui a rencontré des problèmes ayant touché les bêtes (confiscation, mortalité, amendes etc.). Par ailleurs, si le berger se sent fier et libre pendant le déplacement, il peut aussi se sentir seul, même s'il part avec un groupe, et souffrir en tout cas de l'éloignement pendant de longs mois de la famille, du village, de son épouse et de ses enfants s'il est marié. Les bergers disent trouver lourd de devoir préparer eux-mêmes leurs repas, forcément rudimentaires en déplacement (alors qu'au village, cette tâche revient aux femmes), ou de ne se nourrir quasiment que de lait s'ils partent longtemps et loin des villages, comme c'est le cas dans le Parc du W et en zone pastorale. En tout cas, le retour est un soulagement, et ils retrouvent avec bonheur la « société normale ».

Je cherche dans cette partie à identifier la répartition du travail et des centres de décision. Je traiterai et discuterai néanmoins de la responsabilité de la conduite du troupeau en transhumance plus loin, en partie V. 3. (Le « pilote » de la transhumance, p. 347).

* * *

En conclusion, la famille n'est une unité de production dirigée par un chef de famille qu'en première approximation. Plus finement, les décisions sont prises à plusieurs niveaux. D'une part, au niveau du chef de famille qui dispose d'une autorité théorique sur les autres membres de la famille, qui s'exerce aussi pour les actes productifs. Ensuite, au niveau de chaque propriétaire, qui peut gérer indépendamment les produits (le lait, les veaux) de ses animaux et certains actes techniques. Enfin, au niveau des différents bergers qui a un moment de l'année conduisent les sous-unités du troupeau familial, sous-unités mobiles, associées ou

indépendantes, et sous-unités sédentaires. Nous écartons les femmes en tant que membres d'une unité de production, car elles interviennent principalement en aval de l'acte productif, au moment de la transformation du lait et de sa commercialisation. Leur rôle sur la mobilité paraît donc nul. Il est probable qu'elles pourraient intervenir dans les discussions portant sur le choix des vaches laitières qui ne partent pas en transhumance et sur leur nombre, mais je ne l'ai pas vérifié. J'ai interrogé quelques hommes sur le rôle des femmes vis-vis de la gestion du troupeau et tous ont nié un rôle quelconque. Mais, pour dépasser les discours, des observations seraient probablement nécessaires pour distinguer une influence réelle.

Du point de vue du troupeau, il existe bien un troupeau familial, rassemblé au moment de la conduite sur les parcours en dehors de la transhumance, qui est donc l'acte technique le plus homogène effectué par un seul acteur (le berger, même si plusieurs bergers peuvent se relayer) et de la même manière pour toutes les bêtes. Mais lorsque le troupeau est proche du village, chaque sous-unité est reprise par ses propriétaires après le parcours, et peut être gérée différemment. La seule unité complètement homogène, gérée par une seule personne pendant une certaine durée, est donc le troupeau transhumant gardé par un seul berger, pendant la période de mobilité.

L'accumulation, c'est-à-dire la capitalisation des surplus issus de la production, se fait elle aussi à différents niveaux, en suivant les schémas de production. La production agricole collective donne lieu à des surplus appartenant au chef de famille, on peut alors considérer qu'il s'agit d'une accumulation familiale. Elle est individuelle pour la production agricole issue des champs individuels et pour la reproduction des animaux. Les bénéfices issus de la vente de lait sont perçus uniquement par les femmes qui l'ont vendu.

II.3.4.7. Cycles d'évolution des unités de production

Les enquêtes ont montré que sur plusieurs années, les entités « troupeau », « chef d'exploitation », « berger » sont variables et que suivant l'évolution des membres de la famille et de leurs relations, l'unité de production pouvait être décrite selon un cycle d'évolution. Les facteurs à prendre en compte sont les associations, la taille du troupeau et surtout la disponibilité en main d'œuvre familiale.

Un chef de famille accède à ce statut, d'un point de vue économique, lorsqu'il sépare son troupeau et ses champs de ceux de ses parents ou, s'ils sont décédés, de ses oncles ou de ses frères aînés. Du point de vue social, on ne devient chef de famille qu'au moment du mariage, car l'homme doit à partir de ce moment là subvenir aux besoins de son épouse⁵⁰. La séparation, qui concerne à la fois les champs et le troupeau, se fait dans la majorité des cas peu après le

⁵⁰ Souvent, lorsque je demandais les raisons ayant poussé à cette séparation, les participants extérieurs, et non la personne enquêtée elle-même, me faisaient comprendre à mots couverts et en riant qu'elle a eu lieu sous la pression des femmes. Il est probable que la hiérarchie entre les femmes d'une concession et l'organisation du travail poussent les nouvelles épouses à rechercher une certaine indépendance de leur ménage.

mariage, ce qui fait coïncider les deux points de vue. La séparation peut être totale ou graduelle. Les troupeaux peuvent ainsi être dissociés pendant la saison sèche, ou seulement pour la transhumance, ou toute l'année. Les frères peuvent se séparer du reste de la famille un par un, au fur et à mesure des mariages ou bien se séparer d'un seul coup, souvent après le décès de leur père. Certains frères au sein de la fratrie peuvent décider de rester ensemble, à deux ou trois. Ces associations se font bien sûr au gré des affinités, en suivant souvent les liens de parenté car une fratrie est souvent composée de demi-frères, fils d'un même père mais de mères différentes, coépouses du père ou ses femmes successives suite à un décès ou un divorce. Au-delà des affinités, les associations sont aussi le résultat d'une réflexion technique, visant à améliorer la disponibilité en main d'œuvre pour la gestion des champs et des troupeaux. La séparation finale des derniers frères restés ensemble a lieu en général quand les enfants ayant atteint l'âge de travailler rendent l'association inutile. La séparation peut avoir lieu au sein de la concession mais le plus souvent le ménage crée à ce moment sa propre concession.

En se séparant de sa famille, le jeune homme se retrouve dans une situation tendue d'un point de vue technique, en raison du manque de main d'œuvre. Il doit cultiver pour produire les céréales pour le ménage et le nombre de ses bêtes, qu'il a extraites du troupeau familial, est souvent restreint (avec bien sûr de grandes variations selon la richesse de la famille, sa situation d'aîné ou de cadet, son âge, ses activités antérieures en tant que berger rétribué, exodant etc.). A moins d'une association avec une nouvelle personne, il doit s'occuper lui-même du troupeau en saison sèche et le confier à un berger rétribué, souvent un petit frère, en saison des pluies, où le troupeau ne part pas en transhumance. Le recours à de la main d'œuvre salariée est fréquent et diminue les marges de la production de céréales. Pour cette raison, la généralisation au Niger de la transhumance de saison des pluies qui mobilise un berger adulte (ou un grand enfant), qui entre en concurrence avec les activités agricoles, peut être considérée comme une évolution importante.

Les années passant, le troupeau s'agrandit et le besoin de le faire partir en transhumance augmente (nous verrons plus loin le lien entre taille du troupeau et nécessité d'une transhumance). Dès leur plus jeune âge, les enfants sont mis à contribution pour garder le troupeau autour du village, ce qui laisse plus de temps au père pour cultiver. L'école entre directement en compétition avec ce rôle familial important. Avec plusieurs garçons, le recours à de la main d'œuvre diminue. S'il a pu trouver quelqu'un à qui confier le troupeau, le chef de famille l'enverra en transhumance, mais cela dépend là encore de sa taille, et surtout du nombre de laitières.

C'est lorsque l'aîné arrive à l'âge de partir en transhumance, après s'être formé quelques années auprès d'une autre famille (souvent un oncle ou un cousin plus âgé), que les conditions de production changent vraiment pour le troupeau, lui permettant d'augmenter. Si les enfants sont assez nombreux, certains vont même gagner leur vie indépendamment, aidant souvent

leurs parents en leur donnant de l'argent et ajoutant les animaux achetés ou reçus en rétribution au troupeau familial.

Lorsque les enfants quittent la communauté de production à leur tour, le père se retrouve dans la même situation qu'à sa prise d'indépendance, ayant un plus grand nombre ou un moins grand nombre d'animaux selon l'évolution qu'a connu son troupeau. Ses besoins en céréales sont en général moins élevés, n'ayant pas d'enfants en bas âge à nourrir. Mais lorsqu'il ne peut plus s'occuper lui-même de son troupeau ou de ses champs, il se retrouve dans une situation de grande dépendance, ayant besoin de main d'œuvre salariée ou de l'aide de ses enfants. Plusieurs personnes m'ont décrit la situation des vieux éleveurs comme un vrai problème de société, certains pouvant se retrouver presque abandonnés par leurs enfants. Il n'est donc pas rare de voir des éleveurs de plus de 70 ans tentant de s'occuper eux-mêmes et tant bien que mal de leur petit troupeau, dont ils tirent toute leur subsistance puisqu'ils ne peuvent plus assurer de production agricole, même en faisant faire tout le travail par des ouvriers.

L'importance et la généralité chez les Peuls de ce cycle d'évolution a été d'ailleurs décrit par Dupire (Dupire, 1970).

A ce cycle, se superpose une évolution sociale qui est la diminution des familles élargies au profit des familles nucléaires en raison de la tendance des jeunes à rechercher plus d'indépendance. La taille des unités de production a alors diminué, ce qui rend plus difficile l'organisation du travail, fragilise la production, et notamment contraint la transhumance. Dans la plupart de mes enquêtes, le troupeau familial était en effet celui d'une famille élargie quand le chef de famille était le grand-père ou le père de la personne interrogée. Cela rend l'évolution de la taille des troupeaux difficile à interpréter : beaucoup d'informateurs décrivent l'ancien temps comme celui des grands troupeaux, disant que les conditions actuelles sont plus difficiles et c'est sûrement en partie vrai. En effet, la période actuelle souffre encore des conséquences des sécheresses et de l'évolution de la situation pastorale, et elle contraste d'autant plus avec les souvenirs familiaux que la période 1940-70 a été une période de croissance inédite du cheptel. Mais cette impression d'une disparition des grands troupeaux de plusieurs centaines de têtes pourrait aussi être liée à la disparition des grandes familles élargies et de leurs troupeaux collectifs, ces grandes familles exhibant de grands troupeaux. Il n'est pas certain que le nombre de bêtes *par personne* ait tant diminué qu'ils le laissent entendre, la croissance actuelle du cheptel étant rapide aujourd'hui (voir Figure 19. Évolution de la population et du cheptel nigérien de 1960 à 2005., p. 204, même s'il est malheureusement impossible de distinguer la part du cheptel peul dans cette évolution).

Ce phénomène, la fragmentation des familles et des troupeaux, est responsable d'une autre illusion, qui fait croire aux Burkinabés par exemple que les éleveurs nigériens sont très prospères (plus prospères qu'eux, alors que mes enquêtes semblent corroborer le contraire)

alors que les grands troupeaux qu'ils voient venir du Niger en transhumance sont en fait formés par l'association de multiples propriétaires et ne sont donc pas le signe de leur richesse.

Malgré cette tendance à la fragmentation, l'association entre membres d'une même famille reste très courante, certains frères pouvant rester associés toute leur vie. Mais il reste que la taille des unités de production a quand même diminué, puisqu'elle ne sont composés dans ce cas que de 2 ou 3 ménages alors qu'ils pouvaient dépasser la dizaine auparavant.

II.3.5. Les institutions peules et leur rôle dans la mobilité

Dans la partie précédente, je me suis demandé si la transhumance est une pratique individuelle ou familiale. Il se pourrait également qu'elle mette en jeu d'autres acteurs de la société peule. Bien souvent par exemple, il apparaît que les bergers partent en groupe, et qu'en cas de problème au cours de la transhumance, ils font appel à des soutiens sur place ou dans leur village d'origine. Il est donc important de savoir comment se passe cette coordination et cette intervention d'acteurs extérieurs à la famille.

Par ailleurs, les acteurs du développement désireux de travailler avec les Peuls (autorités, projets, ONG...) cherchent en général des représentants ou des interlocuteurs pouvant servir d'intermédiaires entre eux et les éleveurs. Il arrive qu'ils désignent eux-mêmes des intermédiaires, mais le plus souvent ils préfèrent utiliser les institutions existantes, espérant que leurs responsables auront plus de légitimité et d'efficacité qu'un simple quidam choisi par eux. Le Parc du W et tous les acteurs s'intéressant aux relations entre les éleveurs et le Parc se sont posés la même question. Il est donc important pour nous de décrire ces institutions, de comprendre leurs attributions et leurs rôles.

Parler d'« institutions peules » est délicat. En effet, la plupart des institutions ne sont pas ethniques, un chef de village ou de canton ayant des administrés appartenant à tous les groupes. Il se trouve pourtant qu'au Niger, les chefs « traditionnels » ont conservé un rôle au sein de l'organisation administrative, pouvant donner l'impression d'une certaine « organisation ethnique ». L'homogénéité ethnique des villages peut également donner cette illusion. Je me limiterai donc à expliquer les spécificités des institutions « traditionnelles », spécifiques de la société peule, qui sont restées disjointes des institutions administratives décrites dans la partie du chapitre 3, *Les autorités coutumières* (p. 230) et qui sont susceptibles d'avoir un rôle sur la mobilité des éleveurs.

J'évoquerai le rôle des chefs ainsi que celui des associations. D'autres institutions existent, mais je ne les détaillerai pas ici dans la mesure où elles n'ont apparemment pas de lien avec la mobilité des troupeaux. Il s'agit des organisations de la jeunesse (*samari* au Niger), de classes d'âge, de femmes, d'entraide (Oumarou, 2004). Les enquêtes béninoises ont fait émerger plusieurs titres qui semblent désigner une hiérarchie de chefs traditionnels (*maregobi, sinawarou, gobijo...*) qui joueraient un rôle auprès des communes mais pas directement sur la mobilité.

II.3.5.1. Les chefs Peuls

Les grandes chefferies peules

Au Niger, il existe aujourd'hui des chefs de canton peuls, chefs officiels en tant que maillage de l'administration (cf. Carte 8 p. 155), disposant d'un pouvoir important. Ils sont les descendants des chefs de l'époque précoloniale (ils ont pour titre Lamido ou Amirou), et font ainsi partie de ce qu'on appelle souvent aujourd'hui les « grandes chefferies » peules, ce qui fait référence à leur pouvoir, suffisamment fort pour s'être maintenu dans la durée malgré les attaques dont elles ont été maintes fois l'objet (Tidjani Alou, 2009). Historiquement, elles détenaient leur pouvoir soit de la force des armes, soit de leur autorité religieuse, soutenues par la puissance de l'empire peul du Sokoto voisin, sur le territoire du Nigéria actuel, auxquelles certaines faisaient (et font encore) allégeance⁵¹. Le pouvoir colonial a remodelé les circonscriptions, choisi un prétendant plutôt qu'un autre, mais n'a pas mis à bas ces chefs, qui ont été reconduits après les indépendances. En revanche, les chefs de groupement et de tribus (équivalents du canton et du village, mais sans attache foncière, créé pour les groupes mobiles) sont des créations de l'époque coloniale et postcoloniale, puisqu'ils sont situés dans des zones où les Peuls n'avaient pas de pouvoir politique.

Soulignons que ces grandes chefferies ne se superposent pas aux groupes et lignages peuls dont je parlais précédemment. Les groupes lignagers, s'ils se revendiquent un ancêtre commun, plus ou moins mythique, ne constituent pas un groupe politique autour d'un chef. Inversement, ces chefferies sont des aristocraties, et chacune appartient à un lignage, mais exercent leur pouvoir sur des familles issues, elles, de plusieurs lignages.

Ces chefs de canton peuls ont les mêmes prérogatives et le même rôle que les autres chefs de canton, important sur le foncier et la gestion des conflits, mais n'ont pas de rôle spécifique sur la mobilité pastorale. Ils exercent un pouvoir de nature territorial sur l'ensemble des habitants d'une circonscription : ils ne sont donc pas à proprement parler des institutions *peules*, qui sont l'objet de cette partie, à la différence des chefs de tribu et de groupement. Certes, ces cantons sont restés longtemps peuplés en majorité de Peuls sédentaires mais les migrations ont ensuite créé de nombreux villages non peuls en leur sein, diluant encore ainsi l'idée de « chef peul ». Je rappelle que dans une partie précédente (*La répartition des groupes ethniques*, p. 87), j'ai écarté l'hypothèse que l'origine ethnique des chefs permettrait dans leurs circonscriptions des conditions de travail favorables aux éleveurs, à leur mobilité, à la protection d'aires pastorales.

Les autres chefs peuls

En dehors des grandes chefferies peules du Niger, les seuls chefs peuls officiels sont les chefs de villages peuls, appelés délégués au Bénin et au Burkina Faso, portant le titre de *Joowuuro*.

⁵¹ Le chef de Say, marabout respecté, était le représentant de l'empire de Sokoto. Le chef de canton de Say est aujourd'hui encore « enturbanné » par le chef du Sokoto, et celui de Birni N'Gaouré par celui de Say.

Les villages peuls étaient surtout nombreux dans les territoires des grandes chefferies peules du Niger mais de tels villages, fondés par des Peuls, existent aussi cependant en dehors de ces grandes chefferies. Par rapport au chef de canton, il est plus facile ici de parler de « chef peul » car la diversité ethnique de ces villages est faible, tant qu'ils restent de petite taille. L'homogénéité ethnique se retrouve également relativement dans les gros bourgs, les quartiers se fondant sur un noyau familial autour d'un chef qui devient le représentant de sa communauté. En raison du caractère récent de nombreux quartiers ou villages, il arrive même que tous les habitants se déclarent apparentés, le dynamisme démographique ayant assuré au grand-père fondateur et à ses frères ou cousins une descendance pouvant atteindre une centaine de personnes. Leur rôle vis-à-vis de la mobilité pastorale est, comme pour les chefs de canton, lié à leurs prérogatives sur la terre, variables on l'a vu d'un village à l'autre mais souvent incontournables, et à leur rôle d'arbitrage de conflits.

Enfin, dans les zones où il n'y a ni chefs de village, ni chef de canton (et leurs homologues chefs de tribu et de groupement), les Peuls forment un habitat dispersé autour des villages des autres groupes. Déjà à l'époque coloniale, si beaucoup de Peuls étaient relativement mobiles, ils maintenaient toutefois une stabilité pendant plusieurs années, et dans la région, ne pratiquaient pas en général un mode de vie nomade. Cette mobilité à l'échelle pluriannuelle touchait d'ailleurs, au début du siècle, aussi les villages des autres groupes, qui déménageaient quand les ressources locales étaient épuisées (Benoît, 1998d). Dans cette situation, les Peuls ne se dotaient pas de chef spécifique, formant une société acéphale, dépendant comme les autres habitants du chef de village pour les questions relevant de sa responsabilité, l'attribution de parcelles, les conflits avec les cultivateurs etc. C'est encore valable aujourd'hui, où de nombreux Peuls ne se reconnaissent aucun chef, se considérant et étant considérés comme des étrangers dans un village où ils ne possèdent pas les terres qu'ils cultivent. Le chef de famille, qui est en fait le plus ancien des patriarches, est alors le seul « chef peul ». Il est appelé *jom baade* (qui signifie littéralement propriétaire de la concession et, par extension, de la famille) dans les trois pays.

Pourtant, il est souvent fait mention dans les procès verbaux ou les discussions avec les agents de l'État, du « chef peul » local qui a participé à une discussion, négociation ou règlement de conflit. Il peut s'agir, comme au Bénin à Kandi ou à Banikoara, d'anciens chefs de canton, qui ont perdu on l'a vu leurs prérogatives officielles dans ces pays mais sont devenus des chefs coutumiers dont nous avons expliqué le rôle (cf. p. 230). Ils peuvent aussi être simplement un homme influent, souvent âgé, actif dans les associations, mais sans une réelle autorité « traditionnelle ». C'est par exemple le cas du chef peul de Namounou au Burkina Faso, qui est souvent désigné comme l'autorité peule dans la province, et qui tend à prendre le titre de *rugga*, comme au Niger, sans qu'il joue exactement le même rôle, ni qu'il ait été élu ou « intronisé ». Ces « chefs » jouent donc un rôle de représentants de leur communauté, et de

médiateurs avec les autorités pour les affaires touchant l'élevage. Ils sont convoqués systématiquement dans les réunions organisées par l'administration comme par exemple les comités de transhumance au Bénin. Bien sûr, se pose le problème de leur légitimité qui peut être remise en question par d'autres leaders désireux de participer. Tout dépend alors de leurs relations avec ceux qui organisent les réunions, agents de l'État ou d'ONG, qui peuvent décider d'appuyer spécifiquement l'un d'entre eux ou au contraire d'inciter au pluralisme.

II.3.5.2. Les chefs de transhumance

Au sud-ouest du Niger existe une institution particulière chargée d'encadrer la transhumance et dont l'importance est primordiale. Tous les éleveurs l'évoquent spontanément dès qu'on annonce vouloir parler de la transhumance. Il s'agit des *rugga* et *garso*. Je les appelle ensemble *chefs de transhumance* par commodité mais un tel nom n'existe pas en fulfulde, certains Peuls disent plutôt *chefs des éleveurs*, ce qui valorise encore leur importance. Je vais détailler leurs rôles, les modes de désignation puis leur histoire.

Le *rugga* est élu par les éleveurs, en général à l'échelle de quelques villages, avec une participation assez large car même les jeunes en âge de conduire les troupeaux et les représentants des femmes participent. Il doit ensuite être confirmé par le chef de canton (Beïdi, 1993; Oumarou, 2004). Un *rugga* est censé être apolitique et non partisan (nous y reviendrons) car il est nommé à vie, mais il ne transmet pas le titre à son fils. L'obligation de consensus fait que la désignation peut prendre plusieurs années. Il est intronisé au cours d'une grande fête, à laquelle assistent les autres *rugga* de la région. Il désigne alors "ses" *garso*, qui seront ses assistants et ses relais sur le terrain. Les *rugga* importants en ont plusieurs dizaines, d'autres n'en ont que trois. Il reçoit de nombreux cadeaux, des animaux surtout (ovins ou bovins, dons ou *habanaaye*, le prêt de génisse) jusqu'à plusieurs dizaines de têtes. L'importance de ces cadeaux suffirait à en faire un homme relativement riche, sans parler des « cadeaux » qu'il recevra par la suite dans le déroulement normal de ses fonctions, qu'il accomplira toujours gratuitement, les cadeaux n'étant pas perçus comme une rétribution.

Le *rugga* est un "chef des éleveurs" et de la transhumance. Il est chargé des relations avec les autres communautés et avec l'administration. Il est parfois aussi présenté comme le gardien de la "tradition" codifiée en règles (la *pulaaku*), et intervient lorsque la communauté veut punir des personnes qui se sont mal comportées, par exemple par une mise au ban temporaire. Beïdi le décrit ainsi comme le « président du tribunal de la voie peule » (Beïdi, 1993). Il n'intervient pas dans les décisions des éleveurs au moment de la transhumance, mais il est normalement informé de tout par le *garso* et agit en cas de problème. Parfois, il se déplace sur les zones d'accueil. Il est choisi pour ses qualités de diplomate, de leader, pour ses "relations", et, c'est lié, pour sa richesse, liée au nombre de bêtes qu'il possède.

Le terme *rugga* signifie *campement peul* en haoussa. Il est aussi utilisé dans l'est du Niger, à partir du département de Dosso, pour désigner les chefs de tribu peuls qui ont principalement

pour rôle la collecte des impôts. On désigne le chef de groupement (niveau administratif équivalent au canton) par *Sarkin Rugga* mais aussi *Sarkin Fulani*, ou encore *Sarkin Lamido*. Le chef du village a souvent un conseiller pour l'élevage, qu'on appelle encore *rugga* ; mais pour la plupart des gens, le mot désigne le collecteur d'impôts.

Le *garso* quant à lui est soit désigné par le *rugga*, soit par les éleveurs directement puis confirmé par le *rugga*. Il est le garant de la *pulaaku* pendant la transhumance, rendant compte au *rugga* à son retour. Mais il est surtout le vrai chef de la transhumance, car il joue le rôle de chef de groupe pendant les déplacements. Il est choisi pour sa compétence en matière d'élevage et de pâturage. C'est lui qui guide le groupe de transhumance, qui en décide les dates de départ et de retour, qui en assure la cohérence, qui intervient en cas de problème, qui a une autorité plus ou moins contraignante, limitant parfois la prise de risque des jeunes bergers. Il est souvent l'éclaireur chargé de choisir un itinéraire avant le départ mais mes enquêtes ont montré que cette pratique n'est pas systématique et n'est en tout cas pas toujours dévolue au *garso*. Selon Oumarou, il encadre entre 5 et 12 éleveurs pendant la transhumance. Les éleveurs sous son autorité lui doivent le respect (marqué par exemple par sa position au sud du campement), l'obéissance, et un certain nombre de services (détiquage de ses bêtes, allumage de son feu à la tombée du soleil...) (Oumarou, 2004).

Mes informateurs disent volontiers qu'un éleveur part toujours en transhumance sous l'autorité d'un *garso* mais mes enquêtes ont montré que c'est loin d'être le cas. Quand ils partent en groupe, ils désignent un chef de groupe, qui jouera le même rôle sans en avoir le titre. Même partis avec un *garso*, des bergers peuvent se séparer temporairement du groupe, par exemple pour passer quelques jours dans le Parc.

Rugga et *garso* sont élus ou désignés par un groupe d'éleveurs, et ont donc une « circonscription ». Mais ils sont censés avoir autorité même en dehors de ce territoire, en tant que garants de la *pulaaku*. Certains se présentent comme « chef des *rugga* » d'un département, comme s'il existait une hiérarchie formelle, plus ou moins calquée sur les circonscriptions administratives. Mais cette vision n'est pas partagée par les autres. Tous les *rugga* sont au même niveau, même si certains sont plus respectés, selon leur influence, leur richesse, leur âge, etc.

L'est du Niger, le Borgou au Bénin et le Burkina Faso ne connaissent ces institutions qu'au travers de l'ouest nigérien, et commencent timidement à les importer. Certains informateurs m'ont assuré que le *garso*, le titre et la fonction, existe aussi dans l'est du Niger, mais cela demanderait à être confirmé, car j'ai aussi entendu parler du titre *ardo* qui y correspondrait plus ou moins. Quelques responsables d'association parlent des avantages de cette structuration, notamment pour faciliter les relations avec les autorités, et voudraient s'en inspirer. Mais un informateur béninois dit que « même les gens désignés comme *rugga* ne savent pas ce qu'ils doivent faire ». Les mots *rugga*, *tumburu* (peut-être l'ancien titre du *rugga*, voir plus bas) et *garso* ne sont pas connus par la plupart des gens. Au Bénin, certains connaissent les

mots mais les définitions sont floues et variables : le *garçon* ou *garso* peut être le guide pendant la transhumance, le chef de campement (vu ici comme un hameau sans délégué) ou encore « un jeune homme chargé d'informer les gens en cas de réunion ». Mais son rôle serait différent du Niger car il n'y aurait pas de groupe de transhumance comme dans les deux autres pays. Le *rugga* au Bénin est semble-t-il plutôt un chef « traditionnel », ayant occupé à une époque une fonction administrative ; il s'apparenterait donc au *rugga* de l'est du Niger, chef et collecteur d'impôt. À Kérou, il est un chef des Peuls au niveau communal, à Banikoara l'ancien chef de canton, à Kandi un chef Peul au niveau du cercle, la division de l'administration coloniale située au dessus du canton. Au Burkina Faso, les responsables d'associations commencent à parler de *rugga*, et certains ont été « intronisés » (c'est le terme employé) en suivant le modèle nigérien, en présence de nigériens venus pour l'occasion. Les bergers partent bien en groupe et désignent un chef qui n'a pas le titre de *garso*.

Un des informateurs, comparant la différence entre l'est et l'ouest du Niger, pense que cette structuration est liée au caractère sédentaire des sociétés peules dans la région, qu'il oppose aux Peuls de l'est qui sont nettement minoritaires et étaient plus mobiles. Les groupes de Peuls sédentaires auraient selon lui plus le besoin d'institutionnaliser les relations avec les autres groupes sédentaires, alors que les groupes plus mobiles tentent plutôt de « se faire discrets » et de régler les problèmes au cas par cas.

L'histoire de ces institutions n'est pas facile à reconstituer car mes informateurs ne la connaissent pas bien et ils se contredisent souvent. Certains disent que la fonction de « chef des éleveurs » existe depuis très longtemps, avant même la colonisation. On l'appelait alors *tumburujo* ou *tumburu*, qui vient de la racine *tumbu* signifiant « au milieu », sous-entendu dans ce contexte « au milieu des éleveurs » (Mais il semble que son rôle ressemblait plus à celui du *garso* actuel, c'est-à-dire qu'il se limitait à celui de chef de groupe pendant la transhumance).

Dupire ne parle pas de ces « chefs des éleveurs », et évoque seulement les chefs de campement, de fraction ou de famille (Dupire, 1970; Dupire, 1972). J'en ai donc cherché des traces chez les Peuls du Macina au Mali, d'où sont venus la plupart des Peuls de la région, grâce aux écrits de Gallais (Gallais, 1967; Gallais, 1984). Il évoque la structuration politique du royaume et décrit l'évolution du rôle de plusieurs chefs qui se partagent, et parfois se disputent, les pouvoirs pastoral, foncier, militaire et politique. Même si le royaume du Macina, fondé en 1818, est postérieur à l'arrivée des chefs peuls au Niger, la société peule dominait déjà la région depuis longtemps auparavant. Les institutions dont je résume ici le rôle sont donc intéressantes à comparer à celles du Niger mais elles n'en sont pas l'origine.

Avant la sédentarisation du début du 19^{ème} siècle, le **chef du ouro, le campement**, c'est-à-dire le groupe de nomadisme, a pu être l'*ardo* (titre de chef encore répandu à l'est du Niger, dont j'ignore le rôle exact par rapport au *rugga-chef de tribu*) ou le *jom ouro* (littéralement *chef de campement*, qui, contracté, donne *dioro* ou *jowro*, titre qui désigne le chef de village dans

ma zone d'étude). Ils avaient donc un rôle de « guide pastoral » mais pas seulement. Puis les deux fonctions se sont séparées, même si elles pouvaient être portées par la même personne.

L'ardo est devenu plutôt chef politique et militaire, si bien qu'il a perdu son rôle avec la sédentarisation et la centralisation du pouvoir par Cheikou Amadou. Le titre était beaucoup moins répandu et tombait en désuétude en 1980, quand Gallais écrit. Il était réservé aux chefs des groupes importants et gardait une signification militaire.

L'*ouro* est devenu un village avec la sédentarisation imposée. Le **dioro** a conservé lui, une fonction pastorale car il est le « maître des pâturages » et il « arbitre les conflits entre bergers ». Il est devenu le meneur du troupeau pendant la transhumance, le chef des bergers et le surveillant du pâturage. Les *dioro* avaient aussi des fonctions rituelles, peu appréciées par le marabout, mais maintenues. Son autorité pastorale est incontestable, surtout de la part des villageois, pour qui ses connaissances précises sont à la limite de l'ésotérisme. Le *dioro* a enfin un rôle foncier. Il y en a théoriquement un par tribu qui possède un pâturage. Ils percevaient une taxe pour l'utilisation de leurs pâturages par les autres groupes. En 1980, le titre de *dioro* était porté à la fois par les chefs des tribus qui possèdent des bourgou (terre inondable qui porte ces pâturages-clé dans le cycle saisonnier au Macina), et par des personnages sans titre politique et administratif mais qui détiennent des pâturages. Le pouvoir colonial avait conservé dans ses grandes lignes le pouvoir pastoral et foncier des *dioro*. Il a été complètement aboli à l'indépendance, mais seulement en théorie, car il s'est en réalité maintenu, à l'exception de la taxe. La sédentarisation a conduit à la fermeture du groupe social des *dioro* : le titre est transmis par la mère ou de père en fils selon les groupes. Un chef supérieur, *amirou-naï*, qui signifie chef des vaches (avec la connotation religieuse du mot *amirou*), était le plus important des *dioro* du groupe peul.

On le voit, on ne peut plaquer les institutions actuelles du *rugga* et du *garso* sur une organisation ancienne du Macina. Ni les titres, ni les fonctions ne correspondent tout à fait. Si *ardo* et *jowro* sont des titres qui existent au Niger, ils ont apparemment changé de signification. Gallais n'évoque pas les mots *rugga*, *garso* ou *tumburujo*. La fonction du *garso* rappelle celle du *jowro* du Macina mais avec des différences fortes (pas de fonction rituelle ni foncière). Le *rugga* peut alors s'apparenter à l'*amirou-naï* mais il s'agit seulement d'un parallélisme non d'une similitude.

Ces institutions traditionnelles, titres et surtout fonctions, ont beaucoup évolué au Macina et il en a été probablement été de même au Niger. En rechercher une origine précise et unique est donc voué à l'échec. Il est donc plus intéressant de considérer cette institution comme spécifique au Niger actuel et de tenter d'en retracer les évolutions plus récentes.

Certains attribuent cette structuration aux « moutonniers », peuls spécialisés dans l'élevage des ovins, dont l'organisation serait « presque militaire ». La progression des bergers donne lieu en effet à une initiation, à des titres. Le *keereal* (ou *kerrealbaali*, *baali* signifiant mouton) est par

exemple, entre autres, chargé d'organiser les cérémonies d'investiture des *rugga*. Ce rôle semble conforter cette hypothèse.

La seule mention ancienne que j'aie trouvée dans la littérature est un paragraphe chez Bellot (Bellot, 1980). En 1980, il décrit ainsi les rôles du *garso* et du *rugga* : le *garso* serait élu par un ou plusieurs villages (uniquement peuls, majoritaires dans le Torodi) et serait chargé de restituer les animaux égarés, d'arranger les litiges entre bergers, de faciliter la solidarité entre bergers en cas d'amende suite à des dégâts aux cultures, de coordonner les départs et la destination de la transhumance. Le *rugga* serait quant à lui élu par les *garso*, et il aurait le rôle de centraliser l'information sur les précipitations et les pâturages pour la transhumance, d'assurer les relations avec les autorités puisqu'il rencontre le préfet deux fois par an. Le *tumburujo* pour certains était plutôt un « expert » en élevage, qui « savait faire des gris-gris pour éloigner le mal des troupeaux et pour éviter les dégâts aux cultures », et cette capacité se transmettait de père en fils. Il cite les mêmes divergences que moi entre informateurs, concernant l'origine de ces fonctions, l'identification du *rugga* au *tumburujo*...

Encore une fois, on voit que ces institutions censées être « traditionnelles » ont connu en fait des évolutions rapides car des différences existent entre ce que Bellot décrit dans le Torodi et les pratiques actuelles révélées par mes enquêtes, 30 ans plus tard : j'ai observé que ce sont les *rugga* qui désignent parfois les *garso* et non l'inverse, même si bien souvent les *garso* existent en l'absence d'un *rugga*, et un *rugga* nouvellement élu ne peut que reconduire les *garso* en place ; le rôle de chef du groupe de transhumance est plus mis en valeur aujourd'hui, par rapport à ce rôle de coordination entre bergers au village décrit ici.

D'après mes enquêtes auprès des plus vieux *rugga* actuels, le terme *rugga* dans l'ouest du Niger aurait commencé à être utilisé dans les années 60, sous le président Diori. Ce dernier aurait désigné le premier d'entre eux dans un village au sud de Birni N'Gaouré. Les récits (qui s'apparentent déjà aux récits mythiques) racontent qu'il aurait accueilli le président en bordant la route de dizaines de Calebasses de lait et que ce dernier, impressionné, l'aurait interpellé en lui disant « toi tu es *rugga* », ce qui signifiait « tu es chef », puisque le mot désignait les chefs de tribu dans les régions de l'est. Par la suite, c'est le pouvoir de Seyni Kountché et de son conseiller Bonkano qui aurait incité les Peuls à désigner des *rugga*, peut-être dans un but de contrôle politique selon mes informateurs. Peu nombreux pendant longtemps (ils étaient 4 ou 5 dans les années 80), ils se multiplient maintenant car « chaque village veut avoir son *rugga* », et ils sont plusieurs dizaines aujourd'hui. Il apparaît de plus en plus qu'ils sont liés au pouvoir politique, chaque parti voulant disposer de son réseau local. Désignés au début en se basant sur leurs compétences pastorales, certains aujourd'hui sont essentiellement des citoyens influents et riches, jouant le rôle de représentant des éleveurs auprès des autorités mais sans responsabilité sur la transhumance. Il s'agit donc d'une nouvelle évolution institutionnelle en cours...

II.3.6. Les associations d'éleveurs

À côté des institutions « traditionnelles », et pour finir ce tour d'horizon des institutions peules qui peuvent jouer un rôle sur la mobilité, je vais maintenant traiter des associations d'éleveurs. Elles semblent occuper une place de plus en plus importante pour les pouvoirs publics mais leur rôle véritable par rapport à la transhumance paraît encore marginal. Elles sont fortement dépendantes des appuis externes des ONG ou des projets pour leurs activités.

Au Bénin, on m'a cité les noms de plusieurs associations « en sommeil » à vocation plutôt culturelle (Jamnati, association des Gando ; Walde *fulfulde*, pour la promotion de la culture peule...). Deux seulement ont des activités identifiées sur l'élevage. D'abord, l'UDOPER, Union départementale des éleveurs de ruminants, créée en 2002, qui est une fédération de groupements villageois masculins et féminins aux niveaux des villages et des communes. Elle dispose d'un coordonnateur permanent, d'un technicien pour la vaccination, et d'un assistant technique. Ils travaillent surtout sur les marchés de bétail autogérés et sur la vaccination. Ils sont invités dans les comités de transhumance. Une version nationale a été créée en 2005.

Une autre association existe, l'ASPEB (Actions pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Élevage au Bénin), plus intéressante pour nous. Créée en 2002, elle est animée par le neveu du chef peul de Kandi et financée par une taxe de 500 F sur chaque tête vendue aux marchés de Guémé, Malanville et Karimama, c'est-à-dire les communes à l'est du Parc. Elle vise spécifiquement à défendre les éleveurs arrêtés par le Parc, par exemple en payant l'amende d'un berger arrêté ou en contactant sa famille pour aider à le faire libérer de prison. Selon son animateur, l'association aurait grandement amélioré les relations entre le Parc et les éleveurs, permis de diminuer les extorsions de la part des forestiers, de communiquer auprès des éleveurs. Elle a été créée sur le modèle de son homologue nigérienne, l'ASPEN, et à l'initiative de son fondateur. Ce dernier l'avait créée quelques années auparavant pour défendre les éleveurs nigériens en butte aux difficultés avec les autorités (police, douane, justice...) lors de leur transhumance au Bénin. Mais cette personne qui animait quasiment seul l'association, a fini par arrêter ses activités devant les intimidations dont il aurait été l'objet, ayant même eu « peur pour [sa] sécurité ». Cette association m'a paru pouvoir jouer un rôle très important pour traiter des problèmes qui existent entre Parc et éleveurs et avoir trouvé à la fois des actions pratiques appréciées des deux parties et un mode de financement. Pourtant, les autorités du Parc ne me l'ont même pas citée et ne semblent pas vouloir favoriser son action⁵².

Au Burkina Faso, deux associations locales ont des activités autour de l'élevage. Le RECOPA (Réseau de communication sur le pastoralisme, réseau national ayant un bureau dans la Région Est), financé pendant quelques années par un projet mais quelque peu en sommeil actuellement, et l'Union Provinciale des éleveurs (qui existe officiellement depuis 5 ans, mais

⁵² J'aurais aimé approfondir cette question mais mes relations lointaines avec les responsables du Parc au Bénin et le manque de temps ne me l'ont pas permis, la question restant pour moi secondaire.

aurait mené des activités depuis une quinzaine d'années) ont travaillé pour la délimitation de deux aires pastorales.

Au Niger, parmi les quelques associations de niveau national, une seule a des représentants dans la région de recherche. Il s'agit de l'AREN, la plus importante et la plus ancienne (créée en 1991) qui joue le rôle d'une organisation paysanne auprès des pouvoirs publics, mais agit comme une ONG en tant que pilote d'un projet de réseau international (Billital Maroobe, signifiant Promotion des éleveurs en *fulfulde*, avec des représentants au Bénin et au Burkina Faso), financé par une ONG internationale. Elle est en théorie une fédération de groupements de base et revendique de nombreux adhérents (39 000 en 2007), mais, malgré un réel maillage de correspondants dans de nombreuses localités dans la région, je n'ai identifié aucune action réelle. Toutes les associations nationales se sont fédérées en une association faitière, le CAPAN, qui n'a plus d'activité aujourd'hui. Les responsables de l'AREN et du CAPAN sont les seuls à avoir participé aux discussions avec le Parc en 2003, au moment d'une tentative de négociation avec les éleveurs au Niger (cf. *Le processus de Cotonou*, Chapitre 5.III. 4, p. 428). Ceux de l'AREN ont participé aux discussions sur la création d'une zone de chasse dans la commune de Tamou, et s'est retrouvé en conflit avec le Parc à ce sujet.

Une autre association, Gajel Suudu Baaba est une fédération de groupements de base dans plusieurs régions du pays, créée en 2004. Elle revendique 15 000 adhérents en 2005, avec de forts foyers dans notre zone de recherche. Ils ont mené des actions pour créer une « banque des éleveurs » et une collecte de lait à Niamey. Ils ont organisé aussi un forum de discussion entre éleveurs en 2005 sur les problèmes de la transhumance transfrontalière dans la région, au cours duquel ils recensent les plaintes des éleveurs et quelques propositions de solutions.

Enfin, une nouvelle association vient d'être créée, officiellement en 2008 : l'Association des *Rugga* et *Garso* du Niger. Elle présente l'originalité et la force d'être la synthèse entre une légitimité « traditionnelle » et locale, puisque ses membres sont des chefs de transhumance, élargie grâce à une légitimité « moderne » et régionale, grâce au statut d'association regroupant des membres issus de plusieurs départements du sud-ouest du pays.

D'autres associations existent dans la région mais sont souvent limitées à quelques représentants à Niamey ou ses environs, telle que APS, association à vocation internationale, organisant des forums ou des formations par exemple, comme celle d'octobre 2009 sur la transhumance ou celle de 2005 sur l'alimentation animale.

Toutes ces associations, à l'exception notable de l'ASPEB au Bénin qui s'efforce de jouer le médiateur entre Parc et éleveurs, souffrent du même mal, celui de la dépendance aux financements extérieurs pour mener des actions. Même la plus grosse d'entre elles, l'AREN au Niger, et malgré ses dizaines de milliers d'adhérents revendiqués payant des cotisations, n'a pas d'actions visibles en dehors de celles engagées dans le cadre d'un projet financé par une ONG. Les forums organisés sur différents thèmes ne débouchent pas sur des actions concrètes,

et ne suffisent pas à les rendre attractives pour les éleveurs que j'ai rencontrés, qui les jugent souvent sévèrement. Elles ont apparemment surtout une fonction de « courtage en développement » et n'ont, en tout état de cause, pas d'actions en lien avec la mobilité pastorale, qui est pourtant un des thèmes mis en avant dans leurs discours. Plusieurs de leurs responsables ont reconnu leur part de responsabilité dans le non suivi des engagements des États et le CEDEAO suite aux accords de Cotonou ayant prévu des aménagements et des actions en faveur de la transhumance, aux niveaux local et international. Je n'ai pas identifié d'action en faveur de plans locaux d'aménagements pour sécuriser les ressources pastorales, qui sont pourtant aussi un des thèmes mis en avant. Ils se déclarent pourtant souvent intéressés par les échanges entre pays : les burkinabé et les béninois admirent la force des nigériens et leur structuration par les chefs de transhumance ; les nigériens sont curieux des actions de l'ASPEB vis-à-vis du Parc ou veulent mieux connaître les responsables des éleveurs dans les pays d'accueil pour obtenir leur appui en cas de problème. Mais, rien n'est fait en raison, selon eux, de l'absence d'appuis extérieurs. Dans cet état de fait, quelques *rugga* nigériens connaissant bien les pays d'accueil sont sollicités par les familles pour aider un berger emprisonné, les actions restant à un niveau individuel.

* * *

Grâce à ces clés, nous voilà armés pour définir des formes de mobilités différentes. Avec le calendrier pastoral, construit en fonction des contraintes saisonnières, nous savons les contraintes auxquelles un berger doit faire face pendant sa transhumance. Ses choix sont peut être définis en cherchant à en éviter certaines mais en composant avec d'autres ?

L'étude détaillée des acteurs de la mobilité nous a permis de détecter ceux qui ont un rôle majeur : au premier niveau, celui de l'ethnie, il s'agit des Peuls et des groupes apparentés tels que les Kurtey et les Fulmangani. Leurs sous-groupes, lignages ou groupes géographiques, ont des pratiques pastorales homogènes, contrairement à une hypothèse de départ et ce n'est pas dans une telle diversité culturelle qu'il faudrait chercher des différences d'attitude vis-à-vis du Parc. Par contre, nous savons maintenant que parmi les Peuls, les captifs, les artisans ou les Silloube possèdent des animaux mais n'ont pas l'habitude de les emmener en transhumance, qui est en revanche pratiquée par les *hommes libres*, les *rim'be*, et les *jawam'be*.

Au niveau de la famille, les décisions de gestion du troupeau (notamment alimentation et protection sanitaire qui sont liées à la mobilité) sont prises pour certaines au niveau individuel, ou d'un ménage. Mais concernant la transhumance, pour laquelle les différents sous-troupeaux sont agrégés sous la responsabilité d'un berger, la gestion est plus homogène, à la charge du berger et du chef de famille qui, à ce stade de nos investigations se partagent les décisions. Le berger et la composition du troupeau changent fréquemment au sein d'une famille, notamment au gré du cycle d'évolution familial dont nous avons détecté les périodes clé, en

particulier la séparation d'un jeune ménage de la famille élargie et les associations multiples possibles.

En dehors de la famille, les chefs peuls ou les associations ont peu d'influence sur la mobilité mais *rugga* et *garso* jouent un rôle important, chacun à son niveau. Le *garso* en particulier est le chef du groupe de transhumance et a une part dans le choix des périodes de départ et de retour, du trajet et de la destination.

Dans la partie suivante, je vais m'efforcer de décrire les différentes formes que peuvent prendre les transhumances en utilisant ces différents éléments de compréhension.

III. Les formes de mobilité

III. 1. Le vocabulaire peul de la mobilité⁵³

Je vais montrer comment les éleveurs peuls se représentent la mobilité, en utilisant le vocabulaire qu'ils utilisent pour en parler. Avec l'aide de plusieurs personnes, notamment deux linguistes peuls, mais aussi de dictionnaires *fulfulde*, j'ai listé les mots ayant un rapport avec le déplacement des troupeaux. Avec les deux traducteurs⁵⁴ qui ont travaillé avec moi tout au long de cette recherche, nous avons listé les mots qu'ils utilisaient au cours des entretiens.

Une difficulté est que dans la zone d'étude, le vocabulaire est varié. La littérature indique certaines variantes de *fulfulde* : une coupure marquante existe entre l'est de la zone d'étude et l'ouest, et l'histoire du peuplement suggère qu'il pourrait être nécessaire de distinguer en plus le Borgou béninois, dont la variante dialectale s'apparente apparemment plus au *fulfulde* de l'est, mais sans les nombreux emprunts haoussa comme au Niger. En fait, certains mots de vocabulaires sont plus variables que le laisseraient supposer ces trois ensembles : c'est le cas pour les noms des sécheresses (par exemple, *cegga* et *ceggel* peuvent désigner selon les endroits l'une ou l'autre des deux sécheresses de 1973 et 1984, ce qu'il fallait expliciter en début d'enquête systématiquement pour éviter des confusions chronologiques), pour la dénomination du Parc (cf. p. 226), pour les noms des catégories de bétail selon leur régime de propriété (cf. Tableau 12, p. 287). Il en ressort qu'une étude rigoureuse du vocabulaire valable dans l'ensemble de la zone d'étude aurait nécessité des enquêtes plus approfondies, tenant compte de cette variabilité. J'ai étudié en détail le vocabulaire de l'ouest nigérien, et j'ai seulement cherché à traduire les termes et les notions qui sont apparues dans les autres zones. J'ai donc pu mettre en évidence une variation dans les mots utilisés mais des variations

⁵³ Je remercie très vivement Mme S. Sow, linguiste de l'Université de Niamey, qui malgré ses lourdes responsabilités, a accepté de m'aider à identifier le vocabulaire de la mobilité, à définir les mots, à les bien retranscrire. Elle a relu cette partie, qui grâce à elle, ne devrait pas contenir d'erreurs trop grossières. J'en porterai néanmoins l'entière responsabilité si des imprécisions demeurent.

⁵⁴ L'un deux n'a accompagné que cette phase du travail, alors que l'autre a mené avec moi quasiment l'ensemble des enquêtes.

régionales dans les notions qu'ils recouvrent, si elles existent, m'auraient échappé, de même que des mots propres aux autres régions.

III.1.1. Les déplacements

La première catégorie de notions est celle des mots qui évoquent les déplacements des troupeaux et du berger. Il existe un terme générique qui désigne tout déplacement avec le troupeau supérieur à la journée : *egga*⁵⁵, qui se rapproche le plus de *transhumer* en français. C'est le terme employé par un Peul autochtone pour désigner les transhumants étrangers de passage, sous sa forme *eggoo'be*. Il contient l'idée du déplacement, du déménagement mais avec un point d'attache, qui sera suivi d'un retour au même endroit. Ce mot est compris dans toute la zone d'étude dans ce sens, mais d'autres mots peuvent être plus spontanément employés selon les régions. *getta* signifie *partir*, mais ici aussi avec l'idée d'un retour futur. Le verbe substantivé qui en est issu, *gettiiru*, signifie d'ailleurs « le fait de revenir, de retourner à son point de départ ».

L'idée de retour contenue dans le mot rapproche la notion de celle du « déplacement pendulaire, cyclique » souvent contenu dans le mot de transhumance, alors opposé au nomadisme sur ce point. Mais ce constat n'est pas valable partout car ailleurs, les mots utilisés les plus fréquemment pour désigner la transhumance ne contiennent pas cette idée de retour. En outre, tous ces mots peuvent être employés pour décrire le déplacement de nomades. Il serait intéressant de savoir justement si les nomades emploient des mots différents pour évoquer les transhumances des Peuls sédentaires de leurs propres déplacements supposés constants ou structurés moins simplement que par un simple aller-retour.

Le mot employé en *fulfulde* de l'est est plutôt *'baarta*, qui signifie *partir, partir en voyage ou prendre ses affaires pour partir*. Plus précisément, il évoquerait l'idée de quelqu'un qui prend ses affaires qu'il avait calées contre un mur ou contre un arbre, pour partir. Le terme est moins spécifique car il peut être utilisé dans un autre contexte que celui du déplacement d'un berger avec un troupeau. Pour certains informateurs, il suggère l'idée que le berger va passer la nuit ailleurs mais pas toujours (cf. ci-dessous).

Bierschenk et Tamou (Bierschenk et Le Meur, 1997 ; Tamou, 2002) ont rencontré ce mot au Bénin (sous sa forme *bartoji*, inconnue au Niger de l'ouest) pour désigner la « grande transhumance » de saison sèche au Bénin. J'ai pour ma part identifié deux mots génériques pour désigner la transhumance au Bénin, assez proches par leur sens originel. Le premier mot est *bangol* qui dérive probablement du verbe connu au Niger sous la forme *'bama* (qui donne *'bamugol* au Niger) et signifie *prendre quelque chose ou quelqu'un pour l'emmener avec soi*. Là

⁵⁵ Je donnerai à chaque fois la forme en –a, celle du verbe à l'infinitif. Pour chaque mot, il existe des formes dérivées : forme nominale en –o ou –ol ou en –ude ; verbe substantivé (« le fait de ... ») en –iiru ; les gens qui font l'action, singulier en –wo et pluriel en –oo'be ; par exemple ici : *eggol*, *eggiiru*, *eggoo'be*. Mais il n'est pas toujours aussi aisé d'identifier la parenté entre formes, comme par exemple dans *dura*, *durngol*.

encore, il n'est pas spécifique du contexte de la transhumance. Le deuxième mot du Bénin est *bambol* (ou '*bamol*'), qui signifie simplement *prendre*. Tamou (Tamou, 2002) cite le mot *yankarki* (mot inconnu au Niger) qui désignerait la grande transhumance au Bénin dans la partie nord du parc (Karimama probablement), mais je ne l'ai pas rencontré.

Turner (dans la région de Say au Niger) cite le mot *eggirbi*, qu'il définit comme la « transhumance de longue distance sous forme de troupeau collectif », et dans lequel on retrouve la racine du mot *egga* déjà cité. Mais je n'ai pas rencontré ce mot, que mes informateurs nigériens m'ont dit ne pas connaître. Il est à rapprocher de *eggirgol*, qui désignait dans le royaume du Macina un grand troupeau collectif, protégé par des soldats sur les grandes pistes de transhumance, forme de transhumance très organisée dans la région qui n'existe pas au Niger (Gallais, 1984).

On voit donc que les mots utilisés varient selon les régions du plus spécifique, appliqué seulement au déplacement du berger avec ses animaux, avec idée de retour, au moins précis, qui peut être employé dans un sens plus large dans d'autres contextes.

Tous ces termes sont nettement distincts du mot qui évoque la **conduite au pâturage sur le parcours quotidien**, *dura* (forme en *-ol* : *durngol*). Ce mot fait référence un acte technique destiné à nourrir les animaux. Il est fréquemment associé au mot *soggunde* (forme en *-ol* : *coggol*) qui désigne le pâturage de nuit⁵⁶, à qui il est plus ou moins opposé. Pour certains, les expressions « o oori » (en fulfulde de l'ouest ; forme en *-ol* : *oorol*) et « o 'baarti » (en fulfulde de l'est) signifient « il est parti prendre les animaux dans le parc (de nuit ou de jour) pour aller pâturer », avec l'idée qu'il va partir et revenir pour la nuit. Le mot *hawtooru* (forme en *-ol* : *kawtol*) désigne également le déplacement du troupeau pendant la journée autour du village, mais avec une nuance. En effet, son infinitif signifie *réunir plusieurs troupeaux pour les emmener ou les parquer*. Cela peut s'appliquer lorsqu'on réunit plusieurs troupeaux pour les emmener pâturer autour du village en hivernage, sous la conduite d'un berger salarié. Bierschenk cite un mot du Bénin, qui est probablement le même (*yawtooru*, la forme substantivée) pour désigner la petite transhumance d'hivernage (Bierschenk et Le Meur, 1997). Cela suggère que ce déplacement n'est pas vraiment perçu comme une transhumance, au sens d'un déplacement important, avec un changement de milieu.

Mais dans la conversation avec les éleveurs d'autres mots sont plus souvent employés que ces mots génériques. Ils sont plus précis et peuvent différencier plusieurs **types de transhumances**. Il s'agit de verbes qui contiennent à la fois l'idée de déplacement avec le troupeau pour une période supérieure à la journée et une **saison** du calendrier pastoral. Ils sont

⁵⁶ C'est le terme générique pour le pâturage de nuit. Au sens strict, il concernerait le début de nuit (22 h à 3 h), alors que *maanyude* serait l'action d'aller aux pâturages entre 5 h et 7 h.

construits à partir d'une racine verbale différente pour chaque saison, qui signifie « passer la saison » (par exemple *rumude*, *passer l'hivernage*) à laquelle on adjoint une désinence (pour la 3^{ème} personne du singulier au passé, *-owi*) qui évoque le mouvement, le déplacement (cf. Tableau 13, ci-dessous).

Nom de la saison en français	Nom de la saison en fulfulde	Forme conjuguée (passé, 3 ^{ème} personne du singulier)	Racine verbale à l'infinitif	Verbe substantivé	Forme en -ol
saison froide	dabbunde	o dabbowi	dabba	dabbiiru	dabbol
saison chaude	cee'du	o seedowi	see'da	see'diiru	cee'dol
début d'hivernage	korsol =	o horsinowi	horsina	horsiiru	korsol
hivernage	ndunngu	o ruumowi	ruuma	rumiiru	
saison juste avant la récolte	'yaamnde	o 'yaamtinowi	'yaawa	-	'yaawol
saison de la vaine pâture	naayngal ou pluriel : nyaayle	o niayinowi	niaayna	nyaayniiru	nyaangol

Tableau 13. Les termes pour évoquer les différentes transhumances selon la saison, en fulfulde de l'ouest, au Niger.

D'un point de vue méthodologique, le caractère générique du terme *transhumance* en français qui s'oppose au positionnement temporel de ces verbes en *fulfulde* peut conduire à des incompréhensions au cours des enquêtes si le problème n'a pas été identifié avec le traducteur. La question « partez-vous en transhumance ? » par exemple peut être traduite en *fulfulde* par « partez vous en transhumance de saison sèche ? » (ou de saison des pluies, ou d'autres saisons...) selon la vision implicite de ce qu'est la transhumance pour le traducteur, issue par exemple de sa propre pratique de la conduite des troupeaux quand il était enfant ou par l'idée qu'il se fait de l'objectif du chercheur. Même une fois cette clarification faite avec le traducteur, une surveillance constante des termes qu'il emploie au cours des entretiens est utile pour éviter des erreurs. Il ressort de cette variété de termes, plus employés par les éleveurs que le terme générique *eggol*, que pour ces derniers il existe clairement des transhumances, que chacune correspond à une saison.

Il s'agit principalement d'une distinction par saison mais correspondant aussi à l'**objectif** principal du déplacement. En effet, l'objectif est aussi parfois présent implicitement dans le

mot. En particulier, on voit que sont différenciés les déplacements de la saison des récoltes de ceux de la période de vaine pâture : pourtant, la seconde suit immédiatement la première si bien que souvent les personnes interrogées ont du mal à distinguer ces deux saisons. Pour un de mes informateurs : « *'yaamnde* correspond plutôt à un événement : c'est à la fin de l'hivernage, à une période proche de la récolte, peut-être un peu avant, quand les animaux redescendent vers les cultures ; ils cherchent de l'herbe mais profitent aussi de certains résidus ; cela commence quand les herbes commencent à sécher, même s'il y a encore des pluies ; la différence n'est pas très facile à faire avec *nyaayle* ».

Même si ce dernier cas suggère que des mots peuvent être construits sur des notions différentes des saisons pastorales habituelles, ils ne recouvrent pas tous les objectifs possibles : je n'ai par exemple pas identifié de terme pour désigner la transhumance de cure salée. La terre salée elle-même est appelée *huurfaare*, l'action associée est le terme *huurfina*, mais on voit qu'il n'est pas construit sur le même schéma. Ils désignent respectivement le lieu d'alimentation du troupeau ou l'action de faire paître sur une terre salée, sans contenir l'idée de déplacement. Même s'il a disparu dans la région, il s'agissait auparavant pour certains éleveurs d'un déplacement spécifique, vers le fleuve pour les éleveurs du plateau de Say ou vers le dallol Fogha pour les éleveurs de Dosso. L'absence de terme reflète peut-être le fait qu'il s'agissait d'un déplacement moins long que les autres car il ne durait qu'une semaine au plus environ mais aussi le fait qu'il se répétait dans l'année et ne pouvait être associé à une saison en particulier. En effet, la cure salée semble être associée au période de transition entre saisons et entre régimes alimentaires correspondants : il avait lieu en début puis en fin de saison des pluies et correspondait apparemment, dans la zone, au passage d'une alimentation à base de fourrages verts à celle basée sur les fourrages secs. Mais la cure salée n'a pas dans la zone l'importance qu'elle peut avoir ailleurs, dans le nord du Niger par exemple, où il serait intéressant de savoir si des termes existent pour évoquer des déplacements spécifiques, s'ils existent.

D'autres termes sont associés à la description du déplacement et m'ont permis de détecter deux catégories bien distinctes de déplacement, que j'ai décrits en chapitre 3 (cf. p. 139) et appelés *transhumance stable* et *transhumance mobile*. Ils désignent le **type de campement** monté pendant le déplacement : *ho'dorde*, le campement mobile du berger célibataire ou *ruumirde*, le campement stable qui accueille la famille du berger pour plusieurs mois. Dans un sens plus large, *ho'da* signifie *camper, habiter temporairement lors d'un voyage*, chez un ami par exemple et *ho'dorde* est alors le lieu où l'on campe. Dans *ruumirde* on reconnaît la racine qui désigne la saison *ndungu*, l'hivernage, comme dans *ruuma*, passer l'hivernage, qui peut aussi s'employer dans un sens plus général, sans faire référence au troupeau. En fait le terme *ruumirde* englobe à la fois l'endroit où l'on installe le campement, la case construite et l'aire de pâturage.

Tous ces termes évoquent pour les éleveurs une certaine durée et une certaine distance. Il existe une différence implicite, mais pas de limite nette, entre une vraie transhumance et un parcours du berger qui ne reviendrait pas forcément tous les jours à la concession familiale. Par exemple, les éleveurs de Namounou, évoquant les déplacements de saison froide à la recherche de résidus de culture ou le déplacement d'hivernage, rechignent à les appeler *eggol*, disant en riant : « je vais tourner derrière ma cour et je reviens ». Pourtant, les éleveurs du dallol Bosso ou des environs utilisent facilement ce terme pour des déplacements du même ordre de grandeur, en saison sèche froide vers le fleuve pour le bourgou ou en saison des pluies à une dizaine de kilomètres. Cette absence de distinction entre une « vraie transhumance » et un déplacement de moins grande ampleur est retrouvée dans l'ambiguïté, on l'a vu plus haut, du terme '*baartol*, qui peut désigner pour certains la grande transhumance mais aussi pour d'autres le parcours quotidien. Plusieurs éleveurs suggèrent que la transhumance commence quand la famille divise le troupeau en deux parties laissant les vaches laitières, *curi* (ou *hawaruji*, mot vraisemblablement dérivé du Zarma), à la maison. Mais même les vaches laitières peuvent être un peu éloignées de la maison pendant quelques temps. Cette période, où il faut aller chercher le lait tous les jours ou tous les deux jours, avec unealebasse, est appelée *lii'yam*. Elle peut intervenir en saison froide ou chaude, quand les champs où stationne le troupeau qui n'est pas parti en transhumance sont relativement éloignés. Mais pour les éleveurs, il ne s'agit pas vraiment d'une transhumance dans ce cas. La transhumance semble bien commencer pour eux justement quand il n'y a plus d'échange de lait possible entre le berger et la famille.

Un de mes interlocuteurs, originaire du dallol Bosso, a utilisé le terme *biigal* pour désigner la transhumance des bergers partis seuls, célibataires ou sans leur femme (et ceux qui la pratiquent *biigankoo'be*), qu'il associait à une grande mobilité, une certaine prise de risques potentielle... Mais il est le seul de mes informateurs à utiliser ce terme, les autres, interrogés sur ce mot, ne le connaissaient pas.

III.1.2. Les catégories d'éleveurs

J'ai recherché aussi si les Peuls faisaient une distinction dans le vocabulaire entre différents types d'éleveurs, en fonction d'un type de mobilité mais aussi d'autres éléments comme l'importance de l'agriculture, celle du troupeau etc.

Les Peuls de la région n'ont pas de terme spécifique pour désigner les **nomades**, qu'ils évoquent avec difficulté et après réflexion, par périphrase ou par des expressions indirectes. Les nomades sont d'abord ceux qui n'ont pas de maison ou pas de village. Pour s'informer, il faudrait demander « *ibe ngoodi gure ?* », « est-ce qu'ils ont des maisons, un village ? ». On peut les catégoriser comme les « Peuls de la vache », *ful'be na'i*, en les opposant aux « Peuls des villages », *ful'be gure* et aux « Peuls des villes », *ful'be ci'e*. Ils sont aussi ceux qui se déplacent constamment : « *ful'be egga-hodaabe* », littéralement « des Peuls déménageant-campant » ; ou bien encore « *yilotobe* », « ceux qui errent » dérivé de *tilaade*, *errer* ou *yiln'de*, *l'errance*. A

l'opposé, on m'a cité *jo'di'be*, littéralement « ceux qui restent assis » pour parler des sédentaires. Les groupes peuls nomades (les Gawoobe dans la zone mais surtout, typiquement, les Wodaa'be, même s'ils ne vivent pas ici) sont qualifiés de « broussards » avec des sous-entendus ambigus : positifs en ce qui concerne la compétence pour le soin aux animaux, voire certains pouvoirs magiques ; mais aussi négatifs, par leurs manières supposées moins « policées ». On retrouve d'ailleurs le même point de vue de la part des non Peuls envers les Peuls en général. Mais ce terme plutôt péjoratif de « broussard » peut être appliqué aux villageois par opposition aux habitants des villes et ne désigne donc pas spécifiquement les nomades. On voit que la notion de nomade recouvre donc plusieurs aspects : le patrimoine et le rapport au foncier d'abord ; les déplacements sont aussi présents mais secondaires.

L'éleveur est en général traduit par *durowo* (ou *duro*, pl. *duro'be*), qui désigne plus précisément celui qui conduit les animaux, qui est avec eux et s'en occupe au quotidien (le mot en *fulfulde* de l'Est est *gaynaajo* ou *gaynaako* ou encore *waynaajo*, pl. *gayna'be* ou *wayna'be*). Il est dérivé du verbe *dura*, déjà évoqué, qui signifie conduire les animaux au pâturage mais également, dans un sens plus large, *surveiller* ou *élever des animaux*. Mais il y a une nuance par rapport au mot *éleveur* en français : en effet, si on demande à un chef de famille s'il est plutôt éleveur ou cultivateur, voulant faire référence à son activité principale en terme de temps de travail ou de revenus par exemple, il répondra inmanquablement qu'il est plutôt agriculteur maintenant puisque c'est maintenant son fils qui conduit les animaux. Le terme *durowo* désigne donc plus précisément le berger, celui qui conduit les animaux au pâturage. Il faut alors utiliser une expression pour évoquer le « propriétaire des bovins », *jom nagge* (en *fulfulde* de l'est, *marowo nagge*, du verbe *mara* et *nagge*, les bovins) ou demander explicitement l'activité qui génère le plus de revenus. Le mot *durowo* est en principe réservé à un Peul, qui est supposé être *durowo*, implicitement. Il pourra être utilisé pour quelqu'un d'une autre ethnie, pour le valoriser, pour l'assimiler à un Peul ou s'il a adopté les pratiques des Peuls. On pourrait aussi utiliser le terme *na'ijo* (pl. *na'i'be*), construit autour du mot *na'i*, le *bovin*, et la désinence *-jo* ou *-be* qui sert à désigner les gens, « ceux qui... ». Mais ce terme que l'on pourrait traduire par « ceux de la vache » semble peu précis, pourrait évoquer les Peuls en général ou seulement les nomades un peu comme « ful'be na'i » cité précédemment.

Le berger salarié, celui qui n'a pas d'animaux mais s'occupe des animaux des autres, serait appelé *gaylo* selon un informateur. Le terme est un peu péjoratif, car cela désigne la personne, non propriétaire, comme socialement diminuée. Le verbe *gaylol* désigne l'action de garder des animaux d'autrui. Mais, plusieurs autres informateurs n'ont pas été en mesure de me citer de mot spécifique pour désigner cette fonction.

III.1.3. Les lieux de la transhumance

J'avais déjà tenté dans une autre étude (Manceron, 2005) d'identifier le vocabulaire qui sert à décrire les lieux de transhumance, et notamment le type de milieu, avec l'ambition de détecter des termes qui permettraient de classer les zones d'accueil ou les aires de pâturage recherchées comme destination.

La destination recherchée est d'abord celle où il y a de la brousse, *ladde*, qui désigne l'espace non cultivé. C'est le terme le plus largement utilisé par les éleveurs. Il s'oppose à l'espace habité où il y a des villages. Cela suppose (dans la région) une végétation plus ou moins touffue, des arbres. Le terme désigne l'espace mais aussi l'ensemble des ressources naturelles : pâturage, eau, espace. C'est aussi un terme générique utilisé pour parler des pâturages. *dantiere* est aussi un espace pastoral, légèrement différent car il a pu être cultivé, et contient par conséquent moins d'arbres. *durdude* est le terme générique pour parler d'une aire de pâturage, avec l'idée d'un espace plus ou moins délimité, contrairement à *ladde*. Il peut aussi s'opposer à *ruumirde* et désigner alors spécifiquement une aire de pâturage sans habitat ou une aire proche du village, où l'on n'a pas l'autorisation de camper avec le troupeau. On n'y rencontre donc des animaux que pendant la journée, les bêtes passant la nuit en bordure des champs dans les campements ou au village. Enfin, un informateur a cité le mot *geene*, comme « l'endroit du pâturage ».

Bien sûr les espaces pastoraux sont opposés aux villages et aux champs (*gessa*). Le mot *jachère* pose des problèmes de traduction, mes informateurs hésitent et ne semblent pas trouver d'équivalence évidente. L'un d'eux propose *karidji*, qui désignerait les jachères mais aussi les champs non sarclés qui constituent des zones de pâturage s'ils sont accessibles en saison des pluies. Pendant les entretiens, le traducteur utilisait plutôt des périphrases (les champs abandonnés) ou un mot zarma.

Pour décrire un **type de milieu**, les Peuls font appel à des termes qui font référence à la fois à un type de sol (texture sableuse, argileuse, indurée... mais aussi secondairement la couleur), une position dans la topographie (plateau, bas-fonds, glacis...) et un type de végétation (certaines associations végétales). Les mêmes mots, ou des mots voisins, sont utilisés dans de nombreuses régions occupées par des Peuls, mais ce qu'ils désignent précisément varie fortement en fonction du milieu local. Il n'y a pas de mots particuliers permettant de désigner une zone d'accueil ou une aire de pâturage en fonction de la qualité du fourrage, seule une périphrase permettant de décrire une aire dégradée par exemple.

Le Parc enfin a lui aussi plusieurs dénominations plus ou moins précises. *Parku*, visiblement dérivé du français, est souvent employé qu'il s'agisse du Parc du W ou du Parc d'Arly. Mais ce terme est compris comme Parakou à l'est de la zone (il s'agit d'une ville du Nord Bénin). Il est parfois remplacé par *parkuri*, auquel le suffixe *-uri* évoque un espace pastoral, approprié par les Peuls et faisant alors partie de « leur espace ». Dans l'ouest nigérien, certains utilisent *orba*, dérivé de *orbol*, signifiant *poursuivre quelqu'un, le faire fuir en le poursuivant*, qui fait référence

à la répression dont les bergers sont l'objet dans le Parc. Le mot évoquerait « les brimades reçues par un âne chicoté, battu par son conducteur ». En dehors de ces termes spécifiques, d'autres termes dérivés peuvent être employés. Les éleveurs (par exemple à l'ouest de Niamey, dans les cantons de Namaro, Gotheye....) utilisent parfois le terme générique *ladde faddande, brousse interdite*, qui peut désigner aussi d'autres espaces mais souvent spécifiquement le Parc. Les éleveurs de la région de Dosso utilisent le terme *gorgare*, construit à partir de *gorgal* qui désigne l'ouest : dans un sens large il peut désigner seulement « les régions de l'ouest » mais en terme de transhumance il désigne pour certains spécifiquement le Parc. Il est d'ailleurs curieux de constater que pour les éleveurs du Ziguï, le Parc est plutôt au sud. Mais l'idée de l'ouest à visiblement dominé. Ont-ils emprunté ce terme aux éleveurs qui venaient de plus à l'est encore, du département de Dogon Doutchi, qui allaient depuis plus longtemps dans le Parc en passant par chez eux ? Pour les éleveurs de Dogon Doutchi justement, le terme *gorgare* évoquait plutôt le Borgou et les forêts classées à l'est du Parc qu'ils fréquentaient plus massivement. Ils peuvent aussi les désigner par *forè*, et le terme s'étend aussi au Parc du W lui-même, avec une certaine ambiguïté.

III. 2. Typologie des formes de mobilité

Transhumances normales et exceptionnelles

Je vais dans cette partie tenter de décrire la variabilité des formes de mobilité que j'ai rencontrées au cours de mes enquêtes. Je ne vais traiter en détail que les mobilités habituelles, c'est-à-dire que j'écarte les mobilités exceptionnelles des années catastrophiques. Bien sûr, il existe une continuité entre les bonnes années, les années « normales » et les années exceptionnelles et il faut définir ces différents seuils. J'ai gardé comme définition d'une année exceptionnelle celles qui sont décrits comme telles par les éleveurs eux-mêmes. Pour eux, ces années sont celles qui ont suscité des *stratégies* distinctes des stratégies habituelles, et pas seulement une adaptation quantitative, en durée ou en distance de transhumance, qui définit alors des *mauvaises années*. Dans la zone d'étude, le niveau relativement modeste de la variabilité interannuelle des précipitations, par rapport aux zones nord-sahéliennes, réduit les années exceptionnelles aux années des grandes sécheresses, dont seules les deux dernières (1973 et 1984) sont accessibles à des enquêtes.

J'ai d'ailleurs rencontré peu de bergers capables de témoigner sur les transhumances d'alors. Je n'ai donc pas étudié en détail les stratégies mises en œuvre ces années-là. J'ai seulement constaté qu'en 1984 et 1973, trois stratégies principales ont été employées. La première est l'immobilité, compensée par la complémentation alimentaire du troupeau, au prix de la vente de bêtes. Ce choix a été motivé par calcul parfois, mais plus souvent par obligation familiale (pour s'occuper de la famille qui souffrait elle aussi de pénurie alimentaire) ou parce que le troupeau était déjà trop faible pour se déplacer. La seconde stratégie était une transhumance inhabituelle mais limitée à une destination prévue à l'avance, souvent sur le

territoire nigérien, proche du fleuve. La dernière stratégie enfin, et la plus rare, correspond à une transhumance vers le sud sans limite à priori, c'est-à-dire qu'elle a été prolongée tant que l'état du troupeau le permettait, ou reprise après une amélioration de son état, atteignant le Burkina Faso ou le Bénin, le Parc du W et parfois les régions au sud du Parc. Plusieurs facteurs ont joué à cette époque pour le choix de ces stratégies : position familiale du berger, selon qu'il était en charge de famille ou non ; connaissance antérieure des régions méridionales, directe ou par l'intermédiaire de liens familiaux ou amicaux ; date de départ en transhumance et anticipation du degré de gravité de la situation. Il semble que la crainte des maladies de la zone soudanienne n'a pas été un frein à une transhumance exceptionnelle vers le sud devant l'urgence de la situation, comme elle l'est depuis en année normale. De nombreux éleveurs ne connaissaient d'ailleurs pas ce risque à l'époque.

Les années exceptionnelles, justifiant des stratégies inhabituelles, sont apparemment plus fréquentes plus au nord. J'ai rencontré des éleveurs du canton de Djaguru, au nord-ouest de Niamey, qui, 2 années sur 10, changent leur direction de transhumance : au lieu d'aller vers le nord, ils vont vers le sud, jusqu'au nord du Burkina Faso, à une centaine de kilomètres maximum. Cette fréquence élevée fait que ces stratégies pourraient ne plus être qualifiées d'exceptionnelles, la variabilité de la pluviosité étant alors incluse dans des stratégies variables mais prévues. Son niveau plus élevé justifie des adaptations plus radicales que dans les régions sud-sahéliennes. Mais les enquêtes dans ces régions ont été peu nombreuses et je ne peux y analyser la variabilité des stratégies des bergers. Il est possible que cette forte adaptabilité ne concerne qu'une minorité d'éleveurs.

En tout cas, je n'ai rencontré aucun informateur qui m'ait confirmé de façon fiable que des éleveurs en dehors de la zone d'étude fréquentent le Parc du W lors de ces années exceptionnelles, malgré des rumeurs ou des témoignages indirects en ce sens. Je n'ai même pas trouvé de témoignages selon lesquels les éleveurs du nord Sahel seraient entrés dans le Parc ou allés jusqu'au Bénin en 1973 et 1984, même si je pense qu'un petit nombre l'a fait. Les personnes enquêtées à Karma, Hamdallaye ou Djaguru citent au plus loin des destinations au Burkina Faso (vers Fada Ngurma) ou Kirtachi, c'est-à-dire le fleuve Niger.

Variabilité des transhumances normales

A l'échelle de la région d'étude, une typologie des mobilités selon la direction choisie permet de séparer simplement des situations assez différentes (cf. Tableau 14, ci-dessous). Ce critère de direction de la transhumance, selon qu'il y a ou non changement de « zone écologique » et selon la complexité du schéma de déplacement, est lié à un système d'objectifs et de contraintes de l'éleveur. La position d'un éleveur au sein d'un de ces types montre une certaine stabilité dans le temps, le changement de type correspondant à un changement important dans son système. Il correspond donc à une décision de niveau stratégique, selon la distinction habituelle.

Direction	Nombre d'éleveurs dans l'échantillon
Pas de transhumance	21
Locale	18
Vers le nord	17
Vers le sud	44
Double transhumance	1
Mobilité permanente	2

Tableau 14. Types de mobilité selon la direction du déplacement.

Au cours de la transhumance, à un niveau tactique cette fois, un certain nombre de choix sont fait par le berger. Ils aboutissent à une variabilité des formes de transhumance pour les éleveurs qui voyagent vers le sud, venus du Niger ou du Burkina Faso. L'éleveur effectue des choix successifs, parmi lesquels la fréquentation du Parc, mais aussi la saison de départ et de retour et enfin le déplacement vers une deuxième destination en plein hivernage (cf. Tableau 15, ci-dessous). Mais les combinaisons multiples possibles ne me permettent de les présenter comme des types ou des modes de transhumance distincts.

Décision	Modalités
Date de départ	saison froide / début saison chaude / début hivernage
Destination	lointain / proche ou peu risqué/risqué (Parc par ex.)
2 ^{ème} destination	maintien au Bénin ou Burkina Faso / retour Niger / non
Date de retour	début hivernage / plein hivernage / récolte

Tableau 15. Variabilité des paramètres des transhumances vers le sud.

Dans les paragraphes suivants, je vais détailler chaque type par une description succincte des trajets, l'histoire des déplacements, les objectifs et les contraintes spécifiques à la direction choisie. Les raisons qui poussent un éleveur à choisir un type ou un sous-type de mobilité seront étudiées dans la section « Règles de décision ».

III.2.1. Type 1. Pas de transhumance

Le troupeau ne quitte pas le village. En saison de culture, il est gardé près du village, soit dans les jachères soit dans les zones non cultivées qui persistent : plateaux cuirassés, collines pierreuses, mais aussi limites de champs, champs non sarclés, accessibles seulement à un petit troupeau que l'on peut empêcher d'aller dans les champs. Deux modes de gardiennage peuvent être utilisés. Le premier est le mode individuel, par un berger de la famille, souvent un enfant, qui serait jugé trop jeune pour partir en transhumance mais à qui l'on peut confier cette tâche autour du village, qu'il connaît bien et où le chef de famille peut intervenir rapidement en

cas de problème. Le second mode de gardiennage est collectif : plusieurs familles confient leurs troupeaux à un berger salarié qui les conduit la journée et les ramène le soir.

Les éleveurs qui n'envoient pas leur troupeau en transhumance, même locale, ont le plus souvent très peu de bêtes (57 % d'entre eux sont dans la classe « petit troupeau » c'est-à-dire moins de 20 têtes ; alors que chez les bergers qui partent régulièrement en transhumance, ils sont seulement 18 % dans cette classe). La majorité de troupeaux gros ou moyens qui ne partent pas sont au Burkina Faso, où, on l'a vu, les aires pastorales sont grandes et riches par rapport à celles du Niger. Les deux nigériens dans ce cas sont des pluriactifs qui utilisent leurs revenus annexes pour acheter des aliments du bétail.

Il s'agit parfois de bergers qui gardent les animaux d'autrui en plus des leur et à qui le propriétaire impose de rester sur place (18 %). Pour les non-Peuls, ce mode d'élevage avec confiage est ancien, mais son ampleur est récente car avant les sécheresses le nombre de bêtes possédées par des représentants des autres ethnies était plus faible. Mais la tendance avait commencé avant les sécheresses puisqu'elle était déjà citée par certains auteurs dans les années 60. Il est donc possible qu'elle corresponde à un enrichissement relatif des cultivateurs qui épargnait sous forme de bétail.

Selon les familles, le troupeau peut recevoir une complémentation alimentaire en saison sèche (fanés de niébé, tiges de mil conservées sur le toit d'une case ou dans un grenier, son de mil issu du pilage, parfois aliments achetés) : c'est le plus souvent le cas chez les Peuls, qui critiquent la façon dont « les autres » s'occupent de leur troupeau.

III.2.2. Type 2. Transhumance locale

L'éleveur s'éloigne de la zone cultivée pour trouver une aire pastorale, où l'espace et le pâturage sont suffisants, sans considération de zone climatique. Le déplacement peut avoir lieu dans toutes les directions. Ce n'est possible que dans certaines régions où ces aires pastorales existent encore : Fakara, Zigui, Burkina Faso, Bénin.

Ce type de transhumance peut avoir lieu en plusieurs saisons : pendant la saison de culture, avec un départ le plus souvent en début de saison des cultures ; pendant la vaine pâture très souvent ; mais aussi parfois en saison sèche froide pour obtenir des contrats de fumure, plus rarement en saison chaude pour trouver une zone un peu plus riche que le village. C'est la forme de la « petite transhumance » d'hivernage pratiquée au Burkina Faso et au Bénin.

S'agit-il vraiment d'une transhumance ? Les distances de déplacement varient en fait d'une façon continue : parfois le troupeau reste à la périphérie du village, parfois il s'éloigne de quelques dizaines de kilomètres ; il peut être accompagné d'un seul berger ou bien de toute la famille qui crée un campement éloigné des cultures. Suivant ce que j'ai exposé à propos du vocabulaire peul de la mobilité (cf. p. 312), je propose de considérer qu'il s'agit d'une transhumance dès que l'éloignement empêche le lait du troupeau qui se déplace d'être utilisé par la famille. J'écarte ainsi les situations où le lait est transporté tous les jours ou tous les deux

jours dans une Calebasse. Cela implique le plus souvent que quelques laitières restent avec la famille pour l'approvisionner. Le seuil de distance semble proche d'une dizaine de kilomètres.

Dans notre zone d'étude, il est parfois difficile de distinguer ce type de déplacement avec le type 3, les déplacements vers le sud, à la rencontre de pluies plus précoces. En effet, dans certains villages les éleveurs font un déplacement d'une ou de quelques dizaines de kilomètres seulement vers le sud. A partir de quelle distance y a-t-il « changement de zone climatique », qui serait le critère de définition du type 3 ? La distinction repose sur la précocité des pluies : si les pluies commencent en moyenne au même moment dans les zones d'accueil et de départ, c'est une transhumance locale. En fait la précocité des pluies augmente graduellement vers le sud, il n'y a pas de rupture. Bien souvent, les éleveurs sont capables d'indiquer la raison de leur départ. Ou bien, il faut utiliser d'autres indices. Par exemple, on devine que c'est bien une transhumance locale quand un certain nombre d'éleveurs du village ne partent qu'en début de saison des pluies : s'ils partent dans ce cas, ce n'est pas à la rencontre des pluies mais bien pour trouver une zone plus riche ou plus sûre par rapport aux cultures. De Kollo au Fakara, d'Afini ou Mangou à Kotchari est-ce un déplacement local, à la recherche d'une zone pastorale qui dispose encore de fourrage (plus qu'au village) à cette période ou est-ce un déplacement vers le sud, à la rencontre des pluies ? À Hondobon, ils allaient avant 1984 à Kokoro, plus au Nord, car la zone était propice (mares, terres salées, fourrage) : ce n'était pas une recherche des pluies. A Afini, les éleveurs disent qu'ils trouvent les mêmes herbes et les mêmes pluies à Kotchari, mais que les risques de problèmes avec les forestiers y sont moins forts. Les éleveurs de Logobou, département le plus au sud du Burkina, vont vers le Nord plutôt que vers le sud. Il s'agit bien dans tous ces cas de transhumances locales.

Ces déplacements locaux sont les plus anciens. Bien souvent, avant les sécheresses, les éleveurs ne quittaient pas le terroir du village (absence de transhumance), mais souvent se contentaient de se déplacer dans un rayon de 10-20 km. Ils préféraient rester près des villages pour éviter les fauves qui pouvaient attaquer les animaux. Progressivement, disparition des espaces pastoraux et modifications de la flore induite par les sécheresses ont poussé les éleveurs à allonger les transhumances.

La complémentation en saison chaude est fréquente, comme dans le type précédent.

III.2.3. Type 3. Transhumance vers le Nord, vers la « zone pastorale »

Description. L'éleveur change de zone climatique pour se diriger vers la zone où la pluviosité annuelle ne dépasse pas 300 mm car la densité de champs y est faible. On l'appelle « zone pastorale » au Niger, où une loi de 1961 a tenté de la délimiter, la définissant comme une zone d'élevage prioritaire, où la protection des cultures éventuelles relevait de la responsabilité des cultivateurs.

Le départ en transhumance a lieu en début de saison des pluies. Le retour est progressif et suit la progression de la libération des champs, qui a lieu de plus en plus tard en redescendant vers le sud (pourtant les récoltes y commencent plus tôt, mais ils sont aussi plus étalées, ce qui diffère la libération officielle des champs, décidée par la commune) , pour faire bénéficier le troupeau des résidus de récolte, des jachères et des champs non sarclés (où le sarclage a été absent ou insuffisant par manque de main d'œuvre ou parce que la parcelle n'a pas produit beaucoup de mil ; dans ce cas, il y a beaucoup d'adventices appréciées du bétail). Les éleveurs n'attendent d'ailleurs pas la date officielle, ce qui fait que cette période est risquée pour eux.

Ces déplacements sont pratiqués dans la région d'étude exclusivement par les Nigériens. Ils existent depuis plusieurs générations. Ce sont les transhumances classiques, décrites par la littérature sur la zone sahélienne. Auparavant, ils étaient même de plus grande amplitude car jusqu'aux années 1980 les éleveurs dépassaient la frontière pour aller jusqu'au Mali. Depuis, les éleveurs craignent les bandits qui sévissent près de la frontière, et restent sur le territoire nigérien, et même éloignés de la zone frontalière.

Objectifs : L'objectif premier de cette transhumance est apparemment de s'éloigner des champs puisque cette mobilité ne s'effectue qu'en hivernage, à partir des semis. Mais une vision historique remet en cause cet objectif unique : en effet, avant les années 1970, et même parfois après, les éleveurs racontent que les zones pastorales étaient suffisantes autour des villages pour que les troupeaux y passent l'hivernage. La transhumance était donc d'abord motivée par la recherche des pâturages de meilleure qualité, exempts de parasites et de maladies, qui permettait des performances animales accrues. De nombreux informateurs non éleveurs avancent également le besoin d'une cure salée pour justifier ces transhumances, évoquant les grands rassemblements d'animaux de certaines régions. Pourtant, je pense que cet objectif était secondaire. En effet, les enquêtes montrent bien qu'il existait de nombreux lieux de terres salées qu'ils pouvaient utiliser, certains étaient relativement proches comme par exemple le fleuve, qui suffisait aux éleveurs situés plus au sud de ma zone d'étude, mais encore d'autres zones moins éloignées que leur destination de transhumance, telle mare permanente, telle zone du département de Ouallam etc. L'utilisation du natron était répandue et jugée peu coûteuse.

Contraintes : la première contrainte est celle de la date de départ. Le départ ne peut avoir lieu que quand l'éleveur est sûr que les pluies sont régulières et ne risquent plus de s'arrêter, mettant en danger le troupeau qui ne trouverait pas assez à manger. Il faut aussi que les pluies aient rempli suffisamment les mares temporaires, seule ressource en eau vers le Nord où les puits se raréfient. Les bergers ne peuvent donc partir que 1 à 2 semaines après les premières pluies.

En effet, tout grand déplacement est limité par la disponibilité en eau. Dans la zone de forte densité de villages, la densité de puits est suffisante et les déplacements du troupeau sont peu contraints. C'est dans cette zone que les éleveurs se déplacent en saison sèche, mais pour des

déplacements réduits, en restant proches des villages et de leur puits, de leurs jachères plus riches en fourrage que les pâturages naturels, et de leurs marchés où on peut acheter des aliments pour le bétail. Ils restent alors relativement proches de leur village d'attache. Ces déplacements de saison sèche correspondent au deuxième type de mobilité, dit « local ». Par conséquent, les éleveurs doivent passer la saison chaude dans la zone agricole où le pâturage est insuffisant en quantité et en qualité. La complémentation des animaux faibles ou en lactation est alors obligatoire. Le passage de la saison chaude est coûteux en aliments et risqué pour les animaux fragiles.

C'est le retour qui demande le plus d'habileté de la part du berger. Il ne doit pas être trop précoce car alors les risques de dégâts aux cultures seraient élevés : en effet, face aux cultures en phase de maturation, l'herbe est déjà sèche et peu appétente. Plus tardif, le trajet serait compliqué car la plupart des mares temporaires auront tarées. De plus, les ressources devenues accessibles au moment des récoltes sont précieuses et peu abondantes dans les zones sahéliennes : il est avantageux d'arriver sur place parmi les premiers, les derniers n'ayant plus rien d'intéressant à donner à leurs bêtes fatiguées par le voyage. L'éleveur doit donc suivre les mares semi-permanentes, et sa connaissance de ces points de passage obligés est alors nécessaire. Les éleveurs qui fréquentent ces zones depuis des générations connaissent bien les bons trajets, et les mares sont d'ailleurs plus grandes et durables qu'avant les sécheresses (c'est le « paradoxe de Niamey ») : ces difficultés sont donc surmontées. Les éleveurs attendent pendant plusieurs jours ou semaines la libération des champs concentrés autour des points d'eau qui perdurent, à proximité des champs pour commencer la vaine pâture le plus tôt possible : c'est une période à risque, où a lieu la plupart des dégâts aux cultures. Rappelons l'exemple d'un groupe de bergers de Ndounga (déjà cité plus longuement en chapitre 3, p. 157) qui montre bien à quel point le retour est difficile à gérer et constitue un goulet d'étranglement. Ils ont tenté d'aller explorer le nord alors que leurs parents ne connaissaient que le sud. Plusieurs années, ils ont pris le risque d'expérimenter cette nouvelle stratégie et ils ont découvert que les pâturages y sont de bonne qualité. Mais au retour, ils n'ont pas trouvé d'autre solution que de stationner quelques semaines autour d'une mare permanente, qui attire aussi de nombreux cultivateurs et des villages : finalement ils ont abandonné, estimant qu'à cette période les risques de dégâts aux cultures étaient trop élevés et les pâturages appauvris dans cette zone surchargée. Les bergers habitués à aller au nord ne sont jamais statiques de la sorte : au contraire ils suivent le front de récolte, citent plusieurs itinéraires possibles en fonction de leur retour, plus ou moins tardif, et de l'ordre des récoltes.

III.2.4. Type 4. Transhumance vers le sud, vers la zone soudanienne, « vers les pluies »

Description. L'éleveur change de zone climatique mais cette fois pour aller dans la zone soudanienne, où les cultures sont denses (plus ou moins selon les régions) mais où les pluies

sont plus fréquentes et surtout plus précoces, où les herbes pérennes repoussent dès les premières pluies, plusieurs semaines avant les annuelles.

Les dates de départ et de retour sont plus variables que pour les autres types, signe que cette transhumance fait face à des contraintes temporelles moins absolues. Je l'ai signalé (cf. Tableau 15 p. 317), on peut distinguer plusieurs formes de déplacements selon les périodes de départ et de retour, et l'existence ou non d'une deuxième zone d'accueil. En effet, ces différents choix correspondent à des contraintes et à des objectifs différents pour l'éleveur, que j'étudierai en détail plus loin.

Le départ peut avoir lieu en saison froide, en saison chaude, ou encore en début d'hivernage. Le retour au village a lieu soit en début de saison des pluies, soit en pleine saison des pluies, soit enfin à la vaine pâture.

En pleine saison des pluies, certains éleveurs reviennent directement au village, mais d'autres s'arrêtent quelques mois dans une deuxième zone d'accueil plus au Nord (ce que j'appelle « transhumance vers le sud avec retour partiel »).

Comme je l'ai expliqué au chapitre 3, ces grandes transhumances vers le sud n'existent que depuis les grandes sécheresses de 1973 et ont pris de l'ampleur en 1984. Il s'agit d'un type de transhumance classique pour les éleveurs soudanais, comme l'a remarqué Boutrais. Avant, les éleveurs qui les pratiquent aujourd'hui restaient proches du village (transhumance de type local, voire pas de transhumance). Aucun d'eux ne partait vers le nord en transhumance, ils ont commencé les transhumances en allant vers le sud. Seuls quelques éleveurs proches du Parc partaient vers le sud avant les sécheresses : ils partaient en saison chaude, à la rencontre des pluies, malgré les risques de maladie dans ces zones d'accueil, et pour une période relativement courte, quelques semaines maximum.

Objectifs : L'éleveur part de son village pour chercher du fourrage mais aussi pour trouver un espace de parcours loin des cultures nouvellement installées. Recherche de fourrage et évitement des cultures sont les deux objectifs principaux de ce déplacement vers le sud mais leur hiérarchie, le facteur limitant, change selon les saisons.

En saison chaude, avant les semis, les éleveurs partent à la rencontre de pluies plus précoces ayant fait pousser un fourrage permettant la survie du troupeau. Ils essaient alors de rester à proximité d'un point d'eau, car même si les bovins supportent un abreuvement tous les deux jours seulement, la saison chaude les affaiblit beaucoup.

Après le début des pluies, les cultures sont mises en place, les mares sont apparues, et les herbes ont poussé. Recherche de fourrage et d'espace sécurisé s'équilibrent. Les éleveurs recherchent alors des herbes déjà assez grandes pour être nourrissantes, et en particulier des herbes pérennes comme l'Andropogon. Les troupeaux peuvent être plus mobiles.

Progressivement l'herbe devient suffisante partout, le premier objectif devient alors la recherche d'un espace sécurisé, suffisamment loin des cultures pour éviter les dégâts. C'est la

période où les éleveurs peuvent diminuer les déplacements, monter un campement, et éventuellement revenir près du village d'attache.

A la fin de la saison des pluies, il reste encore 1 à 2 mois avant la libération des champs. L'herbe a fleuri, a séché, devenant moins utile aux animaux. Certaines mares temporaires ont tari, ne laissant plus comme ressource en eau que quelques mares tardives voire les puits. Les éleveurs recherchent à nouveau la proximité des villages, avec leurs jachères, leurs mares, leurs puits. Les objectifs visés se rééquilibrent entre « espace sécurisé » et fourrage de qualité.

Contraintes : La première contrainte est de devoir trouver des zones d'accueil où on peut minimiser les conflits, avec les agriculteurs en cas de dégâts aux cultures dans les aires proches des villages, ou avec les forestiers dans les Parcs. Ces conflits occasionnent des amendes mais aussi parfois des bagarres, la perte d'animaux si l'éleveur tente de s'enfuir, l'emprisonnement, l'immobilisation du troupeau en fourrière etc.

La deuxième contrainte est la charge de travail importante alors que la main d'œuvre disponible est limitée à celle du ou des bergers. Les tâches sont nombreuses : en saison chaude, abreusement, forte mobilité à la recherche d'eau ou de fourrage, pâturage de nuit plus long, émondage des arbres... ; après, ce sont la surveillance du troupeau, les soins aux animaux (surveillance des maladies, détiquage manuel, administration de médicaments)...

La dernière contrainte est celle liée aux risques élevés de maladie dans le Parc, au Bénin, et dans une moindre mesure selon les éleveurs, au Togo. Les éleveurs qui fréquentent ces zones doivent donc vacciner leurs animaux, connaître les médicaments à donner en cas de maladie, s'approvisionner en cours de route, rechercher des vétérinaires...

III.2.5. Type 5 : double transhumance

Signalons également le cas de rares éleveurs de l'est de la zone d'étude, qui pratiquent ce que une « double transhumance ». Les éleveurs interrogés disent qu'aujourd'hui les seuls éleveurs qui font ces longs déplacements sont ceux des communes de Tessa et Farrey, dans le département de Dosso. Je n'ai rencontré qu'un seul éleveur qui la pratique aujourd'hui (vers Tessa effectivement), mais deux personnes m'ont dit qu'ils l'avaient fait dans les années 1970-1980 (à Dosso et Alku, dans la commune de Kore Mayroua) et enfin deux autres m'ont dit que c'était le cas de leurs parents (à Dosso). Selon eux, ces déplacements seraient plus anciens que les sécheresses et seraient donc antérieurs aux transhumances vers le sud (type 4). Je fais l'hypothèse qu'ils ont été inspirés par les déplacements des moutonniers, qui aujourd'hui encore font des trajets similaires sur de plus grandes distances encore. Le berger rencontré qui le fait aujourd'hui a constitué son troupeau en tant qu'éleveur de moutons ; le *garso* qui conduit le groupe, qui a connu les transhumances vers le nord avant de les abandonner pour n'aller aujourd'hui que vers le sud, est lui aussi un éleveur de moutons. Mais je manque d'enquêtes de ce type pour étayer cette hypothèse.

Les déplacements combinent les deux types de transhumance précédents. En saison sèche, les bergers partent au sud : le berger rencontré va dans le Parc du W mais les témoignages rapportent que certains allaient plus loin au sud, au Bénin, au-delà du Parc du W. Dès le début de la saison des pluies, ils remontent vers le nord mais ne s'arrêtent pas au village et partent aussi loin que les autres, dans la zone pastorale. Cela demande de circuler vite, car la période la plus favorable dans le nord est la période de croissance des herbes, qui ne dure que quelques semaines, avant la floraison où leur valeur nutritive chute. La plupart des éleveurs estiment – à tort apparemment – que parcourir une telle distance (400 à 500 km, du sud au nord) en un temps aussi court est impossible.

Il m'a été dit également qu'une « double transhumance » était pratiquée avant les sécheresses dans les départements de Téra et Dargol à l'ouest du Niger. Mais ce n'est plus le cas semble-t-il, et il s'agissait de déplacements moins amples, vers le sud, de moins de 50 kilomètres (ce schéma a été rapporté par (Marie, 1985)).

III.2.6. Autres situations

J'ai rencontré d'autres situations qui ne correspondent pas aux types précédents. Mais elles sont mal renseignées (pour certaines, je n'ai pas rencontré le berger lui-même), peu nombreuses ou peu significatives par rapport à mon objectif d'explication de la fréquentation du Parc du W : je n'ai donc pas voulu créer de type à part.

Pour deux familles, le troupeau semble être en **déplacement permanent**. Le berger mène une vie **nomade**, seul ou avec sa famille. Il a la charge d'un troupeau important qui appartient à la famille élargie. Grâce à la taille du troupeau, il conclue de nombreux contrats de fumure (fumure de champs contre mil ou même plats préparés) en saison sèche, qui lui fournissent la nourriture de la famille pendant plusieurs mois. Il peut aussi vendre des animaux du troupeau (tour à tour, des animaux des différents propriétaires) et compter sur des fournitures de mil de la part de la famille qui cultive. Il ne revient dans le village familial que quelques semaines (moins d'un mois) pour la période de vaine pâture. Mais des contacts sont maintenus à distance avec la famille, des messages pouvant être envoyés dans les deux sens. Par exemple, le chef de famille de l'une d'elles, un *rugga* de Hondobon, à l'ouest de Niamey, qui a organisé une rencontre entre moi et plusieurs éleveurs, avait fait revenir pour la circonstance son jeune frère, le berger du troupeau familial. Le déplacement permanent, non limité à un simple aller-retour régulier, le voyage du troupeau accompagné d'un ménage avec ses enfants, permet d'appeler ce type de mobilité « nomadisme », si l'on se rappelle qu'il ne concerne qu'une partie de la famille, un ménage détaché du reste de la grande famille élargie. Le nomadisme typique, on l'a vu, fait référence le plus souvent au déplacement de l'ensemble de la famille avec le troupeau. On est donc ici dans une forme intermédiaire entre sédentarité et nomadisme.

D'autres situations pourraient être assimilées à ces déplacements permanents mais peuvent être interprétées comme des combinaisons des types décrits. C'est le cas des éleveurs de Birizamzam, au nord est de Niamey, qui partent en saison chaude vers le Nord, jusqu'à des mares permanentes de la région de Simiri, décrite comme une région riche en pâturage mais située nettement en zone agricole. Ils y restent jusqu'aux semis où ils partent alors vers le nord, jusqu'à la zone pastorale. On peut donc y voir une « transhumance locale » de type 2, qui a l'avantage d'être sur le trajet de la transhumance vers le nord, de type 3, qu'ils enchainent immédiatement après. Mais il suffirait que certains bergers se déplacent plus tôt, partant dès la saison froide, comme cela arrive parfois, sans revenir au village, pour que le schéma se rapproche progressivement du « déplacement permanent ».

On peut aussi rapprocher cette forme de déplacement avec les transhumances vers le sud, « avec retour partiel », décrite en type 4. La seule différence est que vers le nord, la transhumance « locale », la destination la plus proche, est fréquentée à l'aller, en saison sèche, alors que vers le sud elle est fréquentée au retour, en hivernage. Il y a donc une continuité entre les situations de mobilité les plus courantes, où plusieurs transhumances se succèdent avec retour au village entre elles, les situations où deux destinations se succèdent sans retour au village (c'est le cas décrit ici) et le « déplacement permanent » (décrit au paragraphe précédent). Cela souligne une fois de plus qu'il est délicat de séparer clairement la transhumance du nomadisme sur la base de la forme du déplacement, supposé être « pendulaire ou cyclique » pour les premiers. La définition des types précédents relève ainsi d'une part d'arbitraire, guidée par mon objectif de rendre compte des différentes formes de transhumance et surtout de tenir compte des relations des éleveurs avec le Parc du W.

J'ai rencontré une dernière situation originale auprès de trois éleveurs qui l'avait depuis abandonnée. Elle m'a aussi été expliquée par d'autres éleveurs qui la connaissaient ou a été rapportée par d'autres auteurs (au Niger et entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire). Il s'agit d'une famille qui « délocalise » son troupeau : la famille vit et cultive dans un village, un berger ou un ménage vivant ailleurs avec le troupeau familial, et pratiquant depuis son lieu de vie des transhumances classiques. La famille garde toute l'année un noyau de vaches à vocation de production laitière, sous-troupeau d'effectif plus important que le sous-troupeau laitier laissé au village pendant les transhumances classiques. Des échanges de bêtes ont lieu régulièrement, pour transférer vers le berger le surplus d'animaux issu du croît du sous-troupeau ou des vaches ne donnant plus assez de lait ; dans l'autre sens, le berger envoie à la famille des vaches laitières ou des animaux à vendre. On m'a cité ces cas pour des bergers allant vivre au nord en zone pastorale ou bien au sud, au Bénin, voire par rumeurs au Togo ou au Ghana. On le voit, cela ne peut concerner que des cas de grands troupeaux et de familles soudées, où la confiance envers le berger est suffisante. Cela n'est visiblement envisagé qu'en dernier recours, quand la situation au village est devenue vraiment difficile. Encore une fois, on peut y voir une continuité

dans les schémas de mobilité avec le déplacement permanent d'un berger. Je n'ai rencontré réellement que 3 familles qui ont mis en pratique cette « délocalisation », qui a été temporaire, car à chaque fois le berger a fini par revenir au village sans qu'un autre berger de la famille prenne le relais.

* * *

L'ouverture de la zone soudanienne a profondément modifié le schéma des transhumances. Aujourd'hui, 3 logiques sont possibles : locale ou zonale, et parmi cette dernière, celle du nord et celle du sud. On retrouve ici, dans une même zone d'étude suffisamment large, et à un moment particulier de l'évolution des systèmes pastoraux, plusieurs types de mobilité souvent décrits par des auteurs différents. Boutrais en avait décrit deux d'entre eux comme caractéristiques des mobilités sahéliennes et soudaniennes. La comparaison de ces types est ici intéressante car elle permet de distinguer de qui relève de contraintes fortes, de choix des éleveurs ou d'une évolution historique, comme je l'ai montré en chapitre 3.

Depuis peu de temps, la distinction entre transhumance vers le nord et vers le sud n'est plus corrélée avec une saison précise : vers le sud en saison sèche et le nord en hivernage. Le fait que les éleveurs aillent vers le sud même en saison des pluies montre qu'il s'agit bien de logiques différentes. De plus, les freins au changement de zones sont la conséquence d'une **spécialisation par région climatique** : soit par habitude des animaux à un milieu, un régime alimentaire, des risques sanitaires ; soit par adaptation du système avec des objectifs de production différents.

Comment cette spécialisation et cette différenciation des formes de transhumance est-elle reliée à la fréquentation du Parc ? Nous allons maintenant analyser les données existantes sur les pratiques pastorales mises en œuvre spécifiquement dans le Parc.

IV. Les usages pastoraux du Parc

L'objectif de cette partie est de décrire comment les éleveurs utilisent le Parc, en quelle saison, sur quelle durée. Je donnerai aussi des indications sur les perceptions du Parc de la part des éleveurs.

Les données disponibles concernant les entrées des éleveurs dans le Parc sont fragmentaires et hétérogènes. Je comptais utiliser les rapports de surveillance des agents des trois Parcs, qui auraient été les sources les plus fiables et objectives attestant la présence des éleveurs, et pouvant indiquer l'endroit où ils ont été arrêtés, l'importance du troupeau, la provenance des bergers. Malheureusement, je n'ai pu retrouver que trois rapports de surveillance annuels au Bénin, récents, chacun ayant des informations différentes et lacunaires. Au Niger et au Burkina Faso, je n'ai que les témoignages des agents comme source d'information. En l'absence de

système d'archivage, je n'ai pu retrouver aucune donnée ancienne : elles existent peut-être mais il faudrait des efforts supplémentaires pour s'en assurer et l'autorisation de fouiller les archives des trois Parcs. Ces données venant du Parc seront donc complémentaires de mes propres enquêtes et de travaux antérieurs.

IV. 1. Les animaux domestiques dans le Parc

Les effectifs

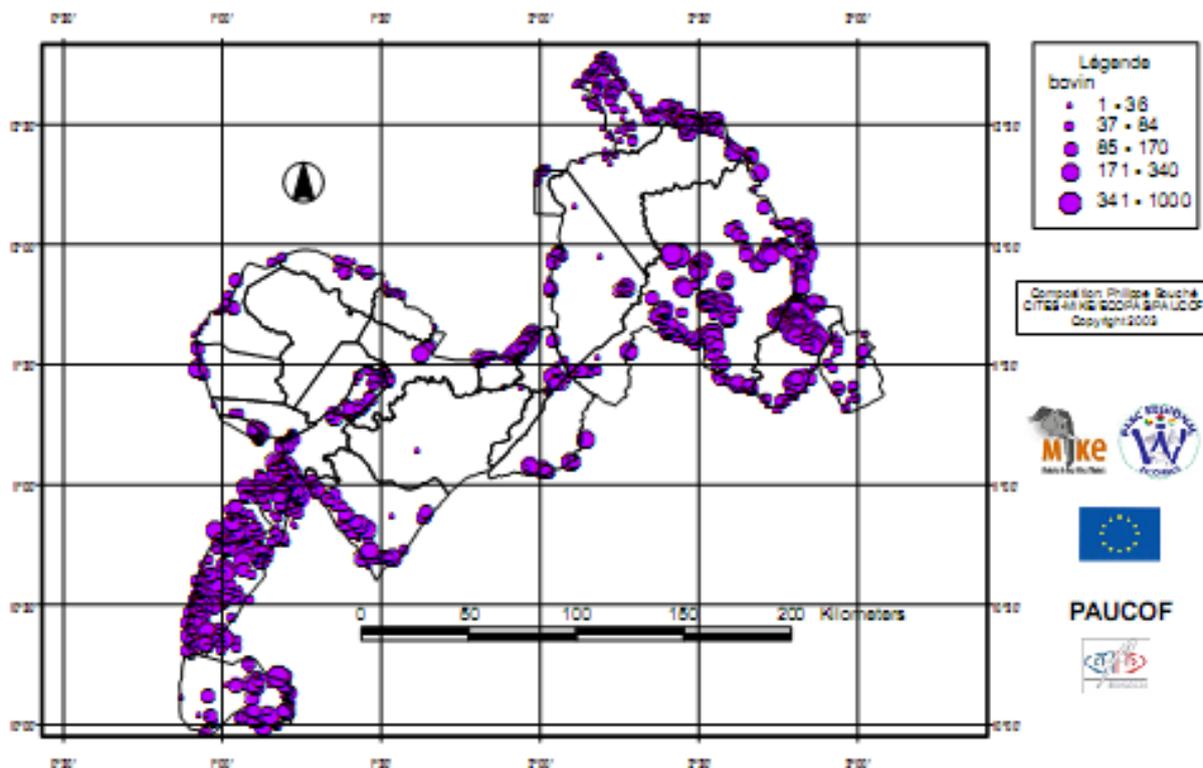
Mon but ici est de donner les rares informations quantitatives sur la fréquentation du Parc. Dans les années 1990, le Parc du W, et surtout sa zone béninoise, était devenu un « gigantesque parc à bœufs », selon les gestionnaires actuels. On rapporte qu'en avril 1994, 30 000 à 50 000 animaux domestiques auraient été présents dans l'ensemble du Parc sur le territoire des trois pays selon les observations d'un survol aérien organisé par l'UICN (selon (Magha et Price, 2002), mais je n'ai pas pu retrouver le compte-rendu de cette opération⁵⁷, je ne sais pas exactement sur quelles aires protégées le survol a été effectué : zone centrale seulement, aires annexes aussi ?). En 2002, un autre survol aérien, réalisé par Ecopas a encore montré 25 094 têtes de bétail (23 840 bovins et 1 254 petits ruminants) dans le Parc (selon, (Magha et Price, 2002) ; encore une fois, on se sait pas exactement sur quelles aires, quelle époque de l'année, mais on peut supposer qu'il s'agit du Complexe du W). En 2003, le nombre de têtes de bétail avait apparemment augmenté malgré les différentes interventions du projet Ecopas car les comptages aériens ont décelé 42 000 bovins dans le complexe du W (hors Tamou)⁵⁸ (Bouché P. et al., 2003). Ces comptages ont eu lieu aux mois d'avril-mai, en pleine saison chaude et après les premières pluies, moment où la fréquentation du Parc est la plus forte selon mes enquêtes.

Mais l'analyse de la localisation des animaux en 2003 (cf. Carte 17, p. 328) montre que leur répartition est très hétérogène : 83 % des bovins sont dans la partie béninoise du Parc et dans la zone cynégétique de la Djona qui ne représentent que 46 % de la superficie totale du complexe. Ces deux zones n'avaient jamais été surveillées jusque là, et la surveillance y était encore très lâche notamment en raison de l'absence de pistes permettant aux forestiers de circuler. De très grands rassemblements d'animaux, dépassant les 300 têtes, y ont été observés, alors que depuis, la surveillance accrue oblige les éleveurs à se déplacer avec de petites unités. Dans les autres pays, les troupeaux sont concentrés le long de la bordure du Parc, ce qui laisse penser qu'à cette période de l'année il s'agit d'incursions temporaires dans le Parc. Enfin, 2 500 animaux sont localisés dans la réserve de faune de Tamou, et ceci dans les

⁵⁷ Recherches faites dans la documentation du Parc nigérien à Niamey, auprès des agents des 3 Parcs, auprès de l'UICN à Niamey et demande adressée à l'UICN à Ouagadougou. Je n'ai retrouvé d'ailleurs aucune référence à un document écrit, même chez Benoit qui travaillait pourtant sur le sujet au Niger vers 1995.

⁵⁸ Le Parc du W et les réserves et zones de chasses attenantes (Djona, Pendjari et Mékrou au Bénin ; Tapoa-Djerma et Kourtiagou au Burkina Faso), hors la Réserve de Faune de Tamou car la présence de bétail y est tolérée, au moins dans une grande partie. En incluant Tamou, le nombre de bovins atteint 44 500 têtes.

zones tacitement autorisées par les forestiers : la partie nord de la réserve, non surveillée et la partie sud-ouest autour du village de Moli Haoussa. La quasi-absence de bovins dans les zones bien surveillées, comme le Parc de la Pendjari, montre bien l'efficacité de la surveillance, en tout cas à cette période où les pluies ne limitent pas encore les déplacements des forestiers le long des pistes. Il semble donc que la répartition des bovins soit surtout liée à la surveillance. Elle l'est aussi dans une moindre mesure aux cours d'eau en eau à cette période où les mares ne sont pas encore remplies, et où la partie béninoise offre le plus de points d'abreuvement.



Carte 17. Distribution et taille des troupeaux bovins dans l'écosystème WAPOK lors du recensement aérien de avril-mai 2003
(Bouché P. et al., 2003)

Le nombre de petits ruminants est très faible. On sait par ailleurs qu'il s'agit principalement d'ovins, les caprins ne partant pas en transhumance, car, plus rustiques et nourris essentiellement du pâturage aérien des ligneux, ils se satisfont des conditions de fourrage sur les terroirs. En 2003, on a compté seulement 913 têtes hors Tamou soit 2 % du bétail en effectif et seulement 0,3 % du bétail en UBT présent dans le complexe. Contrairement à ce qu'on observe pour les bovins, 80 % des petits ruminants du complexe sont concentrés dans la réserve de Tamou, car le pâturage y est toléré, et même complètement libre dans la partie nord de la réserve. En incluant Tamou, on compterait alors 4200 têtes, soit 9 % du nombre d'animaux domestiques du complexe mais seulement 1,5 % en UBT. En 2002, les petits ruminants représentaient une proportion encore inférieure, 5 % en effectifs et 0,8 en UBT. La fréquentation du Parc est donc presque exclusivement une affaire de bovins. Ces chiffres

complètent certaines estimations de la proportion d'ovins dans les troupeaux transhumants : les ovins représentaient 15-20 % environ des troupeaux qui se présentaient au poste d'élevage de Kotchari au Burkina Faso en vue du passage au Bénin (Toutain Bernard, 2001). Cela confirme les données des enquêtes, selon lesquelles les bergers n'emmènent pas les ovins dans le Parc, principalement car ils représentent un risque supplémentaire d'être surpris par les forestiers.

Estimation de la charge

Cette estimation n'est ici donnée que dans un but de comparaison avec d'autres régions ou d'autres Parc. Mais elle est difficile à interpréter d'un point de vue écologique, cet outil n'étant pas véritablement adapté, comme je l'ai expliqué en chapitre 3.

La charge animale (du bétail seulement) moyenne du complexe à cette période était de 1,9 UBT/km² ⁵⁹, et elle atteignait 3,4 UBT/km² dans les deux aires du Bénin (Parc du W et Djona) où la majorité des animaux domestiques étaient concentrés. Donnons quelques ordres de grandeur pour tenter de comprendre ce que signifie cette charge du bétail par rapport à l'écosystème. La charge des animaux sauvages utilisant les mêmes ressources fourragères que les bovins (les pousseurs) a été estimée grâce aux mêmes données de recensement aérien entre 2,4 et 3,2 UBT/km² selon la présence ou l'absence conjointe du bétail (d'après (Hibert, 2007)). Les deux ensemble créeraient une charge entre 5,8 et 6,6 UBT/km². Cette charge totale est une charge instantanée, en tout cas limitée à la saison chaude, le bétail diminuant au cours des autres saisons.

Cette charge est-elle excessive du point de vue de la conservation ? Le même auteur propose une fourchette de valeurs issue d'un modèle environnemental qui « prédit une densité de biomasse [des animaux sauvages pousseurs] en se basant sur la qualité du sol, la pluviométrie, et des indices de qualité et de quantité de fourrage issus d'images NDVI » : entre 2,5 à 5 UBT/km². La charge en animaux sauvage correspond à ce modèle, mais en est proche de la limite inférieure. On ne sait pas si la compétition avec le bétail serait responsable ce de bas niveau. Hibert n'écarter pas totalement l'idée d'une compétition pour le fourrage dommageable à la faune sauvage mais il semble que pour lui la présence du bétail gêne la faune surtout par

⁵⁹ Les unités utilisées pour quantifier une charge animale sont très variables : ha/UBT, 1 UBT représentant 1 vache adulte suitée type de 250 kg, utilisé par une des sources de référence, (Breman et de Ridder, 1991), mais qui serait plutôt l'inverse d'une charge, une surface disponible, et qui ne permet pas d'additionner simplement deux charges ; l'inverse UBT/ha utilisée dans les pays tempérés mais qui est difficile à manipuler en pays tropicaux où les charges maximum sont inférieures à 1 et parfois à 0,1, et où il faudrait utiliser des « déci- ou centi- UBT/ha » ; en kg/ha ou kg/km², plus simple et compréhensible par tout le monde, mais qui font manipuler des chiffres élevés et peu parlants, qu'on pourrait remplacer avantageusement par t/km² ; kg^{0,75}/km² utilisé par les écologues pour mesurer des densités de biomasse d'animaux différents ramenés à leur « poids métabolique » ; voire même « log₁₀ kg^{0,75}.km⁻² » utilisé par Hibert ; j'ai choisi UBT/km² qui présente ici le double avantage d'être parlant puisque cette unité évoque un nombre de bovins, et lisible, vu les ordres de grandeurs en jeu.

évacuation spatiale, car elle fuit les bergers. Il cite des auteurs qui estiment plus fermement que les deux facteurs (compétition et éviction) posent des problèmes dans d'autres aires protégées.

Ce potentiel est très largement inférieur à celui qui est estimé par Breman et de Ridder comme charge maximum théorique pour les pâturages du nord et du sud de la savane : entre 8 et 50 UBT/km² ⁶⁰. Ces auteurs fournissent des éléments de comparaison en indiquant des charges d'animaux sauvages (cette fois pas seulement les paiseurs apparemment) constatées dans des milieux différents, mais dans des zones climatiques semi-arides : entre 8 et 80 UBT/km² (maximum atteint dans des « régions à fertilité de sol relativement élevée »), nettement supérieures aux charges totales constatées dans le Parc du W, autour de 3 UBT/km² en moyenne.

Il est d'autant plus difficile d'interpréter ces chiffres que l'environnement est très hétérogène, d'un point de vue végétal mais aussi de la répartition en eau : Lungren estime qu'en saison sèche la surface exploitable par les animaux sauvages dans le Parc n'est que de 2 000 km² (au lieu de 20 000 km², car il estime que les animaux ne peuvent s'éloigner de plus de 5 km de l'eau ; le bétail domestique conduit par les bergers peut probablement exploiter un rayon plus large) en raison de la mauvaise répartition des points d'eau qui est de loin le principal facteur limitant. Les charges en bétail s'exercent donc seulement une partie de l'année, sur l'ensemble du Parc après les pluies, sur une portion très resserrée de sa surface en saison sèche.

On voit que le raisonnement en terme de capacité de charge potentielle est difficile, comme je l'ai déjà expliqué (cf. Chapitre 3.IV.1.4, Valeur pastorale, p. 177), notamment par manque de référence valable. Il est donc difficile de porter un jugement sur l'importance du nombre d'animaux domestiques dans le Parc. Ces chiffres sont cependant utiles pour connaître les évolutions de la fréquentation du Parc par les troupeaux.

IV. 2. Le nombre et la provenance des bergers

Il n'existe pas de moyen officiel de connaître le nombre de bergers fréquentant le Parc, puisque leur entrée est illégale. Seule des enquêtes représentatives région par région donneraient cette information. Mes enquêtes ne sont pas représentatives mais donnent une idée de l'importance du phénomène.

Près de la moitié de notre échantillon a fréquenté le Parc à un moment ou un autre. Sur 106 enquêtes, 17 éleveurs seulement (16 %) ont reconnu fréquenter le Parc actuellement ; 18 (17 %) l'ont fréquenté depuis 1984 mais ont arrêté, sans intention d'y retourner dans un avenir proche, et à moins d'un grand besoin ; 9 (9 %) le fréquentaient seulement avant 84 (entre 1973 et 1984 probablement), à l'époque où « il n'y avait pas de Parc » c'est-à-dire quand il n'était pas surveillé.

⁶⁰ selon les hypothèses de calcul choisies : année sèche ou normale, disponibilité et qualité de la strate ligneuse

L'arrêt des transhumances dans le Parc est dû en général à la surveillance, et parfois à la diminution de la taille du troupeau. 16 personnes (42 % de ceux qui fréquentent le Parc depuis 1984, c'est-à-dire depuis qu'il est surveillé) ont déclaré avoir déjà été arrêtés par les forestiers et avoir eu des amendes ou des vaches tuées. Certains ont été arrêtés jusqu'à 3 fois. Cela permet de se rendre compte que la surveillance et le risque de se faire prendre sont réels, mais pas absolument dissuasifs. 6 éleveurs ont arrêté entre 90 et 2000, 8 entre 2001 et 2007, soit depuis le début du projet. La surveillance existait donc bel et bien avant le début du projet, mais il est vraisemblable qu'elle s'est accrue et a découragé les éleveurs.

La fréquentation du Parc ne concerne apparemment pas la majorité des éleveurs de l'ensemble de la zone d'étude, loin de là. Mais de grandes différences existent entre les localités : à Peta Edi, aux portes du Parc au Niger, ce sont les 5 bergers interrogés qui vont dans le Parc ; à Dioundiou, le *rugga* du village compte les troupeaux qui cette année-là sont partis au Parc : 7 sur 16 ; à Diallahoy, pourtant proche du Parc, 2 des 10 bergers interrogés, ce qui semble plus proche de la proportion des autres localités visitées. Quelques années auparavant, Convers avait conduit 18 enquêtes dans les communes de Tamou et de Say (dont fait partie ce dernier village Diallahoy) : 100 % des bergers fréquentaient le Parc. Concluons que ce type d'enquêtes, non représentatives, ne peuvent être utilisées à des fins statistiques et ces quelques chiffres contradictoires montrent qu'elles ne donnent même pas d'ordre de grandeur.

Les fiches de patrouille fournies par les agents du Parc béninois n'indiquent pas la provenance des bergers arrêtés. La seule source écrite est donc celle d'un stagiaire Ecopas (Tamou, 2002) qui fournit des chiffres sans préciser l'origine des données. Selon lui, environ 80 % des éleveurs fréquentant le Parc (vu l'origine des données, il s'agit probablement des éleveurs arrêtés par les gardes béninois dans le Parc pendant une certaine période) seraient nigériens, environ 15 % béninois, quelques pourcents burkinabés et quelques éleveurs nigériens (peut-être un seul dans ce jeu de données ?) (cf. Figure 21, p. 332).

D'après mes enquêtes, la seule chose que je puisse dire est qu'effectivement la grande majorité des éleveurs dans le Parc sont probablement nigériens, les aires d'attraction des autres pays étant bien moins étendues (mes estimations indiquent que 70 % de la population à l'intérieur de l'aire d'attraction est nigérienne). Plusieurs informateurs et des bergers béninois m'ont déclaré aussi que la majorité des bergers du Bénin qui avaient l'habitude de fréquenter le Parc ont cessé d'y aller devant l'intense répression dont ils étaient l'objet. Ils iraient depuis dans d'autres zones d'accueil, essentiellement des forêts classées moins bien surveillées. Il semble que les abandons aient été moins nombreux dans les deux autres pays, et surtout au Niger, peut-être en l'absence d'alternative attractive, peut-être parce que la répression y est moins dure (pas d'abattage d'animaux comme au Bénin).

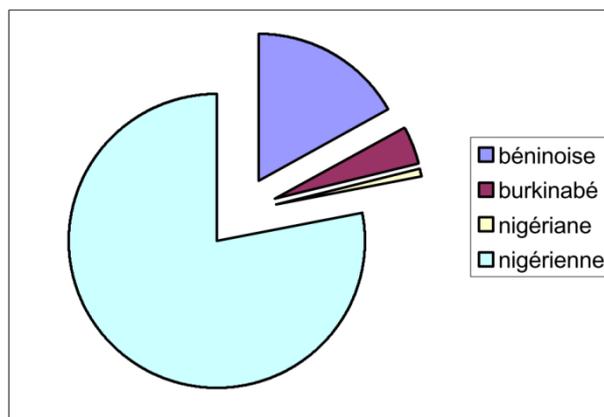


Figure 21. Nationalité des éleveurs fréquentant le Parc.

Source : (Tamou, 2002)

IV. 3. Les modes d'utilisation du Parc

IV.3.1. Types de mobilité et fréquentation du Parc

Les éleveurs qui fréquentent le Parc peuvent faire partie de plusieurs catégories de la typologie de mobilité, mais avec des pratiques différentes.

Certains sont issus du type 2 (transhumance locale), et viennent des trois pays. Les éleveurs des villages frontaliers du Parc, ou situés à quelques kilomètres, peuvent faire une transhumance locale et entrer dans le Parc, que ce soit au Bénin, au Burkina Faso ou au Niger. Ce sont eux qui ont connu le Parc le plus tôt, au cours d'incursions ponctuelles et rares.

Les plus nombreux ont une mobilité de type 3 (transhumance vers le sud), qu'ils viennent du Niger et du Burkina Faso. Les éleveurs ayant adopté le type 4 (double transhumance) vont aussi dans le Parc, mais ils ne sont pas nombreux et sont restreints à une petite zone. Pour ces éleveurs, aller dans le Parc est un véritable changement de zone climatique, et ils partent très généralement en saison chaude à la rencontre des pluies, en faisant face à la contrainte sanitaire qui est dangereuse pour les animaux.

Les éleveurs situés largement au sud du Parc, au Bénin, partent également vers le sud dans des zones où les pluies sont plus abondantes et précoces. Mais ils ne sont pas concernés par le Parc. Seule une petite fraction de ces derniers, ceux qui en sont tout proches, ont fréquenté le Parc avant les débuts de la surveillance au Bénin. Il s'agissait pour eux d'une transhumance locale, qui ne nécessitait pas d'adaptation particulière. Ils ont adoptés, contraints, une transhumance plus exigeante avec changement de zone climatique. Ils seraient susceptibles de revenir vers le Parc si la surveillance se relâchait, mais j'ai fait trop peu d'enquêtes auprès d'eux pour connaître l'attractivité des zones qu'ils fréquentent actuellement au centre Bénin et au Togo par rapport au Parc.

IV.3.2. Saisons et durée de séjour dans le Parc

J'ai tenté d'exploiter les fiches de patrouille transmises par le Parc béninois pour en déduire les périodes de fréquentation du Parc par les éleveurs, mais les résultats sont limités. D'abord, le nombre d'infractions constatées dépend à la fois du nombre d'éleveurs présents mais aussi du nombre et de l'efficacité des patrouilles. De plus, sur les 5 années couvertes partiellement (d'août 2001 à juin 2002, de janvier à octobre 2004, puis de novembre 2005 à juillet 2006), les données de nombreux mois sont manquantes, probablement parce qu'elles n'ont pas été saisies. Il serait en effet surprenant qu'il n'y ait pas de patrouilles pendant tant de mois d'affilée. Si l'on exploite les mois où les données existent, on peut émettre l'hypothèse qu'il n'y a quasiment pas d'éleveurs en décembre et janvier, qu'ils augmentent ensuite pour devenir nombreux à partir de mai, et les arrestations restent importantes jusqu'à début novembre. Mais les séries de données sont insuffisantes pour aller plus loin que de simples hypothèses et les données des enquêtes doivent être utilisées pour avoir une idée des périodes de fréquentation du Parc par les troupeaux.

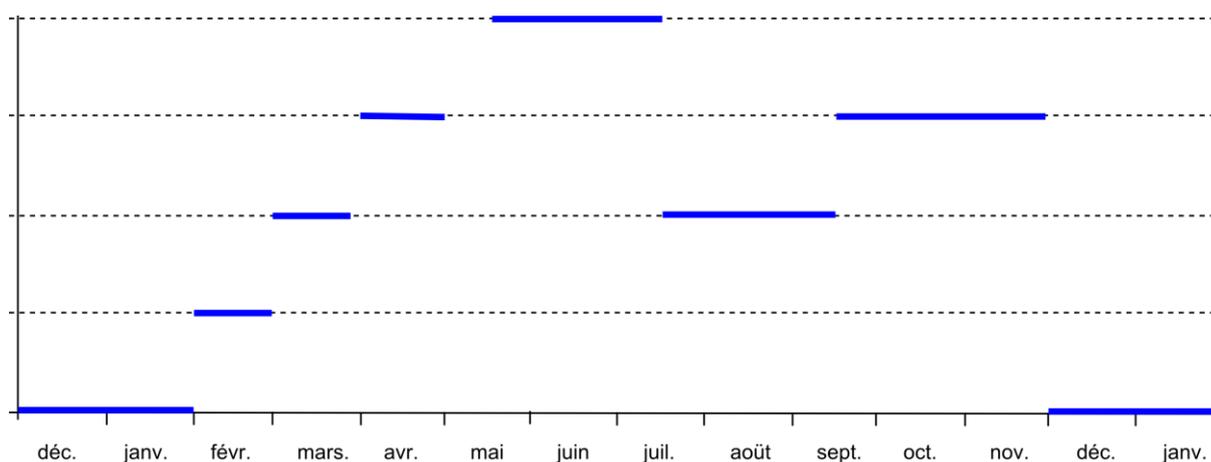


Figure 22. Évolution schématique du niveau de fréquentation du Parc par les éleveurs au cours de l'année.

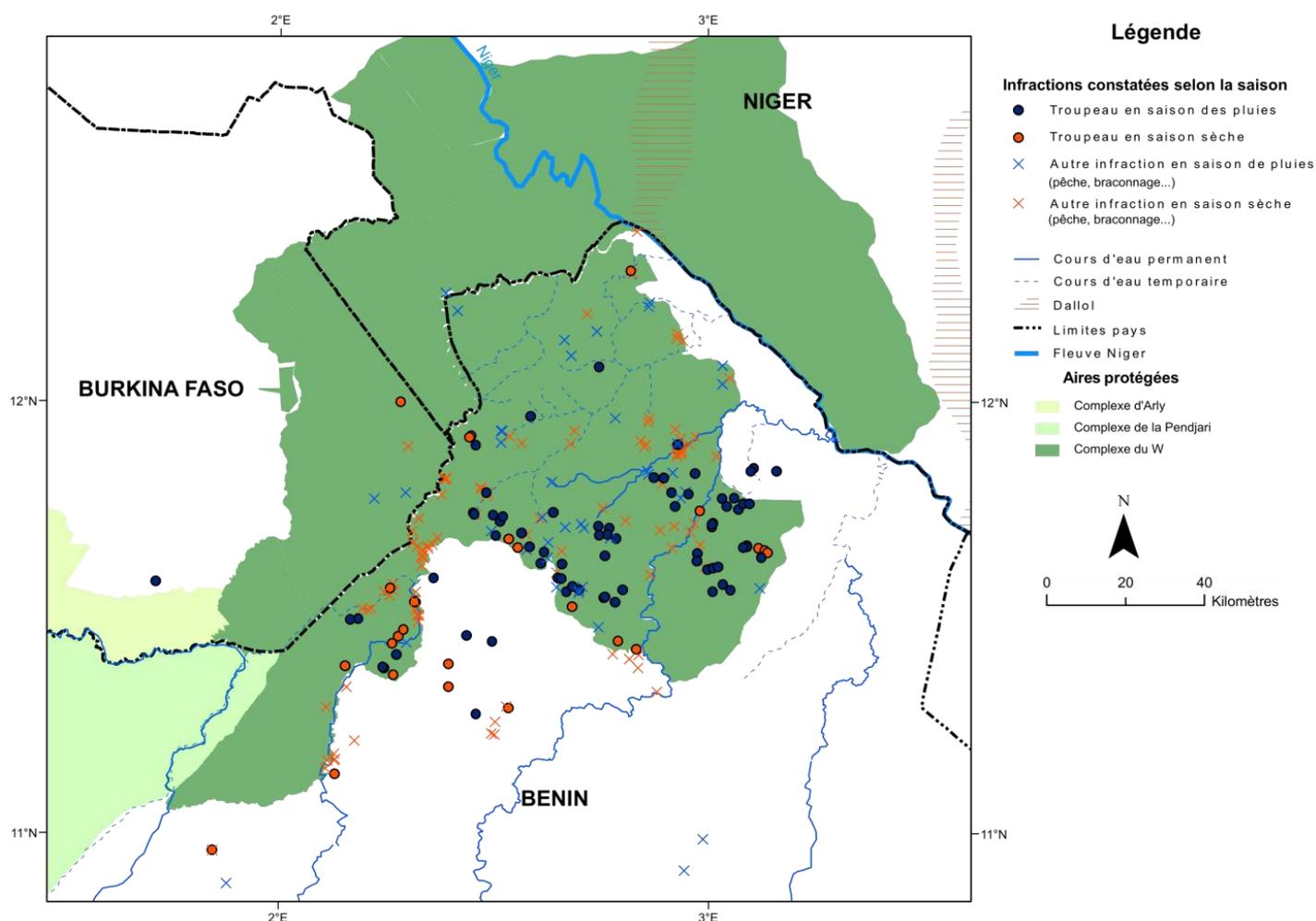
Source : enquêtes et fiches de patrouille incomplètes du Bénin.

Les enquêtes montrent qu'effectivement, au cours des mois de décembre et janvier, les éleveurs emmènent leurs troupeaux dans les champs pour leur faire pâturer les résidus de culture, et que le Parc, qui vient de connaître la saison des feux organisés par les gestionnaires, est peu attractif. Aucun éleveur ne m'a déclaré fréquenter le Parc à cette période, même parmi les riverains.

Pendant les autres périodes, les éleveurs des trois pays sont susceptibles d'entrer en toute saison, chacun ayant une ou des périodes de préférence (cf. partie présentant les Types de mobilité, p. 315). Il y a cependant une « saison creuse » (la saison sèche froide, de novembre à avril) où la grande majorité des éleveurs entrant dans le Parc sont des riverains. En cette saison, il n'y a d'eau dans le Parc que dans les cours d'eau permanents et il s'agit d'incursions de courte durée et à faible distance, car les troupeaux s'abreuvent à des puits à l'extérieur. En cette

saison, ils seraient facilement repérables par les gardes en restant longtemps proche des cours d'eau permanents. La carte suivante (cf. Carte 18, ci dessous) montre effectivement que les troupeaux arrêtés en cette saison l'ont été en bordure du Parc où le long de cours d'eau permanents (Mékrou, Alibori...).

Pendant la « pleine saison », de mai à octobre, où on trouve de l'eau facilement dans les mares ou les cours d'eau temporaires, le nombre de troupeaux est plus élevé car les éleveurs transhumants se sont ajoutés aux précédents, et tous peuvent entrer loin dans le Parc et s'y disperser. Selon le chef de la sécurité du Parc du Niger, les troupeaux seraient néanmoins plus nombreux à deux périodes : en saison chaude d'avril à juin puis de fin août à la récolte, qui correspond effectivement à la période où la plupart des graminées perdent leur utilité, après la floraison, et où seul l'*Andropogon gayanus*, qu'on ne trouve en abondance que dans le Parc reste intéressant pour les animaux. En pleine saison des pluies, beaucoup d'éleveurs sortent du Parc car l'herbe à l'extérieur est abondante et de bonne qualité. La plupart des transhumants qui viennent de loin ressortent du Parc en milieu de saison des pluies, soit pour rentrer au village soit pour aller dans une deuxième aire d'accueil. Les conditions d'accueil à l'extérieur sont devenues suffisamment bonnes pour ne pas rechercher encore les risques élevés du Parc. Les bergers présents dans le Parc entre fin août et novembre, qui seraient encore nombreux d'après les fiches de patrouilles, seraient donc selon moi des bergers riverains qui y font des incursions, attirés par la proximité du Parc.



Carte 18. Localisation du bétail arrêté par les forestiers en fonction de la saison, dans le Parc béninois

Source : fiches de patrouilles du Parc du W du Bénin. Périodes : août 2001 à juin 2002 ; janvier à octobre 2004 ; novembre 2005 à juillet 2006. Les autres infractions (pêches, braconnage...) sont indiquées pour montrer l'activité des gardes forestiers.

Durée de séjour dans le Parc

Je peux faire des distinctions entre les éleveurs selon la durée de séjour. Certains éleveurs n'y font que des intrusions à la journée, souvent en y entrant et en sortant à la nuit. Il s'agit des éleveurs riverains qui veulent apporter un complément alimentaire à leur troupeau. Ils peuvent faire cela en saison chaude ou bien en fin de saison des pluies, quand la qualité des herbacées annuelles a décru. Il s'agit donc d'éleveurs des villages riverains du Bénin et du Burkina Faso ou encore d'éleveurs qui ont le sud de la Réserve de Tamou comme zone d'accueil. Ces fréquentes entrées-sorties demandent une bonne connaissance du terrain pour éviter les gardes forestiers. On m'a rapporté que certains éleveurs béninois envoient leur troupeau seul dans le Parc, les animaux ayant pris l'habitude d'en ressortir à la nuit. Ainsi, ils éviteraient les risques d'arrestation mais cela n'empêche pas les bêtes d'être confisquées par les gardes, même s'il n'est pas facile de contrôler un troupeau en l'absence du berger.

La durée de fréquentation la plus fréquente est comprise entre un et trois mois. Les bergers y rentrent en saison chaude et en sortent quand la saison des pluies est bien installée et que les

ressources fourragères sont suffisantes dans les aires pastorales. Trois mois est aussi une limite d'efficacité des traitements préventifs trypanocides. Mais le prix du traitement n'est pas très élevé, ils pourraient emmener des médicaments avec eux ou le berger pourrait encore sortir seul pour en acheter. Mais peu de bergers m'ont dit que c'était la raison de la sortie du troupeau. Certains bergers rentrent au village, s'ils y disposent d'une aire pastorale sûre. C'est le cas de tous les bergers béninois et burkinabé, et de quelques nigériens. Les autres vont en sortant dans une deuxième aire d'accueil et attendent la récolte pour retourner dans leur village.

Une très petite minorité de bergers resterait dans le Parc en pleine saison des pluies et pour la fin de saison des pluies, et resteraient ainsi jusqu'à 5 mois dans le Parc. Je n'en ai rencontré que très peu mais on m'a dit qu'ils existaient. Certains éleveurs de Peta Edi (près de Boumba, village riverain côté nigérien) par exemple seraient dans ce cas, mais ceux que j'ai interrogés m'ont dit qu'ils restaient plutôt alors dans la zone tampon béninoise, moins risquée. Selon eux, rester dans le Parc en cette saison quand presque tous les éleveurs sont déjà sortis, expose le troupeau aux attaques des lions qui se concentrent sur les retardataires. Je crois plutôt que les arrestations qui ont lieu en fin de saison correspondent à des bergers riverains qui sont sortis puis revenus.

IV.3.3. Différences entre races et espèces animales

Il s'agissait d'une hypothèse importante proposée par certains informateurs pendant les enquêtes exploratoires : la fréquentation du Parc dépendrait de la race bovine élevée et, comme chaque race a une région de prédilection, ce facteur expliquerait également certaines variations entre régions. Cette opinion est partagée par beaucoup d'éleveurs de la race djéli, qui pensent qu'il est impossible à la race bororo d'aller dans le Parc. Cette opposition supposée entre races ne concerne que djéli et bororo, au Niger, et il s'agirait plutôt d'une incompatibilité des bororo. Les races rencontrées au Bénin et au Burkina Faso (qui sont d'ailleurs bien moins homogènes qu'au Niger, avec des hybrides de différents zébus et de taurins) ne présenteraient pas de sensibilité différente aux maladies. Qu'en est-il vraiment ?

Interrogés à ce sujet, plusieurs éleveurs disent qu'il n'y a en fait pas de différence significative de tolérance aux contraintes propres au Parc, à partir du moment où les animaux sont accoutumés à cette destination. Plus convaincants encore, les gardes forestiers sont formels : ils rencontrent toutes les races dans le Parc. J'ai moi-même interrogé 8 éleveurs de Bororo purs et 9 éleveurs de croisés Djéli x Bororo qui ont fréquenté le Parc.

Chaque race a des caractéristiques plus ou moins objectives, chaque éleveur mettant plus l'accent sur les qualités qu'il attribue à « sa » race, et dépréciant les autres ou au mieux les ignorant (cela a été décrit par Boutrais au Niger (Boutrais, 2007b)). Mais chacune aurait des avantages et des inconvénients dans le Parc. En raison de sa rusticité concernant les maladies et l'alimentation, la djéli y serait plus adaptée et c'est ce qui fait penser que la Bororo ne peut

pas y aller. Tous les éleveurs s'accordent sur cette qualité de la djéli, qui la fait d'ailleurs de plus en plus choisir, ou introduire par croisement dans les troupeaux bororo, pour que le troupeau résiste mieux à des conditions incertaines d'alimentation et puisse se contenter d'aliments grossiers. La race bororo quant à elle présente des comportements qui la rendent avantageuse dans le Parc : plus « réactive », un troupeau serait capable de s'enfuir sans se disperser aux cris du berger ; moins docile, les bêtes refuseraient de se laisser conduire facilement par une autre personne que son berger ; certains animaux agressifs pourraient même être dressés, à l'aide de gri-gri, pour charger toute personne étrangère qui s'approcherait trop d'eux. Ces comportements les rendent adaptés au contexte du Parc, et à tout contexte d'insécurité en général, car elles sont capables de s'enfuir lors d'une intervention des forestiers, qui auront beaucoup de mal à saisir le troupeau et à le conduire à la fourrière. Leur plus grande sensibilité aux maladies est probablement vraie, mais les éleveurs de Bororo habitués au Parc estiment que ce facteur peut être compensé par une bonne protection sanitaire. Les éleveurs qui ont fréquenté le Bénin régulièrement le plus tôt, ceux de Dogon Douchi, conduisent des Bororo et ont appris depuis longtemps à utiliser les médicaments.

Les autres races du Bénin et du Burkina Faso se rapprocheraient plus des djéli.

Les Bororo ont d'autres avantages qui les font souvent choisir par les éleveurs, notamment au Bénin actuellement. Elles sont bonnes marcheuses et leur fidélité au berger les font apprécier pour les grandes transhumances, mais en fait toutes les races en sont capables. Surtout leur grand format confère une valeur unitaire aux animaux supérieure aux autres, malgré leur médiocres performances bouchères et laitières. Croisées avec des races plus dociles, elles donnent de la force à leurs descendants, valorisés alors pour le travail. Enfin, leur « beauté » (pureté de la robe, grande taille, allure « altièrè », très grand cornage...) en fait la vache de prestige par excellence.

Mais ces distinctions entre races sont souvent surestimées. D'abord parce que les croisements sont de plus en plus fréquents si bien qu'ils représentent plus de la moitié de mon échantillon. Il n'y a d'ailleurs qu'au Niger où les éleveurs annoncent la pureté de leurs animaux,. Dans les autres pays, les « mélanges » sont la règle. Même au Bénin, où beaucoup de bêtes ont une robe blanche pure et pourraient laisser croire à une race homogène, il s'agit aussi de croisements entre gudali et borgou, cette dernière étant parfois présentée elle-même comme un croisement (déjà ancien) entre taurin et zébu, visant une certaine trypanotolérance.

Pour les mêmes raisons comportementales, les troupeaux ovins sont facilement attrapés par les forestiers et restent moins longtemps dans le Parc, sortant dès que l'herbe à l'extérieur est jugée suffisante. Certains éleveurs m'ont dit que les herbes hautes du Parc ne conviennent pas aux ovins, mais cela a été contredit par les quelques « moutonniers » (éleveurs spécialisés qui font de grandes transhumances entre la zone soudano-guinéenne et la zone pastorale sahélienne) que j'ai rencontrés.

IV.3.4. Les pratiques pastorales spécifiques à l'intérieur du Parc

Je dispose de peu de données précises sur les comportements des éleveurs dans le Parc, basées sur un petit nombre d'enquêtes. Je n'y ai pas consacré plus de temps car il ne s'agissait pas de ma problématique principale.

Une fois entrés, les bergers se rendent dans les zones éloignées des pistes, où ils savent que les gardes ne les repéreront pas facilement. Le cœur du Parc, la Mékrou par exemple, sont les zones de prédilection. Ils se permettent de faire des feux de camp, estimant que les gardes ne peuvent les trouver qu'en les croisant ou en suivant la piste des animaux. Ils sont alors assez stables, plus qu'à l'extérieur, grâce à la richesse fourragère du Parc. Les troupeaux d'un petit groupe de 5 à 10 bergers peuvent ainsi se répartir sur quelques kilomètres carrés seulement et les animaux circulent relativement peu. Ils ne déplaceraient le campement que deux à trois fois pour les séjours les plus longs.

Alors que certains rapports du Parc déplorent l'émondage d'arbres dans le Parc (Ecopas, 2004a), les bergers m'ont tous dit que cela n'est pas utile car l'herbe dans le Parc est suffisamment riche. C'est bien pour éviter d'avoir à faire cela qu'ils y entrent car ils savent pouvoir y trouver des herbacées pérennes qui ont profité des toutes premières pluies encore irrégulières. Si cela existe, cela doit être une pratique rare.

Aucun d'entre eux n'a reconnu allumer de feux de brousse. Les feux tardifs, allumés tard dans la saison sèche, sont une méthode classique, utilisée par certains bergers pour provoquer une repousse des graminées pérennes pendant quelques semaines en zone soudanienne. Ce type de feu peut être très destructeur et est redouté par les gestionnaires, qui y voient une des raisons de lutter contre les bergers. La quasi-totalité du Parc étant mise à feu au contraire *en début de saison sèche* par les agents du Parc, je suppose qu'une deuxième repousse serait probablement de peu d'intérêt, les réserves des plantes étant épuisées. Certains gardes estiment que les feux allumés seraient en fait des vengeances, de la part de bergers ou de braconniers. Les braconniers eux aussi sont susceptibles de provoquer des feux accidentels ou volontairement pour faciliter la chasse.

Enfin, une autre accusation de la part des agents du Parc n'a pas été confirmée par les bergers interrogés : celle de piégeage ou d'empoisonnement des fauves. Il m'a été rapporté qu'au temps où les lions étaient nombreux autour des villages, ces pratiques étaient utilisées quand un lion se spécialisait dans l'attaque du bétail. Mais souvent, les Peuls faisaient alors appel à des chasseurs spécialistes, souvent appartenant à d'autres groupes car les Peuls ne sont pas chasseurs⁶¹. Certains spécialistes des carnivores estiment d'ailleurs que la prédation du bétail dans les aires protégées est au contraire un facteur favorable aux lions et aux hyènes (ces dernières ne s'attaquent d'ailleurs qu'au petit bétail qui accompagne parfois les bovins, et même rarement aux veaux, d'après les bergers). Les bergers racontent facilement leurs

⁶¹ Une telle traque au lion est montrée dans un film de Jean Rouch dans la région de Téra au Niger.

rencontres avec des lions, relativement fréquentes, mais ils ne les craignent pas outre mesure, et bien moins que les buffles et surtout les éléphants, qui peuvent eux aussi s'en prendre aux bovins et les tuer. J'ai la conviction qu'ils m'auraient parlé de ces pratiques à l'encontre des fauves, éventuellement en l'attribuant à d'autres. Mais ils disent que la seule solution en cas d'attaque répétée sur le troupeau est de déplacer le camp de quelques kilomètres ou de sortir du Parc. Encore une fois, je ne peux que supposer que de telles pratiques seraient extrêmement minoritaires de la part des bergers.

IV.3.5. Une certaine organisation des éleveurs à l'intérieur du Parc

Même si aller dans le Parc implique un certain isolement, l'éloignement des marchés et de leurs ressources, les éleveurs semblent avoir acquis certains modes d'organisation qui leur permettent de satisfaire leurs besoins pendant le séjour dans le Parc.

Ainsi, beaucoup d'éleveurs partent avec des réserves de médicaments antiparasitaires pour leurs besoins mais certains en apportent aussi pour les vendre aux autres éleveurs.

En cas de besoin, un berger peut confier pour quelques jours son troupeau à un autre berger pour faire le voyage nécessaire à l'achat de médicaments, de céréales ou de sel.

Deux rapports d'experts, dont les auteurs ont interrogé des agents techniques de l'État et des responsables du Parc, ont rapporté l'appui fourni aux bergers transhumants par les habitants des villages frontaliers (Shönegg et Martle, 2006; Tata et al., 2006). Ces relations ont pu par le passé justifier en partie certains « déguerpissements » de villages. J'ai donc interrogé les éleveurs sur les relations qu'ils ont avec les locaux, les Peuls en particulier, et demandé s'ils en recevaient un appui ou des informations importantes. Un seul éleveur m'a parlé de l'appui fourni par quelques Peuls des villages voisins, dans la zone de Karimama, qui donneraient des informations sur les zones fréquentées par les forestiers, sur leurs prochaines patrouilles etc. Effectivement, ces relations avaient été évoquées dans les rapports cités à propos des Peuls de cette zone, et apparemment généralisées à toute la périphérie du Parc. Mes enquêtes suggèrent que ces pratiques n'existeraient pas ailleurs qu'à Karimama, ou alors seraient très rares et réservées à quelques personnes. A l'opposé, les responsables de la surveillance cultivent leurs bonnes relations avec les villageois et réussissent à acquérir des informations concernant le passage des éleveurs ou les zones où les gardes pourront les trouver.

En revanche, il est vrai qu'en cas d'arrestation, ou de problème, les transhumants recherchent toujours l'appui d'un habitant local, en général d'un responsable peul, qui va les aider à « faire jouer les réseaux », prévenir la famille, le *rugga* ou le chef du village d'origine etc. J'ai déjà évoqué l'association béninoise ASPEB, basée à Karimama, Kandi et Malanville, qui s'est donnée pour rôle d'encadrer les éleveurs dans leurs relations avec le Parc et la justice. Elle servirait à la fois à défendre les bergers arrêtés, à discuter le montant des amendes et aussi à faire la médiation avec les services forestiers et judiciaires.

IV. 4. Les perceptions du Parc par les éleveurs

IV.4.1. Le Parc : un paradis pastoral...dangereux

Des enquêtes antérieures ont explicité les représentations du Parc du W de la part des éleveurs (Riegel, 2002). D'un côté il représente l'image archétypique de la brousse, *ladde* en *fulfulde*, au sens de l'espace des éleveurs qui s'oppose aux espaces agricoles. On trouve au Parc un espace pastoral qui existait « avant » quasiment partout, les villages ne représentant que des îlots. Cette « brousse profonde » était censé être le royaume des chasseurs et des pasteurs, deux catégories à la fois méprisées et craintes des autres groupes. En fait, les pasteurs utilisaient en grande majorité les espaces périphériques des villages et seuls les plus aventureux s'aventuraient plus loin. Mais l'image d'une brousse profonde, comme milieu d'élection des bergers, est maintenant associée au Parc. Ce dernier est aussi le lieu de l'abondance en ressources pour les troupeaux et de la sécurité, par l'éloignement des cultures.

Des dangers réels

Pourtant l'image du Parc et de la brousse profonde est ambiguë car, paradis pastoral pour les bergers courageux, elle représente aussi l'angoisse de la solitude, de la présence de génies, de l'inconfort.

Au-delà des représentations, aller dans le Parc représente un risque bien réel, ou plutôt des risques de natures très différentes, considérés avec fatalisme ou sentiment d'injustice. On l'a vu, le risque d'être arrêté par les forestiers est réel, et peu nombreux sont ceux qui y ont échappé (rappelons que près de la moitié des éleveurs qui ont fréquenté le Parc ont été arrêtés, certains plusieurs fois).

Les risques de maladies sont accrus dans le Parc, même s'ils existent aussi dans certaines régions au Bénin. Pour certains bergers, ils seraient localisés aux alentours de la Mékrou, qui est aussi l'espace le plus fréquenté à cause de ses ressources en eau et de son accessibilité difficile pour les forestiers. Les glossines sont liées à l'écologie du Parc : cours d'eau permanents, végétation dense. D'autres insectes piqueurs rendent le séjour dans le Parc en saison des pluies très pénible pour les animaux comme pour les hommes, même si les maladies humaines à vecteurs (trypanosomiase, onchocercose) ont disparu.

Les attaques de fauves ne sont pas rares (un berger peut en subir une en quelques années) mais ne font pas vraiment peur aux bergers, car ils s'attaquent seulement aux bêtes. Le berger ne prend de risque que s'il tente de défendre une vache face à un ou plusieurs lions. Tous savent néanmoins qu'ils sont dangereux, ont entendu parler d'histoires de bergers attaqués, et ceux qui y ont assisté l'évoquent avec frayeur encore des années après.

Un grand danger réside dans la difficulté à trouver de l'eau en saison chaude si on s'égare, d'autant plus que les bergers sont écartés des rares cours d'eau par la peur des forestiers. Un des *rugga* interrogé a perdu son fils, mort de soif avec deux de ses compagnons. Des éleveurs qui fréquentent le Parc depuis longtemps disent que des cas semblables ne sont pas rares.

Enfin l'isolement et la difficulté d'approvisionnement en céréales, rendent le séjour dans le Parc difficile, réservé aux plus courageux et aux plus motivés. Un berger raconte qu'il est parti avec le fils du propriétaire du troupeau, non peul, qui est parti au bout de quelques jours, découragé.

Bien sûr, les bergers peuvent être incités à surestimer les dangers du Parc pour mettre en valeur leur engagement pour le troupeau et leur courage. Mais les recoupements permettent d'affirmer que les dangers y sont bien réels. Et les abandons nombreux de bergers qui fréquentaient le Parc, justifiés d'abord par les abattages de bétail ou les arrestations par les gardes, mais aussi par les risques de maladies, montrent que pour beaucoup, les dangers du Parc finissent, au bout de quelques années, par être jugés au moins aussi élevés que ses attraits.

IV.4.2. Gains de performances perçus dans le Parc

Quelques éleveurs nous ont donné les indicateurs qu'ils utilisent pour montrer à quel point la fréquentation du Parc est avantageuse pour le troupeau : l'état du troupeau au retour quantifié par le prix de vente d'une vache, l'écart entre 2 mises bas, l'âge de la première mise bas. Il s'agissait d'éleveurs qui ont cessé d'aller dans le Parc et qui ont pu ainsi comparer deux zones de transhumance. Il ne s'agit pas ici de mesures de performances et ces chiffres sont donnés seulement car ils montrent la représentation des éleveurs des avantages du Parc, non ses avantages réels.

La transhumance dans le Parc permettrait la même prolificité que de passer l'année entière dans la zone pastorale, avec une fréquence de mise bas annoncée annuelle, alors qu'elle tomberait à 2 ans avec des transhumances vers le Nord, 2 ou 3 ans dans la réserve de Tamou, et 3, 4, ou même 5 ans ailleurs. Certains prennent soin de préciser que les vaches mettraient bas tous les ans même en restant au village si on pouvait leur donner assez d'aliment, en précisant que c'est tout à fait impossible de nourrir ainsi tout un troupeau. Les performances annoncées sont les mêmes pour les éleveurs burkinabé qui vivent à proximité du Parc, en tout cas dans sa partie sud (Diapaga, Kotchari).

Le prix de vente d'une vache au moment de la récolte serait de 1,5 à 3 fois supérieur si elle a pu aller au Parc en transhumance. Leur état d'engraissement serait comparable à celui des animaux ayant fréquenté la zone pastorale, même si nombre d'éleveurs estiment que cet état est moins durable en revenant du sud.

Enfin, la date de première mise-bas est rarement citée mais pourrait être de 3 ans au Togo, 3-4 ans en allant régulièrement au Parc, mais de 4 à 6 ans sinon.

Ces chiffres suffisent à comprendre que pour les éleveurs nigériens, la seule façon de voir le troupeau se multiplier est de fréquenter le Parc ou la zone pastorale. Beaucoup d'éleveurs estiment que les performances seraient aussi très bonnes dans les brousses du Bénin et du

Togo mais les conflits avec les paysans locaux les découragent de fréquenter ces zones qu'ils ne connaissent pas et où une exploration serait très risquée.

IV.4.3. La transhumance au Parc : obligation ou attachement culturel ?

Il est fréquent d'entendre qu'il est inutile de chercher des solutions techniques pour limiter la fréquentation du Parc par les bergers car il s'agirait d'une tradition, et qu'à ce titre l'appel à la raison serait inefficace. On a entendu déjà ce type d'argument pour expliquer la transhumance, qui ne s'expliquerait que par la boomanie des Peuls, avant que des scientifiques démontrent la rationalité des choix techniques de mobilité, voire même qu'ils sont inévitables, même avec des techniques modernes ou intensives.

On l'a déjà évoqué, ces facteurs culturels existent. Ils concernent surtout les jeunes bergers qui veulent montrer leur compétence pastorale, leur ruse (pour échapper aux forestiers), leur courage. Pourtant les jeunes ne mettent pas spontanément en avant cette raison de fréquenter le Parc. Ils n'en parlent que si on les questionne directement, et évoquent alors la fascination des enfants et leur fierté. Quelques éleveurs plus âgés par contre parlent de leurs jeunes années, quand ils pouvaient se pavaner lors du rassemblement annuel avec des animaux revenus du Parc en pleine forme, avant 1984. Les animaux morts de maladie ne se voyaient pas... Un sociologue de l'Université de Niamey, lui-même Peul, m'a expliqué qu'un père ne donne pas sa fille en mariage si le berger n'a pas montré son engagement en faveur du troupeau. Un mythe peul raconte le courage d'un jeune berger courageux qui, lors d'une sécheresse, ose emmener victorieusement son troupeau dans une brousse hantée par un génie malfaisant.

Pourtant, après quelques années de fréquentation du Parc, les risques actuels liés à la surveillance du Parc, la possibilité de voir abattre plusieurs dizaines de bêtes d'un coup par les forestiers, la baisse progressive des effectifs des troupeaux par une surmortalité due à la trypanosomose, tous ces facteurs épuisent le rêve d'un havre pastoral accessible. La plupart des adultes, une fois leur expérience faite, semblent sincères quand ils disent qu'ils recommandent aux jeunes de ne pas y aller, qu'ils recherchent des solutions alternatives. Selon eux, c'est bien la baisse des ressources pastorales dans les aires pastorales hors du Parc, le surcoût que représente l'achat d'aliments du bétail, bref leur appauvrissement progressif, qui les oblige à y aller malgré tout. L'historique récent des transhumances montre effectivement qu'après des amendes, une course poursuite, ou seulement l'expérience malheureuse d'une connaissance, ils arrêtent d'aller dans le Parc systématiquement. Certains arrêtent vraiment, d'autres n'y vont que les mauvaises années alors que des jeunes bergers veulent à leur tour tenter l'aventure devant les insuffisances des autres destinations... ce qui fait qu'il n'y a aucun mouvement d'ensemble perceptible par l'observateur.

Chez le public des bergers déjà expérimentés, le Parc n'est plus présenté comme une sinécure, seulement comme une obligation risquée. La proposition de solutions techniques valables trouverait après d'eux un accueil favorable. Mais l'influence des adultes sur les jeunes n'est pas toujours efficace, on le verra (cf. p. 347, sur *Le « pilote » de la transhumance*). L'attrait du Parc est souvent le plus fort pour les bergers qui veulent faire leur preuve, et ce sont eux qui prennent le plus souvent les décisions concernant la transhumance. La réprobation des anciens semblent ténue, et n'est suivie d'effet que si le berger a eu la maladresse d'être pris par les forestiers ou de perdre des animaux de maladie. L'adresse des jeunes qui échappent aux dangers est même, parfois, valorisée par ceux-là mêmes qui cherchent à la décourager.

Les bergers expérimentés font effectivement un calcul pour juger de l'attractivité du Parc. Pour les nigériens, s'il s'agit seulement d'abandonner le Parc et de rester au Niger, le calcul est vite fait et l'attrait du Parc reste irrésistible, quelque soit la zone. Au Burkina Faso et au Bénin, le Parc ne garde son attrait si fort que certaines mauvaises années et les éleveurs cèdent vite en année normale devant une surveillance efficace.

Mais, dans quelques zones du Niger, le choix doit se faire entre le nord, la zone pastorale, et le sud, la zone soudanienne. Et là, le calcul est bien plus subtil. Les jeunes des communes de l'est de notre région d'étude qui ont connu les deux directions, nord et sud, adoptent en public le langage de leurs parents en faveur du nord. Mais ils avouent en privé qu'ils préfèrent le sud, qu'ils pensent que leur adresse pourrait leur faire éviter les gardes forestiers ou les maladies, alors qu'il n'y a rien à faire contre les risques de sécheresse du nord. Ils ont du mal à admettre que l'abondance des ressources fourragères du sud, si attrayante par rapport aux maigres pâturages du nord, n'est qu'apparente, non confirmée par la croissance du troupeau. En filigrane, je perçois aussi l'attrait pour les conditions de vie plus modernes qu'ils ont rencontré au Bénin : villages proches, même depuis le Parc, approvisionnement facile, niveau de vie plus élevé de la zone cotonnière etc.

V. Le processus de décision

V. 1. Les décisions successives

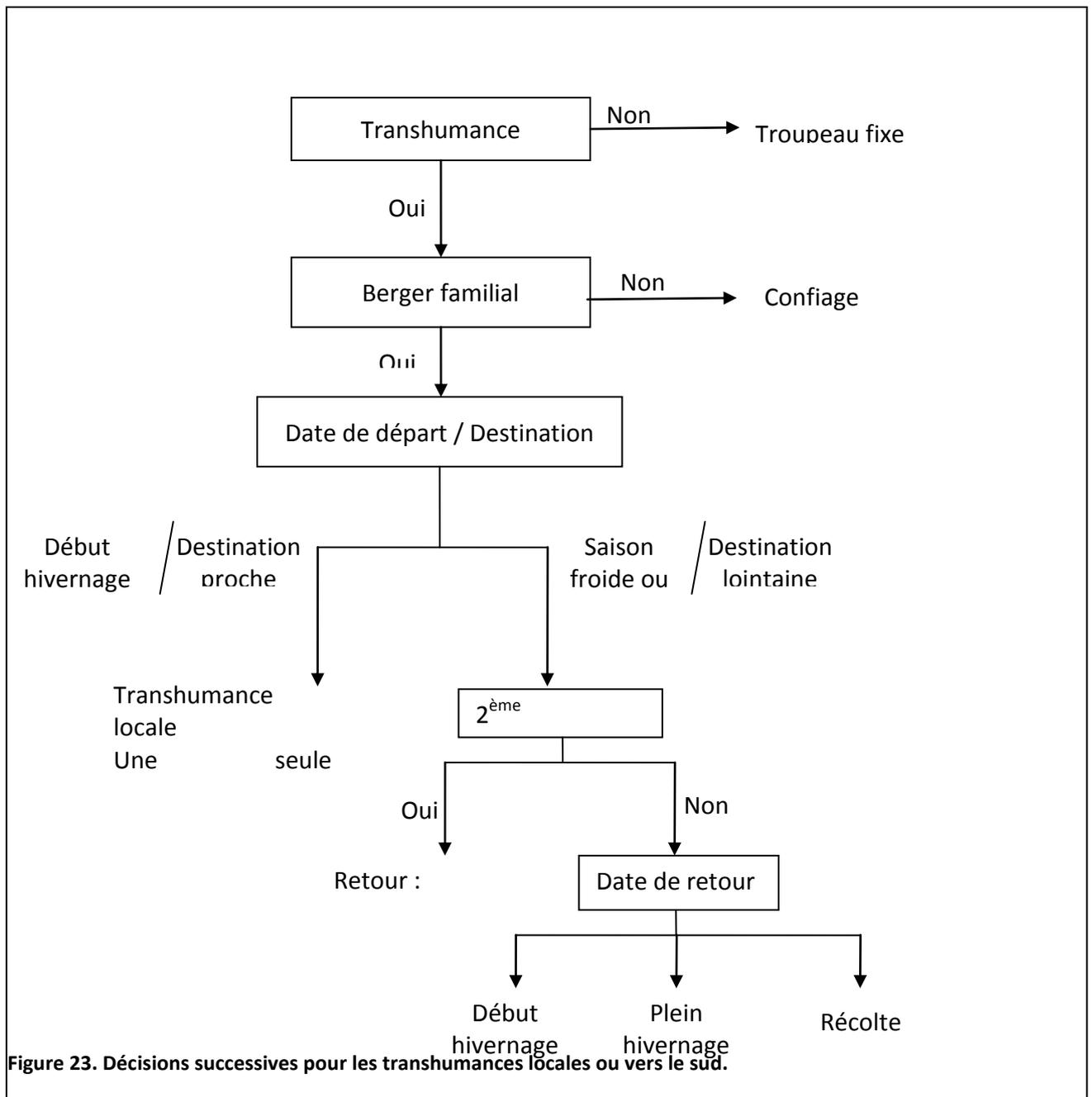
Les grands types de mobilité décrits plus haut sont des stratégies au sens au il s'agit de choix qui engagent le système pour plusieurs années. À un niveau de décision inférieur, l'éleveur doit faire des choix tactiques, c'est-à-dire qu'ils sont limités par le cadre stratégique et doivent être pris de façon répétitive à chaque saison. On l'a vu, les éleveurs qui sont susceptibles de fréquenter le Parc du W sont de deux types : les riverains qui effectuent une transhumance locale ; les éleveurs qui partent vers le sud. Dans cette partie, je vais m'attacher à décrire les décisions de ces éleveurs particuliers pour tenter de comprendre les facteurs qui expliquent la fréquentation du Parc.

La forme que prend la transhumance se dessine ainsi au cours d'une année grâce à des décisions successives. Pour chacune d'elle, plusieurs modalités s'offrent au berger qui effectue des choix en tenant compte des contraintes de sa situation mais aussi des contraintes propres à chaque solution offerte. Le premier choix sera bien sûr celui d'envoyer ou non le troupeau en transhumance. Une fois désigné celui qui conduira le troupeau, la date de départ et la destination sont liées entre elles. Ayant séjourné dans une région d'accueil, le berger peut décider d'en changer en plein hivernage, quand la végétation est suffisante partout, pour aller dans une région jugée plus facile. Enfin, la date de retour au village peut être plus ou moins précoce, entre le début de l'hivernage et les récoltes des céréales.

Chaque décision successive restreint après elle le champ des possibles et toutes les combinaisons de modalités ne sont donc pas observées. On pourrait recenser ainsi les combinaisons possibles :

- Transhumance locale d'hivernage et retour à la récolte
- Départ saison sèche (froide ou chaude), à deux destinations, retour à la récolte
- Départ saison sèche (froide ou chaude), à une seule destination, retour variable (début d'hivernage, plein hivernage ou récolte)

La Figure 23, p. 345 est un diagramme qui représente le choix successifs qui aboutissent à différentes combinaisons possibles.



V. 2. Objectifs généraux

Des objectifs généraux semblent communs à tous les éleveurs peuls rencontrés. Toutefois, selon la dépendance vis-à-vis du cheptel familial et la taille de celui-ci, une **hiérarchie entre ces objectifs** apparaît.

Le premier d'entre eux est une **alimentation en lait suffisante** pour la famille. C'est un impératif social et culturel, même en présence d'autres sources d'alimentation disponibles. Cela impose que la production laitière soit la performance minimale requise du cheptel. Même en cas de mobilité d'une partie des animaux, la famille garde auprès d'elle un nombre minimal de vaches laitières pour son approvisionnement, ce qui mobilise un gardien supplémentaire pour un petit nombre d'animaux et demande une complémentation alimentaire.

De même, le berger, qui se nourrit presque exclusivement de lait pendant le déplacement, doit emmener un nombre de vaches laitières suffisant. Cet objectif a deux conséquences importantes : d'une part, il commande un seuil minimum de taille du cheptel familial pour qu'une partie du troupeau parte en transhumance ; d'autre part, il impose une recherche d'équilibre pour la répartition entre les animaux fixes et ceux qui partent. En effet, le nombre de vaches à répartir entre le berger et la famille doit être calculé pour une production de lait pendant toute la durée de la transhumance : il faut tenir compte des risques d'avortement, de mortalité des veaux... Le berger est seul pendant son déplacement la plupart de temps, ses besoins sont donc moindres ; de plus, il ne valorise pas d'éventuels surplus de lait, car en tant qu'homme, il ne peut pas vendre le lait, tout au plus l'échanger contre sa nourriture. En revanche, s'il part avec sa femme, la répartition entre le ménage parti en transhumance et le reste de la famille est modifiée. De l'autre côté, il serait inutile de garder trop de vaches laitières au village : les ventes de lait, et son prix, sont limités en cette saison d'abondance, les vaches gardées au village sont en moins bon état que les animaux partis en transhumance et coûtent plus cher en aliments.

Il arrive fréquemment qu'une famille peule doive rabattre sur cet objectif de production de lait, pourtant central. En effet, les propriétaires d'un petit cheptel ne disposent pas de lait toute l'année : la pénurie est fréquente en saison sèche, surtout en saison chaude. On voit ainsi que nombre de familles n'ont pour objectif que la production incertaine de l'aliment de base. On est bien dans des stratégies de survie, stratégies « défensives » selon la classification de Yung (Yung et Zaslavsky, 1992). On pourrait penser également que le berger pourrait se passer de lait pendant la transhumance, se nourrir avec des aliments emportés (du mil, de la farine de manioc...) ou avec des aliments achetés en cours de route. Pourtant, le manque de lait semble un obstacle réel, peut-être culturel mais probablement économique, le lait étant l'aliment qui revient le moins cher à la famille. Un seul berger m'a dit qu'il était parti une année sans une seule vache laitière, et qu'il avait été nourri par ses compagnons du groupe de transhumance. Mais cette possibilité ne semble pas pouvoir être généralisée.

Si la taille du cheptel et sa division en lots permettent un approvisionnement suffisant en lait, d'autres objectifs peuvent alors apparaître.

Le second objectif est le **maintien du niveau de vie de la famille et de son patrimoine** : on voit apparaître des pratiques de ventes régulières de veaux, y compris de femelles, pour l'achat de mil devant compléter la production agricole, insuffisante pour l'autoconsommation de l'année ; mais aussi des ventes pour l'achat d'aliments pour compléter les animaux les plus affaiblis ou les plus précieux du cheptel. On n'est plus ici dans une stratégie de survie mais toujours dans une stratégie défensive qui ne vise pas l'accumulation ou l'investissement.

Enfin, lorsque les deux objectifs précédents sont atteints, le dernier niveau peut apparaître, l'**objectif de croissance du troupeau**, accumulation, sécurisation à long terme compatibles avec certaines prises de risques.

Je l'ai dit, ces différents objectifs apparaissent principalement en fonction de la taille du cheptel familial. Mais les revenus issus des autres activités permettent aussi de passer d'un objectif de production à l'autre, j'y reviendrai plus loin (voir la partie sur *La difficile prise en compte du système de production*, p. 375).

V. 3. Le « pilote » de la transhumance

V.3.1. Le berger, indépendant du chef de famille

Qui prend les décisions qui concernent la transhumance ? Si les décisions portant sur le cheptel familial sont partagées entre plusieurs propriétaires et plusieurs gestionnaires sous la direction du chef de famille, on l'a vu (cf. partie II.3.4.5. *La répartition des tâches dans la famille*, p. 290), la transhumance elle-même est principalement entre les mains du berger. J'avais supposé qu'au contraire, c'était le chef qui décidait et imposait son choix au berger, vu la lourde responsabilité d'emmener le troupeau familial en transhumance et l'autorité apparemment très forte d'un père sur ses fils. Mais les personnes enquêtées sont quasiment unanimes : le berger prend seul ses décisions, le chef de famille ou les aînés n'ont qu'un rôle mineur. Souvent même, le chef de famille ignore largement ce qui s'est passé pendant la transhumance. La pleine indépendance du berger est d'ailleurs en général annoncée comme une évidence, voire un certain fatalisme de la part d'un père qui suggère ainsi qu'il n'est pas d'accord avec les décisions prises par son fils. Écoutons quelques déclarations à ce sujet :

« C'est mon fils [qui prend les décisions pour la transhumance] car il est le berger » (dit comme si c'était quelque chose d'évident et de naturel, alors que son fils n'a qu'une vingtaine d'années) (n°14)

« Les vieux ont conseillé aux jeunes bergers de ne plus aller dans le Parc mais ils continuent. Mes enfants sont partis [au Parc] il y a deux jours. » (n°56)

Cette indépendance du berger surprend par rapport à l'image répandue d'une hiérarchie familiale assez stricte, et elle contredit les affirmations d'autres chercheurs (voir par exemple (Souley, 2002), même si ce sujet n'était pas pour lui le cœur de ses questionnements). Si elle est en fait bien compréhensible en ce qui concerne les décisions prises pendant le déplacement, où le berger est seul et doit au contraire faire preuve d'indépendance⁶², les choses sont plus complexes pour les décisions prises en amont, avant le départ, comme la date de départ ou la destination. Un chef de famille dit ainsi :

⁶² L'usage du téléphone portable pourrait d'ailleurs réduire cette indépendance des bergers pendant la transhumance. Mais il est loin d'être fréquent encore.

« C'est moi-même qui prend la décision de la date de départ et de la direction. Mais une fois parti, c'est mon fils qui décide de tout. » (n°4)

Mais même pour ces décisions amont, les chefs de famille qui disent intervenir sont une minorité. Ils évoquent leur rôle souvent à propos de l'entrée dans le Parc, qu'ils veulent interdire à leur fils car elle représente une trop grosse prise de risque, pour des animaux qui n'appartiennent pas seulement au berger⁶³.

« Le berger [prend les décisions], mais je l'influence fortement car il voudrait aller dans le Parc mais je l'en empêche » (n°33)

« Parfois, les pères rattrapent les enfants [partis vers le Parc] pour les ramener. » (n°56)

Bien sûr, selon les relations qui existent entre père et fils, selon l'indépendance ou l'âge du fils, l'influence du père sera plus ou moins déterminante. Il y a souvent concertation, plus ou moins pacifique, et le berger prend l'avis du chef de famille. Thébaud dans le Yagha montre par exemple l'exemple d'une concertation familiale dont elle a suivi les étapes avant le départ, où le fils avait d'ailleurs le dernier mot (Thébaud, 2002). Mais, selon les relations entre eux, et selon les caractères en présence, il n'est pas rare que ces derniers soient en contradiction avec le berger qui assume son choix, même s'il est très jeune. Il est probable, sans que j'aie cherché à le vérifier, que la décision dépende plus fortement de celui qui a le plus grand nombre de bêtes, et il peut arriver que cela soit le fils, et non le père.

« Ici [dans ce village], c'est le père qui décide de la destination du troupeau, sauf s'il a moins d'animaux que ses enfants et sauf s'il n'a pas d'autorité, cela existe. » (n° R14)

Finalement, un seul chef de famille, annonce crument son autorité totale :

« Mes enfants s'occupent du troupeau mais c'est moi qui décide de tout » (n°45)

Mais, au-delà des discours, ce qui démontre le mieux que le berger dispose d'une certaine indépendance dans ses prises de décisions, ce sont les exemples multiples où le berger a changé de destination par rapport à son père ou son aîné, éventuellement contre son avis :

« C'est moi qui ai commencé à aller au Nord car, même avant moi, mon grand frère allait également à Tessa [en transhumance locale]. C'est moi-même qui l'ai décidé, je ne les ai même pas informés car ils m'ont conseillé de rester à Tessa. » (n°71)

Chaque berger dispose donc d'une marge de manœuvre dans ses choix malgré les influences familiales et malgré les contraintes qui restreignent les modalités possibles. Le choix d'une

⁶³ On ne peut écarter d'ailleurs l'idée que si un père dit regretter la fréquentation du Parc par son fils, c'est pour se prémunir contre toute accusation, s'il craint un jugement de la part de l'enquêteur.

destination est une décision individuelle, notamment très liée à une évaluation personnelle du risque et de l'engagement personnel du berger envers le troupeau. En effet, les changements de destination d'un troupeau ont principalement lieu lors du changement de berger. On peut observer pour certains une « période d'optimisation », où le nouveau berger expérimente, tâtonne et change de destination tous les ans pendant plusieurs années. C'était le cas de Sambo, dont j'ai détaillé les tentatives comme exemple d'enquête (cf. p. 270).

L'apprentissage est une période relativement longue pour les bergers, qui doivent avoir conduit le troupeau depuis son plus jeune âge pour pouvoir un jour être mis en responsabilité. Les cas ne sont pas rares où un enfant qui a fréquenté l'école ne soit plus jugé assez compétent par son père pour partir en transhumance lointaine par la suite. Les plus jeunes, ou pendant la première ou les deux premières années de transhumance, sont souvent placés sous la responsabilité d'un autre berger du groupe plus âgé de la même famille. L'apprentissage peut aussi se faire avec le père, un oncle, ou un aîné plus expérimenté, qui peut éventuellement le laisser pour revenir au village une fois le troupeau arrivé dans la zone d'accueil ou la saison des pluies installée.

V.3.2. La transhumance, pratique collective

Mais les décisions de destination et de date de départ font en fait intervenir d'autres acteurs, extérieurs à la famille. On m'a parlé quelquefois des pratiques magico-religieuses, où les choix sont guidés par les conseils d'un marabout, mais il s'agit apparemment seulement d'une date favorable pour être le jour précis de départ, censée favoriser un voyage sans difficulté.

De façon plus déterminante, le berger est obligé de composer avec les contraintes collectives d'un *groupe de transhumance*. En effet, la transhumance est pour une part une période de solitude par l'éloignement du village et de la famille et le travail solitaire de gardiennage quotidien. Mais elle est aussi une période d'intense vie de groupe et de collaboration avec les membres du groupe. Pendant la journée, le berger est le plus souvent seul, recherchant justement l'éloignement des autres troupeaux pour obtenir une meilleure répartition dans l'espace. Les bergers évoquent spontanément plus volontiers cet aspect de la transhumance et ce sont des enquêtes précises, portant sur les décisions quotidiennes pendant la transhumance, qui ont montré que les occasions où un berger bénéficiait de l'aide d'un compagnon n'étaient pas rares. En fait, une véritable organisation est mise en place. Un groupe de bergers part ensemble, se sépare la journée mais se donne rendez-vous le soir pour se retrouver dans un même campement de nuit. L'entraide joue lors d'événements exceptionnels bien sûr, en cas de maladie, d'amende ou de conflit, s'il faut faire appel à quelqu'un resté au village. Mais elle intervient aussi dans des circonstances normales plusieurs fois pendant la transhumance. On peut ainsi confier son troupeau à un autre berger (ou plusieurs) pour aller au marché (acheter de la nourriture, des médicaments...), faire un aller-retour au village s'il n'en

est pas trop éloigné. Même au niveau quotidien, l'entraide est fréquente : un berger part en éclaireur devant le groupe ; deux bergers se relaient pour emmener les troupeaux en pâturage de nuit et pouvoir se reposer. C'est souvent le rôle du *garso* d'organiser ce type d'entraide. Les autres bergers doivent fréquemment s'occuper de son troupeau pendant son absence.

Ainsi, un berger part rarement seul en transhumance et si c'est le cas, il sait qu'il pourra s'associer facilement sur place avec d'autres bergers. Cela arrive pour les transhumances à campement stable (*ruumirde*), où le berger sait qu'il retrouvera d'autres campements sur le lieu d'accueil mais je ne l'ai jamais rencontré pour une transhumance à campement mobile (*ho'dorde*).

Quand un berger désire partir pour une destination, il doit donc s'accorder avec un groupe de transhumance. Un père de famille aura du mal à imposer un choix à son fils qui désire partir avec d'autres bergers de sa classe d'âge. C'est souvent le *garso* du groupe qui choisit la date de départ et la destination. En l'absence de *garso*, il faut au moins qu'il y ait un accord entre les bergers qui reconnaissent un chef de groupe qui en joue le rôle. Pendant le trajet, c'est le groupe qui choisit d'entrer dans le Parc, sous l'autorité du *garso* qui a une influence sur cette décision. Il m'a été certes rapporté qu'un berger peut se désolidariser du groupe et entrer seul dans le Parc, mais il ne s'agissait que d'une incursion de quelques jours, rendez-vous était pris à sa sortie, car un berger ne peut se passer longtemps de l'appui d'un groupe, surtout en situation de risque.

Par contre, il n'y a aucune intervention au niveau villageois sur les choix de destination, aucune coordination pour savoir combien de troupeaux vont rester au village. Cette hypothèse, formulée pour savoir s'il existait une gestion collective de la charge animale présente en hivernage sur l'aire pastorale voisine du village, a été totalement infirmée. La seule coordination qui existe a lieu au sein du groupe de transhumance, qui compte entre 5 et 10 bergers.

Il arrive enfin que le berger ne parte pas seul avec le troupeau, mais soit accompagné par sa femme et ses jeunes enfants. Il est clair que cela a des répercussions sur la mobilité pendant la transhumance, limitant la prise de risque et donc la pénétration dans le Parc. Mais dans mon échantillon, le cas est très minoritaire. Cela est pratiqué le plus souvent quand il s'agit d'une transhumance à campement fixe. S'il part en début de saison des pluies, la famille du berger l'accompagne et ils installent directement un campement pour la durée de l'hivernage. Elle peut aussi le rejoindre sur place en plein hivernage, une fois qu'il a mis fin à sa période d'« errance ». Il y a quelques décennies, où les transhumances étaient jugées moins dures et moins risquées (plus de fourrage, moins de déplacements, moins de conflit...), le cas était plus fréquent. Il arrivait alors que la famille suive en cas de transhumance à campement mobile, et ceci même dans le Parc du W entre 1973 et 1984, mais cela a presque complètement disparu. Certains, mais c'est rare, installent leur femme dans un campement dès le départ en saison

sèche, sur leur trajet, puis ils vont au Parc quelques semaines et la rejoignent quand ils en sortent.

Il y a visiblement un facteur culturel local sur le rôle des femmes pendant la transhumance : à Doumaga (département de Dogon Doutchi), alors que je posais la question sans vraiment y croire tant les réponses positives avaient été rares, les éleveurs m'ont dit, comme si cela allait de soi, que tous les bergers partent en transhumance avec leur femme, depuis toujours. Ils pratiquent pourtant une transhumance à campement mobile, autour des forêts classées béninoises, mais la mobilité est probablement restreinte et ils ressortent souvent de la zone interdite tous les soirs. Pourtant, les bergers des communes voisines, comme la majorité, partent seuls.

V. 4. Des décisions guidées par une information limitée

Comme le soulignent les théories sur la prise de décision évoquées en chapitre 2 (cf. p. 112), les décisions reposent sur les informations disponibles.

Un jugement sur l'efficacité des pratiques et les comparaisons doivent en tenir compte. Une idée reçue courante, largement citée par plusieurs types d'acteurs (agents techniques de l'État et du Parc mais aussi certains responsables d'association peuls citoyens), veut que la circulation de l'information chez les Peuls soit extrêmement performante. Une maladie qui se répand quelque part, une arrestation, la recrudescence d'activité des forestiers dans le Parc seraient immédiatement connues à plusieurs centaines de kilomètres. Le vecteur de la transmission d'information serait le « réseau peul », structuré par les chefs de transhumance, *rugga* et *garso*. En fait, tous les voyageurs colportent de l'information. Certains chefs de transhumance et certains chefs de famille font périodiquement des voyages, surtout pendant la transhumance, pour aller rendre visite aux bergers éloignés, résoudre des problèmes, apporter de l'argent pour payer une amende ou au contraire vendre une bête pour ramener de l'argent à la maison. Au cours de mes enquêtes, les personnes interrogées évoquent plutôt le rôle des commerçants qui fréquentent les marchés et qui en rapportent des informations. L'usage des téléphones portables se répand mais reste encore modeste, au Niger en tout cas, où seuls les chefs en disposent.

Pourtant, j'estime que l'efficacité de la transmission d'information est grandement exagérée. Cette perception de la part des agents de l'État va pour moi paradoxalement de pair avec une certaine méfiance exprimée envers les Peuls, souvent rencontrée vis-à-vis de minorités qui paraissent de l'extérieur tenus par une solidarité et une capacité à transmettre les informations remarquables. Transparaissent à la fois dans les discours admiration et méfiance, qu'on retrouve à travers une expression telle que « mafia peule » (qui m'a été donnée, avec dérision, par un agent de l'État), qui ne fait pas référence à des activités criminelles mais à une « famille » soudée et puissante. Il est fait référence à ce fait par exemple par des forestiers, qui évoquent la connivence entre éleveurs mettant en relation les Peuls voisins du Parc avec les

transhumants ou l'entraide qui leur permettait d'échapper aux patrouilles. Pourtant, la plupart des personnes enquêtées ne fréquentent pas les Peuls locaux, à qui ils ne demandent de l'aide qu'en cas de nécessité (amendes, arrestation, troupeau confisqué...).

J'ai été plutôt frappé, peut-être par contraste avec ces préjugés, par le **manque d'information** dont souffrent les bergers pendant la transhumance et une méconnaissance des pratiques ou des expériences des voisins. Les bergers connaissent leur circuit habituel mais semblent ignorer très souvent l'existence d'aires pastorales voisines. Il n'y a pas d'exploration systématique d'une région pour choisir la meilleure aire pastorale, mais un rayonnement lent, qui prend plusieurs années, à partir d'un endroit déjà connu, souvent guidé par la nécessité quand des circonstances nouvelles empêchent d'aller au lieu habituel. Bien sûr, les éleveurs n'utilisent pas de cartes ou d'images satellites. Ceux qui vont au Bénin par exemple ne connaissent pas l'existence des grandes forêts classées, pourtant relativement peu éloignées, et certains ont paru très intéressés quand je les leur montrais sur la carte.

Pourtant, les bergers fréquentent les marchés et y échangent des informations avec d'autres peuls, mais sans rentrer dans les détails des ressources ou des conditions locales que chacun rencontre. Il m'a été dit plusieurs fois que la « retenue » peule, qui incite à ne pas s'exprimer, s'applique également entre bergers. Bien sûr, cela dépend des personnalités individuelles, mais contrairement à l'idée répandue, la norme semble plutôt de garder pour soi les informations. Cela paraît d'ailleurs naturel car les bergers sont de fait en concurrence pour le pâturage. Arriver le premier, mais aussi être moins nombreux, confèrent un avantage décisif. Les informations facilement échangées portent sur le village d'origine, pour que des animaux perdus et retrouvés par un autre berger puissent être restitués. Les commerçants répandent rapidement la nouvelle qu'il a plu à tel endroit, mais l'état de l'herbe, le caractère plus ou moins local des précipitations demandent des vérifications. Un berger m'a dit que « prendre des informations sur les marchés ne suffit pas, car il y a beaucoup de menteurs ».

Une autre généralisation hâtive est souvent colportée : les bergers ne partiraient pas en transhumance sans avoir envoyé au préalable un **éclaireur**, souvent un *garso*, qui divulgue ensuite les informations. Selon mes enquêtes, cette pratique n'est cependant pas la norme. Si elle apparaît plus fréquente pour les bergers qui partent vers le nord, peut-être en raison des risques liés à la plus grande variabilité spatiale et temporelle des pluies, elle est plutôt rare pour ceux qui partent vers le sud, ou encore au Burkina Faso et au Bénin. Lorsqu'il y en a un, l'éclaireur rapporte une information à sa famille, ou à son groupe de transhumance, mais il n'existe pas de mécanisme systématique pour assurer la diffusion des informations au delà. Par contre, au cours du déplacement, un éclaireur part souvent en avant du groupe pour chercher les bons endroits, parfois à vélo. Mais il s'agit d'une exploration jour par jour et pour le compte d'un seul groupe. Il arrive par conséquent que les bergers partent et se heurtent à l'absence de végétation, les pluies annoncées ayant été insuffisantes ou très localisées.

Vu les risques encourus au cours de la transhumance et la difficulté d'explorer de vastes régions, le **partage d'expériences** entre éleveurs, une fois rentré au village, pourrait paraître extrêmement efficace. Mais encore une fois, la restriction de l'information semble plutôt être la règle. Au cours des enquêtes, je demandais systématiquement dans chaque village où vont en transhumance ceux des villages ou des communes voisines. L'ignorance ou des informations très vagues, souvent erronées, m'ont obligé à ne pas tenir compte de ces données. Tout au plus pouvait-on me dire si les éleveurs voisins passent dans le village en partant ou en revenant.

Concernant les effets des sécheresses, des maladies, rien ne diffuse. J'avais fait l'hypothèse que les éleveurs qui fréquentent le sud, près de la limite de l'aire d'attraction, pourraient progressivement diffuser les informations sur les conditions des déplacements vers le sud, inconnus de leurs voisins des villages plus au nord. Ce n'est pas du tout ainsi que cela se passe même si les éleveurs fréquentent les mêmes marchés. Ils savent seulement que leurs voisins ne vont pas dans la même direction, mais les mêmes rumeurs qu'ailleurs circulent, les voisins les plus proches ne sont pas mieux informés que les plus éloignés. Les éleveurs de Birizamzam par exemple, savent que ceux du village voisin, Gesselbodi, transhument vers le sud, contrairement à eux (voir Carte 6, p. 127). Mais ils ne savent ce qui leur est arrivé pendant la sécheresse de 1984, s'ils ont perdu des bêtes comme eux, de famine ou de maladie.

Cette tendance est confirmée par le *rugga* de Dialloho, de la commune de Say, qui m'a raconté comment s'est répandu l'usage des médicaments antiparasitaires. Selon lui, certains éleveurs des communes de Tamou ou de Say proches du Parc, qui allaient parfois en zone infestée par les glossines près du Goroubi, ont appris à les utiliser dans les années 1960 (les premiers trypanocides pour le bétail ont commencé à être utilisés en Afrique à la fin des années 1950 (Toure, 1973)), alors que les villages voisins ont mis plusieurs décennies à ne plus fuir les médicaments et les campagnes de vaccination. Certains changements de pratique seraient ainsi très lents, par le seul biais de l'imitation ou de l'échange d'expérience.

Autre exemple : les conditions de contrats de fumure varient fortement, parfois d'un village à l'autre, mais les éleveurs l'ignorent alors qu'ils pourraient avoir intérêt à rechercher le type de contrat le plus avantageux. On m'a soutenu dans un village que les contrats n'avaient pas cours dans la région, ce qui est le cas dans ce village, alors que j'en ai rencontrés quelques kilomètres plus loin.

Même concernant des faits plus généraux, une certaine méconnaissance tranche avec l'idée d'une circulation de l'information fluide : beaucoup d'éleveurs, même ceux qui vivent à quelques dizaines de kilomètres, ignorent par exemple que la race bororo vit très bien dans le dallol Bosso (où vivent en fait les deux races, selon les villages), et pensent que ces vaches ne supportent pas les milieux humides.

En fait, la transmission d'informations précises ne se fait visiblement qu'au travers des amis proches et des membres de la famille qui vivent ailleurs. C'est ainsi que des changements

d'habitude ou des explorations peuvent se déclencher : un berger suit une fois un membre de sa famille qui vit ailleurs vers des destinations inconnues pour lui, puis peut éventuellement pérenniser l'expérience.

Cette faiblesse est d'ailleurs signalée par Barral au Burkina Faso pour qui il est « frappant de constater l'ignorance des pâturages voisins », de la part des bergers ; puis encore par Barral et Benoit qui, après la sécheresse de 1973, citent la situation d'un point d'eau de l'Oudalan où il y avait eu quelques pluies grâce auxquelles les éleveurs n'ont rien perdu, ce qui était tout à fait ignoré des autres fractions voisines.

V. 5. Les règles de décisions

Les règles de décisions présentées dans cette partie sont toutes reconstituées dans un effort pour articuler pratiques et règles en cohérence. La plupart d'entre elles ne sont pas exprimées ainsi par les éleveurs, ce qui est classique dans ce type de recherche comme je l'ai montré en chapitre 2 (voir p. 113). En effet, il est relativement difficile de faire exprimer leurs raisonnements aux personnes enquêtées. Interrogés sur les raisons qui les ont poussés à agir, ils invoquent fréquemment l'habitude. Souvent, ils avancent une explication qui paraît incohérente ou insuffisante pour expliquer le choix d'une modalité plutôt qu'une autre. Par exemple, un éleveur à qui on demande pourquoi il part habituellement à une date précoce, peut dire que c'est parce que le fourrage était épuisé localement, raison qui apparaît par la suite trop relative à une année particulière pour épuiser le processus décisionnel sous-jacent. Si je le confronte alors au choix d'autres éleveurs qui ont choisi au contraire de rester plus longtemps, il répond que chacun fait ce qu'il veut. Cela ne signifie pas qu'il ne sait pas pourquoi les autres n'agissent pas comme lui. Mais, pour des raisons culturelles, il est difficile d'obtenir d'un Peul qu'il s'exprime en public sur le comportement d'un autre, ce qui limite cette technique de questionnement.

Ces difficultés ne sont pas propres aux éleveurs peuls, même s'il est possible qu'elles soient renforcées par le fait que les éleveurs n'ont pas fréquenté l'école, ne sont pas familiarisés avec l'exercice consistant à justifier pour autrui ses actions et ses raisonnements. Quelques enquêtes nettement plus faciles, faites en français avec des éleveurs anciennement scolarisés, ont confirmé que ce facteur, auquel s'ajoute le filtre de la traduction, est réel. Comme exposé en chapitre 2, d'autres auteurs ont souligné que l'accès aux raisonnements du décideur demande beaucoup de temps (plus que je n'en disposais pour chaque enquête) et qu'une simple enquête n'y suffit souvent pas. Il semble clair que bien souvent, plus qu'à une difficulté à faire exprimer des raisonnements personnels qui resteraient souvent implicites, j'ai été confronté au fait que ces raisonnements n'existent pas réellement, que les décideurs agissent dans une rationalité procédurale, font des choix pas à pas sans avoir une vue d'ensemble de leur stratégie. L'habitude, l'observation plus ou moins automatique et inconsciente d'indicateurs multiples, l'imitation des autres éleveurs peuvent aussi jouer un rôle sans pouvoir être justifiées. D'autres

techniques sont alors fécondes et ont complété les enquêtes quand l'opportunité s'en présentait : l'observation ou la reconstitution des pratiques permet la reconstruction d'une logique *a posteriori* ; la confrontation entre les discours et les pratiques réelles, parfois discordantes ; l'observation de l'évolution des pratiques et sa mise en correspondance avec le contexte ; la projection dans le futur sur des scénarios réalistes.

Les règles exposées ici sont donc le résultat de cette analyse et non la retranscription des discours recueillis. Loin de représenter la réalité des processus mis en œuvre par les éleveurs, elles constituent plutôt un cadre logique et formalisé qui permet de comprendre la diversité et malgré tout la cohérence des décisions prises par les éleveurs.

Je vais maintenant présenter ces jeux de règles en suivant les décisions successives telles que je les ai présentées en Figure 23 (*Décisions successives pour les transhumances locales ou vers le sud.*, p. 345).

V.5.1. Transhumance ou non

La transhumance n'est jamais obligatoire, contrairement à ce que disent la plupart des éleveurs, puisqu'il existe partout des troupeaux sédentaires. Dans ce cas, leurs propriétaires apportent souvent de la complémentation alimentaire ; et toujours ils ont des objectifs de production réduits, parfois dramatiquement avec un risque de mortalité des animaux due à la faim, mais aussi sur tous les indicateurs de performance (cf. *Gains de performances perçus dans le Parc*, p. 341). La transhumance est donc un élément propre à certains systèmes de production, et ne peut être comprise que dans ce cadre plus global.

J'ai rencontré 21 troupeaux peuls (sur 106 enquêtes) qui ne partaient pas en transhumance de saison sèche ou d'hivernage. La transhumance de vaine pâture, toujours locale, et qui ne concerne pas le Parc, est pratiquée par la plupart des éleveurs et ce n'est donc pas de cette dernière que je vais ici parler. Quels facteurs sont-ils pris en compte pour décider d'une transhumance ? Je vais parler successivement de la taille du troupeau, de la disponibilité locale en ressources, de la disponibilité en main d'œuvre, des contraintes imposées à un berger par un propriétaire d'animaux. Je vais recomposer le processus de décision en deux temps : il faut d'abord vouloir faire partir le troupeau ; ensuite il faut le pouvoir, mais des contraintes peuvent l'empêcher.

Les motivations de la transhumance

Le premier facteur est celui de la taille du cheptel familial. En effet, si toute la gamme de taille de troupeaux est retrouvée parmi les troupeaux fixes, environ 40 % des petits troupeaux ne partent pas en transhumance alors qu'ils ne sont que 10 % parmi les troupeaux moyens ou gros. On voit donc que les éleveurs ayant un petit troupeau partent moins en transhumance que les autres. La meilleure preuve du lien direct entre la taille du cheptel familial et la transhumance est que la diminution brutale du nombre de têtes est une des raisons essentielle d'arrêt de la transhumance. Elle intervient dans deux situations : lors de catastrophes, épidémie

ou grave sécheresse ; mais aussi plus fréquemment, lors de la séparation du troupeau familial entre les fils.

La taille du troupeau joue en fait sur plusieurs facteurs de la décision, la motivation à envoyer son troupeau en transhumance croissant avec le nombre de têtes. Même si ne suis pas en mesure de proposer des seuils, je vais m'efforcer de décrire les raisonnements sous-jacents.

Au-delà d'un certain nombre de bêtes, les éleveurs disent qu'ils ne peuvent plus acheter des **aliments complémentaires**, nécessaires pour passer la saison sèche. Cela coûterait trop cher, peut-être pour plus d'une dizaine de bêtes à nourrir. Pourtant, j'ai suggéré à certains éleveurs que le coût de l'aliment est proportionnel au nombre de têtes et que les revenus du troupeau, la vente d'une fraction du troupeau tous les ans par exemple, pourrait servir à entretenir le reste. Ce raisonnement est accepté mais l'argument est maintenu par les personnes enquêtées. Un éleveur avance qu'il y a des difficultés d'approvisionnement en aliments du bétail, ce qui est souvent vrai : les quantités disponibles sur les marchés locaux sont faibles, les capacités de transport également. Les éleveurs se plaignent de façon régulière d'un manque d'aliments pour le bétail ces dernières années, d'une certaine spéculation de la part des commerçants sur certains produits importés (tourteaux de coton par exemple). Autre raison souvent avancée, un frein culturel pourrait limiter la pratique systématique de la complémentation. En effet, cette pratique est récente : elle date des sécheresses, au cours desquelles les pouvoirs publics ont fortement encouragé son utilisation et elle s'est maintenue (les circonstances de l'adoption de cette pratique ont été décrites au Sénégal par Pouillon (Pouillon, 1990)). Beaucoup d'éleveurs disent qu'ils n'achètent des aliments que depuis une dizaine d'années, à cause de la dégradation des pâturages locaux. Pour beaucoup, le fait de ponctionner le troupeau pour fournir l'argent nécessaire à l'achat d'aliment est difficilement acceptable. Même si cette pratique est efficace, le raisonnement technique et comptable n'est pas le mode de raisonnement habituel des Peuls quand il s'agit de leurs bovins, à qui ils sont unis par des liens affectifs. Vendre un petit ruminant serait facile mais comme il est nécessaire de vendre des bovins vu le coût de l'opération, beaucoup d'éleveurs préfèrent alors se limiter à l'achat du strict nécessaire à la survie des animaux les plus faibles et limitent donc le nombre d'animaux complémentés. Beaucoup d'agents techniques de l'élevage ou des forestiers, pour qui la complémentation animale est « moderne » et éviterait la transhumance qu'ils condamnent, fustigent le comportement « antiéconomique » et « irrationnel » des Peuls, leur « résistance au changement ». Ils ignorent que la complémentation, même si elle est limitée, est aujourd'hui généralisée. Au-delà de ce seuil de complémentation, l'éleveur cherche alors à faire partir son troupeau en transhumance, ce qui est probablement très justifié en terme de coût au contraire. Ce raisonnement concerne la transhumance de saison sèche car la complémentation s'arrête dès la croissance des herbacées, après les premières pluies.

Je peux définir un deuxième seuil, celui au-delà duquel la **mobilisation d'un berger** pour conduire les bêtes en transhumance peut se justifier économiquement. Un berger capable

d'endosser cette responsabilité est un adulte ou un enfant assez âgé pour travailler comme un adulte, au-delà de 15 à 18 ans environ. Plusieurs personnes estiment que l'âge minimal du berger a augmenté ces dernières décennies, avec le durcissement des conditions de la transhumance. Si le troupeau reste, les animaux peuvent être conduits autour du village par un petit enfant, qui serait, lui, encore trop petit pour accomplir un vrai travail aux champs. Le calcul dépend du travail agricole que le berger accomplit par ailleurs. En l'absence d'une main d'œuvre familiale suffisante pour cultiver la surface disponible, le chef de famille peut souhaiter garder le garçon auprès de lui. La quantité récoltée est semble-t-il limitée d'abord par la main d'œuvre disponible (plus que par la surface, le capital ou la trésorerie par exemple, voir (Amadou et al., 1997)), et le manque à gagner en céréales pourrait contrebalancer le gain espéré par la transhumance. Ce raisonnement s'applique surtout à la transhumance d'hivernage, directement en concurrence avec les travaux des champs. Mais cette concurrence peut aussi constituer une contrainte pour la transhumance de saison sèche, car celle-ci prend souvent fin après les premières opérations culturales, préparation du champ et semis, ces derniers étant justement une opération cruciale qui demande la mobilisation du maximum de main d'œuvre en un temps assez court.

Un troisième seuil enfin correspond à la **circulation locale du troupeau familial** en saison des pluies et c'est celui qui est le plus spontanément évoqué par les éleveurs interrogés. Il concerne encore une fois seulement la transhumance d'hivernage. Pourtant, le discours des éleveurs peut induire à une erreur d'interprétation du mécanisme en jeu. En effet, ils annoncent en général qu'au-delà de 10 (ou 15 ou 20 bêtes, cela dépend des endroits), un éleveur est obligé d'envoyer le troupeau en transhumance *en raison du manque de fourrage* localement. Pourtant, la quantité de fourrage disponible ne limite pas la taille d'un troupeau qui resterait sur place, mais plutôt le nombre *total* de bêtes présentes autour du village. En affinant le questionnement, on peut comprendre que le problème n'est pas la disponibilité du fourrage mais son *accessibilité* : si le milieu est trop fragmenté, les aires pastorales cernées par les champs, un berger prendrait des risques à faire circuler un gros troupeau entre les champs, alors qu'il est possible de conduire une dizaine de têtes au cœur de la zone agricole pour accéder aux jachères parsemées ou même aux bordures de champs, souvent plantées d'*Andropogon gayanus*.

Il est difficile de quantifier ces trois seuils, qui sont probablement proches mais distincts. Il est même difficile de les classer. Mais il existe bien un faisceau de raisons convergentes qui poussent les éleveurs à envoyer leur troupeau en transhumance, dès qu'ils ont entre 10 et 20 têtes.

Des freins au départ

Pourtant, même s'il serait avantageux pour un troupeau d'aller en transhumance, il existe des freins qui tendent à empêcher les déplacements.

On l'a vu, l'objectif principal de l'éleveur est la **production de lait**. Il faut donc que le départ en transhumance ne prive pas la famille du précieux produit, notamment pendant la saison d'hivernage, qui est la saison faste, où le lait est abondant, apporte le bien être à la famille mais aussi enrichit les liens sociaux puisque l'on peut alors recevoir dignement chez soi. De son côté, le berger lui aussi doit pouvoir disposer d'assez de lait pour se nourrir pendant ses déplacements. Par conséquent, c'est le nombre de vaches laitières du cheptel familial qui déterminera si l'on peut satisfaire à la fois ces deux exigences. Ce nombre est bien sûr lié à la taille du cheptel familial.

Calculons un ordre de grandeur, basé sur l'approximation que les besoins journaliers d'une personne sont satisfaits par la production d'une vache laitière. Les recensements de cheptel que j'ai effectués montrent que la proportion de vaches laitières varie entre 20 et 25 % de l'ensemble des animaux, veaux compris (chiffre compatible avec les compositions de troupeaux observées chez les Peuls d'après (Pagot, 1985)). Une famille de 4 à 7 personnes doit garder entre 4 et 7 laitières ; le berger doit partir avec au minimum 2-3 vaches qui vont mettre bas peu de temps après son départ ou en cours de lactation, pour tenir compte des risques qu'une vache cesse de produire pendant le déplacement. Le cheptel minimal pour partir en transhumance semble donc varier entre 24 et 50 bêtes, ce qui correspond déjà à des troupeaux que j'ai qualifiés de « moyens » dans mon échantillon. On le comprend, le seuil est en fait très variable selon la composition de la famille, ses besoins en lait réels, la proportion de laitières qui varie d'une année à l'autre en l'absence d'une planification des naissances, la production réelle des vaches etc. Il est parfois surprenant d'entendre un éleveur annoncer que son troupeau de 25 têtes ne part pas en transhumance à cause du manque de lait, mais je pense que cela reflète bien cette variabilité. Ainsi, en mauvaise année, la fécondité des vaches peut être nulle, car elle dépend assez strictement de l'état des animaux et les mises-bas sont donc rares l'année suivante. Il peut arriver aussi que l'ensemble des vaches soient synchronisées, si bien qu'elles peuvent être hors de production toutes en même temps, qui peut tomber pendant la période de transhumance. Il a ainsi fallu plusieurs années après les grandes sécheresses pour que les troupeaux repartent en transhumance et ce facteur en est une des raisons.

On le voit, l'ordre de grandeur de la taille du cheptel familial nécessaire au déclenchement d'une transhumance est légèrement supérieur aux seuils avancés précédemment. Cela explique pourquoi une famille peut manquer de lait même en hivernage. Cela explique surtout la fréquence des pratiques de **confiage**. Un éleveur qui souhaite envoyer son troupeau en transhumance mais ne dispose pas de la quantité de lait nécessaire recherche alors des vaches laitières à associer à son troupeau. Il peut s'agir de quelques vaches d'un membre de la famille, mais c'est rare, chacun désirant plutôt garder ses laitières pour lui-même. Parfois, le berger prend en charge les animaux d'un non-Peul, pour peu que la proportion de mâles n'y soit pas trop importante comme c'est souvent le cas. Ce lot surajouté ne doit pas être trop important,

sinon la taille du troupeau ainsi constitué dépasserait la capacité d'un seul berger. L'éleveur recherche donc un petit troupeau, à la condition que le propriétaire accepte qu'il parte en transhumance, ce qui est aussi délicat car un petit propriétaire ne souhaite pas exposer ses précieux bovins aux risques d'un déplacement. Lors des enquêtes, si un troupeau apparemment important reste fixe, c'est souvent cette dernière contrainte qu'il faut rechercher, avec délicatesse car en général les éleveurs n'aiment pas avouer qu'ils gardent les animaux d'autrui.

Ces conditions sont donc rarement réunies et c'est alors la mise en commun de troupeaux par plusieurs frères d'une même famille qui est privilégiée. J'ai rencontré des cas où plusieurs personnes s'associent, même en dehors de liens familiaux : ceux qui restent au village cultivent alors le champ du berger ou bien ils se relaient pour garder les animaux partis en transhumance, qui est alors nécessairement de courte distance. Ce type d'association ne va pas sans heurt et il est fréquent de voir un éleveur en recherche d'une stratégie, tester plusieurs formules, s'associer temporairement, envoyer son troupeau en transhumance une année puis le garder l'année suivante...

Le problème du lait est une des raisons principales qui empêche les troupeaux de petite dimension de partir en transhumance. Il est d'ailleurs possible que ce problème soit plus crucial pour les bergers partant vers la zone pastorale, ou vers le Parc, où l'éloignement des marchés les rend encore plus dépendant de la production laitière de leurs vaches.

Mais d'autres facteurs peuvent encore intervenir.

La transhumance représenterait un **risque** fort en proportion inverse de la taille du troupeau : la perte de quelques animaux sur 5 ou 10 pourrait remettre en cause les objectifs de production laitière ou de simple stabilité du troupeau. Elle constitue aussi un **coût** important pour un éleveur pauvre car l'éleveur doit partir avec de l'argent pour acheter sa nourriture, payer d'éventuelles amendes, des produits zoosanitaires...

Dans certains cas, c'est le **manque de main d'œuvre** qui empêche le troupeau de partir. C'est ainsi quand un éleveur jeune généralement n'a que de jeunes enfants, et s'est séparé de ses frères ou de ses cousins. Bien sûr, plus tard, cela dépend aussi des compétences acquises par les enfants : certains n'ont jamais conduit le troupeau en transhumance avec un aîné, ils ne sont alors pas jugés assez compétents pour partir. La scolarisation des enfants, la vie citadine, l'absence de troupeau familial partant en transhumance pendant son adolescence sont des facteurs qui rompent la transmission des compétences pastorales nécessaires. Dans ce cas, trois possibilités s'offre au chef de famille : partir lui-même et payer de la main d'œuvre pour s'occuper de son champ ; confier son troupeau ; payer un berger salarié. Examinons les une à une.

Payer de la main d'œuvre agricole : outre qu'il faut quand même quelqu'un de confiance qui gère la main d'œuvre employée (souvent sa mère ou son père), il est probable qu'économiquement cela n'est pas rentable pour un petit troupeau et risqué en cas de perte d'animaux.

Confier son troupeau à un Peul : le confiage est fréquent mais confier ses animaux n'est pas simple car le berger à qui l'on confie n'y trouve pas toujours son intérêt, on l'a vu plus haut. En général, un éleveur se refuse à confier son troupeau toute l'année, car il veut bénéficier de la fumure et du lait quand le troupeau est au village : il ne veut donc le confier qu'en hivernage, pour la transhumance. De son côté, un berger qui a suffisamment de bêtes n'est pas très intéressé à avoir des bêtes en plus en transhumance pendant l'hivernage car d'une part, cela lui occasionnerait du travail additionnel (gardiennage, détiage etc.) et d'autre part le lait supplémentaire ne serait pas valorisé : en effet, un berger seul en transhumance n'a besoin que du lait qu'il peut consommer ou échanger contre de la nourriture car il ne peut pas le vendre, seules les femmes vendant le lait. Le confiage n'est donc possible qu'après d'une famille proche, au nom des liens de parenté ou bien contre des compensations matérielles telles qu'une aide à la culture, des services...

Dernière solution, salarier un berger pour qu'il parte en transhumance : les cas où des Peuls font garder leur troupeau par un berger rémunéré, hors de la famille, sont rares. On l'a vu, il faut en général que le berger accepte de ne garder les bêtes qu'en hivernage. Les Peuls citadins sont les seuls qui cherchent à confier leur troupeau toute l'année. Ils sont parfois obligés de confier leur troupeau à un berger non apparenté mais ne donnent pas de salaire en argent. Dans ce cas, il faut que le troupeau soit assez important pour que le berger trouve un intérêt à partir en transhumance, pour bénéficier d'une importante production de lait. Mais au-delà de ces considérations techniques, le recrutement d'un berger salarié est rare de la part des Peuls. Il y a plutôt une gradation entre le service familial rendu par un frère ou un cousin, le service contre compensation (même au sein d'une famille, le berger recherche un avantage, soit par le lait supplémentaire soit par des compensations matérielles), la rémunération en nature, sous forme d'animaux donnés (directement ou par l'intermédiaire d'une habanaaye), de mil... Ce que j'appelle ici une rémunération en nature est présentée par les bergers comme des dons qui ne sont pas prévus par contrat à l'avance et dépendent finalement du bon-vouloir de propriétaire. Les bergers qui acceptent de l'argent sont ceux qui n'ont que très peu d'animaux, c'est donc une situation jugée honteuse par ceux qui la vivent et je n'ai rencontré ce type de transaction monétaire qu'avec des non-Peuls. Le berger dans ce cas ferait le même calcul que le propriétaire et cela ne serait pas intéressant économiquement de partir en transhumance pour un petit salaire, proportionné au nombre d'animaux confié. On retrouve dans ce cas les mêmes restrictions liées à la taille du troupeau qui devrait partir en transhumance.

Des facteurs multiples, non des déterminants automatiques

On le voit, il y a un lien réel entre la taille du troupeau et le départ en transhumance, par l'intermédiaire d'autres facteurs, disponibilité en pâturage, approvisionnement en aliments, disponibilité en main d'œuvre familiale, possibilité de confiage, appréciation du risque. Rechercher des seuils valables pour tous est alors illusoire : si certains sont situés entre 10 et 20 têtes, la production de lait impose un seuil plutôt entre 20 et 30, ce qui correspond à la grande majorité des troupeaux au Niger. L'appréciation du risque elle, peut pousser au contraire un éleveur à ne pas envoyer un troupeau encore supérieur en transhumance lointaine, et en tout cas dans le Parc.

Au contraire, on peut rencontrer un jeune éleveur, célibataire ou marié mais sans enfant, dont l'épouse peut encore bénéficier du lait donné par sa famille, encore approvisionné en mil le reste de l'année par ses parents, partir avec un petit troupeau en transhumance et prendre des risques dans l'espoir de voir croître le troupeau. Pour ces jeunes gens, une forte motivation de nature culturelle et sociale les pousse à partir en transhumance et à prendre des risques. En effet, un jeune homme doit montrer son engagement personnel en faveur du troupeau. Certains ressentent ardemment le plaisir de montrer un beau troupeau, bien nourri au retour de la transhumance. Certes cette motivation a décru, devant les difficultés, devant la disparition du *hottongo*, grande fête du retour de transhumance où les bergers paradaient avec leur troupeau, probablement aussi devant la montée d'autres signes de prestige social (les vêtements, les motos...). Mais elle existe toujours et les éleveurs interrogés à ce sujet reconnaissent qu'il est difficile d'empêcher un jeune homme de faire ses preuves et de partir en transhumance en recherchant les meilleurs endroits, comme le Parc, malgré les risques.

V.5.2. Choix de la saison de départ

Le choix d'une période de départ traduit des objectifs spécifiques et entraîne des contraintes différentes. Le départ peut avoir lieu en saison sèche, où le berger recherche alors du fourrage pour son troupeau ou bien en début de saison des pluies, où l'éleveur recherche alors plutôt un espace sûr, un espace pastoral loin des cultures qui ont rendu les pâturages de saison sèche inaccessibles.

En saison sèche, l'éleveur peut partir dès la fin de la vaine pâture en saison froide ou attendre la fin de la saison chaude. Le choix s'opère ainsi entre 2 pôles temporels extrêmes qui correspondent à des règles de décisions bien différentes.

D'un côté, anticiper et partir plus tôt, pour être déjà dans les zones soudaniennes quand les pluies commenceront là-bas et voyager avec un troupeau encore en forme. Les conditions du trajet deviennent de plus en plus difficiles à mesure que la saison sèche puis chaude avance. En effet, le voyage en saison chaude est redouté par les éleveurs : il est éprouvant pour le troupeau qui est très affaibli ; trouver des ressources en eau et du pâturage est difficile, le puisage est obligatoire, parfois dans des puits dont le débit et le niveau ont baissé ; le mauvais

état du troupeau retentit sur les ressources en lait disponibles pour le berger : le plus souvent il n'y en a pas, le berger souffre donc de la faim ou se nourrit mal, d'une alimentation à base de *gari*, de la farine de manioc qui fait un repas préparé facilement mais peu apprécié.

D'un autre côté, partir seulement quand les ressources locales sont épuisées, en prenant le risque d'un déplacement long et difficile avec un troupeau déjà affaibli. Selon le lieu, cela intervient dès le début de la saison chaude, en mars, ou bien en juin, au début des pluies, encore sporadiques et insuffisantes pour alimenter les mares et faire pousser l'herbe.

Entre les deux, on trouve la majorité des éleveurs qui attendent qu'il ait plu dans la zone d'accueil (cela correspond souvent à mai, la fin de la saison chaude au Niger).

Ceux qui partent tôt espèrent ne pas connaître (ou réduire au minimum) la période de disette imposée par la saison chaude, pendant laquelle les bêtes perdent du poids et s'affaiblissent au point de ne plus pouvoir se lever sans l'aide du berger. Ils veulent éviter au maximum le recours aux aliments complémentaires. Cela impose de ne pas avoir besoin absolument de la fumure pour ses champs, qui se fait essentiellement en saison froide au moment de la vaine pâture, et après. Cela concerne donc les éleveurs qui n'ont pas absolument besoin des revenus de l'agriculture et comptent essentiellement sur le troupeau ou sur d'autres ressources.

A l'inverse, ceux qui attendent peuvent plus facilement nourrir leur troupeau en restant au village avec des aliments stockés et sans avoir besoin de se déplacer avec de fortes sommes d'argent. De plus, si les pluies arrivent exceptionnellement tôt, ils ne seront pas obligés de partir aussi loin et pourront par exemple rester au Niger. Ce sont donc les éleveurs qui préfèrent éviter de parcourir de grandes distances.

Ainsi, plusieurs règles d'action peuvent être déduites de ces contraintes multiples. Selon les éleveurs, le départ a lieu lors qu'intervient un des événements suivants :

- dès que le fourrage diminue, avant l'affaiblissement du troupeau (saison froide)
- quand le fourrage devient insuffisant (différent selon la zone, souvent en début de saison chaude)
- quand la pluie arrive dans la région d'accueil (en fin de saison chaude)
- quand l'interdiction de la zone cultivée aux troupeaux les oblige à la quitter (début de saison des pluies)

V.5.3. Choix d'une destination

J'ai évoqué au chapitre 3 les facteurs qui rendent une destination plus attractive qu'une autre. J'ai aussi montré que les différentes destinations possibles semblent être des étapes successives réparties le long d'un axe que les éleveurs peuvent parcourir sur une plus ou moins grande distance.

En attendant les pluies, rester près d'une ressource en eau (fleuve, mare permanente ou cours d'eau, rares dans la zone, plus souvent puits) est obligatoire et contraignant, mais en fait

la plupart des éleveurs se contentent des puits qui suffisent à l'alimentation en eau, même pour les grands troupeaux. La plupart des éleveurs qui partent en saison sèche vont vers le sud, souvent en zone soudanienne à la rencontre des pluies. Mais il peut arriver que certains connaissent une région plus favorable que leur village en cette saison et s'y rendent pour attendre les pluies : vers le fleuve Niger, où subsiste une herbe rase mais verte ; vers le Dargol, cours d'eau temporaire au nord-ouest de Niamey, où l'on creuse facilement des puisards dans le lit asséché ; vers les mares permanentes de Simiri pour les éleveurs de Birizamzam, au nord est de Niamey...

On l'a vu au paragraphe précédent, il y a un lien entre la date de départ et la destination. Si on part tôt, il faudra aller plus loin vers le sud pour rencontrer les premières pluies et trouver une végétation plus abondante. Mais surtout, à l'inverse, si par convenance personnelle, on choisit d'aller loin, il est nécessaire de partir tôt pour pouvoir faire le voyage avec un troupeau encore assez en forme pour marcher une grande distance. Les rares bergers que j'ai rencontrés qui partent en saison froide sont ceux qui vont jusqu'au Togo, partis du l'ouest de la zone d'étude.

Parmi les destinations possibles, on peut donc les hiérarchiser en fonction de la distance à parcourir ou plutôt du risque et de la peine qui y sont associés. Ceux qui vont le plus loin sont les bergers les plus « courageux », selon le terme des éleveurs, ceux qui sont le plus engagés pour le troupeau : parcourir une grande distance est fatigant, traverser les frontières et rester longtemps en pays étranger, où l'on ne parle pas la langue locale est inconfortable et risqué en raison des occasions de tracasseries aux frontières, cela oblige à traverser des régions moins bien connues etc. Les éleveurs citent souvent à ce sujet le cas des *captifs* censés être des « fainéants » et qui refusent de prendre autant de risque que les « vrais Peuls », qui « n'ont pas pitié des vaches ». Il y a donc un facteur culturel propre aux Peuls, qui, à système de production équivalent, les incite à prendre plus de risques et à faire preuve de plus de « courage » pour leurs bêtes. On pourrait s'attendre à un « facteur âge » : au-delà d'un certain âge, certains disent qu'ils n'ont plus eu le « courage » de parcourir d'aussi grandes distances, mais ce lien est loin d'être automatique. Les jeunes bergers sont parfois moins engagés pour le troupeau que leurs parents. Certains anciens se plaignent même que les jeunes sont devenus des « citadins », ce qui signifie qu'ils rechignent à mener une vie toute pastorale pendant de longs mois, qu'ils veulent retrouver leur épouse et le confort du village plus tôt. En zone cotonnière tout particulièrement, au Bénin et au Burkina Faso, plusieurs personnes m'ont dit que les jeunes s'intéresseraient plus aux motos et seraient plus dépendants de leurs habitudes d'alimentation plus « modernes » à base de riz et de sauce. Ainsi, à l'opposé de ce critère d'âge supposé, l'éleveur de mon échantillon qui parcourt la plus longue distance au cours d'une double transhumance a 70 ans !

J'ai ici développé le choix d'un départ en saison sèche, plus ou moins tardif. C'est le cas le plus courant, au Niger comme au Burkina Faso ou au Bénin. Mais un certain nombre de bergers partent seulement en début de saison des pluies, pour effectuer seulement une transhumance d'hivernage. C'est le cas des éleveurs qui partent vers le nord, obligés d'attendre le début des pluies pour partir en zone pastorale et y trouver fourrage et mares temporaires.

Cela concerne aussi les éleveurs de certaines régions du Niger. A l'évidence, l'objectif est alors plus de s'écarter des cultures que de rechercher du fourrage. Ces éleveurs sont ceux qui peuvent bénéficier de la proximité d'aires pastorale relativement riches, qui conservent certaines ressources fourragères jusqu'en saison chaude, mais surtout relativement vastes pour servir de zones d'accueil pour de nombreux troupeaux, même de grande taille, en saison des pluies. La carte des grandes aires pastorales permet effectivement de constater l'existence de telles aires pastorales là où les éleveurs se contentent d'une transhumance d'hivernage. Il s'agit des mêmes zones où certains éleveurs qui sont partis en saison sèche, peuvent se permettre de revenir en plein hivernage près de leur village. Il peut s'agir aussi de lieux où des cultivateurs pratiquent du riz de contre-saison, récolté au bord du fleuve en fin de saison chaude, dont les pailles peuvent aider les troupeaux à tenir jusqu'aux premières pluies. C'est le cas par exemple pour certains éleveurs proches de Gotheye ou de Kollo.

V.5.4. Deuxième destination

Le trajet vers une deuxième destination concerne un grand nombre d'éleveurs nigériens qui vont au Burkina Faso, au Bénin ou au Parc. Cette modalité est importante puisque les éleveurs y passent trois mois environ.

Elle n'a été citée par aucun des auteurs dont j'ai synthétisé les résultats en début de chapitre (Convers, 2002; Lhoste, 1987 ; Saidou, 1986; Souley, 2002 ; Turner, 1999). Cette pratique est ancienne par endroit, par exemple Dogon Douchi ou Dosso ; plus récente à d'autres où elle a commencé en fait avec la prolongation de la transhumance en hivernage, quand auparavant les bergers pouvaient rentrer au village dès le début de la saison des pluies. Selon les auteurs et leur zone d'étude, il peut s'agir donc d'une évolution des pratiques qui date souvent de la fin des années 1990. Il peut s'agir aussi d'une subtilité du trajet qui n'avait pas été détectée. En effet, pour les éleveurs proches du Parc qui avaient été étudiés, notamment ceux des départements de Tamou ou Say, cette deuxième phase prend la forme d'une transhumance locale, passée près de chez eux, dans la réserve de Tamou par exemple et peut être interprétée comme un retour. D'ailleurs, d'un point de vue méthodologique, il est aisé de ne pas la mettre en évidence au cours d'une enquête si on ne la recherche pas. En effet, si on demande à un berger simplement « quand rentrez-vous ? », il va citer soit le retour au village, soit le trajet vers sa deuxième destination, mais sans l'explicitier. Or, l'idée implicite de l'enquêteur qu'une transhumance prend nécessairement la forme d'un simple aller-retour n'incite pas forcément à

interroger sur d'autres lieux d'accueil. L'enquêteur doit donc interroger précisément sur le trajet de retour et sur le retour *au village* pour ne pas ignorer cette nouvelle phase.

Il faut donc interroger des bergers qui n'ont pas de lieu d'accueil proche de leur village pour comprendre sans ambiguïté qu'ils continuent la transhumance après avoir quitté la première zone d'accueil. A partir du plein hivernage, l'herbe a poussé suffisamment pour que tout lieu devienne assez riche en fourrage. Ils recherchent donc surtout un endroit où l'espace sera suffisant pour circuler loin des champs. Les raisons qui les poussent à quitter la première zone d'accueil sont variables : être en pays étranger peut être jugé inconfortable, par ignorance de la langue lors des relations avec les paysans locaux (pour l'échange de lait par exemple) ou en cas de problème avec les « porteurs de tenue ». Le Burkina Faso est jugé risqué en raison de la dureté de ces agents, plus intransigeants qu'au Niger. Ces raisons sont les plus fréquemment avancées par les bergers. Mais certains, et on trouve cette justification dans la littérature, parlent aussi du harcèlement des insectes qui les poussent à remonter vers le nord. Il est vrai que certains insectes piqueurs et surtout les tiques indisposent bétails et bergers et le travail de détiquage, effectué manuellement avec une lame de rasoir, est très fastidieux. Pour les éleveurs qui sont allés au Togo, leur retour est imposé par les autorités à partir de la saison des cultures de céréales qui correspond au mois de juin-juillet. La plupart d'entre eux choisissent pour deuxième destination le Burkina Faso.

Dans le Parc, les éleveurs évoquent plusieurs autres raisons, assez variées elles-aussi : les herbes deviennent trop hautes (jusqu'à 3 m de hauteur, rendant difficile la circulation, la surveillance et l'appétibilité des fourrages mais certains bergers disent que ce n'est pas un problème) ; l'humidité permanente est inconfortable pour le berger (certains évoquent des mycoses dermiques) ; les risques de trypanosomose sont plus forts en cette saison et nécessiteraient un nouveau traitement préventif, les trois mois de protection étant écoulés ; les lions concentrent leurs attaques sur les rares troupeaux qui restent tardivement dans le Parc, la chasse étant probablement plus difficile pour eux à cette saison où les ongulés sauvages sont plus dispersés ; enfin, et c'est l'argument qui revient le plus souvent, l'accroissement des fourrages en dehors du Parc rendent les risques d'être pris par les forestiers inutiles, alors même que ce risque est plus faible car leur circulation en saison pluvieuse est difficile sur les pistes boueuses et enherbées du Parc.

La deuxième région d'accueil est simplement un des pôles situé sur l'axe de transhumance, plus proche du village. Bien sûr, il y a donc une gradation dans la proximité, certains restant au Burkina Faso (mais plus au nord), d'autres s'installant près de la frontière côté Niger ou bien dans une aire pastorale suffisamment vaste, jusqu'à ceux enfin qui disposent d'une aire assez accueillante tout proche du village.

V.5.5. Choix de la saison de retour

Le retour en début d'hivernage (avant les semis) est motivé par le besoin de cultiver, obligatoire pour ceux qui n'ont pas de main d'œuvre suffisante pour assurer à la fois les travaux des champs et la conduite du troupeau.

Au Burkina Faso et au Bénin, c'est la pratique courante, malgré la taille importante de troupeaux. Cela montre que les terroirs de départ peuvent les accueillir, dès le début d'hivernage, ce qui est facilité par rapport au Niger par la fréquence des graminées pérennes qui repoussent plus rapidement que les graminées annuelles, dès les premières pluies. Cela montre aussi que le terroir d'accueil n'est pas considéré comme supérieur au leur en hivernage. Par contre, contrairement à une hypothèse émise, cela n'est pas lié à la culture du coton, qui n'exige pas en cette saison une main d'œuvre abondante, les champs étant désherbés chimiquement le plus souvent. D'ailleurs, les Peuls cultivent peu le coton, je n'en ai rencontré aucun dans mon échantillon.

Au Niger, le retour pour les semis est rare et imposée par le manque absolu de main d'œuvre pour la mise en culture. Il existerait des zones isolées (c'était le cas d'un éleveur d'un village proche du fleuve dans une zone difficilement accessible en saison des pluies par manque de pistes praticables) dans lesquelles on ne trouve pas de main-d'œuvre agricole : dans ce cas, les éleveurs sont obligés de revenir en début de saison des pluies pour cultiver ou bien de confier leur troupeau. Les éleveurs nigériens obligés de revenir en début de saison des pluies partent moins loin que les autres, pour pouvoir revenir rapidement quand l'urgence des semis se fait sentir.

Le retour en plein hivernage au village est plus courant au Niger. Encore une fois, évidemment, il faut qu'il soit possible, certains terroirs l'interdisant par le manque d'aire pastorale. On retrouve les mêmes types de motivations que pour ceux qui vont vers une deuxième zone d'accueil. Il peut être motivé par plusieurs facteurs :

- le désir de rentrer chez soi, peut-être plus fort chez les jeunes générations, on l'a vu plus haut.
- le désir de faire profiter sa famille du lait. Dans ce cas, faire revenir l'essentiel du troupeau permet de traire toutes les vaches laitières du troupeau et de vendre le lait. Cela concerne de petits troupeaux, si la famille n'a pas pu garder un nombre suffisant de laitières.
- Le besoin d'aider aux travaux des champs : le retour a lieu autour du deuxième sarclage. Pourtant, la préparation des champs, les semis et le premier sarclage se sont déroulés sans la présence du berger qui n'est probablement pas absolument nécessaire non plus par la suite. Cette raison est donc probablement secondaire.
- Le besoin de fumer abondamment une parcelle en hivernage, période où la quantité de déjection déposées par les animaux parqués de nuit est de loin le plus important. La

disponibilité d'une jachère, par exemple en bordure d'une zone de culture, est alors une motivation pour faire revenir le troupeau.

Toutes ces motivations concernent les éleveurs qui ont une famille au village, le désir de la retrouver, de l'approvisionner en lait, une femme pour traire et vendre le lait et un besoin important en céréales pour nourrir plusieurs personnes. Cela ne concerne pas un éleveur qui serait parti avec sa famille et moins encore un jeune éleveur qui n'a qu'une femme et un ou deux enfants.

Le retour en saison des pluies impose de passer au village la période de fin d'hivernage, entre la maturation des graminées et la vaine pâture (de début septembre à fin octobre). Cette saison, où une partie des graminées s'est asséchée induisant une baisse progressive de la valeur pastorale des pâturages, est moins favorable aux animaux si bien qu'elle est parfois une nouvelle période de transhumance. C'est souvent la période de la petite transhumance des éleveurs béninois, certains retournant alors dans le Parc, pour de courtes incursions. Un éleveur aux objectifs de production élevés peut choisir de rester dans la zone d'accueil pour éviter de passer cette période moins favorable au village, en acceptant les risques encourus.

Encore une fois, le retour en début d'hivernage ne peut se faire que si les aires pastorales sont assez grandes et riches autour du village. Si les ressources sont jugées insuffisantes, les objectifs de production doivent être plus modestes. Cette contrainte sera donc évaluée différemment à la fois selon les ressources locales, la taille du troupeau, et les objectifs de production.

On comprend donc que les éleveurs qui ne rentrent que le plus tard au village, à la vaine pâture ou juste avant, sont ceux qui ont les objectifs de production les plus élevés, le plus grand investissement pour le troupeau et surtout, ceux qui ne disposent pas d'une aire d'accueil voisine du village. Le recul de la date de retour, au-delà de préférences individuelles quand il touche progressivement de plus en plus de bergers d'une région, est ainsi un marqueur de la dégradation des possibilités d'accueil locales.

V. 6. Les règles d'ajustement

Les éleveurs ont à l'évidence des habitudes qui leur servent de guide chaque année pour prévoir les étapes successives de leur transhumance. Elles confèrent aux pratiques une certaine stabilité, qui donne un sens aux différents types de transhumance décrits. Mais les éleveurs observent aussi certains indicateurs, qui leur permettent de s'ajuster aux conditions spécifiques de chaque année et si besoin de modifier leurs prévisions et leurs habitudes. Citons les plus importantes, dans un ordre approximatif.

La pluviosité, la quantité des pluies mais aussi leur répartition dont j'ai souligné la grande variabilité, est la variable qui compte le plus. Cette variabilité augmente du sud vers le nord et explique la plus grande variabilité interannuelle des pratiques dans le nord de la zone d'étude.

Dans le sud, au Bénin et au Burkina Faso, même les grandes sécheresses des années 73 et 84 ont été à peine sensibles. L'enquête réalisée au point de plus haute latitude, à Nabile dans le canton de Djaguru, a montré au contraire que les bergers ont changé l'amplitude et même la direction de transhumance plusieurs fois au cours de la dernière décennie. Mais partout ailleurs les modifications au schéma général adopté par un berger ne sont pas si fortes. La direction de la transhumance est stable et seule les autres variables sont ajustées : date de départ, distance de la zone d'accueil, date de retour.

Le mode d'accès aux informations est différent pour chaque variable. Dès la fin de la saison des pluies, les éleveurs sont en mesure d'estimer la biomasse qui sera disponible dans les prochains mois localement. Ils planifient alors une date approximative de départ et une destination, réactualisée au fur et à mesure que la saison sèche avance. Si la biomasse disponible est insuffisante, ils peuvent jouer sur plusieurs facteurs, qui s'ajoutent les uns aux autres selon la gravité de la pénurie : avancement de la date de départ, choix de la destination, plus ou moins lointaine sur un axe connu.

Pour choisir une destination, il existe plusieurs méthodes. Vu la répétition de la fréquentation d'une même destination d'une année sur l'autre, il est clair que les éleveurs planifient une zone d'accueil avant de partir, en liaison on l'a vu avec la date de départ. Pourtant, la plupart des bergers interrogés sur ce point insistent sur l'imprévisibilité de leur destination, sur le fait qu'ils s'adapteront au fur et à mesure aux situations rencontrées. L'envoi d'un éclaireur est loin d'être systématique et paraît même plutôt une pratique minoritaire. Bien sûr, les éleveurs tentent de recueillir toutes les informations possibles à distance, grâce notamment aux voyageurs et aux commerçants qui circulent de marché en marché. Mais ils ne peuvent recueillir ainsi que des indications régionales et ils ne savent rien sur l'état de la végétation sur une aire pastorale précise. Il arrive néanmoins que des éclaireurs partent constater eux-mêmes la situation mais il n'y en a pas pour chaque famille ou même chaque groupe de transhumance. Il y a un certain partage de l'information mais l'éclaireur n'a pas forcément visité la destination visée et on sait que la variabilité des pluies même locale peut induire de fortes disparités d'une aire pastorale à l'autre. Enfin, il semble que le partage de l'information soit faible et que la confiance accordée aux informations indirectes soit limitée. La plupart du temps donc, les bergers doivent aller constater sur place. Ils observent à l'avance la localisation des orages, visibles à plusieurs dizaines de kilomètres de distance. Souvent, dans les saisons et les zones où l'incertitude est grande, un membre du groupe sert d'éclaireur au fur et à mesure de l'avancée des troupeaux, d'un jour à l'autre, parfois à vélo (ce qui semble une innovation récente, le vélo n'étant pas un bien si courant chez les Peuls nigériens).

Ici apparaît une explication de cette structuration des pôles fréquentés, disposés de façon linéaire sur un axe : les éleveurs préfèrent aller constater eux-mêmes sur les premiers pôles, les destinations les plus proches qu'ils connaissent bien, que le fourrage y est insuffisant. Si c'est le cas, alors seulement ils décident de pousser plus avant et vont visiter le suivant. La disposition

nord-sud de ces axes, qui suit le gradient de la variabilité des pluies, fait que le pôle suivant a une forte probabilité d'être mieux pourvu.

L'achat d'aliments du bétail permet aussi de s'adapter à une variabilité de la disponibilité fourragère et de tamponner les variations de date de départ. Mais leur faible disponibilité, la variabilité de leur prix et leur coût font que cette pratique ne sert que faiblement d'ajustement.

Bien sûr, la date de retour est elle-même sujette à des ajustements. Le recueil de l'information nécessaire est alors plus aisé : ce sont les gens du village eux-mêmes qui peuvent prévenir le groupe de bergers partis ensemble que le fourrage est suffisant, en pleine saison des pluies, ou bien que la récolte a débuté.

Concernant la fréquentation du Parc, et contrairement à ce qu'affirment plusieurs agents du Parc, le recueil d'information sur la surveillance de la part des forestiers ne permet pas un ajustement des points ou des dates d'entrée. Il est possible qu'un tel système demandant la complicité d'agents du Parc existe localement, ou autour de certaines personnes, mais il est loin d'être généralisé. Bien sûr, les éleveurs qui fréquentent le Parc acquièrent une expérience et finissent par connaître les endroits plus ou moins fréquentés par les patrouilles, les trajets sûrs pour entrer et s'adaptent progressivement au comportement des forestiers. Mais il n'y a pas d'indicateurs ou d'informations permettant des ajustements systématiques. En revanche, le Parc est pour certains le pôle où l'on est sûr de trouver le meilleur fourrage, mais les risques élevés en font seulement un dernier recours en cas de pénurie de fourrage aux destinations habituelles.

Je ne reviendrai pas ici sur le comportement des éleveurs en cas de catastrophe comme l'ont été les deux sécheresses de 73 et 84. Les pratiques changent alors de façon plus radicales : changement de direction pour ceux qui partent vers le nord, ce qui est d'ailleurs plus fréquent pour les éleveurs situés sur la bordure de l'aire d'attraction du Parc, qui connaissent à la fois le nord et le sud ; avancée de la date de départ important, qui conduit à un changement de la saison de départ ; pour ceux qui vont vers le sud, changement éventuel d'axe de transhumance car il y a une obligation d'exploration au-delà des régions connues ; prise de risque accrue, fréquentation du Parc ou de régions infestées par les glossines ; vente d'une partie du cheptel pour acheter massivement des aliments du bétail... Mais dans la zone de telles circonstances exceptionnelles n'ont pas été observées depuis 1984, les adaptations mises en œuvre les mauvaises années n'ayant pas dépassé celles qui ont été décrites précédemment. Le fait que les éleveurs ont maintenant l'habitude de fréquenter la zone soudanienne confère une plus grande sécurité aux systèmes existant maintenant, alors que l'exploration de ce nouvel espace en 1984 était une nouveauté risquée pour la plupart des bergers.

V. 7. Tendances d'évolution

L'évolution des transhumances que j'ai observée grâce aux enquêtes est contrastée. Pour la plupart des éleveurs, la tendance à l'échelle de 3 décennies est une augmentation des distances et des durées de transhumance. Mais pour d'autres, l'évolution est plutôt une réduction complète, passant d'une transhumance soudanienne à une transhumance locale.

Pour ceux qui maintiennent une transhumance soudanienne, vers le sud, les évolutions sont variables suivant les zones. A l'est, départements de Dogon Doutchi et Gaya, les éleveurs sont passés depuis 1973 des destinations proches de la frontière nigériane, puis après 1984, plus au sud, au Nigéria et dans le Borgou, jusqu'aux forêts classées qu'ils fréquentent aujourd'hui encore. Dans la zone centrale, le Niger au nord du Parc, les destinations sont restées stables depuis les sécheresses. Certains ont cependant allongé leur trajet, longeant le fleuve pour entrer dans le Parc côté béninois, moins surveillé que le Parc nigérien où ils pénétraient auparavant en traversant la Tapoa. Quelques rares éleveurs sont dans cette zone en phase d'exploration du Togo depuis quelques années, cherchant à éviter le Parc. A l'ouest du Parc enfin, les destinations ont plus nettement évolué, peut-être parce qu'ils ont plusieurs pôles successifs le long d'un même axe. Ils ont commencé par le sud Torodi, puis la région de Kantchari, puis enfin le Parc du W. Ceux qui sont plus à l'ouest ont eux fréquenté les aires des environs de Suudu Fandu, puis le Parc d'Arly dans les années 1980, puis le Togo depuis les années 2000.

Les durées de transhumance montrent aussi une tendance à l'augmentation, progressive mais aussi par paliers. Dans beaucoup d'endroits, dès le début, la transhumance durait de la saison chaude jusqu'à la vaine pâture : à Dogon Doutchi ou dans les communes de Kollo ou Bittinkoji par exemple. Parfois aujourd'hui, le départ est plus précoce (saison chaude au lieu de fin de saison chaude) et le retour est plus tardif (vaine pâture au lieu de plein hivernage). Mais dans un certain nombre d'endroits, la transhumance a changé de nature avec l'ajout d'une transhumance d'hivernage à une transhumance de saison sèche qui s'arrêtait dès l'arrivée des pluies. Cette évolution est justifiée, on l'a vu, par la disparition des aires pastorales qui accueillaient les troupeaux en hivernage. Parfois les bergers restent tout le long dans la même aire d'accueil, mais souvent, notamment pour ceux qui vont dans le Parc, ils remontent vers le nord et s'installent dans une deuxième aire d'accueil pour la fin de l'hivernage.

Je n'ai rencontré qu'un seul contre-exemple à cette tendance à l'augmentation de l'ampleur de la transhumance vers le sud : l'éleveur enquêté, au Burina Faso, déclare que son fils va moins loin et moins longtemps que lui (il ne dépasse pas Kotchari depuis les environs de Diapaga alors que le père allait jusqu'à Kombangu, dans le Parc) car il est moins motivé et veut retrouver sa famille plus tôt.

Ceux qui ont subi des arrestations dans le Parc (il en faut en général plusieurs) recherchent souvent des solutions alternatives en explorant de nouvelles destinations plus lointaines, Bénin, Togo ou les zones non protégées du Burkina Faso pour les nigériens (comme dans l'exemple de

Sambo, décrit au début du chapitre). Cette recherche qui s'accroît peut être interprétée comme le signe qu'aucune solution n'est considérée comme « satisfaisante ».

L'autre type d'évolution marquante concerne les éleveurs qui se sont heurtés à de graves obstacles : arrestations répétées avec lourdes amendes, pertes d'animaux massives dans le Parc (ou ailleurs). Dans ce cas, ils arrêtent la transhumance de longue distance et passent à une transhumance locale ou, en tout cas, moins lointaine pour les nigériens qui fréquentent alors les pôles d'accueil de Tamou, du Fakara ou du Zigui. L'arrêt de la transhumance « risquée » comme l'entrée dans le Parc est souvent un signe de paupérisation d'une famille car elle fait suite à la perte d'une partie du troupeau. Elle peut aussi entraîner des difficultés, puisque selon les éleveurs, l'arrêt de la transhumance au Parc entraîne un arrêt de la croissance du troupeau, qui peut même se réduire progressivement, notamment en raison des ventes accrues pour l'achat d'aliments du bétail en saison chaude. Elle peut aussi correspondre simplement à la réduction du troupeau suite à une séparation familiale, et dans ce cas peut être considérée comme une étape du cycle de vie familial.

Les éleveurs, interrogés sur leur avenir, avancent très souvent leur paupérisation, souvent déjà entamée. Ils évoquent parfois la possibilité de partir en migration, mais je n'ai rencontré aucun projet vraiment réel. On peut néanmoins observer ce qui s'est passé dans la commune de Doumega, à l'est de la zone d'étude. Devant les difficultés locales, ils ont augmenté les distances de transhumance, on l'a vu. Certains sont passés des forêts classées au Parc du W. La migration de jeunes bergers qui s'installent sur place est déjà ancienne, entamée depuis 1984. Le chef peul estime qu'elle est plutôt ralentie aujourd'hui. Certains ont tenté de se contenter de transhumances dans le Zigui (transhumance locale) mais la plupart ont radicalement modifié les pratiques anciennes : ils vont maintenant vers le Nord, dans la zone pastorale. Mais j'ai expliqué en chapitre 3 qu'il s'agissait jusqu'ici d'un cas isolé, peut-être favorisé par la coexistence de Peuls d'origines différentes.

Mon échantillon est trop restreint pour indiquer une tendance en termes de fréquentation du Parc : la répression décourage certains bergers mais de nouveaux bergers s'y essaient à nouveau. La perception des bergers au Niger et au Burkina Faso est que la répression est stable, même depuis le début du projet, et ils ne perçoivent aucune tendance claire. Au Bénin par contre, les éleveurs non riverains du Parc disent que le Parc existe seulement depuis 2001, que la répression s'est durcie rapidement et la tendance est donc clairement à l'abandon du Parc par les éleveurs. La tendance est donc aussi à un allongement de la distance, puisque certains vont vers d'autres pôles d'accueil plus au sud, certains interdits également. Mais pour ceux qui sont tout proches du Parc, ils réduisent apparemment seulement la durée de fréquentation et exploitent la zone tampon contrôlée. Les éleveurs qui vivent près des forêts classées (Sota,

Kandi, Goungoun) et qui préféraient jusque là le Parc se sont rabattus sur ces aires protégées moins surveillées.

VI. Les leviers d'action pour influencer la transhumance

Dans cette partie, je vais présenter plus clairement l'ensemble des contraintes et des facteurs qui peuvent influencer les décisions des bergers et les formes que prend leur transhumance. En chapitre 3, j'ai montré que certaines caractéristiques des espaces d'accueil les rendent plus ou moins attractifs pour les éleveurs : existence d'aires pastorales sécurisées, maladies, freins au passage des frontières etc. Ici, je vais m'attacher aux caractéristiques propres aux éleveurs. L'attractivité finale d'un espace donné sur un éleveur particulier est alors la résultante de ces deux caractéristiques et de leurs interactions. Tous ces facteurs ont été évoqués dans les paragraphes précédents pour expliquer les différentes règles de décisions, mais il m'a paru important de les synthétiser ici, car la liste de ces facteurs constitue les leviers d'actions, cibles qui pourraient éventuellement être actionnés par des actions du Parc désireux de modifier les pratiques des éleveurs et leur fréquentation des aires protégées. De plus, je regroupe ici les principaux facteurs de décision que j'ai identifiés afin de les comparer avec d'autres recherches.

VI. 1. Facteurs techniques internes au système d'élevage

Je regroupe sous ce terme les facteurs que je peux classer selon les différents éléments classique qui composent un système d'élevage: espace-ressource, famille, troupeau.

Espace-ressource

C'est surtout au chapitre 3 que j'ai détaillé comment les espaces pouvaient être plus ou moins attractifs pour les bergers. J'ai montré aussi que les espaces à prendre en compte peuvent être considérés à plusieurs échelles.

Au niveau local, ce sont **les aires pastorales proches du village** qui jouent d'abord un rôle. L'évolution des pratiques peut être mise en relation avec celle de l'état des espaces pastoraux locaux. Les comparaisons diachroniques mais aussi synchroniques, montrent que la transhumance augmente avec l'avancée des cultures. Sans être une condition suffisante, les aires pastorales locales sont néanmoins nécessaires à la présence des éleveurs sur leur terroir en dehors des pics de production fourragère (milieu de la saison des pluies, vaine pâture).

Cette corrélation entre transhumance et aires pastorales locales ne concerne que l'aire d'attraction du Parc où les grandes transhumances ont commencé dans les années 1970 devant la raréfaction des ressources locales. À l'inverse, les grandes transhumances vers le nord avaient commencé bien avant et n'ont pas été provoquées par les mêmes causes.

La richesse des aires pastorales explique donc la proportion des éleveurs qui pratiquent la transhumance. Elle a aussi une influence sur les périodes de départ et de retour, donc sur la durée de la transhumance.

Mais richesse ne veut pas dire simplement biomasse fourragère, l'organisation spatiale et temporelle des ressources est aussi importante. L'avancée des cultures agit non à travers une simple baisse des ressources totales disponibles mais aussi de leur accessibilité en saison de culture. Cette recherche ajoute un déterminant à la mobilité à ceux qui avaient déjà été identifiés : en plus du fourrage et de l'eau, une troisième ressource structurante est l'espace, et plus précisément **l'espace sécurisé**, nécessaire à la circulation des animaux, et à leur parage pendant la nuit.

En saison sèche, période sans cultures, ce n'est pas l'espace qui peut manquer, mais bien le fourrage. Les éleveurs peuvent désirer partir plus ou moins tard, en saison froide, en saison chaude, voire au tout début de la saison des pluies, selon la vitesse à laquelle le pâturage local est épuisé. Le départ peut donc être repoussé grâce à la complémentation.

En saison des pluies, le facteur limitant dépend de la zone. A certains endroits les deux ressources, espace et fourrage, sont suffisantes : certains éleveurs reviennent alors en pleine saison des pluies, lorsque le pâturage local devient suffisant, là où des aires pastorales locales permettent la circulation du bétail. Parfois, comme à Gueladjo, à Cimbanti et Dialloho, il y a suffisamment d'espace autour des villages, mais ce sont des plateaux latéritiques où la biomasse fourragère est faible, même au pic de production. À l'inverse, comme dans certaines zones du plateau du Ziguï, par exemple autour de Tessa, le pâturage pourrait être suffisant, mais c'est l'espace trop fragmenté qui fait prendre des risques aux troupeaux, interdisant aux gros troupeaux de circuler entre les champs.

En fait, il est trompeur de dire qu'espace et fourrage sont deux ressources distinctes car richesse fourragère et sécurité d'accès sont liés : si un espace n'a qu'un pâturage médiocre, les vaches doivent marcher beaucoup pour en trouver suffisamment, en sélectionnant les plantes les plus riches, et auront donc besoin d'un espace plus ouvert. La fréquentation d'un espace est donc d'autant plus sûre qu'il est plus riche en fourrage et moins fragmenté. Ce facteur est aussi lié à la taille du troupeau gardé par le berger, et à la compétence de ce dernier : la surveillance d'un troupeau restreint est possible même dans un milieu fragmenté alors qu'un grand troupeau ne trouve plus aujourd'hui que de rares endroits où il peut circuler sans risque.

Après le fourrage, le deuxième facteur de mobilité cité dans la littérature est la disponibilité en eau. En zone pastorale, il est primordial et limitant si bien que le contrôle de l'espace et du territoire se fait grâce au contrôle des points d'eau. Au cours de mes enquêtes en revanche, l'eau n'est pas apparue comme un problème au cours de la transhumance. S'il existe bien de rares zones où un manque d'eau limite l'utilisation des zones pastorales en fin de saison sèche (en saison des pluies les mares suffisent au troupeau et au berger), le berger les évite, et la densité des villages est partout suffisante pour s'approvisionner aux puits. Alors que dans la

zone pastorale, la régulation de l'accès au pâturage se fait en restreignant la durée d'utilisation des puits par les éleveurs de passage, cette pratique n'a pas été rapportée dans la zone. Au pire, les éleveurs doivent attendre qu'un puits tari temporairement se remplisse, pendant quelques heures à une journée, et abreuvent le troupeau après les habitants du village. La densité de puits et de village permet de toute manière à un éleveur d'en changer quand un puits pose problème.

D'une manière générale, les institutions qui se développent et prennent de l'importance sont celles qui régulent l'accès aux biens rares. En zone pastorale, les institutions régissent surtout l'accès à l'eau et la difficulté de cette organisation a été l'objet d'une abondante littérature. En zone agricole, les évolutions concernent la protection d'aires pastorales ou de couloirs vis-à-vis de leur mise en culture, leur sécurisation par l'organisation des activités dans l'espace, mais aussi la définition de couloirs de passage pour la circulation du bétail. Ce sont donc autant de règles qui régissent l'accès à l'espace sécurisé, facteur limitant principal, qui disparaît souvent avant même l'épuisement des ressources fourragères.

Troupeau

Le nombre de bêtes du troupeau est un facteur qui intervient à plusieurs niveaux : sur le choix d'aller en transhumance, sur la distance de la zone d'accueil, sur l'acceptation des risques. Un plus grand troupeau incite à aller plus loin, à prendre plus de risque, à partir plus tôt et plus longtemps. En effet, le besoin d'un espace sécurisé est plus fort, la capacité financière pour faire face aux aléas (amende, besoin d'argent pour acheter des médicaments pour les animaux...) est meilleure, la capacité à vivre grâce aux seuls apports de lait du troupeau mieux assurée, les risques de perte d'une proportion importante du troupeau (par maladie ou par abattage par les forestiers) moins forts. Mais il ne s'agit que d'une tendance, d'autres facteurs intervenant sur tous ces facteurs : la disponibilité locale en pâturages accessibles, l'âge et l'expérience du berger, son aversion au risque etc. Cela n'empêche donc pas des éleveurs n'ayant qu'un petit troupeau à prendre des risques ou à avoir un fort engagement personnel en faveur du troupeau, comme le soulignent toujours les personnes enquêtées.

La race bovine est un facteur souvent mis en avant par certains informateurs et par les éleveurs eux-mêmes mais qui ne résiste pas à l'analyse. Si la bororo nigérienne est meilleure marcheuse, plus difficile à attraper de la part des forestiers dans le Parc ou des voleurs dans le nord, toutes les races fréquentent toutes les destinations. Le facteur le plus important est la sensibilité aux maladies, la bororo ou l'azawak étant réputées plus sensibles notamment à la trypanosomose, mais cela ne les empêche pas de fréquenter le Parc ou les zones soudanaises. Les compétences zoosanitaires de l'éleveur semblent nettement plus explicatives d'une fréquentation du Parc sur le long terme.

La nature des espèces qui composent le troupeau est certainement un facteur important pour expliquer la forme de la transhumance. Mais je n'ai rencontré que peu de troupeaux mixtes, c'est à dire où les ovins dépassent les quelques têtes qui ont une fonction de trésorerie

pendant le voyage. Je peux seulement affirmer que ce facteur intervient pour expliquer la fréquentation du Parc. Un nombre important d'ovins dans le troupeau peut constituer un handicap pour aller dans le Parc car ils sont plus faciles à intercepter par les agents forestiers. De plus, ils supportent moins bien les conditions humides comme le montre le fait que les bergers moutonniers spécialisés quittent les régions soudaniennes avant l'installation des pluies. Les bergers qui conduisent des troupeaux mixtes fréquentent donc peu le Parc et alors seulement en saison sèche.

Famille et organisation du travail

La disponibilité d'un berger assez âgé pour conduire le troupeau en transhumance est déterminante pour expliquer le départ en transhumance. Ce facteur agit seulement pour la transhumance d'hivernage, qui met en concurrence les travaux des champs et la conduite du troupeau, et donc surtout au Niger car les bergers du Bénin et du Burkina Faso se déplacent surtout en saison sèche. Il est surtout limitant à une période précise du cycle familial : pour les jeunes ménages mariés récemment et séparés du reste de la famille. Il est bien sûr à mettre en relation avec les activités agricoles pratiquées par la famille. Mais il n'y a pas de lien automatique entre composition de la famille et transhumance car de multiples stratégies permettent de compenser le manque de main d'œuvre : embauche de salariés agricoles, confiage du troupeau, et surtout association avec un autre éleveur. C'est cette modalité qui a le plus évolué ces dernières décennies face à la fragmentation des familles élargies.

On l'a vu, les jeunes sans expérience sont plus enclins à aller dans le Parc car ils acceptent plus facilement les risques peut-être par l'incapacité à les évaluer mais aussi pour des raisons sociales, les jeunes étant désireux de « faire leurs preuves ». Mais l'effet « âge » sur l'entrée dans le Parc est moins clair qu'on aurait pu le supposer : les grandes distances, l'investissement pour le troupeau, l'acceptation des privations de la transhumance, sa durée qui éloigne du village et de la famille sont diversement assumées selon la personnalité des bergers et parfois mieux supportées par les moins jeunes.

La difficile prise en compte du système de production

Plusieurs facteurs semblent en fait expliquer l'entrée dans le Parc, et font appel à la personnalité du berger : engagement pour le troupeau, courage, acceptation du risque... Ils sont présentés comme tels par les éleveurs interrogés. Il est probable qu'ils pourraient être en partie expliqués par une meilleure compréhension du système d'activité familial. Mais on l'a vu dans le deuxième exemple d'enquête détaillée (cf. Chapitre 4.II.1.2, *Une situation plus complexe : Sambo*, p. 266), la compréhension fine de ce système est loin d'être vraiment satisfaisante et les implications sur la transhumance peu claires.

La part de l'agriculture dans les revenus familiaux, très variable, pourrait ainsi jouer un rôle. Malheureusement, son évaluation s'est heurtée à des difficultés méthodologiques (cf. Chapitre 2.III.4.4, *Les difficultés des enquêtes*, p. 66) : les enquêtes n'ont pas permis d'obtenir des

informations suffisamment fiables sur les variables clé : nombre de têtes possédées, quantités de céréales récoltées mais aussi composition de la famille. Des observations et des suivis détaillés des pratiques seraient nécessaires pour dépasser les limites des enquêtes « extensives » que j'ai privilégiées pour obtenir une vision d'ensemble sur l'ensemble de la zone d'étude. Le fonctionnement réel des familles élargies quant à la répartition des activités et des revenus mériterait à lui seul une étude détaillée et complexe.

Plusieurs éleveurs ont avancé une classification des formes de transhumance qui serait reliée à l'importance des revenus de l'élevage : les familles où l'élevage serait le plus important seraient celles où le troupeau part plus tôt, plus loin et acceptent plus de risques, notamment l'entrée dans le Parc. J'ai déjà expliqué comment ceci peut s'expliquer par la taille du troupeau. Mais le lien avec la part relative de l'agriculture n'est pas évident, cette variable pouvant avoir des effets contradictoires. D'un côté, les familles où l'agriculture est plus importante ont plus besoin du troupeau pour fumer les parcelles. Cet apport est plus important pour sécuriser la production de céréales et peut pousser un berger à partir plus tard et revenir en hivernage au village, réduisant la durée de la transhumance et la distance. Mais de l'autre côté, la présence de l'agriculture pourrait être au contraire un facteur sécurisant, à même de compenser de plus fortes prises de risques avec le troupeau, permettant de partir plus longtemps et plus loin.

La variable la plus globalisante qui pourrait expliquer l'acceptation du risque est le revenu total d'où qu'il vienne. Il est de toute manière difficile de séparer les sources de revenus car la capitalisation va de pair avec l'augmentation de toutes les activités : l'élevage par croissance du troupeau et l'embauche de bergers ; l'agriculture par emploi de main d'œuvre salariée et disponibilité de terres cultivables ; le commerce de bétail etc. Ainsi, il est fréquemment avancé (sans que j'aie cherché à le vérifier) que les bergers qui fréquentent le plus irrédûctiblement le Parc sont ceux qui appartiennent à de gros propriétaires citadins, politiciens ou commerçants par exemple qui peuvent supporter les risques sans mettre en danger leur système. Le même processus pourrait donc s'appliquer aux gros producteurs agricoles. Ainsi, à l'inverse de la classification ci-dessus, on pourrait penser que des revenus de l'agriculture proportionnellement importants rendraient plus acceptables certains risques, ceux occasionnés par une longue transhumance, et notamment la fréquentation du Parc. Mais l'absence d'une caractérisation fine des systèmes de production et de la part de chaque activité ne permet pas de trancher entre ces deux hypothèses.

Plus finement encore que le système d'activité, lorsque plusieurs bergers d'une même famille adoptent des stratégies différentes, la position du berger dans la famille pourrait expliquer son comportement plus sûrement que sa personnalité. Un fils qui est propriétaire de plus de bêtes dans le troupeau peut ainsi être incité à plus d'efforts pendant la transhumance pour assurer une bonne production. Il est par exemple fréquent que l'aîné soit mieux doté par son père que ses cadets, les enfants d'une des épouses du chef de famille peuvent être privilégiés... On l'a vu, le fait qu'il soit marié et désire passer une partie de la saison avec son

épouse peut l'inciter à revenir plus tôt ou à fixer un campement stable pour la deuxième partie de la transhumance.

VI. 2. Facteurs réglementaires

J'ai cherché à mettre en évidence des influences réglementaires sur les choix des éleveurs. Elles pourraient intervenir sur les mobilités nationales ou internationales. Elles pourraient être dues à des règles différentes selon les endroits mais aussi à des mises en application plus ou moins strictes.

Au niveau national, il existe des règles différentes selon les communes concernant la mise en fourrière des animaux arrêtés après des dégâts aux cultures, selon les niveaux administratifs qui règlent les différents (d'abord les villages partout, puis les communes au Bénin et au Burkina Faso et les cantons au Niger). Mais la faible fréquence des conflits pour un éleveur ne justifie pas que ce facteur intervienne sur le choix d'une destination.

Au niveau international, en théorie, les trois pays appliquent les mêmes règles de circulation du bétail fixées par la CEDEAO. Mais leur application est fort différente. J'ai étudié en détail les freins aux passages des frontières en chapitre 3. Il ressort que les réglementations jouent peu sur le choix des destinations. Le passage au Bénin est censé être interdit mais il est en fait aisé. Paradoxalement, le passage au Burkina Faso est plus difficile parce que les autorités y sont plus intransigeantes et vérifient souvent les certificats exigés de la part des éleveurs étrangers. Mais je n'ai pas rencontré un éleveur qui ait renoncé à aller dans ce pays.

La plus grande différence entre les pays reste l'application des règles à l'intérieur du Parc du W lui-même. Selon les périodes, l'intensité de la surveillance et la sévérité des sanctions ont modifié l'attractivité des zones du Parc selon leur appartenance aux trois pays.

VI. 3. Facteurs socioculturels

J'avais fait l'hypothèse, suggérée par plusieurs sources (agents techniques de l'État, universitaires et dans la littérature voir (Bah et al., 1999 ; Basset et Koné, 2006)) mais jamais pleinement démontrée, qu'en plus des facteurs techniques, des facteurs « socioculturels » pouvaient aussi bien jouer un rôle pour expliquer les déplacements des éleveurs. Pourtant, cette hypothèse s'est révélée peu féconde, comme je vais le montrer.

L'origine de l'éleveur

J'avais supposé que l'origine de l'éleveur pourrait être un facteur important expliquant le départ ou non en transhumance, le choix des destinations ou encore les dates de retour, notamment grâce à un accès plus facile aux ressources locales. Ainsi, un éleveur considéré comme étranger sur son lieu de vie, en raison d'une installation récente, pourrait n'avoir pas accès à certaines ressources. J'ai donc exploré systématiquement l'histoire de l'éleveur, son origine, la date de son installation, son clan... Mais ce facteur n'intervient pas directement et l'hypothèse a été rejetée. En effet, l'accès aux ressources pastorales locales est entier aux

éleveurs étrangers. Il est possible que ces derniers disposent de moins de terres cultivables, et moins fertiles, que les anciens arrivants. Mais, on l'a vu, le lien entre activités agricoles de la famille et transhumance n'est pas évident.

Par contre, il arrive que de nouveaux arrivants conservent leurs habitudes en matière de transhumance et n'adoptent alors pas les habitudes locales. Mais la règle semble être qu'après quelques années, un nouveau berger (un jeune frère ou un fils), qui n'avait pas d'anciennes habitudes, prend la conduite du troupeau et adopte alors les pratiques locales en s'insérant dans un groupe de transhumance.

Les relations avec les locaux de la zone d'accueil

J'avais fait l'hypothèse que les liens historiques noués entre des villages ou entre des groupes humains pourraient expliquer le choix d'une destination. On sait que les conditions de sécurité dans une zone d'accueil dépendent grandement de la capacité de l'éleveur à avoir les informations sur les lieux à éviter et à être soutenu en cas de problème. Nous avons donc toujours interrogé à propos de ces liens, en suggérant des alliances, un cousinage, la présence d'anciens habitants du village ayant migré dans la zone d'accueil...

En général les éleveurs n'annoncent que très peu de contacts avec les cultivateurs au cours de la transhumance d'hivernage. En cette saison, ils restent en brousse, évitant les zones de culture qui sont aussi les zones habitées (cette idée est aussi avancée par (Fournier et Toutain, 2007)). Ils ne voient les cultivateurs que dans les marchés, ou pour échanger du lait contre des plats cuisinés ou des céréales. Il semblerait néanmoins que dans certaines zones du Bénin (à l'ouest, vers la frontière du Togo), un représentant du groupe de transhumance va systématiquement voir le chef du village d'accueil, à qui il remet un « cadeau » (argent ou bétail) en échange de l'autorisation de s'installer pour quelque temps sur son terroir et d'une certaine protection en cas de conflits.

Les transhumants n'ont pas de contact non plus avec les Peuls locaux, ou avec d'autres transhumants, en dehors des éleveurs de leur village qui s'installent fréquemment dans des lieux proches. Rarement, il y a des migrants de leur village dans leur zone d'accueil, ils vont alors limiter leurs contacts à une visite de courtoisie. Ces migrants sont en général installés en ville et ne pratiquent plus l'élevage, ce qui limite les possibilités de les rencontrer et l'intérêt de l'échange d'information. Dans tous les cas, les personnes interrogées sont catégoriques : ces relations n'influencent pas leurs choix de destination. Il existe certes de rares contre-exemples : un éleveur du Niger ayant vécu longtemps au Burkina va voir le rugga local sur son lieu d'accueil, au Burkina Faso justement, pour l'interroger sur la conduite à tenir dans la zone ; un éleveur fait une visite de courtoisie, au Burkina Faso encore, à des peuls nigériens installés dans la zone, « car ce sont des *gorgabe* » comme lui. Mais si ces visites sont certainement utiles, elles ne sont pas la cause de l'installation dans une zone.

Il existe au contraire des raisons qui les poussent à éviter les contacts avec d'autres éleveurs. On cherche à éloigner les troupeaux pour éviter la concurrence pour l'herbe, les risques de

transmission de maladies, les problèmes en cas de conflits, surtout si on est en situation d'illégalité. De plus, les Peuls ont un code de conduite qui les incite à ne pas poser de questions et à ne pas y répondre, ce qui limite apparemment fortement les échanges d'information.

Par contre, en cas de conflit (dégâts aux cultures, amendes...) ils vont faire appel aux Peuls locaux, qui interviennent également à la demande des cultivateurs ou des autorités pour servir de traducteurs.

Pourtant, certains agents de l'élevage et agents du Parc, ainsi que certains auteurs qui ont interrogé ces mêmes informateurs (Shönegg et Martle, 2006; Tata et al., 2006), expliquent que les relations avec les locaux seraient déterminantes et systématiques pour les bergers qui entrent dans le Parc. Mes enquêtes infirment catégoriquement cette affirmation. Il n'est pas impossible néanmoins qu'il existe une situation particulière dans la commune de Karimama au Bénin, qui est citée à ce sujet... mais où je n'ai pu mener des enquêtes. Les Peuls locaux y seraient plus organisés, des « relais » seraient identifiés pour aider systématiquement (contre rémunération ou au moins contre des « cadeaux ») les transhumants qui arrivent dans la zone. Ces derniers, avant d'entrer dans le Parc seraient alors logés chez certaines personnes qui serviraient en particulier d'informateurs au sujet de la surveillance des forestiers mais aussi d'appui après leur entrée. Mais si cette organisation existe, elle reste une exception dans la région⁶⁴ car je ne l'ai pas rencontrée sur mes lieux d'enquêtes au Bénin, vers Banikoara, Kandi ou Kérou et aucun des éleveurs enquêtés qui vont dans la zone de Karimama ne me l'ont confirmée. Il est donc certain qu'elle n'est pas une condition nécessaire à la fréquentation du Parc, au même titre que la corruption souvent accusée d'en être une des causes principales (cf. La corruption des forestiers : une pratique surestimée ?, p. 240).

Des facteurs culturels communs

Il existe également des facteurs culturels qui expliquent certaines pratiques : par exemple, l'interdiction faite aux hommes de vendre le lait qui les pousse à rentrer en hivernage, la recherche du meilleur pâturage quelque soit les risques pour les jeunes bergers... Mais ces facteurs s'exercent de la même manière pour tous les Peuls. Alors qu'il s'agissait d'une hypothèse forte de ma recherche, je n'ai pas identifié de différence entre lignages, ou liée à l'histoire spécifique d'un groupe, qui expliquerait des pratiques de transhumance différentes. Une informatrice, universitaire peule, m'a dit par exemple qu'elle pensait que les Diallo'be de Bittinkoji sont réputés pour leur plus grande mobilité : je n'ai pas observé chez eux de pratiques particulières. Cette réputation a pu être justifiée à une époque ancienne ? Mes enquêtes non quantitatives n'auraient pu mettre en évidence une différence statistique, par exemple la proportion plus grande de transhumants ou de transhumances transfrontalières. Il est probable qu'à certaines époques, certains groupes ont pu être plus mobiles ou moins cultivateurs par

⁶⁴ Le fait que les Peuls de Karimama et de Malanville, les *Dendibe*, soient culturellement plus proches des nigériens que les autres Peuls du nord Bénin, les *Bargube*, pourrait expliquer ce type de relations d'entraide.

exemple, mais aujourd'hui je n'ai pas identifié de différence significative sur les mobilités pratiquées et notamment la fréquentation du Parc.

J'ai néanmoins pu établir que les *captifs* peuls ne pratiquent pas de transhumance lointaine et risquée, alors qu'une autre classe sociale, celle des *Jawam'be*, semble avoir les mêmes pratiques que les *Rim'be*, les *hommes libres*.

Je pense avoir rencontré une seule spécificité qui semble de nature culturelle, mais très locale : dans le village de Doumega, j'ai observé que la majorité des transhumants partent avec leurs épouses et leurs enfants, ce que je n'ai pas rencontré ailleurs pour le type de transhumance qu'ils pratiquent : risquées, lointaines et au-delà des frontières. Pourtant, ils fréquentent des forêts classées surveillées (mais moins que le Parc) et leur famille pourrait alors constituer une contrainte. Mais je n'ai pas étudié dans le détail la façon dont ils la gèrent.

VII. Conclusion du chapitre 4 : formes et facteurs multiples des transhumances

Résumons maintenant les nouveaux acquis de cette recherche. Dans le chapitre 3, j'avais proposé une représentation de l'espace de mobilité des éleveurs, qui constitue un cadre dans lequel les bergers prennent leurs décisions de transhumance. Dans ce chapitre 4, j'ai changé d'objet d'étude et d'échelle d'observation pour m'intéresser à la mobilité des bergers. J'ai procédé en deux temps : d'abord, j'ai cherché à décrire les différentes formes de mobilité existant dans cet espace de mobilité global. J'ai en particulier décrit les modalités des transhumances dans le Parc. Ensuite, j'ai cherché à identifier les facteurs de décision qui permettent à un éleveur de choisir une forme de mobilité plutôt qu'une autre, et à les modéliser pour les rendre intelligibles.

Afin de pouvoir comprendre les transhumances, j'ai d'abord exposé son organisation générale pour en identifier les **variables-clé**.

J'ai montré qu'elle a lieu lors de **saisons pastorales** qui organisent l'année en fonction des contraintes climatiques et des ressources disponibles. Le vocabulaire *fulfulde* de la mobilité permet de comprendre qu'il vaudrait mieux parler *des transhumances*, qu'un troupeau peut effectuer successivement au cours de l'année, chaque saison ayant son terme spécifique. J'ai identifié les différents **acteurs de la transhumance** et les rôles qu'ils jouent, du niveau du groupe ethnique peul, puis de ses sous-groupes et de l'organisation en classes de la société peule, et jusqu'à l'organisation familiale. Les modes d'**organisation du travail** sont complexes car un troupeau en transhumance peut appartenir à plusieurs propriétaires, qui peuvent être associés ou liés par un « contrat » de confiage, sous des formes diverses. Des changements d'associations au sein de la famille peuvent intervenir plusieurs fois au cours du cycle de vie familial. Ils entraînent des **modifications de berger, de composition et de taille du troupeau**

accompagnés de changements dans les modalités de transhumance. Les changements de pratiques observés, souvent attribués à un « opportunisme » pastoral, correspondent donc en fait à des configurations familiales différentes. Au Niger, la transhumance fait aussi intervenir d'autres acteurs, extérieurs à la famille : les chefs de transhumance, *garso* et *rugga*.

Grâce à ces informations, j'ai pu décrire d'abord différentes **modalités** de mobilité. Dans l'aire d'attraction, limitée à la zone sud-sahélienne et soudanienne, une variabilité interannuelle des pluies relativement faible fait que je n'ai pas opéré de distinction entre années normales et mauvaises années, qui entraîneraient un changement de stratégie de transhumance. Cette distinction serait probablement pertinente plus au nord, mais le Parc n'est alors pas concerné.

La **direction** prise constitue la clé principale d'une typologie des formes de mobilité : absence de transhumance, transhumance locale, transhumance vers le nord (la zone pastorale), transhumance vers le sud (la zone soudanienne), double transhumance etc. Chaque type correspond à des *logiques* et à des contraintes différentes. D'autres critères permettent ensuite d'affiner la description des transhumances dirigées vers le Parc du W : campement stable ou non ; une ou plusieurs destinations successives ; différentes saisons de départ et de retour.

Les différentes destinations possibles, et parmi elles, le choix du Parc, ne constituent pas ici des « modalités ». Elles seraient d'abord trop nombreuses à discriminer. Ensuite, le choix entre plusieurs destinations possibles est une décision d'un niveau de décision encore inférieur aux précédents, plus difficile à expliquer. Je sais cependant que la destination est choisie parmi un nombre limité de destinations possible, réparties le long d'un axe, dont j'ai déjà parlé comme de l'axe des explorations habituelles. Hors des années catastrophiques, le berger va plus ou moins loin le long de cet axe, selon les conditions de l'année. Je propose néanmoins de classer les destinations selon leur niveau de risque (risque associé à l'éloignement familial, à un pays étranger, à des conflits possibles...) ou de difficulté (distance parcourue, isolement...) pour le berger. Le Parc fait partie des destinations risquées, mais au même titre que le Togo ou le Bénin. C'est donc un niveau d'acceptation du risque qui borne les choix possibles, propre au système d'exploitation (taille du troupeau, probablement revenu familial...) ou à la personnalité du berger.

Les **tendances d'évolution** sont un allongement des distances ou des durées de transhumance. L'allongement des durées est plus fort au Niger car il étend la transhumance à de nouvelles saisons. Alors que la majorité des éleveurs revenait en début de saison des pluies, ce retour précoce n'est plus la norme car les bergers ne trouvent plus l'espace nécessaire autour du village en saison des pluies et attendent la récolte pour rentrer. Cela ne signifie pas qu'ils restent dans le Parc ou à l'étranger si longtemps mais qu'ils fréquentent une deuxième zone d'accueil plus proche de chez eux. Mais pour certains, on observe différentes tentatives, des explorations, qui sont le signe qu'ils recherchent une solution acceptable, souvent après

plusieurs arrestations dans le Parc ou la perte d'animaux de maladie. Quand ils ne trouvent pas de solution satisfaisante hors du Parc au Burkina Faso ou au Togo, beaucoup arrêtent les longues transhumances et se contentent des pôles d'accueil nigériens, Tamou, Fakara ou Zigui. Mais cet arrêt est probablement temporaire : un nouveau berger, plus jeune, pourra décider à son tour de tenter l'aventure.

J'ai enfin décrit les modalités d'**utilisation du Parc** : durée de séjour entre 1 et 5 mois ; saisons passées dans le Parc : tout ou partie de la saison chaude ou de la saison des pluies ; entrée sous forme d'incursions ou de campement stable. Des différences essentielles doivent être faites entre les riverains du Parc et ceux qui y viennent de loin. Les premiers y effectuent des incursions à la journée en saison sèche froide et en fin de saison des pluies, le Parc est leur aire pastorale villageoise. Les autres n'y viennent qu'à partir de la saison chaude et en partent le plus souvent en début de saison des pluies ou en son milieu, quand les pâturages sont suffisants à l'extérieur. Pour les éleveurs, le Parc est le reflet d'un paradis pastoral, mais dangereux à cause de la surveillance des agents forestiers. Mais les gains de performances animales qu'il permet sont selon les éleveurs le seul moyen d'éviter une paupérisation. L'entrée dans le Parc est alors perçue comme une obligation et non comme le simple respect d'une tradition.

Décrire la mobilité dans sa variabilité n'était que la première étape. Chacune de ces modalités de transhumance est un ensemble de **décisions à comprendre**, afin, je le rappelle, d'identifier des leviers que pourraient faire jouer le Parc pour influencer la pénétration des éleveurs dans les aires protégées.

J'ai montré que c'est le **berger**, en liaison avec son **groupe de transhumance** et son *garso* – et non le chef de famille – qui prend les **décisions** en matière de transhumance, de la date de départ au choix des destinations. Je montre que les informations concernant les trajets et les destinations circulent mal parmi les éleveurs. Ce facteur limitant va de pair avec la nécessité d'apprentissage déjà mise en évidence au chapitre 3.

J'ai exposé une représentation de la prise de décision, dans un ordre chronologique, chaque **décision tactique** engageant la suivante. La première est bien sûr le choix d'une transhumance. Puis viennent la date de départ, choix d'une direction de destination, éventuellement choix d'une seconde destination puis enfin choix d'une date de retour. Toutes ces décisions vont influencer l'entrée dans le Parc et la durée de transhumance. J'expose une représentation des processus de décision à chacune de ces étapes, basée sur des règles, des objectifs et des contraintes. De ces processus, émergent des facteurs sur lesquels on pourrait jouer pour influencer la transhumance. Je les ai classés en 3 catégories.

La première est celle des facteurs techniques, c'est-à-dire ceux qui touchent le système de production. Les leviers principaux sont la **disponibilité en pâturages sécurisés**, que l'on peut influencer par des opérations d'ordre foncier et la disponibilité en **aliments du bétail**, la

complémentation étant une pratique largement adoptée, mais encore freinée. D'autres facteurs sont apparus, de l'ordre de l'organisation du travail ou de la composition des troupeaux mais ils n'apparaissent pas a priori comme des leviers facilement actionnables.

La seconde catégorie est celle des facteurs réglementaires, mais qui influencent peu les choix de destination. Le fait que les mobilités soient ici transfrontalières n'est pas un facteur déterminant, contrairement à ce j'avais supposé.

La dernière catégorie est constituée par des facteurs socioculturels. J'avais supposé qu'un berger pouvait choisir sa destination en fonction de son appartenance lignagère ou de ses liens familiaux, mais je n'ai pas mis en évidence de tels processus vraiment significatifs.

Dans le chapitre suivant, je vais étudier les stratégies du Parc qui veut lutter contre les pasteurs qui entrent illégalement dans les aires protégées. Les connaissances accumulées sur les espaces de mobilité, sur les formes qu'elles prennent et les facteurs de décision des éleveurs vont me servir à analyser les effets et, éventuellement, à remettre en cause les stratégies mises en œuvre.

Chapitre 5.

LES STRATÉGIES DU PARC EN PÉRIPHÉRIE

Ce dernier chapitre constitue en quelque sorte un retour à la question de recherche principale : le Parc peut-il influencer la pénétration des éleveurs dans les aires protégées, et ainsi leur influence potentielle sur la conservation des écosystèmes, par des interventions dans la périphérie ? Les chapitres précédents en étaient des préliminaires, des étapes indispensables qui ont permis de comprendre les relations entre Parc et éleveurs, vues du point de vue de ces derniers. Les résultats acquis nous aideront à lancer un regard plus éclairé sur les stratégies mises en place par le Parc pour lutter contre la pénétration des pasteurs. Un angle d'analyse sera celle de la vision spatiale du Parc, révélée par les zonages qu'il a construits, que le chapitre 3 nous permettra d'observer avec une nouvelle perspective. Un autre angle sera ensuite celui des actions mises en place par le Parc. Font-elles partie de ces leviers identifiés en chapitre 4, qui seraient susceptibles d'influencer les pratiques des éleveurs ?

Tout d'abord, je vais m'attacher à décrire les logiques d'intervention du Parc. Pour cela, je vais décrire les différents acteurs internes au Parc qui en définissent les stratégies. Puis, je décrirai les interventions en périphérie et leurs justifications, en m'attachant plus particulièrement à celles qui concernent les éleveurs.

J'étudierai ensuite l'influence qu'a eu le Parc sur la mobilité par le passé en étudiant trois types d'actions entreprises : les mesures prises dans la Réserve de Tamou, seule aire protégée habitée du Parc ; la création d'une « zone d'occupation contrôlée », zone tampon du Parc béninois ; et enfin les aménagements pastoraux réalisés au Niger, bornage d'aires pastorales et de couloirs de passage du bétail. A chaque fois, je tenterai d'analyser les objectifs poursuivis et

d'évaluer les conséquences des actions sur la mobilité des pasteurs, grâce aux connaissances acquises sur leurs pratiques de mobilité.

Il apparaîtra qu'une des conclusions de ces analyses est que les objectifs définis, plus que les modes d'action choisis, ont compromis l'efficacité apparente et directe des interventions sur l'entrée des pasteurs dans les aires protégées. La connaissance des formes de mobilité et des facteurs de décision nous aidera à montrer pourquoi certains choix, notamment l'attention accordée aux axes de transhumances, se sont révélés inefficaces. Mais je montrerai aussi que certaines stratégies résultaient en fait d'un objectif implicite, la réouverture des frontières du Bénin à la transhumance, ce qui conduit à avoir un autre regard sur leur pertinence.

I. Le Parc : des entités multiples

Dans cette recherche, j'étudie les représentations spatiales propres à deux catégories d'acteurs – le Parc et les pasteurs – afin de mettre en évidence des divergences et d'expliquer les mutations spatiales, sociales et techniques en cours. Dans le chapitre précédent, j'ai été amené à établir des distinctions au sein du groupe des pasteurs, selon leur origine géographique, la taille de leur troupeau... Dans ce chapitre 5, je m'intéresse maintenant aux stratégies du Parc. Je vais tenter de distinguer au sein de l'institution Parc les acteurs qui le composent et dont les logiques pourraient aboutir à des stratégies divergentes. À la différence des pasteurs, qui agissent au niveau d'une unité de conduite du troupeau, le Parc est une institution mettant en place des stratégies censées être plus homogènes. Mais il est aussi traversé par de multiples intérêts et logiques internes pouvant aboutir à des incohérences ou des compromis dans la mise en œuvre des actions en périphérie.

Je vais donc d'abord exposer le fonctionnement du Parc comme institution, et montrer qu'il s'agit d'une architecture complexe à plusieurs niveaux, historiquement bâtie au cours d'un processus progressif de classement d'espaces distincts qui forment aujourd'hui le complexe du W. J'identifierai ensuite les acteurs qui ont concouru à la conception puis à la mise en œuvre de la stratégie d'action en périphérie, sur les espaces et les populations de la périphérie en général et concernant le pastoralisme en particulier.

I. 1. Histoire du processus de classement

I.1.1. Des réserves coloniales aux zones de chasses récentes

I.1.1.1. Les classements de la période coloniale

Le classement du complexe du W a été une partie du processus plus vaste de création d'un grand nombre d'aires protégées en Afrique de l'ouest. Contigües ou presque, plusieurs d'entre elles constituent aujourd'hui le complexe WAP, nommé en fonction des Parcs Nationaux qui en sont les centres de gravité : W au Niger, Burkina Faso et Bénin, Arly au Burkina Faso, Pendjari

au Bénin (cf. Carte 1, p. 42). Je vais m'attacher à décrire les grandes étapes de ce processus, en me focalisant sur le Complexe du W, mais en signalant aussi les éléments concernant les autres aires voisines fréquentées par les éleveurs de la région.

Au début du XX^{ème} siècle l'espace couvert par le complexe du W actuel était qualifié, par le pouvoir colonial de l'Afrique Occidentale Française (AOF), de « vastes espaces inhabités » caractérisés par l'omniprésence de la trypanosomose et de l'onchocercose notamment. Cet état de fait a été confirmé par les enquêtes historiques de Benoît en 1998 (Benoît, 1998c). Ces territoires étaient réputés pour la richesse de leur faune qui était cependant déjà considérée en danger. En 1926, ces espaces furent l'objet d'un premier classement en « parc refuge », en même temps que quinze autres aires en AOF. Le Parc du W était le plus grand avec 10 000 km². Mais ce classement ne fut suivi d'aucune réalisation pratique. Après la Conférence de Londres en 1933, point de départ d'un programme de protection pour l'Afrique de la part des puissances coloniales, le cri d'alarme du vétérinaire Fiasson, constatant la dégradation du Parc, conduisit à de nouveaux statuts en 1937, conformes aux décisions de la conférence. Finalement, après l'idée de 1926, puis la tentative de 1937, il fallut attendre 1950 pour qu'une surveillance réelle soit mise en place, avec des réseaux de piste et des campements de forestiers permanents. Enfin, en 1954, l'espace des trois Parcs nationaux actuels a été classé en un unique « Parc national W du Niger »⁶⁵ (Roure, 1956). Les zones de chasse du complexe du W côté Burkina Faso, Tapoa-Djerma et Kourtiagou (cf. Carte 1, p. 42), ont été créées peu après, à l'époque coloniale également (Tapoa Djerma aurait été créée sans texte officiel en 1953 et la zone de Kourtiagou en 1957, selon (Ecopas, 2004a)). Les aires voisines du complexe d'Arly (avec des statuts de réserve totale ou partielle de faune) ont été également créées pendant cette période.

I.1.1.2. Les forêts classées

Le pouvoir colonial avait par ailleurs classé de grandes surfaces forestières. La forêt était considérée comme une ressource agricole, même si le secteur forestier restait le parent pauvre des politiques publiques au Niger et au Burkina Faso (par rapport à l'agriculture et l'élevage), où le climat sahélo-soudanien ne permet pas la production de bois d'œuvre. La production forestière la plus importante était, dans certaines régions, la gomme arabique, qui n'y a jamais pris une grande ampleur. Les classements ont entraîné des oppositions, souvent vives, des collectivités riveraines. Ces protestations allaient mettre fin à ce type d'opération. La politique forestière de l'époque avait donc un caractère autoritaire et répressif. Actuellement, dans notre zone d'étude, il existe plusieurs forêts classées d'importances inégales (cf. Carte 1, p. 42). Il n'y en a pas au Burkina Faso, mais la région est quasiment couverte d'aires protégées. Au Niger, ces forêts sont situées sur des plateaux latéritiques et sont assez pauvres d'un point de vue pastoral. Souvent dégradées par la coupe de bois intensive, parfois mitées par les parcelles

⁶⁵ Ici, le mot « Niger » renvoie au fleuve et non au territoire de l'AOF.

cultivées, elles ne représentent pas des zones d'accueil pour les transhumants même si elles jouent un rôle d'aires pastorales utilisées par les villages voisins en saison des pluies. Les forêts classées les plus importantes sont celles du Bénin : nombreuses, vastes, et riches d'un point de vue pastoral elles représentent un attrait équivalent à celui du Parc.

I.1.1.3. L'extension après les indépendances

Après les indépendances, les aires protégées ont été réparties entre les nouveaux États. Les gouvernements, loin de remettre en cause les classements, les ont encore étendus. D'autres aires protégées jouxtant les Parcs Nationaux sont venues s'ajouter pour constituer le complexe WAP actuel : au Niger, Réserve Totale de Faune de Tamou et Réserve Partielle de Dosso en 1960 ; au Bénin, le Parc de la Pendjari (1961) puis les 4 zones cynégétiques ; au Burkina Faso, la réserve totale de faune de Madjoari en 1970.

Les activités de tourisme cynégétique et de vision étaient assez limitées mais justifiaient l'entretien de pistes et la surveillance contre le braconnage dans certaines réserves. La protection de ces aires protégées a largement manqué de moyens financiers jusqu'aux années 1980-90 (1985 pour le Parc de la Pendjari, dans les années 1990 pour Arly, années 1990 pour des aides nationales puis 2001 pour le projet transfrontalier Ecopas pour le W) où des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ont organisé la surveillance, aménagé les pistes et les infrastructures touristiques puis tenté de travailler avec la périphérie.

I.1.2. Le rôle ambigu de la chasse

Les relations entre la conservation et la chasse ont toujours été ambiguës. D'un côté, la protection des espaces a été initiée en réaction à la destruction de la faune par la chasse, devenue dévastatrice depuis la généralisation des armes modernes. De l'autre, les chasseurs sont des acteurs importants des discussions autour de la conservation et, plus récemment la chasse est apparue comme un moteur peut-être indispensable pour financer les aires protégées africaines et motiver une surveillance efficace, délaissée en son absence. Mon objet n'est pas de retracer les processus historiques et les motivations qui ont conduit à la situation des aires protégées actuelles, je vais donc m'en tenir à quelques évolutions clés.

Le rapport du vétérinaire Fiasson (Fiasson, 1937) montre que les motivations conversationnistes de l'époque n'étaient pas uniquement motivées par le désir de préserver la ressource faunique pour les chasseurs. Il invoque plutôt, à la suite de la conférence de Londres de 1933, un intérêt « sentimental et esthétique mais aussi moral et scientifique ». Face à la disparition de la faune dans tout le Niger, face à la pression de chasse des « indigènes » dans le Parc, l'auteur s'alarme du fait que le dernier refuge de la faune, le Parc du W, soit lui aussi largement exploité par les chasseurs et les pêcheurs, qui brûlent tous les ans de larges surfaces et exploitent la faune à partir des quelques villages présents dans le Parc. Mais la séparation entre chasse et conservation n'est pas aussi nette : un livre de 1952 qui décrit les parcs

d’Afrique de l’Ouest, écrit par un fonctionnaire ayant géré la création des trois Parcs Nationaux du W, semble bien destiné aux chasseurs. Il comprend en effet un chapitre sur les circuits de chasse, un autre sur les armes... Le « safari-photo » est juste évoqué comme une tendance nouvelle et originale (Roure, 1956). Le site internet de l’hôtel de la Tapoa indique qu’il a été créé en 1980 pour les safaris d’un président français⁶⁶. Si cette information était confirmée, elle traduit une certaine ambiguïté initiale dans les motivations de préservation de la ressource cynégétique.

Par la suite, la chasse a été momentanément interdite dans les trois pays sur l’ensemble de leur territoire. Elle a été interdite au Burkina Faso de 1979 à 1984, et « tout le monde s’accordait à dire que cette interdiction n’a eu d’autre effet que l’aggravation de la situation de la faune et de son habitat » (Ecopas, 2004a). Au Bénin, elle a été interdite entre 1981 et 1990. Au Niger, elle a été interdite à partir de 1972, situation reconduite de fait pour la chasse touristique depuis un nouveau décret de 1996 (Ecopas, 2004a).

Aujourd’hui l’activité cynégétique constitue un moteur important de la conservation. Le Plan d’aménagement du Parc présente l’activité cynégétique comme « une barrière aux activités destructrices du milieu naturel comme l’élevage et l’agriculture de rente (notamment cotonnière). ». Ces réserves ont l’intérêt de pérenniser le couvert végétal en une continuité paysagère, tout en assurant des retombées économiques locales. « Particulièrement encadrée par un système de concessions, de taxes et de quotas d’abattage », la chasse est donc pour le Parc et certains experts, « une des rares activités [avec le tourisme de vision] ayant le potentiel de lier l’acquisition de revenus par les populations locales avec la conservation de la zone centrale » (Ecopas, 2004b). Des experts recommandent la création de zones de chasse pour améliorer la rentabilité financière des aires protégées, mais aussi la gestion et la protection, présentées alors comme plus efficaces que dans les Parcs nationaux.

Au Bénin et au Burkina Faso, nombre d’anciennes réserves ont été transformées en zones de chasse concédées à des concessionnaires privés. Des associations villageoises peuvent gérer la chasse sportive de petit gibier, et le projet Ecopas a encouragé au Burkina Faso la création de 4 nouvelles aires protégées (total de 18 km², à l’est de Diapaga, le long de la limite du Parc, cf. Carte 19, p. 391) ayant le statut de zones de chasse villageoises (ZOVIC : Zones villageoises d’intérêt cynégétique et ZRC : Zones rurales de chasse). Au Niger, des discussions ont eu lieu depuis le début du programme Ecopas pour créer une zone de chasse dans la Réserve de Tamou, projet qui semble maintenant abandonné (cf. p. 434, sur la Réserve de Tamou). Les procédures de classement des zones de chasse n’ont pas été très rigoureuses semble-t-il, au moins au Burkina Faso, si bien que leurs statuts et leurs limites étaient encore contestés en

⁶⁶ « L’Hôtel de la Tapoa a été construit en 1980 pour répondre au désir de l’ancien président de la république française, Valéry Giscard d’Estaing, qui s’en servait de base pour mener... des parties de chasse. Son financement a été assuré par la Coopération française » (<http://www.hoteltapoa.com/historique.html>)

2001 au moment du démarrage du projet Ecopas. La concession à des concessionnaires privés en 1996 a donné lieu aux derniers déguerpissements de population autour du complexe.

Ces zones de chasse jouent donc maintenant le rôle de tampon pour les zones intégralement protégées. Il a même été proposé par des experts (proposition non retenue par Ecopas), de rétrécir la zone centrale du Parc et d'accorder des permis de chasse dans les zones ainsi libérées, dans un souci de réalisme (le Parc est très grand et sa protection intégrale par les États est très lourde) et d'efficacité (Lungren et Bouche, 2005).



Carte 19. Zones villageoise de chasse du Burkina Faso.

Source : (Ecopas, 2004c)

I.1.3. Les droits d'usage

Sans entrer dans le détail des 4 statuts différents des 9 aires protégées du complexe, je peux néanmoins présenter les types de droits d'usages qui y sont rattachés, selon les droits accordés aux populations riveraines et en particulier aux éleveurs (cf. Carte 1, p. 42). Les Parcs Nationaux des trois pays sont interdits de tout usage pour les populations, et a fortiori pour les éleveurs, seul y subsistant un tourisme de vision.

Au Bénin et au Burkina Faso, les aires périphériques au Parc National sont toutes des zones de chasse (villageoises ou concédées à un entrepreneur privé), assorties de droits pour la chasse sportive. Mais aucun droit d'usage n'a été préservé pour les populations riveraines et les éleveurs.

La situation des aires périphériques du **Niger** est plus complexe (cf. Carte 1, p. 42).

La **Réserve partielle de Dosso** n'a qu'une existence théorique, les restrictions portant seulement sur certaines catégories de gibier, qui n'existent plus aujourd'hui, et qui seraient protégées partout ailleurs également par l'interdiction de toute chasse dans le pays. En pratique, la réserve peut donc être considérée comme une zone banale, et dans la suite du document elle ne sera pas incluse dans ce que j'appellerai « le Parc » ou « le Complexe ».

La faune de la **Réserve Totale de Faune de Tamou** est, elle, intégralement protégée, mais ce sont surtout les restrictions pour l'agriculture – tout défrichement y étant interdit – qui en ont fait une vraie aire protégée, partiellement surveillée (cf. partie IV. 1. *Les errements de la gestion d'une zone tampon : la Réserve de Tamou*, p. 434). En dehors de la réserve de Dosso qui n'a de réserve que le nom, la Réserve de Tamou est la seule aire protégée du Complexe du W qui soit habitée, cultivée et utilisée légalement par les troupeaux. Au moment du classement, on n'y recensait que trois villages mais ils sont aujourd'hui plusieurs dizaines, et les transhumants y viennent en grand nombre. J'ai également indiqué sur la Carte 1 la zone Ay Noma, partie de la Réserve de Tamou déclassée en 1976, qui ne fait donc plus partie du complexe. Comme nous le verrons plus loin, la façon dont les droits d'usages sont interprétés et vécus, et l'histoire de la zone Ay Noma, génèrent localement des dynamiques particulières, qui sont susceptibles de jouer un rôle important pour la mobilité des pasteurs.

Les **forêts classées** sont accessibles aux populations riveraines dans les trois pays pour des droits de pâture ou de cueillette réglementés. Au Niger et au Burkina Faso, elles sont également accessibles au bétail transhumant, seul l'émondage y étant réellement réprimé. Au Bénin, des droits d'accès contre redevance sont accordés aux éleveurs des villages riverains seulement, et l'accueil de transhumants plus lointains, voire d'étrangers constitue un enjeu essentiel pour les éleveurs transhumants.

Initialement, les Zones de chasse villageoises (ZOVIC) mises en place par le projet Ecopas au Burkina Faso dans les années 2000 devaient laisser une place aux éleveurs. Les zones de chasse devaient être divisées en *zone villageoise* et en *zone rurale*. Dans les premières, l'agriculture serait interdite, et l'accès aux éleveurs permis, gratuitement pour les riverains et contre paiement d'une taxe de pacage pour les transhumants. D'après mes enquêtes, les taxes de pacage n'ont pas vu le jour, et les villageois sont considérés par les bergers comme les agents de surveillance les plus féroces. En l'état actuel de ces informations, et sous réserve d'évolutions, je considère donc les ZOVIC comme des zones interdites d'accès pour les éleveurs.

I.1.4. Les déguerpissements de villages

Dès 1937, la « deuxième création » du Parc, des villages ont été déplacés, « déguerpis » selon l'expression consacrée. Selon Fiasson, il ne s'agissait que de quelques hameaux, dont les habitants étaient en grande partie malades de l'onchocercose et de la maladie du sommeil. Le seul établissement d'un peu d'importance était celui des mineurs de jaspe de Nattengou dans la partie nigérienne, qui ont été installés à Moli Haoussa, au Niger, dans la future réserve de Tamou. Selon Benoît, les déplacements ont été relativement faciles car l'attachement à un terroir était bien plus faible que ce qu'il est aujourd'hui. En effet, les villages de l'époque conservaient toujours une certaine mobilité, du fait de l'agriculture itinérante pratiquée par les paysans qui abandonnaient un site épuisé au bout de quelques années d'exploitation et réinstallaient leur village un peu plus loin. Benoît a étudié en détail les « statuts et usages du sol » avant la création du Parc dans l'objectif d'identifier d'éventuelles légitimités dans les revendications territoriales des chefs voisins. Il a conclu qu'à l'exception de ces quelques hameaux, qui d'ailleurs ne relevaient d'aucun pouvoir en place, l'espace du Parc était un *no man's land*, situé hors des contrôles territoriaux habituels, et qu'en conséquence aucun groupe particulier ne pouvait utiliser des usages anciens ou des droits ancestraux pour asseoir des revendications (Benoît, 1998c).

Après la forte poussée démographique, en partie migratoire, des années 1970-80 de nouveaux déguerpissements de villages ont eu lieu dans les trois pays.

Au Niger, la protection imparfaite de la réserve de Tamou a obligé le Parc à tenter à plusieurs reprises de repousser le front agricole et à faire abandonner les nouveaux hameaux. Les anciens conservateurs que j'ai interrogés décrivent plusieurs opérations dans les années 1980 et 1990 pour détruire les hameaux construits au sud de Moli Haoussa, trop près du Parc à leur goût. Selon eux, les villageois étendaient leurs terroirs vers le Parc, pratiquaient le braconnage et aidaient les éleveurs à entrer dans le Parc. Si les Peuls ne chassaient pas, sauf les lions qui attaquaient trop souvent leur bétail, ils étendaient eux-aussi l'emprise de leurs troupeaux sur le Parc. Les nouveaux installés venaient des terroirs voisins... situés en territoire burkinabé, ce qui a rendu les opérations relativement faciles à mettre en œuvre, nécessitant parfois l'appui de la gendarmerie, mais sans

entrave politique. Pourtant, les villages déguerpis existent toujours pour la plupart, car « dès que le conservateur changeait, les habitants revenaient » (selon un ancien conservateur). La volonté de déguerpier les hameaux qui touchent le Parc existe toujours, une procédure a même été entamée en 2009 de la part du ministre qui a demandé au gouverneur de la Région d'intervenir.

Au Niger encore, le Parc a connu des conflits récurrents avec les villageois qui occupaient les îles du fleuve Niger, qui font partie du Parc mais qui étaient cultivées et pâturées intensivement. Des conflits durent depuis les années 1950. Les populations de Karey Kopto ont même sollicité des arbitrages au Président de la République, mais l'île a été évacuée en 1997, et les habitants contraints de s'installer sur la rive. Une partie des Peuls se sont vus alors reprendre des champs qui leur avaient été prêtés, leurs troupeaux repoussés des bords du fleuve par les champs cultivés sans retrouver des conditions de pâturage satisfaisantes sur les plateaux. Une trentaine de familles auraient émigré au Bénin, juste de l'autre côté de la frontière, dans les communes de Karimama et Banikoara, et ont exploité d'autres pâturage du Parc (Amadou, 2004a). Le projet Ecopas a proposé, pour diminuer les conflits, d'accorder certains droits d'usage aux populations, telles que pêches collectives et cérémonies rituelles.

Au Burkina Faso, la création récente ou la concession à des entrepreneurs privés de zones de chasse s'est accompagnée de multiples déplacements complets ou partiels de villages (Kleitz, 2001) : Niembouma, Mouabou en 1989, Antiaga en 1993, Kondgieli en 1999. La création de l'aire protégée de Koakrana (complexe d'Arly) et les changements de limites de celle de Tapoa Djerma (complexe du W) en 1996 se seraient faits « *de façon autoritaire et sans concertation, même pour fixer les limites géographiques, sans classement ou décisions légales* », et enfin « *sans contrepartie véritable* ».

Au Bénin, plusieurs villages de la zone tampon auraient été déguerpis dès 1984 (Tobé, Kérérou, Ilé-Ila). En 2001, les agents du Parc rapportent qu'ils ont dû obliger des cultivateurs à abandonner des champs installés au-delà des limites du Parc.

Pourtant, il existe des villages qui ont été maintenus à l'intérieur des limites de quelques aires protégées. Il y a plusieurs villages dans la Réserve de Tamou, où le niveau de protection l'autorise. Il y a aussi au Burkina Faso des enclaves environnées par les aires protégées où l'habitat est interdit : le village de Kondjo dans la zone de chasse de Kourtiagou, le village de Tapoa-Djerma en bordure de la zone de chasse du même nom. Globalement, les gestionnaires estimaient en 2001 qu'il n'y avait pas de problèmes avec ces enclaves, qui étaient « sous contrôle » (Kleitz, 2001).

On voit donc que la création du Complexe d'aires protégées, le maintien de son intégrité par des actions sporadiques, et son extension n'ont été effectués que par des décisions des États, sans

accord des populations⁶⁷, sans même des compensations qui auraient pu faire accepter a posteriori un état de fait. Mais les populations touchées étaient très peu nombreuses, ce qui a permis l'existence du Complexe sans conflit majeur.

Pourtant, l'absence de surveillance du Parc avant 1984 au Burkina Faso et au Niger, et surtout avant 2001 au Bénin, ont laissé croire aux populations riveraines que la création du Parc est très récente, d'autant que les débuts de la surveillance effective a coïncidé avec la montée de leurs besoins. Cela a entraîné des contestations et des conflits mineurs et locaux avec les populations villageoises concernées. Ces dernières, loin d'être sensibles aux dangers menaçant le Parc, constatent son extension progressive (de faible ampleur : zone tampon de 5 km et île de Karey Kopto au Niger ; zones de chasse villageoises au Burkina Faso ; déguerpissement de champs de coton au-delà de la limite du Parc au Burkina Faso et au Bénin) et, surtout, l'interdiction effective d'accès, au détriment de leurs anciennes activités. Pour le Parc lui-même, la légitimité des revendications territoriales n'est pas vraiment fondée, les classements étant en réalité antérieurs aux revendications foncières. En tout état de cause, certaines catégories de populations riveraines ont accumulé du ressentiment et un sentiment d'injustice, mal compensés par des retombées économiques qui sont restées faibles jusqu'à ces dernières années, où le projet Ecopas s'est particulièrement attaché à augmenter les bénéfices induits pour les populations.

Parmi ces catégories, les éleveurs sont peut-être la plus importante, par leur nombre et par les conséquences de cette privation d'espace. En effet, les éleveurs ont subi dans les zones nouvellement protégées un préjudice aussi important que les cultivateurs déplacés, car les pâturages qui y étaient situés leur ont été également interdits. Mais au surplus, les surfaces qui y étaient cultivées ont été déplacées dans les terroirs villageois non protégés, et, en vertu de la priorité de fait dont bénéficient les champs sur les pâturages, elles ont occupé les espaces laissés jusque là aux troupeaux, les poussant à leur tour à rechercher de nouveaux espaces. Ils ont donc le sentiment d'avoir subi un double préjudice. Si les nouvelles zones de chasse villageoises ont bien été décidées avec l'accord de leur population qui en espère des avantages, ce classement s'est fait au détriment des éleveurs transhumants (locaux ou plus lointains), qui n'ont pas de légitimité foncière sur ces terroirs. Enfin, les éleveurs transhumants, qui ne sont pas dans leur majorité riverains du Parc, ne bénéficient pas des compensations offertes par la présence du Parc, telles que le versement d'une part des taxes de chasse, le recrutement de main d'œuvre etc.

I. 2. Un espace, des statuts et des institutions multiples

Le statut légal de chacune des aires protégées est d'abord fixé par des textes nationaux (lois, décrets...) et appliqué par des administrations nationales. Même si certaines aires portent des

⁶⁷ à l'exception des Zones de chasse villageoises créées dans les années 2000 au Burkina Faso.

noms identiques, leurs statuts peuvent différer d'un pays à l'autre. Les amalgames possibles portent sur les 3 Parcs nationaux, les zones de chasse au Bénin et au Burkina Faso⁶⁸ et enfin, en dehors du complexe, sur les forêts classées.

Pourtant, progressivement, les États s'efforcent de mettre en place une gestion coordonnée du Parc Régional du W (le Complexe du W) et de rapprocher les statuts des aires protégées ainsi que les règles de gestion. Plusieurs étapes se sont succédées depuis les années 1980, depuis l'accord tripartite sur la lutte anti-braconnage en 1985 puis diverses réunions ministérielles entre 1997 et 2000 visant à mettre sur pied le projet Ecopas de gestion conjointe, chapeauté par une Coordination Régionale et des Composantes Nationales. Des institutions pérennes de gestion ont été créées dans les années 2000 et ont continué d'assurer une coordination régionale, même après la fin du projet Ecopas (en 2007) : un Comité Technique de Suivi, à vocation scientifique et technique, composé notamment des administrations nationales, et un Conseil d'Orientation, composé notamment des Ministres en charge des aires protégées, devant se réunir une fois par an.

Cette volonté de gestion commune a été actée par l'adoption d'un nouveau statut international, qui, s'il n'a pas le même poids légal que les statuts nationaux, est néanmoins très structurant. Il s'agit de celui de Réserve de Biosphère Transfrontalière, conféré par l'Unesco en 2002, accordé alors pour la première fois en Afrique. Ce statut est accordé en fait à un espace plus vaste que les Parcs Nationaux au sens strict, car la Réserve de Biosphère englobe les trois Parcs Nationaux, les aires protégées qui l'entourent mais aussi une « zone de transition », non protégée mais censée être le lieu de la mise en place d'actions favorisant la conservation (cf. partie II. 2., p. 409, pour une étude des différents zonages). Les termes de Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (RBT W) ou celui de Parc Régional du W font donc référence à la fois à un statut, à des institutions internationales et à un espace, qui englobe les aires protégées sans s'y limiter.

Ce nouveau statut international a vocation à s'imposer aux trois États et à faire converger leurs règles de gestion respectives. Néanmoins, pour l'instant, il aboutit à ajouter un niveau organisationnel de plus qui n'a pas toujours de traduction législative, ni de capacité opérationnelle. Il a conduit ainsi à la conception d'un zonage qui ne correspond pas aux textes en vigueur (les zones tampon de la RTB W n'ont pas d'existence légale au Niger et au Burkina Faso par exemple et, au Bénin, le terme lui-même ne désigne pas les mêmes espaces que dans les lois en vigueur) et à la création d'institutions qui n'ont pas de réel pouvoir décisionnel supérieur à celui des États (le Programme Ecopas, le Conseil d'Orientation, le Comité technique de suivi...).

68 Ils porteraient aussi sur les réserves partielles, mais celle du Niger n'a pas d'existence dans les faits et celles du Burkina Faso ont été transformées en zones de chasse.

Le Projet régional Ecopas a été le premier outil de concrétisation de ce statut international de Réserve de Biosphère Transfrontalière, et a pris quand c'était possible des mesures pour renforcer la régionalisation et la mise en pratique effectives des objectifs de conservation et de développement : création d'un réseau de pistes reliées entre elles (certaines existaient déjà, héritées de l'AOF, qui a été la première période unifiée pour le Parc) ; construction d'une infrastructure commune au point de rencontre des 3 frontières à l'intérieur du Parc, le Point Triple ; coordination de la surveillance permettant aux gardes de passer d'un pays à l'autre, de rester en contact avec des radios, de surveiller le Parc Régional avec des moyens aériens... C'est aussi ce projet qui a permis de mettre à l'ordre du jour des problèmes de nature transfrontalière qui n'auraient pu être traités indépendamment comme celui de la lutte contre l'entrée illégale des pasteurs. Enfin, des actions en périphérie ont été menées selon les principes du zonage MAB en zone tampon et zone de transition.

L'architecture du Parc se décompose donc en un premier niveau, international, porté par l'Unesco et par un Projet financé par des bailleurs de fonds internationaux, deux acteurs indépendants l'un de l'autre. Ce niveau propose des stratégies, donne des orientations mais doit s'en remettre aux administrations nationales pour les valider et les traduire sous forme de lois et règlements. Ensuite, c'est le Projet qui a les moyens opérationnels pour les mettre en œuvre dans les aires protégées et en périphérie. Les administrations nationales jouent en théorie le même rôle mais elles disposent de très peu de moyens et s'en dessaisissent d'une partie au bénéfice du Projet, dont les cadres étaient des fonctionnaires des services en charge des aires protégées.

À un niveau encore inférieur, les zones de chasse disposent d'une administration indépendante, de la part d'entrepreneurs privés ou de comités villageois. Ces derniers sont fortement encadrés par les administrations nationales, doivent respecter des cahiers des charges et sont contrôlés. En ce qui concerne le pastoralisme, leur seul rôle est de surveiller les aires protégées dont ils ont la charge. Ils ne participent pas à la définition des stratégies d'action en périphérie que je vais étudier.

En conclusion, il ressort plusieurs institutions qui concourent à définir les stratégies du Parc : le Projet (de 2001 à 2009) et l'Unesco à un niveau international ; et les administrations des trois pays au niveau national. Il existe bien sûr des liens entre ces différents acteurs, mais ils conservent des points de vue différents, comme cela sera montré plus loin.

I. 3. Trois groupes d'acteurs aux points de vue différents : les experts, les gestionnaires et les décideurs politiques

On pourrait proposer plusieurs classifications des acteurs internes au Parc. Mon propos est d'identifier ceux qui concourent à définir les stratégies en périphérie, et notamment celles qui

visent les pasteurs. Je vais présenter principalement trois groupes d'acteurs : les « experts », les « gestionnaires » et les « décideurs politiques ».

I.3.1.1. Les experts

Les experts sont tous ceux qui conseillent, orientent, écrivent des rapports mais sans gérer directement le Parc et sans prendre les décisions finales. Un certain nombre d'entre eux, que je cite le plus souvent, ont accompagné le projet pendant plusieurs années et leur opinion a donc marqué les orientations choisies. Certains faisaient partie du Comité Technique de Suivi⁶⁹, instance de conseil du projet et depuis sa fin, du Parc Régional. J'ai pu en interroger certains d'entre eux directement mais leur vision est aussi connue grâce aux nombreux rapports demandés par le volet « expertise » conséquent du projet.

Chercheurs ou consultants, venus du Nord ou du Sud, travaillant depuis longtemps sur les problèmes de conservation ou de développement, commandités par différentes institutions (Unesco, Ecopas, administrations nationales...), ils ne forment certainement pas une communauté, ni un groupe aux opinions homogènes, mais leur point de vue est cependant différent de celui des autres groupes d'acteurs. J'en ai rencontré plusieurs mais je connais leurs idées et leurs propositions en détail grâce aux nombreux rapports commandés par le projet Ecopas. Ils ont un recul et une largeur de vue qui permettent une réflexion approfondie et des constructions intellectuelles et théoriques. Ils sont ceux qui proposent des stratégies d'intervention, en se basant sur l'ensemble, ou la plus grande masse possible, de l'information disponible.

I.3.1.2. Les gestionnaires

Le deuxième groupe d'acteurs est formé par les « gestionnaires », ceux qui mettent en place les mesures, discutent avec les populations concernées lors des conflits ou des forums. Ils écrivent peu, sinon des documents de programmation qui reflètent mal leur point de vue, mais j'en ai rencontré quelques-uns et oralement ils m'ont donné leur vision des problèmes posés par le pastoralisme dans le Parc. Au delà de leurs opinions, les actions mises en œuvre sont la traduction concrète de leurs positions, adaptée aux moyens dont ils disposaient.

Mais parmi les gestionnaires, des visions bien différentes existent. Certains faisaient initialement partie du Projet et les autres des administrations nationales mais, je l'ai dit, les moyens humains ont été partiellement mis en commun. Dans les trois pays en effet, la fonction de Conservateur (plus haut responsable du Parc du W), a fusionné avec celle de responsable national

⁶⁹ Le Cirad, qui a financé et encadré cette thèse, était partie prenante du Consortium du projet Ecopas. Plusieurs agents du Cirad ont fait partie du Comité Technique de Suivi et du volet « expertise » du projet.

du Projet (au moins pour une partie de la durée du projet). Plusieurs cadres du Projet étaient des fonctionnaires issus de l'administration des Parcs.

Concernant le problème du pastoralisme, on pourrait distinguer cependant les points de vue des agents en charge des relations avec la population (les « responsables périphérie ») et ceux qui s'occupent de la surveillance. J'écarte les agents qui ont en charge la gestion « interne » du Parc (suivi écologique, aménagement...), qui avaient peu affaire aux éleveurs.

Il y a aussi d'autres acteurs que l'on pourrait ajouter parmi les gestionnaires des aires protégées : les gestionnaires des zones de chasse, et enfin les comités des zones de chasse villageoises, chargés d'effectuer eux-mêmes la surveillance. Mais je n'ai pas pu rencontrer ces acteurs.

Les responsables du Parc sont pour la plupart des fonctionnaires du Ministère en charge des eaux et forêts, ou de l'environnement. Dans la région, ils sont appelés « les forestiers ». C'est un corps d'inspiration militaire, dont les agents ont des grades, des uniformes, et peuvent porter des armes pour surveiller les aires protégées. Les forestiers peuvent être affectés dans différents services: il y a ceux qui relèvent des directions déconcentrées de l'environnement (départementale au Niger, provinciale au Burkina Faso et régionale au Bénin), qui surveillent les espaces banals, la coupe de bois (bois de feux ou de service), l'émondage et s'occupent des forêts classées ; il y a aussi ceux qui relèvent du service de la faune et de la chasse, qui surveillent les aires protégées, sous la responsabilité d'un chef pour chaque aire ou chaque groupe d'aires. Les éleveurs ont affaire aux deux catégories de forestiers, la première dans les espaces banals quand ils sont accusés d'émondage illégal, la seconde dans les aires protégées.

Le fait que les gestionnaires du Parc soient des forestiers a une importance fondamentale. En effet, historiquement, le corps des forestiers a une fonction répressive. Ils sont par nature plus des agents de maintien de l'ordre que des agents de développement, ce qui en fait naturellement les « ennemis » de la population. Les rumeurs et les plaisanteries circulent chez les villageois disant qu'ils n'attendent que l'occasion de croiser un forestier isolé et désarmé pour le molester, pour se venger des abus d'autorités et des mauvais traitements. Les Peuls particulièrement sont désignés comme les victimes « préférées » des autorités en général et des forestiers en particulier, car leurs troupeaux les rendent toujours « solvables » et en mesure d'acquitter une amende. On dit qu'un Peul qui croise un forestier, même en ville, a le réflexe de s'enfuir en courant. J'ai pu constater la peur réelle ressentie par nombre de Peuls, même par des responsables comme les *garso* ou les *rugga*, quand mon véhicule arrivait dans leur campement : habituellement, il s'agit pour eux d'un véhicule de la gendarmerie ou des agents des eaux et forêts, annonciateur de problèmes...

Il ressort de mes enquêtes l'impression que l'opposition entre population et forestiers, même en dehors des aires protégées, est la plus virulente au Burkina Faso. Cela pourrait être un héritage de la période révolutionnaire, sous Thomas Sankara, qui a mis un accent très fort sur la protection du patrimoine naturel, faisant de la destruction des arbres un délit.

Une spécificité du Bénin a mis les forestiers des aires protégées au service d'un office, lui donnant une certaine indépendance par rapport au Ministère en charge des eaux et forêts. Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (Cenagref) a été créé en 1996, conformément à la stratégie de conservation et de gestion des parcs nationaux définie par le gouvernement béninois avec l'appui de l'UICN. C'est un office à caractère scientifique, culturel et social qui constituerait selon un point de vue « conversationniste » une avancée remarquable vers une véritable décentralisation de la gestion des aires protégées, qui n'est ainsi plus du seul ressort des forestiers. Son statut lui confère une autonomie administrative et financière. La composition de son conseil d'administration montre un souci de faire participer différents acteurs : la population, les opérateurs touristiques, les ONG et les pouvoirs politiques aux niveaux régional et national. Il a en outre la possibilité de bénéficier, en plus de ressources fournies par le gouvernement, de financements extérieurs sans « interférence » du gouvernement (même si le CENAGREF est sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche), ce qui est censé faciliter le financement pluriannuel par des bailleurs de fonds. La formation et la culture des agents du Cenagref béninois sont apparemment les mêmes que celles des autres forestiers. Mais il est possible que le statut particulier de cet office ait eu une influence sur la définition des stratégies. Il est frappant par exemple que l'évolution la plus innovante en matière d'aménagement, la « zone tampon d'usages mixtes », ait été mise en place dans ce pays. Mais cela n'empêche pas que les agents du Bénin ont l'attitude la plus répressive et violente vis-à-vis des troupeaux dans le Parc puisqu'ils tirent sur les animaux. Je pense plutôt que ces deux aspects, violence de la répression et concessions sur la zone tampon, sont plutôt dus au caractère récent de la surveillance du Parc béninois (depuis 2001).

Malgré ces distinctions entre pays, je pense que plus que des différences institutionnelles nationales, il existe des différences de comportements entre les agents selon leur expérience (certains cadres ont travaillé pour des projets de gestion participative des ressources naturelles, ce qui leur donne une plus grande propension au dialogue) et probablement selon la part de leur revenu issue des amendes, officiellement ou non.

1.3.1.3. Les décideurs politiques

Je regroupe dans cette troisième et dernière catégorie les hauts-fonctionnaires, les supérieurs hiérarchiques des responsables opérationnels du Parc du W. Sur eux reposent les décisions finales, la validation des grandes orientations comme celles qui demandent un changement de statut ou

de réglementation. C'est d'eux que devrait venir l'élan nécessaire pour prolonger les discussions entre pays, ou avec des bailleurs de fonds. Leur rôle est essentiel en aval des propositions techniques fournies par les deux autres groupes d'acteurs.

Leur point de vue et les enjeux dont ils ont la charge sont plus larges que ceux des autres acteurs. En effet, ce sont eux qui prennent les décisions à un niveau politique, c'est à dire qui ne sont pas limitées aux objectifs de conservation. Aménagement du territoire, intérêts locaux, équilibre entre les communautés interviennent également et paraissent des interférences nuisibles aux conservationnistes.

Malheureusement, je n'ai pu rencontrer qu'un seul acteur de ce groupe et leur point du vue est mal représenté dans les stratégies décrites par la suite. Mais nous verrons que c'est à leur niveau (mais aussi pour partie au niveau des « gestionnaires ») que s'est arrêtée la mise en œuvre des propositions d'actions pour lutter contre le pastoralisme dans le Parc, et que ces blocages sont révélateurs des stratégies du Parc.

I.3.1.4. Deux visions sur l'intervention du Parc en périphérie

Ces trois groupes se sont opposés au cours d'un débat parfois vif au moins au début du projet, d'après un ancien responsable scientifique du projet. Pour simplifier, deux points de vue se sont affrontés au début du projet : le premier, que je nommerais « conservationniste strict » et le second « conservationniste ouvert ». Le terme « ouvert » n'est ici bien sûr pas un jugement de valeur mais l'expression d'une volonté d'élargir les actions du Parc sur la périphérie.

Le point de vue « conservationniste strict » était plutôt porté par la majorité des gestionnaires du Parc et des forestiers, le bailleur de fonds ainsi que par les politiques. Il est celui d'une vision à long terme du Parc vu comme un espace de conservation homogène que l'on voudrait séparer des enjeux politiques, d'aménagement du territoire qu'ils soient locaux ou nationaux, mais qui dépassent, ou en tout cas sont différents, des enjeux de conservation. Pour eux, le financement et les efforts du Parc devaient être ciblés sur l'aire protégée et la faune majoritairement, sans se diluer en périphérie. Ce point de vue peut d'ailleurs être jugé en désaccord partiel avec les textes fondateurs du projet, antérieurs à ce débat, qui insistait sur la prise en compte de la périphérie (voir partie suivante, II. 1. *Les interventions du projet Ecopas en périphérie*, p. 402).

Le second point de vue, « conservationniste ouvert », voulait une plus forte implication du Parc en périphérie. C'était le point de vue défendu par plusieurs experts, puis progressivement par quelques gestionnaires du Parc. Certains ont proposé une prise en compte des transhumants à l'extérieur mais aussi à l'intérieur du Parc, alors qu'ils n'étaient pas considérés, en 2001, comme des ayant-droits du Parc par les défenseurs du premier point de vue.

Les deux points de vue ont réussi à se rapprocher aboutissant à un compromis, une base minimale : les éleveurs ne pénètrent pas dans le Parc mais une part importante des moyens et du temps sont consacrés à leur intégration dans la périphérie.

Cette opposition sur le rôle du Parc dans sa périphérie a continué à opposer les différents acteurs du Parc au cours du projet. Le gouvernement béninois par exemple a continué, à un niveau politique, à bloquer la transhumance transfrontalière alors que la composante béninoise du Parc a mis en place des évolutions plutôt ouvertes aux éleveurs transhumants (zone tampon, travail sur le statut des forêts classées ; voir partie V. 2. *Le problème de la fermeture des frontières Béninoises*, p. 464). Au Niger également, cette division a frappé les acteurs : les gestionnaires ont proposé des évolutions statutaires de la réserve de Tamou pour la création de zones de chasse villageoise ou d'une réserve pastorale. Mais là aussi, les projets ont paru bloqués au niveau politique supérieur, probablement devant la complexité des conséquences de telles évolutions sur l'aménagement du territoire, porteuses de conflits locaux potentiels (cf. partie IV. 1. p. 434 sur la Réserve de Tamou).

II. Logiques d'intervention du Parc en périphérie

II. 1. Les interventions du projet Ecopas en périphérie

Les sources utilisées dans cette partie sont principalement les documents officiels du projet Ecopas. Certains ont été établis avant le début du projet, ou au tout début, et ont servi à définir le mandat du projet. Les autres constituent le Plan d'aménagement et de Gestion 2006-2011, présenté en 2004 et bénéficiant des résultats de la majeure partie des expertises et des recherches commandées par le projet Ecopas. Il s'agit donc de réflexions abouties, basées sur une connaissance relativement approfondie de la situation du Parc. Ces sources d'information sont complétées par les rapports d'expertise et de recherche, majoritairement antérieurs à ce Plan, et dont toutes les orientations n'ont pas été retenues. J'ai aussi confronté ces écrits aux opinions des gestionnaires du projet ainsi qu'à celles de certains experts, interrogés jusqu'en 2010.

Le rapport principal analysant la situation en périphérie est celui de Kleitz, qui a décrit les zones périphériques du Parc et proposé une méthode de travail pour les interventions du projet en périphérie {Kleitz, 2001 #280}. Par la suite, la majorité des orientations en périphérie ont été inspirées des travaux de géographes de l'Université de Bergame en Italie, qui ont travaillé sur « les aspects socio-territoriaux dans les zones périphériques du Parc du W ». Ils ont défini le système de zonage qui a été retenu dans le Plan d'aménagement et proposé un cadre d'analyse visiblement prépondérant dans la stratégie du projet, basé sur l'analyse des conflits locaux entre acteurs et la recherche de méthodes de concertations intégrant à la fois les autorités légitimes (« traditionnelles ») et légales (administratives) (Casti Emanuela et Turco Angelo, 2003; Turco,

2002). Plusieurs experts ont en parallèle étudié les activités pastorales, dont je parlerai spécifiquement en partie III. (cf. p. 424).

II.1.1. Mandat du projet Ecopas

Le projet Ecopas de gestion de la réserve transfrontalière de biosphère du W a repris dans ses différents documents de projet les « éléments de langage » utilisés dans la rhétorique classique des programmes de conservation et de développement intégrés. La protection des écosystèmes doit se faire « au profit des populations », même si ce « populisme » est tempéré en visant aussi le bénéfice « des gouvernements ». La cible géographique est d'emblée ambitieuse, intégrant non seulement les espaces « dans et autour du [complexe du] W » mais adoptant une définition *élargie* de la périphérie, puisqu'elle comprend les populations « riveraines » et celles de la « zone d'influence ». Les moyens annoncés sont une « implication et participation réelle » voire même « une cogestion des ressources naturelles », cette dernière étant limitée toutefois aux ressources des zones périphériques. Le bénéfice des populations, vu comme un intéressement destiné à « les faire adhérer aux objectifs de la conservation » est prévu notamment sous la forme d'un partage direct des revenus des aires protégées grâce à une « distribution équitable des bénéfices entre le secteur public, le secteur privé et les populations riveraines ». Il est toutefois « illusoire de penser que les revenus pouvant être générés par les aires protégées grâce à la valorisation des ressources naturelles (tourisme de vision et chasse sportive, produits de la chasse villageoise) seront suffisants ». Par conséquent « les opérations de développement dans les zones périphériques prendront d'autant plus d'importance »⁷⁰.

Le projet s'inscrit donc dès sa conception comme la mise en œuvre de principes décidés en amont. En effet, il insère le Parc du W dans plusieurs dispositifs internationaux de conservation, décidée par les trois pays au cours d'un processus de concertation engagé depuis une quinzaine d'années : le Patrimoine mondial de l'Unesco, la Convention Ramsar de protection des zones humides et, surtout, en raison de son caractère structurant, le programme Man and Biosphère de l'Unesco, pour faire du complexe une Réserve de Biosphère. La mise en place des conditions propres à chacun de ces dispositifs, par exemple le zonage et la gestion participative propre aux Réserves de Biosphère, a été une des missions menée à bien par le projet. Par ailleurs, un de ses objectifs principaux était de mettre en place les institutions et les mécanismes nécessaires à une gestion commune des trois pays, pour créer une Réserve Transfrontalière. L'harmonisation des réglementations, des procédures et des dispositifs a été effectivement un très gros chantier pour le projet et les divergences persistantes entre pays une lourde contrainte.

⁷⁰ extraits de plusieurs documents de projets cités par (Kleitz, 2001).

II.1.2. Les menaces identifiées envers le Parc du W par le projet Ecopas

Les problèmes principaux pour la gestion du Parc ont été identifiés lors de l'analyse initiale de la périphérie (Kleitz, 2001), réalisée par un expert qui a accompagné par la suite la programmation des activités de la première phase du projet (Kleitz et al., 2002; Magha et al., 2002), avant l'élaboration du Plan d'aménagement 2006-2011.

Les problèmes ont été séparés en menaces directes et problèmes indirects.

Les **menaces directes** sont les prélèvements des ressources dans le Parc, pour l'agriculture, l'élevage et la chasse, les deux derniers étant présentés alternativement comme la menace principale.

Les cultivateurs défrichaient des parcelles « à la limite du Parc, parfois à l'intérieur », déguerpies récemment au Bénin et au Burkina Faso. Il existait un front pionnier actif au Burkina Faso (qui conduit à la contestation des limites des zones cynégétiques) et au Niger. Les restrictions d'usages des ressources dans les zones classées non totalement protégées (réserves totales, réserves partielles, zones tampons, enclaves) n'étaient pas respectées. Même si les agents des Parcs consultés estimaient que cette menace était « sous contrôle », il y avait une pression foncière importante en périphérie et dans les aires habitées car « l'accès à de nouvelles terres y est souvent l'objectif principal des familles et un facteur majeur du développement des villages » (Kleitz, 2001).

Les activités illégales de chasse, qu'il s'agisse d'activités commerciales, coutumières ou alimentaires, étaient également importantes, avec des distinctions. Selon le rapport, la chasse villageoise (pour l'autoconsommation individuelle) pourrait être tolérée mais la chasse commerciale et les battues traditionnelles devaient être combattues. Les braconniers étaient néanmoins seulement des villageois et cette menace n'avait pas l'ampleur qu'elle a dans d'autres pays (Centrafrique, Tchad...) où les braconniers étrangers chassent en groupes bien équipés, organisés et très dangereux, justifiant une militarisation de la surveillance. Une surveillance plus efficace, par exemple grâce à une coordination entre pays, à de nouveaux moyens matériels, à la création et à l'entretien de pistes, ainsi que l'emploi des braconniers comme guides ou pisteurs par le Parc, devaient permettre de résoudre en grande partie ce problème de braconnage. Cette menace a été effectivement considérablement réduite dès les premières années de fonctionnement du projet.

Pendant les phases de programmation des activités, la menace la plus complexe apparaissait donc, selon le rapport et les agents du projet, celle des pasteurs qui faisaient paître des dizaines de milliers de têtes dans le Parc. La répression dure déjà mise en œuvre avant le début du projet

(amendes, abattages d'animaux...) était apparemment inefficace. Les solutions envisagées apparaissaient toutes complexes. Les interférences politiques rendaient le problème délicat.

Après les menaces directes, **leurs causes indirectes** sont listées dans le rapport : problèmes fonciers, faible capacité des acteurs, pauvreté... (cf. Encadré 2, p. 405). Notons d'ores et déjà, mais nous y reviendrons, que ne sont pas explicités leurs liens avec les menaces identifiées ou avec la conservation.

1.2 Problèmes et menaces

Suite aux exposés et échanges divers, les participants ont reconnu 5 problèmes majeurs dont la résolution devraient permettre de minimiser les menaces qui pèsent sur le parc du W dont l'origine est à situer en ZP :

- Problèmes fonciers et des conflits autour des ressources naturelles qui dérivent de la compétition inter et intra communautaire pour l'espace, la terre, l'eau, le végétal et la faune, et de l'absence de règles négociées reconnues et acceptées par tous en matière de gestion des ressources naturelles et de règlement de conflits.
- Faibles capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés à la base pour assurer efficacement les rôles et responsabilités qui sont les leurs
- Pauvreté des population résultant, entre autres, d'une valorisation insuffisante et peu durable des ressources naturelles, de la faible performance des systèmes de productions végétales et animales, du manque d'infrastructures sociales et d'une certaine inéquité dans la distribution des avantages et bénéfices tirés de l'exploitation du parc et des ressources naturelles
- Connaissances scientifiques de la ZP insuffisantes et peu partagées, notamment au plan culturel, historique et préhistorique et au plan des expériences et savoirs locaux en matière de GRN.
- Absence de coordination des interventions au niveau intra et inter communautaire, national ou transfrontalier

Encadré 2. Problèmes en périphérie représentant des menaces sur le Parc.

Source : (Kleitzi et al., 2002). Signification des sigles : ZP = zone périphérique ; GRN = gestion des ressources naturelles.

Cette analyse initiale de 2001 a été largement reprise et assumée dans le document du Plan d'aménagement officiel rédigé en 2004.

Une thématique principale a néanmoins été privilégiée : celle des **conflits** entre acteurs en périphérie et des moyens de concertation existants ou à mettre en œuvre. Elle a été nettement inspirée par les travaux de Turco (Turco, 2002; Turco, 2004), autre expert mobilisé de façon récurrente par le volet recherche du projet. Selon ce diagnostic, « les dynamiques concurrentielles pour le contrôle des ressources naturelles [accélèrent] la dégradation des écosystèmes ». Les aires protégées seraient une « zone de mouvements et de contacts entre peuples » dont la « dépendance vis-à-vis de l'exploitation traditionnelle des ressources » instaure « un climat de concurrence entre les acteurs et entre les villages pour le contrôle des ressources naturelles exerçant ainsi de fortes pressions sur

l'écosystème » (Ecopas, 2004a). Un seul exemple concret du lien entre conflits en périphérie et conservation au sein de Parc est donné et il concerne les pasteurs : les défrichements de grandes surfaces de coton sont une stratégie de contrôle de la terre au Bénin, qui entraîne une réduction accrue des surfaces de pâturages. La conséquence pour le Parc, une pression accrue des pasteurs au cœur du Parc, n'est pas exposée, mais probablement implicite pour l'auteur⁷¹. L'auteur diagnostique un affaiblissement des autorités traditionnelles (qu'il appelle « légitimes » et oppose aux autorités « légales »). La stratégie officielle du Parc fait sienne cette analyse sans expliciter les liens directs pour la conservation. De façon implicite, on comprend que « le conflit entre autorités légitimes et légales » (observé surtout au Bénin mais aussi au Burkina Faso, sans mention du Niger) serait un frein à l'édiction de règles pour une gestion efficace des ressources naturelles et du foncier.

II.1.3. Objectifs généraux des interventions en périphérie

Objectif N°1	Objectif N°2	Objectif N°3	Objectif N°4	Objectif N°5
1/ Valider les règles d'accès et de gestion des ressources et l'organisation de l'espace.	2/ Renforcer et organiser les capacités des acteurs pour produire des décisions communes en zone périphérique du W.	3/ Améliorer les conditions de vie des populations riveraines par l'utilisation durable des ressources naturelles	4/ Favoriser l'expression de la culture, des savoirs locaux, des connaissances, et leur communication.	5/ Favoriser la coopération et l'action concertée en périphérie du parc du W

Encadré 3. Objectifs des actions du programme Ecopas.

Source : (Kleitz et al., 2002)

Les objectifs généraux de l'intervention en périphérie proposés en 2002 par un dialogue entre experts et agents du Parc sont listés dans l'Encadré 3, ci-dessus. Ces objectifs sont en cohérence avec les stratégies du plan d'aménagement de 2004, sur lesquelles je reviendrai plus bas. Je les présente car les orientations et les justifications sont plus explicites que celles du document officiel. Je me borne ici à quelques explications issues du rapport.

Le rapport suggère que l'interdiction stricte d'exploitation des ressources est une incitation à la fraude. En effet, il n'existe aucune alternative organisée et opérationnelle pour les villageois ou les pasteurs qui voudraient exploiter les ressources légalement. Les villageois, recherchant un bénéfice immédiat, seraient alors incités à adopter des stratégies individuelles de ponction : « *Les organisations villageoises rencontrées semblent le plus souvent opter pour la captation immédiate de subsides plutôt que pour la négociation de droits durables, d'ailleurs jugée comme perdue*

⁷¹ Annonçons dès à présent que ce type de stratégie d'occupation du terrain à été observée dans la Réserve de Tamou, en l'absence de coton : cf. partie IV. 1., p. 422.

d'avance ». Le même constat est dressé également au sujet de la chasse, alors qu'en théorie au Bénin et au Burkina Faso, les institutions prévoient la possibilité de chasse pour les villageois et le partage des revenus issus des réserves gérées par des concessionnaires privés. Mais, à cette époque, ces institutions ne fonctionnaient pas bien, les revenus étaient très faibles et non reversés aux villageois.

Une approche participative, présentée comme une solution possible et souhaitable, rencontre pourtant des freins. Le consultant exprime les difficultés pour les forestiers à admettre la légitimité des usages des populations. Au sujet de la chasse par exemple : « L'urgence et la nécessité de faire bénéficier largement les populations de l'exploitation de la faune ne semblent pas toujours perçues [par les forestiers]. Le sentiment que la faune appartient aux forestiers s'exprime dans l'équation « villageois=menace », mainte fois exprimée ».

La « planification » et l'organisation de l'espace sont présentées comme un axe important, notamment en raison d'une absence de politique cohérente d'aménagement du territoire en périphérie, voire même de l'existence d'actions en « contradiction flagrante » avec la conservation : « appui agricole et pastoral en réserve totale, couloirs officiels de transhumance aboutissant à des zones classées, politiques d'expansion de la culture cotonnière en bordure des aires protégées, création de zones cynégétiques de grande chasse dans des terroirs villageois saturés ».

Le plan d'aménagement de 2004, s'il semble en accord avec ces propositions, met surtout en avant la lutte contre les conflits en périphérie, en cohérence avec l'orientation principale adoptée lors du diagnostic. Il propose une stratégie de gestion en deux temps :

- une intervention directe sur les ressources naturelles : avec pour « outil privilégié d'intervention du PRW dans ses périphéries », le microprojet. Ce dernier doit avoir un « impact positif sur la conservation du Parc et sur la qualité de vie des populations ». Il est en même temps qualifié d' « action compensatrice » des « nouvelles règles autour des ressources naturelles des aires protégées » (c'est-à-dire le renforcement de la surveillance et des interdictions d'usages).
- un renforcement de la capacité institutionnelle des acteurs de base, en promouvant des « nattes de concertation inter-villageoises » pour « discuter des microprojets ayant un impact positif sur l'écosystème, élaborer des règles de gestion des ressources naturelles, et définir les modalités de partage des retombées économiques issues de l'exploitation des ressources naturelles ».

Notons encore une fois que les liens entre la conservation et ces objectifs ne sont pas tout à fait explicites. Une hiérarchie entre les différents objectifs apparaît, le développement étant subordonné à la conservation. En effet, même si « *le but est d'obtenir une amélioration des conditions de vie des populations de la périphérie du Parc W [...] et l'amélioration de la qualité territoriale [...]* », ces dernières « *doivent être conçues en tant qu'éléments aptes à diminuer la pression sur le Parc et en tant que monnaie d'échange pour la conservation* ». L'objectif de développement peut même être crûment minoré, justifiant clairement la compensation : « *L'objectif reste essentiellement la stabilisation dans l'espace et dans le temps des systèmes de production en périphérie (agricoles et pastoraux)* » [...] « *en utilisant la distribution équitable des bénéfices de la valorisation de la biodiversité comme mesure de compensation* ». Les agents devront donc « *rechercher un juste équilibre entre les actions de développement dans la périphérie et l'objectif de conservation de l'aire protégée* », grâce à une « *délicate analyse* » des « *coûts-bénéfices des investissements nécessaires* ». Nous y reviendrons : ce délicat équilibre a semblé difficile à mettre en œuvre au moment de la conception des interventions concrètes.

II.1.4. Principes généraux d'action et actions mises en œuvre

La définition des actions à mettre en œuvre se veut suffisamment réaliste pour proposer des actions qui peuvent entrer dans le mandat du Parc et dans la limite de ses moyens. En effet, « *l'aire protégée seule ne peut prendre en charge l'ensemble du financement du développement durable de toute son aire d'influence. Les besoins qui relèvent de la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du cadre de vie [...] sont d'une échelle totalement différente de celle de la conservation* ». En dehors des aires protégées qui sont les seuls espaces où la légitimité du Parc est claire, l'accent est donc mis « *sur la concertation, la médiation, la capacité de persuasion, en l'absence de règlements coercitifs spécifiques* ».

Le Parc propose donc de participer activement à la mise en place de comités de concertation avec les autres institutions de développement (projets, services techniques de l'État...) mais aussi au niveau des « *acteurs de base* », dans les villages.

Plusieurs principes émergent pour la constitution de ces comités. Ils devraient être aussi larges que possibles, réunir tous les acteurs concernés sans distinction et viser la recherche du consensus. La souplesse devrait être la règle tant du point de vue de la forme des structures qui devront s'appuyer sur les structures existantes en les élargissant si besoin (notamment les Associations Villageoises de Gestion de la faune au Bénin, les Comités villageois au Burkina Faso, les Commissions foncières au Niger), que du point de vue de leurs décisions. En effet, le Parc n'imposera des règles d'usages (dans les aires protégées où il en a le pouvoir) que si les structures villageoises n'ont pas de projet partagé et de règles acceptées par toutes les parties.

Concrètement, les principales opérations mises en œuvre effectivement en périphérie ont été les suivantes⁷², en dehors des actions spécifiquement pastorales détaillées en partie III (*La déclinaison des actions envers le pastoralisme, p. 424*) :

- Appui et animation des cadres de concertation locaux (par exemple, commissions foncières au Niger, Avigref au Bénin...)
- Animation et concertation sur la gestion des ressources naturelles
- Création de plusieurs Zones de chasse villageoises au Burkina Faso ; définition d'un projet, finalement abandonné, pour la création d'une zone de chasse au Niger
- Aménagement et administration de la zone tampon au Bénin : zone de 5 km entourant le Parc, divisée en 3 bandes successives dévolues respectivement à l'agriculture, à la cueillette et au pâturage. Les activités y sont soumises à l'octroi d'un permis payant et les pratiques sont contrôlées pour être compatibles avec les objectifs de conservation.
- Mise en place de structures villageoises d'accueil touristique dans trois sites en bordure du Parc au Niger
- Appui pour une petite production artisanale de miel
- Microprojets pour favoriser une production agricole durable : agroforesterie, compostage...

II. 2. Les plans de gestion spatiale

II.2.1. Le zonage ad-hoc de la réserve de Biosphère

Nous l'avons vu dans l'exposé de la problématique, le zonage est un des outils privilégié des projets « participatifs », comme l'est le projet Ecopas. Il est même le cœur des principes de fonctionnement des réserves de Biosphère. Le Parc du W a donc défini des zones multiples, chacune ayant des règles d'usage, des objectifs de gestion et des principes d'intervention. Le zonage a été un des objectifs assigné au volet recherche du projet, qui en fait largement état. La définition des zones s'est heurtée à l'hétérogénéité des réglementations des trois pays. Plusieurs niveaux complémentaires de zonage coexistent et il est parfois difficile de s'y retrouver dans les différentes définitions.

Commençons par le zonage qui permet de définir la Réserve de Biosphère du W (cf. Carte 20, p. 418).

L'**aire centrale** est simplement constituée des trois Parcs Nationaux.

⁷² Cette liste est probablement non exhaustive, mais indique les actions principales. Elle est issue d'enquêtes et de rapports d'activité des « responsables périphérie ».

Les difficultés commencent avec la définition de la **zone tampon**, qui entraîne bien des confusions car selon les personnes interrogées qui évoquent la structure de la Réserve de Biosphère, la zone tampon désignerait une bande uniforme de 5 km, de 15 km ou encore l'ensemble des aires protégées périphériques entourant les trois Parcs Nationaux.

Les législations nationales des trois pays définissent une zone tampon comme une bande de terrain devant entourer systématiquement toute aire protégée, mais avec des nuances. Au Bénin il s'agit d'une bande de 5 km, où « le règlement d'usage [...] est le même que celui du Parc » et où « la nouvelle loi en préparation [en 2004] reconnaîtra des droits d'usage pour les populations riveraines » (Ecopas, 2004a). Le Niger se contente de définir ainsi une « ceinture d'au moins cinq (5) kilomètres de largeur qui circonscrit une aire protégée » (Décret N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998), mais sans précision des règles à y appliquer, ni institution légale de cette zone, ce qui fait dire le projet Ecopas que « *le Parc W du Niger n'a en effet pas de texte légal définissant de zone tampon* ». Au Burkina Faso, l'article 79 du code forestier stipule que dans la mesure du possible, toute aire de protection faunique doit comporter une zone tampon, définie comme : « *une périmétrale destinée à la réalisation d'aménagements spéciaux d'ordre économique, social et culturel, compatibles avec les objectifs de l'aire protégée. La zone tampon est partie intégrante de l'aire de protection* » (Ecopas, 2004a).

Dans les faits, avant la Réserve de Biosphère, une bande de 5 km était bien associée au Parc National du W au Bénin et considérée comme le Parc. Le Burkina Faso n'avait pas de zone tampon, les cultures venant toucher les limites du Parc. Au Niger, on le verra en détail plus bas (cf. partie IV. 1. *Les errements de la gestion d'une zone tampon : la Réserve de Tamou*, p. 434), cette expression pouvait désigner soit toute la Réserve de Tamou (définie comme « réserve tampon » à sa création), soit une bande de largeur variable (de 5 km à 20 km environ) en bordure du Parc, mais limitée à la Réserve de Tamou.

La définition officielle de la zone tampon de la Réserve de Biosphère paraît elle-même hétéroclite (Républiques du Niger du Bénin et du Burkina Faso, 2008), agrégeant des espaces variés :

- au Bénin, les Réserves de chasse auxquelles s'ajoute une bande de cinq kilomètres autour du Parc du W et des zones cynégétiques
- au Burkina Faso, toutes les réserves de chasse, amodiées ou villageoises
- au Niger, la Réserve totale de Tamou et la Réserve partielle de Dosso.

Le Parc n'est donc pas séparé partout des zones banales par des espaces tampon. Au Niger, en dehors de la Réserve de Tamou, le Parc n'est séparé des zones banales que par le fleuve. Au Burkina Faso, il n'y a aucun tampon sur la majeure partie de la limite du Parc (cf. Carte 1, p. 42).

Enfin, après l'aire centrale et les zones tampon, la dernière zone définie par la Réserve de Biosphère est la **zone de transition**. Au Bénin et au Burkina Faso, elle est définie par les limites administratives des communes riveraines. Au Niger, elle s'étend au nord de la Réserve de Tamou⁷³ et comprend cinq communes plus éloignées qui s'étendent jusqu'à la « zone girafe » nigérienne, une région centrée autour de 3 communes, où survivent les dernières girafes de la région⁷⁴ (220 girafes en 2009). Leur préservation et leur cohabitation avec les populations constituent l'objectif de gestion le plus clair pour cette zone.

II.2.2. Le zonage mis en œuvre par le projet Ecopas

Un zonage flou et souple

En fait, ce zonage théorique propre aux réserves de biosphère, n'est pas simple à mettre en œuvre. Dans le Plan d'aménagement, la définition des zones tampon et de transition n'est pas tout à fait claire (cf. Carte 20, p. 418). Parfois, la zone tampon est effectivement limitée à ces zones (bande 5 km + aires protégées périphériques). Mais parfois, elle fait référence aux « secteurs socio-territoriaux », définis par un zonage « fonctionnel » que je décris plus loin et qui dépasse les limites précédentes : « La périphérie de la RBT est constituée d'une zone tampon qui comprend des aires protégées à différents statuts et l'ensemble des secteurs socio territoriaux qui s'étendent en partie sur la zone de transition. Les aires protégées à différents statuts et l'ensemble des secteurs socio territoriaux au point de vue fonctionnel représentent la zone tampon du Parc Régional W » (Ecopas, 2004a).

Le projet a bien fait évoluer le concept de zone tampon tel qu'il était appliqué autour du Parc dans les textes nationaux, conformément aux principes des Réserves de Biosphère. Il a proposé une « alternative à la bande des 5 km initialement définie par les Parcs Nationaux, et conservée dans le classement [initial] de la RBT/W ». Le nouveau système a « de nombreux avantages » : « cela évite l'arbitraire de ces 5 Km qui ne reposent sur aucune logique écologique, sociale ou économique » ; cela permet « une mise en valeur de ces zones » et par conséquent « facilite l'acceptation du Parc » en donnant « un statut de conservation plus acceptable pour les riverains ».

⁷³ Dans le document cité, la zone de transition commence « au Nord par la rivière Goroubi de sa jonction avec la route internationale Ouagadougou-Niamey à son embouchure au fleuve Niger ». Il s'agit vraisemblablement plutôt de la rivière Diamangou.

⁷⁴ Elles sont aussi les dernières girafes d'Afrique de l'ouest.

Des stratégies différentes pour les zones tampon

On peut voir, dans cet assemblage sans grande lisibilité, même pour les acteurs du Parc concernés au quotidien, le pragmatisme que revendique l'Unesco dans la définition de ces zonages. Et effectivement, le Parc ne s'est pas enfermé dans des règles rigides, la souplesse caractérisant la vision de la périphérie du Parc.

Sur une partie de la circonférence de l'aire centrale, il n'y a d'abord pas du tout d'espace tampon : dans la partie est au Niger, car la Réserve de Dosso est en réalité un espace non protégé et non contrôlé ; au Burkina Faso, là où il n'y a pas de zones de chasse. L'ambition du projet Ecopas était d'ailleurs de combler partout où c'est possible ces lacunes spatiales par la création de nouvelles zones de chasse.

Dans les faits, là où elles existent, ces zones tampons correspondent à des rôles différents, et rarement au rôle qui leur est classiquement dévolu, c'est-à-dire de diminuer progressivement la protection et les contraintes imposées aux populations, en leur accordant des droits d'usage contrôlables par le Parc. D'une façon générale, le Parc recherche plutôt avec ces zones tampon un moyen d'« augmenter l'utilisation économique des ressources » qui paraît indispensable à la survie du Parc : « il faudra utiliser la biodiversité ou la perdre ».

Les **zones de chasse concédées** tout d'abord, au Bénin et au Burkina Faso, ne jouent en effet pas ce rôle habituel de tampon. Seule la grande chasse touristique y est autorisée. Du point de vue des écosystèmes, le niveau de protection, y est inférieur à la zone centrale, mais reste contrôlé par des quotas de chasse, respectant le principe de progressivité. Mais du point de vue de la population, ces réserves font intégralement partie du Parc car elles y ont les mêmes droits d'usage, c'est-à-dire aucun. De plus, comme le reconnaît le Parc, « les concessions gérées par des opérateurs privés ont peu d'intérêt pour les populations locales, une partie importante des taxes versées restant au niveau des institutions ».

Dans les petites **réserves villageoises de chasse** créées par le projet au Burkina Faso, le principe est un peu mieux respecté, car un droit de chasse pour les populations peut y être reconnu. Initialement, certaines parties (les zones rurales de chasse) devaient autoriser certaines activités de prélèvement, notamment le pacage du bétail mais cela n'a pas été mis en place. Les droits d'usage agricoles ou pastoraux sont absents là encore. Les seules actions participatives, censées être la clé de voute de la gestion des zones tampons et devant rendre les restrictions d'usages progressives et acceptables, se limitent donc dans les zones de chasse à la redistribution de bénéfices, et sont conditionnées par le succès touristique et par la bonne gestion des revenus.

Une stratégie différente, ne faisant pas appel à la chasse, a été appliquée au Bénin en créant une zone d'utilisation contrôlée. Au moment de la création de la réserve, une zone tampon de 5 km était prévue dans les textes. De fait, le niveau de protection y était identique à celui appliqué

dans le Parc proprement dit, y compris ses insuffisances, puisqu'elle était grignotée par endroits par les cultivateurs. Depuis le début du projet, cette extension du Parc a été « déclassée » pour en faire une véritable zone tampon, à utilisation contrôlée. La bande de 5 km a été divisée en trois bandes : à l'extérieur, 2 km sont consacrés à une agriculture contrôlée, où le coton notamment est interdit et les défrichements soumis à certaines règles ; 1 km au centre sont réservés à la cueillette ; 2 km à l'intérieur sont dévolus aux pasteurs qui peuvent y faire paître leurs troupeaux à la journée.

Enfin, en dehors de la zone tampon béninoise, une autre zone, bien plus grande, joue effectivement le rôle de tampon et correspond au principe classique de progressivité : la Réserve de Faune de Tamou. Elle est la seule à être habitée et des droits d'usage ont été accordés aux populations.

Cette diversité n'est pas un problème en soi et pourrait correspondre à des stratégies raisonnées. Mais en réalité, les **objectifs propres à chacune de ces zones ne sont pas clairement définis**. Dans le plan d'aménagement, des objectifs d'état des écosystèmes ne sont pas formellement assignés à la zone centrale ou aux zones tampon. Seuls les moyens de suivi et de protection y sont énumérés. Si ces objectifs peuvent être considérés comme implicites pour la zone centrale, il n'en est pas de même pour les zones tampon : doivent-ils être protégés pour eux-mêmes ou seulement dans la mesure où ils protègent l'aire centrale ? Les zones tampon peuvent en effet être considérées comme un « tampon écologique » dont l'état minimise l'effet de bordure qui peut nuire aux écosystèmes locaux et doit donc être préservé. Elles peuvent aussi être seulement des lieux où le Parc peut contrôler les activités villageoises qui ont un effet direct sur le cœur, sans objectif écologique pour eux-mêmes. Dans le document, il est seulement dit que le Plan vise à diminuer les pressions « sur le parc et la périphérie », ce qui laisse entendre que l'état des écosystèmes en périphérie est aussi un objectif de gestion.

II.2.3. Des zonages fonctionnels

Le projet Ecopas semble avoir été conscient des limites du zonage de la Réserve de Biosphère, séparant aire centrale, zones tampon et de transition dont on a vu qu'il reste largement théorique et confus. Ce dernier a eu pour mérite principal de faire entrer les différents espaces dans les catégories du programme MAB et de faire entrer la périphérie dans « l'espace de référence » du Parc Régional du W. Mais le projet Ecopas est allé plus loin car il a engagé des études sur les logiques spatiales de ses futures interventions.

Le premier rapport sur la périphérie (Kleitz, 2001) expose qu'en théorie, chaque action du Parc doit être pensée et mise en œuvre à une échelle spécifique, chacune ayant sa propre « échelle de pertinence » où « actions de développement et conservation sont liées de façon causale ».

Dans le souci d'être concret, le rapport proposait de définir deux zones plus ou moins concentriques correspondant à peu près aux espaces définis par les zones tampon et de transition des réserves de biosphère. Elles seraient définies par le type d'interventions pratiquées par le Parc : dans la première, une « zone d'intervention et d'investissement », d'une quinzaine de kilomètres de rayon, il pourrait intervenir directement, par l'intermédiaire de ses agents, d'animateurs villageois, par des financements directs. Dans la seconde, une « zone de concertation et de planification », le Parc n'aurait pas de véritable légitimité à intervenir ainsi directement et se bornerait à susciter des collaborations avec les autres acteurs de développement, éventuellement à se proposer comme coordonnateur, pour favoriser un développement local compatible avec la conservation du Parc du W. Ce principe a été conservé dans le Plan d'aménagement, même si le Plan ne définit pas, comme le proposait le rapport, de limites à ces zones.

A l'intérieur de la zone d'intervention directe, le rapport « périphérie » de 2001 va plus loin et propose un zonage plus fin, où sont définis 9 espaces (3 par pays), chacun dominé par une problématique à gérer par le Parc : le front cotonnier ici, les conflits avec la faune là etc. La problématique « transhumance » concerne plusieurs zones : la réserve de Tamou au Niger, les trois zones du Burkina Faso, et la zone nord du Bénin (Pekinga, Monsey, Bogo Bogo, Karimama). La vocation de ce zonage est d'adapter les interventions à des problèmes concrets et de fixer des objectifs aux agents du Parc.

Par la suite, des chercheurs ont mené un programme ambitieux de connaissance de la « périphérie proche », qui correspond à la zone d'intervention directe définie précédemment (Casti Emanuela et Turco Angelo, 2003). Ils proposent à leur tour un zonage, qui ressemble tout à fait à celui proposé par Kleitz, retenu dans le Plan d'Aménagement et de Gestion du W 2006-2010 (cf. Carte 21, p. 419). Ce sous-découpage interne est destiné à « améliorer la répartition opérationnelle des actions » sur le terrain. Il est donc un "zonage d'aménagement et de gestion".

Les chercheurs ont mené un lourd travail de fond, et étudié en détail 1 700 villages de la périphérie immédiate, leur histoire, leur population, les problèmes locaux etc. grâce à des enquêtes et des cartographies détaillées de chaque zone. Ils ont mis en évidence plusieurs niveaux d'organisation spatiale : réseau villageois ; secteur écofonctionnel ; réseau éco-territorial « flou ».

Le premier niveau définit le **réseau villageois**, considéré comme l'unité socio-territoriale. Il s'agit d'une structure territoriale dans laquelle des *villages-mères* sont liés à d'autres villages satellites, formés soit par processus de détachement d'un groupe d'autochtones, soit par agrandissement

d'un ancien hameau de culture, soit encore par de nouvelles installations des groupes d'étrangers sur les terroirs des autochtones (cf. Figure 24, p. 415). Les liens traditionnels à l'intérieur de ce groupe de villages sont souvent de type hiérarchique avec la prédominance du village-mère tant sur le plan foncier que politique. Le Parc a pu ainsi prendre en compte ces relations et proposer des règles acceptées par les populations, par exemple pour la répartition des revenus de la chasse, la plus grande part revenant au village-mère de la zone de chasse, même s'il en est plus éloigné.

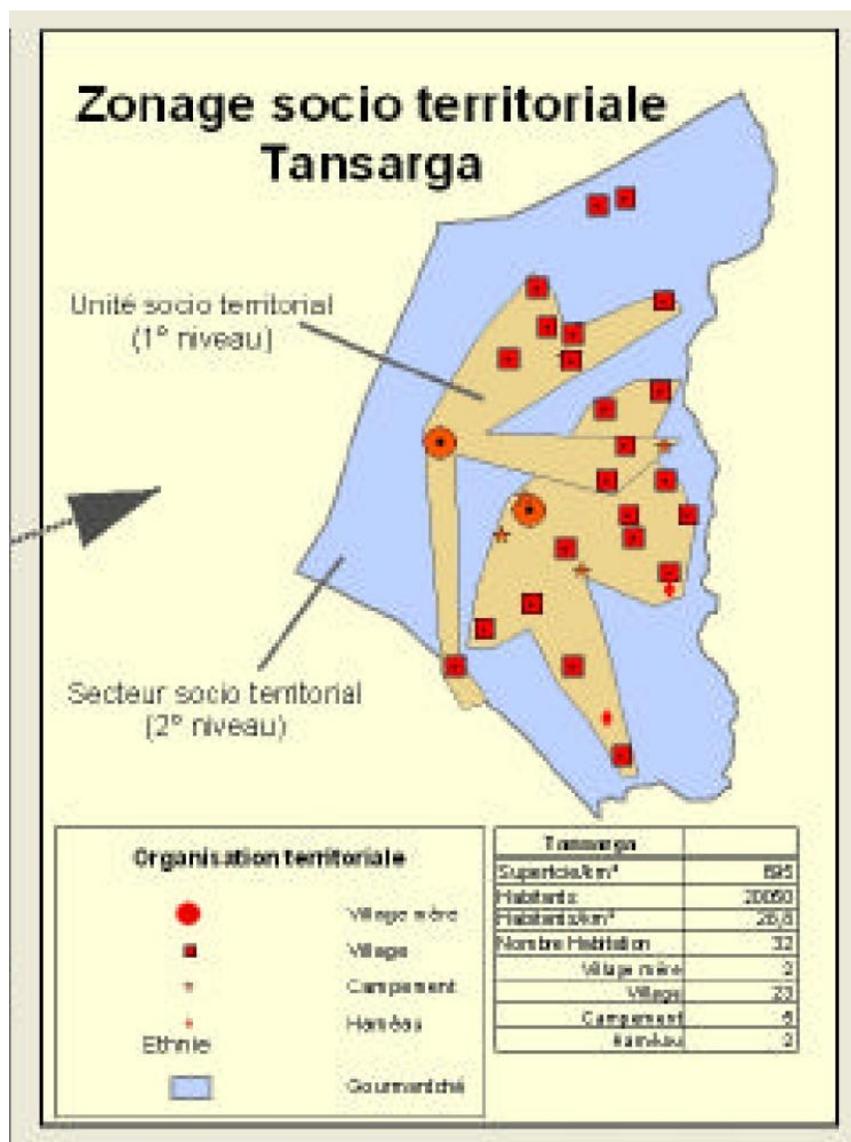


Figure 24. Représentation d'un secteur écofonctionnel et de ses réseaux villageois.
Source : (Ecopas, 2004a)

Le deuxième niveau d'organisation, appelé « secteurs » réunit plusieurs villages autour de la gestion d'une ressource naturelle, c'est pourquoi il est aussi appelé « **réseau écofonctionnel** ». Ces secteurs sont définis selon deux critères : la cohésion sociale (ethnie, autorité commune...) et la pression sur les ressources naturelles, exigeant une gestion plus ou moins urgente (cf. Carte 21,

p. 419). Le Parc peut s'appuyer sur cette structure pour proposer des règles de gestion concertée de ces ressources.

Selon l'auteur, la reconnaissance des liens définissant ces réseaux de premier et de second niveau serait un « instrument stratégique car faisant ressortir non seulement le statut foncier légitime des ressources, mais aussi les autorités basiques auxquelles il faut se référer pour toute démarche de gestion consensuelle dans un cadre local ».

Pourtant, la structuration territoriale est nettement complexifiée par l'ajout d'un troisième niveau, qui ne rentre pas dans la définition du zonage mais qui serait apparemment la vraie structure pertinente pour la gestion des ressources naturelles. Ce dernier niveau d'organisation est dénommé « **réseau éco-territorial** ». Il s'agit d'un « réseau flou » car ces membres ne sont fixés par aucune règle et sont très variables, ne répondant pas aux hiérarchies précédentes⁷⁵. La remise en cause des anciens liens, entre villages, ou entre les populations et leurs autorités « légitimes », serait la dynamique principale actuelle. Ces réseaux seraient alors définis par l'ensemble des acteurs réunis par l'utilisation d'une même ressource naturelle, foncière, pastorale, cynégétique etc. Il s'agit donc d'une entrée par les ressources, incluant tous les acteurs pertinents, là où les deux niveaux précédents sont définis par leurs acteurs et leurs relations supposées fixées.

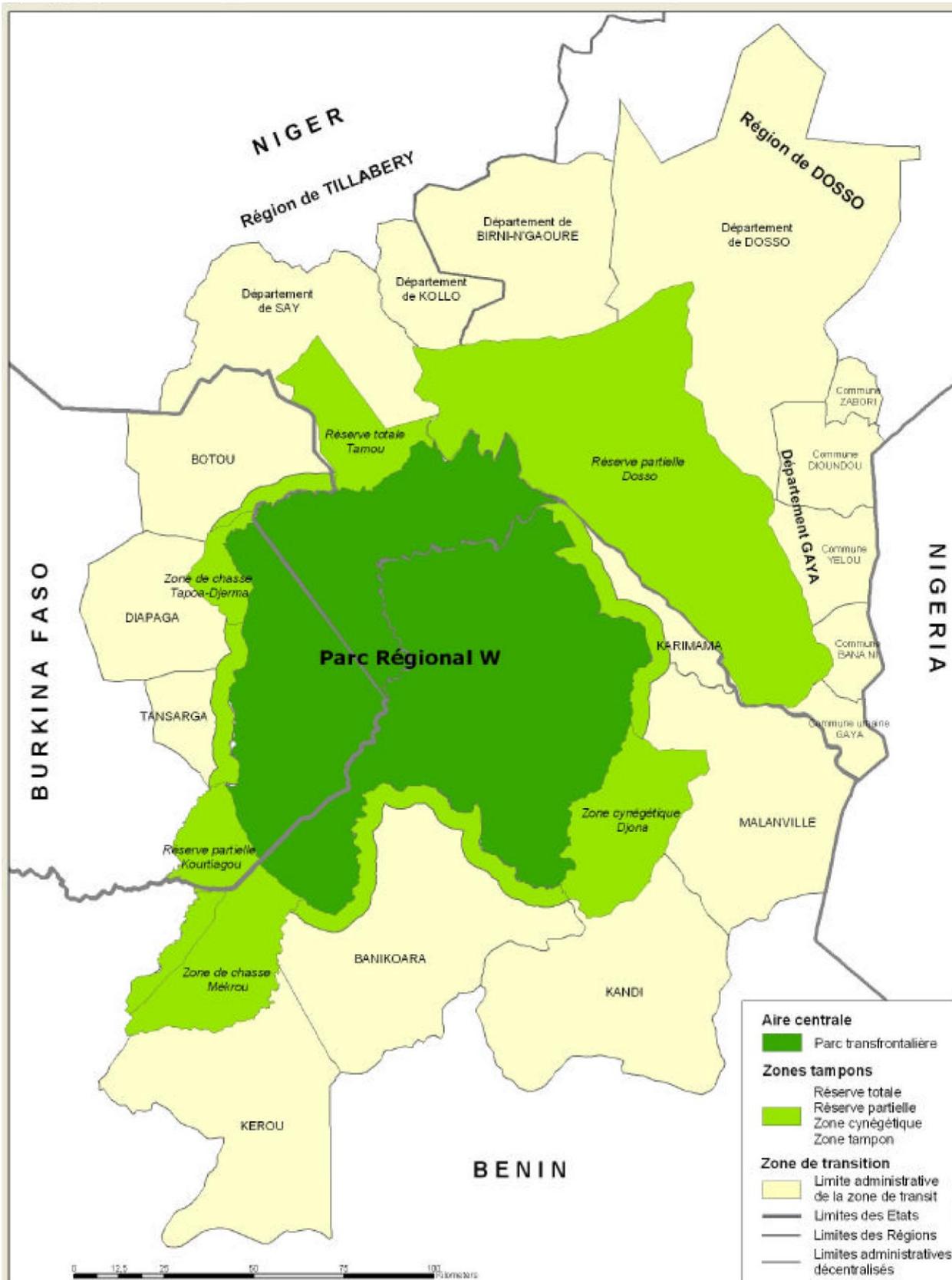
Ces zones ainsi définies sont censées servir au Parc pour **organiser ses moyens et planifier ses aménagements**. Le critère de « pression » permet aussi vraisemblablement de hiérarchiser les interventions en termes d'urgence. Pour le projet, ces zones ont l'avantage d'être cadré « à plus de 90 % » avec le découpage administratif, depuis les régions et départements, jusqu'aux communes. C'est une bonne chose selon le document car les communes, encore récentes dans toute la région, sont un « niveau de prise de décision et d'intervention techniques locales situé à une échelle idéale pour la gestion des périphéries des Parcs », et sont donc « appelées à devenir des partenaires-clé du Parc ».

En plus de servir à la planification des interventions du projet, ces structures territoriales sont aussi proposées comme **unités de gestion par les populations**. Selon le Plan d'aménagement, le Parc devrait susciter la création des comités de concertation aux deux premiers niveaux, le réseau villageois et le secteur écofonctionnel. Pour simplifier, ces comités de concertation devraient intégrer tous les acteurs pertinents pour la gestion des ressources. Ils feraient participer les acteurs de base, mais aussi les autorités légitimes et légales si les problèmes soulevés les concernent. Ces structures « doivent s'intégrer aux structures de base déjà reconnues par les différentes administrations »

⁷⁵ Voici la définition qu'en donne A. Turco : « réseau villageois dont les liens, d'origine différente, ont une force et une stabilité extrêmement variable, pouvant aller de la dépendance hiérarchique aux relations d'homologie. Ces dernières à leur tour s'évalent sur des intérêts mutuellement reconnus et évoluant dans un cadre strict de négociabilité, jusqu'aux simples relations de respect réciproque » (A. Turco, 2003).

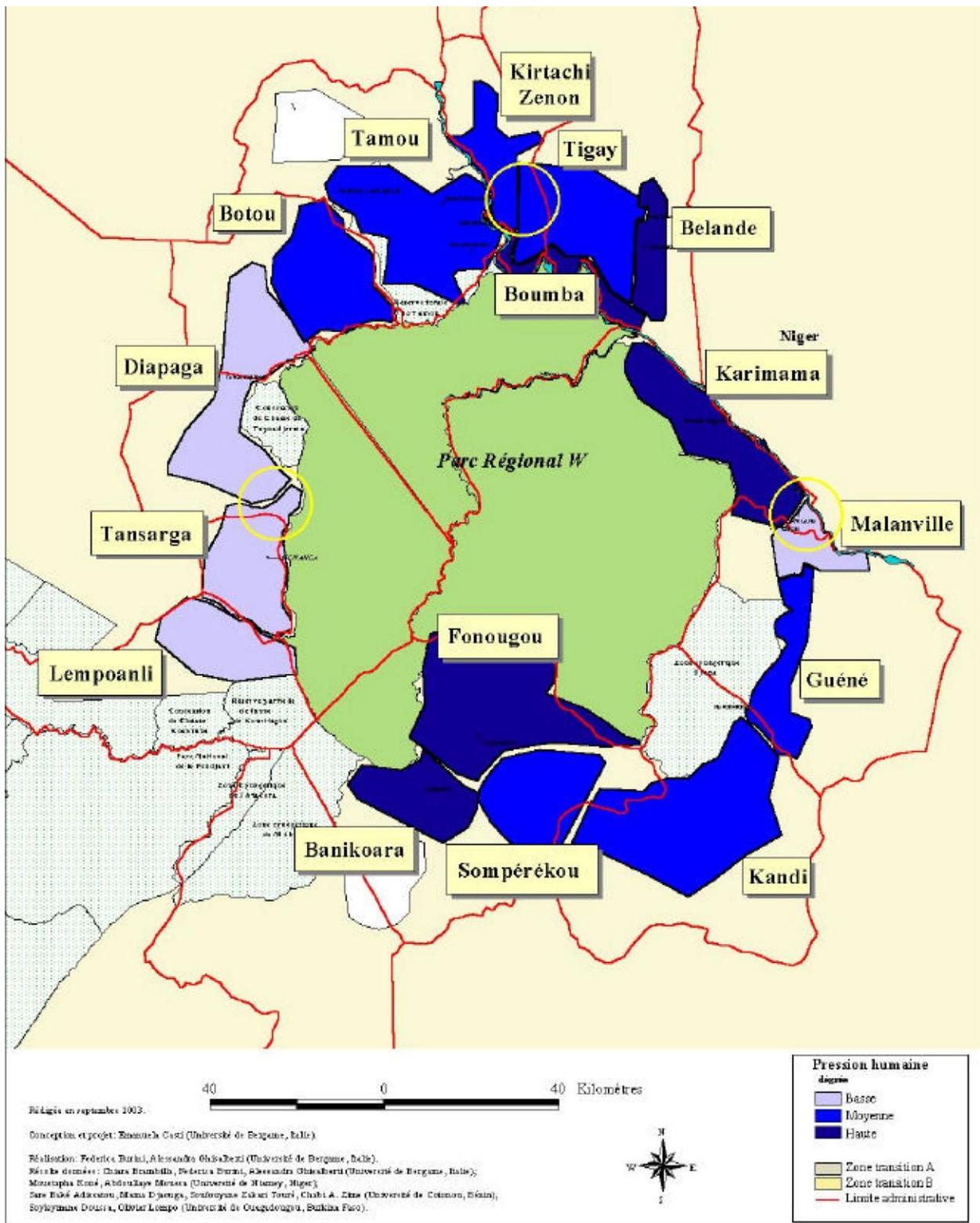
pour « donner une base légale et pérenne aux décisions prises et aux règles définies ». Cette souplesse et cette volonté d'intégrer tous les acteurs dans un objectif de consensus correspondent tout à fait à la logique qui a présidé la formation des Commissions foncières au Niger (cf. Chapitre 3.IV.3.3. *Les régimes fonciers*, p. 226).

Ces comités ont vocation à servir d'intermédiaire entre les populations et le Parc. Ils devront « affecter les vocations des différents espaces périphériques au travers de l'élaboration de projets de territoires ».



Carte 20. Zonage de la Réserve Transfrontalière de Biosphère du W.

Source : (Ecopas, 2004c)



Carte 21. Les secteurs socio-territoriaux.

Source : (Ecopas, 2004c)

II.2.4. Des efforts de zonage mal exploités... ou non exploitables ?

Il est difficile de tirer un bilan de ces efforts de zonage. Ils semblent être nés de la volonté de tenir compte des logiques sociales et territoriales et de faire preuve de pragmatisme dans les institutions promues. Ces deux facteurs font partie des recommandations faites par les défenseurs des projets intégrés de conservation et développement (cf. Chapitre 1, *La recherche de modes de gouvernance*, p. 32). On retrouve là aussi la logique, proposée par Zimmerer (cf. Chapitre 1.1.3.2. *Une géographie de la conservation*, p. 37), des zonages multiples, basés sur des logiques sociales plutôt qu'administratives ou physiques. Pourtant, au-delà des principes affichés, je vais montrer quelques-unes des limites de ces démarches, telles que j'ai pu les percevoir.

Une attention réelle a été apportée aux relations entre chercheurs et agents opérationnels, à la capitalisation et à la transmission. Les connaissances accumulées sur la périphérie proche ont été rassemblées dans une base de données, transmises sous plusieurs formes aux agents du Parc. Pourtant, dans les faits, les agents sont restés sceptiques sur l'utilité d'une telle démarche. Ses conséquences sur les actions menées en périphéries sont encore incertaines.

Tout d'abord, un problème a limité les apports de ces zonages, celui de la **discordance entre les rythmes de la recherche et ceux du projet**. Les zonages écofonctionnels ont été finalisés en 2003 alors que l'attribution de zones d'intervention (encore un zonage !) et d'objectifs aux agents avaient dû être décidés dès 2002. Les zones d'intervention décidés dans le Plan d'aménagement ont superposé les logiques des différents zonages : zonage d'interventions en zones concentriques, séparant aire d'intervention directe et aire de concertation ; zonage en trois zones de la Réserve de Biosphère ; zonage socio-territorial. Mais la discordance des rythmes, le temps et l'argent passés à finaliser des recherches dont les grandes lignes étaient connues des années plus tôt, ont quelque peu éloignés les agents des chercheurs. D'ailleurs, le même problème m'a touché dans mes relations avec les agents du projet.

Un autre problème est que l'identification de problèmes dans chaque zone n'a pu aboutir facilement à la **définition d'actions concrètes** qu'on pouvait proposer aux agents. En effet, les chercheurs se sont limités à une phase de diagnostic et au mieux à des pistes d'action transmises de façon informelles en conclusion des restitutions. Or les problèmes posés sont complexes, les pistes proposées (du type « améliorer la prise en compte des populations ou le dialogue ») ne permettent pas la conception d'actions évaluables selon une logique de projet. Les actions menées sont alors simplifiées et l'utilité du zonage disparaît. C'est le cas par exemple au sujet de la transhumance ou des conflits fonciers qui sont deux problématiques communes à presque toutes les zones. Ces efforts n'ont abouti qu'à la planification d'**action types**, retrouvées à l'identique dans la majorité des secteurs, telles que : « favoriser les interventions sociales de réorganisation

foncière afin que la périphérie du Parc W puisse bénéficier d'un zonage contractualisé avec l'administration publique et puisse définir un plan de gestion de l'utilisation des terres et des parcours de transhumance ». Finalement, les actions mises en œuvre, que j'ai présentées en partie II. 1 (cf. p. 402 et suivantes), semblent plus tirées d'un portefeuille d'actions-type, communes à ce type de projet intégré de conservation et développement, que d'un projet de développement local bénéficiant d'un diagnostic pourtant fouillé. On peut néanmoins espérer que ces connaissances disponibles seront réutilisées par différents projets qui doivent prendre la suite, en 2011 et 2012.

La nature des problèmes détectés demande à l'évidence des actions de fonds, de **long terme et à une échelle d'intervention** apparemment hors de portée du projet. Le Plan d'aménagement ne décrit pas les interventions précises à mettre en œuvre dans chaque secteur. Chaque secteur, animé par son comité de concertation devrait progressivement « se doter de son propre plan de gestion local en harmonie avec les objectifs de l'institution de tutelle (le Parc) ». Ils devront définir de véritables projets territoriaux, définir des règles d'usages (« des schémas directeurs » agricoles, pastoraux...) qui auront « force de loi » « une fois qu'ils (les schémas) seront légitimés par toutes les parties prenantes locales ».

Le Parc pourtant ne semblait pas avoir les moyens d'accompagner une telle démarche. Il a mis fin aux actions ambitieuses en périphérie en 2006, pour des raisons de personnel, de gestion, de fin programmée du projet Ecopas, de réorientation des budgets sur les actions les plus concrètes. Cela a été le cas en particulier pour les actions sur le pastoralisme, qui devaient être reprises après le processus de Cotonou par d'autres acteurs, le Parc s'étant vu reprocher de s'être trop écarté de son mandat de conservation (cf. partie III. 4. *Le processus de Cotonou*, p. 428). Le Parc était conscient de cette limite dès l'élaboration de son plan de gestion en 2004, puisqu'il appelait à limiter en grande partie ses actions en périphérie à une concertation avec d'autres acteurs.

Il apparaît ainsi qu'il a manqué un acteur ou une institution, légitime et compétent, pour définir de véritables projets de développement, qui aurait proposé un objectif de long terme auquel le projet aurait participé à sa mesure. Le Projet Ecopas ne pouvait être cette institution et il semble que les institutions existantes au niveau de chaque réseau écofonctionnel n'ont pas la capacité à porter seules de tels projets territoriaux, du moins à l'échelle du temps écoulé depuis le début des interventions. D'ailleurs, l'échelle d'un tel projet territorial est-elle celle du réseau écofonctionnel ? Celui-ci se retrouve être une institution surajoutée aux échelons villageois, communaux, départementaux.

Le Parc s'est heurté à la difficile question de l'échelle d'intervention. Il a annoncé une distinction entre une périphérie proche et lointaine, avec des logiques d'actions différentes. Le zonage écofonctionnel est d'ailleurs délibérément limité à une périphérie proche, mais sans que soit explicitée

la logique qui détermine le champ d'action et les limites spatiales de ce zonage. Apparemment, elles sont dictées par les limites communales. Le fait de se calquer sur ces limites, et la « coïncidence » (« à 90 % ») déjà signalée des secteurs écofonctionnels avec les communes remet d'ailleurs en question l'utilité d'un zonage. Ces zones censées correspondre à des logiques sociales ne sont que d'une faible utilité pour comprendre les problèmes réels qui sont diagnostiqués en périphérie. L'exemple des problèmes pastoraux est particulièrement éclairant. Alors qu'ils sont les problèmes principaux selon le Parc, ils sont très mal pris en compte par ce zonage, limité à la proche périphérie alors que le Projet est conscient que l'échelle des questions pastorales doit intégrer une périphérie lointaine. Mais la connaissance est alors insuffisante pour avoir ne serait-ce qu'une idée de l'échelle pertinente, même l'aire d'attraction du Parc sur les pasteurs étant alors inconnue.

Un dernier problème est donc qu'aucun **objectif** n'a été défini pour les zones tampon, objet des différents zonages. Alors que les projets locaux ont été définis par le projet Ecopas (certes de façon participative), qui s'en est retrouvé le porteur principal, il est malgré tout frappant que les objectifs n'ont pas été définis explicitement en vue d'un objectif ultime de conservation ou en s'appuyant sur des relations causales explicitées entre le développement et la conservation. L'objectif de réduction des conflits en périphérie semble se suffire à lui-même. Même dans les zones tampon (hors zones de chasse), il n'a pas été défini d'objectifs de conservation alors que les notions de progressivité de l'état des écosystèmes, de compromis entre développement et conservation, auraient nécessité une telle démarche. Par conséquent, les opérations menées et leur rôle de tampon ne peuvent être évalués du point de vue écologique dans la zone tampon.

Le plan de gouvernance ne tranche pas, on le voit, un point crucial : celui de la **gouvernance des zones tampon**. En effet, le document montre que le Parc hésite sur le niveau de responsabilisation des comités encore en formation. Il est dit parfois que ces comités définiront les « vocations écologiques de chaque secteur, avant de définir les interventions de gestion ou de reconstitution ». Le Parc n'est pas cité comme membre des comités de concertation mais seulement comme appui technique ou comme financeur des projets qui lui seront transmis. Mais il est aussi dit que les projets devront bien « atténuer les pressions foncières et d'usage vers l'intérieur de la zone tampon », c'est-à-dire correspondre aux objectifs du Parc. Il est dit ailleurs que les règles d'usage seront définies « par le Parc avec les usagers ». Et encore ailleurs que le Parc n'interviendra qu'en cas de carence des comités à produire des règles consensuelles, plus ou moins vite selon l'urgence de la situation.

Il est clair que le projet n'a donc pas abouti à un mode de gouvernance abouti. Cela n'est d'ailleurs pas très surprenant, un tel travail de fonds nécessitant un engagement de long terme.

Même les actions prévues en termes de conservation sont encore non précisées, l'objectif prioritaire étant un suivi écologique qui devra permettre une « aide à la décision sur les options de gestion du Parc ».

Aussi souple et encore ouvert que ce plan d'aménagement apparaisse, il a pourtant été conduit à faire des choix de gouvernance, qui, sous couvert d'une neutralité recherchée, sont malgré tout des choix politiques. Il n'est par exemple pas fait mention de la procédure de désignation des membres des comités de concertation, sujet crucial pourtant. Autre choix, l'accent est mis sur la légitimité des autorités « traditionnelles » – d'ailleurs appelées « légitimes » sans justification – « représentants des populations locales », autorité qui « ne doit dans aucun cas être affaiblie ». Le choix des réseaux villageois comme unité territoriale de base, définie par ces liens traditionnels, écarte de fait de ce niveau de concertation les délégués (responsables administratifs villageois au Bénin, qui ne sont pas membres du comité de 1^{er} niveau) et minimise ainsi la structure territoriale administrative. Cela a été déjà souligné au chapitre 1, un projet qui intervient localement est obligatoirement conduit à faire des choix de gouvernance, tous discutables, dans ces milieux où se superposent plusieurs sources de légitimité et de pouvoirs. Le projet Ecopas, en minimisant le rôle des autorités légales, écarte de fait ce niveau d'organisation, qui a pourtant une légitimité administrative et démocratique.

Il me semble que les auteurs du zonage montrent bien les limites de leur proposition en la complétant par un niveau supplémentaire, celui du « réseau flou ». On peut interpréter la nécessité qu'ils ont ressentie d'ajouter ce niveau par le fait qu'aucune structure figée, aussi « légitime » soit-elle, n'est pertinente dans tous les cas pour gérer les conflits autour des ressources naturelles. Selon moi, l'intérêt des classifications et des regroupements par secteur, censée être basé sur une réalité socio-territoriale, est complètement annulé par le « réseau flou », qui correspondrait mieux à la réalité, floue, changeante, nécessitant un traitement des problèmes « au cas par cas ». Cela pose bien le problème de la nécessité de ces zonages multiples, nécessairement si complexes qu'ils sont difficiles à comprendre. Le projet n'a pas de légitimité à se substituer aux autres institutions qui ont vocation à définir des projets territoriaux. Il est possible que les zonages ne soient pas nécessaires et qu'il faudrait plutôt rechercher à concevoir d'autres méthodes de travail, permettant par exemple à un projet de définir ses objectifs à évaluer et la répartition des agents sur le terrain. Une définition par objectif ne serait-elle pas plus adaptée à la complexité territoriale ici mise en évidence ?

III. La déclinaison des actions envers le pastoralisme

Cette proposition d'une vision par projet ou par objectif plutôt que par espace ou zone, aussi souplement définie soit-elle, trouve un terrain d'application avec le problème posé par le pastoralisme. Il est en effet frappant de constater que cette problématique de la transhumance est commune à presque toutes les zones. Par contre, aucune proposition n'a été formulée dans le Plan d'aménagement pour assurer la représentation des transhumants dans les différents comités.

III. 1. Le dispositif « pastoralisme » du projet

Pour les gestionnaires du Parc, l'entrée des pasteurs dans le Parc est la menace la plus dangereuse pour les écosystèmes. Le Plan d'Aménagement et de Gestion définit clairement la menace : « De nos jours, l'effectif des troupeaux transhumants qui séjournent dans le Parc est tellement important pour que l'avenir de certaines populations de la faune sauvage et l'équilibre biologique du Parc soient remis en cause ». Aucune autre menace, même le braconnage, n'est considérée comme aussi dangereuse.

Une grande partie des actions menées en périphérie visaient donc à lutter contre ce phénomène. Plusieurs études ont été menées sur ce sujet par des experts et surtout par des étudiants (voir Chapitre 4.1. *Les connaissances sur les mobilités dans la région du Parc du W*, p. 248, pour la présentation des connaissances au début de cette recherche), encadrés par ces mêmes experts. Ces derniers ont synthétisé les données acquises de 2002 à 2004 (Kagone, 2004) puis suivi les opérations du projet et rendu un dernier rapport en 2007 (Fournier et Toutain, 2007). Mais bien entendu, les principales orientations d'actions avaient été arrêtées très tôt grâce à deux expertises dès 2001. La première, déjà citée, porte sur l'ensemble des problèmes de la périphérie (Kleitz, 2001) ; la seconde est spécifique à la question pastorale (Toutain Bernard, 2001). La programmation en périphérie pour la première phase a été discutée avec les agents du projet au cours de deux ateliers de programmation en février 2002 (Kleitz et al., 2002), puis en octobre 2002 (Magha et Price, 2002). Enfin, le Plan d'Aménagement et de Gestion 2006-2010 a arrêté, en 2004, une stratégie et des actions pour les années suivantes, dont le suivi a été effectué par les experts de la première phase, en 2007 (Fournier et Toutain, 2007).

Toutes les actions en périphérie concernant le pastoralisme ont été menées concrètement par des agents du projet Ecopas. Dans chaque composante nationale, au maximum trois agents avaient en charge une zone délimitée, englobant plusieurs secteurs du zonage écofonctionnel déjà décrit, où avait été effectué un diagnostic des problèmes principaux. Dans certains secteurs, les problèmes spécifiques du pastoralisme ont été identifiés comme prioritaires. Ces agents étaient supervisés par un « responsable périphérie » et par les responsables nationaux et régionaux (couvrant les 3 pays) du projet.

On peut distinguer deux phases dans le traitement des questions pastorales. La première phase commence avec le projet en 2001 et dure jusqu'à la réunion interministérielle de Cotonou en février 2004. Il s'agit d'une phase de diagnostic, d'accumulation de connaissances. Les problèmes de la coordination internationale de la transhumance, et notamment celui de la fermeture des frontières du Bénin, ayant été identifiés, une démarche de grande ampleur a été entreprise pour organiser la conférence sur le sujet. Cette réunion a permis, dans une deuxième phase, la programmation d'actions sur le thème dans les 3 pays et l'implication de l'UEMOA, qui devait prendre en charge le dossier. Cette deuxième phase est donc plus modeste en termes d'implication de la part du Parc, mais plusieurs réalisations décidées par la conférence ont été menées à bien.

III. 2. Les objectifs de lutte contre l'entrée illégale des pasteurs

Stratégie de lutte contre la transhumance

- maintenir les animaux le plus longtemps possible dans les zones de départ ou faciliter leur passage rapide vers les zones d'accueil
- parvenir à une implication effective des acteurs dans le processus de conservation des ressources
- monétarisation de l'utilisation des ressources exploitées par la transhumance (pâturage, eau) pour le maintien et l'amélioration des couloirs de passage et au bénéfice des populations riveraines du Parc W
- mise en place d'un mécanisme de distribution des bénéfices de la conservation aux populations riveraines du Parc W.

Résultats attendus

- diminution sensible des flux de transhumants vers le Parc
- la participation active des acteurs dans la conservation de la biodiversité
- la gestion plus équitable et durable de la périphérie
- la sécurisation des zones aménagées

Encadré 4. Stratégie de lutte contre la transhumance et résultats attendus.

Source : (Ecopas, 2004b)

L'objectif le plus concret est de diminuer le flux de transhumants dans le Parc (cf. Encadré 4, ci-dessus). Mais la simple interdiction et la surveillance sont jugées peu efficaces, ou alors seulement

à court terme. On cherche donc à retarder le départ des bergers et à les orienter vers d'autres ressources, légales celles-là.

Mais cet objectif directement motivé par la conservation est mêlé à d'autres, plus généraux : l'amélioration des conditions de vie des pasteurs, le renforcement des acteurs, la diminution des conflits impliquant les éleveurs (Magha et al., 2002). Cette deuxième catégorie d'objectifs peut être interprétée comme une série d'objectifs intermédiaires, de moyens qui aboutiront à terme à l'objectif principal de diminution du flux dans le Parc, et non comme des objectifs en soi, qui seraient justifiables mais sortiraient des attributions du Parc. Notons que dès 2002, les objectifs « intermédiaires » sont présentés sans justification et sans référence explicite à l'objectif final. Pourtant, Kleitz l'avait souligné dans le premier rapport sur la périphérie, le lien entre interventions en périphérie et amélioration de la conservation avait besoin d'être vérifié et validé par des recherches (Kleitz, 2001).

III. 3. Les axes d'intervention

Du rapport de synthèse de 2004, il ressort 3 axes structurant les actions, qui sont en fait en cours de mise en œuvre à ce moment-là (Kagone, 2004) (cf. Encadré 5, ci-dessous).

8. Propositions pour une meilleure gestion de la transhumance

Les résultats des recherches sur la problématique de la transhumance dans la zone d'influence du parc W du fleuve Niger ont servi de base de discussion des ateliers nationaux et régional tenus au cours de l'année 2003. Au terme de ces ateliers, qui ont regroupé les acteurs nationaux, régionaux et locaux de la transhumance, des propositions consensuelles de mesures transitoires de gestion de la transhumance ont été formulées selon trois axes d'intervention

8.1. Aspects politiques et réglementaires

- Vulgarisation et application de la décision A/Dec.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO du 31 octobre 1998;
- Accord quadripartite entre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo sur la transhumance transfrontalière;
- Levée de la mesure de la suspension de la transhumance transfrontalière en République du Bénin.

8.2. Mobilité et accès aux ressources

- La reconnaissance et la protection juridique des pistes et des couloirs de transhumance d'envergure régionale;
- L'identification, l'actualisation, la matérialisation et l'aménagement des couloirs transfrontaliers;
- L'aménagement de zones pâturage dans les pays d'accueil et de départ;
- L'aménagement d'hydraulique pastorale;
- L'épidémiolo-surveillance du bétail et de la faune sauvage dans la région du parc W du fleuve Niger.

8.3. Renforcement des capacités des acteurs de la transhumance

- L'appui à la mise en place d'un réseau régional des organisations d'éleveurs et des transhumants;
- L'information et sensibilisation des transhumants sur les textes communautaires;
- La formation des éleveurs à la gestion des ressources naturelles.

Encadré 5. Les propositions de lutte contre la pénétration des troupeaux dans le Parc. (Kagone, 2004)

Ces propositions demandent un décryptage et quelques commentaires.

Axe 1 : Politique et réglementaire

L'objectif recherché est d'obtenir des pasteurs et des États (les trois États du Parc et le Togo) le respect des réglementations internationales sur la transhumance : de la part des pasteurs, surveillance des troupeaux, respect des couloirs officiels et des points d'entrées dans les pays d'accueil, des règles de police sanitaires etc. De la part des États, il s'agit de mettre fin aux « tracasseries administratives ».

Mais il s'agit surtout d'obtenir du Bénin la réouverture de ses frontières aux transhumants, je présenterai ce point crucial en partie suivante.

Axe 2 : Aménagements pastoraux

Les aménagements doivent augmenter les ressources disponibles légales : couloirs de passage, aires pastorales et points d'eau. Il faut aussi faciliter et sécuriser leur accès, pour éviter leur accaparement par les autres populations et activités, non pastorales.

Axe 3 : Renforcement des acteurs

L'objectif est ici encore d'obtenir des pasteurs le respect des réglementations, qu'elles concernent la transhumance ou bien les aires protégées. La structuration des organisations d'éleveurs permettrait d'identifier des interlocuteurs légitimes pour discuter avec le Parc.

En fait, ce sont les deux premiers axes seulement qui ont mobilisé les énergies du Parc. Une large opération a été menée dans les trois pays, impliquant des représentants des pasteurs puis aboutissant aux accords de Cotonou en 2004, entérinant de nouvelles règles et un plan d'aménagement international. Je décrirai ce « processus de Cotonou » dans la partie suivante. Le troisième axe a été limité à des opérations de communication, portant sur les réglementations en vigueur et sur les décisions des accords de Cotonou. Dès 2002, dans un document de programmation des actions à mettre en place (Magha et Price, 2002), les principes d'actions qui avaient été évoqués par les experts pour obtenir la participation des transhumants à la gestion des zones périphériques, le renforcement des acteurs et celui des cadres de concertation spécifiques aux pasteurs, disparaissent dans les listes d'actions entérinées en fin de document.

III. 4. Le processus de Cotonou

Le besoin identifié d'aborder le problème de la transhumance et d'apporter des solutions au niveau international a conduit le programme Ecopas à initier un lourd processus de discussions, ayant commencé aux niveaux régionaux dans les trois pays pour aboutir lors d'une réunion interministérielle⁷⁶ à Cotonou en février 2004. Suite aux études sur la transhumance réalisées par Ecopas, les ateliers nationaux ont réuni des acteurs locaux et ont pu proposer les aménagements pastoraux les plus souhaitables. La réunion ministérielle a permis de décider trois types de mesures d'urgence :

1. planifier des aménagements pastoraux

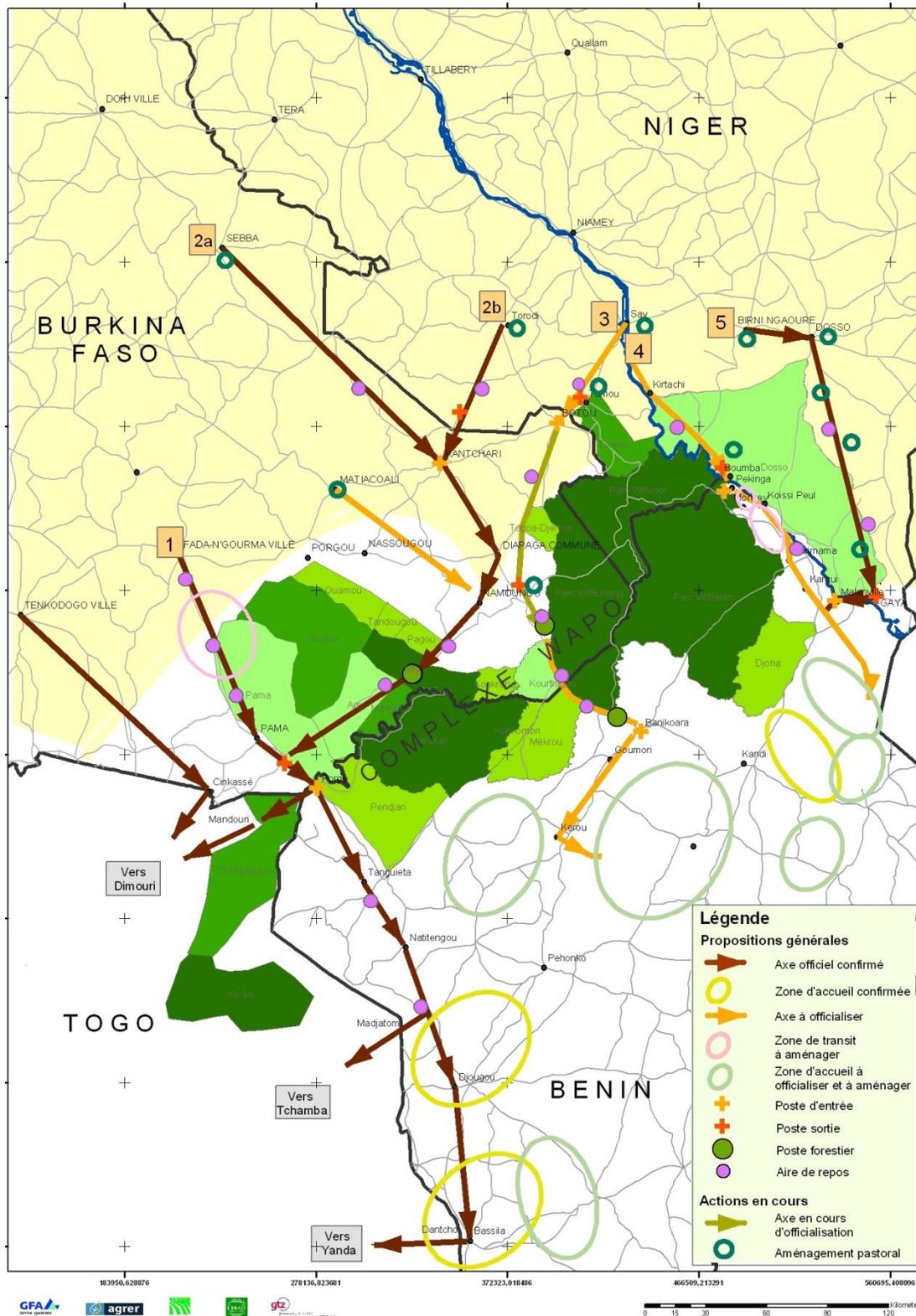
⁷⁶ Elle a réuni 8 Ministres ou leurs représentants (agriculture et/ou élevage, environnement) des 3 pays, un Commissaire de l'UEMOA et un Délégué de la Commission Européenne.

2. mettre en œuvre d'une stratégie IEC (Information, Éducation, Communication) au profit des acteurs de la transhumance
3. créer un comité *ad hoc* sur la transhumance, sous la présidence de l'UEMOA, composé pour chaque pays de représentants des 3 ministères en charge des aires protégées, des ressources animales et de l'agriculture et d'un représentant des organisations d'éleveurs.

Concernant les aménagements, il est décidé d' « officialiser » des axes de transhumance stratégiques, dont certains « axes traditionnels » déjà utilisés par les pasteurs qui circulent d'un pays à l'autre, puis de les aménager (Cf. Carte 22 et Carte 23, p. 430 et 431). Il est prévu de créer sur ces axes des postes d'entrée et de sortie aux frontières pour pouvoir contrôler les troupeaux, disposant de parcs pour pouvoir vacciner les troupeaux qui ne l'auraient pas été dès les zones de départ. Des aires pastorales doivent également être délimitées et protégées juridiquement.

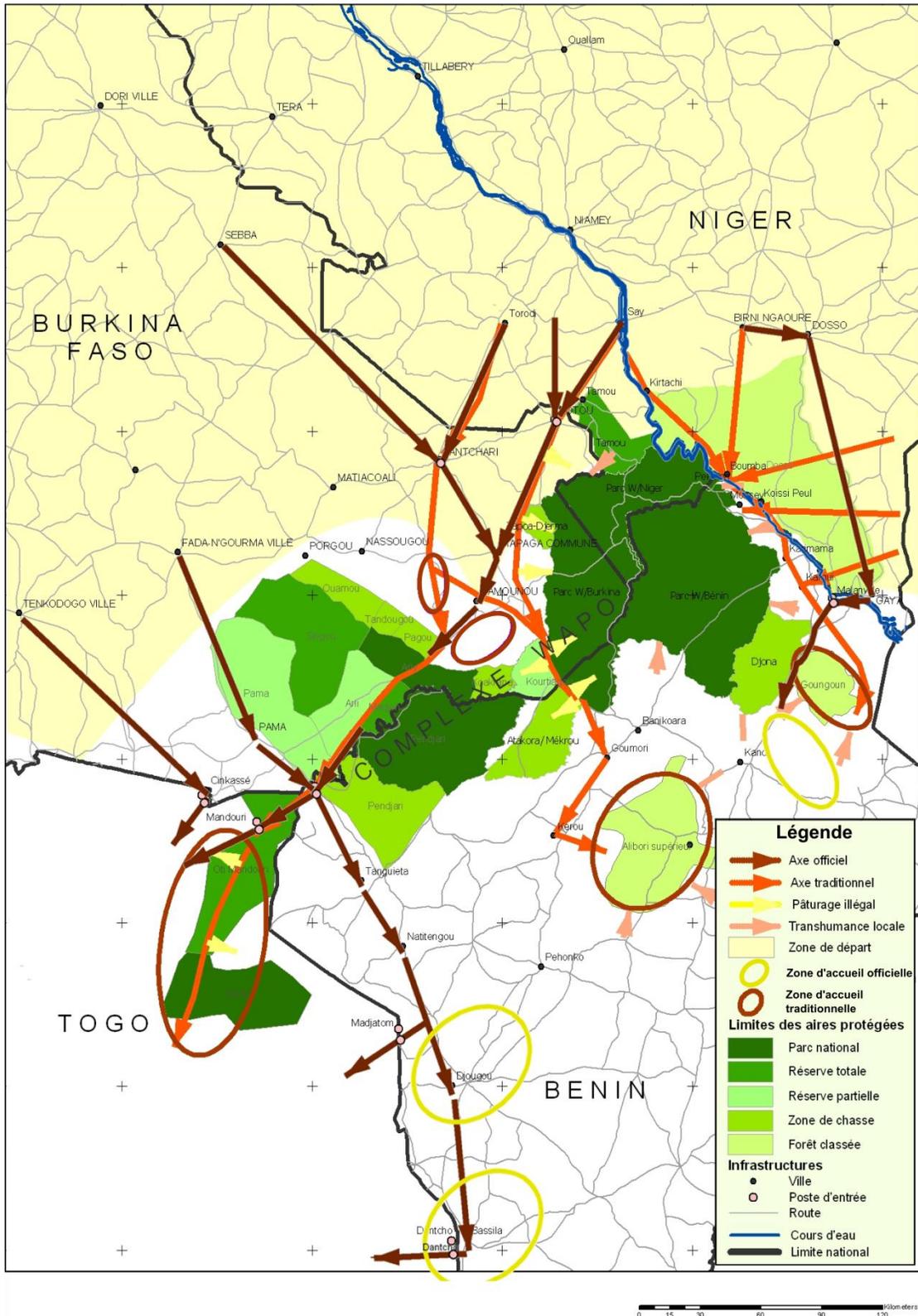
Les actions de sensibilisation visent aussi bien en théorie les pasteurs que les agents de l'État. Il s'agit en effet de :

- impliquer les associations d'éleveurs dans les actions de sensibilisation/information en vue du retrait des troupeaux se trouvant actuellement à l'intérieur du Parc.
- faire la collecte et la vulgarisation des textes communautaires et nationaux relatifs à la transhumance et aux aires protégées à destination de l'ensemble des acteurs (éleveurs, agriculteurs, forestiers, agents de l'élevage, etc.).
- sensibiliser/informer les acteurs (notamment forestiers, douaniers, agents des services de l'élevage, etc.) en vue de « supprimer certaines tracasseries » pour les éleveurs au niveau des frontières ;
- matérialiser les aires protégées et leurs zones tampons afin de connaître les limites à ne pas franchir.



Carte 22. Axes de transhumance « officiels » et proposition des aménagements à opérer, en périphérie du Parc Régional du W.

Source : Ecopas.



Carte 23. Comparaison des axes de transhumance « traditionnels » et « officiels ». D'après carte Ecopas.

III.4.1.1. Bilan des accords

Selon le rapport de 2007 chargé du suivi des actions « pastoralisme », les accords de Cotonou ont « eu un certain retentissement dans les milieux africains de l'élevage, non seulement dans les pays concernés mais même au-delà de la zone UEMOA. Elle a été perçue comme un progrès pour le pastoralisme, un exemple de concertation inter-États et une avancée dans la construction régionale » (Fournier et Toutain, 2007). Le programme Ecopas a communiqué largement à propos de cette démarche qu'on peut trouver exemplaire, partant d'une consultation de la base pour arriver aux plus hauts niveaux de décisions internationaux, en se basant sur des connaissances récentes issues de la recherche. Pourtant, les avancées réelles sont relativement faibles.

Les actions de sensibilisation ont par la suite été conduites, par le canal des associations d'éleveurs, grâce à la radio, l'organisation de forum etc. Mes enquêtes, conduites les années suivant ces accords, ont montré qu'effectivement les éleveurs connaissaient bien certaines règles essentielles : il existe des points de passage officiels aux frontières, peu nombreux et qu'ils évitent s'ils le peuvent pour éviter les « tracasseries administratives » ; ils doivent se munir d'un Certificat International de Transhumance faisant figurer le nombre de bêtes conduites et les vaccins obligatoires, ce qu'ils font le plus souvent, devant la multiplication des contrôles.

En revanche, les aménagements pastoraux n'ont pu être menés à bien conformément aux prévisions. Aucun document de synthèse n'en fait le bilan, je ne dispose donc que d'informations disparates recueillies sur le terrain. Au Burkina Faso, seul le couloir Kondjo-Diapaga a été borné. Au Bénin, aucun aménagement n'a été conduit dans les zones d'accueil prévues. Un couloir de transhumance a été borné depuis le fleuve jusqu'à Pekinga au moins, village en bordure du Parc, mais je n'ai pas d'information plus précise. Au Niger, 3 aires pastorales ont été délimitées, qui ne figurent d'ailleurs pas sur la carte des prévisions, au lieu des 12 prévues. 115 km de couloirs de transhumance, principalement pour relier ces aires entre elles et conduire à la frontière Niger-Bénin, ont été bornés. Le programme Ecopas a proposé des plans d'aménagement, des devis qui n'ont pu être réalisés que partiellement. Les financements extérieurs, promis par l'UEMOA (qui apparaissent modestes, seulement 4 millions de F CFA, soit environ 6 000 €) n'ont pas été débloqués.

Le Comité *ad hoc* ne s'est pas réuni depuis, l'étude annoncée par l'UEMOA sur la transhumance transfrontalière n'a pas été lancée. Officiellement, en 2009, l'organisme « analyse en profondeur » cette « question très complexe très difficile à résoudre », avec de nouveaux partenaires régionaux (Daré, 2009). Enfin, la promesse officieuse du Bénin de rouvrir ses frontières aux transhumants n'a pas été suivie d'effet. En 2009, ce manquement aux règles de libre circulation dans l'espace CEDEAO est toujours le sujet de discussions internationales avec le Bénin.

L'absence de mise en œuvre de ces décisions peut être imputée à des dysfonctionnements classiques de ce type de projets mettant en œuvre de nombreux partenaires : lourdeur des dispositifs de financement, insuffisance de personnel du projet et changements de personnels⁷⁷, manque de suivi avoué lors de mes enquêtes de la part de responsables des associations d'éleveurs au Niger etc. Le Parc, à qui les autorités, y compris ses ministres de tutelle, ont reproché de s'être trop écarté de son mandat de conservation (« Ecompas n'est pas un projet pastoral »), a clairement choisi pour stratégie dès 2004 le désengagement de ces questions, estimant qu'elles relevaient du fonctionnement général des administrations nationales ou régionales ou de décisions politiques. Le Plan d'Aménagement et de Gestion de 2004 annonce des actions prévues nettement en retrait de son engagement très fort pendant la première phase :

- Finaliser la stratégie régionale en matière de transhumance
- Participation active du Parc du W au comité de concertation
- Prévention et gestion des conflits au niveau local
- Recherche

On peut même estimer que les actions menées, bornage des couloirs et des aires, ont dépassé ces prévisions.

Pourtant, ces dysfonctionnements sont révélateurs selon moi de plusieurs problèmes de fonds touchant ce processus et ses conclusions, en partie inadaptes à la situation selon deux aspects en particulier : une erreur de jugement sur l'importance des « axes » de transhumance d'une part et la motivation du Bénin à s'engager comme pays d'accueil d'autre part. Ces deux points seront traités en partie V. et V. 2. (p. 456 et p. 464). Mais il est important avant cette analyse, de présenter les impacts que les actions menées en périphérie du Parc ont eus sur la mobilité.

IV. Influence des actions du Parc sur la mobilité

Je vais traiter ici successivement trois types d'interventions. Les premières sont celles qui ont pris place dans la Réserve de Tamou. Je vais remonter dans le temps plus loin que les premières interventions du projet Ecompas car il est intéressant de voir les évolutions de la périphérie sur plusieurs décennies. Cette Réserve occupe une place à part dans la périphérie car elle est le seul espace habité de la zone tampon. Histoire et droits d'usages y montrent toute leur complexité. La

⁷⁷ Les personnes ayant participé au processus ont rapidement changé d'affectation et n'ont parfois pas été remplacés. Au sein du Projet Ecompas, le responsable périphérie du Burkina Faso est parti en formation pour plusieurs années et celui du Niger a été remplacé par un autre agent. C'est vrai également au sein des administrations nationales.

seconde intervention analysée est celle qui a transformé la zone tampon béninoise en zone d'occupation contrôlée, avec des droits particuliers pour les pasteurs. Enfin, la troisième action étudiée est le pilier des accords de Cotonou, et donc de la stratégie du Parc en périphérie : l'aménagement d'aires pastorales et de couloirs de passage pour le bétail à proximité du Parc.

IV. 1. Les errements de la gestion d'une zone tampon : la Réserve de Tamou

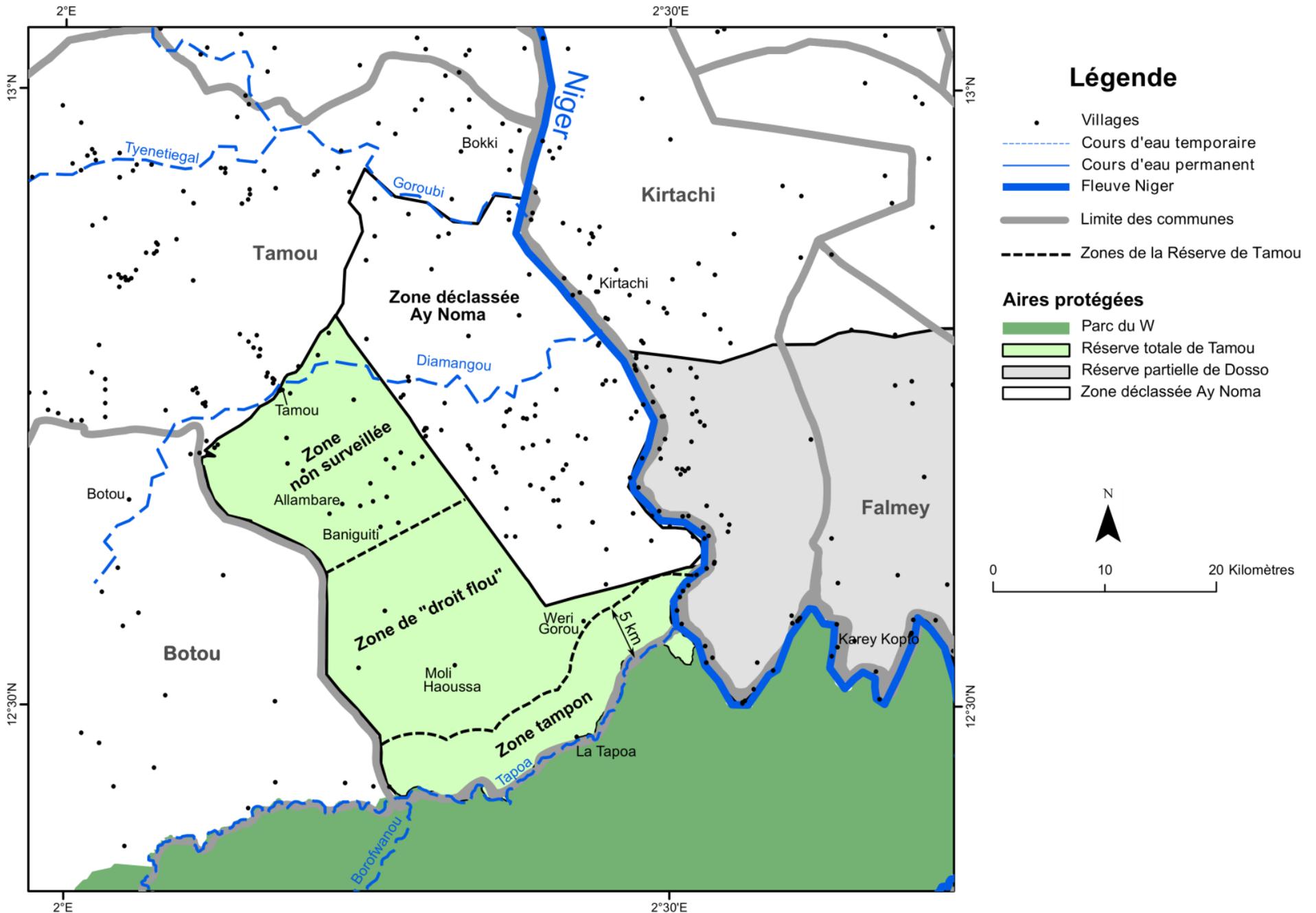
On l'a vu en partie II. 2. (*Les plans de gestion spatiale*, p. 409), la Réserve de Tamou est le plus grand espace qui joue le rôle de zone tampon. Il est le seul à être habité et son occupation ancienne, qui date de bien avant le classement, confère à ses habitants une légitimité foncière. Sa gestion revêt de ce fait un caractère politique complexe. Je vais montrer comment a été gérée cette zone et les conséquences de cette gestion sur la mobilité des pasteurs et leur fréquentation du Parc. Je sépare l'analyse en deux parties : d'abord l'histoire de la Réserve, définie par ses limites actuelles ; puis l'histoire de sa moitié Est, appelée « zone Ay Noma », qui a été déclassée en 1976, qui me permettra d'illustrer les conséquences directes et indirectes d'un déclassement.

IV.1.1. Histoire de la Réserve de Tamou

La Réserve Totale de Faune de Tamou a été créée en 1962 par l'État nigérien nouvellement indépendant, en même temps que la Réserve Partielle de Faune de Dosso dont la protection est, elle, purement théorique : en effet, le règlement y interdit seulement la chasse de certaines espèces animales, qui sont de toute manière protégées car toute chasse est interdite au Niger. Ces créations ont été faites explicitement pour servir de tampon au Parc du W et témoignent de la volonté du nouvel État de prolonger les efforts de protection initiés par le colonisateur.

Une croissance démographique dynamique

Les menaces sur le Parc venues de la Réserve de Tamou étaient pourtant faibles à l'époque : trois villages seulement existaient dans la Réserve (Tamou en bordure et en son cœur Alambare et Moli Haoussa). Le peuplement y était limité par les maladies, principalement onchocercose et trypanosomiase, qui limitaient fortement les activités humaines dans les vallées et les cantonnaient sur les plateaux infertiles. En saison sèche, se développaient aussi des campements temporaires de chasseurs, et de rares pasteurs qui se limitaient à sa partie nord. Cette région était réputée aussi riche en faune et en végétation que le Parc lui-même, surtout sa moitié est qui borde le fleuve, où l'on trouvait des cours d'eau semi-permanents à l'époque, le Goroubi et le Diamangou, qui se jettent dans le fleuve (cf. Carte 24435).



Carte 24. La Réserve Totale de Faune de Tamou, divisée en trois zones d'usages distincts, et la zone déclassée, Ay Noma.

Le règlement édicté à sa création, encore en vigueur aujourd'hui, est très rigide, et s'apparente à celui du Parc National, notamment car l'entrée y est soumise à un permis. Il est en fait très flou, car il ne fait pas mention explicite des populations résidentes. Certaines activités y sont nommément interdites, mais il n'est pas précisé si elles concernent les résidents ou les visiteurs. Entre les lignes, on comprend ce qui vise chacune des catégories, par exemple que les résidents ne seront pas tenus de payer un droit d'entrée. L'interdiction de chasse, de capture et de pêche peut concerner tout le monde, mais l'interdiction de construction de nouvelles habitations ou campement, du défrichement de nouvelles terres, de coupe d'arbres vise les habitants. Seuls quelques actes de cueillette et le ramassage du bois mort sont tolérés. Implicitement, l'entrée de troupeaux transhumants est interdite mais le pâturage du cheptel local, limité à quelques bêtes à l'époque, est laissé dans le flou. Ce règlement montre bien que la présence de ces quelques villages minés par les maladies n'avait pas été anticipée comme un futur problème.

Pourtant, la croissance de la population va avoir lieu, principalement grâce à l'éradication des vecteurs des maladies, progressive à partir de 1968 (détaillée en chapitre 3, p. 122). La région devient alors une terre d'immigration où viennent s'installer des éleveurs et des cultivateurs. En 1976, la moitié est de la réserve (préservant une bande qui touche le Parc), la plus riche en faune et en végétation d'après les témoignages, est déclassée à des fins agricoles (en préservant une bande qui touche le Parc, cf. Carte 24435). La partie non déclassée de la Réserve est elle aussi concernée par l'augmentation de la population, par la création de nouveaux villages détachés de leurs villages-mères et par l'installation de nouveaux-venus. Certains sont nigériens et viennent du nord, des régions touchées par les sécheresses. D'autres sont burkinabé : il s'agit de cultivateurs gourmantché qui viennent des villages tout proches, de l'autre côté de la frontière.

Le canton est dirigé par une famille peule mais la population est *fulmangani*, un groupe issu vraisemblablement d'une alliance entre cette famille peule et les rois gourmantché de Botou, datant de plusieurs siècles. La population parle *fulfulde* et partage nombre de traits culturels des Peuls, mais ils exercent plus volontiers l'agriculture. Le territoire était anciennement situé sous la juridiction du chef de canton gourmantché de Botou, aujourd'hui en territoire burkinabé. Avant l'indépendance, le canton de Tamou nouvellement créé, en avait été séparé mais une certaine légitimité territoriale restait aux Gourmantché voisins, qui y avaient cultivé des terres depuis longtemps (Benoît, 1998d; Benoît, 2000). Ces querelles de légitimité ancienne ne doivent pas être minimisées car elles durent encore et elles prennent parfois une grande importance dans l'aménagement de la zone. En effet, des querelles « dynastiques » divisent le canton de Tamou depuis sa création et deux chefs y coexistent : une lignée « officielle » fournit les chefs nommés par l'administration mais ne peut en fait exercer son pouvoir que dans la partie nord du canton (au nord du Diamangou) depuis que des manifestations violentes l'ont chassé de Tamou ; l'autre

lignée, officieuse mais plus légitime aux yeux d'une partie de la population, revendique toujours le « trône ». La vie politique du canton et de la commune qui s'y superpose est complètement dominée par cette querelle qui a une influence directe sur la situation foncière locale.

Tentatives de contrôle par le Parc

La progression de la population dans la partie sud de la Réserve, proche du Parc, a conduit l'administration à réagir à plusieurs reprises à partir des années 1980. Des opérations de déguerpissements de nouveaux villages ont été menées. Elles ont surtout visé les villages gourmantché, dont les habitants, burkinabé, n'étaient pas protégés politiquement. Benoit cite une tentative de déguerpissement en 1982 de « la zone tampon » : il s'agissait, à l'époque, du tiers sud de la réserve (limité par une ligne Moli Haoussa-Weri Gorou), "zone sans valeur juridique mais où l'administration essaye d'appliquer le règlement de la réserve totale de faune ce qui est impossible dans les deux tiers nord" (Benoit, 1998). Nous verrons plus bas que cette zone tampon a connu en fait des définitions variables. Les habitants de Weri Gorou refusent alors d'obtempérer mais ils seront chassés manu militari en 1988. En 1990, le dernier habitant de Fombonou (à 5 km au sud de Moli Haoussa) est déplacé.

En 1993, l'administration des eaux et forêts force les villageois à abandonner des champs dans la « zone tampon » (lieux-dits de Fouangolinga, Kanande Gorou). Cette fois, une partie de ces parcelles appartient à des habitants de Moli Haoussa, qui sont nigériens (de plusieurs ethnies, surtout haoussa mais aussi peuls, zarma...). Les autorités sont alors contraintes à un compromis car certains champs sont maintenus entre le village de Moli haoussa et une ligne située à mi-distance du village et de la Tapoa. La « zone tampon » effective est donc réduite.

Avec le classement en Réserve de Biosphère, une nouvelle définition d'une « zone tampon » voit le jour, d'après les enquêtes à l'initiative des agents du Parc. Pour le Parc, il s'agit alors d'une bande de 5 km autour de la zone centrale, où les restrictions d'usage sont les mêmes que dans le Parc. Notons que cette définition reprend la définition légale nigérienne, en y ajoutant des règles d'usage identiques à celles du Parc, mais qu'elle ne correspond pas aux règlements de la Réserve de Biosphère.

Une gouvernance difficile

La création des communes en 2005, et de celle de Tamou en particulier, a inséré un nouvel acteur dans la zone. Devant les problèmes de succession qui paralysent la chefferie, cela a fait naître un nouvel espoir chez ceux qui espèrent un déblocage de la situation foncière de la zone : celui de l'apparition d'un acteur légitime pour aborder les problèmes fonciers. Le projet Ecopas a accentué le rôle de la commune de Tamou en l'érigeant en partenaire principal. Une nouvelle règle permet le versement de 50 % des revenus touristiques du parc nigérien à la commune de Tamou. Il s'agit aujourd'hui de la première ressource budgétaire communale, de très loin.

D'autres projets voient le jour. Ecopas, qui voit dans la chasse la meilleure façon de pérenniser financièrement la protection de la faune, a proposé de créer une réserve de chasse dans le sud de la réserve, comme il en existe dans les deux autres pays. Or, cela demanderait une révision de la loi sur la chasse, interdite au Niger. Une partie des revenus seraient là encore reversés à la commune. Mais le projet est abandonné, notamment en raison du danger que pourraient représenter des animaux blessés par les chasseurs sur les populations des villages voisins. Des associations d'éleveurs s'étaient aussi érigées contre ce projet, estimant qu'il priverait les pasteurs de terres pastorales. Cette intervention a surpris car elles ont envoyé des représentants de Niamey aux réunions alors qu'elles sont très peu implantées dans la zone. Un nouveau projet a alors été proposé : une activité d'élevage de faune sauvage (*game ranching*), dans une surface plus limitée et, cette fois, clôturée, ce qui supprimait les risques pour la population. Mais ce projet complexe n'a pas été mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui (2010).

En 2007, un troisième projet est apparu, cette fois porté par les administrateurs du Parc nigérien : celui de créer une réserve pastorale, au sud de Tamou. Il est né des multiples confrontations entre les agents du Parc et les éleveurs. Depuis 1984, il arrivait que des passe-droits soient accordés par les agents, jusqu'au niveau du conservateur, pour accorder des droits de pâture temporaires, dans la « zone tampon » ou même dans le Parc. Les témoignages d'aujourd'hui ne condamnent pas cette attitude et la présentent plutôt comme un compromis nécessaire pour maintenir de bonnes relations avec les éleveurs locaux, à qui ces libertés étaient réservées. En 2007 encore, le conservateur, en raison de l'arrivée très tardive de la saison des pluies, a autorisé l'accès temporaire de la « zone tampon » à quelques éleveurs présents dans la zone à cette période et qui en ont fait la demande. Le projet de réserve pastorale a donc été conçu par le Parc comme un moyen de pérenniser ces avantages accordés aux éleveurs. Les agents ont été jusqu'à la proposition d'une localisation et d'un règlement intérieur visant à en réguler l'accès et à en permettre un suivi.

Le projet a été mis en discussion avec la commune de Tamou mais il n'a pas abouti car il se heurte à de sévères difficultés. Il m'a été rapporté que la commune souhaitait limiter le droit d'entrée aux habitants de la commune. Mais cette restriction va à l'encontre d'un principe peul très vivace au Niger, selon lequel le pâturage appartient à tous. Et effectivement, je n'ai jamais été confronté à de telles limitations alors qu'elles sont fréquentes et en tout cas légitimes en ce qui concerne l'accès à l'eau. Mais au cours d'enquêtes que j'ai menées en 2005 sur les aires pastorales de la région, j'ai pu constater que les *Fulmangani* (majoritaires dans la Réserve) osent aborder ce sujet, qui reste tabou chez les Peuls, même si de fortes résistances persistent encore. De plus, les régulations d'accès que le Parc et la commune souhaiteraient resteraient un défi à mettre en place

car les méthodes pour déterminer une charge et pour effectuer un suivi des ressources restent à inventer.

Pour tous ces projets (*game ranching* ou réserve pastorale), le Parc souhaiterait aménager des infrastructures tels que points d'eau ou clôtures ainsi que définir de nouveaux statuts fonciers pour les zones concernées. Pourtant, les promoteurs de ces projets, des membres de l'administration nigérienne des Parcs, disent se heurter au refus des responsables de plus haut niveau, qui préféreraient le *statu quo* et resteraient attachés à la doctrine préservationniste qui limite les aménagements à leur strict minimum.

Enseignements sur l'évolution de la mobilité pastorale

Plusieurs enseignements en rapport avec la mobilité des éleveurs peuvent être tirés de l'histoire de cette réserve.

Le premier est qu'il est **difficile de fixer des règles**, de sortir du flou, en raison des évolutions imprévisibles de la situation qui pourraient les rendre caduques voire néfastes. Une réglementation qui se voulait précise et même rigide, celle du statut de réserve, a elle aussi été contestée, remise en cause car toutes ses conséquences n'avaient pas été prévues. La forte croissance de la population, due en partie à l'immigration, a transformé la région. Finalement, ce sont les pratiques qui s'adaptent selon les lignes de moindre résistance. Pratiques des cultivateurs, qui défrichent malgré le risque (minime) de se voir obligé d'abandonner la parcelle ; des éleveurs qui ont investi la Réserve, devenue globalement la plus grande aire pastorale de la région ; mais aussi pratiques des gardes forestiers, dont la surveillance différenciée a créé trois zones distinctes dans la Réserve (cf. Carte 24, p. 435) :

- le tiers nord, qui est devenu une zone banale
- la bande de 5 km proche du Parc, appelée aujourd'hui « zone tampon », qui est surveillée comme le Parc, mais est l'objet parfois de dérogations, laissée à l'usage temporaire des éleveurs
- et enfin, entre les deux, une « zone floue », où les contraintes sont plus ou moins laissées à l'appréciation des agents du Parc.

Cette situation est connue des éleveurs, qui savent que fréquenter cette zone représente un risque, qu'ils seront arrêtés, ou non, selon le bon vouloir ou le zèle des agents. Elle est assumée par les responsables du Parc, qui reconnaissent que là, les règles ne sont pas claires. L'existence d'une « zone tampon » officieuse, est attesté par les témoignages depuis les années 1980. Mais, on l'a vu plus haut, son étendue a varié selon les équipes en place : jusqu'à Baniguiti (qui est d'ailleurs la limite actuelle de la « zone floue »), jusqu'à Moli Haoussa, ou aujourd'hui sur seulement 5 km. Devant cette situation, les éleveurs ne savent s'ils ont intérêt à rester dans le statut quo où la majeure partie de la Réserve leur reste accessible, dans un état à peu près stable et d'autant plus

protégée qu'on va près du Parc ; ou bien s'ils devraient favoriser les évolutions, par exemple pour obtenir une nouvelle aire pastorale ou l'aménagement de points d'eau qui manquent dans la zone, au prix de l'abandon des aires pastorales les plus riches, près du Parc.

Le **deuxième enseignement** concerne l'**avancée inexorable du front agricole**. La « zone tampon » a reculé d'une vingtaine de kilomètres. Les champs au sud de Moli Haoussa ont dû être maintenus par compromis avec les habitants qui ont abandonné les parcelles les plus proches du Parc. Le village de Weri Gorou, aujourd'hui le plus proche du Parc alors qu'il n'existait pas à la création de la réserve, existe toujours malgré plusieurs opérations de déguerpissements, qui ne sont efficaces et acceptables politiquement que lorsqu'ils touchent les Gourmantchés burkinabé. Il est situé à la limite de la « zone tampon » et le paysage y est celui d'une zone agricole, dégradée et surpaturée. L'avancée des cultures crée incontestablement une baisse des ressources pastorales, une disparition de la végétation en quelques années, que tous ont observées à Weri Gorou ou dans la partie nord de la Réserve.

De même, la pâture incontrôlée entraîne dans la zone une baisse quantitative et qualitative du fourrage disponible, comme dans les aires de Tamou-kayna et Parkuel, proches de Tamou, qui sont très fréquentées en hivernage. Elles ne sont aujourd'hui que des aires de saison des pluies, alors que leur richesse, auparavant, les rendaient attractives même en saison sèche, au même titre que les aires du Fakara ou du Zigui. A l'inverse, l'impact de la pâture partiellement contrôlée, comme dans le sud de la réserve, est inconnu à ce jour. Les témoignages des éleveurs sont contradictoires, certains pensant que les ressources diminuent, mais la plupart estimant qu'elles restent stables. La variabilité interannuelle de la végétation, normale, rend toute évaluation difficile.

Le **troisième enseignement** est qu'une partie du problème, qui explique les hésitations et le flou des règles, est dû à la **difficulté d'identifier les acteurs légitimes** qui pourraient servir de partenaire au Parc pour définir et faire respecter les règles dans la Réserve. En conséquence, les décisions sont prises selon les rapports de force temporaires et personnes ne peut fixer des règles. La quasi-paralysie politique du canton aujourd'hui bloque apparemment aussi la commune, dont on aurait pu espérer qu'elle prenne le relais. Nous le verrons plus bas, la situation complexe d'Ay Noma entrave encore plus les acteurs. Pourtant, l'implication de la commune avec le Parc paraît lui donner un certain poids, selon plusieurs informateurs. En effet, elle doit la majeure partie de son budget aux revenus du Parc. Les efforts de gestion du Parc, qui ont su augmenter les revenus touristiques considérablement en quelques années, ont montré qu'il existe encore des gains à espérer pour l'avenir. Des avantages pourraient survenir des projets de *game ranching* ou de réserve pastorale. La commune, depuis, fait pression sur les habitants de Moli Haoussa,

régulièrement soupçonnés d'aider braconniers et éleveurs. Le Parc menace le village de déguerpissement et la commune ne le défend plus. Malgré le fait que la commune soit dominée par les Peuls et les Fulmangani, tous impliqués dans l'élevage, il est surprenant de constater que les intérêts des éleveurs ne semblent pas mieux défendus qu'ailleurs. La commune semble plutôt absorbée par les luttes politiques. Il est vrai que c'est dans cette zone de Tamou (hors de la Réserve) que le Parc a identifié les prochaines aires pastorales qu'il aimerait voir délimitées comme cela a été fait dans le Fakara. Mais la lenteur des opérations montre que les enjeux fonciers dépassent les seuls intérêts des éleveurs. Le besoin en terres agricoles, par exemple, est aussi fort qu'ailleurs. Les éleveurs y sont aussi faibles, mal représentés par leurs associations et probablement divisés sur les évolutions à favoriser.

Aujourd'hui, ce qui semble manquer le plus pour susciter une gestion de la Réserve est un **projet de territoire partagé**, qui fixerait une direction et autour duquel les acteurs pourraient se positionner. Il est frappant qu'aujourd'hui aucun objectif ne soit fixé à la Réserve, même celui d'exercer un rôle de tampon entre les activités humaines et le Parc.

Cette zone tampon connaît une situation tout à fait unique autour du Parc du W. En effet, du côté nigérien, la pression agricole est nulle sur le Parc lui-même, c'est-à-dire l'aire centrale de la Réserve de Biosphère, principalement grâce à ses limites naturelles bien visibles et incontestables que constituent la rivière Tapoa et le fleuve Niger. La pression de cueillette semble faible, probablement en raison de la surveillance, et du fait que la plupart des produits recherchés pour la cueillette sont encore présents dans la réserve de Tamou (bois, néré, karité etc.). La densité de population dans les deux tiers sud de la réserve de Tamou est très faible, et une population plus dense est relativement éloignée du parc (Baniguiti, 25 km). La pression agricole et de cueillette semblent donc en elles-mêmes, et en première analyse, une menace faible pour le Parc à l'avenir, contrairement à ce qui se passe dans les deux autres pays où les parcelles de coton butent contre ses limites et parfois les dépassent. Cependant, la pression agricole et de cueillette s'exercent sur la zone tampon de 5 km, à partir des villages situés au sein même de la zone (Tombo-Kaina, Weri Gorou) et même sur l'ensemble de la Réserve de Tamou. Le repérage par les gardes de nouvelles parcelles mises en culture est aisé, faire respecter leur abandon l'est beaucoup moins, on l'a vu. Pourtant, la légitimité de l'administration à préserver le sud de la réserve de Tamou, à empêcher de nouveaux champs voire même à déguerpier des villages, semble reconnue.

Mais aucun projet n'a été défini pour la Réserve ou même pour sa « zone tampon », qui est considérée par certains comme une simple extension du Parc alors que d'autres y voient une soupape de sécurité, permettant de dériver la pression des usagers locaux, dont les agents du Parc sont extrêmement dépendants, parce qu'ils vivent parmi eux et en ont besoin comme auxiliaires

de la surveillance (voir Chapitre 3, *Les moyens matériels : un élément secondaire de la surveillance*, p. 236). Mais aucun objectif écologique par exemple n'a été proposé. Le suivi écologique dont elle est l'objet de la part du Parc est semble-t-il secondaire par rapport au Parc lui-même. La mesure de la progression des surfaces cultivées y est seulement en cours, neuf années après les débuts du projet, alors qu'elle est aisée à effectuer sur une telle étendue. La protection dont elle est l'objet est-elle un objectif pour la Réserve elle-même ou pour le Parc ? Si c'est le Parc qu'elle est censée protéger, quels sont les mécanismes en œuvre ? La présence de faune très sporadique en saison sèche, dans la limite de quelques kilomètres, ne justifie pas une telle Réserve apparemment. Mais alors, comment justifier les contraintes imposées aux habitants ?

IV.1.2. Le casse-tête d'Ay Noma : les conséquences d'un déclassement

L'histoire de la Réserve de Tamou est encore complexifiée en raison du sort connu par sa moitié est, la « zone Ay Noma ». Cette histoire et les problèmes fonciers qu'elle pose ont été bien étudiés, notamment par le Code Rural (Démocratie 2000, 2004; Secrétariat permanent du code rural, 2005). Je vais ici résumer la situation et en tirer des enseignements en termes de mobilité des pasteurs.

Deux années après la terrible sécheresse de 1973, qui a relativement épargné la région mais provoqué un désastre dans la zone proprement sahélienne du pays, le Président-Général Seyni Kountché a décidé de déclasser la moitié de la Réserve de Tamou. Il était venu au pouvoir à la faveur d'un coup d'État, accusant le président en place d'immobilisme face à la famine qui s'était abattue sur une partie du pays. Sa légitimité dès lors était liée aux actions qu'il mettait en place en faveur des cultivateurs ruinés et affamés. Il a d'abord attribué des parcelles sous formes de contrats de culture à des paysans des départements de Ouallam et Filingué, victimes des sécheresses. La zone reçut le nom de Ay Noma, qui signifie « cultivons ! » en haoussa. Les paysans attributaires sont retournés chez eux après quelques années plus favorables.

Puis, de 1982 à 1992, les terres sont attribuées à des notables de Niamey (près de 400 attributaires, fonctionnaires, gros commerçants, militaires), encouragés, au début au moins, à créer des « fermes modernes » au nom du « retour à la terre » et de l'« autosuffisance alimentaire », devenue priorité nationale suite à la deuxième sécheresse de 1984, plus grave encore que la précédente. Les limitations imposées jusqu'alors par les contrats ne sont plus respectées : les surfaces attribuées, normalement plafonnées à 10 ha, varient en fait de 5 à 500 ha ; les arbres ne sont plus épargnés des défrichements ; la limitation dans le temps du contrat, trois ans renouvelables, n'est plus assurée. Des facilités d'accès sont accordées à des engins lourds de défrichement et de labour, fournis par l'Office d'aménagements hydro-agricoles et les travaux publics. En quelques années la fertilité des terres est anéantie (Démocratie 2000, 2004). Elles sont

alors laissées par les attributaires dans les mains de leur « clientèle » (famille, employés, gardiens, chef de culture...) ou même vendues, hors de toute légalité. Les nouveaux occupants les exploitent partiellement, à plus petite échelle, et avec des moyens traditionnels.

Les responsables administratifs et fonciers souhaiteraient clarifier les droits fonciers sur ces espaces. Mais plusieurs notables, certains connus pour être parmi les plus riches du pays, agissent politiquement pour bloquer la situation, si bien qu'aucune autorité n'ose agir. Des rapports ont été écrits pour exposer la situation, des appels lancés pour que des forums enclenchent les discussions, tous les acteurs s'y disent favorables... mais rien ne bouge.

Pendant cette période, bon nombre de zones pastorales ont été mises en culture et la **végétation réduite à néant**. Les éleveurs transhumants fréquentent moins la zone (Turner, 1999). Aujourd'hui encore, les occupants ont des stratégies d'occupation foncière : ils cultivent quelques parcelles choisies pour bloquer l'accès des troupeaux ; ils agissent auprès des chefs de village pour empêcher la reconnaissance d'aires pastorales ; certains ont creusé des forages, des puits inemployés, posé des clôtures (Secrétariat permanent du code rural, 2005). Alors que 40 % des terres seraient inexploitées selon le responsable de la zone périphérique du projet Ecopas, elles sont interdites d'accès aux pasteurs. Il reste quelques aires pastorales, notamment en bordure des cours d'eau, qui ne sont pas les moins riches de la région. Mais les éleveurs racontent qu'ils ont vu transformer la zone, réputée plus riche en faune et en végétation que le Parc (probablement en raison de la présence des cours d'eau), en une région agricole pareilles aux autres. Quelques-unes des aires restantes sont surpaturées, telles que l'aire de Cura, en bordure de la réserve, où dès l'arrêt des pluies on ne voit que du sol nu et quelques herbacées non appréciées. Selon la logique des axes nord-sud, que j'ai déjà exposée, les bergers ont poussé l'exploration plus loin vers le sud et se sont concentrés dans le sud de la réserve et dans le Parc.

Une autre conséquence directe est plus subtile. Le village de Tamou, et probablement les autres aussi, réagit avec une **stratégie d'occupation foncière**. En effet, de nouveaux villages se sont multipliés, à partir de campements de culture, de façon souvent indépendante de l'autorité foncière des chefs des villages en place (Bokki au nord, Tamou et Alambare à l'est) car une fois déclassées les terres ont appartenu à l'État, qui n'intervient pas dans la zone. De peur de voir ses réserves foncières à l'est grignotées par les nouveaux arrivants, le chef de Tamou installe maintenant les immigrés venus du nord, qui arrivent toujours même s'ils sont moins nombreux, à l'est du village, à la frontière d'Ay Noma, au lieu de les installer au nord ouest comme il le faisait jusqu'alors. Le mitage de l'espace condamne les espaces pastoraux. Les aires pastorales, espaces libres en apparence, deviennent un danger pour les chefs qui ont peur de s'en voir dessaisir.

Les services techniques de l'État, les préfets, souhaitent faire évoluer la situation, voyant même dans cette réserve de terres un moyen puissant pour faire évoluer la situation de la Réserve de

Tamou voisine. Mais comme on l'a vu en chapitre 3 (*Les régimes fonciers*, p. 226, même dans les domaines de l'État, toute action foncière doit être l'objet de négociations entre l'ensemble des acteurs. Bien sûr tous sont à l'affût des évolutions de peur d'être écartés des futures négociations. C'est ce qui explique par exemple je pense la présence des associations d'éleveurs nationales, habituellement absentes de la vie locale, aux réunions provoquées par le Parc sur les évolutions de la Réserve. Les éleveurs estiment que le déclassement a été une action en faveur des cultivateurs. Elle a même été une action contre eux, puisque ces terres étaient de riches pâturages selon eux... même s'ils étaient peu fréquentés alors, l'éradication des glossines étant encore toute récente. Aujourd'hui, ils attendent enfin un geste en leur faveur.

Le maire de Tamou interrogé sur sa vision du futur évoque le manque de terres cultivables et la baisse dramatique de fertilité des champs cultivés actuellement. Le précédent du déclassement d'Ay Noma a laissé des traces : le maire laisse entendre à demi-mot que selon lui un nouveau déclassement de terres est envisageable. La possibilité de déclassement futur ne semble pas nulle, dans l'hypothèse où il serait provoqué par une crise alimentaire de grande ampleur, et décidé à un haut niveau politique.

Un ancien conservateur rapporte que « des politiciens » sont allés à Tamou (le chef-lieu de commune le plus proche du Parc au Niger) pour promettre le déclassement du Parc. Aujourd'hui encore, « le problème peut toujours revenir », car certains villageois interpellent encore les politiciens pour réclamer un déclassement.

IV. 2. La zone tampon du Parc béninois

Après la situation de la Réserve de Tamou, nous allons étudier un deuxième type d'intervention du Parc en périphérie dans le but de diminuer la pression pastorale sur le Parc. L'échelle d'intervention est plus restreinte, la zone inhabitée. Mais nous allons voir que la situation y est aussi difficile à contrôler pour le Parc.

IV.2.1. Situation antérieure à l'intervention du Parc

Le Parc du Bénin avait la particularité d'être entouré d'une « zone tampon », prévue par les textes comme étant une bande de 5 km, sans plus de détail sur sa fonction ou des droits d'usage particulier. Dans les faits, jusqu'au début du projet Ecopas en 2001, cette zone était un prolongement du Parc car les mêmes règles y étaient appliquées. Depuis les années 1960, le développement de la culture du coton dans la région a accéléré considérablement les nouveaux défrichements. Vers Fonougo par exemple, au sud du Parc, le chef peul raconte que les premiers couloirs de passage ont été rendus nécessaires à partir de 1977. Mais la surveillance du Parc était déficiente, et des villages s'étaient installés dans cette zone tampon en de nombreux endroits, touchant directement le Parc : par exemple Kanderou au sud ou Gofono, Loumbou-Loumbou,

Pekinga au nord. Des actions sporadiques des forestiers déguerpissaient des champs, avant de laisser à nouveau le front agricole progresser. Ainsi en 1960 à Kanderou, puis à nouveau en 1997 où les dernières maisons de l'ancien hameau litigieux furent abandonnées définitivement.

IV.2.2. Les aménagements réalisés par le Parc

Lorsque la surveillance du Parc s'est accrue à partir de 2001, de véritables droits d'usage de fait s'étaient installés : culture, cueillette, pâturage. La répression a alors été sévère, surtout vis-à-vis des éleveurs qui se voyaient infliger des amendes de 500 000 F CFA par troupeau et abattre une partie de leurs vaches. Parallèlement, les gestionnaires du Parc avaient la volonté d'installer une gestion participative avec les populations riveraines. Ils ont donc imaginé une forme de compromis : des droits d'usage étaient maintenus dans la zone tampon, appelée *zone d'occupation contrôlée*, mais sous la contrainte d'un règlement précis, censé établir un gradient décroissant d'anthropisation de l'extérieur vers l'intérieur du Parc. Les agents du Parc peuvent présenter le droit de culture dans la zone tampon comme une compensation à l'interdiction de créer de nouveaux champs vers le Parc, permettant à certains cultivateurs sans terre de cultiver des parcelles sous le contrôle des forestiers. Mais cette version me semble un peu erronée car je n'ai jamais rencontré de situation où un paysan ne pouvait obtenir une terre à cultiver, au moins sous forme de prêt, statut qui serait comparable à celui des terres octroyées dans la zone tampon.

Ainsi trois bandes successives ont été définies dans la ceinture de 5 km de la zone tampon : à l'extérieur, 2 kilomètres sont cultivés ; puis 1 km est réservé à la cueillette, de végétaux, de bois mort, de miel ; enfin, 2 kilomètres à l'intérieur sont dévolus à l'usage exclusif des troupeaux. Mais des règles précises encadrent ces usages, même si, nous le verrons, elles ne sont pas bien respectées. Pour la culture, le paysan doit payer une taxe de 5 000 F CFA par an et la surface est limitée à 5 ha par ménage. Le coton, jugé trop destructeur, est interdit. Enfin, le défrichement doit respecter certains arbres indiqués par les forestiers. Pour le pâturage, l'entrée est là aussi soumise au paiement d'une taxe annuelle, qui donne lieu à une autorisation nominative de pâture pour le propriétaire du troupeau, accordée seulement aux éleveurs béninois. Le pâturage de nuit, normalement pratiqué par les Peuls, est interdit de même que l'établissement de campement. Les discours des agents interrogés sont ambigus car ils ne peuvent dire si l'autorisation de pâture est réservée aux éleveurs des villages riverains ou à tous les béninois. Ils estiment que de toute manière l'interdiction de camper limite l'usage aux riverains, ce qui est faux, la faible taille de la zone permettrait des entrées et sorties quotidiennes à partir des villages voisins.

Mais cette zone tampon n'entoure pas uniformément le Parc. Des arrangements locaux sur la largeur des bandes ont été conclus et, selon un conseiller communal de Banikoara, doivent encore être discutés. Certains villages qui y étaient déjà situés comme Kanderou, en sont privés puisque leur terroir touche déjà le Parc lui-même. À l'opposé, à Pekinga, installé lui aussi en bordure du

Parc, une zone tampon a été instituée. À Alfakoara, à l'est du Parc, il n'y a pas de zone tampon. Les agents interrogés ne savent pas si c'est en raison de la présence de nombreux éléphants qui fréquentent une mare en bordure du Parc et auraient été gênés par les activités humaines, alors que leur présence, censée attirer des touristes, serait déjà un atout et une compensation pour les riverains. Une autre hypothèse est qu'il y a déjà dans cette zone en périphérie du Parc la forêt de Goungoun, bien plus vaste que la zone tampon et qui en tiendrait lieu, puisque les droits d'usages locaux y seraient maintenus.

IV.2.3. Impact sur la mobilité des pasteurs

Les enquêtes n'ont pas été menées dans tous les villages riverains du Parc concernés par la zone tampon, mais seulement au sud. J'ai effectué un transect depuis le bord du Parc en m'en éloignant progressivement pour voir comment était utilisé cet espace. J'ai ainsi visité les villages de Kanderou, Bani Gourou, puis Fonougo et enfin des campements peuls autour de Banikoara.

Dans les discours des Peuls, je n'ai pu retrouver trace des intentions louables des concepteurs de la zone d'occupation contrôlée, compromis, compensation, participation. Pourtant, la mise en œuvre semble avoir réellement fait une place à la participation des populations, tout du moins de leurs représentants. Ainsi, le chef Peul de Banikoara, un ancien vétérinaire qui possède des animaux même s'il ne les a jamais conduits lui-même, a été associé aux discussions, et s'en considère visiblement avec une certaine fierté comme un des pères. Il a noué à cette occasion de bonnes relations avec le coordonnateur du projet Ecopas de l'époque et a participé à un voyage d'étude dans une aire frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso qui a institué de telles « réserves » (c'est le nom que donnent souvent les Peuls à cette zone tampon autour du Parc du W) sous l'impulsion d'un projet souvent cité en exemple pour sa volonté de gestion participative (Geprenaf). De plus, la volonté de souplesse dans sa délimitation transparait dans les rapports et les discours, des agents forestiers et des élites peules impliquées, ainsi que dans la variabilité de son tracé. Mais l'impact de la création de la zone tampon est difficile à isoler, de la part des éleveurs de la zone, d'un événement bien plus conséquent pour eux : la surveillance effective du Parc. Jusque là, elle était presque inexistante, si bien que les Peuls parlent plutôt de « la création du Parc ». Ainsi, loin d'être perçue comme une concession, une compensation positive, la zone tampon est vue comme le reliquat négligeable des anciens droits désormais retirés.

Les règles d'utilisation ne sont pas respectées, de l'avis de tous. Les champs empiètent sur les autres bandes de la cueillette et de l'élevage, le coton est la principale culture mise en place, avec les défrichements totaux et l'emploi des herbicides qui l'accompagnent. Ainsi, la végétation est durablement appauvrie, même si une parcelle est à nouveau confisquée par les forestiers. Les forestiers avouent que le recouvrement des taxes est très difficile. Faire abandonner une parcelle illégalement défrichée est quasiment impossible en raison des pressions politiques qu'ils subissent.

Le jeune lieutenant d'à peine 25 ans et juste sorti de l'école des eaux et forêts, seul responsable de ce qui était jusque là 3 vastes zones de surveillance tout autour du Parc béninois, reconnaît qu'il ne peut résister aux pressions incessantes. Inséré dans le tissu social local, il présente cet échec comme des compromis obligés passés avec les communes et les chefs riverains, avec qui il est tenu par ailleurs de nouer des relations de « participation »... Les forestiers dénoncent d'ailleurs des ententes entre cultivateurs et éleveurs pour que ces derniers les laissent empiéter sur « leur » zone. Les cultivateurs en faute peuvent d'ailleurs être de toutes les ethnies, de nombreux Peuls cultivant le coton dans la région. Pourtant, bien sûr, les Peuls dénoncent cet état de fait. Les surfaces cultivées illégalement sur la bande réservée au pâturage n'ont malheureusement pas été quantifiées.

En 2008, des forums ont réuni les acteurs locaux pour discuter du problème et une plus grande rigueur a été demandée. Une nouveauté importante a aussi été introduite : l'ordre des bandes a été inversé selon les rapports de ces forums. Les agents de Banikoara que j'ai rencontrés n'en avaient pas été informés, plusieurs mois après. Ils craignent l'application de cette décision. On peut effectivement s'interroger sur son bien fondé et sur ses conséquences : la bande jusque là cultivée, défrichée et désherbée, sera un bien piètre pâturage ; les cultures seront alors en contact direct avec le Parc, réduisant le rôle de tampon de cet espace en supprimant la dégressivité de l'action anthropique.

Les restrictions d'accès à la zone tampon pour les pasteurs font qu'elle est utilisée aujourd'hui principalement par les villages riverains. Les bergers s'y installent en saison des pluies et y font des incursions quotidiennes en saison sèche... dépassant d'ailleurs fréquemment ses limites pour entrer dans le Parc, de leur propre aveu. Il est difficile de savoir s'ils parlent de la zone tampon ou du Parc, et ils ne font pas apparemment une distinction très claire : en l'absence de paiement de la taxe annuelle, les deux espaces sont équivalents. Les éleveurs se plaignent d'être « amendés » même s'ils sont dans la zone tampon, les forestiers appliquant les règles selon leur bon vouloir. Les forestiers quant à eux disent que les éleveurs frappés par des amendes le sont car ils sont entrés sciemment dans le Parc, les limites marquées à la peinture ou par des encoches sur les arbres étant bien visibles, ou encore parce qu'ils n'ont pas acquitté la taxe pour obtenir le permis de pâture. Quoiqu'il en soit, le contexte de non respect des règles de la part de tous les acteurs est flagrant.

Les éleveurs de Peta Edi (au Niger, près du fleuve) m'ont parlé eux aussi de la « réserve », c'est à dire pour eux la zone tampon béninoise de Pekinga, au nord est du Parc (cf. Carte 25, p. 451). Ils la fréquentent quand ils sortent du Parc, en pleine saison des pluies et y restent parfois jusqu'aux récoltes. À cette saison, la végétation est jugée suffisante pour les troupeaux même dans la zone tampon, pourtant moins riche maintenant que le Parc en raison du grand nombre d'animaux qui la fréquentent. Ils ne prennent pas de permis officiel, qui leur serait refusé car ils sont nigériens, mais

ils avancent la raison que le poste de Karimama où il faudrait aller payer est trop éloigné. Du coup, certains préfèrent s'arranger avec les pisteurs locaux, et payent préventivement ou négocient seulement une amende s'ils sont pris. La zone tampon joue pour ces éleveurs un rôle intermédiaire par rapport au Parc : ils y pâturent en fraude également mais les risques de fortes amendes ou d'abattage du bétail par les forestiers y sont moins élevés. Mais il semble que ces risques ne sont acceptables que pour les quelques éleveurs qui sont capables de négocier avec les pisteurs ou les forestiers. Certains préfèrent plutôt revenir au Niger quand la végétation le permet.

Les objectifs de « participation » et d'apaisement dévolus à cette zone tampon ne sont donc pas ressentis par les acteurs de base. Pourtant le discours des représentants des éleveurs au Bénin est fort différent : ils reconnaissent, eux, les efforts de l'administration du Parc, les actions de sensibilisation, les concessions accordées. Comme les agents forestiers, ils accusent les bergers, qu'ils jugent incontrôlables et estiment que la répression est nécessaire à condition qu'elle soit souple et surtout exempte de corruption, d'abus de pouvoir ou de traitements différenciés.

La zone tampon est par contre jugée trop petite pour satisfaire les besoins des bergers, même ceux des riverains, ce qui entraîne inévitablement selon eux l'entrée dans le Parc. Cela montre que les espaces non cultivés des zones banales, qui représentent de grandes surfaces, ils le reconnaissent, restent toujours moins attractifs que le Parc.

IV. 3. Couloirs et aires pastorales à Peta Edi

Le dernier type d'interventions du Parc en périphérie dont nous allons étudier les conséquences sur la mobilité est l'aménagement d'aires et de couloirs pastoraux. Ces actions font suite au processus de Cotonou, conclu par des accords qui prévoient des aménagements dans les trois pays. Les aires pastorales du Niger sont censées retenir les pasteurs dans leurs régions de départ. Les aires les plus proches du Parc pourraient être des zones d'accueil utilisées par les transhumants à la place du Parc. Les couloirs aménagés quant à eux sont censés faciliter le trajet des transhumants qui veulent aller au Bénin, en les incitant à contourner le Parc plutôt que le traverser en coupant au plus court. Rappelons que 3 aires ont été aménagées dans le Fakara. J'ai parcouru les trois mais je n'ai effectué des enquêtes spécifiques que dans celle qui est la plus proche du Parc, celle de Peta Edi, près de Boumba.

IV.3.1. Situation antérieure à l'intervention du Parc

L'aire pastorale de Peta Edi est située sur un plateau entre le fleuve et la vallée d'un cours d'eau temporaire reliant le dallol au fleuve. Son nom est tiré d'une des deux mares temporaires qu'elle contient et qui l'ont rendu attractive : Peta Edi en *fulfulde*, « la grande mare du buffle » et Banguberi en Zarma, « la grande mare ». Elle fait partie des aires les plus proches du Parc car elle est juste de l'autre côté du fleuve.

Elle est située sur le territoire de trois villages zarma voisins (cf. Carte 25, p. 451) : le plus grand est Boumba, puis Birigambu (installé après le déguerpissement du village de Bicin, qui était sur le territoire du Parc) et Foono Birdji. Comme souvent, les droits fonciers sont répartis entre plusieurs personnes, et il est difficile de savoir s'il existe des règles reconnues par tous ou si elles sont le résultat de rapports de force. En effet, le chef de Boumba annonce que les terres cultivées appartiennent en propre aux chefs de famille, seules les terres non cultivées étant gérées – il dit que ces terres lui « appartiennent » même s'il ne s'agit que d'une gestion pour la communauté – par le chef de village. Le *rugga* présente une vision un peu différente, celle des Peuls : il dit que toutes les terres appartiennent au chef de canton de Birni N'Gaouré mais que ce dernier les « confie » au chef de village de Boumba. En fait, la région a été le théâtre des guerres entre Peuls et Zarma, chacun ayant connu successivement des défaites et des victoires avant que le colonisateur n'impose une paix et un chef de canton Peul qui détient un pouvoir nominal sur le foncier.

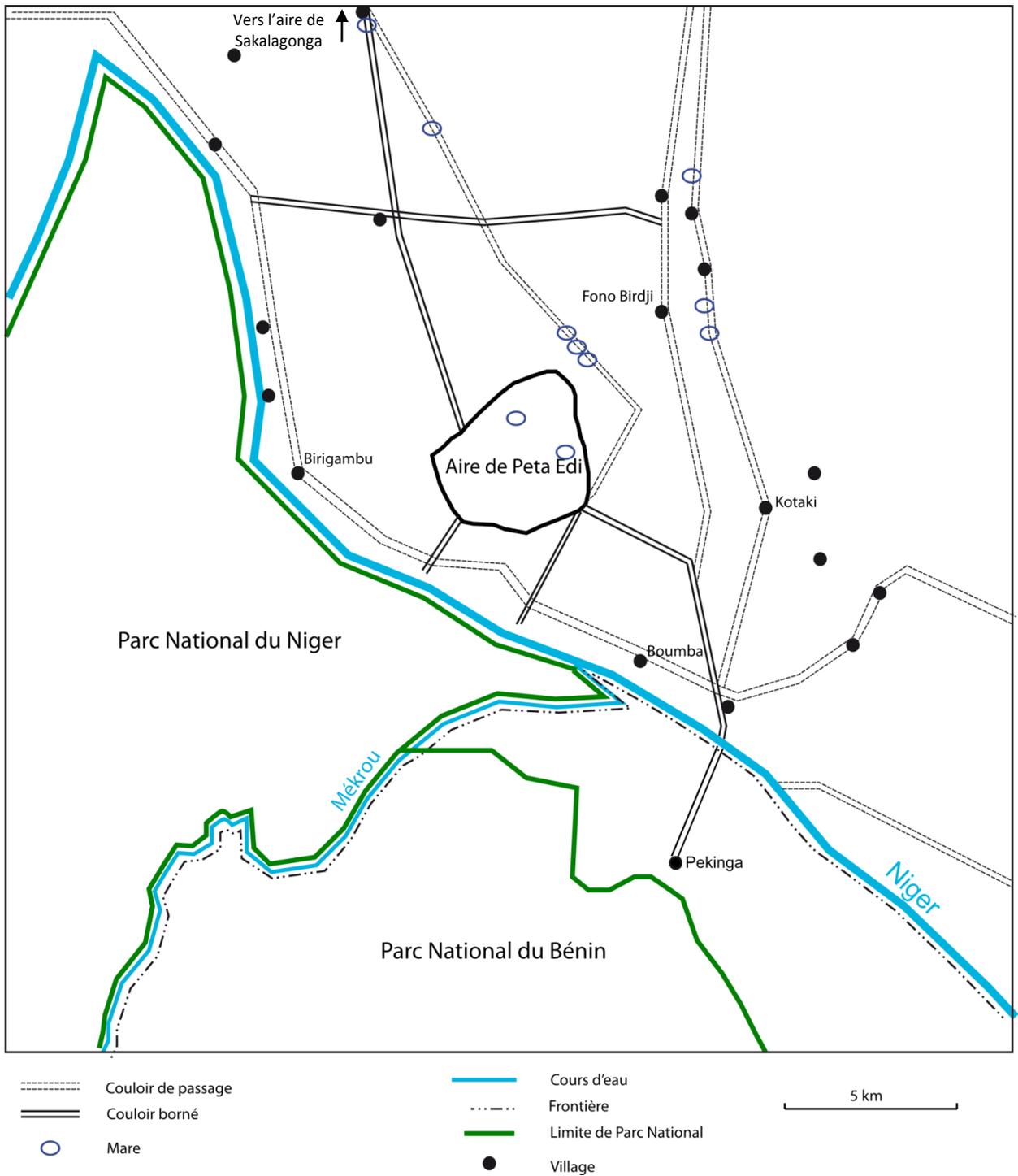
L'aire a commencé à être utilisée par les Peuls transhumants venus du dallol voisin, à l'est, ou bien du département de Kollo, au Nord, il y a plusieurs décennies. Ils venaient en saison sèche, mais restaient sur le plateau ou à l'est du village de Boumba pour éviter les zones infestées de mouches tsé-tsé et de simulies, porteuses de l'onchocercose, dont le village lui-même était indemne. Le premier Peul qui s'est installé ici et a cultivé serait le grand-père du *rugga*, dans les années 1960. Avec les sécheresses, les migrations des Peuls ont continué, mais les nouveaux venus se sont installés plutôt à Foono Birdji et à Birigambu, et non à Boumba, car les Zarma de ce village ont récupéré leurs terres prêtées à des migrants dans les années 1980. Les Peuls et les Zarma donnent la même version : ils n'ont pas agi ainsi par manque de terres. Il s'agissait d'une stratégie foncière car quand Kountché a annoncé que « la terre est à celui qui la travaille », ils ont eu peur d'être dépossédés et ont eu recours à la justice pour mettre fin aux prêts.

L'aire en tant que zone réservée au pâturage existe depuis longtemps même si la date de reconnaissance officielle est difficile à retrouver précisément au travers des enquêtes : selon le *rugga*, elle aurait été reconnue comme telle il y a une quarantaine d'année et ses limites marquées à la peinture sur les grands arbres, en réaction à l'installation de champs à l'intérieur. En 1989, les Peuls ont fait intervenir le chef de canton de Birni N'Gaouré puis les autorités pour faire respecter l'aire, qui était grignotée par des cultivateurs, Peuls et Zarma. Le « chef de poste » (le représentant local du préfet) a fait supprimer les champs en cause et a infligé des amendes aux fautifs. Le procès verbal, que j'ai pu consulter car le *rugga* le conserve précieusement, précise qu'elle était « réservée au pâturage depuis 10 ans ». Malgré ces imprécisions, il ne fait pas de doute que cette aire est officielle et reconnue au moins localement depuis les années 1960 ou 1970. Selon le chef de Boumba, elle n'était pas cultivée massivement, à la fois car ces terres de plateaux n'était pas les

plus faciles à défricher, mais aussi en raison de la présence de « champs maudits » qui rendaient malades les bêtes et les gens. Ces maladies – ou les esprits qui les causaient, les deux raisons sont présentes dans le récit du chef de village – ont aujourd’hui disparu. Mais la pression agricole est restée longtemps modérée, au moins jusque dans les années 1960, la plupart des villageois vivant plutôt de la pêche que de l’agriculture et ne possédant que quelques petits ruminants.

Au moment de son bornage par le Parc, les éleveurs des villages voisins avaient donc l’habitude depuis longtemps d’installer leurs campements dans l’aire en saison des pluies. En saison sèche, ils en sortaient pour s’installer dans les champs qu’ils voulaient fumer, les leurs ou bien ceux de Zarma, avec qui ils concluaient des contrats de fumure. Cette aire pastorale est d’une richesse comparable à celle des aires de la région, même si la quantité de fourrage y est peut-être un peu plus importante car le sol nu induré n’y occupe pas de grandes surfaces. Elle est envahie partiellement de *Sida Cordifolia* (herbacée invasive non appréciée du bétail) depuis une vingtaine d’année, l’espèce dominante reste néanmoins *Zornia glochidiata*, petite légumineuse appréciée du bétail, accompagnée de graminées de qualité moyenne. Le fourrage le plus recherché, *Andropogon gayanus*, est rare. Mais la richesse de la zone et la proximité du Parc permettent aux éleveurs selon le *rugga* de maintenir d’assez grands troupeaux, ceux qui dépassent la centaine de têtes n’étant pas rares (alors que dans la plupart des lieux d’enquêtes au Niger, ils le sont).

De petites vallées (moins d’une centaine de mètres de large) couvertes de forêt galerie, conduisent au fleuve en traversant l’aire. Les campements en sont installés à l’écart, car certaines années, pendant quelques semaines en pleine saison des pluies, elles sont infestées de mouches tsé-tsé.



Carte 25. L'aire pastorale de Peta Edi et son environnement.
D'après Ecopas-Niger.

IV.3.2. Les aménagements

En 2004, le projet Ecopas a borné une aire de 7 km² environ (ce qui ne représente pas l'intégralité de l'aire pastorale) et certains des couloirs qui y conduisent. Elle est la dernière aire bornée sur un axe nord-sud où Ecopas en a borné trois ainsi que des couloirs, des couloirs « locaux » autour des aires et un couloir à vocation « internationale ». Il s'agit d'un axe « traditionnel » de transhumance menant au Bénin qui avait été identifiés au cours du processus de Cotonou mais cet axe, qui est dans la Réserve de Dosso, ne devait pas être officialisé (cf. Carte 23, p. 431). On voit sur la Carte 25 ci-dessus que les couloirs bornés ne sont qu'une petite partie du réseau des couloirs locaux, qui ne sont d'ailleurs probablement pas tous représentés ici. Les couloirs relient les ressources locales les plus importantes : les grandes aires pastorales telles que Peta Edi mais aussi d'autres aires plus au nord ; les mares temporaires ; les villages et leurs puits ; le fleuve.

Selon le chef de Boumba, le bornage a obligé plusieurs familles à abandonner les champs qu'ils y avaient installés, champs entiers ou seulement des portions, en bordure de l'aire. Mais tous les cultivateurs ont retrouvé des champs ailleurs. Seule une famille (comprenant plusieurs ménages) aurait quitté le village pour retourner à son village d'origine, où elle possédait également des terres.

Plusieurs couloirs ont été bornés en même temps : deux couloirs qui conduisaient au fleuve, pour l'abreuvement quotidien des animaux ; un autre vers l'est, qui conduisait également au fleuve, là où les troupeaux ont l'habitude de traverser pour aller au Bénin, et qui est prolongé par un couloir, marqué à la peinture en 2008, conduisant au village de Pekinga, en bordure du Parc ; et un autre enfin vers le Nord, qui va jusqu'à l'aire, bornée par le Parc également, de Sakalagonga. Comme l'aire elle-même, tous ces couloirs étaient déjà reconnus localement et interdits aux cultures. Pour les éleveurs, les couloirs les plus importants étaient ceux qui conduisaient au fleuve, principale source d'eau pour les hommes et les animaux, surtout quand les deux mares sont tarées, souvent vers le mois d'octobre. L'accès au fleuve était menacé par l'installation de rizières.

Enfin, un puits est en cours de fonçage mais les travaux, qui avaient été confiés à une ONG locale, ont été interrompus (constat en octobre 2008) pour manque de conformité au cahier des charges.

Les villageois comme les éleveurs, ignorent qui a pris l'initiative de ces aménagements. Ils savent qu'ils ont été réalisés par des projets, mais pensent que c'est à l'initiative du gouvernement car « *on ne leur a demandé aucune participation* ». Une autre aire bornée par Ecopas, celle de Kara, avait été antérieurement sécurisée grâce à l'intervention du Premier Ministre de l'époque, ce qui rend l'intervention gouvernementale plausible. Le *rugga* connaît bien les responsables du projet en question (il s'agit des « responsables périphérie » du projet Ecopas dont il me donne les

noms), mais ne sait pas pour qui ils travaillent. Le nom d'Ecopas leur évoque un projet, mais sans rapport avec le Parc.

IV.3.3. Impact sur la mobilité

Les éleveurs se disent très satisfaits du **bornage de l'aire** qui a permis de rétablir les anciennes limites peu à peu grignotées par les champs, quand les arbres porteurs des marques disparaissaient, intentionnellement ou non. Selon eux, les conflits ont donc diminué. Mais surtout, le bornage leur apporte une quiétude et une confiance dans l'avenir car ils savent qu'il sera aisé grâce à lui de faire respecter l'intégrité de l'aire.

Le point de vue des Zarma de Boumba est légèrement différent : pour eux, l'intérêt du bornage était de matérialiser les limites dont les bergers ne devaient pas sortir en saison des pluies. Mais les bergers continuent d'emmener leurs troupeaux en dehors de l'aire, dans les espaces non cultivés mais aussi dans les jachères, et la présence des animaux à proximité des champs occasionne toujours des conflits qui n'ont pas diminué. Pourtant, selon les représentants des deux communautés, les procédures d'indemnisation fonctionnent de façon satisfaisante et le niveau de conflit est acceptable.

Leur opinion est la même pour le bornage des **couloirs**, qui sécurisent les déplacements quotidiens vers le fleuve, et ceux des troupeaux au retour de transhumance quand ils reviennent du Bénin en pleine saison des pluies. Mais il subsiste des problèmes autour d'un des deux couloirs. En effet, l'eau était haute au moment du bornage et les bornes n'atteignent donc pas le fleuve quand il est bas. L'espace intermédiaire (d'une vingtaine de mètres seulement !) est depuis utilisé par les rizières, alors que le préjudice est ici évident. Cet exemple montre bien à quel point il est difficile pour les éleveurs de faire respecter les aménagements pastoraux, même quand, comme ici, la présence et l'utilité d'un couloir conduisant au fleuve ne peut être remise en cause en toute bonne foi.

Le **puits** en cours de fonçage est aussi jugé très positivement. Quand il sera terminé, il permettra au bétail comme aux hommes de boire une eau plus saine, car ils sont bien conscients que l'eau du fleuve donne des maladies. Selon eux presque tous les éleveurs sont infestés de vers, malgré la décantation à l'alun qu'ils pratiquent sur l'eau puisée au fleuve. Mais le manque d'eau dans l'aire n'est pas un déterminant de la transhumance : c'est seulement le manque de fourrage qui les pousse à partir.

Le bilan est donc que le bornage de l'aire et des couloirs a sécurisé ces ressources qui existaient déjà avant l'intervention du projet. Mais ils n'ont **rien changé aux pratiques de mobilité**, ni les destinations, ni les trajets, ni les périodes de déplacement. L'ensemble des bergers des villages environnants va au Parc depuis la sécheresse de 1984. Certains y allaient même avant 1973 pour les plus anciens, comme le grand-père du *rugga* actuel, qui y faisait des incursions. Ils partent en

général dès les premiers signes de pluie dans le Parc, mais parfois seulement en début de saison des cultures. Le Parc est tout proche, à moins d'une journée de marche, et les bergers peuvent faire des allers-retours en cas de besoin au cours de la saison des pluies. Le retour a lieu pour certains en pleine saison des pluies, car les ressources locales suffisent, dans l'aire mais aussi en dehors puisque la pression agricole encore faible permet la circulation des troupeaux même en présence de cultures. Certains bergers préfèrent malgré tout rentrer seulement à la récolte. Mais, si tous ne rentrent pas au village, tous sortent du Parc au milieu de la saison des pluies, vers le mois d'août quand le fourrage est devenu suffisant à l'extérieur du Parc. Certains restent alors dans la zone tampon béninoise en bordure du Parc, concluant des « arrangements » avec les forestiers. A la récolte, les troupeaux poursuivent dans le dallol voisin où les premiers champs sont récoltés avant de revenir au village.

Au cours des quelques jours passés dans l'aire et en bordure (en octobre 2008, avant le début des récoltes), je n'y ai rencontré que des éleveurs des villages voisins, qui ont leur campement dans l'aire elle-même ou dans les terroirs des villages. Les éleveurs interrogés m'ont tous dit que tous les éleveurs qui s'installent ici en saison des pluies sont des locaux, les transhumants ne faisant que passer, à l'aller où ils se répartissent sur le terroir du village en attendant les pluies et au retour, en pleine saison de culture, où ils campent dans l'aire une nuit ou deux. Selon ces témoignages, l'aire ne serait **pas une aire d'accueil** où les transhumants viendraient installer un campement les derniers mois de la saison des pluies après avoir quitté le Parc.

Pourtant, j'ai rencontré un éleveur du Fakara, à une trentaine de kilomètres, qui m'a dit qu'avec son groupe de transhumance, il lui était arrivé de s'installer ici quelques semaines au retour du Parc, depuis quelques années. Mais il a reconnu qu'il préférerait s'installer dans une autre aire plus à l'ouest, celle de Karey Kopto. Cette dernière a des caractéristiques voisines, non bornée mais délimitée à la peinture, mais il la jugeait plus attractive car plus vaste, avec moins de champs aux alentours et plus riche en fourrage. Contrairement à ce que m'ont dit les éleveurs locaux, il estimait que la pression des champs autour de l'aire de Peta Edi lui interdisait d'en sortir sans risque. Cela prouve qu'une bonne connaissance des environs est nécessaire au berger pour savoir où il peut conduire le troupeau sans risque de dégât aux cultures. Pour ces bergers de passage également, le bornage n'a rien changé, en dehors d'un sentiment de sécurité, moins important toutefois pour eux que pour les locaux.

Il y a donc contradiction avec les déclarations des éleveurs locaux qui ne parlent pas de la venue d'éleveurs transhumants qui s'installeraient dans l'aire. Ayant bien recoupé les enquêtes, auprès d'éleveurs installés récemment et encore considérés comme étrangers comme auprès d'éleveurs installés parmi les premiers, je pense que cette contradiction est due au fait que les transhumants

qui viennent dans l'aire, même plusieurs semaines, ne construisent pas de campement et ne se présentent pas systématiquement au *rugga*, et en tout cas ne disent pas combien de temps ils restent. Ils sont donc ignorés des locaux parce qu'ils restent peu de temps. Cette explication me semble plus vraisemblable qu'une volonté d'écarter les transhumants en niant leur venue.

L'importance du flux de troupeaux n'a pas été modifiée par le bornage apparemment. Certes, le nombre de bergers augmente peu à peu car des aires voisines disparaissent les une après les autres. C'est le cas de l'aire de Fako, située entre Peta Edi et Sakalagonga, grignotée par les cultures et abandonnée depuis deux ans par plusieurs éleveurs qui depuis fréquentent les deux aires voisines, mieux sécurisées. Mais le bornage n'a pas provoqué d'afflux. Ce nouveau statut et cette nouvelle quiétude accordés aux éleveurs n'ont pas suffi à rendre l'aire plus attractive. Les éleveurs interrogés prévoient que cette tendance va continuer dans les années qui viennent.

Il est possible néanmoins que le bornage puisse provoquer un **phénomène foncier inattendu**. En effet, il est frappant que les campements peuls de l'aire, qui avaient toujours été mobiles, déplacés entre les champs et l'aire selon les saisons, sont maintenant fixes et se sont transformés en petits villages permanents. Le *rugga* dit qu'ils se sont fatigués de se déplacer. Le puits n'est pas la cause de ce changement car il n'est même pas encore fonctionnel, mais il est possible que l'annonce de sa construction et le début des travaux ait amplifié le processus de fixation. Il semble bien que des signes de saturation apparaissent : dominance du *Sida cordifolia* et du *Zornia glochidiata* ; difficultés de circulation en dehors de l'aire au moins pour les bergers étrangers au terroir ; grand nombre d'animaux présent à certaines saisons qui fait dire à un éleveur qu'alors « il y a une bête attachée à chaque arbre » ; période de retour de plus en plus tardive, à la récolte plutôt qu'en pleine saison des pluies... Malgré ces signes, le *rugga* estime qu'il y a encore de la place pour de nouveaux éleveurs, annonce qu'il serait bon que d'autres Peuls viennent s'installer, se pose en représentant de la communauté, se déclarant ostensiblement prêt à accueillir ici les ONG, les projets, les touristes qui viennent au Parc et qui pourraient être heureux de découvrir les populations voisines. Je fais donc l'hypothèse que le bornage, le creusement d'un puits, le dessaisissement de l'aire des chefs de village voisins incitent les Peuls à s'approprier l'aire, à y installer un village permanent, dont le *rugga* pourrait naturellement devenir le chef, ou au moins en récolter les fruits.

Comme souvent, les éleveurs interrogés sur **l'avenir** estiment que la situation ne va faire qu'empirer pour eux, la pression agricole augmentant peu à peu. Les éleveurs chassés d'ailleurs vont être de plus en plus nombreux dans l'aire et les ressources voisines, comme les jachères qui font aujourd'hui la véritable richesse de l'aire pour les éleveurs, vont devenir inaccessibles. Une

fois de plus, ce raisonnement montre que l'espace sécurisé est considéré comme la première ressource pastorale, le pâturage de l'aire bornée étant secondaire. Tous les nouveaux venus feront comme les locaux, ils iront vers le Parc en transhumance. Ils pensent donc qu'il n'y a que deux évolutions possibles : la diminution du nombre d'animaux dans les troupeaux d'une part et la migration vers le Bénin, voire même au Togo d'autre part. Mais cette dernière perspective n'est présentée qu'à moyen ou long terme.

Les **relations avec le Parc** n'ont pas été modifiées depuis l'intervention du projet Ecopas. Comme je l'ai signalé, le *rugga* lui-même ne sait pas le rôle joué par le Parc dans ces aménagements. Les éleveurs évoquent les relations avec les gardes forestiers, mais seulement dans le Parc ou la zone tampon béninoise. Ils regrettent d'être moins bien traités que les Zarma des villages voisins à qui les forestiers accordent des droits d'usage pour la pêche ou la cueillette. Ils ont le sentiment qu'eux-mêmes n'ont pas les mêmes avantages, qu'ils ne peuvent même pas aller couper des herbes en saison chaude pour les ramener sur un sac qu'ils porteraient sur la tête. Malgré les relations suivies du *rugga* avec les responsables du projet qu'il n'associe pas avec le Parc, il maintient plutôt des relations de clientélisme avec les forestiers nigériens ou béninois. L'intervention du projet n'a pas jusqu'ici été l'occasion de l'installation de relations plus saines de partenariat ou d'un cadre de concertation, qui était pourtant un des objectifs secondaires recherché.

V. Des erreurs ou des intentions inavouées

Après avoir étudié quatre situations concrètes, où le Parc a tenté d'agir sur la mobilité des éleveurs pour diminuer leur entrée dans le Parc, je vais proposer maintenant des arguments pour montrer que le Parc, en mettant en avant des solutions techniques inaptes à résoudre le problème de la fréquentation du Parc par les éleveurs, cherchant en fait à obtenir une évolution politique de la part du Bénin, considéré comme la destination alternative au Parc.

V. 1. Les axes de transhumance

Une première raison qui expliquerait l'échec des interventions du Parc. Il s'agit de l'excessive attention portée sur les axes de transhumance, notamment au cours du processus de Cotonou et dans les aménagements pastoraux décidés. La situation que je viens d'exposer en est une illustration : le bornage des couloirs de passage à Peta Edi n'ont pas modifié la mobilité des pasteurs et leur fréquentation du Parc. Je vais montrer que ce diagnostic peut en fait être généralisé.

Une notion techniquement douteuse mise en avant pour des raisons politiques

Dès 2001, le besoin de mieux connaître les trajets des transhumants a été annoncé par le Projet et plusieurs recherches menées par des étudiants visaient un « état des lieux spatialisé » de la transhumance. L'objet qui devait être « spatialisé » était spécifiquement les « axes » de transhumance, cartographiés dans les 3 pays avec une identification des ressources pastorales recherchées par les bergers sur les trajets, tels que marchés et points d'eau. Ces cartes ont servi de base aux discussions du processus de Cotonou, et cinq « axes officiels » sont le résultat principal des accords (cf. Carte 22 p. 430). Pourtant, cette approche montre des limites et même des failles.

Une limite est que les axes identifiés ne l'ont été que dans la périphérie proche, négligeant une vision régionale de la mobilité des éleveurs (ce qui a d'ailleurs motivé la présente recherche). Ensuite, les axes représentés sont seulement ceux qui se dirigent vers le Parc et vers les frontières, surestimant le rôle du Parc pour les éleveurs. C'est ce qui permet un rapport d'annoncer, à tort, en raison d'un échantillonnage restreint et probablement « parco-centré », que « les pistes venant des zones d'élevage situées directement au nord du parc [les communes de Say et Tamou] se dirigent toutes vers le Parc » (Kagone, 2004).

Pourtant, les auteurs des différents rapports (experts ou étudiants) soulignent eux-mêmes, mais comme en passant et sans en tirer les conséquences, la faiblesse de cette notion d'axe : « *il n'existe pas à proprement parler de pistes à bétail ou de voies de transhumance balisées, mais seulement des axes habituels* » (Toutain Bernard, 2001) ; « *l'identification des axes de transhumance n'a pas été tâche facile car ils sont nombreux et la majorité ne sont pas matérialisés. [...] L'itinéraire adopté paraît être plus un « parcours » au sens zootechnique qu'une piste choisie pour atteindre le plus vite possible, le lieu d'accueil* » (Paris, 2002). Expliquons donc d'abord comment peut être comprise cette notion d' « axe » puis pourquoi elle ne me paraît pas pertinente pour comprendre les relations des éleveurs avec le Parc.

Des axes ou des couloirs de passage ?

Au sens large, un axe de transhumance peut désigner la **représentation schématique d'un trajet**, depuis une zone de départ jusqu'à une zone d'accueil. Plus qu'un trajet précis, comme on peut en suivre sur une route ou une piste, il s'agit plutôt d'une direction de déplacement. Du trajet lui-même, le schéma d'un axe montre seulement une zone de départ – nécessairement très floue puisqu'en fait les zones de départ sont l'ensemble des campements peuls – et d'accueil ; il permet de mettre en évidence éventuellement le contournement d'un obstacle important comme le Parc ou encore le passage obligé par certains points, tel que le couloir de Kondjo pour traverser le Parc et passer du Burkina Faso au Bénin. Mais les axes décrits ne sont pas assez précis pour montrer les villages, les points d'eau etc. En conséquence, Convers par exemple décrit plus de trajets possibles que d'éleveurs interrogés, tous partant pourtant principalement d'une région réduite, celle des

communes de Tamou et Say. La représentation des axes sur une carte donne donc la fausse impression qu'il s'agit d'un trajet, alors qu'il s'agit en général d'une ligne droite reliant le départ et l'arrivée, sans tenir compte du parcours nécessairement sinueux du berger qui va de ressource en ressource, comme l'indique Paris dans la citation donnée au paragraphe précédent.

Au sens restreint maintenant, un « axe » peut désigner plutôt un « **couloir** » ou une « piste », « à bétail », « de passage » ou « de transhumance ». Cette fois, il s'agit d'un objet concret : une piste plus ou moins bien marquée et délimitée, disposant d'un statut foncier qui la protège des cultures et permet donc le passage des animaux en toute saison, sans devoir traverser les champs cultivés. Même sans bornes ou marquage physique (ce qui est le cas le plus fréquent), même sans statut officiel, elle a toujours, par définition, une reconnaissance locale. Elle n'a d'utilité, et presque d'existence, **qu'en saison de culture**, puisqu'elle est définie par opposition aux cultures. Il en existe aujourd'hui partout, dans chaque village où elles sont apparues dès qu'un certain niveau de pression agricole contraignait l'accès aux ressources pastorales locales.

En apparence, sur les cartes, il en existe à toutes les échelles, certaines semblant relier les pays en traversant les frontières, d'autres traversant des régions, d'autres enfin sillonnant les terroirs villageois. Pourtant, cette impression est trompeuse. L'ensemble des pistes constitue plutôt un réseau de « couloirs de passage » qui n'ont d'existence que grâce à des conventions *locales*, permises par l'autorité foncière villageoise, souvent celle des chefs de villages. L'idée de *hiérarchie* entre les couloirs internationaux, régionaux, locaux est récente alors que les couloirs existent souvent depuis longtemps. Elle est liée à la vision aménagiste des projets et des administrations. Il n'y a pourtant pas de différence fonctionnelle entre les « grands couloirs » et les petits, ceux de niveau international et ceux de niveau local, car ils sont utilisés de la même manière, par les mêmes acteurs, qui peuvent être de grands troupeaux ou des petits, des transhumants ou des locaux. Cela les différencie des routes automobiles dont les niveaux successifs sont conçus pour accueillir des trafics, des véhicules et des vitesses différents. Un couloir large est certes apprécié des pasteurs mais il n'a pas plus de raison d'être entre le point d'eau et le village qu'entre deux aires de pâturages de part et d'autre de la frontière. Ainsi, un couloir a d'abord un **statut et une fonction locaux**.

Par qui sont-ils utilisés et à quelle période ? Ces couloirs ne sont pas utilisés du tout en dehors de la période de culture. Ils ne concernent donc pas les éleveurs transhumants à l'aller, qui a généralement lieu en saison sèche. Au contraire, pendant ce déplacement, les bergers restent plutôt dans les zones cultivées, pour rester proches des puits, source d'eau principale à cette époque, et des champs et jachères, souvent plus riches en fourrage que les aires pastorales, en

tout cas en zone sahélienne. Même les éleveurs partant vers le nord en transhumance, qui partent en début de saison des pluies, s'efforcent de faire leur trajet avant la date d'interdiction des champs (c'est-à-dire avant le premier sarclage) et tentent d'avoir atteint pour cette date les régions où la densité de culture diminue pour pouvoir circuler sans risque.

C'est donc en **saison des cultures** que les couloirs sont utiles. Pour les bergers transhumants, au cours de leur trajet, c'est **au retour** qu'ils utilisent les couloirs de passage, mais les modalités de ce trajet sont diverses et influent sur l'importance des couloirs pour les bergers (voir les sous-types des transhumances vers le sud, décrits en Tableau 15, p. 317). Pour la majorité des éleveurs nigériens, le retour au village a lieu à la récolte. Ceux qui reviennent du nord suivent tous le front de récolte, qui évolue du nord vers le sud pour bénéficier de la vaine pâture : ils ne se servent donc pas des couloirs. Pour ceux qui viennent du sud, les modalités sont plus variables. Certains font un trajet en pleine saison des pluies, qu'il s'agisse d'un « retour partiel » vers une seconde aire d'accueil ou qu'ils reviennent vraiment dans leur village. Certains choisissent au contraire de se rapprocher au plus près de leur village juste avant les récoltes, qu'ils vont attendre parfois dans des aires qu'on peut appeler « aires d'attente » (même s'il s'agit simplement de l'aire pastorale voisine du village que les éleveurs non transhumants ont utilisé toute la saison des pluies). Les éleveurs de ces catégories utilisent donc les couloirs de passage sur leur trajet. Les couloirs sont importants surtout en fin de saison des pluies quand les herbes ont séché ou ont atteint un stade de maturité qui les rendent moins appétantes que les cultures et les épis de mil en cours de maturation. Les autres bergers enfin reviennent juste après la récolte, ce sont ceux qui craignent les conflits sur leur terroir. Ils quittent donc en général des régions encore cultivées pour atteindre des régions récoltées, les couloirs ne leur servent qu'au début de leur trajet.

Pourtant, même pendant ces trajets de saison des pluies, les couloirs, certes utiles, ne sont pas aussi **vitaux** que **pour les trajets locaux quotidiens** et ne constituent pas vraiment des déterminants du trajet ou de la date de retour. En effet, les bergers font un déplacement d'un endroit à un autre directement, « ils ne font donc que passer », selon l'expression d'un berger. Dans nombre de terroirs, la circulation des transhumants est permise en périphérie, dans la brousse qui persiste généralement malgré la « saturation foncière » souvent invoquée. C'est là que la connaissance du trajet par le berger est cruciale : il doit connaître les trajets les plus adaptés, les endroits à éviter, les terroirs où la circulation ne se fait pas sans risque. Si un endroit est rendu difficile par la présence de champs cultivés, il assure une bonne surveillance du troupeau, le presse et l'empêche de s'arrêter pour brouter les cultures pendant le temps nécessaire. Il peut aussi éviter une zone difficile en faisant un détour. Au pire, il suit les routes, comme cela se pratique de façon très courante au Burkina Faso. À cette saison, les vaches sont bien nourries, en pleine forme, capables de faire un trajet rapide, avec un minimum d'arrêts dans des aires pastorales.

À l'opposé, pour les déplacements quotidiens au sein d'un terroir, un couloir bloqué peut poser un problème insoluble : l'accès au point d'eau peut par exemple être bloqué, partiellement ou complètement. Là c'est une ressource vitale quotidienne qui est alors interdite et les détours ne sont pas toujours possibles.

C'est donc par les éleveurs locaux que les couloirs sont le plus utilisés, plusieurs fois par jour en saison de culture, et c'est pour eux qu'ils sont véritablement cruciaux. Si certains sont aussi utilisés par les transhumants au cours de leur trajet c'est parce qu'ils relient des ressources importantes, telles qu'une grande aire pastorale ou une mare. Certes utiles pour les trajets de transhumance, ils n'ont pas le caractère structurant qu'ils ont pour les trajets quotidiens locaux. C'est pourquoi, parmi les nombreuses appellations utilisées, j'ai choisi de les appeler « couloirs » pour rappeler qu'ils n'ont de sens que pour passer entre les cultures et « de passage », et non « de transhumance » car ils ne sont pas utilisés spécifiquement au cours de la transhumance, et même bien plutôt pendant les périodes statiques.

Lien indirect entre couloirs et pénétration dans le Parc

Quelle peut alors être l'utilité de cette notion d' « axe » pour le Parc, telle qu'elle a été mise en avant par le processus de Cotonou ?

En tant qu' « axe » au sens large, elle a l'intérêt de montrer les voies de contournements du Parc et les goulets d'étranglement que constituent les points de passage obligés : poste de frontière en théorie, et surtout les deux couloirs traversant les aires protégées au Burkina Faso. Mais une telle représentation donne l'impression trompeuse qu'il existe un trajet préférentiel, comparable à une route, qu'il faudrait aménager. Il s'agit au contraire d'un piège à éviter, j'y reviendrai plus bas. Au contraire, même s'ils suivent globalement cette direction, les éleveurs varient considérablement les trajets et cherchent à se disperser.

La notion d'axe paraît plus utile au sens restreint, celui de *couloir de passage*. Effectivement, ces couloirs sont des ressources importantes pour les éleveurs, car ils garantissent l'accès aux ressources en eau et en pâturage en saison de culture. Tout aménagement de couloir – il y a surtout besoin de reconnaissance légale, d'un statut foncier à rendre intangible – est donc propre à sécuriser la pratique de l'élevage. Mais ils ont un statut et une fonction locaux, ils sont surtout cruciaux pour les déplacements locaux et moins au cours de la transhumance. S'ils ont un lien avec le Parc, il n'est alors qu'indirect et leur promotion joue le même rôle que toute autre action de sécurisation de l'activité ou d'évitement des conflits.

Quelles raisons pourraient alors être invoquées, et l'ont été parfois, pour justifier la création de couloirs spécifiquement par le Parc, avec l'objectif d'améliorer la conservation ?

Je rappelle d'abord que le pic de fréquentation du Parc a lieu en fin de saison sèche, ou en début de saison des pluies, quand les cultures n'interdisent pas encore la circulation dans les terroirs. Ces couloirs ne pourraient être utiles qu'aux rares éleveurs qui entrent ou sont encore dans le Parc en saison des pluies.

Il a été dit que pour éviter la pénétration des éleveurs dans le Parc, il fallait **améliorer les conditions de circulation en périphérie**. Cela sous-entend que l'absence de couloirs ou les difficultés de circulation sont une cause de la pénétration des pasteurs, ce qui est largement faux. Examinons trois cas différents.

Le premier est celui des éleveurs qui ne viennent pas dans le Parc et passent la saison des pluies ailleurs, dans une aire pastorale nécessairement, plus ou moins proche de leur village. Si une ressource devient difficile d'accès localement, ils peuvent être conduits à abandonner cette aire. Il est peu probable qu'une aire elle-même devienne inaccessible par fermeture de couloirs, sa taille fait que plusieurs y conduisent. Par contre, j'ai rencontré le cas où une aire était abandonnée car sa mare, seul point d'eau, avait été entièrement entourée de champs cultivés, des couloirs suffisants n'ayant pas été maintenus. Dans ce cas, plusieurs éleveurs sont allés dans l'aire voisine. Une telle fermeture de couloirs pourrait devenir une cause de pénétration dans le Parc seulement si l'accès à l'ensemble des ressources locales devient problématique. Les couloirs jouent ici un rôle local et participent, au même titre que les autres ressources, au maintien de l'élevage en saison des pluies dans une zone.

Le deuxième cas est celui des éleveurs qui transhument en dehors du Parc, mais passent à proximité au cours de leur trajet. Ils pourraient entrer dans le Parc temporairement pour y circuler sans risque et atteindre leur lieu d'accueil. Encore une fois, le trajet aller a lieu en saison sèche, rendant les couloirs inutiles, l'entrée dans le Parc n'est pas alors motivée par la recherche d'un trajet sûr. Par contre, beaucoup de bergers traversent le Parc car il est le trajet le plus direct, mais cela justifie seulement d'autres types de couloirs, ceux qui traversent les aires protégées, nous y reviendrons. Par contre, l'idée de la nécessité de couloirs est plus logique au retour s'il a lieu en saison des pluies. Mais je n'ai pas rencontré d'éleveur qui utiliserait le Parc ainsi, le risque d'être pris par les forestiers est disproportionné pour seulement faciliter un trajet de quelques heures à une époque où l'état des animaux permet un détour.

Enfin, il y a le troisième cas, celui des éleveurs qui entrent dans le Parc et qui en sortent seulement une fois la saison des cultures installée. On pourrait craindre que l'absence de couloir puisse bloquer les bergers dans le Parc, les poussant à y rester plus longtemps. Mais encore une fois, l'utilité d'un couloir n'a de sens qu'à une échelle très locale. Il existe toujours un moyen de sortir du Parc et si des cultures s'installent en bordure, il est toujours possible de les traverser rapidement ou, mieux, de les contourner. Si des éleveurs choisissent de rester dans le Parc en

saison des pluies, c'est en l'absence de ressources comparables ailleurs, et non simplement à cause d'une voie de sortie difficile.

Un seul cas pourrait obliger les bergers à pénétrer dans le Parc par manque de couloir. Il s'agit des éleveurs des villages saturés de la bordure du Parc où, paraît-il, la circulation est difficile. Le cas qui m'a été cité est celui de Tapoa-Djerma, au Burkina Faso. Mais la situation mériterait d'être détaillée : quels trajets, vers quelles ressources, sont-ils remplacés par des trajets dans le Parc ? Ne s'agit-il pas plutôt de points d'eau qui manquent dans le terroir ? Il est fort possible que les éleveurs fréquentent le Parc par manque de ressources comparables dans le terroir, les couloirs ne jouant pas un rôle particulier. Pour les éleveurs voisins, la proximité du Parc rend son attractivité d'autant plus forte et ils sont susceptibles d'y entrer alors que les conditions du terroir pourraient être jugées relativement satisfaisantes dans un village plus éloigné. Les éleveurs nigériens qui vont en direction du sud longent ici le Parc, et plusieurs m'ont dit qu'ils y faisaient alors des incursions opportunistes pour bénéficier des repousses des graminées pérennes à cette période où le fourrage dans les terroirs est encore insuffisant. Mais encore une fois, c'est en saison sèche, les couloirs ne sont pas en cause. D'ailleurs, il existe dans la zone proche du village de Tapoa Djerma des espaces suffisants pour permettre les trajets de retour, demandant seulement un détour de quelques kilomètres (par exemple le village d'Afini où j'ai effectué des enquêtes, qui est une zone d'accueil de transhumants).

Des motivations inavouées pour insister sur les axes de transhumance

En conclusion, les axes de transhumance mis en avant par le projet et par le processus de Cotonou ne devraient pas être un élément important d'une stratégie du Parc pour lutter contre la pénétration illégale des éleveurs. Même le manque de couloirs de passage n'est pas un déterminant crucial de la pénétration des éleveurs dans le Parc. Ils peuvent être seulement vus comme une ressource locale importante qui participe à la sécurisation de l'activité d'élevage, transhumante ou sédentaire. Les couloirs n'en sont pas les facteurs limitants, encore moins les couloirs « régionaux » ou « internationaux » dont l'existence même est douteuse. Comme l'exprime, incrédule et agacé, un responsable d'association d'éleveurs du Burkina Faso que j'interroge sur l'impact du couloir « officiel » en cours de balisage :

« Des couloirs... pour aller où ???! ».

On le voit, la notion d'axes de circulation en périphérie n'est pas pertinente pour élaborer une stratégie, et les aménagements tels qu'ils ont été prévus ne seront d'aucune aide directe.

Au contraire, l'aménagement conçu de la sorte présente un risque, si on s'y limite. En effet, en privilégiant les aménagements (aires de repos, points d'eau, parcs de vaccination...) le long d'axes préférentiels, on risque de *concentrer* le passage des troupeaux et de les *figer* alors qu'à l'inverse

les trajets sont opportunistes, adaptables dans le temps et dans l'espace en fonction de l'état des ressources sur le trajet. La diffusion des éleveurs sur un large espace est au contraire un avantage, qui diminue le risque de surpâturage local, phénomène qui pourrait bien menacer les aires situées le long de ces couloirs « internationaux » ou « régionaux » si les autorités incitent les éleveurs à les fréquenter au détriment d'autres trajets. L'exemple du couloir du Fakara est parlant : le couloir balisé relie certes quelques aires parmi les plus grandes de la région mais il en existe beaucoup d'autres (cf. Carte 11, p. 207) et beaucoup d'autres couloirs (voir l'exemple autour d'une de ces aires, à Peta Edi, Carte 25 p. 451), qui sont tout à fait suffisants pour permettre un trajet de retour. Le couloir n'est d'ailleurs pas plus utilisé qu'avant son balisage, ce qui montre bien encore une fois que son statut de couloir « international » et sa largeur particulière ne l'ont pas rendu plus attractif. Le conservateur nigérien du Parc du W m'a d'ailleurs formulé à plusieurs reprises la demande d'expliquer pourquoi ce couloir était sous-utilisé.

Les seuls couloirs vraiment utiles, et même indispensables, sont les couloirs qui traversent les aires protégées comme il en existe deux, l'un dans le Parc du W à l'ouest, entre le Burkina Faso et le Bénin ; l'autre dans le Parc d'Arly. Ils sont de plus en plus utilisés, en raison de la surveillance accrue des forestiers qui rend risquée pour les bergers les tentatives de traverser le Parc ailleurs, et malgré le fait que le passage soit soumis à une taxe, jugée modique par les éleveurs. L'officialisation de ces couloirs et la reconnaissance de leur principe qui rompt avec l'intangibilité des aires protégées, est d'ailleurs l'avancée la plus concrète des accords de Cotonou. Des améliorations peuvent y être apportées encore, sous forme d'aménagements qui avaient d'ailleurs été prévus lors des plans d'action : points d'eau et aires de repos tous les 15 kilomètres, qui éviteraient aux bergers la tentation de s'écarter du couloir balisé pour abreuver ou faire paître leurs animaux, qui sont extrêmement faibles en saison chaude, sur le trajet aller. Le couloir d'Arly, 40 km que les éleveurs sont censés parcourir d'une traite, est ainsi une véritable incitation à la fraude. Certains disent que c'est d'ailleurs sciemment que les aménagements n'ont pas été réalisés, certains forestiers trouvant leur compte à cette situation...

L'idée d'axes officiels n'est donc pas pertinente, alors que ce statut est revendiqué comme un succès de l'aménagement international autour du Parc. On l'a vu, si le terme « officiel » signifie « obligatoire », cette contrainte est irréaliste, puisque il ne viendrait à l'idée de personne d'interdire la fréquentation des autres couloirs, dont un bon nombre peuvent permettre d'atteindre les frontières et les postes de sortie ou d'entrée. Même si leur caractère officiel vise seulement à les désigner comme les lieux « d'aménagement prioritaire », ils peuvent aussi être nuisibles s'ils se substituent à un aménagement plus global qui permettrait une sécurisation de l'élevage sur les terroirs en saison des pluies et une dispersion des bergers sur tout le territoire au cours de leurs trajets.

Mais l'analyse de la situation montre que ces axes ont eu d'autres fonctions, plus politiques. D'une part, ils ont servi de gages visibles vis-à-vis des éleveurs, à qui il était bon de montrer qu'on faisait quelque chose, en attendant mieux. Comme le dit le coordinateur du projet Ecopas-Niger en poste au moment des accords de Cotonou :

« Au Niger, les aménagements ne sont pas pertinents pour résoudre la fréquentation du Parc, mais il fallait bien proposer quelque chose ! [...] Ce sont les responsables des éleveurs qui ont ciblé les couloirs et les aires à aménager, qui avaient réclamé l'aménagement des axes officiels, disant qu'ils n'avaient pas d'eau en périphérie et que c'est cela qui forçait les éleveurs à entrer dans le Parc. Pourtant, il n'y a pas tellement plus d'eau dans le Parc, et je le savais bien : je suis parti moi-même à la recherche [du fils d'un éleveur] parti en transhumance sans l'accord de son père, qui s'est égaré dans le Parc et est mort de soif... ».

D'autre part, ils ont servi de gage, cette fois à l'intention des autorités béninoises, c'est ce que je vais montrer dans le paragraphe suivant.

V. 2. Le problème de la fermeture des frontières Béninoises

Les mesures prises lors des accords de Cotonou laissent penser qu'en dehors d'une limitation de l'entrée illégale des bergers dans le Parc, d'autres objectifs étaient visés, au moins par les acteurs qui étaient conscients des limites des actions envisagées. Je pense que le principal objectif était d'obtenir la réouverture des frontières du Bénin aux transhumants. En effet, les nombreuses et vastes forêts classées dans la région du Borgou (cf. Carte 1, p. 42) pourraient être utilisées comme aires pastorales pour les transhumants des trois pays, comme aires d'accueil en substitution au Parc du W. Cet objectif n'est certes pas annoncé clairement mais transparaît dans certains rapports (par exemple : « La stratégie d'intervention pour la zone tampon devra donc tenir compte des aspects régionaux en élargissant l'action à la transhumance transfrontalière, vu le problème global posé par la fermeture des frontières de Bénin » (Binot, 2003)) et surtout dans les mesures prises, qui ont manifestement un objectif d'affichage, les acteurs connaissant dès les accords leurs limites. Au Niger, la volonté de remplacer les axes traditionnels qui traversent la Réserve partielle de Dosso (réserve, je le rappelle, qui n'existe que sur le papier) par un axe officiel qui la contourne par l'est, est selon moi révélatrice. En effet, la présence de transhumants dans la réserve ne pose aucun problème de principe, alors qu'au contraire elle abrite de grands espaces pastoraux. Cet axe officiel imposerait un très grand détour aux bergers, contrainte injustifiée et tout à fait irréaliste. Par la suite, officieusement, l'axe prévu sera d'ailleurs modifié par un trajet qui traverse la réserve, de Birni N'Gaouré à Boumba. J'interprète ce fait comme une volonté d'afficher un respect scrupuleux des règles, condition exigée par les autorités béninoises pour la réouverture de leurs frontières comme je vais l'expliquer maintenant.

La fermeture des frontières du Bénin

Les autorités du Bénin ont une vision extrêmement négative de la transhumance, spécialement des problèmes posés par l'entrée de transhumants étrangers qui auraient notamment entraîné la mort de dizaines de personnes dans certaines régions (cf. *Trois visions de l'élevage et de la transhumance*, p. 93). En réaction, en 1995 le gouvernement a décidé la « suspension de la transhumance transfrontalière sur tout le territoire national », interdisant officiellement toute entrée d'éleveurs étrangers mais aussi toute sortie des bergers béninois. L'armée est intervenue plusieurs fois pour refouler des transhumants et mener des « opérations de ratissage dans les aires protégées appuyées par l'aviation », sans que je sache si le Parc du W a été concerné.

A partir de 1997, et parallèlement à ces mesures répressives, est mise en place une mission d'information du Comité National de Transhumance à la destination du Niger, du Burkina Faso, du Nigéria et du Togo. Puis en 2001, a lieu une réunion de la CEDEAO à Cotonou sur la réglementation de la transhumance. Il est recommandé alors une levée de la suspension de la transhumance transfrontalière de la part du Bénin (et du Ghana), pourtant encore prolongée en 2001-2002. Le Bénin exige que les mesures décidées soient appliquées : il s'agit du respect des règlements internationaux, de la mise en place d'une taxe unique de pacage, d'actions pilotes de nouveaux modes de gestion concertée des parcours et des zones d'accueil (Djima, 2003). La réunion de Cotonou en 2004 sous l'impulsion d'Ecopas n'est donc qu'une répétition de la précédente et aboutit à un résultat comparable : le Bénin promet la réouverture de ses frontières si les mesures sont appliquées, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à la date de rédaction du présent document (2011).

D'après Lhoste, des conflits d'intérêts entre pays d'origine et pays d'accueil ne concernent pas que le Bénin : « Le pays d'origine craint une hémorragie du bétail, et accuse les pays d'accueil de favoriser une sédentarisation et des infrastructures dans les zones frontalières. Pour les pays d'accueil, qui font de grands efforts pour accueillir les transhumants en termes d'aménagement ou de mesures sanitaires, ils n'auraient plus aucune motivation s'il n'y avait pas des contreparties. » (Lhoste, 1988). Il semble par exemple que le Ghana et le Togo ont eux aussi érigé des mesures de restrictions de la circulation des transhumants, à l'encontre des règlements de la CEDEAO. Pourtant, le Bénin tire de multiples avantages de la venue de transhumants sur son territoire (Kperou Gado, 2006) : disponibilité en viande, lait et fromage, apport de reproducteurs bovins, stimulation des marchés etc. Il importe par exemple de la viande sur pied et un arrêt de ce commerce lui serait probablement dommageable.

Les mesures demandées

Le Bénin réclame évidemment le respect par les éleveurs transhumants des règles internationales de la CEDEAO, notamment sur la police sanitaire pour éviter la propagation des épizooties, mais aussi sur les conditions de gardiennage des troupeaux par des bergers en nombre

suffisants et suffisamment âgés. Mais les exigences sur la circulation du bétail sont draconiennes pour permettre en théorie un contrôle sur les éleveurs entrés sur le territoire du point d'entrée jusqu'à la zone d'accueil : l'éleveur doit prévoir à l'avance son trajet et sa destination, passer par des postes de frontières pour faire viser le Certificat International de Transhumance, respecter les pistes de transhumance définies par les États. On voit donc que des « axes officiels » et des pistes de transhumance censés régir les déplacements des bergers devaient être définies pour satisfaire ce règlement. Les accords de Cotonou sont allés plus loin que l'accord précédent en 2001, puisqu'ils ont abouti à la définition de ces axes officiels, qui ont été communiqués aux éleveurs.

Les aménagements demandés aux pays de départ, Burkina Faso et Niger, peuvent être interprétés comme des gages pour montrer que tout ne reposait pas sur le Bénin et que ces pays faisaient leur possible pour diminuer le flux de transhumants vers le Bénin.

Les limites de ces accords

On l'a vu, définir des axes comme des trajets obligatoires est à la fois irréaliste et dangereux. Il est de toute manière inutile en l'état actuel des administrations. En effet, la déclaration avant le départ de ces trajets est censé permettre d' « informer à temps les populations des zones d'accueil de l'arrivée des troupeaux ». Mais les structures censées permettre la circulation de l'information n'existent pas ou ne sont pas fonctionnelles : comités de transhumance locaux, comités inter-États... Leur capacité de réaction semble bien trop faible pour pouvoir s'adapter à l'annonce d'un afflux de transhumants. D'ailleurs, la réactualisation annuelle de cette information serait inutile : les zones d'accueil habituelles connaissent l'arrivée périodique des transhumants et s'y adapter est déjà un défi que certaines communes aimeraient être en mesure de relever. En cas d'année exceptionnelle, il pourrait être utile de prévenir d'un afflux inhabituel mais par définition de telles circonstances ne peuvent être prévues longtemps à l'avance et les bergers ne savent pas les zones nouvelles qu'ils vont fréquenter et devoir explorer.

De plus, les capacités de contrôle du respect de ces mesures sont bien insuffisantes. D'abord, la fermeture des frontières est restée toute théorique, les bergers continuant après 1995 à entrer au Bénin comme avant. Aucun berger interrogé à ce sujet au cours des enquêtes ne savait même que l'entrée au Bénin était interdite. Ils voient pourtant parfois des « autorités », des « porteurs de tenue » sur le territoire béninois, pour ceux qui ne passent pas immédiatement dans le Parc, mais ils ne sont inquiétés que pour les infractions habituelles, émondage, entrée illégale dans les aires protégées. Certains sont « accueillis » de l'autre côté du fleuve qui fait la frontière, par des personnes qui leur réclament des taxes d'entrée, avec toutes les apparences de la légalité puisqu'il s'agit, selon des bergers, de représentants des communes. Ils ne rentrent pas par les postes d'entrée officiels (il n'y en a qu'un pour entrer au Bénin dans la région, celui de Malanville, 80 km au sud-est de Boumba, un des principaux points de passage !). Même ceux qui passent à proximité

les éviteraient au contraire soigneusement pour éviter les « tracasseries ». Les contrôles ultérieurs ne s'attachent pas à ce point précis, ne vérifient pas apparemment les certificats internationaux de transhumance puisque la transhumance n'est pas encore officiellement permise. Pourtant, au Burkina Faso, où les contrôles au-delà de la frontière s'attachent au problème des vaccinations et immobilisent des troupeaux qui ne sont pas en règle, la réglementation incite progressivement les éleveurs à vacciner et prendre un certificat avant de partir, auprès du centre de vaccination le plus proche. Les enquêtes menées plusieurs années successives ont montré que le nombre d'éleveurs arrêtés pour ce manquement a nettement diminué. Mais vouloir absolument contrôler les entrées à des postes officiels en si petits nombre est irréaliste, les éleveurs n'étant pas prêts à allonger leur trajet alors que les bêtes sont très affaiblies à l'aller et qu'ils cherchent au contraire à rejoindre directement leur destination, quitte à prendre des risques.

Le Bénin n'est pas décidé à être pays d'accueil

Malgré le fait qu'une partie des engagements pris par le Burkina Faso et le Niger ont été respectés, même si la totalité des aménagements n'a pas été réalisée, le Bénin n'a pas ouvert ses frontières et n'a d'ailleurs pas fait de démarche pour savoir ce qui avait été fait réellement. Les mêmes arguments sont avancés pour justifier cette politique restrictive. Pourtant, les problèmes de violence de la part des transhumants, toujours mis en avant par les autorités à tous les niveaux, semblent assez absents, dans la région tout au moins. En effet, aucun des forestiers rencontré n'a pu me citer de cas de violence, aucun des éleveurs interrogés n'a entendu parler de circulation d'armes à feu ou de viols. Si des cas ont existé dans la région, ils sont probablement très minoritaires, largement amplifiés par la rumeur et instrumentalisés pour justifier les mesures prises contre les transhumants étrangers. Il est possible que la violence ait été cantonnée dans les régions fréquentées par les nigériens, notoirement plus violents et plus armés, et craints par les nigériens d'autres régions qui vont dans ce pays.

On peut aussi interpréter cette attitude comme une « zébusite », c'est-à-dire une attitude hostile aux pasteurs mobiles telle qu'elle a été décrite dans le nord de la Côte d'Ivoire au début des migrations massive des Peuls dans le nord du pays (Coulibaly, 1980). Il est difficile de faire une place aux Peuls, « double figure de l'étranger et de l'errant malgré une installation remontant parfois à plus de trente ans » : cette citation concernant encore la Côte d'Ivoire (Ancey, 1997) semble adaptée au Bénin actuel. On retrouve cet état d'esprit jusque dans le texte des accords de Cotonou qui déplore « l'inadaptation croissante des modes d'élevage par rapport aux évolutions actuelles du monde rural ».

Le Bénin n'a pas beaucoup avancé pour définir des zones d'accueil pour les transhumants et pour aménager des couloirs de passage officiels. La réglementation pour les forêts classées interdit leur accès au bétail sauf exception accordée aux riverains uniquement (Ecopas, 2004a). Des zones

d'accueil auraient pourtant été identifiées selon un rapport d'Ecopas (Fournier et Toutain, 2007), pour les troupeaux nationaux ou étrangers, dans les forêts classées en particulier. Des espaces seraient réservés sur les bords de la forêt (avec redevance de 150 F CFA par bovin et 125 F CFA par petit ruminant pour la saison), mais avec un noyau central devant être respecté. Dans la pratique, ils seraient sous-utilisés pour diverses raisons, manque d'information, difficultés d'application du principe de paiement, manque de points d'eau etc.

En fait, mes enquêtes montrent que le flou règne pour savoir si les forêts classées autorisant l'entrée des éleveurs contre paiement d'une taxe (par exemple la forêt de la Sota près de Kandi) sont accessibles aux étrangers, aux Béninois ou seulement aux habitants des villages voisins, ayant participé à un plan d'aménagement et munis d'un permis. D'ailleurs, les agents interrogés m'ont parlé de trois forêts classées dotées d'un plan d'aménagement et d'une gestion participative (les forêts de Gougoun, Sota et Goroubi, qui est en fait une petite rôneraie de Karimama), plans qui dateraient de...1997, et n'auraient donc rien à voir avec les récents accords de Cotonou. Même les forestiers de la zone, chargés de surveiller la forêt, ou les agents de l'élevage qui interviennent en médiateur si un éleveur est arrêté, ne peuvent être formels sur ce point, tendant plutôt à penser qu'elles sont réservées aux villages voisins. Une seule personne, un conseiller de la commune de Kandi, dit que deux grandes forêts (Trois-Rivières et Alibori supérieur) sont l'objet de discussions pour des plans de gestion, mais que seuls les riverains pourraient y avoir des droits d'usage.

En tout état de cause, aucun éleveur rencontré n'a changé de destination depuis les accords de Cotonou pour explorer ces forêts classées. Les éleveurs des communes de Dogon Douchi au Niger ont la forêt de la Sota pour destination mais n'ont remarqué aucun changement. La plus grande forêt, et la plus proche après celle de la Sota, est celle de l'Alibori supérieur, au sud de Banikoara, mais elle n'a pas été l'objet d'un plan d'aménagement et reste théoriquement interdite. Les éleveurs béninois du sud du Parc y pénètrent illégalement car la surveillance y est lâche. Sa taille, sa proximité et sa richesse pastorale en feraient une destination possible pour les éleveurs, surtout nigériens : mais aucun éleveur nigérien ou burkinabé ne connaît son existence car ils se sont pour la plupart limités au Parc et n'ont pas exploré les régions plus au sud. Selon les Béninois, la quantité de mouches tsé-tsé rend néanmoins nécessaire une utilisation rigoureuse des trypanocides.

Un statu quo satisfaisant pour les acteurs

Il semble donc qu'aux plus hauts niveaux, d'où pourraient venir la décision de transformer les forêts classées en zones d'accueil, les responsables ont eu jusqu'ici d'autres objectifs que ceux d'accueillir les transhumants étrangers. Pourtant, les autorités locales interrogées (conseillers communaux, forestiers, agents d'élevage ou d'agriculture) reconnaissent des avantages à la venue des étrangers et de leurs troupeaux : la disponibilité en viande, en lait et en fromage augmente, les

prix baissent, on peut facilement acheter des bovins de grand format, appréciés pour faire de l'embouche ou pour les croiser et obtenir des bêtes de trait, les marchés sont dynamisés par la présence des Peuls, comme acheteurs ou comme vendeurs (Kperou Gado, 2006). Mais les conflits et la violence, quelle que soit leur réalité, sont craints par ces personnes qui regrettent l'absence de cadres de concertation avec les étrangers, qui ne sont pas représentés dans les comités de transhumance. Il est bien possible que le *statut quo* convienne plus ou moins à tout le monde : les conditions d'entrée rigoureuses sont mises en avant sans réelle motivation pour préconiser des règles plus adaptées, en l'absence de moyens pour les faire respecter. Les bergers étrangers profitent du flou des règles et du relâchement des contrôles dans les forêts classées pour y pénétrer illégalement et craindraient un durcissement si les règles devaient être rediscutées. Enfin, les agents de contrôle sur le terrain pourraient se satisfaire d'une situation qui permet d'infliger des amendes, officielles ou non, desquelles ils tirent une partie de leurs revenus.

L'inconvénient de cette situation est que les autorités ne sont pas investies pour trouver de véritables zones d'accueil à vocation régionale. Si le Bénin décidait clairement d'interdire les forêts classées aux transhumants, au même titre que le Parc du W, d'autres solutions pourraient être explorées car elles ne sont pas les seules zones que peuvent fréquenter les transhumants. L'ensemble des éleveurs béninois reviennent au village pour cultiver pendant la saison des pluies, et les nigériens qui passent parfois toute la saison des pluies au Bénin (même si certains reviennent au Niger, au village ou plus souvent dans une deuxième zone d'accueil) pourraient rester également dans les terroirs. Au Burkina Faso également, et dans une moindre mesure au Niger, de grandes surfaces non cultivées existent encore, comme le montre notre carte des grandes aires pastorales. Mais le gouvernement burkinabé n'envisage d'« éventuelles aires pastorales » que comme des « ranch » visant à sédentariser les pasteurs. C'est pour cette raison que même des rapports d'experts ne recommandent pas cette solution de sécuriser des aires pastorales en raison du risque de blocage de la mobilité⁷⁸ : « Le classement de zones pastorales aurait l'inconvénient de focaliser les troupeaux dans des espaces limités » ou encore « l'établissement d'un zonage de l'espace rural par secteur d'activité semble pour certains un objectif idéal. Mais le zonage risque d'être une contrainte à la mobilité régionale du bétail et au développement de complémentarité entre zones. » (Toutain Bernard, 2001).

Cette situation empêche en tout cas toute réflexion réelle sur l'aménagement du territoire. En effet, toute modification remettrait en discussion des situations historiquement construites

⁷⁸ Le rapport cité, composé d'experts burkinabé et français, semble n'évoquer cette solution qu'avec le regard, très particulier, burkinabé. Pourtant, les aires pastorales peuvent être vues comme une protection des ressources sans être un lieu d'où les pasteurs ne pourraient pas sortir.

d'accès aux ressources, tant localement qu'internationalement. Les autorités craignent alors d'initier ce genre de démarche potentiellement porteuse de conflits.

VI. Conclusion du chapitre 5 : un Parc démuné face aux éleveurs dans la périphérie

Dans ce dernier chapitre, j'ai examiné les interventions du Parc en périphérie afin d'analyser leurs conséquences sur la mobilité, réelles ou potentielles. Une meilleure compréhension du comportement des pasteurs grâce au chapitre précédent m'a permis d'analyser leurs réactions face aux tentatives du Parc.

Le Parc a mis en œuvre la gestion de plusieurs zones tampon, à qui l'histoire du complexe a donné des statuts et des situations variées. Il s'agit de zones à occupation contrôlée, où des réglementations plus ou moins appliquées imposent des contraintes aux usages des ressources.

La Réserve de Tamou au Niger est la plus vaste. Elle existe depuis 1962 et son histoire complexe est riche d'enseignements. Ce qui ressort nettement c'est que le Parc n'a pas défini d'objectifs clairs pour la zone, ni en terme de conservation des écosystèmes, ni en terme de trajectoires de développement. Il en ressort des hésitations dans la gestion, qui oscille, selon les périodes, entre laxisme et rigueur, entre déclassement et extension de la protection, entre volonté de faire respecter une réglementation stricte et la résignation à l'avancée du front pionnier agricole. Ces hésitations ont laissé leurs marques dans l'espace, divisant la Réserve initiale en quatre zones où les pratiques sont nettement différenciées, celles du Parc comme celles des éleveurs. Les conflits et les mécontentements sont présents malgré les concessions périodiques du Parc, en partie en raison d'une absence de perspective claire pour la zone qui laisse à des revendications multiples la place de s'exprimer. En particulier, l'anticipation de nouveaux déclassements possibles, après le déclassement à des fins agricoles de la moitié de la Réserve en 1976, attise les revendications. Elle provoque des stratégies foncières d'occupation de terrain, qui mitent l'espace pastoral, pénalisent les pasteurs et repoussent un « front pionnier pastoral » jusqu'au Parc. Malgré la volonté affichée d'une participation des populations, le Parc a encore des difficultés à nouer un dialogue avec les acteurs, aucune institution ne permettant une concertation globale. La commune de Tamou est un partenaire privilégié maintenant puisqu'elle touche une part importante des revenus du Parc, ce qui semble porter ses fruits. Mais le Parc hésite encore sur la manière de prendre en compte les éleveurs mobiles. Aucun dialogue constant n'a été noué en dehors de la commune, par exemple avec les associations d'éleveurs, pourtant présentes et actives. Face à un projet de réserve pastorale, la commune hésite à appliquer une distinction entre sa population et les éleveurs

transhumants venus d'ailleurs. Le Parc a eu pour stratégie de laisser la commune libre de ses choix sans chercher à imposer une règle.

La zone tampon béninoise est plus récente. Présentée comme une volonté de concession et d'apaisement, elle fait suite aux débuts de la surveillance du Parc béninois qui n'a commencé qu'en 2001. À la différence de la Réserve de Tamou, elle a pris en compte plusieurs usages (culture, pâture et cueillette) et plusieurs catégories d'acteurs, en excluant les autres. En effet, sa surface est restreinte et n'est guère significative, même par rapport aux besoins des riverains qui en sont les seuls utilisateurs autorisés. Le problème principal est l'incapacité des gestionnaires à faire respecter la limitation de défrichements de nouvelles parcelles. Les cultivateurs reçoivent des appuis politiques contre l'administration du Parc, contrainte de céder. La zone tampon concentre donc conflits et critiques.

La compréhension des logiques de mobilité et des facteurs de décision des éleveurs m'a permis de porter un nouveau regard sur les actions d'aménagements pastoraux engagées par le Parc depuis 2005. Je critique d'abord l'importance qui a été accordée à la connaissance des trajets de transhumance qui a abouti à la conception d'un plan d'aménagement qui officialise des « axes » de transhumance. Ces derniers sont présentés par le Parc comme un moyen de diminuer la pression des éleveurs sur les aires protégées. Pourtant, je montre en détail que les trajets et les couloirs de passage ne sont pas un facteur favorisant l'entrée des bergers dans le Parc. La mobilité n'a pas été influencée par le bornage d'une aire pastorale et de plusieurs couloirs de passage à Peta Edi, au Niger. Ces aménagements ont seulement sécurisé des espaces et des pratiques existants, car le projet s'est concentré sur des aires déjà bien reconnues et dont le bornage ne soulevait pas d'oppositions majeures. En outre, si une telle aire est utile aux éleveurs, et le sera toujours plus dans l'avenir, elle ne soutient pourtant pas la comparaison avec le Parc, tout proche, dont l'attractivité relative agit, en saison chaude, sur *tous* les éleveurs qui fréquentent cette aire pastorale en fin de saison des pluies. L'opération a favorisé l'installation d'un village peul dans l'aire, qui pourrait renforcer encore l'utilisation du Parc. Cette mauvaise orientation stratégique peut donc être interprétée comme une erreur technique, due à une méconnaissance des pratiques pastorales.

Mais l'analyse du processus de Cotonou, large processus de discussion déroulé depuis les éleveurs jusqu'à une réunion interministérielle rassemblant les trois pays, permet de supposer que les projets d'aménagements et la focalisation sur les axes de transhumance avaient en fait pour objectif principal, mais implicite, d'obtenir la réouverture des frontières du Bénin. L'« erreur technique » a donc été favorisée parce qu'elle était occultée par d'autres objectifs de plus haut niveau. On peut ainsi interpréter les aménagements pastoraux prévus suite à cette concertation comme des gages donnés au Bénin. Pourtant, cette « suspension de la transhumance

transfrontalière » n'a jamais empêché le passage des frontières aux éleveurs. Mais le refus du Bénin de laisser entrer les transhumants limite la possibilité d'un aménagement du territoire, alors que le Parc y a identifié des zones d'accueil qui pourraient délester les aires protégées. Finalement, en 2010, la position du Bénin reste inchangée. La réflexion sur un aménagement de l'espace à cette échelle est ainsi bloquée, alors que la carte des aires pastorales montre que de vastes espaces sont disponibles au Bénin mais également au Burkina Faso, et qu'ils n'ont été inclus dans aucun projet d'aménagement régional.

L'examen des actions passées confirme le diagnostic qui fondait notre problématique : les interventions en périphérie ont été posée comme un postulat mais n'ont pas été l'objet d'une conception suffisamment claire. Surtout, leurs liens avec la conservation n'ont pas été vraiment explicités. Afin de dépasser ce constat, commun à nombre de projets de conservation, je vais dans la partie suivante proposer différents outils susceptibles d'alimenter la réflexion sur les interventions en périphérie d'aires protégées.

Chapitre 6.

OUTILS ET PERSPECTIVES POUR LA GESTION DES PÉRIPHÉRIES D'AIRES PROTÉGÉES

Il est apparu au chapitre précédent que les objectifs définis pour les interventions en périphérie du Parc du W, plus que les modes d'action choisis, ont compromis l'efficacité des actions du Parc sur l'entrée des pasteurs dans les aires protégées. Entre slogans communs à tous les projets intégrés de conservation et développement, affichage politique d'une prise en compte des intérêts des populations de la périphérie et objectifs implicites à destination du Bénin, la pertinence de la stratégie d'intervention en périphérie s'est perdue, même pour les agents du projet eux-mêmes.

Dans ce chapitre, je vais m'éloigner du strict rôle analytique du chercheur pour proposer une vision différente de l'intervention en périphérie, des outils et des réflexions qui ont pour but une meilleure prise en compte de la périphérie pour améliorer la conservation des aires protégées. Cette partie a donc un statut un peu différent du reste du document puisque je cherche à utiliser les connaissances acquises grâce à la démarche scientifique pour faire naître des propositions et de la prospective.

La question de la définition des objectifs et de la justification des interventions en périphérie m'amènera d'abord à proposer un « cadre conceptuel » qui pourrait aider des concepteurs de

programmes de conservation dans une telle démarche. Après un cadre général et théorique, j'appliquerai cette démarche au Parc du W. Je tenterai ensuite d'utiliser la vision d'ensemble que j'ai pu acquérir sur la question de l'intervention du Parc dans sa périphérie en présentant une prospective des futures politiques publiques d'aménagement territorial autour du Parc du W. Enfin, je montrerai comment différents modèles spatiaux de répartition des activités permettent d'imaginer de nouvelles perspectives pour le traitement des relations entre conservation et développement.

I. Proposition d'un cadre conceptuel des interventions en périphérie d'aire protégée

L'analyse de l'impact et des interventions du Parc dans les parties précédentes ont montré leurs limites. Des défauts d'analyse ou une certaine méconnaissance de la mobilité des éleveurs ont pu conduire à l'inadaptation des mesures prises, je l'ai montré avec les aménagements pastoraux et avec la création d'une zone d'occupation contrôlée au Bénin. Pourtant, m'apparaît plus dommageable pour l'action du projet le manque d'un cadre de pensée pour les interventions en périphérie. Ce constat général a été argumenté dans le chapitre 1, et il semble valable dans le cas du Parc du W. J'ai évoqué en particulier l'absence d'objectifs clairs assignés aux différentes zones de la périphérie et en particulier aux zones tampon. Je propose donc ici un tel cadre, issu de l'analyse générale des programmes de conservation mais aussi du cas particulier du Parc du W où le rôle de l'élevage mobile met en évidence la nécessité d'une formalisation et d'une généralisation de certains principes.

I. 1. Des projets de conservation à la recherche de guides d'action en périphérie

On l'a vu en chapitre 1, les projets de conservation manquent de guides d'action pour leur intervention en périphérie. Celle-ci est posée comme un postulat ou basée sur quelques principes flous, voire contradictoires. Dans l'affichage politique des programmes de conservation et la communication qui est faite à leur sujet, flou, imprécision voire un certain opportunisme dans les thèmes affichés peuvent être nécessaires, vu la complexité des problèmes abordés. Mais ce type de discours reste par contre assez éloigné des besoins pour la conception de programmes d'actions lisibles (pour l'opérateur lui-même ou pour les populations concernées), efficaces et évaluables. L'évaluation est souvent incluse dans les projets dans un but de mesure de l'efficacité des fonds alloués. Ici, je l'entends comme un moyen de réorienter les actions entreprises en cours de programme pour chercher à atteindre des objectifs explicités.

La construction de guides d'action est compliquée par le fait que de multiples objectifs sont visés en même temps par une action entreprise en périphérie. Il importe alors d'évaluer séparément l'action, les objectifs intermédiaires et les objectifs ultimes. Cela permettrait de ne pas sombrer dans l'incohérence face à des objectifs contradictoires. Prenons l'exemple de l'objectif de *développement de la zone périphérique*, souvent affiché par des projets intégrés de conservation et développement. On peut tenter de l'atteindre en mettant en place des activités génératrice de revenus par exemple. L'évaluation doit porter successivement sur les trois niveaux :

- Niveau de l'action elle-même : des activités économiques nouvelles apparaissent-elles ?
- Niveau de l'objectif intermédiaire : Augmentent-elles les revenus de la population ? Elles pourraient seulement se substituer à d'autres activités, par exemple l'exode saisonnier au Sahel. Dans ce cas, la question pourrait être : « Apportent-elles un mieux-être à la population ? ».
- Niveau de l'objectif final : Améliorent-elles la conservation ? Par un effet dans la périphérie ou dans le cœur lui-même ? Quels sont les mécanismes en jeu ?

On a évoqué en chapitre 1 comment le développement économique en périphérie peut dans certains cas devenir une menace pour la conservation, par exemple en créant un flux d'immigrants. Il est donc important de vérifier que les actions engagées entraînent bien un mode de développement non contradictoire avec l'objectif de conservation.

Bien souvent, les évaluations de projets montrent qu'une fois les objectifs listés dans le document de programmation, la hiérarchie des objectifs et leurs finalités ultimes sont confondues si bien que les projets ne savent pas comment articuler les différentes actions. On l'a vu pour le Parc du W qui met parfois au même niveau réduction des conflits, augmentation du niveau de vie et diminution de l'entrée des pasteurs dans le Parc. Une définition claire des objectifs, au départ du projet ou en cours de route si les actions peuvent être réorientées, est donc un préalable à une action cohérente.

Mais un diagnostic rapide ne permet pas forcément la définition d'objectifs pertinents. Bien sûr, une vision globale conduit à une plus grande cohérence. L'exemple de la définition des priorités d'actions dans le projet intégré de gestion du Parc de Zakouma au Tchad est ainsi révélateur d'une vision trop sectorielle : la culture du sorgho en périphérie a été érigée en priorité, et séparée de la problématique du pastoralisme, alors que les éleveurs sont aussi cultivateurs et que les deux activités sont en étroite interrelation (Binot, 2010). On peut se demander de la même manière si la priorité donnée à la transhumance transfrontalière dans les activités du Parc du W en périphérie est pertinente et s'il y a un sens à la séparer d'une problématique plus large de développement

planifié et concerté. La question du mode de définition des objectifs du programme est donc absolument centrale.

I. 2. Les périphéries d'aires protégées : analyser leurs relations avec la zone centrale

Le type d'actions à mettre en œuvre en périphérie et leur logique dépend étroitement d'une analyse spatiale préalable qui doit conduire à analyser les relations entre le cœur d'une aire protégée et sa périphérie. L'analyse du cas du W et de ses relations avec les pasteurs met clairement en évidence que cela conduit à différencier plusieurs espaces périphériques.

I.2.1. Les zonages à justifier

Les zonages produits peuvent être très nombreux et basés sur des critères variés. A l'inverse, un zonage pertinent pour la gestion de l'aire ne peut pas non plus se satisfaire de thèmes très généraux (tels que « les dynamiques sociales »). Il serait nécessaire d'appuyer la démarche d'intervention en périphérie en cherchant à expliciter les relations entre le cœur et la périphérie.

Les **relations écologiques** sont les premières auxquelles on pourrait penser. Or, dans le cas du W, elles sont complètement ignorées. Quels sont les flux existants, qu'ils concernent la faune, la flore, l'eau... ? Dans le cas de Zakouma, ce critère a pris une grande importance car la faune sort largement de l'aire protégée. La protection des habitats hors de l'aire est alors apparue vitale pour l'équilibre de l'écosystème (Binot, 2010). C'est bien souvent le raisonnement qui pousse à la définition de réseaux d'aires protégées et de couloirs de circulation de la faune. Les connaissances sur les écosystèmes du W sont encore trop ténues, mais à titre de précaution les conservationnistes mettent en avant d'ores et déjà le réseau d'aires WAP (W, Arly, Pendjari) et même WAPOK (qui inclut en plus Oti Mandouri et Keran au Togo).

Après la périphérie écologique, une autre périphérie fréquente est celle qui correspond à l'**aire d'intervention** du Parc, définie selon des critères de moyen humain. Cela a été le cas en grande partie dans le Parc du W, où zone tampon et zone de transition sont différenciées en partie par la juridiction des Conservateurs du Parc. Cela s'est accentué dans le temps avec la diminution du personnel consacré à la périphérie. Cette définition pragmatique est incontournable mais devrait être explicite pour ne pas laisser de côté les espaces périphériques qui sont en interaction avec l'aire protégée.

Une autre définition différenciée des périphéries repose sur le **statut des espaces** et le type de protection dont ils jouissent. En effet, bien souvent, le cœur d'un complexe d'aires est protégé fortement et s'oppose à des aires habitées autour, plus ou moins protégées. Si le type d'actions qu'un programme peut y mettre en œuvre est bien sûr distinct, cela ne signifie pas que les

objectifs y soient différents. On peut fixer des objectifs écologiques de stabilité des écosystèmes par exemple, qu'il s'agisse d'une aire protégée ou non.

Au début de la création de zones tampons, leur définition s'est basée parfois sur la nécessité d'intervenir spécifiquement auprès des populations déplacées. La compensation dont elles sont l'objet peut justifier une définition particulière de ces espaces. De même, les droits fonciers détenus par certaines populations riveraines peuvent susciter une différenciation. Ce choix a notamment une incidence directe sur le choix des collectivités qui deviennent bénéficiaires de la redistribution des revenus.

Une démarche de recherche d'une légitimité foncière a été entreprise autour du W. Benoit a conclu plutôt à une absence de légitimité, mais le Parc nigérien a fait le choix de privilégier le canton de Tamou, au Niger. Ce dernier se voit attribué, à tort ou à raison, des droits fonciers de nature « traditionnelle » et jugés de ce fait légitimes, est traité de façon radicalement différente d'une autre zone riveraine, celle de Falmey. On peut se demander si les droits fonciers de certains villages du canton de Falmey, pourtant situés au bord du fleuve à la frontière du Parc, n'ont pas été écartés sans raison valable. Le Parc a en tout cas implicitement défini deux zones, sur le critère de leur ancienne légitimité foncière sur les espaces protégés. Par ailleurs, la définition de la périphérie, au départ limitée aux villages riverains des zones de chasse au Bénin et au Burkina Faso, a pu être étendue aux villages-mères, parfois plus éloignés, d'où ils sont issus. Les villages-mères bénéficient ainsi du partage des revenus dont ils auraient pu être écartés sans cette redéfinition, ici très clairement explicitée, de la « périphérie ».

I.2.2. Les relations entre les espaces à dévoiler

Pour chacune de ces zones de la périphérie, au-delà des critères qui permettent de les définir, ce sont les relations qu'elles entretiennent avec l'aire protégée qu'il importe de comprendre. Sans chercher à être exhaustif, on peut au moins classer ces relations selon leur sens, et leurs conséquences, pour le cœur protégé d'une part et pour la périphérie d'autre part.

Il peut exister des flux sortants, **du centre vers la périphérie**. Ils peuvent être **positifs** pour la périphérie et neutres pour le centre, dans le cas de l'enrichissement des espaces non protégés selon une dynamique source-puits. Ce processus est fortement mis en avant par les promoteurs de la conservation qui y voient le moyen de maintenir la biodiversité en dehors des aires protégées. Mais il est souvent très limité dans l'espace, par exemple pour la diffusion de plantes que l'on retrouve à quelques kilomètres de la bordure de l'aire. Ce type de phénomène n'a pas été mis en évidence à ma connaissance autour du Parc du W.

Les prélèvements de ressources à l'intérieur d'un Parc de la part de populations est aussi positif pour la périphérie, mais, au-delà d'un certain seuil difficile à quantifier, négatif pour la conservation du cœur. C'est tout le débat entre les partisans de la préservation et de la

conservation, les premiers fixant ce seuil à zéro, et les seconds essayant de déterminer et de faire respecter un seuil.

Mais un flux dirigé vers l'extérieur peut aussi être **néгатif** pour la périphérie, par exemple quand il s'agit de la sortie d'animaux qui occasionnent des conflits, comme c'est le cas avec les éléphants au Bénin, les singes ou les lions au Niger.

Les **flux entrants** inverses, de la périphérie vers le centre sont en général des intrusions et peuvent entraîner des perturbations. En ce qui concerne les pasteurs, le pâturage est un prélèvement de ressource (flux sortant) mais leur présence entraîne des perturbations telles que les risques de maladies ou l'éviction spatiale de la faune sauvage.

Il devrait être possible de **représenter l'ensemble des relations entre la périphérie et l'aire protégée** afin d'avoir une vision globale de la situation. Cette démarche devrait permettre de tenir compte de l'ensemble des liens directs, de nature causale, qui lient les espaces. On pourrait penser qu'un tel bilan, quantifié ou au moins hiérarchisé, devrait être la première tâche des concepteurs d'un programme de conservation touchant la périphérie d'une aire. Il n'a pas été réalisé formellement au Parc du W, même si les agents connaissent probablement l'existence de l'ensemble des processus en cause.

Les relations causales directes ne sont pas les seules interactions à prendre en compte. Des **effets indirects** peuvent aussi être causés sur la population, qui sans avoir d'effet apparent sur les écosystèmes protégés peuvent avoir des effets moins visibles. Ces effets indirects sont aussi importants et devraient eux aussi pouvoir être explicités pour être mieux pris en compte par des actions spécifiques. On devrait tenter *in fine* de relier ces effets indirects à la conservation : ils peuvent pousser à remettre en cause l'existence de l'institution « aire protégée », souvent en raison de conflits, causés par exemple par un sentiment d'exclusion, d'expropriation, de spoliation etc. ; ils peuvent entraîner des représailles envers le Parc (destruction de matériel, abattage d'animaux sauvages, action politique contre le Parc...). Deux exemples peuvent être cités autour du Parc du W et ayant un lien avec le pastoralisme. Le premier est l'extension des cultures en périphérie, qui pousse les pasteurs à rechercher des espaces pastoraux dans le Parc. Le second est le sentiment d'exclusion ressenti par les éleveurs en périphérie, ressenti notamment suite au déclassement de la zone Ay Noma, puis aux projets de zones de chasse ou de game ranching en réserve de Tamou : ils réagissent en réclamant de nouveaux déclassement et des droits d'usages dans la Réserve et même dans le Parc.

I.2.3. Les zones tampon : à la fois aire protégée et périphérie

Plusieurs définitions et plusieurs objectifs peuvent être assignés aux zones tampon. Les zones tampons, qu'elles en portent ou non l'appellation, sont définies selon l'objectif d'atténuer l'effet

de frontière entre une aire fortement protégée et les espaces banals en créant une progressivité des interactions entre les activités humaines et les écosystèmes. Elles sont bien la reconnaissance implicite d'un antagonisme entre les activités humaines et la stabilité des écosystèmes et une tentative de résoudre le dilemme entre conservation et développement. Mais, si la confrontation entre objectifs au moins en partie antagonistes est atténuée, une hiérarchie des objectifs doit être explicitée, sous peine de rendre difficile l'évaluation.

Si l'objectif de protection de l'aire protégée est prioritaire, en théorie, les gestionnaires devraient alors fixer des objectifs d'état écologique à préserver dans le cœur et dans la zone tampon, censés permettre à ces espaces d'exercer certaines fonctions écologiques vis-à-vis de l'aire protégée. C'est souvent la sortie temporaire de la faune qui pousse les gestionnaires à rechercher le maintien de certains habitats. C'est le cas en Afrique de l'Est par exemple, car seulement un quart des effectifs de la faune vit en permanence à l'intérieur des aires protégées (Boutrais, 2008) ou encore à Zakouma, au Tchad (Binot, 2010). Bien souvent, dans ce cas, une zone tampon bénéficie d'une protection et elle peut avoir été érigée en aire protégée elle-même, par exemple de type V ou VI de la classification de l'UICN.

Mais la confusion est parfois entretenue car plutôt que de mettre en avant des objectifs écologiques, elles sont souvent définies plutôt par les moyens mis en œuvre pour assurer cette fonction, c'est-à-dire la protection dont elles sont elles-mêmes l'objet et la nature des contraintes imposées aux populations résidentes. C'est pour cela qu'elles sont parfois appelées *zones d'occupation contrôlée*. Les activités humaines devraient alors être évaluées selon leur impact sur les fonctions écologiques de la zone tampon. On pourrait par exemple évaluer la présence effective de la faune jusqu'à la limite de l'aire centrale, alors que souvent les activités humaines en éloigne la faune d'une distance de plusieurs kilomètres. Lungren par exemple estime qu'une ceinture de 5 km, à l'intérieur du Parc mais au contact des espaces habités, ne fait pas partie de l'*espace utile* du Parc du W en raison de cet effet frontière (Lungren et Bouche, 2005). A ce titre, le pâturage pourrait être une des activités permises et non l'agriculture, s'il était démontré que dans certaines conditions il est une activité qui préserve les habitats visés ou ne provoque pas l'éviction de la faune. Les moyens d'action peuvent être de plusieurs types : réglementation (interdiction d'activités, ou de certaines formes), incitations, éducation (dans l'hypothèse où il existe des techniques équivalentes aux techniques existantes et plus efficaces d'un point de vue environnemental), paiement direct... Malheureusement, la confusion entre fins et moyens entraîne des effets négatifs sur l'acceptation par les habitants. C'est le cas par exemple au Népal, où un auteur montre les effets néfastes des contraintes imposées sur les systèmes fonciers, les conflits et les revenus des habitants alors que le bénéfice pour la conservation de l'aire protégée (et même de la zone tampon) n'est pas démontré (Heinen et Mehta, 2000). On peut ainsi se

demander quel rôle tampon justifie la taille de la Réserve de Tamou, qui fait plus de 30 km alors que la faune ne s'éloigne pas du Parc de plus de quelques kilomètres.

Une autre vision de la zone tampon peut être celui d'un réservoir de ressources, destinées à l'usage des populations, qui atténue la privation d'accès aux ressources naturelles de l'aire protégée subi par les populations. Elle a alors un rôle politique ou de compensation. La progressivité recherchée est alors celle des limitations imposées aux riverains. Mais il ne faut pas faire de contre-sens et voir ce type de zone tampon du point de vue des populations. Les promoteurs du développement durable voient dans les limitations d'usages un avantage à long terme, et donc un effet positif en faveur des populations par rapport aux usages non contrôlés. Mais on l'a vu dans le cas de la zone tampon béninoise, les populations interprètent quand même une zone contrôlée comme une restriction d'usage, négative. Une telle zone qui viendrait s'ajouter à une aire protégée est donc interprétée comme une extension. Pour être perçue positivement, il faudrait qu'elle soit instituée sur, et au détriment de, un territoire anciennement protégé. C'était bien le cas, sur le papier, au Bénin ; mais dans les faits, zone tampon contrôlée et Parc nouvellement surveillé ont bien constitué tous deux des restrictions de liberté d'usage.

On peut aussi voir dans une zone tampon un **double gradient**, l'un portant sur l'état de l'écosystème, l'autre sur les contraintes imposées aux populations. L'évaluation devrait alors porter non pas sur l'état de l'écosystème mais sur l'acceptation de l'aire protégée par les populations ou sur leur niveau de vie. Comme on l'a vu au paragraphe précédent, une évaluation n'est possible que si les objectifs partiellement antagonistes ont été hiérarchisés. Les zones de chasse touristiques par exemple ne sont qu'une zone tampon du premier type, à visée écologique, car s'il y a bien progressivité des perturbations faites sur l'écosystème, il n'y a pas de gradation des activités des populations. Les retombées économiques, modestes dans ce cas, souvent invisibles pour les acteurs de base, paraissent d'un tout autre ordre que leur sentiment de privation de liberté.

Une fois mises au clair ces définitions, les zones tampon où aucune exploitation des ressources n'est permise, comme c'était le cas au Bénin avant 2001 ou comme c'est le cas dans la zone tampon de 5 km de la Réserve de Tamou, ne peuvent être vues que comme des **extensions non avouées** des Parcs Nationaux. Selon Boutrais, même sans création d'une zone tampon officielle, le contrôle des forestiers peut s'étendre à l'extérieur de l'aire protégée. La pression sur l'aire protégée peut ainsi être amoindrie et les conflits non résolus mais seulement déplacés sur la zone tampon. Dans le cas du pastoralisme par exemple : « L'enjeu entre la conservation et le pastoralisme tend à être déplacé des aires protégées proprement dites vers leur périphérie » (Boutrais, 2008). Il arrive réellement que des zones tampon soient rajoutées, a posteriori, à une aire protégée, sous les

atours d'un bénéfice pour les populations. Ce fait traduit alors une extension de la protection, que certains conservationnistes souhaiteraient d'ailleurs voir idéalement étendue à tout l'espace :

“Conservation of biodiversity has, up to now, largely revolved around the creation and maintenance of formally designated protected areas. Recently, increased attention also has been given to promoting conservation activities in buffer zones around protected areas. It is crucial, however, that biodiversity conservation be extended even further, beyond buffer zones and protected areas, to include all elements of the African landscape and all ecosystems ... Protected areas represent but one element of a comprehensive conservation strategy” (Biodiversity Support Program (BSP), 1993, cité par (Schroeder, 1999)).

Quelques soient les fonctions attribuées à une zone tampon, la multiplicité des objectifs semble rendre nécessaire une *gestion dynamique* d'une zone tampon. On a vu dans l'exemple de la Réserve de Faune de Tamou comment la fixation de règles rigides, peut être contre-productive dans ce contexte où la complexité domine. Le suivi d'indicateurs d'état des écosystèmes, l'adaptation des contraintes en fonction de ce suivi et/ou de l'adhésion des populations est nécessaire pour que la zone assure sa fonction de tampon.

I. 3. Quels principes généraux d'action en périphérie

Avant de tenter de proposer une classification des types d'actions menées en périphérie, il peut être utile de rappeler quelques principes généraux qui pourraient guider un programme.

Une fois qu'une hiérarchie des objectifs a été définie, et en particulier des objectifs qui peuvent se révéler contradictoires, il est nécessaire qu'une autorité puisse **assumer des choix** quand ils ne sont pas partagés par tous les acteurs et **avoir les moyens de les faire appliquer**. Il ne m'appartient pas de porter un jugement moral sur le fait de classer une région en aire protégée contre l'avis d'une partie de la population. Il est frappant de constater néanmoins que ce problème est traité différemment dans d'autres secteurs d'activité qui conduisent aussi à des exclusions d'usages ou à des expropriations. Dans le cas de la construction de routes ou de barrages hydroélectriques, l'intérêt général assurant la légitimité de ces aménagements est plus facilement mis en avant et assumé. Surtout, la question de la compensation financière y est plus courante. Des comparaisons entre ces situations seraient probablement très intéressantes à réaliser et révélatrices des fonctions attribuées aux écosystèmes.

La différenciation des actions entreprises en périphérie entre **objectifs à court terme et long terme** aiderait peut-être les projets à concevoir des actions à leur portée. Dans quelles mesure l'éducation environnementale par exemple, ou la modification des relations entre les populations et la nature, sont-elles compatibles avec une organisation de type projet évalué après seulement quelques années ?

Il existe des **effets de seuil** à définir pour fixer des objectifs efficaces. L'intéressement économique par exemple, censé compenser des contraintes sur la production, doit être supérieur aux anciennes activités interdites. Il a été démontré que les revenus touristiques ne suffisent que dans de rares endroits sur la planète (États-Unis d'Amérique, Kenya) qui bénéficient de conditions d'abondance et de visibilité de la faune, d'infrastructures, de stabilité politique... (Burgess et al., 2010). J'ai pu montrer également qu'au Niger en périphérie, aucune action d'aménagement d'aires pastorales n'atteindrait un effet suffisant pour supprimer la pénétration des éleveurs dans le Parc car c'est bien l'attractivité relative des pâturages du Parc qui joue un rôle, inégalable de la part des pâturages des zones sud et centre sahéliennes.

Enfin, chaque objectif doit être accompagné du **choix d'une échelle** ou de plusieurs. Souvent les phénomènes biologiques ne sont pas à la même échelle que les phénomènes sociaux. Par exemple, les droits d'accès à l'eau sont un problème social local mais doivent se gérer à l'échelle d'un bassin versant (compréhension écologique régionale). A l'inverse, une ressource locale telle que le pâturage est utilisée par des acteurs répartis largement.

I. 4. Objectifs finaux et logiques d'action

Le premier rapport sur la périphérie commandé par le projet Ecopas (Kleitz, 2001) a proposé une formalisation, une rationalisation et une justification des actions à mener en périphérie. L'auteur de ce rapport estimait que cette démarche reposait sur des postulats et que l'efficacité des actions menées en périphérie restait à démontrer en termes de conservation. Je souscris à cette opinion qui nécessite d'explicitier un cadre conceptuel et les processus déclenchés par les différentes actions décidées. C'est cette démarche, tout à fait originale et que je n'ai trouvé nulle part dans la bibliographie pourtant abondante sur le sujet, que je prolonge et tente d'enrichir ici. Le Tableau 16 ci-dessous constitue une grille de classement des actions à entreprendre en périphérie, en fonctions de plusieurs objectifs finaux et de logiques d'action distinctes.

Objectifs finaux		
Conservation des écosystèmes protégés Éthique Survie de l'institution de conservation		
Logique d'action	Types d'action	Cible
Compensation	Remplacement d'un capital (terres, maison...)	Familles déplacées
	Indemnités récurrentes Aide temporaire au développement de nouvelles activités	Anciens exploitants des ressources protégées
	Indemnités	Victimes de la faune
Détournement de la pression	Développement d'activités indépendantes des ressources naturelles protégées Optimisation de l'exploitation des ressources naturelles en périphérie (intensification agricole ou de l'élevage, gestion de terroirs...) Substitution de ressources (aliments du bétail, charbon de bois minéral, matériaux de constructions...)	Exploitants des ressources Innovations dans ce sens
Gestion durable des ressources en aire protégée habitée	Suivi de l'état des ressources, gestion dynamique Investissements Blocage du front agricole	Exploitants des ressources
Apaisement des conflits	Création d'institutions de concertation Communication et éducation environnementale	Parties prenantes des conflits Autorités politiques
Paiement de services	Avantages en nature Paiement de bonnes pratiques ou de l'abandon de pratiques néfastes Paiement de services (surveillance, suivi...)	Exploitants des ressources Fournisseurs de services

Tableau 16. Objectifs finaux et logiques d'actions en périphérie d'aire protégée.

Comme je l'ai exposé plus haut, toute action doit être conçue en fonction d'**objectifs finaux**, qui ne doivent pas être perdus de vue au profit d'objectifs intermédiaires qui ne sont que des moyens pour atteindre les objectifs finaux. C'est notamment le cas par exemple d'un objectif de

développement de la périphérie qui ne peut pas être l'objectif *final* d'un programme de conservation, puisque le bien fondé de ce développement, son type (intensif en ressources naturelles, durable...) ou son niveau (dépassement de certains seuils, de population par exemple), seront jugés en fonction de l'objectif de conservation. La démarche présentée vise bien l'explicitation des objectifs pour chaque espace, en cherchant à détecter des incohérences qui pourraient entraver l'action. De cette manière, les **antagonismes** peuvent être assumés ou amoindris par des compromis : par exemple, si la conservation impose des contraintes au développement des populations, on peut proposer des compensations, des investissements ou encore le paiement de services environnementaux.

Parmi les objectifs ultimes proposés dans le tableau, on pourrait s'étonner de ne pas trouver que l'objectif de conservation lui-même, qui paraît le plus évident. Mais l'évaluation finale doit se faire aussi sur d'autres critères.

Beaucoup d'actions, si ce n'est la plupart, peuvent relever de **plusieurs objectifs** finaux et de plusieurs logiques d'action. C'est le cas d'un certains nombres d'aides directes du type microprojets qui peuvent relever d'une logique de développement d'activités indépendantes des ressources, d'apaisement de conflits ou de compensation. L'apaisement des conflits, mis en avant dans la stratégie du Parc du W, peut se justifier pour des raisons éthiques, mais aussi pour désamorcer une opposition active comme celle qu'avaient mis en œuvre les Masaï d'Amboseli au Kenya qui attaquaient les éléphants et les rhinocéros. Elle peut s'avérer nécessaire pour permettre les interventions du Parc en périphérie ou seulement pour permettre aux agents de vivre au sein de la population.

C'est encore typiquement le cas des actions visant une « participation » de la population, sous toutes ses formes. Elle peut être souhaitée pour des raisons éthiques mais aussi pragmatiques. En effet, une opposition de la population pourrait remettre en cause l'existence de l'aire protégée ; ou encore, la participation, en tant qu'acceptation des contraintes et respect des règles, peut être jugée indispensable en situation de contrôle insuffisant de la part des agents de l'aire protégée.

Bien des actions peuvent n'avoir qu'une **fonction éthique**, basée sur une conception démocratique de toute action de l'État sur un territoire. Cela peut pousser des gestionnaires à associer les populations aux décisions, qu'elles les concernent directement ou qu'elles concernent le territoire sur lequel elles ont une légitimité. On peut rapprocher cette idée d'une « démocratie territoriale » de celle d'une « démocratie environnementale » défendue par la convention internationale d'Aarhus, adoptée en 2001 par la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies. Cette dernière reconnaît à toute personne le droit d'être informée, de s'impliquer dans les décisions et d'exercer des recours en matière d'environnement.

La principale action qui peut être suscitée par un objectif éthique est la compensation d'un préjudice subi par les populations. Elle paraît particulièrement délicate à mettre en oeuvre. Combien de temps une compensation financière doit-elle être apportée à un paysan qui est lésé par l'interdiction d'aller effectuer de la cueillette dans une aire protégée ? Dans les systèmes fonciers africains, démêler les droits fonciers des uns et des autres sur les espaces protégés peut être littéralement impossible dans ce contexte de droit procédural. Les conflits homme-faune peuvent aussi être considérés comme une situation à laquelle l'aire protégée n'a rien changé : ils existaient probablement avant son existence. Faut-il compenser l'impossibilité faite aux populations d'y mettre fin par l'éradication de la faune ? Est-ce un facteur qui bloque leur développement ? Faut-il proposer des facilités pour les populations de déménager ?

L'objectif final de **survie de l'institution de conservation**, c'est-à-dire de l'aire protégée en tant qu'institution, fait référence à l'acceptation sociale de l'aire. Des conflits violents en périphérie par exemple pourraient remettre en cause son existence, pour des raisons politiques. C'est ce qui fait dire à certains auteurs qu'il faut maintenant rechercher non plus le développement durable dans ou autour des aires protégées mais des « aires protégées durables » (Hutton et al., 2005).

La multiplicité des objectifs est donc courante. Mais identifier plusieurs objectifs possibles revient parfois à légitimer plus fortement une action sans pour autant qu'il soit assuré qu'un seul d'entre eux soit atteint. Il est donc important de définir clairement chaque objectif pour pouvoir l'évaluer par la suite. L'aménagement des aires pastorales par exemple peut se justifier pour désamorcer des conflits entre agriculteurs et éleveurs, améliorer le dialogue entre éleveurs et Parc, ou diminuer la pression sur le Parc. L'analyse des impacts des aménagements à Peta Edi a montré que ces buts avaient été atteints de façon très diverse : la mobilité vers le Parc n'a pas diminué ; le dialogue avec le Parc n'a pas été amélioré car les actions ne lui ont pas été attribuées ; les conflits locaux ont, eux, diminué... mais quel est l'intérêt de cette conséquence pour le Parc ? Il n'est pas évident du tout. Ainsi, si l'action paraissait renforcée par de multiples objectifs, leur analyse fine conduit en fait à sa remise en cause par le Parc.

Toute solution trouvée ne peut être considérée comme définitive. Les questions fondamentales : « Que protéger ? Pour qui ? Pour quoi ? » peuvent recevoir autant de réponses que d'acteurs. Ces objectifs ne peuvent être hiérarchisés que grâce à un processus social confrontant les points de vue de différents acteurs. Des institutions qui permettent leur révision dans une procédure démocratique paraissent indispensables.

Une telle clarification du cadre d'action peut aider à organiser les interventions autour du Parc. En effet, la légitimité des agents du Parc est parfois remise en cause pour l'application des différentes actions. Des discussions au début du projet Ecopas ont soulevé ce problème : « Pour les agents du Parc, la légitimité du projet pour mener les opérations découlant de ces différentes logiques n'est pas uniforme. Ainsi, lors d'une réunion, il est souhaité que les fonds ECOPAS soient utilisés seulement sur de la gestion des ressources naturelles et que les revenus d'exploitation (chasse, tourisme, microprojets etc.) financent les projets d'intérêt communautaire » (Kleitz, 2001). Il paraît raisonnable de ne pas exiger du Parc de répondre à tous ces objectifs. On peut par exemple proposer que, parmi les trois objectifs finaux listés, les objectifs de conservation et de survie de l'institution seuls devraient relever absolument du Parc alors que les objectifs éthiques devraient relever de l'État. Il est en effet difficile de demander aux agents de mettre en œuvre surveillance et répression puis les actions de compensation ou d'apaisement de conflits qui y sont liés.

I. 5. Un cadre porteur d'une nouvelle approche auprès des pasteurs en périphérie du Parc du W

Le rapport de Kleitz (Kleitz, 2001) est le seul qui présente des justifications théoriques aux actions menées en périphérie du Parc du W. Par la suite, actions, zonages, stratégies sont énoncées sans fondements généraux et une partie des actions proposées sont omises ou tronquées. L'idée, pourtant importante, d'une recherche-action, est abandonnée, malgré le volet « recherche » important du projet.

Je vais tenter ici d'appliquer en partie le cadre conceptuel que j'ai proposé en partie précédente aux actions menées en périphérie sur le pastoralisme.

J'écarte dès maintenant un des objectifs finaux envisagés, celui de survie de l'institution. Les cas où un Parc pourrait être en danger, en tant qu'institution pourrait être celui où un grave conflit conduit les responsables politiques à déclasser certaines aires protégées. C'est ce qui s'est passé en 1976 quand le Niger a déclassé la zone Ay Noma. Mais aujourd'hui les conflits restent locaux et de faible ampleur. La gestion des conflits n'apparaît donc pas selon moi comme un objectif actuel, j'y reviendrai plus bas. En revanche, une grave crise alimentaire causée par une sécheresse sévère qui pousserait à une fuite des éleveurs vers le sud comme en 1984 pourrait être de nature à poser le problème du déclassement du Parc à l'avenir. Une stratégie du Parc pourrait donc être de prévoir ce type de circonstances et les mesures à envisager : j'y reviendrai plus loin, dans les scénarios d'avenir imaginés et dans les pistes de réflexion envisagées en conclusion.

I.5.1. Objectifs éthiques d'une intervention en périphérie du Parc du W

Les objectifs éthiques sont importants mais complexes à traiter car ils sont sous-tendus par un système de valeur qui ne peut être déterminé que par les autorités de tutelle du Parc. Ici il s'agit des États et des organismes internationaux qui encadrent la gestion du Parc, au premier rang desquels l'Unesco qui décerne le statut de Réserve de la Biosphère. Je ne peux ici que citer les questions et les problèmes rencontrés, sans volonté de prendre position.

Compensation d'un usage antérieur

Tout d'abord, des pasteurs pourraient avoir une **légitimité foncière à participer à la gestion du Parc**. Ils pourraient aussi se voir **compenser** une perte d'usage ou un blocage économique. Plusieurs raisons pourraient la justifier sur un plan éthique.

La légitimité pourrait être fondée sur l'**usage antérieur des ressources**. Il est nécessaire de décider si oui ou non, l'usage d'une ressource naturelle donne des droits à compensation quand il devient prohibé. L'antériorité de l'usage par rapport à la réglementation peut aussi jouer un rôle : ici, les pasteurs ont commencé à utiliser la ressource bien *après* sa protection. En outre, c'est l'action de l'État qui a permis son exploitation, par l'éradication des maladies à vecteurs qui en interdisaient l'accès. On peut penser que sa légitimité à en réglementer les usages en est renforcée. D'ailleurs, en dehors du Bénin, les bergers présentent leur entrée dans le Parc comme un « vol ».

On peut cependant discuter la réalité de la protection dans plusieurs cas, où les usages des populations, massifs et non pas anecdotiques, se sont maintenus après le classement. D'abord, celui de Karey Kopto, cette île sur le fleuve Niger utilisée par les pasteurs, mais dont l'appartenance au Parc n'a été affirmée que très tard, dans les années 2000. Le problème du Parc côté Bénin est presque similaire : l'absence de surveillance jusqu'en 2001 justifie le point de vue des éleveurs qui pensent que le Parc a été créé à cette date. Sans trancher le débat, il me semble que l'idée d'une compensation a ici plus de force au moins au titre d'une aide à la reconversion des systèmes de production.

Légitimité foncière

Citons d'abord la légitimité démocratique de tout citoyen ou de toute minorité à faire entendre sa voix et à défendre ses intérêts, spécifiquement sur les territoires qu'ils occupent. Mais cette question de gouvernance et de **démocratie** locale n'est pas spécifique aux pasteurs ou aux usagers du Parc. Elle est cependant essentielle car elle justifie à elle seule une réelle participation des populations, allant jusqu'à un pouvoir de décision, à l'édification de règles ou de plans de gestion territoriaux, pour les zones tampon ou pour le Parc lui-même.

Enfin, une dernière source de légitimité sur la ressource pourrait reposer sur des **droits fonciers**. Dans ce cas, au Bénin et au Burkina Faso, l'État assume sa mainmise sur le foncier, en théorie, et cela renforce sa légitimité. Ce n'est pas le cas au Niger où les chefs de canton et les communes détiennent des droits sur la terre. Dans ce cas, seule des études juridiques et historiques pourraient tenter de démêler les droits respectifs des différents cantons et communes riverains. Benoit a tenté la démarche et conclut que personne ne peut sérieusement revendiquer des droits sur le Parc (Benoît, 1998c; Benoît, 1998d). Mais, en l'état des pratiques foncières, je l'ai démontré en chapitre 3, seule une négociation pourrait trancher la question. Cette dernière paraît encore vivace pour les périphéries habitées : terrains ayant donné lieu à des expropriations et à des déplacements ; Réserve de Faune de Tamou. Une telle légitimité foncière ne concernerait de toute manière pas les pasteurs en tant qu'individus, groupe ethnique ou associations d'éleveurs mais seulement de chefs coutumiers Peuls dans la commune de Tamou, peuplée de Peuls et de *Fulmangani* dont certains sont pasteurs.

Le traitement éthique des conflits

Une bonne partie des conflits autour du Parc doivent être traités avec ce point de vue éthique, dans la mesure où il n'est pas démontré qu'ils remettent en cause soit directement la conservation, soit l'existence institutionnelle du complexe. À ma connaissance, les seuls conflits de ce type sont ceux qui remettent en question les limites des zones de chasse récentes au Burkina Faso et ils sont de faible ampleur. Le Parc pourrait ne pas s'introduire dans des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui relèvent de l'ordre public et donc de l'État. Cette opinion est pourtant à l'opposé de la stratégie du Parc qui, on l'a vu, met les conflits de tous ordres au cœur de son intervention.

Un autre problème éthique est **le traitement des bergers en infraction** dans le Parc. La question de l'abattage du bétail, du traitement des bergers ou des troupeaux après leur arrestation, de la transparence des règles appliquées, du montant des amendes... peuvent être traitées sur ce plan.

Je vais insister sur ce point de **gestion des conflits** car il est un des axes d'action prioritaire retenu par le Parc dans son Plan de Gestion et d'Aménagement, sous l'influence décisive de certains experts. Pourtant, il s'agit à mon sens typiquement d'un objectif mal relié aux objectifs de conservation.

Je l'ai dit, traiter les conflits est un objectif éthique de gestion du territoire qui dépasse le mandat du Parc. À ma connaissance, les conflits actuels ne sont pas de nature à remettre en cause l'existence du Parc, car ce dernier paraît bien accepté par les populations et les responsables politiques.

Il serait alors utile de redéfinir les objectifs qui pourraient être atteints par un traitement des conflits de la part du Parc et je peux proposer plusieurs pistes.

Localement, les agents du Parc ont besoin d'avoir de **bonnes relations** avec les villages où ils résident. Les habitants les aident, au prix de quelques concessions, à lutter contre les entrées illégales. La cible est ici très restreinte : il s'agit des villages riverains du Parc. D'ailleurs, la situation s'est considérablement améliorée grâce aux actions du projet Ecopas et des administrations nationales, et elle paraît satisfaisante aujourd'hui.

Dans les zones tampon, des conflits seraient également un obstacle à une bonne gestion de ces zones, empêchant tout **dialogue** entre les parties et l'impossibilité pour le Parc d'agir alors que ces territoires relèvent de sa responsabilité.

En dehors des zones tampon, les conflits ne sont pas liés au Parc mais certains peuvent jouer un rôle dans la mobilité des pasteurs. Il s'agit des difficultés à la **gestion des terroirs**, à la protection des aires pastorales et secondairement des couloirs de passage locaux. Mais, on l'a vu, ces aires ne seraient de toute manière utilisées qu'en saison de culture, où les pasteurs, dans leur grande majorité, sont déjà hors du Parc. Certes, leur rôle pourrait devenir crucial dans l'avenir, si elles devenaient les seules refuges devant la raréfaction des aires pastorales. Il s'agit donc d'un chantier à long terme, extrêmement exigeant en énergie, en temps d'animation, impossible à mener à une échelle significative sans un appui de l'État et des collectivités locales. Il paraît aujourd'hui hors de portée d'une action du Parc seul et hors de l'horizon temporel d'un projet.

Ces conflits territoriaux ne pourraient être réglés que par la définition de véritables règles de gestion des ressources pour garantir leur accès à tous, et notamment aux pasteurs. Une méthode pour définir de telles règles pourrait être de concevoir de véritables projets de territoires, inexistantes pour le moment, pour ces zones tampon où les errements de gestion sont le principal générateur de conflits. Le Parc était conscient de cet enjeu (signalé dans sa stratégie du Plan d'Aménagement et de Gestion) mais a été contraint de le remettre à une phase ultérieure d'intervention. J'y reviendrai plus loin.

La gestion des conflits spécifiques entre le Parc et les pasteurs relève surtout, on l'a vu, d'un objectif éthique⁷⁹. Ils sont liés au manque de transparence dans l'application des sanctions et des abus craints de part et d'autre. L'éthique seule devrait pousser à supprimer de telles pratiques. Mais en outre, des conséquences pour la conservation pourraient en découler. Il n'est pas

⁷⁹ Je ne classe pas l'arrestation d'un berger dans le Parc comme un conflit, puisqu'il s'agit de la simple application de règles connues de tous. Des mécontentements surviennent au sujet du sentiment d'injustice face à des abus d'autorité, de l'abattage du bétail, du mauvais traitement du berger ou du troupeau saisis et bien sûr de la violence de part et d'autres.

impossible que les conflits entre les éleveurs et le Parc soient générateurs de comportements de cavaliers seuls de la part de bergers qui agiraient alors hors du contrôle de leurs aînés et de leurs institutions. Mais, de toute manière, ce contrôle est aujourd'hui faible. La réprobation des aînés face aux bergers qui vont dans le Parc est également très faible et porte, non sur l'entrée dans le Parc, mais sur les pertes en animaux que les bergers n'ont pas su éviter. Une deuxième conséquence pourrait venir des conflits les plus violents, entraînant peut-être des vengeances de la part de quelques bergers (feu, empoisonnement des fauves, violence...), mais il ne s'agit pas d'un phénomène massif.

* * *

Les considérations éthiques sont donc importantes à prendre en compte autour du Parc du W. Mais le Parc n'a a priori pas la légitimité pour décider seul de ces questions d'ordre éthique, qui ne peuvent être traitées qu'au niveau des États, qui pourraient ensuite déléguer certaines décisions concrètes au Parc.

Il a par contre toute légitimité à rechercher des actions dans une logique d'amélioration de la conservation.

I.5.2. Objectifs de conservation

C'est en vue de l'objectif de conservation des aires protégées que la majorité des actions peuvent être conçues de la part du Parc. En ce qui concerne les pasteurs, de nombreuses actions relevant de plusieurs logiques ont été envisagées. Je vais analyser les actions inspirées par chaque type de logique, selon le cadre proposé (cf. Tableau 16, p.483) et exposer en quoi les connaissances accumulées sur la mobilité permettent d'éclairer chacune des actions.

Écartons la première logique d'action du tableau, la compensation, plus de nature éthique et qui n'a apparemment pas de lien direct avec la conservation.

La logique de diminution des conflits ne concerne pas non plus la conservation. C'est plutôt l'absence de sécurisation des ressources pastorales, qu'elle débouche ou non sur des conflits, qui pose problème. Bien sûr les conflits peuvent renforcer encore les difficultés d'accès à certaines aires, mais secondairement. Pour être précis, ce ne sont pas les procédures d'apaisement des conflits pour éviter qu'ils ne dégénèrent en violence qui pourraient avoir un impact sur la conservation, mais bien la résolution des difficultés d'accès aux ressources.

I.5.2.1. Détournement de la pression

Le détournement de la pression appliquée sur les aires protégées consiste à inciter les pasteurs à diminuer ou supprimer leur usage du Parc (sans que soit ici discutée leur réelle dangerosité). Je

ne vais pas revenir sur les difficultés à envisager une suppression complète de la mobilité du bétail. Par contre il est possible d'inciter à l'usage de ressources alternatives au Parc sur les deux ressources principales qui motive la mobilité : aliment du bétail et espace sécurisé en saison de culture. Il est important de proposer des solutions alternatives et d'en faciliter l'accès car la seule interdiction ne découragera pas les éleveurs : la comparaison des troupeaux qui fréquentent le Parc des autres montre que les éleveurs qui ont abandonné le Parc sont réellement sujets à une paupérisation.

La complémentation du bétail

La fourniture de **compléments alimentaires** à bas coût, en abondance, à certaines saisons, et en certains points stratégiques (proche des aires les plus attractives mais suffisamment éloignés du Parc) pourrait être une solution attractive pour les bergers lassés des risques encourus dans le Parc. Mais l'attractivité de cette source alimentaire restera probablement très faible par rapport à une transhumance au Parc. En saison chaude, il est certain que les animaux partis en transhumance sont en meilleur état que les animaux restés au village, même complémentés. Mais une étude de l'International Livestock Research Institute (ILRI) au Niger, menée chez des éleveurs, montre que ce bénéfice n'est pas valable toute l'année. En effet, les capacités de compensation pondérale du zébu (qui font sa force décisive en zone sahélienne) peuvent annuler en grande partie le déficit accumulé en saison chaude, grâce à une récupération supérieure au cours de la saison des pluies suivante. Le vrai problème est donc la comparaison du coût de la complémentation à celui de la transhumance (Ayantunde et Hiernaux, 2004). Un éleveur de Kantchari au Burkina Faso, a fait ses calculs : la transhumance au Bénin lui coûtait plus cher que les aliments, et il l'a donc arrêtée. Mais son cas n'est probablement pas généralisable. Des études technico-économiques complémentaires pourraient analyser cette solution et indiquer à quelles conditions (notamment le prix et la disponibilité des aliments du bétail, le coût de la fréquentation du Parc en amendes, mortalité...) une mobilité modifiée pourrait être acceptable pour les éleveurs.

La recherche d'autres zones d'accueil

Les aliments peuvent aussi être fournis par d'**autres zones d'accueil** que le Parc, en maintenant la mobilité. Il faut considérer le problème **saison par saison**, chacune ayant des contraintes spécifiques.

Pour le **début de saison sèche**, la fréquentation du Parc concerne surtout les éleveurs riverains qui font des courts séjours dans le Parc. Toutes les alternatives seraient coûteuses pour ces éleveurs, pour qui le Parc est une ressource toute proche. On a en cette période une consommation presque « de confort » de la part des bergers. Quelques-uns de ces éleveurs font partie de la clientèle des gardes-forestiers et une plus grande rigueur pourrait les décourager à cette saison où le besoin objectif envers les pâturages du Parc n'est pas très fort.

La grande saison de fréquentation commence en **saison chaude** et se termine quand les pluies sont installées et les pâturages à l'extérieur redevenus attractifs, dès fin juin au sud de la zone, plutôt en juillet, parfois début août au Niger. À cette saison le besoin en pâturages est extrêmement fort, vital pour les troupeaux. La complémentation n'est pas envisageable en raison de son coût (y compris le transport et sa disponibilité), pour les troupeaux qui dépassent 10-20 têtes selon les éleveurs. Nous avons vu qu'il existe des alternatives aux pâturages du Parc, mais qu'il est important de comparer leur attractivité relative. Les pâturages du Bénin sont tout à fait comparables, et en tout cas sont attractifs dans la mesure où ils ne présentent pas les risques présents dans le Parc. Je parle des espaces villageois, en dehors des forêts classées, interdites d'accès actuellement. Des pâturages de très grande taille, d'accès sûr comme l'a montré la carte des grandes aires pastorales, sont aussi disponibles au Burkina Faso, à l'ouest des aires fréquentées actuellement. Ces deux zones ne sont pas utilisées par les bergers transhumants, par méconnaissance principalement. Elles sont certes plus éloignées et la distance accrue constitue un frein pour les bergers, mais pas un blocage. Même les forêts classées sont à une distance raisonnable et les bergers savent très bien s'adapter à cette difficulté, en avançant la date de départ en transhumance pour voyager avec des bêtes en meilleure forme. Mais j'ai été frappé à quel point les éleveurs qui vont dans le Parc n'ont jamais exploré les milieux hors du Parc : ils ignorent donc l'existence de ces pâturages. J'ai déjà souligné à quel point l'accès aux informations et l'apprentissage sont coûteux pour les bergers : on pourrait probablement faciliter l'accès aux informations en montrant des cartes, en organisant des visites des pâturages pour les chefs de transhumance...

Le principal obstacle à la mise en œuvre de cette proposition est bien sûr la réticence de ces deux pays à accueillir les transhumants. Le Parc est ici encore une fois à la limite de ses possibilités d'action, ce problème relevant surtout d'une politique inter-États... Le Parc en a pris conscience dès la conclusion des accords de Cotonou.

En revanche, j'ai identifié peu d'aires pastorales aussi attractives au Niger : peut-être le sud de la Réserve de Tamou, qui fait partie de la zone de « droits flous », qui présente donc des risques actuellement pour les pasteurs, et qui manque d'eau accessible pour une utilisation rationnelle. Certaines aires sur le plateau du Fakara, et surtout du Ziguï pourraient être assez attractives, à condition que leur statut foncier en fasse des aires pastorales sécurisées, car les éleveurs y resteraient alors toute la saison des pluies. Mais les aires bornées par le Parc dans le Fakara montrent que l'attractivité du Parc reste la plus forte. Cette solution semble pourtant incontournable à long terme pour au moins minimiser l'effet de la progression prévisible des cultures.

C'est pour la saison suivante que les actions dans les régions de départ pourraient rendre certaines aires attractives. En effet, en **saison des pluies**, les ressources sont abondantes partout. D'ailleurs, le nombre d'éleveurs qui restent alors dans le Parc est probablement assez restreint. Une pression accrue de surveillance pourrait aider à déplacer l'équilibre de l'attractivité relative en faveur des aires extérieures qui sont alors une deuxième aire d'accueil pour les bergers. On pourrait probablement obtenir à faible coût la sortie des éleveurs qui restent le plus longtemps dans le Parc. La ressource limitante est alors l'espace sécurisé, même au Niger. Les actions de type sécurisation d'aires de pâturage trouveraient ici leur efficacité, dans la zone sud de la région d'étude, où trouveraient refuge les éleveurs remontés vers le nord. C'est l'époque où les zones tampon (au Bénin ou la Réserve de Tamou) sont alors massivement utilisées et toute action pour accroître leur attractivité serait efficace.

En fin de saison des pluies, septembre-octobre, les éleveurs riverains entrent encore dans le Parc pour compenser la baisse de qualité des herbacées en phase de maturation. Les animaux sont encore en forme, on peut encore parler d'un usage opportuniste de confort. Il est possible que l'accès à moindre coût à une complémentation compensant le manque d'azote puisse contrebalancer le risque d'être arrêté dans le Parc, si ce dernier est maintenu. Les remarques faites pour le début de saison sèche sont encore valables pour cette période.

Présentons enfin une dernière piste de réflexion, qui paraît cependant bien peu réaliste aujourd'hui. Elle consisterait à favoriser de **nouvelles destinations plus lointaines**. Le chapitre 3 a montré en effet que l'espace de mobilité des éleveurs est bien plus vaste que la périphérie proche jusqu'ici prise en compte, et même que l'aire d'attraction du Parc. L'attractivité du Parc est à comparer avec celle de l'ensemble des pôles. J'ai parlé du rôle limité que peuvent jouer les aires pastorales nigériennes. Les autres pôles principaux actuels sont d'autres aires protégées (le complexe d'Arly), les forêts classées du Bénin (dont le statut pourrait évoluer en faveur d'une utilisation pastorale) qui ne peuvent pas être des destinations de substitution. J'ai évoqué les espaces non protégés du Bénin et du Burkina Faso. Le Togo est une destination appréciée où subsistent des problèmes comparables à ceux du Bénin, mais ce pays ne concerne pas, actuellement, les éleveurs de l'aire d'attraction du Parc du W, seulement ceux de l'aire d'attraction du Parc d'Arly.

Il existe bien un pôle qui resterait utilisable, en théorie : celui de la zone pastorale, au Niger. Une partie des éleveurs de l'aire d'attraction sont à une distance compatible, même si son accroissement représenterait une contrainte pour les bergers. Transhumer vers le nord constituerait une petite révolution pour les pasteurs qui ne l'ont jamais fait, et les difficultés d'apprentissage sont très fortes. Le passage de la saison chaude grâce à l'achat accru d'aliments du

bétail et l'exploration des trajets de retour avec un risque de pénurie d'eau sont les freins principaux. Un autre obstacle empêche aujourd'hui toute évolution dans ce sens : l'insécurité qui y règne, surtout près de la frontière du Mali. Cette insécurité, accrue en 2008, entrainerait plutôt une tendance inverse : celle de la recherche de nouvelles destinations de la part des bergers qui ont l'habitude du nord. Si, dans ce sens aussi, les freins au changement sont forts (notamment une certaine surestimation des risques sanitaires par méconnaissance des moyens de lutte existants), si aucun berger du nord n'a à ma connaissance tenté d'aller vers la zone soudanienne, c'est une possibilité pour l'avenir. Une forte dégradation de l'insécurité, une sécheresse un peu plus forte pourraient comme par le passé entrainer un basculement important des destinations du nord vers le Parc. Il serait intéressant de savoir si la mauvaise année 2008-2009, la plus grave dans le nord depuis 1984, plus que celle de 2005, a provoqué ce type de changement.

En conclusion, la seule solution réaliste pour la saison principale de fréquentation du Parc, la fin de saison chaude, est la création de zones d'accueil en zone soudanienne. C'était bien la vision du Parc qui a tenté d'obtenir du Bénin une réouverture des frontières. Mais les possibilités d'accueil au Burkina Faso n'ont pas été étudiées. La comparaison saisonnière devrait aussi prendre en compte le risque pour le Parc : en quelle saison la fréquentation des troupeaux est-elle la plus dommageable ? En attendant une « fréquentation zéro », la réponse à cette question pourrait aider au choix des solutions alternatives à proposer aux éleveurs.

L'augmentation du niveau de vie des pasteurs

L'objectif d'amélioration du niveau de vie des populations est souvent avancé par le projet Ecopas et c'est d'ailleurs l'objectif le plus classique des projets intégrés de conservation et développement. Il est justifié par l'idée qu'une augmentation du niveau de vie diminuerait la dépendance des populations vis-à-vis des ressources naturelles. Est-il pertinent dans notre situation ?

Bien sûr, susciter un développement de l'économie pastorale, une augmentation des revenus paraît un objectif louable d'un point de vue éthique. L'aménagement des aires pastorales, le soutien à une filière lait (il s'agit de l'action principale engagée par l'ONG italienne qui a pris « la suite » d'Ecopas au Niger et s'est donnée pour priorité le traitement du problème pastoral), si elles étaient menées à une échelle significative, pourraient améliorer le revenu des pasteurs. Il paraît extrêmement probable pourtant que des revenus supplémentaires seraient investis dans les troupeaux et entraineraient une augmentation de leur taille moyenne. Or, j'ai pu montrer que la taille du troupeau est un facteur, non systématique et non unique, mais bien réel, qui pousse à la fréquentation du Parc. Au contraire, c'est à la faveur de la diminution du troupeau familial que nombre d'éleveurs ont cessé d'aller dans le Parc.

On se trouve bien là face à un antagonisme entre le développement et la conservation. Pour le résoudre, il faudrait innover vers de nouvelles « trajectoires de développement », par exemple si émergeaient dans l'avenir des destinations alternatives au Parc ou des conditions de production pour l'élevage différentes en périphérie (une intensification, un arrêt des mobilités...).

Des amendes différenciées

Citons ici une piste de réflexion qui ne concerne pas vraiment les actions à mener en périphérie mais vise plutôt à utiliser les connaissances accumulées sur les pratiques de mobilité pour améliorer les méthodes de répression. Il s'agit d'une réflexion sur les amendes infligées aux pasteurs arrêtés dans le Parc qui pourrait être menée. Le fait d'**harmoniser les amendes** entre les pays éviterait les effets de vases communicant qui existent entre les trois Parcs nationaux et diminuerait la tentation pour les éleveurs d'en jouer, par exemple en restant près de la frontière au cœur du Parc.

Il faudrait aussi mieux **adapter les amendes à la taille des troupeaux**. Bien sûr, l'abattage du bétail et les fortes amendes sont des moyens de répression efficaces qui ont fait renoncer nombre d'éleveurs, mais ils sont éthiquement et économiquement discutables car elles touchent plus sévèrement les petits propriétaires. Mais les montants appliqués ne paraissent pas satisfaisants. Au Niger, le montant des amendes est actuellement dissuasif seulement pour les très petits éleveurs, car les 100 000 F CFA exigés ne sont pas très élevés (c'est le prix d'une vache en saison sèche, quand elle est au plus bas), vu les gains attendus de la fréquentation du Parc.

Des montants (forfaitaires ou calculés par tête) plus élevés pourraient être exigés pour les plus grands troupeaux. Le mode de calcul à la tête paraîtrait le plus juste mais il est conditionné à l'interception du troupeau pour en estimer la taille, et non seulement du berger comme c'est souvent le cas. Pour les gros propriétaires, dont certains représentants du Parc déplorent qu'ils sont les plus grands utilisateurs du Parc, les amendes ne sont guère dissuasives. Mais cette solution est conditionnée à l'impossibilité pour ces derniers de faire supprimer l'amende a posteriori par corruption.

Un cas particulier est celui des **bergers**, dont certains pensent qu'ils sont les plus grands utilisateurs du Parc et occasionnent le plus de problèmes (dégâts aux cultures, non respect des réglementations, respect de normes techniques sur les pâturages...), en partie parce qu'ils sont moins responsabilisés (voir par exemple (Basset, 1994) en Côte d'Ivoire). Cette question est donc indissociable de la précédente, car certains d'entre eux sont employés par les grands propriétaires citadins. Mais la situation dans la zone est très différente de celle décrite dans l'article cité. Les bergers contractuels sont en fait rares dans le cas du W (dans le nord de la Côte d'Ivoire, ils représenteraient 2/3 des bergers transhumants), et d'autant plus qu'ils transhument, partent loin et prennent des risques personnels, comme c'est le cas dans le Parc. En fait, mes enquêtes

semblent montrer⁸⁰ que les bergers sont plutôt découragés de prendre des risques dans le Parc, surtout ceux qui ne possèdent que quelques têtes dans le troupeau conduit. C'est donc le cas des bergers contractuels, les plus pauvres en bétail. Un propriétaire non peul a plutôt tendance d'ailleurs à interdire toute transhumance pour limiter les risques et pouvoir contrôler son berger.

Mais il existe des facteurs qui font que certains bergers peuvent être incités malgré tout à aller au Parc. C'est le cas d'un berger qui possède un troupeau et le complète seulement avec quelques têtes d'autrui. Celui-là peut rechercher le Parc pour augmenter son cheptel et le propriétaire n'est alors pas en position d'imposer ses vues. En outre, actuellement, l'organisation des éleveurs fait que les amendes, quelles qu'elles soient, sont payées par le propriétaire des animaux. Les bergers ne sont donc pas découragés à entrer dans le Parc. Les enquêtes montrent que la responsabilité entre le berger et le propriétaire est partagée sur la décision d'entrer dans le Parc. Un berger n'y entre pas sans le consentement au moins passif du propriétaire. Et à l'inverse, il n'est pas sûr qu'un berger qui ne désire pas y aller puisse y être forcé par un propriétaire. Une réflexion pourrait être menée pour répartir l'amende entre le berger, à titre personnel, et le ou les propriétaires, selon le nombre de tête. En tout cas, les amendes indifférenciées, calculées par troupeau et seulement par le propriétaire sont trop peu dissuasives pour le berger.

I.5.2.2. Le paiement de services

Un contrat avec les représentants des éleveurs

Une négociation du type « donnant-donnant » pourrait peut-être obtenir l'appui des représentants des éleveurs pour tenter de convaincre les pasteurs de diminuer leur pénétration illégale dans le Parc. Cela pourrait aussi un moyen de faire appliquer la répression de manière plus juste, de discuter des amendes, de la façon de responsabiliser bergers et propriétaires. Cette idée consisterait à **faire intervenir systématiquement les associations d'éleveurs et les chefs de transhumance**, comme cela se fait parfois au Niger et au Bénin. Cela accroîtrait la transparence des règlements, le sentiment de justice et les opportunités de dialogue avec ces institutions pour discuter avec elles d'autres solutions. Il ne peut être question *officiellement* de compensation, difficile à justifier on l'a vu, ou de paiement de services environnementaux, puisqu'il s'agit d'activités illégales. Mais des aides, suffisamment importantes, à la filière élevage dans l'aire d'attraction, pourraient être conditionnées à la baisse de fréquentation du Parc. Il n'est pas certain que l'autorité et le pouvoir d'influence des chefs et des associations y soient suffisants. Néanmoins une telle démarche pourrait être tentée, en parallèle avec d'autres actions, et nécessiterait l'appui de ces institutions.

⁸⁰ Rappelons toutefois que le nombre de bergers contractuels rencontré a été faible, trop en tout cas pour explorer les mécanismes variables qui sont en jeu selon le statut et la situation du berger.

Le Parc s'était fixé pour objectif de favoriser la structuration des éleveurs. Cette idée classique de l'« empowerment » est encore une fois difficile à relier avec les objectifs du Parc. Il s'agit bien sûr d'un objectif de développement, louable d'un point de vue éthique. Mais le renforcement des associations ne peut au mieux être qu'un moyen, servant par exemple la gouvernance locale et l'émergence de règles de gestion ou encore le contrat que j'évoque ici. Mais il s'agit d'un moyen, envisageable seulement sur le long terme, et dont les conditions de réalisation paraissent bien au-delà des moyens du Parc.

Justifier la participation des éleveurs

Enfin, une dernière piste peut être suggérée. Il s'agit de **mener des recherches, avec les éleveurs sur leur impact nocif dans le Parc**. En effet, comme je l'ai déjà mentionné, l'impact des troupeaux sur le Parc est largement inconnu. Il est probablement complexe, différencié selon les saisons, les charges animales, les espèces sauvages concernées... Il pourrait même être positif sur la végétation en évitant un embroussaillage. Des recherches sont nécessaires pour démontrer ou infirmer ce phénomène. Il n'est pas concevable d'obtenir une véritable « participation » des éleveurs sans cette étape.

En effet, cet impact censé être néfaste est tout à fait contesté par les éleveurs. L'interdiction passe donc pour une brimade à leur encontre, contre laquelle il est légitime de se rebeller. Les bergers connaissent bien le Parc, probablement mieux que personne en ce qui concerne ses ressources végétales et même animales, puisqu'ils sont les acteurs qui y passent le plus de temps. Et je n'ai rencontré aucun éleveur qui ait constaté une baisse des ressources dans le Parc qu'ils puissent attribuer à la fréquentation des troupeaux. Les bergers contestent l'effet d'éviction, supposé par exemple au sujet des buffles, puisqu'ils témoignent que si les troupeaux ne se mélangent pas, ils se côtoient néanmoins⁸¹. Ils ne peuvent évidemment pas se rendre compte d'un effet éventuel de la compétition fourragère entre herbivores sauvages et animaux domestiques sur la diminution des effectifs de la faune. Tous défendent le point de vue selon lequel la protection du Parc est indispensable vis-à-vis de l'agriculture ou de la coupe du bois. Certains reconnaissent qu'une protection est indispensable face à l'entrée incontrôlée des troupeaux pour éviter une dégradation des pâturages jusque là évitée. Ceux-là conçoivent les risques d'amendes comme une taxe, un droit d'entrée et se satisfont du statut quo qui limite le nombre d'éleveurs qui entrent dans le Parc. Seul l'abattage du bétail est jugé inacceptable.

Mais comment étudier les impacts réels du pâturage des troupeaux sur le Parc ? Il serait envisageable de chercher à travailler directement dans le Parc (comme l'a fait Hibert en utilisant

⁸¹ Voir les informations sur le débat scientifique à ce sujet, au chapitre 2, p. 41 et suivantes

les comptages aériens de faune et du bétail, à l'aide de statistiques spatiales complexes, cf. (Hibert et al., 2010)) mais l'utilisation des zones tampon à cet effet paraît être une méthode très utile.

1.5.2.3. Gestion optimisée des ressources pastorales en zone tampon

L'utilisation de zones tampon utilisées par les troupeaux paraît le seul moyen de mieux connaître l'impact des troupeaux sur des milieux comparables au Parc. Aujourd'hui, l'usage pour la chasse est le seul usage des ressources admis par les gestionnaires, en raison des revenus qu'il permet et de son contrôle aisé. Des expérimentations en ce sens pourraient probablement être tentées.

Un argument en faveur de zones tampon pastorales est qu'elles pourraient être un obstacle à l'avancée du front pionnier agricole. En effet, légitimés, les éleveurs défendraient efficacement ces aires contre l'intrusion d'agriculteurs, si l'administration décide de faire respecter les règles. Cela n'est pas le cas encore en zone tampon béninoise, où les revenus du coton et la faiblesse des administrations forestières ne permettent pas de résister aux pressions des cultivateurs relayés par les communes. De plus, les aires pastorales sont compatibles avec des zones tampon habitées ce qui n'est pas le cas des zones de chasse. De telles aires, pour être efficaces devraient être suffisamment grandes, par exemple de toute la largeur de la Réserve de Tamou (incluant, pourquoi pas, la largeur de la zone Ay Noma), pour être attractives et générer des revenus. Elles devraient être suffisamment au sud pour, à la fois, être suffisamment riches et faire obstacle à la progression des cultures vers le Parc. Le projet de réserve pastorale tel qu'il été conçu au Niger dans la réserve de Tamou ne semble pas répondre à ces exigences.

La gestion optimisée des ressources pastorales en aire protégée habitée est une logique de zone tampon à usages contrôlés, et concerne donc la Réserve de Tamou et la zone tampon béninoise. Deux processus pourraient y être recherchés. Ces espaces sont déjà très utilisés par les riverains : leur amélioration ne modifierait donc que peu leurs usages. Un premier processus à favoriser serait donc d'attirer des éleveurs en provenance des autres périphéries, ce qui imposerait des règles d'usages complexes à imaginer, on l'a vu à Tamou. Un autre processus à rechercher serait la définition de règles claires dans ces zones, compatibles avec des objectifs de conservation et d'activité pastorale. On a vu dans la partie sur ces deux zones tampon que le front pionnier agricole et des droits flous sont des obstacles à une bonne gestion pastorale. L'insécurité des pasteurs les incite à une exploitation minière, qui s'oppose aux bonnes pratiques de gestion de pâturage que connaissent les bergers. Une clarification des règles serait donc positive.

I.5.2.4. Une vision différente et des pistes concrètes encore à explorer

On voit ici dressé un panorama des solutions à favoriser assez différent de ce qui a été préconisé et mis en œuvre par le projet Ecopas afin de lutter contre l'entrée illégale des pasteurs dans le Parc. L'emphase mise sur les trajets et les axes de transhumance a été critiquée plus haut. Les aménagements déjà réalisés et ceux qui sont prévus, n'auront pas d'impact prévisible sur la fréquentation du Parc. Les conflits, dont la gestion est devenue un objectif prioritaire pour le Parc, n'apparaissent pas vraiment liés avec la conservation. Les questions éthiques, de légitimité des populations sur le foncier et les prises de décision, seraient plutôt du ressort des États, à la fois pour des questions de mandat (le choix de méthodes de gouvernance et le choix des valeurs à privilégier dépassent le Parc), mais aussi de capacité du projet à les traiter (temps long, compétence...).

L'analyse n'apporte certes pas d'idée absolument décisive pour le choix de stratégies face au problème pastoral de la part du Parc. Elle permet d'écartier de fausses pistes et apporte une plus grande clarté dans l'appréhension du problème. J'ai pu montrer par exemple que les facteurs culturels (la tradition de transhumance des pasteurs) apparaissent secondaires dans la fréquentation du Parc par rapport aux facteurs techniques et économiques. Un certain nombre de facteurs techniques ou organisationnels sont des facteurs importants de la mobilité : la gestion du lait qui est liée à celle des troupeaux et de la transhumance ; les problèmes de main d'œuvre et le confiage. Mais, pour l'instant, une meilleure compréhension de ces phénomènes ne débouche pas sur de nouvelles stratégies d'intervention pour le Parc.

Je pense que l'apport majeur de ce travail est d'avoir montré l'importance respective et l'articulation de plusieurs échelles spatiales, toutes pertinentes pour définir les stratégies du Parc. L'échelle locale aura des conséquences limitées, sauf si l'intervention devient massive, avec l'aide indispensable de l'État. La gestion des zones tampon apparaît cependant encore trop hésitante et de véritables projets territoriaux pourraient y être très positifs. L'échelle régionale, ici internationale, paraît primordiale. Elle a été prise en compte par le projet Ecopas, dont la majeure partie des actions concernant le pastoralisme étaient orientées, implicitement, en vue d'obtenir un meilleur accueil aux transhumants de la part du Bénin. Mais cette démarche peut être élargie car le Burkina Faso, où existent de vastes aires pastorales non valorisées par l'État, le Togo et la zone pastorale nigérienne jouent des rôles déterminants.

L'intervention dans la périphérie est certes pertinente mais nécessite une véritable coordination, un suivi et surtout la définition d'un projet de territoire transcalaire qui englobe le Parc, sa périphérie classique, l'aire d'attraction et même l'espace plus large dans lequel s'inscrit la mobilité des éleveurs. Le risque massif de transfert des bergers qui fréquentent la zone pastorale,

vers le Parc, risque d'origine tout à fait extérieure à l'aire d'attraction du Parc, montre bien l'insuffisance d'une gestion à l'échelle de la périphérie proche ou même plus lointaine.

II. Vision prospective des stratégies du Parc du W en périphérie

Dans cette partie, je vais proposer une vision prospective de la situation du Parc du W vue sous l'angle de ses relations avec les pasteurs. Il s'agit d'une autre forme de valorisation des acquis de cette recherche, destinée à montrer qu'il existe différentes manières de concevoir les politiques de conservation et le rôle de la périphérie.

J'ai pour cela imaginé trois **scénarios d'évolution des politiques**, définis essentiellement par trois **logiques spatiales** :

- Évolution tendancielle des espaces, séparés par des barrières, mais poreuses
- Mise sous cloche des aires protégées et compensation aux populations
- Construction d'un projet politique de territoire

Comme toute démarche prospective, il ne s'agit pas ici d'une tentative de prévision. En effet, la complexité des situations rendrait bien illusoire une telle ambition. Les scénarios proposés sont volontairement très tranchés et ils sont loin d'être les plus probables, la réalité se réservant le droit d'être une combinaison de ces différentes évolutions et de facteurs non pris en compte ici. Même le scénario tendanciel ignore volontairement et de façon assez irréaliste des ruptures probables. Cet exercice a pour objectif de montrer que les évolutions en cours et à venir sont le résultat de politiques et de choix, même s'ils ne sont pas toujours explicites. Ces trois scénarios sont une tentative de mettre en évidence ces choix et leurs conséquences telles qu'on peut aujourd'hui les imaginer grâce à une connaissance approfondie de la situation et du comportement des acteurs. Ce type de démarche est parfois employé comme outil permettant une discussion entre les acteurs. Les scénarios sont tous contestables car ils ne sont pas en eux-mêmes une démonstration, même si les données qui les fondent ont été recueillies et analysées avec rigueur.

Les trois scénarios sont bâtis autour de logiques spatiales explicitées et très différentes, qui correspondent à des politiques d'aménagement du territoire. J'ai associé ces choix à des modes de coordination et de gouvernance tout aussi tranchés : évolution spontanée des systèmes, aménagement dirigiste et concertation. Pourtant, il n'y a pas d'association obligatoire entre les modes de coordination et les décisions de développement prises et d'autres combinaisons sont possibles. Par exemple, le scénario 2, la mise sous cloche des aires protégées, pourrait être décidé de manière concertée par l'ensemble des acteurs.

Je vais décrire chaque scénario selon le même plan qui facilitera les comparaisons :

- caractérisation du scénario selon les enjeux principaux et la logique qui le sous-tend
- organisation spatiale du Parc et des espaces périphériques, avec une focalisation sur les zones tampon et les aires pastorales
- mode de régulation d'accès aux ressources naturelles des aires protégées mais aussi pastorales
- acteurs dominants et leurs caractéristiques, ainsi que leurs modes de coordination
- enfin, je tenterai d'imaginer les conséquences d'une telle configuration sur les espaces périphériques du Parc du W, selon les angles des conflits, de l'état des ressources naturelles et des modes de développement.

II. 1. Scénario 1 : Évolution tendancielle d'espaces séparés par des barrières, mais poreuses

Ce scénario se veut le prolongement des logiques déjà en œuvre autour du Parc du W, telles que j'ai tenté de les décrire au cours de cette recherche. Les évolutions seront donc poussées par le poids de l'histoire, la force de l'habitude. Et pourtant, il n'est probablement pas plus réaliste que les autres, car il ignore les ruptures qui ne sauraient être évitées : crise politique, catastrophe naturelle ou plus positivement changement de paradigme comme il y en a déjà eu plusieurs au cours de l'évolution des idées de la conservation. Son intérêt est donc principalement de dévoiler les logiques actuellement en œuvre, qui sont d'autant plus implicites qu'elles nous paraissent aller de soi.

Enjeux. Logique générale

L'enjeu territorial semble aujourd'hui de protéger les réserves de biodiversité à moindre coût, en déléguant l'aménagement du territoire à un projet de conservation et à des bailleurs de fonds extérieurs. Sous couvert d'une rhétorique de la participation et des intérêts partagés, malgré des interventions ponctuelles qui restent de faible ampleur, l'intervention en périphérie est en fait minimale. Elle vise principalement l'acceptabilité politique du projet de conservation (auprès des populations et des autorités) et la minimisation des conflits entre le Parc et les autres acteurs. Ce niveau d'intervention laisse s'installer majoritairement une logique d'évolution spontanée et diffuse des systèmes, selon les rapports de force locaux, par opposition aux deux autres scénarios où une volonté aménagiste forte tente d'orienter l'évolution.

Organisation de l'espace

Les limites des aires protégées, y compris celles de l'aire centrale, restent poreuses et certains éleveurs y pénètrent. Les efforts permettent une amélioration progressive de la surveillance, notamment grâce à la création de nouvelles pistes permettant d'atteindre toutes les zones du Parc en toute saison. Mais la gestion de Parc en mode projet, avec un désengagement des États,

conduit à de fortes variations de l'intensité de la surveillance dans le temps. Par manque d'information, les réactions des éleveurs ne sont pas en phase avec les politiques du Parc : ce n'est qu'après plusieurs années de relâchement que les éleveurs réinvestissent progressivement le Parc. Il faut à nouveau plusieurs années de grande fermeté aux agents avant de revenir à un niveau de surveillance satisfaisant.

Les zones tampon restent de natures très hétérogènes, sans réelle fonction écologique ou de développement alternatif. Le rôle des réserves de chasse est de fournir un revenu plus élevé au Parc et leurs surfaces sont en extension. La fonction des zones tampon habitées est, de fait, l'apaisement de l'opposition des populations car le Parc peut y faire des concessions. Le front agricole y avance donc, de façon progressive mais avec un effet cliquet lors de régularisations périodiques. Les éleveurs sont de plus en plus nombreux et plus concentrés dans les zones laissées libres par l'agriculture.

Plus loin, les espaces pastoraux diminuent. Les aires pastorales non sécurisées sont mitées par les champs cultivés. Les projets de développement, au hasard de leur implantation, arrivent à faire reconnaître le statut de certaines aires, au Niger surtout.

Modes de régulation d'accès aux ressources

Dans le Parc et les zones tampon protégées, le nombre d'éleveurs qui exploitent les pâturages est le résultat d'un équilibre entre la volonté répressive des agents de surveillance et la pression des pasteurs. A moyen terme, on peut imaginer une augmentation de la pression sur l'aire centrale, avec des variations selon l'efficacité de la surveillance.

Les aires pastorales sont libres d'accès.

Acteurs et institutions dominants. Modes de coordination

Le Parc, quand il est géré par un projet, est un acteur dominant en périphérie proche, le seul ayant une volonté aménagiste. Il discute avec certains acteurs seulement, souvent les plus visibles, et renforce leur pouvoir. Sa volonté d'atteindre un consensus en faisant participer tous les acteurs se heurte au manque de moyens (personnel, temps) car un tel chantier de mobilisation sociale serait très exigeant.

Les décisions sont prises selon les logiques propres du Parc. Il y a donc une déconnexion entre les niveaux de décision et les utilisateurs des espaces, entre les règles et les pratiques. La faiblesse de la coordination, dans le temps entre les différents projets de conservation et entre acteurs à un moment donné, conduit à des incohérences : culture du coton favorisée, création de couloirs de passage pour le bétail, débouchant près du Parc etc.

Conséquences sur la périphérie : conflits, environnement, développement

Contrairement à ce qui est souvent avancé, il n'y a pas forcément augmentation des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Au contraire, ils peuvent même diminuer dans les espaces où les éleveurs sont évincés par manque de protection d'aires pastorales. On assiste à une précarisation des petits éleveurs (et des petits agriculteurs) par décapitalisation progressive. À l'inverse, les plus gros éleveurs intensifient les grandes transhumances et explorent de nouvelles zones d'accueil, où des conflits apparaissent.

Les zones tampon et les aires pastorales, derniers refuges des pasteurs, transhumants ou non, se voient dégradées par surpâturage.

Par manque de coordination entre activités agricoles et pastorales, certains espaces sont exploités de manière non optimale. De nombreux espaces pastoraux sont sous exploités soit parce qu'ils sont dangereux d'accès pour les pasteurs (comme dans le Ziguï) soit parce qu'ils sont méconnus des pasteurs transhumants (comme les espaces pastoraux du Bénin et du Burkina Faso).

II. 2. Scénario 2 : Mise sous cloche des aires protégées et compensation

Enjeux. Logique générale

L'enjeu est cette fois la protection de type préservationniste des écosystèmes. Cet objectif est assumé et autorisé par une forte volonté politique et des moyens importants, notamment en termes de compensation auprès des populations lésées.

La logique spatiale mise en œuvre est celle d'une ségrégation spatiale des activités, au sein d'aires d'usages exclusifs.

Organisation de l'espace

Les aires protégées sont mises à l'abri derrière des barrières efficaces : surveillance active et continue, sanctions appliquées, éventuellement barrières physiques. Cette ferme partition de l'espace, pour être acceptée sans violence, exige de fortes compensations négociées au moment de sa mise en place. L'une d'elle, qui vise les pasteurs, est une forte impulsion pour la protection de nouvelles aires pastorales, à l'échelle régionale. L'État garantit la protection de ces aires comme celle des aires protégées. D'autres compensations visent les populations touchées, c'est-à-dire les riverains des aires protégées, par l'octroi d'indemnités régulières données aux communes et par une aide à des microprojets.

Les zones de chasse (amodiées et villageoises) sont maintenues car l'usage des ressources y est aisément contrôlable et finance la protection. Elles deviennent la seule forme de zone tampon car les zones d'occupation contrôlée disparaissent, au nom de la logique d'incompatibilité entre activités villageoises et conservation. La faune ne sort pas des réserves, la périphérie étant

occupée par les activités humaines qui ne visent aucun objectif planifié de conservation mais des mécanismes d'indemnisation d'éventuels dégâts sont prévus.

Modes de régulation d'accès aux ressources

L'accès aux aires pastorales régionales pourrait être laissé libre comme dans le premier scénario. Mais la logique aménagiste veut qu'il soit règlementé par des instances régionales (départements, régions) ou étatiques selon des moyens facilement contrôlables. Le nombre d'éleveurs qui peuvent y pénétrer est alors limité par un quota et l'accès soumis à l'octroi d'un permis.

Acteurs et institutions dominants. Modes de coordination

Les États ont pris l'initiative de la partition de l'espace et gèrent les aires protégées avec l'appui des organisations internationales. Cette situation repose sur une administration très forte. Des financements externes importants et pérennes sont assurés car le coût de la mise sous cloche est élevé en surveillance, compensations ou gestion des conflits. Ils sont fournis par des bailleurs de fonds conservationnistes. Une bonne coordination est effective entre les États et ces bailleurs et entre les différents États concernés. Le statut des gestionnaires des réserves (agence) permet d'isoler les réserves des variations et aléas de politiques conjoncturels des États.

Conséquence sur la périphérie : conflits, environnement, développement

Face à cette partition autoritaire, naît une forte opposition des usagers (même illégaux) des ressources des Parcs et des riverains des nouvelles aires pastorales protégées. De nombreux conflits naissent en réaction à cette redéfinition des enjeux, notamment sur la négociation des compensations. Le bornage d'aires pastorales au Bénin et au Burkina Faso est très complexe car les enjeux de l'élevage sont moins partagés. Le partage des zones tampon d'occupation contrôlée est une forte compensation mais génératrice de conflits.

Cette conflictualité limite les surfaces pastorales réellement délimitées, qui n'atteignent pas le niveau de celles qui étaient exploitées par les pasteurs dans le Parc. De plus, les éleveurs ont perdu leur légitimité à défendre les aires non bornées, puisqu'ils se sont vus attribuer des aires exclusives, où les autres acteurs attendent qu'ils se cantonnent. Cela accélère la perte de surfaces pastorales et accentue les conflits dans les terroirs villageois. Les transhumants qui le peuvent recherchent de nouvelles zones d'accueil mais les petits éleveurs diminuent leur transhumance et sont fragilisés. En cas de sécheresse localisée, les éleveurs de la zone concernée se reportent massivement sur les autres zones avec risque de dégradation si l'accès y est libre et de conflits si des quotas limitent l'accès aux aires pastorales des autres régions.

Les activités non protégées qui n'ont pas été l'objet de la définition d'aires exclusives perdent leur accès aux ressources, par exemple le bois ou d'autres produits de cueillette. Les acteurs

concernés réclament à leur tour des aires spécifiques. Les conflits en cas de crise entraînent des déclassements ponctuels et une contraction des aires (protégées ou pastorales).

La protection efficace de certaines aires pastorales parmi les plus vastes leur permet de devenir à terme des zones riches d'une certaine biodiversité, compatible avec les activités pastorales. Elles sont aussi l'occasion de la mise en œuvre de recherches sur l'impact écologique du pâturage.

II. 3. Scénario 3 : Construction d'un projet politique de territoire

Enjeux. Logique générale.

Ce scénario est celui qui conçoit, à l'échelle de la mobilité, l'intégration des enjeux pastoraux et de conservation. Il met en œuvre une logique planificatrice et coopérative d'intégration des activités dans l'espace.

Cette logique apparaît la plus ambitieuse, en terme de complexité, de compromission entre enjeux antagonistes, d'adaptabilité nécessitant un suivi... et donc en terme de moyens. Le coût des interventions en périphérie dépasserait celui des actions menées dans le Parc. Elle correspond en partie aux idées défendues dans le projet d'Aménagement et de Gestion du Parc du W, sans que l'institution n'ait eu les moyens pour vraiment commencer à la mettre en œuvre.

Cette logique s'inspire des pratiques pastorales : organisation différenciée à plusieurs échelles ; différenciation des règles selon les circonstances et hiérarchie de risques selon des années normales, mauvaises ou catastrophiques ; diffusion maximum des activités dans l'espace, pour répartir la pression et occuper les zones riches mais aussi les « niches »... La coordination entre les acteurs et la définition concertée d'un projet territorial s'appuient sur la reconnaissance que les activités principales qui se partagent l'espace sont interdépendantes et nécessaires à l'ensemble des acteurs : protection des écosystèmes ; élevage (non propre aux Peuls) ; agriculture.

Organisation de l'espace

La légitimité de la mobilité pastorale et la nécessité d'une organisation spatiale de toutes les activités est reconnue dans les trois pays. Cette organisation est pensée à des échelles successives, du local à l'international. Plutôt qu'une ségrégation systématique des activités, on recherche une séparation seulement temporaire ou à l'échelon le plus local possible. Plutôt que condamnés, les flux entre espaces sont organisés.

Les riverains des aires protégées se voient accorder un accès à certaines ressources ainsi qu'une compensation minimale aux problèmes imposés par la présence de l'aire (notamment les conflits avec la faune).

Les zones de chasse sont considérées comme des zones tampon avec certains droits d'usages locaux.

Les autres zones tampon, d'usages contrôlés, sont dotées, de manière concertée avec les populations, d'objectifs écologiques et de développement et de modes de gestion adaptative. Des zones tampon exceptionnelles sont prévues en cas de crise, éventuellement dans l'aire centrale.

Les aires pastorales sont rendues obligatoires et organisées à toutes les échelles, de l'aire villageoise à l'aire communale et jusqu'aux aires régionales, pour l'accueil de transhumants. L'organisation spatiale prévoyant l'accueil de transhumants concerne la zone soudanienne mais aussi la frontière entre zones agricoles et zones pastorales, vers l'isohyète 300 mm. Au sein de la zone tampon, le rôle écologique des aires pastorales est renforcé par des corridors qui les relient entre elles. D'autres corridors relieraient les aires d'une aire de transition (selon la terminologie de l'Unesco) aux zones tampon.

Modes de régulation d'accès aux ressources

Plutôt que des règles fixes d'usage des ressources, des objectifs d'état de ces dernières (par exemple la stabilité de la biomasse) aboutissent, selon les principes d'une gestion adaptative, à prévoir des modifications possibles des règles d'accès, différentes frontières, des quotas de prélèvements... Méthodes, règles mais aussi objectifs sont réévalués périodiquement. Cette démarche demande des moyens importants pour le suivi des ressources et une contribution des scientifiques, en s'inspirant des méthodes de « gestion patrimoniale » ou de « modélisation d'accompagnement ».

Les règles d'accès sont modulées selon les saisons et les circonstances (bonnes ou mauvaises années, crises).

En particulier, un « Plan de contingence⁸² » prévoit des mesures de soutien aux activités en cas de crise (par exemple une sécheresse régionale) pour tamponner ses conséquences et les répartir sur l'ensemble des espaces. Elles sont assurées par des financements du Parc, ce qui est une reconnaissance que les réserves ne sont pas isolées de leurs périphéries mais bien interdépendantes. Elles peuvent prendre la forme d'apports alimentaires ou en eau aux animaux sauvages en cas d'ouverture de certaines zones aux éleveurs, pour atténuer d'éventuels effets de compétition alimentaire ; d'aide aux éleveurs sous forme de complémentation alimentaire ; d'appui aux riverains du Parc en cas de pénurie alimentaire.

Acteurs et institutions dominants. Modes de coordination.

Un tel niveau de concertation et de régulation est possible grâce à des institutions de gestion du territoire, opérationnelles à toutes les échelles pertinentes, y compris celle des États. Le Parc fait

⁸² Tel qu'il en existe déjà un au Niger, depuis 2007, pour prévoir la gestion d'une crise alimentaire. Chaque région doit d'ailleurs en établir une déclinaison régionale, dans laquelle pourrait s'insérer le Parc.

naître des financements externes (de la part des bailleurs de fonds conservationnistes) et internes (États), pour une planification et un suivi régionaux. Ils sont récurrents et de montants élevés.

Les États doivent être forts pour pouvoir imposer le respect des règles décidées localement et arbitrer les conflits insolubles par la concertation. Ils rendent obligatoires des plans locaux d'aménagements, incluant les besoins des pasteurs mobiles. Des taxes locales peuvent être prélevées sur les pasteurs pour inciter les collectivités à les mettre en œuvre. Les règles d'accueil des transhumants sont harmonisées et prévoient des aménagements obligatoires. Pour égaliser les charges et les profits entre États d'origine des pasteurs et États d'accueil, des taxes aux frontières ou à l'accès aux infrastructures sont autorisées.

La coordination est régulière en cas de crise entre l'ensemble des acteurs liés à la mobilité.

La gestion des ressources demande une coordination entre scientifiques, gestionnaires et politiques.

Conséquence sur la périphérie : conflits, environnement, développement

Les conflits liés à la compétition spatiale diminuent car les dissensions sont exprimées dans les instances de concertation. Mais dans certaines zones, l'impossibilité d'un consensus sur un projet de territoire entraîne une situation de blocage, qui ressemble à la situation actuelle. L'État est alors conduit à se substituer aux acteurs et à imposer certains aménagements.

Dans les zones tampon, la définition d'un projet de territoire tenant compte des contraintes des différents acteurs aboutit à des trajectoires de développement innovantes. Certaines pratiques trouvent une place telles que la culture de coton biologique ; une intensification culturale modérée en intrants, compatible avec la conservation, pour éviter l'expansion agricole ; l'usage d'aliments du bétail subventionnés ; des contrats formels de gardiennage des troupeaux... Les zones tampon reçoivent un soutien financier important, supérieur à de simples compensations, financé par des fonds externes (États ou bailleurs).

Une synergie accrue est permise entre les activités. On observe des retombées de la conservation sur les populations. Un équilibre entre agriculture et élevage (contrats de fumure, de gardiennage...) est à nouveau possible.

III. Perspectives : nouvelles formes d'organisation des espaces, entre ségrégation et intégration

Les scénarios prospectifs illustrent différents types de politiques de conservation, chacun basé sur une logique spatiale particulière. Dans cette troisième partie, je vais proposer pour finir une analyse approfondie de ce que pourrait apporter une nouvelle logique spatiale, celle de

l'intégration des espaces et des activités, remplaçant une logique de ségrégation, en réalité difficilement applicable.

III. 1. Des espaces conçus comme des forteresses mais qui restent poreux

Dans l'aire d'attraction du Parc, plusieurs activités rurales sont consommatrices d'espace : agriculture ; élevage ; récolte de bois de feu ; chasse ; cueillette. La protection des écosystèmes peut aussi être considérée comme un usage de l'espace. Les aires protégées totales et les aires pastorales sont des zones où une seule activité est permise selon une logique exclusive ou ségrégative. A leur création, les aires protégées des régions sahélo-soudaniennes comme le Parc du W étaient protégées de la chasse, et non des autres activités qui ne pouvaient s'y développer en raison des risques sanitaires.

Cette **logique ségrégative** s'est exprimée par le passé au travers de politiques d'aménagements du territoire en grandes zones dédiées à une activité dominante : les zones agricoles, où un élevage engraisseur devait être cantonné à des ranchs ; la zone pastorale, spécialisée dans l'élevage-naisseur. Ces tentatives ont été des échecs. La spécialisation par zone n'a pas été appliquée, notamment parce que l'élevage naisseur, traditionnel, remplissant de nombreux rôles économiques et sociaux, est pratiqué par toute la population. En outre, l'enfermement des troupeaux n'atteint pas les performances de la mobilité dans cet environnement marqué par le risque climatique, la variabilité et la pauvreté des pâturages.

Des usages exclusifs protégés dans des aires reposent sur la possibilité de **contrôles**. Or le contrôle fonctionne mal dans le contexte ouest-africain, et de façon différenciée selon les activités.

Les aires protégées « forteresses » ont été remises en cause entre autre, par la difficulté de surveiller de grandes surfaces convoitées à un coût supportable. Pourtant, l'exemple du Parc du W montre que dans les aires totalement protégées, la mise en place d'une surveillance avec des moyens importants et une réelle volonté de succès peut être efficace. En effet, la surveillance accrue à partir de 2001 est parvenue à diminuer de façon importante le nombre d'éleveurs qui y entraient, selon les comptages effectués par survol aérien. On a aussi pu obliger les cultivateurs à abandonner les champs installés à l'intérieur des limites. Mais cette tendance s'est avérée fragile, conditionnée par l'existence d'un projet financé par des fonds extérieurs incertains. Elle est d'ailleurs très dégradée depuis la fin du projet, les États n'assurant pas seuls les moyens nécessaires. La répression brutale pratiquée au Bénin par l'abattage des troupeaux et l'enfermement des bergers, assurément efficace à court terme, a conduit à une remise en cause du « tout répressif », en tout cas de la légitimité de telles méthodes.

En revanche, le contrôle fonctionne mal dans les zones tampon du Parc du W en raison de la proximité des acteurs et des activités. Dans la Réserve de Tamou, les pasteurs sont par endroits

trop nombreux et le surpâturage a dégradé les ressources fourragères. Les champs avancent, inexorablement, progressivement et avec un « effet cliquet » bloquant une éventuelle reprise en main de la situation, lors de régularisations d'occupations illégales. Dans la zone tampon béninoise, malgré des règles récentes et très claires, le Parc se révèle trop faible pour empêcher la mise en culture, devant la pression des populations et des politiques locaux.

Enfin, il est difficile de dire si le contrôle serait efficace pour les aires pastorales, où l'agriculture est interdite. Elles sont très peu nombreuses, même dans les zones où les Peuls, qui sont aussi cultivateurs, sont majoritaires. Il en existe quelques-unes au Niger en raison d'une volonté de l'État, mais qui reste ponctuelle et locale. Il semble que les pasteurs qui les utilisent sont alors capables de les surveiller efficacement mais les autorités (gendarmerie sous le contrôle du préfet, justice) doivent même dans ce cas jouer leur rôle pour faire appliquer les règlements.

Ce modèle de la ségrégation spatiale des activités peut être modifié selon deux pistes complémentaires. La première consiste à organiser dans l'espace la répartition des aires exclusives selon un schéma régional. La deuxième est la recherche des moyens d'organiser la porosité entre les espaces, de la penser souple et dynamique plutôt que rigide.

III. 2. Des aires exclusives, mais en interrelation et organisées en systèmes

Une première réaction consisterait donc à mieux **organiser les espaces**, dans une logique de ségrégation mais d'interrelations.

Des **réactions locales** à la disparition des espaces pastoraux ont déjà permis la protection de nombreuses aires pastorales, rarement par un statut officiel, plus souvent de façon empirique plus ou moins garantie par les chefs de village (et les chefs de canton au Niger). Cette organisation est mise en œuvre seulement selon des dynamiques locales, qu'on pourrait qualifier de spontanées. L'exemple de la zone Ay Noma après le déclassement montre combien une simple régulation locale est insuffisante. Elle peut provoquer le report des pressions sur d'autres espaces et sous différentes formes (migration des pasteurs, mitage des espaces voisins par protection foncière, conflits régionaux autour de l'enjeu foncier...). Le plateau du Ziguï ou la région burkinabé à l'ouest du Parc sont des exemples où les logiques locales conduisent à une migration des pasteurs, chassés par l'insécurité de leur activité, alors que les ressources (fourrages et espaces non cultivés mais non sécurisés) sont encore abondantes.

L'étude de la périphérie du Parc du W montre qu'il y a **besoin d'un pilotage à un niveau régional** car l'aménagement du territoire dépasse les enjeux locaux et les capacités locales d'organisation. Il y a besoin d'aires pastorales de différentes tailles et richesses fourragères selon les zones et à différentes échelles. Les aires pastorales au niveau d'un ou de quelques villages peuvent être petites. Elles correspondent au minimum aux besoins des troupeaux laitiers restés en

hivernage, dont la proximité permet l'approvisionnement en lait des familles, celles des éleveurs comme des autres. Au niveau villageois, pluri-villageois ou communal, des aires sont nécessaires pour accueillir les troupeaux pratiquant une mobilité locale en hivernage et pour permettre l'attente de la libération des champs aux troupeaux revenus de transhumance. A l'échelle régionale, des aires suffisamment vastes et suffisamment riches en fourrages doivent pouvoir accueillir les troupeaux transhumants. Ces aires doivent donc se trouver dans les zones climatiques compatibles avec cette exigence, c'est-à-dire en zone soudanienne.

Une réflexion comparable, menée cette fois sur la meilleure répartition des aires protégées, a été entamée par les conservationnistes. Ces derniers cherchent des critères pour leur position spatiale (en fixant des objectifs de protection par biome, écozone, pays...), comparent les avantages respectifs des petites aires par rapport aux grandes, mettent en avant des besoins de liaison entre les aires. Ces réflexions se traduisent aujourd'hui par la promotion de *hotspots*, de quotas d'aires protégées, de réseaux et de couloirs de circulation de faune.

La réflexion pourrait s'étendre à la meilleure façon de concevoir la répartition des différentes activités les unes par rapport aux autres. Le Parc du W promeut les zones de chasse comme zone tampon idéale. Il serait possible par exemple d'utiliser les aires pastorales également comme activité tampon et comme barrière contre le front agricole autour des aires protégées. Il faudrait pour cela montrer que les activités pastorales, dans certaines conditions, sont compatibles avec les objectifs de conservation des écosystèmes. Cela nécessite aussi de démontrer que l'octroi de telles réserves pastorales ne facilite pas l'intrusion des pasteurs dans les aires centrales voisines mais sert au contraire d'exutoire à même de diminuer la pression. La position de telles aires pourrait agir comme une barrière si les éleveurs sont assez forts collectivement, avec l'appui des autorités, pour bloquer l'avancée du front agricole.

La position des aires pastorales pourrait être pensée aussi pour améliorer les relations synergiques entre agriculture et élevage, dont les avantages techniques sont bien connus. De grandes aires au cœur de bassins de production cotonnier pourraient valoriser l'utilisation des tourteaux de coton. Le maintien de troupeaux à proximité des villages en saison des pluies permet le dépôt de fumure animale dans les jachères accessibles.

III. 3. L'intégration des activités

Une autre transformation du modèle actuel de ségrégation pourrait être de réfléchir aux moyens de rendre les activités compatibles et de passer à un **modèle d'intégration des activités**. Cela passerait soit par une répartition temporelle des usages, soit par une transformation des pratiques pour les rendre compatibles. Ce modèle correspond à l'idée d'une « troisième frontière » proposée par B. Hubert (Hubert, 2008).

D'ailleurs, la ségrégation ne correspond pas à la façon dont **élevage et agriculture se partagent l'espace successivement dans le temps**. En effet, l'activité agricole est le plus souvent temporaire dans l'année⁸³. Elle n'exclut le bétail qu'à partir du premier sarclage, car les dégâts ne sont pas à craindre avant cette étape, au début du cycle. Le reste du temps, l'élevage occupe tout l'espace et valorise efficacement les ressources des parcelles cultivées après la récolte. Quand les jachères remplacent les cultures, elles sont un espace pastoral, pour peu que leur accès soit possible au bétail en saison des pluies. Ainsi, les parcelles cultivées sont des espaces utilisés à la fois par l'agriculture et élevage, grâce à un partage temporel de l'accès, à l'échelle des saisons ou des années.

La sole cultivée proche du village, incluant champs et jachères, est elle aussi partagée dans le temps de la même manière. Elle peut aussi être partagée spatialement, en saison de culture, si des couloirs de passage permettent l'accès aux jachères.

Avant les sécheresses, les **activités pastorales et la faune sauvage se partageaient les espaces**, au moins partiellement. La brousse de la périphérie des villages était à la fois le domaine des pasteurs et celui de la faune (et des chasseurs). En temps normal, les troupeaux restaient proches des villages mais pouvaient aller dans la « brousse profonde » en cas de besoin, les mauvaises années.

III.3.1.1. Identifier les seuils conduisant à la rupture d'équilibre

C'est donc la **rupture d'un équilibre**, le dépassement de certains seuils d'occupation du sol, qui pousse les activités non agricoles à s'abriter dans des espaces exclusifs.

Dans le cas du pastoralisme, deux processus distinct ont des effets différents sur l'activité pastorale. D'une part, la diminution du fourrage oblige les pasteurs à partir en saison sèche et limite le nombre total d'animaux qui peuvent rester en saison sèche et en saison des pluies. D'autre part, la perte d'un espace sécurisé par fragmentation de l'espace pastoral chasse les grands troupeaux qui ne peuvent plus circuler en saison des pluies.

Actuellement, la faune a totalement disparu des espaces banals et l'élevage est partiellement évincé de nombreux terroirs. Le retour à une situation de partage nécessiterait seulement des règles permettant le respect d'un équilibre, un réajustement parfois mineur des surfaces attribuées à toutes les activités et de leur organisation spatiale, et non une transformation générale des systèmes. On peut supposer que la situation d'équilibre serait avantageuse pour l'ensemble des activités, même pour l'agriculture, qui pourrait sembler être pénalisée par ces nouvelles règles. Mais l'extension de nouvelles terres cultivées se fait souvent actuellement sur des sols très peu fertiles jusque là réservés à l'élevage et les rendements décroissent en raison de la

⁸³ sauf pour les cultures de contre-saison dont les parcelles, de petite taille, sont le plus souvent encloses.

disparition de la fumure animale. Le dépassement du seuil d'équilibre entre activités marque alors l'entrée dans un cercle vicieux où l'élevage est écarté et l'agriculture dévalorisée. Le système de tenure collective des terres sous la responsabilité du chef du village, fréquent dans la région et parfois décrié au profit d'un système entièrement privé, semble adapté à la mise en œuvre d'une planification de l'utilisation des sols au niveau villageois.

III.3.1.2. Des couples d'activités compatibles à rechercher

Les moyens de restaurer la compatibilité spatiale entre les usages de l'espace peuvent être recherchés pour chaque couple d'activités, parmi les trois activités principales qui se partagent l'espace, agriculture, élevage et protection de la faune.

Des innovations sont possibles pour tenter de retrouver l'équilibre et le partage de l'espace entre **agriculture et élevage**. Des techniques de défrichement ou de jachères améliorées ont déjà été conçues dans ce sens mais elles ont surtout été promues pour lutter contre la désertification. Des jachères tournantes et groupées au sein d'un terroir villageois, qui existent au Niger dans certaines régions (cité par (Luxereau et Roussel, 1997)), amélioreraient considérablement l'usage des jachères en saison des pluies par les pasteurs. Le modèle Sérèr au Sénégal a montré que, grâce à une utilisation de jachères encloses notamment, l'intégration de l'élevage sur les terroirs était possible (Pélissier, 1966). Même si ce système agraire a aujourd'hui disparu devant la disparition de la jachère et une forte densité humaine, il a survécu jusqu'à des densités de populations atteignant 80 habitants/km² nettement supérieures à ce qui est observé dans la zone, où des surfaces importantes de jachères sont encore la norme (Stomal-Weigel, 1988). De telles pratiques seraient au bénéfice des deux activités mais réclament une lourde coordination locale.

Il y a un besoin de recherches pour mieux comprendre dans quelles conditions et dans quelle mesure **pâturage du bétail et faune** seraient compatibles. On peut imaginer un partage simultané de l'espace mais aussi un partage successif, si la présence de bétail à certaines périodes repousse la faune. Le pâturage contrôlé et dirigé du bétail pourrait avoir un rôle contre l'embuissonnement du milieu, qui est déjà employé en milieu méditerranéen et qui pourrait être complémentaire avec l'usage du feu. Ce type de cohabitation, aujourd'hui rejetée par les conservationnistes selon ce qui ressemble à un principe de précaution, pourrait être étudié finement selon les espèces concernées (bétail et faune), le type de milieu, les périodes de séparation et de cohabitation, les objectifs de conservation. Les interactions entre bétail et faune sont complexes et doivent être étudiées selon de nombreux angles d'approche (Binot et al., 2006).

En zone tampon, les pratiques pastorales pourraient être modifiées pour tenir compte des objectifs de conservation : taille des troupeaux, présence ou non du berger, heures et périodes de fréquentation, vaccination, abreuvement à des points d'eau artificiels séparés de la faune etc. Ce

type de recherche est difficile à conduire dans les aires totalement protégées car l'entrée du bétail y est illégale. **Les zones tampon et les aires protégées partielles** seraient des terrains privilégiés.

Il existe des exemples de cohabitation en Afrique de l'est qui pourraient être utilisés. Si l'éviction des pasteurs des aires protégées a pu être bien plus directe qu'au Parc du W et si les débats sur l'impact écologique du pâturage du bétail y est aussi ardent (Igoe et Brockington, 1999), ce modèle y est défendu par certains, expérience à l'appui (cité par (Boutrais, 2008)). Si les questions pourraient y sembler similaires, de profondes différences écologiques, sociales, historiques pourraient rendre pourtant très différents les enjeux d'une cohabitation. Boutrais explique par exemple qu'en Afrique de l'Est les relations entre faune et bétail domestique (prédation, transmission de maladies...) représentent l'enjeu principal, alors qu'en Afrique de l'Ouest les débats portent surtout sur les conséquences de la pâture pour la végétation protégée, bien moins riche qu'en Afrique de l'est (Boutrais, 2008).

Dernier couple à envisager, la **cohabitation entre agriculture et faune** paraît plus difficile à envisager car l'extension des champs cultivés s'est accompagnée de l'éradication quasi-totale de la faune en dehors des espaces protégés. Il existe pourtant des trajectoires possibles de cohabitation. L'exemple de la girafe au Niger montre que des mesures de protection modérées (sans protection totale du milieu) peuvent rendre la cohabitation possible, même avec la grande faune emblématique. En zone girafe, le frein actuel à une cohabitation sereine semble être le manque de moyens pour une protection efficace des cultures et des greniers. Encore une fois, les conditions d'une cohabitation pourraient être recherchées : densité de culture et de faune, espèces concernées, structure des milieux naturels assurant une continuité et la circulation de la faune comme c'est encore le cas en zone girafe. Le prix de l'enclosure des parcelles pourrait être pris en charge par les projets de conservation. Ce type d'expérimentation serait là aussi plus facile dans des zones tampon ou des aires protégées habitées, seuls endroits où subsistent les milieux et la faune.

D'une façon générale c'est la stabilisation des surfaces agricoles qui doit être recherchée car la progression d'un front pionnier, même à distance des aires protégées, agit indirectement sur ces dernières en repoussant les éleveurs et leurs trajets de transhumance.

Il est probable que des **trajectoires particulières de développement** puissent être trouvées, éventuellement avec des soutiens extérieurs de type paiement de services environnementaux ou compensations financières. C'est d'ailleurs le pari des réserves de biosphère qui revendiquent une volonté d'expérimentation de modes de développement compatibles avec la biodiversité. Ce thème a été aussi abordé par les conservationnistes au sein d'un courant qui s'intéresse à la

protection hors des aires protégées, quitte à déplacer les objectifs de conservation sur une biodiversité commune (Godet, 2010).

III.3.1.3. De nouvelles pistes de recherche sur les régulations d'accès des espaces pastoraux

Dans ce type d'espaces partagés, les **règles d'accès seraient à concevoir** et leur application à **contrôler**. Le succès et la viabilité de cette régulation ne seraient probablement pas plus aisés que ceux du contrôle des espaces exclusifs. La protection externe des espaces pastoraux, est rendue nécessaire par **l'absence d'autres régulations d'accès**, contrairement à la zone pastorale où l'accès aux pâturages est régulé par le contrôle des points d'eau. Aujourd'hui, le principe peul de libre accès aux pâturages est un frein à la recherche d'institutions de régulation. En revanche, le principe de paiement de droits d'entrée est facilement accepté, ce qui a été montré par la facilité avec laquelle les éleveurs négocient ce type de droits avec les agents du Parc ou même y assimilent les amendes. Le frein est la difficile définition de règles d'exclusion, une fois qu'un quota serait atteint. C'est sur ce point qu'a buté la discussion pour la création d'une aire pastorale dans la réserve de Tamou.

La protection des aires protégées fréquentées illégalement par les éleveurs représente déjà, de fait, ce type de régulation et une situation unique dans les espaces pastoraux de la région. Même les éleveurs, qui critiquent la protection du Parc en disant volontiers qu'on protège mieux les hyènes que le bétail, y trouvent en fait leur intérêt. En effet, la surveillance imparfaite laisse certains bergers pénétrer dans les aires protégées (Parc ou zone tampon) mais préserve les ressources pastorales non seulement d'une destruction par l'agriculture, mais aussi par les troupeaux eux-mêmes, car elle évite le surpâturage. Cela explique que certains éleveurs soient conscients et expriment à demi-mot que la situation actuelle est en fait positive pour eux. Les bergers qui supportent les amendes du Parc pourraient ainsi défendre un *statu quo* plutôt que de négocier des changements de statut où ils risqueraient de perdre l'accès de fait au Parc. Ils combattent actuellement surtout les mauvais traitements contre les bergers et l'abattage du bétail.

La création d'institutions de régulation est donc complexe d'un point de vue social. Mais elle l'est aussi d'**un point de vue technique** car les outils actuels de gestion des pâturages sont, on l'a vu, des outils « statiques ». Ils sont tout à fait inadaptés à la mobilité pastorale, qui fait varier la charge selon les saisons et permet la complémentarité entre différents pâturages. Ils sont aussi très imprécis, ne tenant pas compte notamment des complémentarités entre différents types d'aliments ou les capacités du berger à moduler l'appétit du bétail.

Être capable de calculer une capacité de charge saisonnière serait déjà une avancée car cela permettrait de tenir compte de la mobilité des troupeaux et des périodes de sensibilité différenciée de la végétation à un surpâturage. Une telle démarche a déjà été modélisée mais mériterait d'être étudiée plus en détail dans le contexte sahélien (Behnke et Scoones, 1995).

Mais il paraîtrait plus adapté de développer des outils de **gestion dynamique** des pâturages, capables d'adapter la gestion à la variabilité du milieu sahélo-soudanien. D'une part, cet outil devrait faire appel à des indicateurs de végétation, tenant compte de la variabilité interannuelle des pluies qui influence la biomasse mais aussi, ce qui est plus délicat à prendre en compte, la composition floristique. D'autre part, il devrait intégrer des indicateurs d'état physiologique des animaux tenant compte de différents systèmes d'alimentation, des mobilités, des variations saisonnières de performances et des capacités de croissance compensatoire propres aux zébus. Ce type de démarche a été adopté pour la gestion des cervidés en Europe (Normant et al., 2004) et donne des résultats satisfaisants. Une gestion dynamique pourrait également être la base d'expérimentations en zone tampon pour déterminer les conditions de viabilité de la cohabitation faune-bétail. Les connaissances des bergers peuls pourraient servir de base à la définition d'indicateurs pertinents, les recherches en situation auprès de bergers en milieu méditerranéen ayant fait la preuve de la fécondité d'une telle approche qui permet de dépasser les bilans fourragers statiques des modèles classiques (Meuret, 2006; Meuret et Landais, 1997). Mes enquêtes ont montré par exemple comment les bergers peuls utilisent plusieurs indicateurs de l'état des animaux, chacun révélateur à un pas de temps différent : le comportement alimentaire (périodes de recherche et de repos) s'adapterait à un nouveau pâturage en quelques heures ; la production laitière évoluerait en quelques jours ; l'aspect de l'animal en quelques jours ; la reproduction en quelques mois.

Régulations sociales de l'accès et gestion technique des pâturages, adaptation des outils existants à la mobilité, développement de nouveaux outils de gestion dynamiques : toutes ces pistes seront à explorer si se confirme la **révolution de l'élevage** annoncée par ceux qui ont observé l'augmentation parallèle de la consommation de viande et des niveaux de vie dans les pays en développement (Fresco, 2005). Dans les zones arides et même dans les zones soudaniennes ouest africaines, l'élevage extensif se développe encore, démentant les prévisions d'une disparition des mobilités, jugées incompatibles avec un mode de production « moderne ». Il n'y a eu, à ma connaissance, aucune avancée significative dans les connaissances sur tous ces sujets depuis une quinzaine d'année et la recherche sur le pastoralisme et l'agrostologie a un rôle clé à jouer.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

LES CONDITIONS D'INTERVENTION EN PÉRIPHÉRIE

D'AIRES PROTÉGÉES GRÂCE À L'EXEMPLE DU

PARC DU W

I. Des recompositions territoriales de grande ampleur autour du Parc du W

I.1. La diversité des mobilités pastorales mieux comprise grâce à leurs logiques spatiales

Les formes de transhumance observées à une échelle régionale sont nombreuses. Les tentatives de descriptions peuvent buter sur deux écueils, entre généralisation trompeuse et diversité inintelligible.

J'ai d'abord montré que la diversité des formes de mobilité touchait un même troupeau car il peut effectuer non pas une transhumance, mais *des transhumances* au cours de l'année. Chacune correspond à une saison et à des ressources particulières. Elles peuvent être isolées ou enchaînées les unes après les autres.

Par une démarche utilisant à la fois des méthodes de la géographie et de la zootechnie, j'ai pu explorer à la fois les formes régionales de mobilité mais aussi les facteurs de prise de décision des pasteurs. J'ai ainsi pu différencier plusieurs stratégies, selon la direction prise par les bergers (locale / nord / sud), chacune relevant d'une **logique spatiale spécifique**. Chaque stratégie s'accompagne d'un **ensemble particulier de contraintes, auquel est adapté le système de production** (alimentation du troupeau en saison chaude, influençant par exemple les besoins en trésorerie ; pratiques sanitaires ; sélection des animaux ; répartition du travail dans la famille...).

Des enquêtes minutieuses menées afin de comprendre comment les bergers choisissent une stratégie parmi diverses possibilités, a montré **l'importance de l'apprentissage** d'une nouvelle destination. Si l'exploration individuelle est possible, elle est limitée car elle a un coût élevé. De profonds changements de stratégie, déclenchement de nouvelles transhumances ou basculement du nord vers le sud, ont eu lieu par le passé sous la contrainte féroce de sécheresses catastrophiques et au prix de la perte d'une partie importante du cheptel. L'accès aux **informations** limite les choix des bergers car elles **circulent mal** entre les éleveurs, contrairement à un préjugé courant. Cette vision historique s'oppose à la fois à une vision des transhumances comme une tradition immuable mais aussi au simple « opportunisme » des bergers qui se déplaceraient en optimisant l'usage des ressources (Bah et al., 1999).

Les facteurs **techniques**, d'organisation du travail dominant la prise de décision des bergers. Le facteur règlementaire joue un rôle essentiel en raison de la multiplicité des statuts d'aires protégées présents dans la zone mais assez peu en raison du passage des frontières, comme cela avait été supposé. Contrairement aux hypothèses, je n'ai pas mis en évidence de facteurs sociaux tels que des liens lignagers ou familiaux, pour expliquer le choix des destinations. Mais, l'importance de la structure spatiale des ressources pastorales montre qu'elles ne sont pas uniquement déterminées par des facteurs écologiques. En effet, l'espace sécurisé, ressource motivant les déplacements des éleveurs au même titre que le fourrage, dépend de facteurs sociaux tels que la densité de population et les politiques foncières locales. Peut-être l'absence de tels liens, observés ailleurs entre les familles de transhumants et des familles des zones d'accueil, tout comme l'absence de territoires pastoraux stables, sont-elles liées au caractère récent des grandes mobilités vers le sud ? Par contre, à l'intérieur du groupe peul, les facteurs sociaux jouent un rôle explicatif de la mobilité car les grandes transhumances risquées sont une caractéristique des *Rim'be* (les *hommes libres*) ou des *Jawam'be*, et ne sont pas pratiquées par les autres classes, notamment celle des *captifs*. Ce constat alimente le débat qui cherche à classer les facteurs de décisions, en facteurs politiques ou sociaux et écologiques (Basset et Koné, 2006).

I.2. L'espace sahélo-soudanien : nouvel espace pastoral, nouvelles mobilités

J'ai étudié et comparé les formes de mobilité des pasteurs sur une grande région d'approximativement 300 km de côté qui s'étend de 14° à 11 ° de latitude, de la zone centre-Sahélienne à la zone sud-soudanienne. Les mobilités dans la région du Parc du W avaient été plutôt étudiées à l'échelle d'une petite région qui n'autorisait pas une telle **vision globale et comparative**. J'ai notamment pu **comparer les caractéristiques des transhumances de type soudanienne à celles de type sahéliennes** (cf. Tableau 17, p. 519). Je prolonge ainsi une distinction proposée par Boutrais en 1983 mais à ma connaissance jamais réalimentée depuis (Boutrais, 1983).

Critère	Nord Sahel	Observations en zone sahélo-soudanienne proches du Parc du W
Circulation en saison sèche	Contrainte par la rareté des puits. Concentration autour des points d'eau.	Libre par l'absence de culture. Concentration dans les villages (dispersion locale si petite transhumance de vaine pâture) puis dispersion.
Circulation en saison des pluies	Libre. Trajets réguliers et diffus. Dispersion.	Contrainte par les cultures. Trajets ponctuels, rapides et directs. Dispersion.
Contraintes techniques principales	Fourrage et eau.	Fourrage et espace sécurisé
Régulation de l'accès aux ressources	Par le contrôle des points d'eau	Par le comportement individuel
Organisation territoriale	Parfois, répartition de « territoires pastoraux » entre groupes.	Pas de « territoires pastoraux » appropriés et stables.
Taille des groupes	Individuel à fraction (plusieurs dizaines de ménages)	Individuel à petits groupes de transhumance de 5 à 10 troupeaux.
Tendance de la mobilité	Mobilité ancienne. Sédentarisation.	Naissance récente. Augmentation des distances et des durées (sauf en cas d'arrêt de la transhumance).

Tableau 17. Comparaison des mobilités sud-sahéliennes et soudanienne de l'aire d'attraction du Parc du W avec les mobilités du nord-Sahel.

Dans les régions sud, les contraintes modèlent des **schémas de circulation** presque opposés à ceux qui ont été décrits au nord. Les troupeaux circulent librement en saison sèche, tous les espaces leur étant ouverts. La grande densité de villages, où l'accès à l'eau est libre, leur permet d'aller partout, sauf dans quelques rares zones situées au cœur de plateaux sans villages où certains pâturages sont délaissés en saison chaude. En saison de cultures au contraire, la circulation est limitée par la présence de parcelles dont les bergers veulent rester éloignés pour minimiser les risques de dégâts aux cultures. Les troupeaux restent plutôt éloignés des villages et s'abreuvent ainsi aux mares temporaires. Tout trajet doit alors être aussi direct et rapide que possible, canalisé par des couloirs de passage. Ce schéma est opposé à celui qui régit les mobilités au nord, où la rareté des points d'eau restreint les trajets à leurs alentours en saison sèche. C'est en saison des pluies que les bergers y sont libres et circulent lentement, de façon régulière, au rythme de l'épuisement des pâturages autour du campement.

Au sud, la période de **concentration** maximale des troupeaux se situe aux récoltes, les bergers se pressant de revenir de transhumance pour profiter au plus tôt des ressources rendues accessibles par la libération des champs (résidus de culture, adventices, jachères), et qui ne dureront que quelques semaines. Dans quelques zones, cette période est pourtant celle d'une petite transhumance, dite de vaine pâture, qui entraîne une nouvelle dispersion, mais limitée à l'espace local des villages ou des communes voisines. C'est le cas dans les zones de plateaux qui bordent les grandes vallées fossiles du Niger, plantées quasiment exclusivement de mil hâtif. La libération des champs y précède de quelques semaines celle des plateaux, où elle est retardée par la présence de mil tardif. Les mois de novembre et décembre sont donc ceux de la plus grande concentration des bergers et des troupeaux, réunis dans leurs villages. Puis, progressivement, les troupeaux repartent en transhumance, d'abord un à un puis massivement, avec le début de la saison chaude. Pendant tout le reste de la saison sèche et en saison des pluies les troupeaux sont dispersés, profitant des moindres espaces laissés libres par les cultures. Dans quelques villages qui disposent d'une aire pastorale voisine assez vaste, certains troupeaux reviennent en plein hivernage, mais d'autres restent éloignés jusqu'aux récoltes, maintenant une vaste aire de dispersion. Ce schéma est plus complexe que celui qui est observé au nord sahel, où les troupeaux sont concentrés autour de points d'eau appropriés par le groupe en saison sèche puis se dispersent en saison des pluies.

Les deux contraintes techniques majeures dans notre région d'étude sont, sans surprise, le **fourrage** (en quantité et en qualité) mais aussi l'**espace sécurisé**, c'est-à-dire un espace de circulation suffisamment éloigné des champs cultivés pour éviter les risques de dégâts aux cultures. L'eau est évidemment importante mais n'est pas ici un facteur limitant, car elle est bien répartie dans l'espace et libre d'accès.

L'espace sécurisé, comme ressource pastorale, a le caractère structurant revêtu par les ressources en eau dans le nord (Bernus, 1979; Thébaud, 2002), mais en saison des pluies plutôt qu'en saison sèche. En effet, c'est la présence des champs cultivés qui contraint le plus la circulation des troupeaux et différencie les deux saisons principales, qui ne sont saison sèche et hivernage (comme dans le nord Sahel) qu'en première approximation mais sont plutôt saison de libre circulation et saison des cultures. Ce sont les aires pastorales sécurisées qui attirent les bergers en saison de cultures. Leur appréciation est liée à la richesse des pâturages, qui limite le besoin de circulation du bétail à la recherche des meilleures herbacées. Elle est aussi fonction de la taille du troupeau et de la compétence du berger, car si un enfant peut conduire quelques bêtes dociles au cœur d'un terroir villageois cultivé, même un berger expérimenté veut rester à plusieurs centaines de mètres des champs s'il conduit un troupeau dépassant 50 têtes de vaches bororo. Ceci explique qu'une aire pastorale peut être jugée attractive par un berger et non par un autre. On retrouve un phénomène comparable au nord, quand le berger d'un grand troupeau ne peut rester près d'un puits profond qui lui donne trop de travail.

Ce travail met en évidence l'importance de cette ressource d'un type nouveau par rapport aux ressources-clé habituellement citées et ses facteurs d'appréciation par les bergers (Barral, 1967 ; Benoît, 1979; Thébaud, 2002). J'ai aussi proposé une méthode pour la cartographier, à l'aide de cartes d'utilisation du sol et de l'application d'un critère simple par traitement informatique d'un logiciel de SIG.

La fragmentation de l'espace pastoral par les champs cultivés pourrait expliquer que les groupes qui se déplacent ensemble, les unités de mobilité, soient de taille restreinte. Certains bergers se déplacent seuls mais le plus souvent, ils font partie d'un groupe de 5 à 10 bergers. Dans le nord, il arrive aussi qu'un ménage ou un berger se déplacent seuls, mais la taille d'une unité de nomadisation peut atteindre plusieurs dizaines de familles.

Je n'ai pas identifié d'**institutions qui régulent l'accès aux ressources pastorales**. L'accès aux aires pastorales du sud n'est apparemment régulé que par l'appréciation individuelle du berger selon la proximité des autres troupeaux et l'état des pâturages. A l'inverse, l'accès aux points d'eau dans le nord, contrôlé par les chefs d'un groupe, joue indirectement le rôle de régulateur d'accès aux pâturages, évitant ainsi les risques de surpâturage. Les projets de développement se sont heurtés à ce besoin primordial d'institutions de régulation au moment de la création de nouveaux points d'eau. Cette absence de règles dans le sud, combinée au principe très vivace de libre circulation des bergers, est un frein à l'aménagement et à la gestion d'aires pastorales.

Les géographes ont mis en évidence au nord sahel une autre institution régissant l'accès à l'espace. Il s'agit de **territoires pastoraux** plus ou moins stables, répartissant l'espace entre

groupes voisins et contraignant la mobilité des pasteurs (Barral, 1974 ; Bourgeot, 1999; Clanet, 1999). Ils sont distincts des espaces de saison sèche contrôlés par les points d'eau. Clanet avait remarqué que ce type d'organisation socio-spatiale n'existe pas en zone agricole qui apparemment impose un certain modèle d'appropriation territoriale autour des villages et des champs. Il est vrai que je ne l'ai pas observée. Les éleveurs se comportent partout comme des étrangers, obligés de se faire accepter par les paysans locaux, sans avoir stabilisé des droits sur le foncier ou sur les ressources. Ce type d'appropriation ne se fait que localement, éventuellement par des Peuls qui arrivent à faire protéger une aire pastorale. Les bergers n'exploitent pas l'ensemble des espaces disponibles, mais ils sont contraints seulement par les difficultés d'apprentissage et d'exploration. J'ai remarqué que l'espace exploré et parcouru semble se structurer sous formes d'axes, orientés principalement par le gradient climatique selon une direction nord-sud, et déviés par le Parc du W.

Cette absence de « territorialisation » par la mobilité est observée d'ailleurs aussi bien pour les Peuls qui partent vers le nord ou vers le sud. L'existence de territoires pastoraux a pourtant été décrite par Bourgeot, chez les Touaregs du nord Niger. Mais elle n'est apparemment pas le fait des transhumants de ma zone d'étude qui exploitent les interstices, laissés par les éleveurs ou cultivateurs locaux, même dans les cantons nigériens à dominante peule.

Les grandes transhumances vers le sud n'ont été adoptées par les éleveurs sédentaires de l'aire d'attraction du Parc que depuis les grandes sécheresses sahéliennes et ne sont régulières que depuis 25 ans. Après la naissance des mobilités dans les années 1970-80, on assiste donc aujourd'hui à **l'enfance des mobilités de la région**, qui ont aujourd'hui tendance à se diversifier et à se **renforcer** puisqu'elles augmentent en fréquence, en distance et en durée. Il s'agit donc dans la région d'une évolution inverse à la tendance générale observée dans le monde, qui serait plutôt une baisse de la mobilité, par la sédentarisation ou par la réduction de l'ampleur des déplacements (Niamir-Fuller et Turner, 1993).

Au Niger, où les grandes transhumances sont plus anciennes et plus importantes, j'ai observé et décrit en détail une institution originale, interface stable entre sédentaires et mobiles en milieu agricole. Les mobilités sont encadrées par un « chef de transhumance », le *rugga*, personnalité élue par les bergers, sédentaire mais servant d'intermédiaire entre les pasteurs et les autres communautés. Ce mode d'organisation est original par rapport au rôle habituel des chefs peuls décrits dans la littérature (Clanet, 1999 ; Dupire, 1970; Gallais, 1984) car il crée un lien entre les niveaux individuels, familiaux et communautaires concernés par la mobilité. En fort développement depuis 30-40 ans, en partie grâce à une volonté politique, l'institution paraît efficace pour faciliter la mobilité des bergers face aux différents types de conflits qu'elle suscite. Parfois présentée comme une tradition ancienne, elle est en fait récente et moderne. Mais elle est

en même temps fortement ancrée dans les traditions et la culture peule car le *rugga* est aussi un gardien de la *pulaaku*, la voie peule, ce qui en fait le détenteur d'une forte autorité.

I.3. Une nouvelle organisation spatiale autour du Parc du W

La compréhension des grandes logiques de mobilité m'a permis de proposer une représentation de l'organisation de l'espace de mobilité des pasteurs. Ce dernier a été profondément recomposé au cours des dernières décennies sous l'effet de multiples facteurs.

Certains facteurs ont une traduction **zonale**, comme la réduction globale des ressources pastorales dans les zones agricoles et l'ouverture de la zone soudanienne aux pasteurs, où les mobilités sont régies par des contraintes spécifiques et de nouvelles institutions. D'autres s'organisent de façon **radiale** autour de pôles de ressources qui ont une attractivité variable dans le temps auprès des éleveurs. Le Parc du W a un rôle particulier car il est l'un des pôles les plus vastes et les plus riches, dont l'attractivité a varié au cours du temps au gré des politiques de répression des différents pays.

Je propose une représentation de l'organisation spatiale autour du Parc selon trois angles différents : des espaces-ressources, vus par les pasteurs, organisés selon un gradient nord-sud, sans référence au Parc ; des espaces vus par le Parc, organisés en cercles concentriques ; des espaces mosaïques, selon les statuts de protection attribués en périphérie proche.

3.1.4. Des espaces-ressources zonés

Le premier angle de vue est celui des pasteurs. Il distingue une **organisation zonale de l'espace de mobilité des pasteurs autour du Parc du W**, mais indépendant de ce dernier (cf. Figure 25 p. 524). Cet espace a été considérablement élargi par des explorations progressives. Il inclut maintenant plusieurs zones climatiques, de nombreux pôles de ressources, et des espaces aux caractéristiques variés, ce qui me pousse à reprendre une expression déjà citée d'*espace-ressource* (cf. p. 110), les deux notions étant ici indissociables. Cette diversité permet de différencier plusieurs types de mobilités.

Le premier type est la **mobilité locale**. Les troupeaux sédentaires, qui peuvent être des lots sédentaires détachés d'un troupeau transhumant, ne sortent pas de leur espace villageois. Certains pasteurs, parmi les moins mobiles, se déplacent une partie de l'année dans les espaces pastoraux proches de leur village, disons à l'échelle communale, mais sans changer radicalement de système de contraintes, et notamment en restant dans une **même zone climatique**. On peut ainsi définir des espaces locaux de mobilité. Cette échelle locale est celle qui avait été la mieux prise en compte par les études antérieures autour du Parc, limitées aux pasteurs issus de la proche périphérie du Parc.

Le deuxième type est la **mobilité régionale**, qui se déploie au sein de plusieurs zones climatiques. Au delà des espaces villageois ou locaux, les pasteurs peuvent changer de zone climatique et ainsi rencontrer des opportunités et des contraintes différentes. J'ai identifié 4 zones du nord au sud :

- la zone pastorale, grossièrement au-delà de l'isohyète 200 mm, sans champs, riche en graminées pérennes et en herbacées à forte teneur azotée
- plus au sud, entre les isohyètes 300 et 800 mm environ, la zone la plus pauvre, seule zone qui n'accueille pas de transhumants et donc « zone de départ » exclusivement, où à la fois champs cultivés et aridité ont fortement dégradé les ressources pastorales.
- puis, une zone nord-soudanienne où la richesse fourragère confère une capacité d'accueil aux aires pastorales. Elle est caractérisée par la rareté des graminées pérennes et l'absence de trypanosomiase.
- enfin, la zone proprement soudanienne, plus riche en biomasse et en graminées pérennes, mais où sévissent les risques sanitaires.

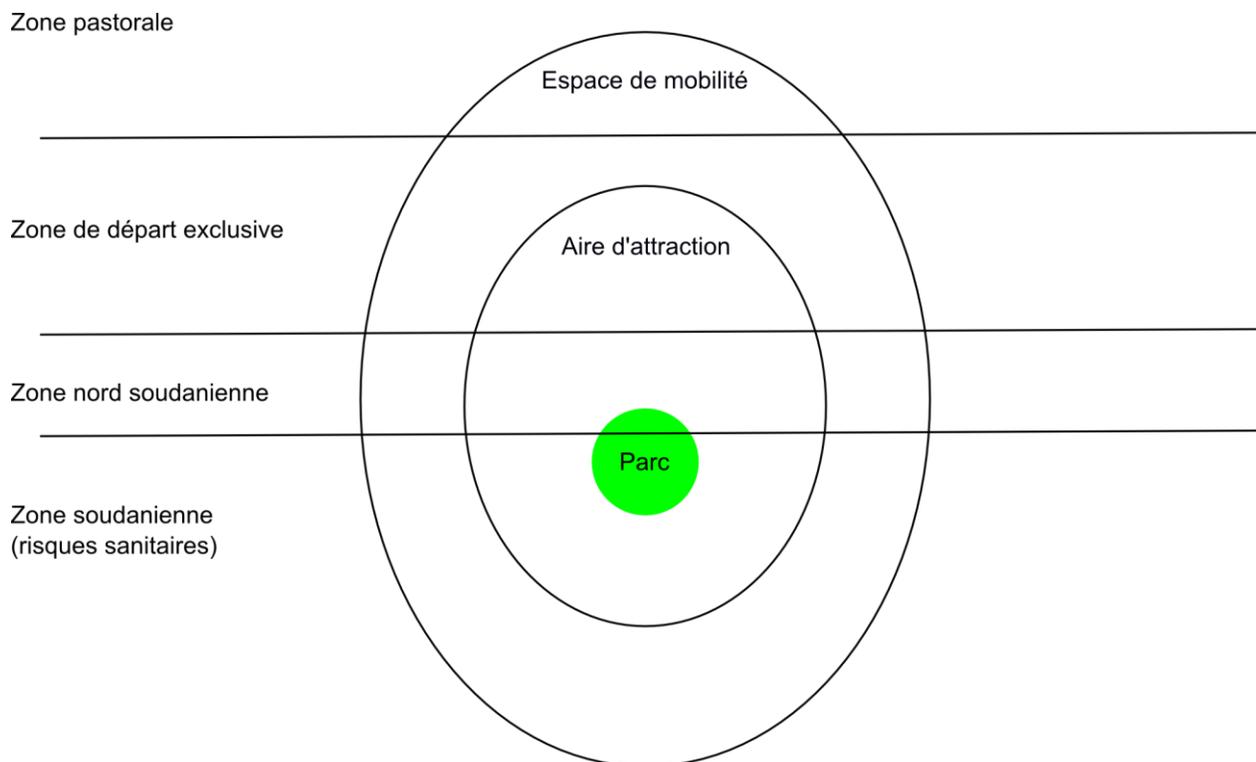


Figure 25. Espaces pastoraux zonés.

Les espaces concentriques sont décrits en Figure 26, et, avec la position du Parc, servent ici seulement à localiser les phénomènes de mobilité.

3.1.5. Le Parc comme pôle structurant des espaces

Sous un second angle, j'ai pu délimiter des espaces successifs selon les relations que les pasteurs y ont avec le Parc. En chapitre 3, je les ai nommés « espaces d'interactions ». Je vais proposer ici deux nouvelles représentations spatiales, sous l'angle des relations entre Parc et pasteurs. La première adopte le point de vue du Parc qu'elle place au centre de la représentation. La seconde adoptera le point de vue des pasteurs.

Adoptons donc d'abord le **point de vue centré sur le Parc** (cf. Figure 26, p. 526).

Au plus près, une **périphérie pastorale proche**, dans laquelle le Parc est inclus dans l'espace local des pasteurs. Le Parc y est ainsi l'aire pastorale du village.

Plus loin, l'**aire d'attraction** rassemble tous les villages d'origine des bergers qui fréquentent le Parc.

Mais j'ai montré que l'attractivité du Parc devait être comparée à celle des espaces d'une nouvelle couronne, celle des pôles d'attractions. Cet espace constitue l'**espace de mobilité** des pasteurs de l'aire d'attraction.

D'autres espaces sont aussi potentiellement concernés et constituent deux nouvelles couronnes. D'abord, les espaces **indirectement liés** au Parc, mais qui ont une influence sur les pasteurs de l'espace de mobilité par effet domino. Puis les espaces liés par la **commercialisation**. Mais j'ai montré qu'effet domino et commercialisation ne jouent, aujourd'hui en tout cas, pas de rôle significatif dans les mobilités.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ces délimitations. Contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, la **distance** au Parc n'est aujourd'hui pas le facteur prépondérant pour expliquer la forme et la dimension de ces zones, qui ne forment pas de cercles concentriques. Bien sûr, la distance est un facteur explicatif mais j'ai montré surtout comment les **conditions historiques** ont joué un rôle pour fixer les limites de l'aire d'attraction.

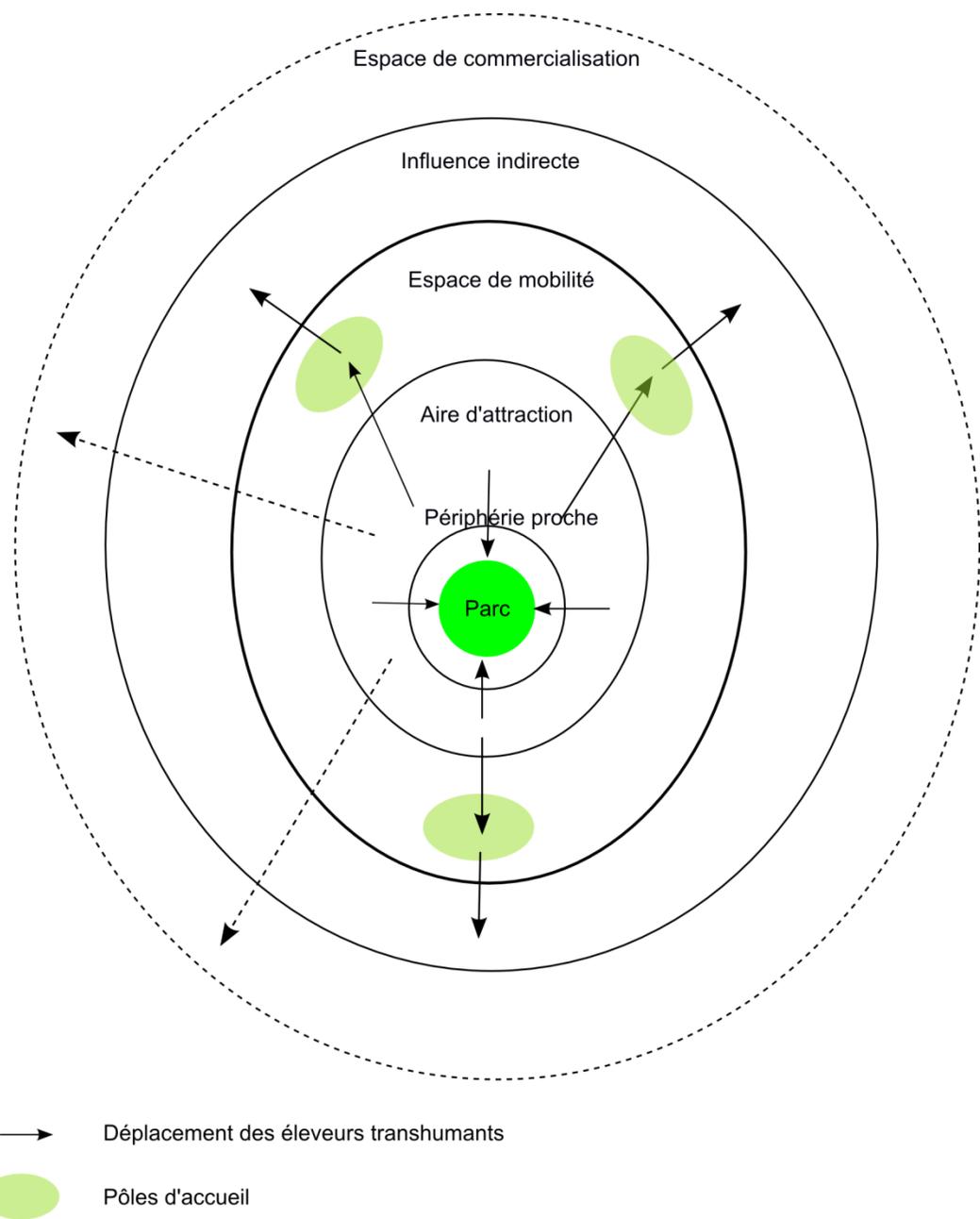


Figure 26. Espaces d'interactions entre le Parc et les éleveurs.

Tous ces espaces ont une influence sur l'entrée des pasteurs dans le Parc. Actuellement, les deux derniers (espaces de commercialisation et d'influence indirecte) n'ont qu'une influence mineure, mais qui pourrait évoluer.

Un deuxième point de vue se rapproche de la première représentation proposée, adoptant celui des pasteurs et rendant compte d'une opposition entre un espace local et un espace éloigné. Je vais présenter une autre vision encore, présentant la façon dont les pasteurs intègrent le Parc dans leur propre vision spatiale. Elle s'inspire d'une dichotomie mise en avant par des géographes pastoralistes qui y ont vu une **opposition centre-périphérie**. J'ai décrit en détail cette grille

d'analyse (cf. p. 96). Je vais tenter ici de l'appliquer au Parc et d'en tirer des enseignements sur l'intervention en périphérie.

Gallais a analysé l'effort de structuration spatiale de l'empire du Macina malien. Pour lui, l'ordre régnait au centre, grâce à une organisation très policée mais au prix de l'imposition d'un désordre en périphérie, avec la connotation négative que lui inspirent l'exploitation minière des ressources, les exactions sur les populations etc. Thébaud, elle, a réinterprété cette opposition plus positivement en y voyant un besoin pour des règles strictes au cœur du territoire pastoral et des règles souples en périphérie, toujours à renégocier et à entretenir.

Ces deux visions pourraient aider à voir le Parc avec l'œil des pasteurs et à envisager l'avenir. Pour la plupart d'entre eux, le Parc est un espace lointain, qui ne fait en aucun cas partie d'un espace pastoral policé, dont ils maîtrisent les règles. Avant les transhumances vers le Parc, il était justement la « brousse profonde », justement opposée à l'idée de territoire approprié et vécu. Avec son exploration, il a été **inclus dans l'espace pastoral**, mais **seulement dans sa périphérie**, les règles y étant fixées par d'autres acteurs, les gardes forestiers, qu'il faut contourner ou avec qui il faut négocier.

Selon la vision de Gallais, il est donc normal pour eux de l'exploiter sans vergogne, au prix d'une dégradation des ressources et au prix d'une certaine violence et du risque. Il paraîtrait donc vain de chercher à en appeler à la participation des éleveurs peuls.

Mais cette vision ne me semble pas convenir, car elle était celles des Peuls guerriers, conquérants du Macina, qui assumaient le désordre en périphérie en colons exploitant les marges de leur royaume. La vision de Thébaud me semble ici plus riche d'enseignement. Le Parc est pour eux effectivement non un espace sans règles, mais qui est régi par les règles des autres. Ils tentent alors de s'en accommoder, de les adapter à leurs besoins, par la négociation, le clientélisme, le maintien d'un contact lâche mais réel. Cette vision permet d'espérer une attitude plus positive de la part des pasteurs, mais peut-être pas tout à fait autant que l'espérerait le Parc. En effet, elle permet de comprendre que pour beaucoup d'éleveurs, une situation de flou est non seulement normale, mais souhaitable dans cette périphérie. Je l'ai déjà signalé, certains se satisferaient probablement d'un *statu quo*, supportant la surveillance et les amendes, condition pour qu'ils puissent continuer à fréquenter cet espace périphérique en cas de besoin. Ils apprécieraient certainement l'arrêt de la répression la plus dure, notamment l'abattage des animaux ou les mauvais traitements. Mais ils ne rechercheraient peut-être pas une remise à plat complète et sincère des règles, préférant par exemple la situation actuelle avec ses risques à la définition de nouvelles règles d'accès en zone tampon. Une telle renégociation définitive pourrait leur faire perdre l'accès au Parc, mais perdre aussi cette institution floue, un peu hostile mais finalement gage d'une sécurité de leur espace périphérique en étant si bien intégrée dans leur vision

traditionnelle de ce qu'est un espace pastoral. L'enjeu pourrait être alors d'arriver à recréer ce type d'institution aux règles floues dans les zones tampon ouvertes aux pasteurs en évitant le piège d'une trop grande rigidité tout à fait contraire aux pratiques pastorales.

Pour pousser l'emploi de cette grille d'analyse jusqu'au bout, je soulève l'idée que, pour certains riverains, le Parc est l'aire pastorale naturelle du village et fait partie de leur territoire pastoral, vu la facilité avec laquelle ils y entrent. On pourrait dire que, malgré les interdictions d'accès, ils s'efforcent de l'inclure dans leur « centre », comme j'ai pu le décrire à Peta Edi. Pour cela, ils nouent des relations avec les gardes forestiers, obtiennent d'eux des passe-droits et aimeraient peut-être s'ériger en « passeurs » auprès des autres pasteurs plus lointains, qui les emploieraient pour pouvoir entrer dans le Parc. Mais cette vision me semble à la limite de la surinterprétation, car mes enquêtes m'ont plutôt montré que le rôle de ces « médiateurs » et de la corruption des gardes forestiers était finalement peu important.

3.1.6. Une mosaïque de zones tampon

Enfin, un troisième angle permet de montrer que le Parc a un **effet organisateur direct** sur l'espace car il définit de nouveaux espaces, par des statuts, des règles d'usages distinctes, des interventions. Le Parc est constitué de plusieurs aires protégées avec des statuts et des règles d'usage différentes.

Mais les pratiques réelles différencient aussi chacune des aires centrales des trois pays. La Réserve de Biosphère définit en outre une « zone tampon » uniforme alors que les pratiques permettent de distinguer au moins 10 zones distinctes où les usages contrôlés sont de nature variée :

- zones de chasse touristique
- zones de chasse villageoise
- zone d'usages contrôlés béninoise, avec ses 3 zones distinctes
- zone tampon de Tamou dans laquelle on peut encore distinguer 3 sous-zones : bande de 5 km, véritable extension du Parc ; zone de « droit flou » ; zone non contrôlée de Tamou
- zone déclassée Ay Noma
- Réserve partielle de Dosso.

Dans chacune, les usages pastoraux subissent des contraintes différentes, les pratiques et les conséquences pour le Parc y sont variées. Les zones tampon du Parc constituent donc une véritable **mosaïque** où les enjeux et les moyens d'intervention sont très divers.

II. Le Parc, acteur essentiel mais non central au sein du territoire

II.1. Nécessité pour le Parc de penser ses interventions dans des espaces périphériques différenciés

On voit ainsi se dessiner une **périphérie complexe**, plus complexe en tout cas que la division en zone tampon et zone de transition, devenue classique depuis le succès des Réserves de Biosphère. La superposition des trois types de représentations précédentes pourraient définir de nombreuses zones caractérisées par un type d'interaction entre la mobilité et le Parc. Le raisonnement des actions en périphérie devrait être fait pour chaque espace. On retrouve ici l'idée de Zimmerer qui propose des zonages multiples, basés sur des dynamiques socio-écologiques (Zimmerer, 2000). Le projet Ecopas avait conçu un zonage de la périphérie proche selon des problématiques de conflits, dépassant les seuls problèmes de l'élevage pastoral. Il avait aussi tenté de tenir compte d'une périphérie lointaine, mal définie, faisant référence implicitement à l'aire d'attraction du Parc et aux pôles du Bénin. La représentation de l'organisation spatiale que je propose permettrait de fixer des objectifs plus clairs aux interventions en périphérie. Mais elle montre aussi la complexité des processus en jeu autour du Parc que les faibles moyens consacrés par les bailleurs de fonds en périphérie ne permettent pas de prendre en compte.

A défaut d'intervention ou de tentatives de contrôle, cette représentation pourrait servir de cadre et de référence pour un **suivi des recompositions territoriales** induites par les actions du Parc, espace par espace. A titre d'exemple, j'ai mis plusieurs évolutions en évidence, dont les conséquences pourraient changer les relations Parc-éleveurs. La première évolution en cours a lieu dans les zones tampon, où le Parc choisit ses interlocuteurs (certains chefs, certaines communes, certaines associations...) qui prennent ainsi de l'importance. Les acteurs se positionnent alors par rapport au Parc en tant que courtiers du développement. La deuxième est située dans l'aire d'attraction : la transhumance vers le Parc et les risques associés (répression, maladies...) favorisent les gros éleveurs (qui assument les risques ou les évitent) et appauvrit certains petits (qui arrêtent la transhumance). Enfin, la troisième prend place en périphérie proche. La sécurisation de l'aire pastorale de Peta Edi par le Parc est en voie de créer un village stable d'éleveurs aux portes du Parc, dirigé par le chef de transhumance (le *rugga*), où tous les éleveurs fréquentent le Parc. On peut se demander si l'action menée dans cet espace ne renforce pas les liens avec le Parc, que l'on voulait plutôt distendre.

Cette **démarche d'analyse spatiale** des enjeux et des interactions entre le Parc et sa périphérie a été suscitée par l'analyse du problème posé par les éleveurs mobiles au Parc. La mobilité a conduit à ne pas se satisfaire de la seule prise en compte d'une périphérie proche et des populations riveraines. Cette démarche pourrait être étendue à d'autres problématiques où la dimension spatiale n'est pas aussi visible.

Le problème de l'extension du coton par exemple a parfois été pointé du doigt autour du Parc. Plusieurs espaces d'interactions pourraient être distingués, où se joue l'évolution de ce problème et où des interventions seraient utiles. Citons à titre d'hypothèse et d'exemple :

- L'espace le plus proche, où agit la pression du coton directement sur le Parc, par des défrichements et l'usage de pesticides
- Les terroirs où la pression foncière induite par le coton agit directement sur le Parc et indirectement, en repoussant les éleveurs qui trouvent refuge dans les aires protégées, en attirant de la main d'œuvre...
- L'espace d'approvisionnement des usines de transformation, l'espace d'organisation des groupements
- L'espace de commercialisation, d'échelle mondiale car à la différence du marché de la viande d'exportation, le marché du coton influence directement les pratiques des cultivateurs de coton

On peut se demander si l'outil de **zonage comme base de la gestion spatiale** des aires protégées ne trouve pas ici des **limites**. J'ai pointé ici la **complexité** née de la multiplicité des zonages possibles, chacun bâti sur une **définition propre**. En analysant les zonages réalisés par le projet, j'ai montré que de multiples lectures en étaient possibles. Il y a le zonage type de la réserve de Biosphère, hésitant à différencier zone tampon et zone de transition. Le zonage retenu ensuite par le projet a inclus ces zones mais sans s'y limiter, dépassant les zones tampon pour définir des zones d'enjeux, autour de la gestion de ressources naturelles communes. Il a aussi différencié la zone d'intervention directe, la zone de partenariat et de concertation locaux puis la zone nationale ou régionale. Le projet met en avant ces multiples lectures et, comme Zimmerer le propose, semble y mettre une volonté de tenir compte des réalités socio-territoriales sans se limiter à des limites administratives ou écologiques.

Mais se pose alors le problème de l'utilisation de ces zonages. Une telle complexité, celle des zones présentées par le projet et celle que je démontre à mon tour alors que je me suis limité à la seule problématique pastorale, fait perdre à cet outil son caractère opérationnel et aménagiste qu'il avait au départ. Il a bien sûr un **rôle analytique** et il est très intéressant pour **représenter** la réalité et les paramètres spatiaux d'une question. Mais l'exemple du projet Ecopas suggère qu'il a au passage perdu son rôle de guide pour l'action, d'outil opérationnel. En effet, le projet a conservé une organisation relativement indépendante de ces zonages (qui s'y sont plutôt eux-mêmes pliés en suivant les juridictions des conservateurs). Ces zonages n'ont en fait pas été utilisés, une fois faite leur présentation dans le Plan d'Aménagement et de Gestion. J'ai mis en évidence que les enjeux et les solutions proposées, dont ils étaient censés refléter la diversité,

étaient en fait relativement homogènes. La plupart d'entre eux notamment étaient concernés par une problématique « pastoralisme » et se voyaient proposer d'élaborer un plan local d'aménagement. Malgré leur conception subtile, ils reflétaient finalement « à 90 % » les limites administratives communales et les grandes zones de chasse.

S'ils n'ont pas été utilisés, c'est qu'ils ne correspondaient pas aux besoins du Parc pour organiser son action dans la périphérie. On pourrait proposer plusieurs pistes de réflexion comme enseignement de ce décalage. Les zonages sont d'abord un **outil analytique et de représentation** d'une réalité complexe. Les **besoins de gestion** sont différents. Ils consistent par exemple à répartir la charge de travail des agents et les moyens disponibles sur le territoire d'intervention. Chaque projet doit donc en établir un, **selon ses logiques propres et ses moyens** qui peuvent n'avoir qu'un lien lointain avec les réalités socio-territoriales. Cela ne signifie pas que chercher à représenter les interventions du Parc dans l'espace n'est pas utile mais que chaque action, chaque objectif aura une inscription spatiale particulière, évoluant avec le projet, avec les résultats obtenus et avec les objectifs visés. D'ailleurs, le Plan de gestion du Parc prévoit bien une telle souplesse dans la constitution des comités de concertation, au niveau des unités villageoises comme au niveau supérieur des secteurs. Chaque problème discuté doit voir une nouvelle composition de ces comités, pour s'assurer d'y voir participer tous les acteurs concernés. La logique spatiale pourrait être la même, repensée au cas par cas pour chaque action mise en œuvre. Selon les cas, la structuration des actions pourra être faite selon les populations cibles visées ou par une zone. Mais la définition d'un zonage « officiel », rigide, et imposant sa **rationalité propre** est le danger de cet outil qui semble prendre le pas sur les objectifs que le Parc auraient dû se donner.

II.2. Des interventions en périphérie mieux justifiées

Espace par espace, le Parc cherche ainsi à concevoir des actions plus cohérentes. Mais devant cette complexité des espaces périphériques comment organiser les interventions ? L'étude des stratégies du Parc vis-à-vis des pasteurs a permis de vérifier certains constats abordés en chapitre 1, selon lesquels les actions en périphérie sont mal justifiées par le Parc, au risque de l'incohérence.

J'ai proposé un cadre conceptuel qui pourrait aider à clarifier les actions en périphérie. Il consiste à d'abord fixer les **objectifs finaux** poursuivis par le Parc pour les actions menées en périphérie. J'en ai proposé trois : conservation ; survie de l'institution « Parc » ; éthique. Chacun s'exprime différemment dans les différents espaces de la périphérie. Par exemple, des objectifs de conservation spécifiques doivent être attribués aux aires protégées, avec notamment des niveaux d'exigence plus grands en aire centrale qu'en zones tampon. Dans les villages riverains, la lutte contre les conflits est une condition pour que les agents du Parc puissent vivre et travailler. La participation des populations à la gestion de leurs espaces de vie peut être considérée comme un

objectif éthique indépendant de l'objectif de conservation. Une hiérarchie entre les objectifs clairement définis et une distinction entre objectifs finaux et secondaires, devraient permettre d'**éviter des incohérences**, telles que celles qui poussent le Parc à prôner un développement de l'élevage qui, en l'état actuel des conditions de production, se traduirait probablement par un accroissement de la fréquentation du Parc par les éleveurs.

On peut alors examiner différents **leviers d'actions** pour chacun de ces objectifs, en explicitant les **relations causales** entre les actions entreprises et les objectifs. J'ai par exemple montré que la définition d'axes de transhumance et la protection de couloirs « internationaux », priorités définies par le Parc, sont des actions inefficaces pour diminuer la pression des éleveurs sur le Parc. L'étude précise des mobilités a permis d'identifier les leviers inopérants, les leviers néfastes et les leviers potentiels. L'efficacité d'une action sur la mobilité est bien sûr différente selon les zones concernées. J'ai par exemple montré que la protection d'aires pastorales en zone centre-sahélienne, qui n'est pas une zone d'accueil, serait sans effet prévisible. La protection d'aires en zone nord-soudanienne (celle de Peta Edi) ne changera rien à la fréquentation du Parc en saison chaude mais pourrait avoir une influence légèrement positive en saison des pluies. J'ai proposé un classement des leviers possibles selon des **logiques d'action** pour aider à clarifier les effets attendus pour chacun d'eux et à les évaluer s'ils sont mis en œuvre.

La **logique de projet** qui domine la gestion des aires protégées comme cela a été le cas pour le Parc du W, semble incompatible avec ce type de démarche. En effet, et sans être exhaustif, les projets privilégient les actions à court terme ou les actions évaluables par des critères d'utilisation des fonds. Ils limitent leur zone d'intervention à la périphérie proche, pour des raisons de légitimité et de moyens, et manquent d'efficacité pour agir à d'autres échelles.

L'exemple du Parc du W suggère que même un projet « de conservation et de développement intégrés » n'est pas plus efficace, voire moins, si, comme ici, l'antagonisme entre développement et conservation n'est pas résolu. Il y aurait un besoin de concevoir des trajectoires locales de développement cohérentes avec les objectifs du Parc mais un projet n'a en général ni les moyens, ni le temps, ni la légitimité de mener une telle démarche.

Enfin, même un projet « participatif » n'est pas suffisant. Ici, les éleveurs ont été associés, dans une certaine mesure, puisque le principal interlocuteur du Parc au Niger est la commune de Tamou, peuplée de Peuls. La consultation pour le processus de Cotonou, menée selon une démarche participative largement mise en avant, n'a pas permis de dégager des solutions adaptées. La dispersion des éleveurs concernés par le Parc dans des espaces étendus et aux enjeux différents est ici un élément de complexité. Ce ne sont pas les principes d'une intégration conservation/développement ou d'une participation qui sont ici remis en cause mais bien la

capacité d'un projet classique à les appliquer avec la rigueur et l'ampleur nécessaires, comme cela a été maintes fois dénoncé dans la littérature (Binot, 2010).

II.3. Besoin d'un projet territorial transcalaire

Tous ces constats, espaces multiples, échelles multiples, besoin de cohérence dans les objectifs, conduisent à penser à la nécessité de **définir un projet territorial**. Celui-ci doit se décliner à **différentes échelles**, du local à l'international, pour chacun des espaces pertinents identifiés mais aussi pour l'espace global qui les inclut.

Une telle ambition remet encore une fois en cause la légitimité du Parc et sa capacité à faire naître des projets territoriaux. En effet, les enjeux dépassent bien souvent le territoire délimité et devraient donc être conçus à un niveau supérieur. C'est un des apports de la géographie de la conservation qui a démontré que l'échelle des phénomènes n'est pas une donnée intrinsèque mais qu'elle peut être socialement construite aussi bien qu'imposée par l'environnement (Zimmerer et Bassett, 2003). L'échelle d'intervention est donc au moins en partie une décision politique qui dépasse les compétences du Parc.

Il semble que seul l'État (en concertation avec les autres acteurs) aurait la légitimité pour trancher entre les antagonismes à toutes les échelles. En son absence, qui peut répondre à des questions telles que : « faut-il créer des aires pastorales proches du Parc ? Faut-il favoriser une croissance de l'élevage ? » De telles actions apparaissent bénéfiques pour l'élevage mais risquées pour le Parc. « Faut-il favoriser le coton ? » Le développement de cette culture peut être jugé utile pour les paysans, pour l'économie nationale, mais reste risqué pour l'élevage et pour le Parc dans certains espaces périphériques.

Il a déjà été montré que la compréhension des problèmes autour des aires protégées est améliorée par une réflexion combinant plusieurs échelles, « du local au global » (voir par exemple (Aumeeruddy-Thomas, 2003; Effantin et Hubert, 2004 ; Takforyan, 1994)). Cela a par exemple été montré dans le cas du Parc de Zakouma où le sorgho a été choisi par le projet comme thème d'action principal, de nature locale, écartant les échelles plus larges impliquées dans les problèmes causés par l'élevage mobile, la guerre ou encore la demande en ivoire de pays étrangers qui augmente le braconnage (Binot, 2010).

Bien sûr, ce constat ne suffit pas à la conception d'un **dispositif de gouvernance transcalaire**, qui serait complexe à mettre en œuvre. Mais il permet de pointer les limites de la gouvernance menée par un projet et centrée sur le Parc plutôt que sur un territoire. Il permet en outre de justifier l'utilité d'un suivi des processus en jeu, aux différentes échelles pertinentes.

II.4. Les limites des interventions du Parc en périphérie

L'efficacité des interventions du Parc qui visent à modifier les mobilités en périphérie semble remise en cause par deux problèmes principaux.

Le premier est **l'étendue et la complexité des espaces d'interactions** entre Parc et pasteurs. Parmi ces espaces emboîtés, il n'a de légitimité à intervenir directement que dans le plus proche, celui de ses différentes zones tampon, zones d'occupation contrôlée où les Conservateurs ont un mandat clair pour agir. Dans les autres espaces, la légitimité du Parc est tout à fait réduite. Les agents en ont d'ailleurs bien conscience et, au cours de l'élaboration de la stratégie, annonçaient souvent leur malaise s'ils se sentaient poussés à agir hors de leur « juridiction ».

En outre, sa capacité à intervenir dans ces espaces est faible. Je l'ai illustré grâce au troisième scénario : les moyens qui seraient nécessaires pour infléchir les trajectoires de développement en périphérie semblent considérables. Et, de surcroît, sans garantie de succès puisque le principe même de la participation, celle qui donne du pouvoir aux populations de définir un projet de territoire, prive le Parc de définir seul les orientations futures. Cette faiblesse du Parc au regard de ces enjeux est d'autant plus vraie s'il est géré par un projet, même « intégré », même « participatif », car les modes de gestion sont le plus souvent incompatibles avec de telles contraintes. Au mieux, un projet ne devrait être que le porte-parole du Parc, lui-même étant un des acteurs parmi d'autres dans la périphérie. Il revient à l'État, encore seul souverain sur son territoire, de donner au Parc le poids voulu dans les institutions de gouvernance des territoires périphériques, selon un arbitrage donnant aux différentes activités en compétition spatiale une importance relative.

Le deuxième problème qui limite l'influence du Parc est la **réactivité du milieu** que le Parc tente d'influencer. L'analyse historique de l'aire d'attraction du Parc met en lumière les profondes réorganisations qui ont touché les espaces en jeu. Le Parc, en raison de sa grande étendue et de la richesse des ressources qu'il abrite, surtout dans un pays surtout sahélo-saharien comme le Niger par sa position soudanienne, y a joué un rôle déterminant. Il a agi comme espace de ressources mais aussi comme espace politique, tour à tour interdit d'accès ou désigné comme terre à valoriser, lors des grandes sécheresses ou au moment du déclassement d'Ay Noma. Cet espace a contribué à la naissance des transhumances vers le sud et aujourd'hui à en modeler les formes. Ces nouvelles mobilités sont à leur tour un puissant moteur de transformation des espaces qu'elles traversent. Les actions du Parc elles-mêmes donnent lieu à des recompositions spatiales, à des stratégies d'acteurs surprenantes, qui rendent difficiles à prévoir les conséquences des interventions. Le dynamisme du front pionnier agricole par exemple remet en cause les tentatives

d'apaisement des conflits et de soulagement de la pression sur le Parc, comme on a pu le constater en zone tampon béninoise et à Ay Noma. Les nouveaux aménagements peuvent être détournés de leur usage prévu. Cela pourrait être le cas avec ce nouveau village peul en constitution dans une aire bornée par le Parc, dont la position riveraine et sur des couloirs qui semblent conduire au Parc, pourrait faire un point de transit vers les aires qu'on voulait défendre.

L'échelle spatiale en jeu renforce encore la caractéristique évolutive des espaces d'interaction. Comment planifier par exemple les relations complexes qu'entretient le Bénin avec les transhumants étrangers ? Ce pays montre une certaine tendance à la « zébusite », une aversion envers les troupeaux transhumants, tout en profitant des retombées économiques de la venue des pasteurs. Le Parc, malgré des efforts importants qui ont conduit, résultat déjà remarquable, à une réunion interministérielle et des annonces qui ont été entendues dans toute la sous-région, s'est révélé incapable d'influencer vraiment les politiques d'accueil du pays. C'est dans ce pays que les contradictions y sont les plus visibles : c'est là qu'on trouve les avancées les plus prometteuses, avec une zone d'occupation contrôlée créée avec une véritable participation des populations ; mais aussi les replis qui aujourd'hui bloquent la situation, avec des abattages de bétail dans le Parc, le refus de l'ouverture des frontières et a fortiori l'absence d'aménagements pastoraux pour les transhumants.

J'ai montré aussi comment l'attractivité des différents pôles n'est pas absolue mais **relative à celle des autres**, rendant le Parc tributaire des évolutions dans les autres pôles. Je me garderai bien de tenter de prédire l'avenir des transhumances vers le Parc, même si le Parc mettait au point une stratégie efficace pour influencer les éleveurs, vu l'impact que pourraient avoir l'attitude du Bénin ou celle du Togo, actuelle zone d'exploration la plus active pour les bergers de l'aire d'attraction. La situation de la zone pastorale pourrait elle aussi conduire à une véritable rupture dans les schémas de transhumance. En effet, la combinaison des années difficiles (2004-2005 puis 2008-2009), des conflits violents entre agriculteurs et éleveurs, du banditisme⁸⁴... pourraient encourager certains pasteurs, comme leurs voisins l'avaient fait en 1984, à aller explorer les régions soudaniennes. Au premier rang, ils trouveront le Parc, affaibli par le non renouvellement du financement des projets. L'afflux de nouveaux troupeaux vers les aires protégées pourrait alors conférer une nouvelle dimension au problème posé au Parc.

Sans remettre en cause la possibilité d'agir efficacement en périphérie pour améliorer la conservation, ces deux problèmes, étendue et recompositions des espaces, remettent le Parc,

⁸⁴ La zone est mal contrôlée comme souvent les frontières, régions de trafics parfois armés ; mais elle est aussi la zone de la rébellion touarègue, du terrorisme islamiste, peut-être bientôt une zone de circulation des armes venues du conflit libyen de 2011...

comme institution, à une place plus modeste, en tout cas non centrale. Le Plan d'aménagement et de gestion qu'il a conçu assume d'ailleurs pleinement le rôle d'un acteur parmi d'autres. Il s'y montre prêt à jouer son rôle dans le développement territorial mais renonce à en être le seul moteur. S'agit-il d'un renoncement ou de réalisme, d'ailleurs teinté d'un certain esprit démocratique ?

Cette analyse conduit à **repenser l'ingénierie écologique** aujourd'hui basée essentiellement sur les projets de gestions des aires protégées avec un mandat s'étendant sur la périphérie. Ce sont des pistes envisageables pour une telle transformation que j'ai voulu proposer en montrant différents scénarios possibles des politiques de conservation autour du Parc du W. Une telle démarche pourrait conduire les concepteurs de projets et leurs bailleurs de fonds, à de nouvelles formes d'intervention. Les voies d'avenir pourraient aller dans deux directions : l'une, illustrée par le scénario 2, est un certain renoncement à des ambitions hors de portée en périphérie, avec le recentrage sur la protection des écosystèmes, au mieux avec des interventions en périphérie minimum pour compenser les restrictions imposées aux populations et pour capter la bienveillance de l'opinion publique.

Une autre voie, celle du scénario 3, pourrait explorer de nouvelles formes de gouvernance en périphérie, très exigeantes en termes de moyens mais porteuses de nouvelles formes d'organisation en périphérie. Il s'agirait alors de passer d'une ingénierie écologique à une **ingénierie territoriale**. Ce changement de niveau d'organisation pose le problème des acteurs à même de porter une telle démarche et des modes de gouvernance capables de les mettre en action. L'efficacité et l'acceptation démocratique des programmes de conservation y sera conditionnée.

Bibliographie

1. Achard François (1997). Pastoralisme et écosystèmes forestiers contractés du sud du Niger : ressources fourragères et impact du pâturage sur la forêt. In J. M. d'Herbes, J. M. K. Ambouta & R. Peltier (dir.), *Fonctionnement des écosystèmes forestiers contractés sahéliens*. Direction de l'environnement du ministère de l'hydraulique et de l'environnement du Niger, Cirad-Forêts, ORSTOM, pp. 15-24.
2. Adams William M., Hutton Jon (2007). People, Parks and Poverty : Political Ecology and Biodiversity Conservation. *Conservation and Society*, vol. 5(2), pp. 147-183.
3. Adamu Mahdi, Kirk-Greene A.H.M. (1986). *Pastoralists of the west african savanna*. Manchester University Press, 359 p.
4. Agence de Presse Africaine (2009). La CEDEAO invite à examiner la question de la sédentarisation des populations nomades. *Afrique Avenir*. Disponible sur <http://www.afriqueavenir.org/2009/08/09/la-cedeao-invite-a-examiner-la-question-de-la-sedentarisation-des-populations-nomades/>
5. Agrawal Arun, Gibson Clark C. (1999). Enchantment and Disenchantment : The Role of Community in Natural Resource Conservation. *World Development*, vol. 27(4), pp. 629-649.
6. Alhassoumi Sow Salamatou, Boutrais Jean (2004). Pâturages, races bovines et lait ; perceptions et stratégies des pasteurs peuls de l'ouest-niger. *Annales de l'Université Abdou Moumouni, Niamey*, vol. N° spécial, pp. 25-41.
7. Alpha Gado Boureima (1993). *Une histoire des famines au Sahel : étude des grandes crises alimentaires (XIXème et XXème siècle)*. L'Harmattan, 201 p.
8. Amadou Boureima (2004a). Aire protégée et construction de territoire en patrimoine : l'exemple de l'île de Karey Kopto (Niger). *Les cahiers d'outre-mer*, vol. 226/227, pp. 155-174.
9. Amadou Boureima (2004b). Patrimoine communautaire et conflits d'usage dans deux villages du Zarmaganda au Niger. *Revue de Géographie Alpine*, vol. 92, n°1, pp. 83-96.
10. Amadou Boureima, Yamba Boubacar, Dorthe-Monachon Claire (1997). *Pertinence de la typologie des exploitations dans l'analyse des systèmes de productions agricoles sahéliens*. Colloque: Méthode pour comprendre et mesurer les pratiques agraires en milieu tropical et leurs transformations, Niamey.
11. Ancey Véronique (1997). Les Peuls transhumants du Nord de la Côte d'Ivoire entre l'État et les paysans : la mobilité en réponse aux crises. In B. Contamin & H. Memel-Fote (dir.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*. Paris: Karthala, pp. 669-687. Disponible sur <http://horizon.documentation.ird.fr>
12. Ancey Véronique, Monas Georges (2005). Le pastoralisme au Sénégal, entre politique moderne et gestion des risques par les pasteurs. *Revue tiers monde*, vol. 46(184), pp. 761-783.
13. Ankogui-Mpoko Guy-Florent (2003). *Pratiques spatiales et conflits en zone de faible densité de population. Le cas du nord-est de Bambari en RCA*. Colloque: Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux, Montpellier, France, Umr Sagert, Cnearc.
14. Anonyme (2008). *Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Atelier régional 10-14 novembre 2008, Hôtel Desalegn, Addis Ababa, Ethiopie*. IIED, SOS Sahel UK. 42 p.
15. Atchy Alassane Alidou (1976). *Contribution à l'étude la transhumance en République Populaire du Bénin*. Thèse de Docteur vétérinaire, Ecole inter-Etats des Sciences et Médecines vétérinaires, Dakar. 109 p.

16. Aumeeruddy-Thomas Yildiz (2003). Conflits de pouvoir et de représentations à l'interface des sociétés et des aires protégées : exemple du parc national Kerinci Seblat en Indonésie. *Bois et forêts des tropiques*, vol. 278 (4), pp. 77-91.
17. Ayantunde A. A., Hiernaux P. (2004). *The Fakara : a semi-arid agro-ecosystem under stress - Report of research activities*. International Livestock Research Institute (ILRI) ; DMP. 95 p.
18. Babin Didier (2003). *Fondements et recommandations d'une stratégie de coopération pour la gestion des espaces protégés. Des espaces protégés pour concilier conservation de la biodiversité et développement durable*. Institut Français de la Biodiversité, 52 p.
19. Bah Alassane, Canal Richard, D'Aquino Patrick, Bousquet François (1999). Application des systèmes multi-agents et des algorithmes génétiques à l'étude du milieu pastoral sahélien? , pp. 207-220.
20. Bako-Arifari N. (1997). Institutions et types de pouvoir en milieu rural : description d'un paysage politico-administratif local au Niger (canton de Gaya). *Document de travail sur les sociétés africaines, Berlin*, (n°8).
21. Bako Arifari N. (2002). La politisation du foncier dans les régions de Gaya (Niger) et Gomparou (Bénin). *Etudes et travaux du LASDEL*, vol. 8, pp. 28.
22. Balme Maud, Galle Sylvie, Lebel Thierry (2005). Démarrage de la saison des pluies au Sahel : variabilité aux échelles hydrologique et agronomique, analysée à partir des données EPSAT-Niger *Sécheresse*, vol. 16(1), pp. 15-22.
23. Banoin Maxime, Achard François (1998). *Place des jachères dans les systèmes d'élevages et comportement alimentaire du bétail (Ticko, Sud-Ouest nigérien)*. Colloque: Ateliers jachères et systèmes agraires, Niamey, Niger.
24. Banoin Maxime, Jouve Philippe (2000). Déterminants des pratiques de transhumance en zone agropastorale sahélienne. Cas de l'arrondissement de Mayahi, Niger. *Options Méditerranéennes, Sér. A*, vol. n° 39, pp. 91-105.
25. Barbault Robert, Cornet Antoine, Jouzel Jean, Mégie Gérard, Sachs Ignacy, Weber Jacques (2002). *Johannesburg, Sommet Mondial du Développement Durable, 2002 : Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?* Paris: Ministère des Affaires étrangères — ADPF. 198 p.
26. Barral Henri (1967). Les populations d'éleveurs et les problèmes pastoraux dans le nord-est de la Haute-Volta (cercle de Dori, subdivision de l'Oudalan), 1963-1964. *Cahiers ORSTOM, séries sciences humaines*, vol. IV, 1, pp. 29.
27. Barral Henri (1974). Mobilité et cloisonnement chez les éleveurs du nord de la Haute-Volta : les zones dites d' "endodromie pastorale". *Cahiers ORSTOM, série sciences humaines*, vol. vol. XI, n°2, pp. 127-135.
28. Barral Henri, Benoît Michel (1977). Nature et genre de vie au Sahel. L'année 1973 dans le nord de la Haute-Volta. *Stratégies pastorales et agricoles des sahéliens durant la sécheresse 1969-1974*. Talence: CEGET, pp. 91-112. Disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_08-09/09076.pdf
29. Bary Harouna, Ouédraogo Hubert M.G., Sanou Saïdou, Thiéba Daniel (2005). *Diagnostic de la situation de sécurisation foncière en milieu rural. Rapport final*. Comité National pour la Sécurisation Foncière en Milieu Rural. Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques. 68 p.
30. Basset Thomas J. (1994). Hired herders and herd management in Fulani pastoralism (Northern Côte d'Ivoire). *Cahiers d'études africaines*, vol. XXXIV (1-3) 133-135, pp. 147-174.

31. Basset Thomas J., Koné Moussa (2006). *Grazing lands and opportunistic models: the political ecology of herd mobility in northern Côte d'Ivoire*. Colloque: Les frontières de la question foncière, Montpellier.
32. Baumer Michel, Bernus Edmond (1979). A selective bibliography on nomadism in the sahelo-saharian and sahelo-sudanian zones. *Arid Land Newsletters*, vol. 10. Disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_16-17/21202.pdf
33. Beauvillain Alain (1978). *Les Peuls du Dallol Bosso*. Niamey: Institut de Recherches en Sciences Humaines, 274 p.
34. Behnke Roy H., Scoones Ian (1995). Rethinking range ecology : implications for rangeland management in Africa. In R. H. Behnke, I. Scoones & C. Kerven (dir.), *Range ecology at disequilibrium. New models of natural variability and pastoral adaptation in african savannas*. London Overseas Development Institute, pp. 1-30.
35. Beïdi Boubacar Hama (1990). *Histoire des Peuls du Dallol Bosso*. Niamey: Edition Albasa s/c GTZ-2PEB, 213 p.
36. Beïdi Boubacar Hama (1993). *Les Peuls du Dallol Bosso. Coutumes et modes de vie*. St-Maur-des-Fossés (France): Sépia, 192 p.
37. Bellot Jean-Marc (1980). *Kel Tamsheq du Gourma nigérien et Peuls du Torodi : sociétés agro-pastorales en mutation*. UER de Géographie, Université de Bordeaux III, Bordeaux. 219 p.
38. Benoit Michel (1982). *Nature peul du Yatenga : remarques sur le pastoralisme en pays Mossi*. Paris: ORSTOM, 176 p.
39. Benoit Michel (1998). Dynamique des parcours pastoraux dans la région du parc national du W. Actes du séminaire de la Tapoa, Niger. In A. Awaïss & S. Seydou (dir.), *Utilisation durable de l'eau, des zones humides et de la diversité biologique dans les éco-systèmes partagés : Bénin, Burkina Faso, Niger, Togo*. Niamey: Orstom, Disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_53-54/010016707.pdf
40. Benoît Michel (1979). *Le chemin des Peul du Boobola. Contribution à l'écologie du pastoralisme en Afrique des savanes*. Paris: ORSTOM, 205 p.
41. Benoît Michel (1984). *Le Séno-Mango ne doit pas mourir : pastoralisme, vie sauvage et protection au Sahel*. Paris: ORSTOM, 146 p.
42. Benoît Michel (1997). *Opportunisme pastoral et conservation de la savane en Afrique de l'Ouest. Le parc du W du Niger et les éleveurs du canton de Tamou (Niger)*. Colloque: Des sociétés pastorales en Afrique sahélienne, Agadez, Niger.
43. Benoît Michel (1998a). *Dynamique des parcours pastoraux dans la région du Parc National du W du Niger*. Colloque: Utilisation durable de l'eau, des zones humides et de la diversité biologique dans les écosystèmes partagés, La Tapoa, Niger.
44. Benoît Michel (1998b). *La création des aires protégées ouest-africaines dans leur contexte économique et culturel*. Colloque: Dynamiques sociales et environnement, Bordeaux, France.
45. Benoît Michel (1998c). *Statut et usage du sol en périphérie du Parc du W. Tome 2 : Introduction à la genèse de l'espace « sauvage » dans la région du Parc du W du Niger*. ORSTOM, Paris, Niamey. 18 p.
46. Benoît Michel (1998d). *Statut et usage du sol en périphérie du Parc du W. Tome 4. Peuplement et genre de vie dans le Gourma Oriental avant la création du Parc National du "W" du Niger (1926)*. ORSTOM, Paris, Niamey. 30 p.

47. Benoît Michel (2000). *Statut et usage du sol en périphérie du Parc du W. Tome 5 : Moli Haoussa et la « zone tampon » du Parc National du W du Niger. Le cas d'un village de savane en zone protégée (Réserve Totale de Tamou)*. Orléans:ORSTOM.
48. Bernus Edmond (1963). Quelques aspects de l'évolution des Touareg de l'Ouest. *Études Nigériennes, vol. 9*, pp. 87.
49. Bernus Edmond (1969). Adaptation de la méthode à l'étude des systèmes pastoraux. *Bull. de Liaison des Sciences Humaines, ORSTOM, vol. 8*, pp. 151-156.
50. Bernus Edmond (1979). Exploitation de l'espace et désertification en zone sahélienne. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, vol. 39-40*, pp. 49-59. Disponible sur <http://www.documentation.ird.fr/fdi/notice.php?ninv=fdi:10028>
51. Bernus Edmond (1982). Territoires nomades. Approches d'un géographe. *Bulletin de l'équipe Ecologie et anthropologie des sociétés pastorales. ORSTOM., vol. 11*, pp. 84-90.
52. Bernus Edmond (1989). Débats nationaux, encadrements et plans d'action à l'épreuve des réalités. *Cahiers Géographiques de Rouen, vol. 32*, pp. 29-32.
53. Bernus Edmond (1990). Les pasteurs nomades africains, du mythe éternel aux réalités présentes. *Cah. Sci. Hum., vol. 26 (7-2)*, pp. 267-280.
54. Bernus Edmond (1999). Exodes tous azimuts en zone sahélo-saharienne. In V. Lassailly-Jacob, J.-Y. Marchal & A. Quesnel (dir.), *Déplacés et réfugiés. La mobilité sous contrainte*. Paris: IRD, collection Colloques et Séminaires, pp. 195-208. Disponible sur <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010017914>
55. Beuret Jean-Eudes (2008). La démarche participative. In L. Garnier (dir.), *Entre l'Homme et la Nature, une démarche pour des relations durables. Réserves de Biosphère - Notes techniques 3*. Paris: Unesco, pp. 93-97.
56. Bierschenk Thomas (1995). Rituels politiques et construction de l'identité ethnique des Peuls au nord Bénin. *Cahiers de Sciences Humaines, vol. 31 (2)*, pp. 457-484.
57. Bierschenk Thomas, Le Meur Pierre-Yves (1997). *Trajectoires peules au Bénin. Six études anthropologiques*. Paris: Karthala, 185 p.
58. Binot Aurélie (2003). *Mission scientifique pour la capitalisation des études et expertises relatives aux problématiques des zones périphériques du Parc Régional du W*. Ecopas. 29 p.
59. Binot Aurélie (2010). *La conservation de la nature en Afrique centrale entre théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie variable*. Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Paris. 443 p.
60. Binot Aurélie, Castel Vincent, Caron Alexandre (2006). L'interface faune-bétail en Afrique subsaharienne. *Sécheresse, vol. 17(1-2)*, pp. 349-361.
61. Boesen Elisabeth (1997). Identité et démarcation : les pasteurs peuls et leurs voisins paysans. In T. Bierschenk & P.-Y. Le Meur (dir.), *Trajectoires peules au Bénin*. Paris: Karthala, pp. 21-47.
62. Bonfiglioli Angelo Maliki (1990). Pastoralisme, agro-pastoralisme et retour : itinéraires sahéliens. *Cah. Sci. Hum., vol. 26 (1-2)*, pp. 255-266.
63. Bonfiglioli Angelo Maliki (1988). *Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de WodaaBe du Niger*. Cambridge : Cambridge University Press, Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 312 p.
64. Bouché P. et al. (2003). *Recensement aérien total de l'Ecosystème "W"- Arli-Pendjari-Oti-Mandori-Kéran (WAPOK)*. Ecopas. 119 p.
65. Bourgeot André (1999). *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie*. Paris: Karthala, 491 p.

66. Boutrais Jean (1983). *Elevage soudanien (Cameroun, Nigéria)*. Paris: ORSTOM, 153 p.
67. Boutrais Jean (1986). L'expansion des éleveurs peuls dans les savanes humides du Cameroun. In M. Adamu & A. H. M. Kirk-Greene (dir.), *Pastoralists of the west african savanna*. Manchester University Press, pp. 145-160.
68. Boutrais Jean (1994). Pour une nouvelle cartographie des Peuls. *Cahiers d'études africaines*, vol. XXXIV (1-3) 133-135, pp. 137-146.
69. Boutrais Jean (2007a). Crises écologiques et mobilités pastorales au Sahel : les Peuls du Dallol Bosso (Niger). *Sécheresse*, vol. 18(1), pp. 5-12.
70. Boutrais Jean (2007b). The Fulani and cattle breeds : crossbreeding and heritage strategies. *Africa*, vol. 77(1), pp. 19-36.
71. Boutrais Jean (2008). Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est. In R. E. e. Aubertin Catherine (ed.) (dir.), *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille: IRD (Objectifs sud),
72. Bouyer Jérémie (2006). *Ecologie des glossines du Mouhoun au Burkina Faso : intérêt pour l'épidémiologie et le contrôle des trypanosomoses africaines*. Entomologie médicale, Thèse de doctorat, Université Montpellier II. 206 p.
73. Breman H., de Ridder N. (1991). *Manuel sur les pâturages des pays sahéliens*. Wageningen: ACCT-CTA-KARTHALA, 486 p. Disponible sur <http://library.wur.nl/way/catalogue/documents/Sahel/MANUAL/MANUAL.HTM>
74. Breton Roland J.L. (1987). Le géographe face aux ethnies. . *Annales de géographie*. Paris. Armand Colin., vol. 96(n° 534), pp. 204-213.
75. Brunet Roger, Ferras R., Théry Hervé (1993). *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique* (3ème édition (dir.)). Montpellier-Paris: RECLUS-La Documentation française, 520 p.
76. Burgess Neil, Thomas David, Mhagama Shakim, Lehmborg Thomas, Springer Jenny, Barnard Jonathan (2010). Integrated conservation and development projects : a positive role for forest conservation in tropical Africa ? *A handbook of environmental management*. WWF, pp. 45. Disponible sur <http://www.worldwildlife.org/science/pubs/>
77. Care Niger (2005). *Evaluation ex-post du projet PASPA - Draft*.
78. Caron Patrick (1998). *Espace, élevage et dynamique du changement : analyse, niveaux d'organisation et action. Le cas du Nordeste semi-aride du Brésil*. Géographie, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre. 396 p.
79. Caron Patrick, Hubert Bernard (1998). *De l'analyse des pratiques à la construction d'un modèle d'évolution des systèmes d'élevage : application à la région Nordeste du Brésil*. Colloque: Symposium Recherches-système en agriculture et développement rural, Pretoria.
80. Casti Emanuela , Turco Angelo (2003). *Recherche sur les aspects socio-territoriaux dans les Zones Périphériques du Parc du W finalisée au repérage de critères pour le zonage. Dynamiques d'acteurs dans les zones périphériques du parc régional de la W : conflictualité et concertation. Rapport définitif*. Ouagadougou:Ecopas. 136 p.
81. Casti Emanuela, Turco Angelo (2003). *Recherche sur les aspects socio-territoriaux dans les Zones Périphériques du Parc du W finalisée au repérage de critères pour le ZONAGE. Dynamiques d'acteurs dans les zones périphériques du parc régional de la w : Conflictualité et Concertation. Rapport définitif*. Ouagadougou:Ecopas. 136 p.
82. Chatty Dawn, Colchester Marcus (2002). Conservation and mobile indigenous people. In D. Chatty & M. Colchester (dir.), *Conservation and mobile indigenous peoples : displacement, forced settlement, and sustainable development*. Berghahn Books, pp. 1-20.

83. Chauveau Jean-Pierre (1997). Des “stratégies des agriculteurs africains” au “raisonnement stratégique”. Histoire, usages et remise en question d’un concept pluri-disciplinaire. In Blanc-Pamard & Boutrais (dir.), *Thème et variations, nouvelles recherches rurales au sud*. Paris: ORSTOM Editions, pp. 179-218.
84. Cheneau Y. (1993). Les nouvelles stratégies d'intervention zoonitaire dans les pays en développement, Disponible sur <http://www.fao.org/docrep/U9550T/u9550T07.htm>
85. Cibien Catherine, Bioret Frédéric, Génot Jean-Claude (2006). Mettre en oeuvre le concept de réserve de biosphère à l'échelle du territoire : diversité des structures et des acteurs. In M. Bouamrane (dir.), *Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation. Réserves de biosphère. Notes techniques 1*. Paris: UNESCO, pp. 22-24.
86. Cibien Catherine, Etienne Michel (2008). La démarche MAB : la voie de l'optimisme. In L. Garnier (dir.), *Entre l'Homme et la Nature, une démarche pour des relations durables. Réserves de Biosphère - Notes techniques 3*. Paris: Unesco, pp. 12-15.
87. Clanet Jean-Charles (1999). Stabilité du peuplement nomade au Sahel central. *Sécheresse, vol. 10 (2)*, pp. 93-103.
88. Clapp R.A. (2004). Wilderness ethics and political ecology : remapping the Great Bear Rainforest. *Political Geography, vol. 23*, pp. 839-862.
89. Colin De Verdière P. (1995). *Etude comparée de trois systèmes agropastoraux dans la région de Filingué - Niger : les conséquences de la sédentarisation de l'élevage pastoral au Sahel.*, Thèse de doctorat, Institut national agronomique Paris-Grignon, Paris. 223 p.
90. Convers Arnaud (2002). *État des lieux spatialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du parc national du W (Niger)*. DESS « Productions animale en régions chaudes », Cirad EMVT, Université Montpellier II - UFR Sciences, Montpellier. 104 p.
91. Corniaux Christian, Vatin François, Faye Bernard (2006). Gestion du troupeau et droits sur le lait : prise de décision et production laitière au sein des concessions sahéliennes. *Cahier Agricultures, vol. 15, n°6, novembre-décembre 2006*, pp. 515-522.
92. Couacy-Hymann E. (2006). Étude rétrospective de la fièvre aphteuse en Afrique de l’Ouest de 1970 à 2003. *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz., vol. 25 (3)*, pp. 1013-1024. Disponible sur http://www.fao-ectad-bamako.org/fr/IMG/pdf/Fievre_aphteuse_Afrique_de_l'Ouest_2006.pdf
93. Coulibaly S. (1980). La difficile mais nécessaire intégration de l'élevage zébu dans le monde rural sénoufo. De la zébusite. *Annales Université Abidjan, Série G (Géographie), vol. 12*, pp. 64-145.
94. Daré Issoufou (2009). Répondre aux évolutions alimentaires, un défi majeur pour l'élevage africain. Entretien avec Issoufou Daré (UEMOA). *Grain de sel n°46-47, vol. 46-47*. Disponible sur <http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/46-47-repondre-aux-evolutions/article/entretien-avec-issoufou-dare>
95. Davies Glyn (2003). Aires protégées et coopération au développement dans les pays tropicaux. In E. Rodary, C. Castellanet & G. Rossi (dir.), *Conservation de la nature et développement*. Paris : Editions Karthala / GRET, pp. 65-78.
96. Delabre Eric (1998). *Caractérisation et évolution d'écosystèmes anthropisés sahéliens : les milieux post-culturels du Sud-Ouest nigérien*. Ecologie, Université Pierre et Marie Curie, Paris VI. 276 p.
97. Démocratie 2000 (2004). *Étude socio-foncière dans la zone « Ay Noma » -- canton de Tamou -- département de Say*. 47 p.

98. Dépigny Sylvain, Cayre Patrick, Michelin Yves (2002). Vers une approche agro-ethnologique au service de la gestion des territoires ruraux. *Entretiens du Pradel. Agronomes et territoires*. Paris: L'Harmattan, pp. 133-144.
99. Derruau Max (1995). *Géographie humaine*. Paris: Armand Colin, 466 p.
100. Dicko Maïmouna Salah, Djitèye Mahalmadane Abba, Sangaré Mamadou (2006). Les systèmes de production animale au Sahel. *Sécheresse vol. 17 (1-2)*, pp. 83-97.
101. Djima Abdulaye Mama (2003). *La réglementation de la transhumance dans la zone d'influence du Parc du W*. Présenté à la conférence Atelier sur la gestion de la transhumance dans la zone d'influence du Parc du W, Kandi, Bénin.
102. Dounias I., Aubry C., Capillon A. (2002). Decision-making processes for crop management on African farms. Modelling from a case study of cotton crops in northern Cameroon. *Agricultural systems, vol. 73*, pp. 233-260.
103. Dr Seyni Aboubacar (2005). *Politiques des campagnes de vaccination*. Niamey: Ministère des ressources animales du Niger. 3 p.
104. Dubresson Alain, Raison Jean-Pierre (2003). *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*. Paris: Armand Colin, 2ème édition entièrement mise à jour, 246 p.
105. Dupire Marguerite (1962). *Peuls nomades, étude descriptive des Wodaabe du Sahel Nigérien*. Paris: Karthala (seconde édition), 345 p.
106. Dupire Marguerite (1970). *Organisation sociale des Peul. Étude d'ethnographie comparée*. Paris: Plon, 624 p.
107. Dupire Marguerite (1972). *Les facteurs humains de l'économie pastorale*. Niamey: Centre Nigérien de Recherche en Sciences Humaines, 2ème édition, 55 p.
108. Dupire Marguerite (1980). Réflexions sur l'ethnicité peule *Itinérances... en pays peul et ailleurs. Mélanges à la mémoire de Pierre Francis Lacroix*. Mémoire de la Société des Africanistes, pp. 165-181.
109. Ecopas (2004a). *Plan d'aménagement et de gestion de la réserve transfrontalière de la biosphère W 2006-2010, volume 1: état des lieux*. 228 p.
110. Ecopas (2004b). *Plan d'aménagement et de gestion de la réserve transfrontalière de la biosphère W 2006-2010, volume 2 : stratégie*. 52 p.
111. Ecopas (2004c). *Plan d'aménagement et de gestion de la réserve transfrontalière de la biosphère W 2006-2010, volume 3 : mise en oeuvre*. 163 p.
112. Effantin Rachel, Hubert Bernard (2004). Politique de stabilisation foncière et conservation de la biodiversité : le cas de la Réserve de Biosphère Maya, Petén (Guatemala). *Autrepart, vol. 31*, pp. 35-57.
113. El Fassi Fihri Kenza (2002). *Des éléphants au milieu des hommes, élément écologique et anthropique intervenant dans l'utilisation de l'espace de la forêt classée de Baporo (Burkina Faso)*. Mémoire de DEA, Institut national agronomique Paris-Grignon, Université Paris-VII. 106 p.
114. FAO (2010). FAO : l'éradication de la peste bovine devrait être déclarée en 2011, Disponible sur <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=23338&Cr=FAO&Cr1=>
115. Fiasson Dr Vétérinaire (1937). *Rapport administratif de la mission dans le Parc de refuge du "W" du Niger*. Disponible à l'UICN, Niamey. 9 p.
116. Fournier Anne, Toutain Bernard (2007). *Suivi des activités en matière de pastoralisme et de transhumance dans la zone d'influence du parc régional du W du Niger. Missions de Juillet et Septembre 2007*. Ecopas. 73 p.

117. Fresco Louise O. (2005). Science et la révolution de l'élevage, Disponible sur <http://www.fao.org/ag/fr/magazine/0511sp1.htm>
118. Gado Boubé (1980). Le Zarmatarey : contribution à l'histoire des populations d'entre Niger et Dallol Mawri, *Etudes Nigériennes* (pp. 356 p.). Niamey: Institut de recherches en sciences humaines.
119. Gallais Jean (1967). *Le delta intérieur de Niger. Etude de géographie régionale*. Dakar:Institut Fondamental d'Afrique Noire. 621 p.
120. Gallais Jean (1975). *Pasteurs et paysans du Gourma*. Paris: CNRS, 240 p.
121. Gallais Jean (1977). *Stratégies pastorales et agricoles des Sahéliens durant la sécheresse 1969-1974*. Bordeaux: CEGET/CNRS, 281 p.,
122. Gallais Jean (1984). *Hommes du Sahel. Espaces-Temps et Pouvoirs. Le delta intérieur du Niger 1960-1980*. Paris: Flammarion, 289 p.
123. Galvin Kathleen A., Ellis Jim, Boone Randall B., Magennis Ann L., Smith Nicole M., Lynn Stacy J., et al. (2002). Compatibility of pastoralism and conservation? A test case using integrated assessment in the Ngorongoro Conservation Area, Tanzania. In D. Chatty & M. Colchester (dir.), *Conservation and mobile indigenous peoples : displacement, forced settlement, and sustainable development*. Berghahn Books, pp. 36-60.
124. Gastellu Jean-Marc (1980). Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? . *Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XVII(1-2)*, pp. 3-11.
125. Gavaud Michel (1977). Les grands traits de la pédogenèse au Niger méridional. *Travaux et documents de l'ORSTOM, (n°76)*, pp. 106.
126. George Pierre (1984). *Dictionnaire de la géographie* (3ème édition revue et augmentée (dir.)). Paris: Presses Universitaires de France, 485 p.
127. Godet Laurent (2010). La « nature ordinaire » dans le monde occidental. *L'espace géographique, vol. 2010-4*, pp. 295-308.
128. Guéneau Stéphane, Jacobée Franck (2005). Conservation de la biodiversité forestière tropicale en Afrique centrale : dépassionner les débats. *Idées pour le débat, vol. 14*, pp. 1-11. Disponible sur http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/id_0514_gueneau&jacobee_depasionner.pdf
129. Guengant Jean-Pierre, Banoïn Maxime (2003). *Dynamique des populations, disponibilités en terre et adaptation des régimes fonciers. Le Niger* (FAO, Rome ; Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED), Paris (dir.)). 144 p.
130. Hamidou Edmond Bernus et Sidikou A. (Ed.). (1980). *Niger. Les Atlas Jeune Afrique*: Editions Jeune Afrique.
131. Hammel Roland (2005). *Pastoralisme sahélien. Pour une meilleure compréhension*. 63 p.
132. Hardin Garrett (1968). The Tragedy of the Commons. *Science, vol. 162(3859)*, pp. 1243-1248.
133. Hardung Christine (1997). Ni vraiment Peul, ni vraiment Baatombu. Le conflit identitaire des Gando. In T. Bierschenk & P.-Y. Le Meur (dir.), *Trajectoires peules au Bénin*. Paris: Karthala, pp. 109-138.
134. Heinen JT, Mehta JN (2000). Emerging issues in legal and procedural aspects of buffer zone management with case studies from Nepal. *J. Environ. Dev. , vol. 9(1)*, pp. 45-67.
135. Hempe J. (1975). *A brief history of Niger's National Park W. Evacuated villages, wildlife abundance, poaching and illegal grazing*. Niamey, Niger:Peace Corps. 5 p.
136. Hibert Fabrice (2007). *Déterminants écologiques et anthropiques de la structuration des peuplements d'ongulés sauvages en Afrique de l'Ouest : cas du Parc Régional du W du*

- fleuve Niger*. Sciences de l'environnement, Thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes, Rennes. 414 p.
137. Hibert Fabrice, Calenge Clément, Fritz Hervé, Maillard Daniel, Philippe Bouché, Ipavec Audrey, et al. (2010). Spatial avoidance of invading pastoral cattle by wild ungulates : insights from using point process statistics. *Biodivers Conserv*, vol. 19, pp. 2003-2024.
 138. Hiernaux Pierre (1995). Trends in biodiversity changes resulting from drought and desertification in the Sahel. In A. W. Bie & A. M. A. Imevbore (dir.), *International Panel of experts subgroup on biodiversity: Biological diversity in the drylands of the world. Intergovernmental negotiation committee for a convention to Combat desertification*. Geneva: INCD, pp. 139-148.
 139. Hiernaux Pierre, Le Houérou Henry Noël (2006). Les parcours du Sahel. *Sécheresse*, vol. 17 (1-2), pp. 51-71.
 140. Hubert Bernard (1994). Pastoralisme et territoire. Modélisation des pratiques d'utilisation. *Agricultures*, vol. 3(1), pp. 9-22.
 141. Hubert Bernard (2008). Pour ne plus voir d'émeutes de la faim : une troisième frontière agraire à explorer ? *Nature, Science, Société*, vol. 16, pp. 109-110.
 142. Hutton Jon, Adams William M., Murombedzi James C. (2005). Back to the Barriers ? Changing Narratives in Biodiversity Conservation. *Forum for Development Studies*, vol. 2, pp. 341-370.
 143. Ickowicz Alexandre (2002). *Guide méthodologique pour la prise en compte de la composante pastorale dans les plans d'aménagement des forêts de Marigouna-Bela et du Goubi n'Kaba - Rapport de mission*. Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles (PAFN), Niamey, Niger. Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et de la lutte contre la désertification, Niamey, Niger. 46 p.
 144. Igoe Jim, Brockington Dan (1999). *Pastoral land tenure and community conservation : a case study from north-east Tanzania*. IIED, 114 p.
 145. IIED (2008). *Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Atelier régional 10-14 novembre 2008, Addis Ababa, Ethiopie*. IIED, SOS Sahel UK. 42 p.
 146. IIED (2010). *Modernité, mobilité. L'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique*. Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), SOS Sahel UK, 92 p.
 147. IUCN (2009). *Résolutions et Recommandations. Congrès mondial de la nature, Barcelone, 5-14 octobre 2008*. Gland, Suisse : IUCN. 188 p.
 148. Kagone Hamadé (2004). *Etat des lieux de la transhumance dans la zone d' influence du Parc W du fleuve Nige. Rapport de synthèse* Ecopas. 24 p.
 149. Karsenty Alain, Pirard Romain (2008). Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée » ? *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 15, pp. 357-369. Disponible sur <http://www.biodiversite2012.org/surveiller/breves/changement-climatique-faut-il-recompenser-la-l-deforestation-evitee-r.html>
 150. Kaufmann Jean-Claude (2007). *L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif*. Paris: Armand Colin, 127 p.
 151. Keita Michel et al. (1976). *L'agriculteur va à la recherche du miel. Etude de Say. Interview par canton*. IRSH, Niamey.
 152. Kiéma Sébastien, Fournier Anne, Toutain Bernard (2009). Gérer le pâturage du bétail dans les aires protégées de savane. In P. Triplet (dir.), *Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*. Paris: Awely, pp. 334. Disponible sur http://www.awely.org/index.php?option=com_content&task=view&id=158&Itemid=108

153. Kleitz Gilles (2001). *Les zones périphériques des parcs du W (Bénin, Burkina Faso, Niger)*. Ecopas. 68 p.
154. Kleitz Gilles, Rajoharison Mirana, Magha Issaka, Price Tomas (2002). *Programmation des activités à mener en zone périphérique. 2ème atelier Tanguéta. 12-15 février 2002*. Ecopas. 34 p.
155. Kperou Gado Byll Orou (2006). *Impacts socio-économiques de la transhumance transfrontalière dans la zone riveraine du parc W du Bénin*. Mémoire de diplôme de Docteur Vétérinaire, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
156. Landais Etienne (1994). Système d'élevage : d'une intuition holiste à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept. In Blanc-Pamard & Boutrais (dir.), *A la croisée des parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris, France: ORSTOM Editions, pp. 15-49.
157. Landais Etienne, Lhoste Philippe, Milleville Pierre (1987). Points de vue sur la zootechnie et les systèmes d'élevage tropicaux. *Cah. Sci. Hum*, vol. 23(3-4), pp. 421-437.
158. Lasseur J. (2002). Caractériser les pratiques d'élevage et les conceptions des éleveurs pour comprendre l'usage d'un territoire local. In P. Prévost (dir.), *Entretiens du Pradel. Agronomes et territoires*. Paris: L'Harmattan, pp. 283-294.
159. Laveissière Claude (1976). Répartition des glossines en Haute-Volta : effets de la grande sécheresse de 1972-1973. *Cah. O.R.S.T.O.M. sér. Entomologie médicale et Parasitologie*, vol. XIV.(II 4), pp. 293-299.
160. Lavigne-Delville P., Ouédraogo H., Toulmin C. (2002). *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux - Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs à Ouagadougou*. GRET, Paris, 175 p.
161. Le Charpentier Hugo (2009). *Cartographie et caractérisation des aires pastorales en périphérie du Parc du W*. Diplôme de Master II professionnel, Université Paul-Valéry Montpellier III / Cirad, Montpellier. 99 p.
162. Le Houérou Henry Noël (1980). Le rôle des ligneux fourragers dans les zones sahélienne et soudanienne. In H. N. Le Houérou (dir.), *Les fourrages ligneux en Afrique. Etat actuel des connaissances*. Addis-Abeba: Centre International pour l'élevage en Afrique, pp. 85-101. Disponible sur <http://books.google.fr/books>
163. Le Meur Pierre-Yves, Bierschenk Thomas , Floquet Anne (2006). L'État est-il soluble dans la Société Civile ? Le Bénin Rural avant la Décentralisation. *Le bulletin de l'APAD*, (n° 16, Décentralisation, pouvoirs sociaux et réseaux sociaux). Disponible sur <http://apad.revues.org/document524.html>
164. Lhoste Philippe (1987). *Étude des transhumances et de l'insertion de l'élevage dans les zones agropastorale. Aspects zootechniques et vétérinaires et contraintes des transhumances dans les pays de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) : Bénin-Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Niger-Togo et Ghana*. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. 127 p.
165. Lhoste Philippe (1988). *Étude des transhumances et de l'insertion de l'élevage dans les zones agropastorale. Communauté économique du bétail et de la viande (CEBV). Rapport de synthèse de la mission*. Rome:Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. 149 p.
166. Lhôte Yann, Mahé Gil, Somé Bonaventure, Triboulet Jean-Pierre (2002). Analysis of a Sahelian annual rainfall index from 1896 to 2000; the drought continues. *Hydrological Sciences–Journal des Sciences Hydrologiques*, vol. 47(4), pp. 563-572.

167. Loireau Maud (1998). *Espace - ressource - usage : Spatialisation des interactions dynamiques entre les systèmes sociaux et les systèmes écologiques au Sahel nigérien*. Géographie, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry, Montpellier III. 413 p.
168. Low B, Sundaresan SR, Fischhoff IR, Rubenstein DI (2009). Partnering with local communities to identify conservation priorities for endangered Grevy's zebra. *Biological Conservation*, vol. 142 (7), pp. 1548-1555.
169. Lund C. (1993). *En attendant le code rural : réflexions sur une réforme de la tenure foncière au Niger*. London:International Institute for Environment and Development.
170. Lungren Clark , Bouche Philippe (2005). *Schéma d'Aménagement pour la sécurisation des habitats et des parcours de la faune du parc Régional du W*. Ecopas. 282 p.
171. Luxereau Anne (2004). Des animaux ni sauvages ni domestiques, les « girafes des Blancs » au Niger. *Anthropozoologica*, vol. 39(1), pp. 1-12.
172. Luxereau Anne, Roussel Bernard (1997). *Changements écologiques et sociaux au Niger*. Paris: L'Harmattan, 239 p.
173. Magha Mohamadou I., Kleitz Gilles, Kleene Paul (2002). *Mission d'appui scientifique pour l'élaboration d'un plan d'action intégrant l'ensemble des interventions de recherche et d'expertise menées dans la zone périphérique du W*. ECOPAS. 73 p.
174. Magha Mohamadou I., Price Tomas (2002). *Atelier bilan des interventions en zone périphérique du W*. Ecopas. 26 p.
175. Manceron Stéphane (2005). *La diversité et les modes d'utilisation des aires de pâturages dans la zone périphérique du Parc du W du Niger*. Géographie, Mémoire de DEA, Nuiversité Abdou Moumouni. Faculté des Lettres et de Sciences Humaines, Niamey. 94 p.
176. Marie Jérôme (1985). *Un territoire de mare au Sahel : Ossolo (Niger occidental)*. Géographie, Thèse de doctorat, Université de Rouen. 408 p.
177. Martino Diego (2001). Buffer Zones Around Protected Areas : A Brief Literature Review. *Electronic Green Journal* vol. 1(15), pp. 20. Disponible sur <http://escholarship.org/uc/item/02n4v17n>
178. Marty André, Mohamadou Abdoulaye (2005). *Décentralisation et communautés nomades au Niger. Études et propositions*. Haut Commissariat à la réforme Administrative et à la Décentralisation (HCRAD). Programme d'Actions Communautaires (Banque Mondiale). 60 p.
179. Massuel Sylvain (2005). *Evolution récente de la ressource en eau consécutive aux changements climatiques et environnementaux du sud-ouest Niger. Modélisation des eaux de surface et souterraines du bassin du kori de Dantiandou sur la période 1992-2003*. Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement, Thèse de doctorat, Montpellier II, Sciences et techniques du Languedoc. 238 p.
180. Mathieu Anne (2001). L'invention des pratiques en agronomie. Réflexions sur l'intérêt de la connaissance des formes de connaissances des agriculteurs. *Comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France*, vol. 87(4), pp. 199-208.
181. Mathieu Anne, Thinon Pascal (2002). Différentes manières de concevoir les usages agricoles de l'espace. In P. Prévost (dir.), *Entretiens du Pradel. Agronomes et territoires*. Paris: L'Harmattan, pp. 269-282.
182. Mathieu Bertrand (2005). *Une démarche agronomique pour accompagner le changement technique. Cas de l'emploi du traitement herbicide dans les systèmes de culture a sorgho repiqué au Nord-Cameroun.*, Thèse de doctorat en Agronomie, Institut national agronomique - Paris Grignon, Paris.

183. Meuret Michel (2006). Les pratiques pastorales entre temps court de l'alimentation des troupeaux et temps long des ressources et des milieux. *Académie d'Agriculture de France, Séance du 31 mai 2006*, pp. 13.
184. Meuret Michel, Landais Etienne (1997). Quoi de neuf sur les systèmes d'élevage ? In B.-P. C. e. B. Jean (dir.), *Thème et variation. Nouvelles recherches rurales au sud*. Paris: ORSTOM éditions, pp. 323-356.
185. Ministère de la coopération et du développement, IEMVT-Cirad Diagnostic et traitement des trypanosomiasés animales en Afrique. *Fiches techniques d'élevage tropical*, (n°3), pp. 28.
186. Mohamadou A. (2004). Foncier agropastoral, conflits et gestion des aléas climatiques au Niger : cas de Dakoro et Abalak. *Études et Travaux du LASDEL*, vol. 26, pp. 39.
187. Montamat Hélène (2006). *Les aires protégées en Afrique. Conservation et développement : quelle intégration ?* Anthropologie, Mémoire de Master, Université Aix-Marseille I. 88 p.
188. Myers Norman (2003). Hotspots revisited. *Bioscience*, vol. 53, n°10, pp. 916-917. Disponible sur http://files.globalmarshallplan.org/Myers%202003_Biodiversity%20hotspots_revisited_bioScience.pdf
189. Newby John, Karimou Ambouta, Boureima Amadou, Fennessy Julian (2006). *Contribution à l'élaboration d'une stratégie de conservation à long terme de la girafe (Giraffa camelopardalis peralta) au Niger*. Ouagadougou:Ecopas. 120 p.
190. Niamir-Fuller Maryam, Turner Matthew D. (1993). A review of recent literature on pastoralism and transhumance in Africa. In R. H. Behnke, I. Scoones & C. Kerven (dir.), *Range ecology at disequilibrium. New models of natural variability and pastoral adaptation in African savannas*. London: Overseas Development Institute, pp. 18-46.
191. Normant Pascal, Ballon Philippe, Klein François (2004). Equilibre faune-flore : les données de la recherche. À propos de l'équilibre sylvo-cynégétique et des moyens de l'obtenir. *Rendez-vous techniques (ONF)*, vol. 6, pp. 14-18.
192. NouvelObs.com (2008, 27/10/2008). L'Etat du Niger jugé responsable d'esclavage, Disponible sur http://tempsreel.nouvelobs.com/actualites/afrique/20081027.OBS8018/letat_du_niger_juge_responsable_desclavage.html
193. Olivier de Sardan Jean-Pierre (1995a). *Anthropologie et Développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris: Karthala, 221 p.
194. Olivier de Sardan Jean-Pierre (1995b). La politique du terrain : sur la production des données en anthropologie. *Enquête*, vol. 1, pp. 71-109.
195. Olivier de Sardan Jean-Pierre (1999). L'espace public introuvable. Chefs et projets au village (Niger). *Revue Tiers-Monde*, vol. 157, pp. 139-167.
196. Olivier de Sardan Jean-Pierre (2000). Unité et diversité de l'ensemble songhay-zarma-dendi. *Peuplements et migrations*. Niamey: CELHTO, pp. 75-98.
197. Olivier de Sardan Jean-Pierre (2003a). L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à l'usage des étudiants. *Études et travaux du LASDEL*, vol. 13, pp. 58.
198. Olivier de Sardan Jean-Pierre (2003b). *Les sociétés songhay zarma*. Paris: Karthala,
199. Oloni Gauthier (1996). *Étude de la dégradation des pâturages naturels dans la circonscription urbaine de Kandi à partir des photographies aériennes : cas des communes de Bensekou et Kassakou*. Département des techniques d'aménagement et protection de l'environnement, Université nationale du Bénin, Collège polytechnique universitaire.

200. Olson David M. , Dinerstein Eric (1997). *The Global 200 : Conserving the world's distinctive ecoregions. Conservation Science Program*. Washington, DC:World Wildlife Fund - US. 26 p. Disponible sur <http://www.worldwildlife.org/science/ecoregions/WWFBinaryitem4810.pdf>
201. Oumarou Amadou (2004). *Dynamique du pulaaku dans les sociétés peules du Dallol Bosso (Niger)*. Sciences sociales et politiques, Thèse de doctorat, Université de Lausanne. 334 p.
202. Ozer André, Ozer Pierre (2005). Désertification au Sahel : crise climatique ou anthropique ? *Bull. Séanc. Acad. R. Sci. Outre-Mer*, vol. 51(4), pp. 395-423.
203. Pagot Jean (1985). *L'élevage en pays tropicaux*. Paris: Maisonneuve & Larose ; Agence de Coopération Culturelle et Technique, 526 p.
204. Papy François (1993). Savoir pratique sur les systèmes techniques et aide à la décision. In A. Biarnès (dir.), *La conduite du champ cultivé : points de vue d'agronomes*. Paris: Orstom, pp. 245-259.
205. Paris Alexandra (2002). *État des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance en périphérie du parc W (Burkina Faso)*. Productions animale en régions chaudes, Mémoire de DESS, Montpellier II, UFR Sciences. Cirad-EMVT, Montpellier. 40 p.
206. Patterson III E.D., Patterson K.D. (2004). *Conflict management for improved livestock productivity and sustainable natural resource use in Niger, west Africa.*, International Livestock Research Institute (ILRI), University of Wisconsin, Madison, U.S.A. 22 p.
207. Pélissier Paul (1966). *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*. Paris: CNRS, 941 p.
208. Perrings Charles, Gadgil Madhav (2002). Pour une protection efficace et équitable de la biodiversité. *Les séminaires de l'Iddri*, vol. 1, pp. 1-49.
209. Pouillon François (1990). Sur la «stagnation» technique chez les pasteurs nomades : les Peuls du Nord-Sénégal entre l'économie politique et l'histoire contemporaine. *Cah. Sci. Hum.*, vol. 26 (1-2), pp. 173-192.
210. Programme sous-régional de lutte contre la trypanosomiase (1995). *Document de programme*. Nations-Unies. Commission Économique pour l'Afrique. 54 p.
211. Républiques du Niger du Bénin et du Burkina Faso (2008). *Accord relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W*. Républiques du Niger, du Bénin et du Burkina Faso. 15 p. Disponible sur <http://www.ecolex.org/server2.php/libcat/docs/TRE/Multilateral/Fr/TRE154733.pdf>
212. Riegel Julie (2002). *Utilisations pastorales et aires protégées. Le cas des Peuls dans le parc national du W au Niger (Afrique de l'Ouest)*. Mémoire de DEA, Paris : Muséum d'Histoire Naturelle. Ecopas. 68 p.
213. Rodary Estienne, Castellanet Christian (2003a). Du libéralisme local aux régulations transcalaires. In E. Rodary, C. Castellanet & G. Rossi (dir.), *Conservation de la nature et développement*. Paris : Editions Karthala / GRET, pp. 285-302.
214. Rodary Estienne, Castellanet Christian (2003b). Les trois temps de la conservation. In E. Rodary, C. Castellanet & G. Rossi (dir.), *Conservation de la nature et développement*. Paris : Editions Karthala / GRET, pp. 5-44.
215. Roe Dilys (2008). The origins and evolution of the conservation-poverty debate : a review of key literature, events and policy processes. *Oryx*, vol. 42(4), pp. 491-503.
216. Roure Georges (1956). *Faune et chasse en Afrique Occidentale française*. Dakar: Editions G.I.A., 412 p.

217. Saidou Abouba (1986). *Contribution à l'étude d'un système pastoral sahélien : la transhumance au Niger*. Ecole inter-États des sciences et médecines vétérinaires, Université de Dakar, Dakar. 126 p.
218. Santoir Christian (1998). *Le long chemin des Gurmaabe. La dérive migratoire des Peuls du Gurma burkinabé*. Ouagadougou: IRD, 39 p.
219. Schroeder Richard A. (1999). Geographies of environmental intervention in Africa. *Prog. Hum. Geogr.*, vol. 23, pp. 21.
220. Secrétariat permanent du code rural (2005). *Rapport de mission sur la situation foncière de la réserve totale de faune de Tamou du 16 au 19 avril 2005*. 8 p.
221. Sherbinin Alex de (2008). Is poverty more acute near parks? An assessment of infant mortality rates around protected areas in developing countries. *Oryx*, vol. 42, pp. 26-35.
222. Shönegg Günter, Martle Philippe (2006). *Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin*. DED. 77 p.
223. Sidikou A.H. (1974). *Sédentarité et mobilité entre Niger et Zgaret*. Paris: COPEDITH, 250 p.
224. Sircoulon Jacques (1985). La sécheresse en Afrique de l'Ouest. Comparaison des années 1982-1984 avec les années 1972-1973. *Cah. ORSTOM*, vol. XXI(4), pp. 75-86.
225. Souley Kabirou (2002). *Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc du W du Niger*. Maîtrise de géographie, Ecopas, Université Abdou Moumouni, Niamey. 109 p.
226. Sow Salamatou (2001). Les noms sociaux en fulfulde. Essai de description de la construction des noms sociaux chez les Peuls. *Cahier d'Études Africaines*, vol. 163-164, XLI-3-4, pp. 557-564.
227. Sow Salamatou A. (2003a). Ful'be / Haa'be : les Peuls et les autres. *Bulletin de l'association pour la recherche interculturelle (ARIC)*, vol. 39, pp. 35-48.
228. Sow Salamatou A. (2003b). *Le Gawoore : parler des peuls Gawoobbe (Niger occidental)*. Peeters, 119 p.
229. Sow Salamatou A. (2004). Pratiques et représentations des locuteurs du fulfulde. *Cahier de l'ILSL*, vol. 15, pp. 225-245.
230. Stenning Derrick J. (1959). *Savannah Nomads. A study of the Wodaabe Pastoral Fulani of Western Bornu Province, Northern Region, Nigeria*. London: Oxford University Press for the International African Institute (Ibadan, Accra), 266 p.
231. Stomal-Weigel Bozena (1988). L'évolution récente et comparée des systèmes de production serer et wolof dans deux villages du vieux bassin arachidier. *Cah. Sci. Hum.*, vol. 24(1), pp. 17-33.
232. Takforyan Ani (1994). Conservation et développement local au Niokolo Koba. *Politique Africaine*, vol. 53, pp. 52-63.
233. Tamou Charles (2002). *Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence du Parc National du W - Bénin*. Sciences Agronomiques, Diplôme d'Ingénieur Agronome, Université d'Abomey-Calavi. 102 p.
234. Tata Maman Laminou, Yacouba Moussa, Ibrahim Tourawa (2006). *Etude d'identification d'un projet d'appui à la gestion de la transhumance dans les zones transfrontalières du Niger (Phase I : Mali, Burkina Faso)*. Haut Commissariat à la restauration de la paix. République du Niger/Délégation de la Commission européenne au Niger. 53 p.
235. Thébaud Brigitte (2002). *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel. Peuls du Niger oriental et du Yagha burkinabé*. Karthala, 318 p.

236. Tidjani Alou Mahaman (2009). La chefferie au Niger et ses transformations. De la chefferie coloniale à la chefferie post coloniale. *Etudes et travaux du LASDEL, vol. 76*, pp. 27.
237. Toure S.M. (1973). Les trypanocides et leur utilisation en médecine vétérinaire. *Rev. Elev. Méd. vét. Pays trop.*, vol. 26(4), pp. 113-122. Disponible sur <http://www.sist.sn/gsd/collect/publi/index/assoc/HASHa279/6fc5f022.dir/doc.pdf>
238. Toutain B., Lhoste P. (1999). Sciences, technologies et gestion des pâturages au Sahel. In A. Bourgeot (dir.), *Horizons nomades en Afrique sahélienne*. Paris: Karthala, pp. 377-394.
239. Toutain Bernard (2001). *Rapport de mission transhumance -- 11 au 31 mai 2001 -- Mission d'appui scientifique*. Ecopas. 70 p.
240. Turco Angelo (2002). *Dynamiques d'acteurs dans les zones périphériques du parc régional du W. Conflictualité et concertation*. Ecopas. 121 p.
241. Turco Angelo (2004). Astres et désastres : voyage dans la conflictualité pastorale autour du parc transfrontalier du W (Burkina Faso-Bénin-Niger). *Ponts, vol. 4*, pp. 15-35.
242. Turner M.D. (1999). No space for participation : pastoralists narratives and the etiology of park-herder conflict in southeastern Niger. *Land Degrad. Develop.*, vol. 10, pp. 345-363.
243. UNESCO (1996). *Réserves de biosphère : la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial*. Paris : UNESCO. 22 p.
244. Unesco (2003). *Réserves de Biosphère : les lieux privilégiés pour l'homme et la nature*. Paris:Unesco. 208 p.
245. Van Sprundel Eric (2008). *Une contribution à la compréhension de l'élevage mobile dans les régions de Zinder et Diffa. Petit atlas analytique et synthétique*. ZFD, DED, FNEN Daddo, Code rural du Niger. Projet : "Intégration des éleveurs transhumants dans les prises de décision au niveau des collectivités locales décentralisées et de la prise en compte de la problématique pastorale dans les schémas d'aménagement foncier". 60 p.
246. Wane Abdrahmane (2006). *Economie du pastoralisme : une analyse bibliographique. Afrique de l'Ouest*. Dakar:PPZS (Pôle Pastoral Zones Sèches). 23 p.
247. Weber Jacques (1995). L'occupation humaine des aires protégées à Madagascar : diagnostic et éléments pour une gestion viable. *Natures - Sciences - Sociétés, vol. 3 (2)*, pp. 157-164.
248. Weber Jacques (1998). Perspectives de gestion patrimoniale des ressources renouvelables. In P. Lavigne-Delville (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Paris: Karthala, pp. 534-551. Disponible sur http://www.madadoc.mg/v02135_PER.pdf
249. West Paige, Igoe Jim, Brockington Dan (2006). Parks and Peoples : The Social Impact of Protected Areas. *Annu. Rev. Anthropol.*, vol. 35, pp. 251-277.
250. Wittemyer George, Elsen Paul, Bean William T., Coleman A., Burton O., Brashares Justin S. (2008). Accelerated Human Population Growth at Protected Area Edges. *Science, vol. 321(5885)*, pp. 123-126.
251. Yacouba Hambally (2006). *Les conflits fonciers à Gaya : problèmes de connaissance et de reconnaissance de droits*. Colloque: Les frontières de la question foncière, Montpellier.
252. Yamba Boubacar, Amadou Boureima (1995). *Innovations paysannes et facteurs de dynamisme : le cas de deux villages du dallol Bosso sud (Winde Bago et Boye Bangou)*. Colloque: Agricultures en mutation, Niamey.
253. Yung J.M., Zaslavsky J. (1992). *Pour une prise en compte des stratégies des producteurs*. Montpellier: CIRAD, Systèmes agroalimentaires et ruraux, collection « document systèmes agraire », n° 18, 72 p.

254. Zimmerer Karl S. (2000). The Reworking of Conservation Geographies : Nonequilibrium Landscapes and Nature-Society Hybrids. *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 90 (2), pp. 356-369.
255. Zimmerer Karl S., Bassett Thomas J. (2003). Approaching political ecology. Society, nature, and scale in human-environment studies. In K. S. Zimmerer & T. J. Bassett (dir.), *Political ecology. An integrative approach to geography and environment-development studies*. New-York-London: The Guilford Press, pp. 1-25.
256. Zoundi Jean Sibiri, Hitimana Leonidas (2008). *Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Potentialités et défis*. Paris: Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, 163 p.

ANNEXES

Annexe 1. Guides d'entretien

Guide d'entretien « Pratiques locales »

Mobilité

- Existe-t-il différentes façons de pratiquer la transhumance dans la région ?
Les différentes destinations des bovins
- Préciser :
 - Destinations de saison chaude, hivernage, résidus de récoltes
 - Fourchette des dates de départ (saison froide, saison chaude, début cultures)
 - Fourchette des dates de retour (début hivernage, récolte)
 - Trajet, zone d'accueil
 - Famille accompagnante ou bouvier seul
 - Bonnes années / mauvaises années : quelle différence ?
- Évolutions de la mobilité et de l'élevage : avant les sécheresses ; depuis les sécheresses
- Déterminants :
 - Quels sont les raisons qui expliquent ces différentes stratégies ? Quels éleveurs pratique l'une ou l'autre ?
 - Raisons à suggérer : Ethnie ; Laniol ; captif ou dimo ; races de vaches ; taille de troupeaux ; besoin de MO dans les champs ; statut des troupeaux
- Qu'est-ce qui change les bonnes années / mauvaises années ?
- Mobilité des voisins
Directions et proportions pour chacune

Zonage

Objectifs

Thèmes

- Quelle région connaissez-vous ?
- Dans cette région que vous connaissez, selon les zones, existe-t-il des différences de mobilité, de façon de transhumier ?
- Préciser :
 - Mobilité
 - Types d'élevage : ethnies, races bovines...
 - Conditions agro-écologiques : pâturages, eau, pression agricole, maladies...
 - Milieu humain, conflits, conditions favorables aux éleveurs, amendes en cas de dégâts aux cultures...
 - Histoire, institutions : groupes peuls, chefferies, influence de l'administration...

Guide d'entretien « Pratiques familiales »

Présentation des enquêteurs et de nos objectifs

Nous voulons comprendre comment se passe la transhumance des éleveurs autour du Parc du W, car nous savons qu'ils ont beaucoup de problèmes, notamment avec les forestiers. Nous allons voir des éleveurs dans les 3 pays, et même au Niger dans des régions différentes, car les problèmes des éleveurs ne sont pas les mêmes partout. Nous sommes des chercheurs, pas un projet. Nous voulons seulement mieux comprendre la vie des éleveurs, pour pouvoir l'expliquer aux gens, aux forestiers qui gèrent le Parc, à l'État, à des projets qui pourront apporter des solutions pour faciliter le travail des éleveurs.

La famille

Depuis quand la famille est-elle installée ici ? D'où vient-elle ?

De quel clan est-elle ?

Qui est le chef de famille ? Qui êtes-vous par rapport à lui ?

Combien de personnes en âge de travailler ?

Le système d'activité

Cultivez-vous des champs ? Avez-vous des champs familiaux cultivés avec le reste de la famille ?

Les champs sont en propriété, prêt etc. ? Combien de bottes sont récoltées en année normale, en bonne année ?

Quelles espèces animales sont élevées ? Quelle race de vaches ?

Quels membres de la famille possèdent des vaches dans le troupeau ? Des bêtes appartenant à d'autres personnes sont-elles gardées dans le troupeau ? Des bêtes de la famille sont-elles prêtées à d'autres personnes ?

En dehors des champs et du troupeau, y a-t-il d'autres activités qui rapportent de l'argent ? (Exode, commerce etc.)

Comment se fait la répartition du travail entre les champs, le troupeau...

Qu'est-ce qui a changé dans les activités depuis 20 ans ?

La transhumance : description pour chaque phase

Pratiquez-vous la transhumance régulièrement ? Exceptionnellement ?

Quand êtes vous parti en transhumance pour la première fois ?

Quand le troupeau a-t-il été divisé entre frères ?

Rythmes et trajets

Période de départ, de retour

Quel est le trajet, sommairement

A quel rythme ont lieu les déplacements du campement pendant la transhumance : régulièrement ; un trajet aller, suivi d'un campement stable, puis le trajet retour ? Etc.

Qui accompagne le troupeau : un ou plusieurs bergers, femmes et enfants, garso...

La vie pendant la transhumance

Quels types de campement sont utilisés : rumirde, odorde etc. ?

Êtes-vous accueillis par un logeur ?

Quelle est la nourriture des bergers ? Qui la fournit ?

En cas de difficultés, y a-t-il des chefs de transhumance à contacter : garso, rugga ?

Avez-vous des contacts avec d'autres Peuls pendant la transhumance ? Notamment des amis, de la famille retrouvés sur place ?

Quels sont vos contacts avec les habitants des zones traversées ?

Y a-t-il eu des problèmes pendant la transhumance : maladie du berger, maladie du troupeau, pertes d'animaux, amendes, conflits, accès au pâturage, à l'eau etc.

La prise de décision

Quelles personnes ont discuté du trajet avant le départ ?

Le trajet a-t-il été inspecté par un éclaireur avant le départ ?

La gestion du troupeau

Y a-t-il eu des mises-bas ? Que sont devenus les veaux ?

Les animaux vont-ils au pâturage la nuit pendant la transhumance ?

Donnez-vous des médicaments aux vaches avant, pendant ou après la transhumance ?

Évolution et déterminants

Qu'est-ce qui peut changer les autres années ? Notamment les mauvaises années ? Comment cela se passait-il au temps de votre père ? Comment cela a-t-il évolué depuis 10 ans ?

Connaissez-vous d'autres personnes dans le village qui ont des pratiques différentes ?

Pourquoi ? Que se passerait-il si vous faisiez comme eux ? Si ils faisaient comme vous ?

Annexe 2. Résolutions conservation et pastoralisme

Recommandations et résolutions du Congrès Mondial pour la nature Barcelone, 2008

4.047 Donner aux communautés locales les moyens de conserver et gérer les ressources naturelles en Afrique

RECONNAISSANT que depuis des millénaires, les populations locales gèrent leurs ressources naturelles, élément essentiel de leurs moyens d'existence

[...]

PRÉOCCUPÉ par le fait que ces mesures ne sont pas allées assez loin pour restaurer les droits essentiels permettant de renforcer la faculté d'adaptation et la résilience des communautés locales face aux nouvelles menaces que sont, par exemple, les changements climatiques, les pénuries alimentaires et les pandémies panafricaines menaçant la santé humaine et animale ;

NOTANT qu'il ne peut y avoir d'institutions de gestion solides et que les incitations économiques à la gestion des ressources naturelles n'ont de chance d'être efficaces que si les populations ont l'entière autorité sur leurs ressources et en ont la pleine responsabilité.

4.048 Les peuples autochtones, les aires protégées et la mise en œuvre de l'Accord de Durban

RAPPELANT que le Ve Congrès mondial sur les parcs (Durban, 2003) a permis l'adoption de l'Accord de Durban et du Plan d'action de Durban, qui ont notamment :

- a) établi un « nouveau paradigme » pour les aires protégées selon lequel les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont reconnus, respectés et défendus lors de la planification, de la création et de la gestion des aires protégées ;
- b) demandé que soit mis fin à la réinstallation forcée et à la sédentarisation involontaire des peuples autochtones sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ;
- c) encouragé des études nationales des mesures novatrices de gouvernance des aires protégées ; et
- d) demandé la création, d'ici à 2010, de mécanismes participatifs pour la restitution des terres autochtones qui ont été intégrées aux aires protégées sans le consentement préalable des peuples autochtones, donné librement et en connaissance de cause ;

4.053 Les populations autochtones mobiles et la conservation de la diversité biologique

NOTANT que les populations autochtones mobiles (c'est-à-dire, les éleveurs nomades, les nomades des mers, les agriculteurs itinérants et les chasseurs-cueilleurs) constituent un sous-ensemble des peuples autochtones et traditionnels dont les moyens d'existence dépendent de l'utilisation extensive de ressources naturelles en propriété commune et dont la mobilité est à la fois une stratégie de gestion pour la conservation et l'utilisation durable des ressources et une source distincte d'identité culturelle ;

SACHANT que la mobilité sert de stratégie pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT les preuves scientifiques de plus en plus nombreuses qui montrent que l'utilisation mobile des ressources naturelles encourage fréquemment l'intégrité de l'environnement et la conservation de la diversité biologique aussi bien sauvage que domestique ;

[...]

CONSTATANT que, bien souvent, la poursuite du développement et de la conservation a aliéné les terres et les ressources de populations autochtones mobiles qui les utilisaient de manière traditionnelle, entraînant la perte de moyens d'existence et l'érosion culturelle et aboutissant à la disparition de connaissances autochtones indispensables en matière de gestion coutumière des ressources de la diversité biologique et de pratiques de conservation qui sont aujourd'hui nécessaires ;

Déclaration de Dana sur les populations mobiles et la conservation

Déclaration adoptée à Dana, Jordanie, en avril 2002 lors d'une réunion à l'organisation de laquelle ont participé deux Commissions de l'UICN, la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) et la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES).

I. DROITS ET AUTONOMISATION. Les méthodes de conservation qui ont des incidences potentielles sur les populations mobiles et leurs ressources naturelles doivent reconnaître les droits des populations mobiles, leurs responsabilités et leur capacité en matière de gestion et conduire à une véritable autonomisation.

II. CONFIANCE ET RESPECT. Les partenariats bénéfiques entre les intérêts de la conservation de la nature et les populations mobiles doivent reposer sur la confiance et le respect mutuels et lutter contre la discrimination à l'encontre des populations mobiles.

III. DES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES DIFFÉRENTS. La planification et la mise en œuvre de la conservation de la biodiversité avec les populations mobiles doit respecter et intégrer leurs connaissances traditionnelles et pratiques en matière de gestion. Sachant qu'aucun système de connaissances n'est infaillible, l'utilisation complémentaire des sciences traditionnelles et classiques est un moyen précieux de satisfaire les besoins changeants des populations mobiles et de répondre aux dilemmes de la conservation de la nature.

IV. GESTION ADAPTATIVE. La conservation de la biodiversité et des ressources naturelles dans les régions habitées ou utilisées par des populations mobiles exige l'application de méthodes de gestion adaptative. Ces méthodes doivent s'appuyer sur les modèles culturels traditionnels/existants et tenir compte des opinions des populations mobiles sur le monde, de leurs aspirations et du droit coutumier. Elles doivent s'efforcer d'assurer la survie physique et culturelle des populations mobiles ainsi que la conservation à long terme de la biodiversité.

V. GESTION EN COLLABORATION. Les structures institutionnelles adéquates pour la gestion adaptative doivent s'appuyer sur le concept du partage équitable de la prise de décision et des responsabilités de gestion entre les populations mobiles et les organismes chargés de la conservation. Cela ne peut être le cas que si les mécanismes actuels de prise de décision en matière de conservation de la diversité biologique deviennent plus démocratiques et plus transparents de manière à permettre la participation pleine et entière de la société civile et des populations mobiles, en particulier, ainsi que la mise en place de systèmes de cogestion et d'autogestion.

4.059 Promouvoir une utilisation des terres fondée sur la faune sauvage dans les régions arides et semi-arides d'Afrique australe

RECONNAISSANT que l'agriculture et l'élevage sur les terres arides d'Afrique australe ont causé de graves dommages à la santé et à la résilience des écosystèmes, notamment : perte de couverture végétale, ruissellement accru des eaux de pluie, érosion des sols, sédimentation des rivières et des masses d'eau, diminution de la diversité des plantes, absorption réduite du carbone atmosphérique, effets complexes d'albédo, éradication délibérée ou indirecte de certaines espèces de la faune sauvage, utilisation de pesticides et exacerbation des conflits entre l'homme et les animaux sauvages [...]

Article 28.1 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

« Les peuples autochtones ont droit à réparation, par le biais, notamment, de la restitution ou, lorsque cela n'est pas possible, d'une indemnisation juste, correcte et équitable pour les terres, territoires et ressources qu'ils possédaient traditionnellement ou occupaient ou utilisaient et

qui ont été confisqués, pris, occupés, exploités ou dégradés sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. »

4.123 Reconnaissance que les aires I à IV qui excluent les riverains totalement sont des freins à leur développement.

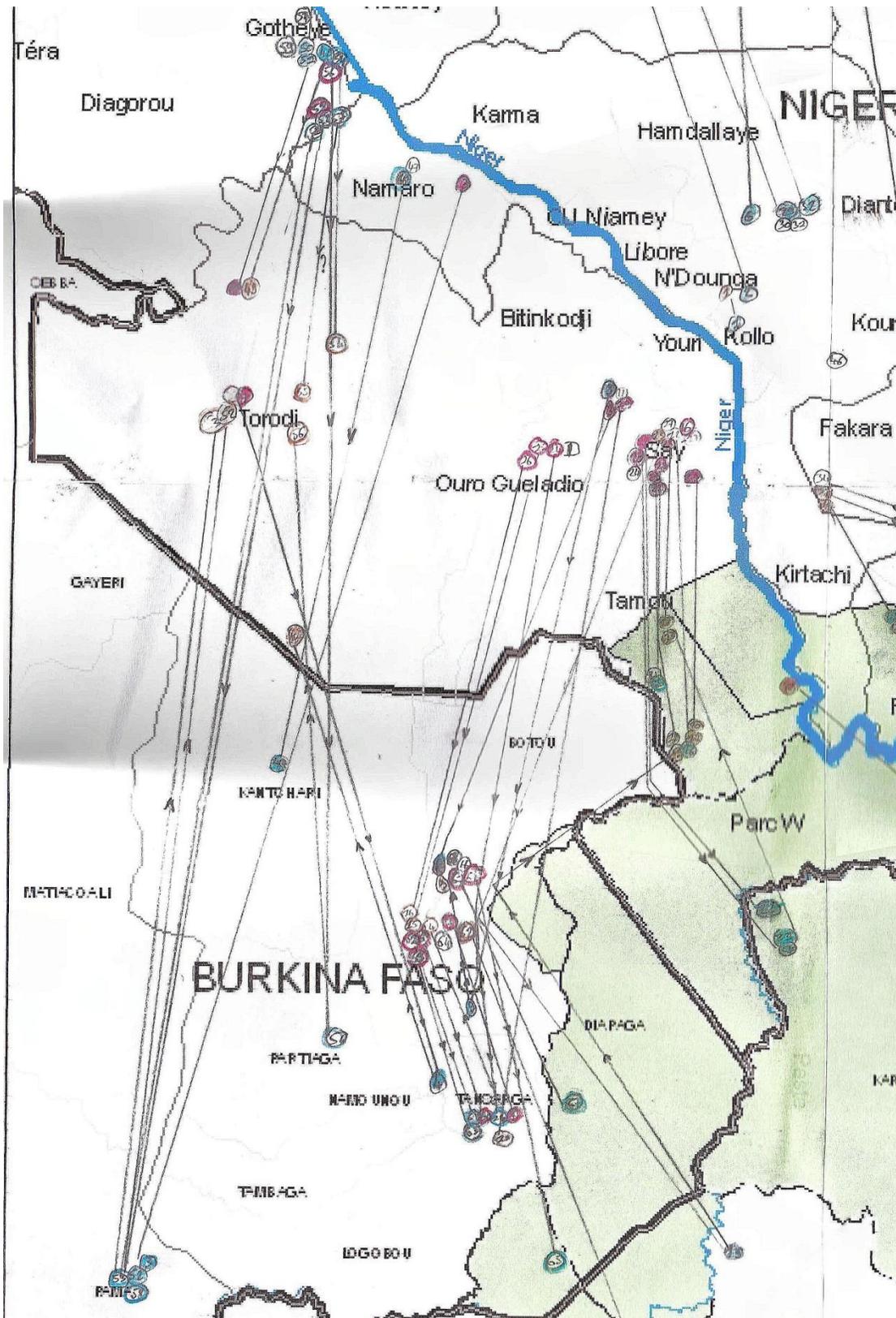
Résolution favorisant les aires V à VI qui autorisent des prélèvements.

Annexe 3. Extrait de données cartographiques sur les trajets actuels des éleveurs

Ces cartes couvrant la zone d'étude compilent les données spatiales sur les mobilités de chaque éleveur enquêté. Leur synthèse a permis la réalisation des Carte 4 à Carte 6, p. 125 à 127.

Chaque flèche représente un trajet et part d'un cercle contenant un numéro, identifiant un éleveur. La couleur du cercle repère la saison du trajet (rouge : saison chaude ; bleu : saison des pluies).

On voit bien sur la carte comment les destinations constituent des pôles d'accueil.



Annexe 4. Population et bétail dans l'aire d'attraction du Parc du W

Notes explicatives des tableaux des pages suivantes :

- (1) Extrapolation à partir de dernier recensement avec le dernier taux d'accroissement disponible :
3,5 % au Niger ; 3,3 % au Bénin ; 3,0 % au Burkina Faso
- (2) Extrapolation partir du dernier recensement disponible, avec un taux de croît de 2,4 %, correspondant au dernier taux disponible au Niger et au Burkina Faso
- (3) Estimation du pourcentage de la commune ou du département faisant partie de l'aire d'attraction du Parc du W. Il sert à calculer le nombre de bovins, d'habitants ou d'habitants à partir des chiffres des recensements disponibles à l'échelle du département ou de la commune entiers.
- (4) Après application du coefficient de correction d'après l'estimation de la proportion de la commune ou du département appartenant à l'aire d'attraction
- (5) Les surfaces des aires protégées interdites d'accès ont été déduites : il s'agit des aires du Complexe du W et des forêts classées au Bénin.
- (6) La population de Niamey n'a pas été prise en compte dans les calculs car sa dimension, sans aucune mesure avec les autres villes de la région (716 000 habitants contre 46 000 pour la deuxième, Dosso), fausse l'indicateur. Niamey compte 4 % du bétail (en UBT) contre 27 % de la population de l'aire d'attraction nigérienne.

Caractéristiques espace et population

Commune ou département	Surface (km ²)	S ² hors aires protégées ⁽⁵⁾ (km ²)	Date recensement population	Taux de croissance	Nbre habitants (recensement)	Nbre habitants 2007 ⁽¹⁾
Dosso	8 587	8 587	2 001	3,5%	310 389	381 547
Boboye	4 794	4 794	2 001	3,5%	270 188	332 130
Dogondoutchi	11 936	11 936	2 001	3,5%	494 354	607 687
Gaya	4 446	4 446	2 001	3,5%	353 444	434 473
Kollo	10 002	10 002	2 001	3,5%	325 706	400 376
Say	14 724	12 593	2 001	3,5%	232 460	285 753
Niamey ⁽⁶⁾						716 000
Kandi	3 544	2 679	2 002	3,3%	95 206	111 987
Banikoara	4 736	3 878	2 002	3,3%	152 028	178 824
Malanville	3 307	2 035	2 002	3,3%	101 628	119 540
Karimama	5 898	849	2 002	3,3%	39 579	46 555
Botou	1 840	1 832	2 006	3,0%	46 959	48 368
Diapaga	3 963	1 350	2 006	3,0%	32 620	33 599
Kantchari	3 421	3 421	2 006	3,0%	59 193	60 969
Logobou	2 262	798	2 006	3,0%	61 418	63 261
Namounou	70	70	2 006	3,0%	15 058	15 510
Partiaga	1 578	1 492	2 006	3,0%	50 075	51 577
Tansarga	579	579	2 006	3,0%	36 075	37 157
Tambaga	816	421	2 006	3,0%	40 917	42 145
Niger		52 358				3 157 966
Bénin		9 441				456 906
Burkina		9 963				352 584
Total		71 762				3 967 456

Caractéristiques du cheptel								
Commune ou département	Date recensement cheptel	Bovins ⁽²⁾	Ovins	Caprins	Total têtes	Unité de Bétail Tropical (UBT)	Proportion dans l'aire d'attraction ⁽³⁾	Bovins de l'aire d'attraction (corrigé) ⁽⁴⁾
Dosso	2 007	161 596	124 860	205 024	518 580	177 792	0,66	106 653
Boboye	2 007	103 433	91 673	100 923	314 202	113 814	0,66	68 266
Dogondoutchi	2 007	243 193	241 089	285 885	862 800	303 887	0,25	60 798
Gaya	2 007	134 382	156 554	144 393	443 683	142 729	1,00	134 382
Kollo	2 007	141 743	118 366	119 382	404 486	151 030	0,33	46 775
Say	2 007	274 734	229 379	256 680	782 332	279 962	0,50	137 367
Niamey ⁽⁶⁾		36 576	138 763	75 300	253 425	52 163	0,50	18 288
Kandi	2 007	125 813	43 271	38 538	207 622	108 831	0,25	31 453
Banikoara	2 007	162 335	51 801	38 311	252 447	138 879	0,50	81 168
Malanville	2 007	63 741	27 479	40 271	131 491	57 768	0,50	31 870
Karimama	2 007	56 526	21 292	34 652	112 469	50 815	1,00	56 526
Botou	2 007	26 427	39 955	50 736	117 118	30 211	1,00	26 427
Diapaga	2 007	25 877	34 947	42 737	103 561	28 470	0,80	20 702
Kantchari	2 007	26 346	34 984	50 732	112 062	29 648	0,10	2 635
Logobou	2 007	32 927	24 929	33 243	91 099	32 159	0,33	10 866
Namounou	2 007	13 846	33 017	40 727	87 590	18 451	0,10	1 385
Partiaga	2 007	27 846	39 953	55 745	123 544	31 847	0,10	2 785
Tansarga	2 007	22 900	24 954	35 724	83 578	24 388	1,00	22 900
Tambaga	2 007	17 819	19 951	28 751	66 521	19 125	0,10	1 782
Niger		1 095 657				1 221 375		572 530
Bénin		408 415				356 293		201 017
Burkina		193 988				214 299		89 480
Total		1 698 060				1 791 967		863 027

Analyses et ratio							
Commune ou département	Densité population hors AP ⁽⁵⁾ (hab/km ²)	UBT de l'aire d'attraction (corrigé) ⁽⁴⁾	Charge animale (hors AP) (UBT/km ²)	Charge animale (hors AP) (ha/UBT)	UBT/hab	S ² de l'aire d'attraction (corrigée) ⁽⁴⁾	Population de l'aire d'attraction (corrigée) ⁽⁴⁾
Dosso	44	117 342	21	4,8	0,5	5 667	251 821
Boboye	69	75 117	24	4,2	0,3	3 164	219 206
Dogondoutchi	51	75 972	25	3,9	0,5	2 984	151 922
Gaya	98	142 729	32	3,1	0,3	4 446	434 473
Kollo	40	49 840	15	6,6	0,4	3 301	132 124
Say	23	139 981	22	4,5	1,0	7 362	142 876
Niamey ⁽⁶⁾		26 082			(0,07)		358 000
Kandi	42	27 208	41	2,5	1,0	886	27 997
Banikoara	46	69 440	36	2,8	0,8	2 368	89 412
Malanville	59	28 884	28	3,5	0,5	1 654	59 770
Karimama	55	50 815	60	1,7	1,1	5 898	46 555
Botou	26	30 211	16	6,1	0,6	1 840	48 368
Diapaga	25	22 776	21	4,7	0,8	3 170	26 879
Kantchari	18	2 965	9	11,5	0,5	342	6 097
Logobou	79	10 612	40	2,5	0,5	746	20 876
Namounou	222	1 845	264	0,4	1,2	7	1 551
Partiaga	35	3 185	21	4,7	0,6	158	5 158
Tansarga	64	24 388	42	2,4	0,7	579	37 157
Tambaga	100	1 913	45	2,2	0,5	82	4 214
Niger		627 062	23	4,3	0,5 ⁽⁶⁾	26 924	1 690 422
Bénin		176 346	38	2,6	0,8	10 806	223 734
Burkina		97 894	22	4,6	0,6	6 924	150 300
Total		901 302	25	4,0	0,5	44 654	2 064 456

TABLES

Table des cartes

Carte 1. Complexe d'aires protégées W-Arly-Pendjari	42
Carte 2. Localisation des enquêtes « Pratiques locales » et « Pratiques familiales » après des éleveurs	63
Carte 3. Limite nord de répartition des glossines	124
Carte 4. Mobilité des troupeaux avant 1973.	125
Carte 5. Mobilité des éleveurs entre les deux sécheresses (1973 et 1984).	126
Carte 6. Mobilité actuelle des éleveurs.	127
Carte 7. Villages et cours d'eau cités pour situer la zone des glossines.	129
Carte 8. Chefferies peules de la région d'étude et titres des chefs.....	155
Carte 9. Principaux cours d'eau autour du Parc du W.....	170
Carte 10. Pluviosité et relief dans la zone d'étude	171
Carte 11. Aires pastorales en périphérie du Parc du W.....	207
Carte 12. Occupation du sol autour du Parc du W.	208
Carte 13. Densité de population au niveau communal dans la région d'étude.	214
Carte 14. Pistes existantes dans le Parc avant le projet Ecopas.	236
Carte 15. La transhumance de Amadou	264
Carte 16. La transhumance de Sambo.....	269
Carte 17. Distribution et taille des troupeaux bovins dans l'écosystème WAPOK lors du recensement aérien de avril-mai 2003	328
Carte 18. Localisation du bétail arrêté par les forestiers en fonction de la saison, dans le Parc béninois	335
Carte 19. Zones villageoise de chasse du Burkina Faso.	391
Carte 20. Zonage de la Réserve Transfrontalière de Biosphère du W.....	418
Carte 21. Les secteurs socio-territoriaux.	419
Carte 22. Axes de transhumance « officiels » et proposition des aménagements à opérer, en périphérie du Parc Régional du W.....	430
Carte 23. Comparaison des axes de transhumance « traditionnels » et « officiels ».	431
Carte 24. La Réserve Totale de Faune de Tamou, divisée en trois zones d'usages distincts, et la zone déclassée, Ay Noma.....	435
Carte 25. L'aire pastorale de Peta Edi et son environnement.	451

Table des figures

Figure 1. Les impacts des activités d'élevage sur les écosystèmes d'une zone protégée	49
Figure 2. Méthode de calcul des indices de mitage (IM) et de sécurité (IS) des aires pastorales.	61
Figure 3. Schéma d'un cycle de transhumance au Niger	90
Figure 4. Relais des transhumants en saison des pluies	91
Figure 5. Typologie des mobilités à Zinder et Diffa au Niger.	101
Figure 6. Les composantes d'un système d'élevage.	109
Figure 7. Grandes étapes de la fréquentation du Parc	119
Figure 8. Coefficient de variation (écart-type/moyenne) des précipitations selon la pluviosité dans la zone d'étude.	173
Figure 9. Précipitations annuelles 1906-2004 à Niamey.....	174
Figure 10. Estimation de l'évolution du poids vif (kg/mois) d'une femelle bovin sevrée de 150 kg en rapport selon la zone climatique.	180
Figure 11. Charge animale potentielle théorique par zone climatique.	182
Figure 12. Influence de la culture cotonnière sur le niveau de vie des populations en périphérie du Parc du W.....	184
Figure 13. Paysage du sud-ouest nigérien, dans le canton du Fakara.	195
Figure 14. Bloc-diagramme montrant la toposéquence typique des terroirs du sud-ouest nigérien.	197
Figure 15. Proportion du temps de pâture passé dans les différentes unités paysagères d'un terroir du sud-ouest du Niger.....	198
Figure 16. Évolution des classes d'âge de jachère sur le terroir de Banizoumbou (Niger).	201
Figure 17. Répartition des superficies et des apports fourragers des différentes unités paysagères d'un terroir du sud-ouest nigérien.	202
Figure 18. Exemple d'évolution de l'occupation du sol entre 1950, 1975 et 1992.	203
Figure 19. Évolution de la population et du cheptel nigérien de 1960 à 2005.	204
Figure 20. Calendrier des saisons pastorales.	273
Figure 21. Nationalité des éleveurs fréquentant le Parc.	332
Figure 22. Évolution schématique du niveau de fréquentation du Parc par les éleveurs au cours de l'année.....	333
Figure 23. Décisions successives pour les transhumances locales ou vers le sud.	345
Figure 24. Représentation d'un secteur écofonctionnel et de ses réseaux villageois.....	415
Figure 25. Espaces pastoraux zonés.....	524

Figure 26. Espaces d'interactions entre le Parc et les éleveurs.....526

Table des tableaux

Tableau 1. Composition de l'échantillon par strates (zones et type d'éleveur).	71
Tableau 2. Quelques indicateurs descriptifs de l'aire d'attraction du Parc du W.	144
Tableau 3. Comparaison des contraintes spécifiques aux transhumances vers le nord et vers le sud.	153
Tableau 4. Climats tropicaux, répartition de la végétation, du bétail et de l'occupation des terres.	169
Tableau 5. Caractéristiques des troupeaux des Peuls et des autres groupes ethniques au nord Bénin.	206
Tableau 6. Quelques indicateurs de la situation économique et sociale des trois pays.	221
Tableau 7. Circonscriptions administratives dans les trois pays.	224
Tableau 8. Collectivités locales dans les trois pays.	224
Tableau 9. Part de la population peule et importance de l'élevage dans les trois pays.	229
Tableau 10. Performance de la mobilité des arabes Baggara du Soudan occidental. D'après Wilson et Clarke, 1976, cité par (IIED, 2010).	257
Tableau 11. Performance de la mobilité dans la région de Filingué au Niger. D'après Colin de Verdière, 1995, cité par (IIED, 2010)	257
Tableau 12. Les catégories d'animaux selon le régime de propriété.	287
Tableau 13. Les termes pour évoquer les différentes transhumances selon la saison, en fulfulde de l'ouest, au Niger.	310
Tableau 14. Types de mobilité selon la direction du déplacement.	317
Tableau 15. Variabilité des paramètres des transhumances vers le sud.	317
Tableau 16. Objectifs finaux et logiques d'actions en périphérie d'aire protégée.	483
Tableau 17. Comparaison des mobilités sud-sahéliennes et soudaniennes de l'aire d'attraction du Parc du W avec les mobilités du nord-Sahel.	519

Table des sigles

AVIGREF : Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune

CEBV : Communauté économique du Bétail et de la viande

CEDEAO : Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest

CENAGREF : Centre National de Gestion des Réserves de Faune, office de gestion des aires protégées au Bénin.

CIRDES : Centre international de recherche-développement sur l’élevage en zone subhumide, basé à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso

CoFo : Commission foncière (au Niger, se décline aux niveaux villageois, communal et départemental)

Ecopas : Écosystèmes Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne, projet gestionnaire du Parc du W de 2001 à 2007

IM : indice de mitage d’une aire de pâturage

IS : indice de sécurité d’une aire de pâturage

MAB : Man and Biosphere (programme de l’Unesco pour les Réserves de Biosphère)

OIE : Organisation Mondiale de la Santé Animale (anciennement Office international des Épizooties)

RBT W : Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (statut du Programme Man and Biosphère de l’Unesco)

UBT : Unité de Bétail Tropical

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WWF : World Wildlife Fund

Index

Aire pastorale : espace dévolu de façon plus ou moins officielle au pâturage du bétail et en principe dénué de champs cultivés. La plupart du temps, il s'agit de répartition d'usages de fait, mais il peut s'agir d'un choix délibéré d'interdire la mise en culture. Le statut peut être garanti au niveau villageois par le chef ou reconnu grâce à des documents officiels. Ce terme est plus ou moins équivalent à *aire de pâturage, enclave pastorale, aire de repli, aire de transit, aire de repos...* Voir Zone pastorale.

Andropogon gayanus : Graminée vivace typique de la zone soudanienne dans la zone d'étude. Elle est le fourrage le plus recherché par les bergers et pour eux un indicateur de richesse du milieu.

Bourgou : Graminée aquatique vivace, atteignant 2,5 m de haut, vivant en eaux peu profondes, dans les marécages et sur des sols argileux régulièrement inondés. Elles constituent d'importants pâturages de saison sèche pour les troupeaux d'éleveurs de la zone d'étude. Elles sont souvent composées d'un mélange d'espèces dont la principale est *Echinochloa stagnina*.

Bourgoutière : Prairie inondée ou inondable de bourgou.

Brousse tigrée : forme forestière particulière ou fourré, appelé aussi *formation contractée*, que l'on peut différencier en brousses *tigrées, tachetées, persillées* suivant les motifs que dessinent vus du ciel l'alternance de sol nu et de bandes végétalisées. Ces formations s'apparentent à des forêts par la densité du peuplement des plantes ligneuses. Elles sont le résultat du fonctionnement hydrique des plateaux au sol induré des régions arides.

Dalol : vallée fossile du fleuve Niger, où la nappe est peu profonde et où les mares permanentes ou semi-permanentes sont très nombreuses. Terme *fulfulde*. Dans la zone d'étude, il s'agit du Dalol Bosso, Dalol Fogha et du Dalol Maouri. Cf. Carte 9. Principaux cours d'eau autour du Parc du W., p. 170.

Degré de sécurité : niveau de sûreté (ou de sécurité) avec lequel un berger et son troupeau peuvent circuler, en saison de culture, dans un espace ou une aire de pâturage sans risquer de provoquer des dégâts aux cultures. Il est plus élevé quand le troupeau y est en permanence suffisamment éloigné des champs cultivés qui entourent l'aire (il dépend alors de la forme de l'aire) et des « champs pièges » situés en son sein (il dépend alors du degré de mitage de l'aire par des parcelles).

Fraction : Pour M. Dupire, segment du lignage primaire regroupant plusieurs dizaines de ménages, sous la conduite d'un chef. Il s'agit donc d'un groupe de niveau inférieur au clan ou à la tribu.

Garso : chef du groupe de transhumance dans l'ouest nigérien

Habanaaye : *fulfulde*. Génisse prêtée pour plusieurs années et dont le bénéficiaire pourra conserver les 2 ou 3 premiers veaux. Ces prêts sont très fréquents, en remerciement de services rendus, en rétribution d'un travail (en faveur d'un berger par exemple), pour aider un ami dans le besoin, ou comme cadeau destiné à un chef, par exemple un *rugga* lors de son intronisation. La *pulaaku* exige qu'une *habanaaye* soit l'objet de soins particulièrement attentifs, passant même avant ses propres animaux.

Jawam'be : singulier *jawando*. Classe sociale peule. Ils sont les « maîtres du verbe », commerçants ou lettrés. Ils faisaient aussi partie des cours des nobles, en tant que conseillers. Considérés ou non comme des *rim'be*, ils possèdent et conduisent les bovins comme eux.

Macu'be : singulier : *macudo*. Classe sociale peule. Au sens large au Niger, désigne la classe des *captifs*. Au sens restreint, il s'agit d'un *captif* récent, qui pouvait être vendu comme un bien mobilier. Voir *rimay'be*.

Pulaaku : Nom féminin. Code moral peul, codifié. Il est centré autour de plusieurs vertus cardinales et de comportements à respecter (vis-à-vis des autres Peuls, des bovins, des épouses, des captifs...) sous peine de sanctions sous forme d'une mise au ban de la communauté. Le *rugga* est parfois présenté comme le gardien de la *pulaaku* et président du tribunal réuni en cas de manquement grave à ses règles.

Rimay'be : singulier : *dimajo*. Classe sociale peule. Captif « de case », « possédé » par une famille depuis longtemps (plusieurs générations). Ils étaient attachés à une famille par des liens forts, et les maîtres ne pouvaient plus les vendre sans déchoir. Na pas confondre le mot avec *rim'be*, classe des hommes libres.

Rim'be : singulier : *dimo*. Classe sociale peule. Homme libre, parfois qualifié de « véritable peul », que l'on peut appeler *pullo*. S'oppose aux classes de *captifs* et d'artisans. Les nobles sont une catégorie de *rim'be*. Na pas confondre le mot avec *rimay'be*, classe des *captifs*.

Rugga : dans l'ouest nigérien, chef de transhumance élu. Il est le chef de plusieurs garso. A l'est du Niger, à partir du département de Dosso, le *rugga* est le chef de tribu, entité administrative de niveau équivalent au village, conçue pour les nomades.

Zone pastorale : Espace situé au nord de la limite septentrionale des cultures dans le Sahel (vers l'isohyète 300 mm). Il est par conséquent l'espace de l'élevage par excellence. Au Niger, la loi a défini cet espace et sa limite sud : au-delà, les cultivateurs sont tenus de protéger leurs parcelles et ne peuvent réclamer d'indemnités en cas de dégâts aux cultures de la part du bétail. Voir Aire pastorale.

Table des matières

Introduction	11
Chapitre 1. Problématique	13
I. Un postulat à examiner : les interventions en périphérie des aires protégées en faveur de la conservation	13
I. 1. Les courants conservacionnistes et les liens entre aire protégée et périphérie	14
I.1.1. La préservation « impérialiste »	14
I.1.2. L'apparition de la périphérie : les approches intégratives	15
I.1.3. La recherche de nouvelles approches de la conservation	18
I. 2. Les interventions en périphérie traversées par des débats multiples	20
I.2.1. Les objectifs de la protection : conservation contre préservation	21
I.2.2. Parks and people : conservation vs développement	24
<i>La conservation : frein ou moteur du développement ?</i>	25
<i>Le développement : ennemi ou allié ?</i>	28
<i>La négation du dilemme empêche sa résolution</i>	28
I.2.3. Les modes de gouvernance : conservation autoritaire contre participation	30
<i>L'introduction des approches participatives</i>	31
<i>Des visions différentes sur les communautés locales</i>	31
<i>La recherche de modes de gouvernance</i>	32
I. 3. Le niveau territorial, un point de vue fécond pour la gestion de la périphérie ?	35
I.3.1. Le modèle des Réserves de Biosphère	36
I.3.2. Une géographie de la conservation	37
II. Un cas éclairant : le Parc du W et ses relations avec les pasteurs mobiles	40
II. 1. L'évolution typique des stratégies de conservation d'un Parc	43
II. 2. Le Parc face aux éleveurs mobiles : une situation particulièrement éclairante	43
II. 3. Une approche comparative riche	44
III. Question principale de recherche	45
Chapitre 2. Méthode de recherche	47
I. Le choix d'un angle particulier : le lien entre les interventions du Parc et la pénétration des éleveurs	47

II. Démarche de recherche	52
III. Des outils de recherche adaptés à une analyse multi-échelle, une grande région d'étude, un large champ	54
III. 1. Enquêtes exploratoires sur les Peuls et la mobilité dans la zone d'étude	55
<i>Objectifs.....</i>	<i>55</i>
<i>Personnes enquêtées</i>	<i>56</i>
III. 2. Analyse de données préexistantes, utiles mais insuffisantes	56
III. 3. Cartographie des aires pastorales	57
<i>Identification de la méthode et des outils pour la carte d'utilisation du sol</i>	<i>58</i>
<i>Identification et caractérisation des aires pastorales.....</i>	<i>59</i>
III. 4. Enquêtes auprès des éleveurs.....	62
III.4.1. Enquêtes « Pratiques locales »	64
III.4.2. Enquêtes « Pratiques familiales »	64
III.4.3. Critères d'échantillonnage	65
III.4.4. Les difficultés des enquêtes	66
<i>La « retenue » peule, la méfiance et la légitimité de la personne enquêtée.....</i>	<i>67</i>
<i>Enquêtes toujours collectives.....</i>	<i>68</i>
<i>Les tabous.....</i>	<i>69</i>
<i>Dates et quantités.....</i>	<i>70</i>
<i>La traduction.....</i>	<i>70</i>
III.4.5. Description de l'échantillon.....	71
<i>Une diversité décomposée avec des zones d'ombre.....</i>	<i>71</i>
<i>Place des personnes rencontrées dans le système de production</i>	<i>72</i>
III. 5. Enquêtes sur les stratégies du Parc vis-à-vis des éleveurs.....	73
IV. Outils conceptuels pour l'analyse du comportement pastoral	74
IV. 1. Des cadres d'analyse complémentaires	74
<i>Géographes et zootechniciens : deux approches complémentaires de la mobilité</i>	<i>74</i>
<i>La connaissance de la mobilité des éleveurs : un enjeu et une gageure</i>	<i>75</i>
IV. 2. La description de la mobilité pastorale par les géographes et les anthropologues.....	78
IV.2.1. Définitions et concepts.....	78
IV.2.1.1. Pasteurs et pastoralisme	78
IV.2.1.2. Les qualifications de la mobilité : transhumance, nomadisme, migration... ..	79
IV.2.2. Critères de description de la mobilité utilisés par différents auteurs	81
IV.2.2.1. Qui se déplace ?.....	81
IV.2.2.2. Critères de description du déplacement	84
<i>Échelle temporelle</i>	<i>84</i>
<i>Échelle spatiale</i>	<i>85</i>
<i>Les rythmes.....</i>	<i>86</i>

IV.2.2.3. Les critères de contextes du déplacement.....	87
IV.2.2.4. Les directions de déplacement.....	88
IV.2.2.5. La saison de déplacement.....	92
IV.2.2.6. Concentration ou dispersion : les phases de la mobilité.....	93
IV.2.2.7. Le territoire pastoral.....	93
<i>Territoires vécus</i>	94
<i>L'appropriation par différents niveaux de règles d'accès</i>	94
<i>Une opposition centre-périphérie</i>	96
IV.2.3. La difficulté de l'analyse de la diversité des situations.....	98
<i>Les typologies et leurs limites</i>	98
<i>De la description de la mobilité à celle des systèmes d'élevage et de production</i>	102
IV.2.4. Conclusion : choix des concepts utilisés dans cette recherche.....	103
IV. 3. Les concepts et méthodes d'analyse des pratiques par les	
zootechniciens.....	106
IV.3.1. La description des pratiques.....	107
IV.3.2. L'analyse de la prise de décision.....	108
IV.3.2.1. Une vision systémique des activités.....	108
IV.3.2.2. La représentation du processus de décision.....	111
<i>Le modèle d'action</i>	111
<i>Des échelles emboîtées : objets, temps et espace</i>	113
IV.3.3. L'analyse des performances.....	115

Chapitre 3. La recherche des espaces pertinents pour comprendre les relations entre les pasteurs et le Parc du W **117**

I. Évolution de la fréquentation du Parc par les éleveurs depuis sa création.....	118
I. 1. La région avant la colonisation : le no man's land du W.....	120
I. 2. Classement d'une zone quasi-vide.....	121
I. 3. L'utilisation pastorale du Parc.....	122
I.3.1. La transhumance avant 1973.....	122
<i>La contrainte majeure à la mobilité régionale : la limite Nord de répartition des glossines</i>	122
<i>Les activités pastorales en zone infestée</i>	128
<i>Les incursions des transhumants</i>	129
<i>En zone indemne, des Peuls sédentaires dans un milieu favorable à l'élevage</i>	131
I.3.2. Les débuts de la fréquentation du Parc : la sécheresse de 1973.....	133
I.3.3. L'extension du domaine pastoral après la sécheresse de 1984.....	135
I.3.4. Une conjonction inédite de facteurs.....	136
II. Décrire la mobilité à différentes échelles : du déplacement individuel au schéma régional de mobilité.....	138
II. 1. Destination ou zones d'accueil successives ?.....	139

II. 2. Des pôles d'accueil	140
II. 3. Les aires d'attraction des pôles d'accueil	142
III. L'aire d'attraction du Complexe du W.....	143
III. 1. Description de l'aire d'attraction du complexe du W.....	143
III. 2. L'effet domino.....	145
III. 3. Évolution de l'aire d'attraction du Parc du W	147
<i>Avant 1973, le Parc du W n'est pas un pôle d'attraction</i>	147
<i>Les pôles d'attraction d'avant 1973</i>	148
<i>Naissance du pôle d'attraction du Parc.....</i>	149
III. 4. La limite entre les transhumances Nord et Sud	151
<i>Zone de transition ou ligne de partage des eaux.....</i>	151
<i>La fixation de la limite</i>	152
<i>Le coût de l'apprentissage</i>	156
<i>Une exploration ratée.....</i>	157
<i>De Charybde en Sylla</i>	158
<i>L'expérience des anciens, les tentatives des jeunes.....</i>	159
<i>L'aire d'attraction peut-elle évoluer dans l'avenir ?.....</i>	160
<i>Tendances d'évolution des mobilités.....</i>	164
III. 5. Les autres pôles.....	166
IV. L'attractivité des espaces pour les pasteurs	167
IV. 1. Le gradient climatique : un moteur nord-sud pour les éleveurs	167
IV.1.1. Un gradient climatique.....	167
IV.1.2. Variabilité spatiale et temporelle des précipitations.....	172
<i>Risque climatique accru vers le nord en zone sahélienne.....</i>	172
<i>Désertification et évolution du climat</i>	173
IV.1.3. La végétation	175
IV.1.4. Valeur pastorale	177
<i>Manque d'outil pour évaluer la valeur pastorale régionale</i>	177
<i>Facteurs zonaux non linéaires et facteurs locaux.....</i>	179
IV.1.5. Systèmes agraires.....	182
IV.1.6. Les maladies du bétail	184
IV.1.6.1. Les réglementations de police sanitaire.....	185
IV.1.6.2. Les risques sanitaires localisés	188
IV.1.6.3. La trypanosomose	189
<i>La maladie</i>	189
<i>Les moyens de lutte</i>	191
<i>Le rôle de la compétence des éleveurs</i>	192
IV. 2. La répartition des aires pastorales	194
IV.2.1. Complémentarité entre plateaux et vallées, à l'échelle régionale et locale	194
<i>Topographie de la région.....</i>	194
<i>Une occupation du sol contrainte par la topographie.....</i>	196
IV.2.2. Évolution de l'occupation du sol	198
<i>Évolution des jachères, élément clé pour les pasteurs</i>	200
<i>Évolution du cheptel</i>	204

IV.2.3. Répartition des aires pastorales.....	209
IV.2.4. Caractérisation des aires	211
IV.2.5. La répartition de la population et des activités.....	212
<i>Les grandes agglomérations</i>	<i>215</i>
<i>La répartition des groupes ethniques.....</i>	<i>216</i>
IV. 3. L'effet frontière : les institutions de l'élevage des trois pays.....	217
IV.3.1. Situation économique des 3 pays.....	218
IV.3.2. L'organisation administrative.....	223
<i>Réorganisation, décentralisation : la valse de l'administration</i>	<i>223</i>
<i>Les services techniques.....</i>	<i>224</i>
<i>Les autres interventions de l'État</i>	<i>225</i>
<i>Les communes</i>	<i>226</i>
<i>Les Comités de transhumance béninois</i>	<i>226</i>
IV.3.3. Les régimes fonciers	226
IV.3.4. Trois visions de l'élevage et de la transhumance.....	229
IV.3.5. Les autorités coutumières	230
<i>Les chefferies précoloniales et coloniales.....</i>	<i>231</i>
<i>Les chefferies aujourd'hui.....</i>	<i>231</i>
<i>Les chefs des Peuls mobiles</i>	<i>233</i>
<i>Conclusion : le rôle de la chefferie coutumière vis-à-vis de l'élevage mobile.....</i>	<i>233</i>
IV.3.6. Les freins au passage des frontières.....	234
IV.3.7. L'hétérogénéité de la surveillance du Parc	235
<i>Une surveillance irrégulière depuis 1984 au Niger et au Burkina Faso.....</i>	<i>235</i>
<i>Les moyens matériels : un élément secondaire de la surveillance</i>	<i>236</i>
<i>L'hétérogénéité des niveaux de répression</i>	<i>237</i>
<i>La corruption des forestiers : une pratique surestimée ?</i>	<i>240</i>
V. Conclusion du chapitre 3 : les espaces d'interactions entre Parc et éleveurs	242
Chapitre 4. La mobilité des pasteurs dans l'aire d'attraction du Parc	247
I. Les connaissances sur les mobilités dans la région du Parc du W	248
I. 1. Les recherches antérieures sur la mobilité.....	249
<i>La mobilité dans la zone d'étude, la région du Parc du W</i>	<i>250</i>
I. 2. Les formes de mobilité.....	251
<i>Types de mobilité.....</i>	<i>251</i>
<i>Organisation de la transhumance</i>	<i>253</i>
<i>Fréquentation du Parc.....</i>	<i>254</i>
<i>Manque de connaissances par rapport au Parc du W et d'une vision régionale</i>	<i>255</i>
I. 3. Les facteurs de décision de la mobilité	256
<i>Efficacité de la mobilité</i>	<i>256</i>
<i>Les facteurs principaux de la mobilité dans la littérature</i>	<i>258</i>
<i>Facteurs mis en évidence dans la zone d'étude.....</i>	<i>261</i>

II. Les clés pour comprendre la mobilité pastorale	262
II. 1. Exemples d'enquêtes	262
II.1.1. Un exemple de régularité : Amadou	263
II.1.1.1. Le système d'activité	263
II.1.1.2. La transhumance de Amadou	264
II.1.2. Une situation plus complexe : Sambo	266
II.1.2.1. Le système d'activité	266
II.1.2.2. La transhumance de Sambo	270
II. 2. Le calendrier pastoral	272
II. 3. Les acteurs de la mobilité	274
II.3.1. Dans le Parc du W : les éleveurs peuls	274
II.3.2. Les différents groupes peuls.....	274
II.3.2.1. Un lien entre les pratiques pastorales et les groupes peuls ?.....	274
II.3.2.2. Origine des Peuls de la zone d'étude	275
II.3.2.3. Définir les groupes : complexité de la notion d'identité	275
II.3.2.4. Les Peuls et les autres.....	276
II.3.2.5. Les différents groupes peuls.....	277
II.3.3. Les classes sociales chez les Peuls	279
II.3.3.1. Les hommes libres	280
II.3.3.2. Les captifs.....	281
II.3.3.3. Les artisans.....	282
II.3.3.4. Les autres classes.....	282
II.3.3.5. Un pastoralisme de classe ?.....	283
II.3.4. L'organisation du travail dans la famille.....	284
II.3.4.1. Des unités d'habitation, de consommation, de production multiples et enchâssées	284
II.3.4.2. La propriété du cheptel	286
II.3.4.3. Le confiage : des réalités multiples.....	288
II.3.4.4. Modularité du troupeau	289
II.3.4.5. La répartition des tâches dans la famille	290
II.3.4.6. La conduite du troupeau en transhumance	291
II.3.4.7. Cycles d'évolution des unités de production.....	293
II.3.5. Les institutions peules et leur rôle dans la mobilité.....	296
II.3.5.1. Les chefs Peuls	297
<i>Les grandes chefferies peules</i>	<i>297</i>
<i>Les autres chefs peuls</i>	<i>297</i>
II.3.5.2. Les chefs de transhumance	299
II.3.6. Les associations d'éleveurs.....	304
III. Les formes de mobilité.....	307
III. 1. Le vocabulaire peul de la mobilité	307
III.1.1. Les déplacements	308
III.1.2. Les catégories d'éleveurs	312
III.1.3. Les lieux de la transhumance	314
III. 2. Typologie des formes de mobilité	315

<i>Transhumances normales et exceptionnelles</i>	315
<i>Variabilité des transhumances normales</i>	316
III.2.1. Type 1. Pas de transhumance.....	317
III.2.2. Type 2. Transhumance locale	318
III.2.3. Type 3. Transhumance vers le Nord, vers la « zone pastorale »	319
III.2.4. Type 4. Transhumance vers le sud, vers la zone soudanienne, « vers les pluies »	321
III.2.5. Type 5 : double transhumance	323
III.2.6. Autres situations	324
IV. Les usages pastoraux du Parc	326
IV. 1. Les animaux domestiques dans le Parc.....	327
<i>Les effectifs</i>	327
<i>Estimation de la charge</i>	329
IV. 2. Le nombre et la provenance des bergers	330
IV. 3. Les modes d'utilisation du Parc	332
IV.3.1. Types de mobilité et fréquentation du Parc.....	332
IV.3.2. Saisons et durée de séjour dans le Parc	333
<i>Durée de séjour dans le Parc</i>	335
IV.3.3. Différences entre races et espèces animales	336
IV.3.4. Les pratiques pastorales spécifiques à l'intérieur du Parc	338
IV.3.5. Une certaine organisation des éleveurs à l'intérieur du Parc	339
IV. 4. Les perceptions du Parc par les éleveurs	340
IV.4.1. Le Parc : un paradis pastoral...dangereux	340
<i>Des dangers réels</i>	340
IV.4.2. Gains de performances perçus dans le Parc	341
IV.4.3. La transhumance au Parc : obligation ou attachement culturel ?	342
V. Le processus de décision	343
V. 1. Les décisions successives	343
V. 2. Objectifs généraux.....	345
V. 3. Le « pilote » de la transhumance	347
V.3.1. Le berger, indépendant du chef de famille	347
V.3.2. La transhumance, pratique collective	349
V. 4. Des décisions guidées par une information limitée.....	351
V. 5. Les règles de décisions	354
V.5.1. Transhumance ou non	355
<i>Les motivations de la transhumance</i>	355
<i>Des freins au départ</i>	357
<i>Des facteurs multiples, non des déterminants automatiques</i>	361
V.5.2. Choix de la saison de départ.....	361
V.5.3. Choix d'une destination.....	362
V.5.4. Deuxième destination.....	364
V.5.5. Choix de la saison de retour	366
V. 6. Les règles d'ajustement	367

V. 7. Tendances d'évolution	370
VI. Les leviers d'action pour influencer la transhumance	372
VI. 1. Facteurs techniques internes au système d'élevage	372
<i>Espace-ressource</i>	372
<i>Troupeau.....</i>	374
<i>Famille et organisation du travail.....</i>	375
<i>La difficile prise en compte du système de production.....</i>	375
VI. 2. Facteurs réglementaires	377
VI. 3. Facteurs socioculturels	377
<i>L'origine de l'éleveur.....</i>	377
<i>Les relations avec les locaux de la zone d'accueil.....</i>	378
<i>Des facteurs culturels communs.....</i>	379
VII. Conclusion du chapitre 4 : formes et facteurs multiples des transhumances	380
Chapitre 5. Les stratégies du Parc en périphérie	385
I. Le Parc : des entités multiples	386
I. 1. Histoire du processus de classement	386
I.1.1. Des réserves coloniales aux zones de chasses récentes	386
I.1.1.1. Les classements de la période coloniale.....	386
I.1.1.2. Les forêts classées.....	387
I.1.1.3. L'extension après les indépendances	388
I.1.2. Le rôle ambigu de la chasse.....	388
I.1.3. Les droits d'usage	392
I.1.4. Les déguerpissements de villages	393
I. 2. Un espace, des statuts et des institutions multiples	395
I. 3. Trois groupes d'acteurs aux points de vue différents : les experts, les gestionnaires et les décideurs politiques	397
I.3.1.1. Les experts	398
I.3.1.2. Les gestionnaires	398
I.3.1.3. Les décideurs politiques	400
I.3.1.4. Deux visions sur l'intervention du Parc en périphérie	401
II. Logiques d'intervention du Parc en périphérie	402
II. 1. Les interventions du projet Ecopas en périphérie.....	402
II.1.1. Mandat du projet Ecopas	403
II.1.2. Les menaces identifiées envers le Parc du W par le projet Ecopas	404
II.1.3. Objectifs généraux des interventions en périphérie	406
II.1.4. Principes généraux d'action et actions mises en œuvre	408
II. 2. Les plans de gestion spatiale	409

II.2.1. Le zonage ad-hoc de la réserve de Biosphère	409
II.2.2. Le zonage mis en œuvre par le projet Ecopas	411
<i>Un zonage flou et souple</i>	411
<i>Des stratégies différentes pour les zones tampon</i>	412
II.2.3. Des zonages fonctionnels	413
II.2.4. Des efforts de zonage mal exploités... ou non exploitables ?	420
III. La déclinaison des actions envers le pastoralisme.....	424
III. 1. Le dispositif « pastoralisme » du projet.....	424
III. 2. Les objectifs de lutte contre l'entrée illégale des pasteurs	425
III. 3. Les axes d'intervention	426
III. 4. Le processus de Cotonou.....	428
III.4.1.1. Bilan des accords.....	432
IV. Influence des actions du Parc sur la mobilité	433
IV. 1. Les errements de la gestion d'une zone tampon : la Réserve de Tamou	434
IV.1.1. Histoire de la Réserve de Tamou.....	434
<i>Une croissance démographique dynamique</i>	434
<i>Tentatives de contrôle par le Parc</i>	437
<i>Une gouvernance difficile</i>	437
<i>Enseignements sur l'évolution de la mobilité pastorale</i>	439
IV.1.2. Le casse-tête d'Ay Noma : les conséquences d'un déclassement	442
IV. 2. La zone tampon du Parc béninois.....	444
IV.2.1. Situation antérieure à l'intervention du Parc.....	444
IV.2.2. Les aménagements réalisés par le Parc.....	445
IV.2.3. Impact sur la mobilité des pasteurs	446
IV. 3. Couloirs et aires pastorales à Peta Edi	448
IV.3.1. Situation antérieure à l'intervention du Parc.....	448
IV.3.2. Les aménagements.....	452
IV.3.3. Impact sur la mobilité.....	453
V. Des erreurs ou des intentions inavouées	456
V. 1. Les axes de transhumance	456
<i>Une notion techniquement douteuse mise en avant pour des raisons politiques</i>	457
<i>Des axes ou des couloirs de passage ?</i>	457
<i>Lien indirect entre couloirs et pénétration dans le Parc</i>	460
<i>Des motivations inavouées pour insister sur les axes de transhumance</i>	462
V. 2. Le problème de la fermeture des frontières Béninoises	464
<i>La fermeture des frontières du Bénin</i>	465
<i>Les mesures demandées</i>	465
<i>Les limites de ces accords</i>	466
<i>Le Bénin n'est pas décidé à être pays d'accueil</i>	467
<i>Un statu quo satisfaisant pour les acteurs</i>	468

VI. Conclusion du chapitre 5 : un Parc démuni face aux éleveurs dans la périphérie	470
Chapitre 6. Outils et Perspectives pour la gestion des périphéries d'aires protégées	473
<hr/>	
I. Proposition d'un cadre conceptuel des interventions en périphérie d'aire protégée	474
I. 1. Des projets de conservation à la recherche de guides d'action en périphérie	474
I. 2. <i>Les périphéries d'aires protégées : analyser leurs relations avec la zone centrale.....</i>	476
I.2.1. Les zonages à justifier	476
I.2.2. Les relations entre les espaces à dévoiler	477
I.2.3. Les zones tampon : à la fois aire protégée et périphérie	478
I. 3. Quels principes généraux d'action en périphérie.....	481
I. 4. Objectifs finaux et logiques d'action	482
I. 5. Un cadre porteur d'une nouvelle approche auprès des pasteurs en périphérie du Parc du W.....	486
I.5.1. Objectifs éthiques d'une intervention en périphérie du Parc du W	487
<i>Compensation d'un usage antérieur</i>	487
<i>Légitimité foncière</i>	487
<i>Le traitement éthique des conflits</i>	488
I.5.2. Objectifs de conservation	490
I.5.2.1. Détournement de la pression	490
<i>La complémentarité du bétail.....</i>	491
<i>La recherche d'autres zones d'accueil</i>	491
<i>L'augmentation du niveau de vie des pasteurs</i>	494
<i>Des amendes différenciées</i>	495
I.5.2.2. Le paiement de services	496
<i>Un contrat avec les représentants des éleveurs</i>	496
<i>Justifier la participation des éleveurs</i>	497
I.5.2.3. Gestion optimisée des ressources pastorales en zone tampon	498
I.5.2.4. Une vision différente et des pistes concrètes encore à explorer	499
II. Vision prospective des stratégies du Parc du W en périphérie.....	500
II. 1. Scénario 1 : Évolution tendancielle d'espaces séparés par des barrières, mais poreuses	501
<i>Enjeux. Logique générale.....</i>	501
<i>Organisation de l'espace</i>	501
<i>Modes de régulation d'accès aux ressources</i>	502
<i>Acteurs et institutions dominants. Modes de coordination.....</i>	502
<i>Conséquences sur la périphérie : conflits, environnement, développement</i>	503
II. 2. Scénario 2 : Mise sous cloche des aires protégées et compensation	503

<i>Enjeux. Logique générale</i>	503
<i>Organisation de l'espace</i>	503
<i>Modes de régulation d'accès aux ressources</i>	504
<i>Acteurs et institutions dominants. Modes de coordination</i>	504
<i>Conséquence sur la périphérie : conflits, environnement, développement</i>	504
II. 3. Scénario 3 : Construction d'un projet politique de territoire	505
<i>Enjeux. Logique générale</i>	505
<i>Organisation de l'espace</i>	505
<i>Modes de régulation d'accès aux ressources</i>	506
<i>Acteurs et institutions dominants. Modes de coordination.</i>	506
<i>Conséquence sur la périphérie : conflits, environnement, développement</i>	507
III. Perspectives : nouvelles formes d'organisation des espaces, entre ségrégation et intégration	507
III. 1. Des espaces conçus comme des forteresses mais qui restent poreux	508
III. 2. Des aires exclusives, mais en interrelation et organisées en systèmes	509
III. 3. L'intégration des activités	510
III.3.1.1. Identifier les seuils conduisant à la rupture d'équilibre	511
III.3.1.2. Des couples d'activités compatibles à rechercher.....	512
III.3.1.3. De nouvelles pistes de recherche sur les régulations d'accès des espaces pastoraux	514
Conclusion générale. Les conditions d'intervention en périphérie d'aires protégées grâce à l'exemple du Parc du W	517
<hr/>	
I. Des recompositions territoriales de grande ampleur autour du Parc du W	517
I.1. La diversité des mobilités pastorales mieux comprise grâce à leurs logiques spatiales.....	517
I.2. L'espace sahélo-soudanien : nouvel espace pastoral, nouvelles mobilités	519
I.3. Une nouvelle organisation spatiale autour du Parc du W.....	523
3.1.4. Des espaces-ressources zonés	523
3.1.5. Le Parc comme pôle structurant des espaces	525
3.1.6. Une mosaïque de zones tampon	528
II. Le Parc, acteur essentiel mais non central au sein du territoire	529
II.1. Nécessité pour le Parc de penser ses interventions dans des espaces périphériques différenciés	529
II.2. Des interventions en périphérie mieux justifiées.....	531
II.3. Besoin d'un projet territorial transcalaire	533
II.4. Les limites des interventions du Parc en périphérie	534
Bibliographie	537
Annexes	553
<hr/>	
Annexe 1. Guides d'entretien	554

Annexe 2.	Résolutions conservation et pastoralisme	557
Annexe 3.	Extrait de données cartographiques sur les trajets actuels des éleveurs	561
Annexe 4.	Population et bétail dans l'aire d'attraction du Parc du W	563

Tables **567**

Table des cartes.....	568
Table des figures	569
Table des tableaux.....	571
Table des sigles	572
Index	573
Table des matières	575